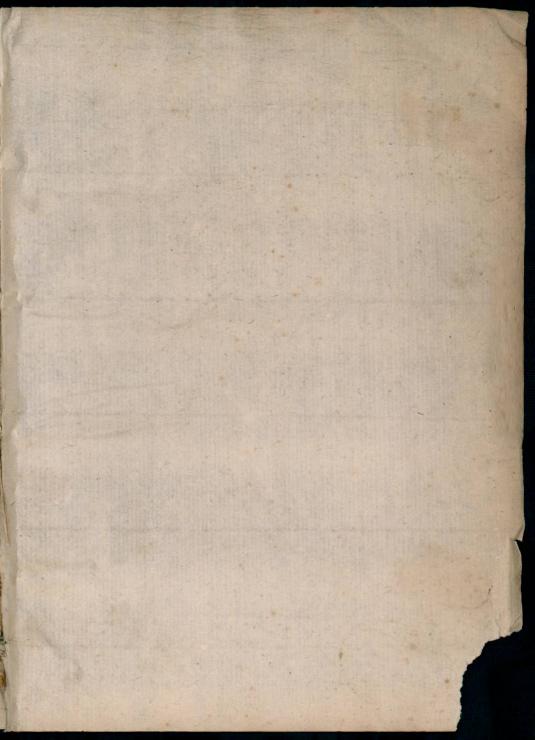
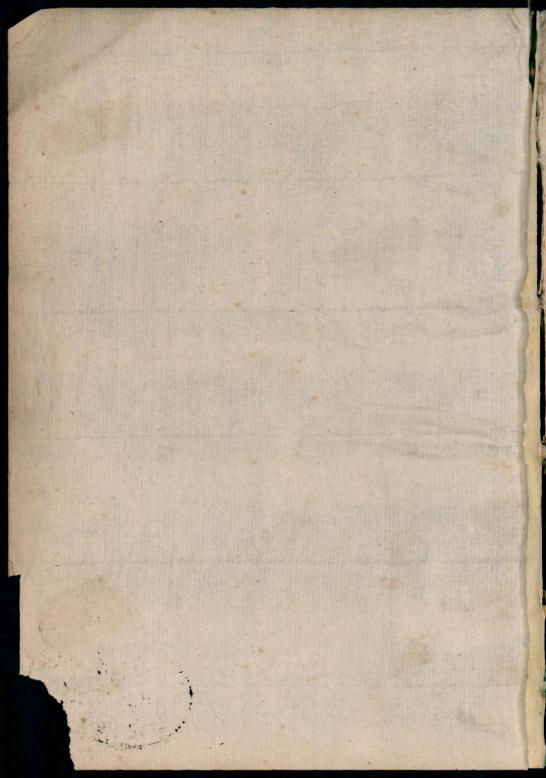
indim Sazes 17/4











DEFENCE

DE LA VERITE CATHOLIQUE.

Et troisiesme Antilesuite de

IAN DE SERRES.

Nous les referendants a lere mis mefiner

Contre les calomnies & vanités de lan Hay Moyne-Iesuite: & pour responce à ses Demandes faites aux Ministres d'Escosse, par lesquelles il a dessié les Eglises vrayement-Catholiques de ce Royaume.

PLVS QVATRE CENSET DOVZE

Demandes aux Iesuites, en reconuention & contreschange des Deux cens & six faites par Hay, auxquelles a este respondu.

Deux tables. L'vue, par Antithese ou conserance des doctrines contraires: l'autre, pour addresse plus particuliere des marretes contenues en ce Liure.

ANISME

Par Sebastien Iaquy.

de Théologie Prosestante

clolo Lxxx





TANHAYNOVS OPPOZE

au front de son liure, ce tesmoignage de Ieremie:

Tenes-vous sur les voyes, & regardez & interroguez des anciens sentiers, Quelle est la bonne voye. Ier. 6. 16.

Nous luy respondons par leremie mesme:

Le Seigneur dit ainsi: Quelle iniquité ont trouvé voz. Peres en moy, qu'ils se soient essognez, de moy. & aient ch mine aprés la vanité, & ent esté faits vains? Mon peuple a fait deux maux: Ils m'ont delaisse, moy qui suis la fontaine d'eau viue, pour se cauer des puits, voire des puits derompus, qui ne peuvent tenir l'eau. Voz. Peres m'ont delaisse (dit le Seigneur) & sent allez apres les autres Dieux, & les ont servis & adorez, & m'ont abandonne, & n'ont pas garde ma loy. Mais encores aucz-vous fait pis. Car voity vu chacun de vous chemine selon les inventions de son exur manuais, asin de ne m'onyr point. & c. Chap. 2. Plus 16. 11. & 11. 7.

De mesme Psal. 95. & 106. 2. Chron. 30. Daniel 9. Math. 15.3. r. Pierre 2. & en autres divers lieux.

Il faut donc distinguer les wrays Peres d'auec les saux Peres : & l'auec les rrays Peres sondé & limitée un la Parole de Dieuz d'auec la presendue autorité de ces Peres imaginez, appuyée sur la vanité des traditions humaines.

ATRESHAVT

ET TRESPVISSANT HENRY
ROY DE NAVARRE,
SOVVERAIN

De Bearn, Pair & premier Prince du sang de France.

計算IRE, comme il cust pleu à V. M. de reçeuoir fauorablement les premices de ce mien labeur, aussy le reste estoit prest des l'a passé, lors qu'arriua l'estrage nouuele de la rupture de l'Edict, & des armes prinses contre l'Estat & l'Eglise: auxquelles V. M. (apres auoir en toute prudéce & patience donné preuue de son bon droia)a esté corraince d'oppozer ses iustes armes. Durat ces orages, qui peut lire les liures de ce suiet? l'estois donc resolu d'attedre vne plus opportune saiso, si les Iesuites exposas sinistremet ce mie delay, ne me pressoiét de partir du port, pour defendre la Verité par eux assaillie. Il y va aussy, Sire, de vostre interest. Car puisque

l'Antechrist vous declare indigne du degré auquel Dieu vous a fait naistre en ce Royaume, vous descriant come heretique, c'est à nous de fere apparoir quelle est la doctrine de laquelle vous faites publique profession: come vous demadés auec grade raison d'estre enseigné, auant que d'estre condamné. Voicy donc vne belle ouuerture, faite mesme par les Iesuites. Nous sommes prests de rendre conte de ce que nous vous enseignos. Ce liure est le somaire de tout ce qui est en dispute. Et pleut à Dieu que ces sanglans combats fusset chagez en vn combat sans sang, pour cercher la Verité en paix: comme c'est la fin & sera le fruict, Sire, aidat Dieu, de voziuses armes, à l'establissement de son Eglise & de ce Royaume.

De V. M.

dinifremerce mie deicy, nemepre flo

Le treshumble, tressidele & tres obeissant seruiteur,

IAN DE SERRES.

AV LECTEVR CATHOLIQUE

CHRESTIEN, ET

VRAYEMENT FRANCOIS.

I L A este tresbie dit par l'un de noz ancestres, Que la verité est grade, qui estant combatue par les hom- François de mes se rend pis illustre par ce combat, duquel elle natio Euesrapporte vne certaine victoire; monstrat tant plus que de Poiclairement la fermeté de sa nature invincible lors destinitate. qu'elle est plus opiniastremet assaillie. Que c'est aussy le propre de l'Eglise, que lors elle vainc, quand elle est blessée : elle est recognuë, quad elle est accusée: elle gaigne la place, quand elle est delaissée. Certes le suiet de ceste dispute, & la condition de l'Eglise auiourdhuy en ce Royaume, nous est un clair comentaire de ceste veritable sentence. Les Iesuites sortis du puits de l'abysme, employent maintenant toutes sortes Le combat d'inuentions & artifices contre la Verité & l'Eglise pour que mésonfoustenir le mensonge. Qu'est-ce qu'ils gagnent? Nous triophe de dormions. Ils nous ont esueilles. Nous-nous taisions. Ils la Verité. nous ont fait parler & escrire. Ence liure ils ont fait un recueil de toutes leurs forces contre la Verité enseignée en noz Eglises. Que le sage Lecteur lise sans passion, consir dere auec iugemet ce qui est allegue d'une part & d'autre: & il verra par certaines preuues qu'icy la Verité est tant plus magnifiquemet victorieuse, qu'elle est opiniastremet & calomnieusement assaillie par les Iesuites.

Le mesme est de l'Eglise, combatue par ce mesme esprit mensonger qui est aussy meurtrier. On l'auoit accusee de rebellion, & detestée comme cause de la guerre ciuile. Mais si par les effets on monte auecraison à la cause, qui ne voit que ceux-la ont commencé & continué ceste Tra-

tiers, Lib.7.

L'Eglise maintenat instifiée à la calomnie de rebellion.

gedie dans le sein & du sang de nostre miserable Patrie, qui estans estrangers & d'estoc & de cœur, ont de surcroit precipité ceste guerre sous ombre de religion? Vous donc, plein, cotre o François, aumoins par vostre experience, recognoisez enfin l'intention de ceux qui se iouent de vostre bien, de vostre sang, de voz ames : reuestans le pretexte de religio pour renuerser l'Estat & la Religion. Car à quelle raison ont-ils prins les armes ? Les ames ne se gagnent pas parles armes. S'il faut disputer de la religion, que la Parole de Dieu vienne en auat, & soit recognue en sa souuerainete: puis qu'il est question du droict iugement de la Verité, qui

ne peut estre infini, attadu qu'il doit apporter contentemet

aux consciences, qui ne sont en repos, estans demenées par

les flots des traditios humaines. Que le consentement de

Tertul. de præfcript. aduerf. hæret. Ephel.4.14.

Decre. i. part. dift.

l'acienne & vrayemet-catholique Eglife, foit aiouffé: non pas pour autorizer l'Escriture, mais pour seeler qu'elle est 9.C. Ego. veritable, en l'approunat. Que nostre Roy ordone la forme & sequent. d'une libre & legitime dispute, desendant toutes procedures iniurieuses. Que ses Edicts ne soiet exposez à l'appetit des passionnez, ains soient observez en toute obeissance. Que (on Sang soit recognu en son degré, honnore celon son merite. Que la Paix, gardiene de l'Estat, soit inviolablemet coseruee. N'est-ce pas ce que l'Eglise a rousiours poursuiny, & ce qu'elle poursuit maintenat, sous l'autorité des Princes du Sang? Elle maintient l'autorité de son Roy, la dignité de son sang, la fermeté de ses loix, & pourchasse la paix de son Royaume. Elle est doc victorieuse contre ces vieiles calomnies. Ainsi, quiconque cerche le salut de son ame en l'Eglise, recerche la Verite, marque perpetuele de l'Eglise. C'est à un bon Fraçois d'aimer le service de son Roy & le repos de sa Patrie : c'est à un bon Catholique, de s'enquerir du service de son Dieu & du salut de sen ame, comme dubut souverain de sa vie.

CATALOGVE OU DENOMBREMENT

des Titres de ce liure celon les diuerses matieres y contenues.

De la confession, & De la vocation des Ministres. P. 13. 23. De l'Escriture. 51. Des Traditions. 123. De l'Eglise. 138. Des Sacremés. 204. Du Baptesine. 225. De la costrmatio. 256. De l'eucharistie. 265.

pes autres sacremes. 330. De la Messe. 346. De la Iustification. 873 Du liberal Arbitre. 392. Du Purgatoire. 439, De l'Oraison. 442, De l'Intercession. 445. Respoce generale àtout le reste des Demandes. 462.

Toutes les matieres centenues en ce liure sontrapportées à un seul argument representé pag. 199. La maicur, est prinse des propres mots de S. Pol. 2. Thessal. 2. 4. La mineur, est prounce & esclarcie par tous les titres sudits.

S. P O L.

L'homme de peché, fils de perditio s'oppose & s'eleue contretout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore, iusqu'à estre assis comme Dieu, se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu.

ADVERTISSEMENT NECESSAIRE

pour entendre l'intention & procedure des lesuites en tout le discours de ces Demandes.

'intentio des leswites en cest amas de diverses matieres, est. D'establir la A puisance que le Pape de Rome pretend sur l'Eglise Catholique, de la quelle il fe dit chef, pour faire que ses decrets soient reçeus pour loy souveraine desconsciences. Et d'autat que la vraye Eglise; en laquelle ya salut; s'appuye fur la Parole de Dieu, ceftadire fur l'Escriture, qui nous enseigne la science de nostre salut: des le commencement ils dressent toutes leurs bateries pour renuerser l'Escriture, & par consequent la vraye Eglise, qui est fondée sur la doctrine des Prophetes & des Apostres: afin de supposer en leur lien vne autre Parole non-escrite, original de l'autorité du Pape: & vne autre Eglise remarquable par la multitude & applaudissement du monde, parle lustre exterieur, & par les autres marques de l'Eglise Romaine. En suite, ils representent d'autres Sacremens ordonnez par le Pape, & sans l'Escriture & contre l'Escriture: & mesme le sacrifice de la Messe, piece fondamentale de son pouvoir absolu. Delà, ils monstrent la souveraine autorité qu'il pretend auoir sur les ames pour les sauver ou pour les damner, ouvrant paradis & enfer: autoriz, ant des nouveaux Mediateurs outre le seul Mediateur. & vn nonueau Purgatoire, duquel il ait la fouueraine & abfolue puissance; pour donner des indulgences & pardons, generaux ou particuliers, & autres assignations sur la recepte des œuures de supererogation an thresordu sang des Martyrs: pouvant dispenser des ames, sans conte rendre. En fin ils dreffent des Images pour estre adorees, contre l'expresse ordonnance de Dieu.

Tout cecy appert par la fuite des titres cy dessus métionnez : lesquels faut rapporter à l'vn de ces deux membres, que le Pape, Ou se rendezal à Dieu,

On s'estene par dessus Dien, comme dit S. Pol.

C'est lebut & la liaison de tout ce discours, pour l'intelligéee duquelil saut noter, Que Hay en demandant veut conclure ou pour sa doctrine ou contre la nostre, car il demande ce qu'il veut estre pour bien resolu-

Ceste regle doit estre observée pour bien recognossire & les demandes & les responces, celon l'intention & procedure des Lesuites.

DEFENCEDE

LAVERITE CATHOLIQVE,

Par Ian de Serres cotre les calomnies & vanités de Ian Hay Iesuite.

L'occasion, le but, le suiet, le fruit, l'ordre de ceste dispute. Auec une breue responce aux presaces de Hay.

my, our commeyn grand Gaingth defficin

E seroit temps du tout perdu parmy atant de meilleures occupations, de respondre aux Demades de lan Hay lesuite: file mesme Sage qui nous Prouerbes defend de respodre au folselon sa folie, ne nous 26. 4. commandoit aussy de respodre au fol, afin qu'il ne l'estime estre sage: & si nostre deuoir ne nous imposoit la necessité de maintenir la verité con-tre le mensonge. carbié qu'elle se defende assés de ceste difde foy-melme, & demeure tousiours victorieusepute & gecontre tous les efforts du Pere de mensonge: si particul. faut il pourueoir aux ames infirmes, pour la leurliere. faire cognoistre & sauourer, afin que le lustre des faux. Prophetes ne les esblouisse par nostre silèce. Ontre ceste consideration generale, il y en a vne particuliere qui m'a deu esmouuoir. car puisque i'ay esté attaqué en propre personne, auec manifeste descry de ne pouuoir respondre à ces grads mysteres, ramassez en ce sommaire come l'ame & le principal de la doctrine Papale; & dont auiourdhuy on fait triophe entre le peuple: seroisie pas à condamner, si le refuyois ceste charge de

maintenir la Verité en vne tat legitime & fignalée occasion? l'ay monstré ailieurs le motif & commencement de ceste dispute, à laquelle les lesuites de Tourno m'aians attiré, l'ay soustenu le premierassaut. En suite ils m'ont oppozé cest ennemy, qui comme vn grand Goliath dessiant Israel, menace de m'accabler, m'enuoyant cest Auar-goust; comme il parle; d'vn plus gros qu'il me prepare en latin, lequel auffy il a en fin esclos & mis en lumiere. Estat donc cotrain a par mon deuoir de respondre à Hay, bien que le temps m'ait infiniment trauerfé, fi ay-ie fait ce que i'ay peu, celon la mesure de la grace qu'il a pleu à Dieu de me despartir pour l'edification de son Eglise. Ma responce latine à ce G R o s en latin, est ia montée sur le theatre. l'apporte maintenat à nostre France ceste responce en françois; puisque le mensonge parlant en françois en France y a affailly la Verire; tousiours forte neanmoins & en toutes nations & en toute sorte de lagage.

L'IMPVDENCE nepeut estre assouuie, ni la vanité remplie, dit vn bon Pereancien. Les Megalian. lesuites ont fait en ce liure vn amas de tous les ebuto le poinces de la Religió Chrestiene qui sont auiour-Demande: dhuy en cotrouerle: tant pour enseuelir & anneantir la Verité sous ce Chaos de matieres cofusément entassées, (en trompant par ceste monstre les moins aduizés, qui regardent plus le nombre des choses que le poids de la raison) que pour no mettre en necessité de faire de logs discours puil-

Epiphan.

contra

puisqu'il faut respodre à tant de diuerses choses: afin que noz escrits n'estans leus pour leur longueur, ils puissent laisser aux esprits de ceux qui nous codamnet sans nous auoir ouis, vn certain preiugé contre nous: & par ce moien eschapper parmy les marets, & acquerir bruict d'auoir bien respondu, en ayant demande beaucoup de choses; comme font les playdeurs de mauuaise foy qui declinent le principal par diverses fuites & eschappatoires. L'intention des lesuites m'estat cognue, il me l'a falu contreminer. car d'entre- La faço de prendre de traicter au long toutes ces matieres, la Respons qui ont ia esté amplemet & heureulemet deduires & esclarcies par beaucoup de grands personnages: seroit-ce pas non seulemet vouloir assouuir l'impudence & remplir la vanité, mais aussy abuser trop indiscretemet de la patièce du Lecteur? l'ay donctasché / & estime que les doctes le remarqueront aisément) de representer tellement la Veriré en ce qui estoit necessaire pour vuider les difficultés proposées par Hay, & sans m'estandre en lieux comuns: que le Lecteur ne puille estre votardé ni par vne obscure & maque breueté, ni par vne superflue & ennuyeuse longueur. l'ay doc fait ce que i'ay peu pour respondre brevement & clairement aux circonstances des questions mises en auant: & ay esclarcy & fortifié mes responces par l'Escriture & par l'Eglise ancienne; comme il m'asemblé necessaire celole suiet, ou pl's succinctemet ou pl's libremet.

B 2

TO WA

faces de Hay.

M A 1 s considerons les premieres saillies de Brenerespo nostre Demadeur. Hallegue d'abord l'indispoce aux pres sition de sa personne, no descrit ses voyages, ses grades faueurs, ses signalez triomphes, aiant fait taire les ministres d'escosse pour leur insuffizace, & mesme en la presence de son Roy: & enfinil desfie les poures Predicas de Nismes & d'aillieurs au mesme combat. Quel interest auoit doc la Chrestienté, Hay, de sçauoir l'indispositio de de vostre personne pour l'occasió de vostre voyage en Escosse; afin qu'il fust enregistré en l'histoire des hommes illustres? Vostre liure nous aduertissoit assés de la foiblesse de vostre cerueau. Et qui nous asseurera, & qu'a la Frace besoin de scauoir, que vous estes habille home; & qu'auez

Impudente tat gagné de credit prez de vostre Roy & sa Nocalomnie de blesse que vous brauiez si librement en vne tant respatriotes illustre compagnie, ceux qu'il vous a pleu choi-

sir pour ennemis: les aiant sommez de vous respondre sans delay, & qu'ils n'ayent ozé comparoistre deuat vous? Aumoins deuiés-vous prendre attestation d'vn si notable affront, pour en faire voz triomphes en France: de peur qu'en parlat parcour sans preuue, vous ne soyez tenu pour auaturier. Il faudroit vendre ces Rodomotades à des Americains, & non pas à des Fraçois qui voº cognoissent par nom & surnom: qui ont remarqué toutes voz chasses & vireuoutes: & quisavent auffy que ceux desquels vous detractez, sont personnes notables en pieté, erudition,

mo-

modestie, & remarquables en dignité & Honeur en l'Eglise de Dieu: laquelle comme vous auez miscrablemet abandonnée pour vire esculéede lentilles, comme le profane Esaus auffy ont-ils tasché de vous y ramener. Pour ces bons offices vous leur rendez ces benedictios lesuitiques: & estez sibien auizé que vous estimez qu'on vous crove & ne pounez comprédre quel sera le sugement des sages en ce que vous blasmez des gens de bien & d'honneur absens, & non-sachans; & faites le grand de vostre seule ombre! Si'c'est de vostre Theologie ple secrete, voe le deues sauoir Mais iln'ya pere quivous enuove fon enfar pour apprendre de se vater si mal à propos, de mesdire des absens sans preuve, & d'auoir vn cœur desnaturé contre ses patriotes & bienfaiteurs.

Le va plus, Bien que l'iffue de ce combat foit la certaine victoire de la Verité, & l'edification de beaucoup d'ames irrefoluës:tant-ya que Les lesuivoltre intention estant toute contraire, noffre tes ennemie Patrie a droict de vous reprocher le pain qu'elle de la paix vous a donné: puis qu'en plene paix vous aués aume, soufesmeu ce trouble par voz ambitieuses & inconsi flets des derées passions, pour acquerir reputatio en fou-cimles. Hantles charbons des diffensions civiles. Il ya bie voiremet des forgeros du malheur de nostre France de plus grande estoffe que vous: mais si appert-il que depuis que l'engeance de voffre Sede a esté ensemençe en ce Royaume, qu'elle n'a cessé d'y attizer le se par tous les moyes que

Left setts.

de ceste Couronne; vous a donnez; pour vous fere gliffer aux cœurs des grads & des petits sous

ombre de devotion: et mesme (qui est a deplorer!) aux despens de nostre poure Patrie, car yous-vous y estes fourrez à si grandes trouppes, ramassées de toutes les voiries des Gots & Magots; cestadire du meslinge de toutes nations averice des estrangeres; qu'y aiant trouvé le pain & le vin à vostre goust, & pris pied aux meilleurs endroias, vous y auez entaffé plus de reuenus en peu d'années par la trop facile debonnaireté de noz Fraçois, que n'a toute autre sorte de Moynes en beaucoup de fiecles. Er qui vous lairra fere, non seulement vous desplacerez de leurs biens tous les Ecclesiastiques, mais il n'ya illustre ny honeste famille qui se puisse garantir de vostre crochet. Vostre Secte a laissé par tout infinies preuues de voltre singuliere dexterité en ceste matiere de piper le monde & crocheter les heritages: mais en vostre College nous-vous en cot-

Infigne

Lefuites.

dubicofort.

Tiers des defferences

> Que ceux qui vous fauorizent maintenat, ne se recognoissent, & seroumans contre vous, n'es-

> rerons tant d'exemples, & en petit & en grand

volume, que puisqu'on vous cognoist pour che-

niles dangereuses par voz trop cheres deuotios; cestadire par voz venimeuses morsures; vous ne deuez ni pouuez douter qu'enfin iln'aduienne,

praignent l'eau de voz espongestrop largement abbruuées du bien de Tourno & d'ailieurs, pour

lc

letourner à voz profits particuliers. Et encores vous-vous messerez de codamner les serviteurs de Dieu, comme estans compagnons de voz sacrileges? Leur notoire pour et é tesmoignant pour eux, vous condamne d'vne ridicule & non-croyable calomnie: & au contraire, voz excessives richesses prouenues de la marchandise des ames, & des dissensos publiques, crient ouvertemét par tous les Parlemés & Vniuersités de ce Royaume, contre vostre desmesurée rapacité.

DEMESME trempe est, Hay, ce qu'il vous plair celon vostre accoustumée modestie, nous accomparer à des gros mastins qui abbayent de pessione loin, & de rage mordent la pierre: d'autant que riena des nous ne voulos vous accepter pour luges & par-los nieres ties, & subiriugement chez vous. Nous crieros voirement contre les loups, mais non pas come chiens (car vostre impudéce monstre qu'on vo feroit tort de vous ofter ce nom qui est da rout vostre) mais comme fideles pasteurs de l'Eglise de Dieu, pour vous empescher de nuire à la bergerie du Seigneur. Nous auons respondu & respondos par escrit, non pas pour fuir les disputes de viue voix, mais pour n'estre nullement saisonable, que vous qui nous auez provoqués, nous adjourniez d'abondant deuant vostre throne judicial; pour avoir moié de crier tout à vostre aise à la pedantesque, fans luge & sans ordre, entre voz disciples: aux quels ne permettez mesme de lire noz escrits: afin que vous prononciez contre

BA

nous voz arrests de condamnation, dont vous.

nous menacez denant la main. Lan anovation

BA

Mais quoy? Ce seroit vouloir assouuir l'impudence & remplir la vanite, de respodre si souuent à ces rances & importunes chicaneries. Venons au poinct. Vous auez fait vous-mesmes baitable de l'ouverture à la dispute. Pour coupper broche ceste dispute donc à toutes voz vetilles, presentons requeste commune à sa Maiesté, aux fins qu'il luy plaise nous accorder vne publique & libre Dispute ou conferance, establissant les luges, le lieu & l'ordre à ceste sin. Et toute la Françe verra si noz Eglises suirot la lice de la dispute, & si vous auez raison de nous condamner pour heretiques sur le seul preiugé de voz passions. Je supplie ceuxla qui ont le nom de Chrestien, & vn mesme Baptesme auec nous, qu'ils cossiderent qu'vne telle conferance est autant souhaitable comme le differet de la religió est de grande importace. Pour confisquer, pour brusler, pour esmouuoir guerre sur guerre qu'a l'on aduancé ? Peut-on exterminer tous ceux qui font profession de l'Euangile ence Royaume? Il faudroit commécer par les premiers Princes du fang, & poursuiuant par les plus grandes maisons, finir par les plus petites. Ce seroit trop de sang espandu, qui ne feroit mesme qu'auacer la vraye religio. car elle ne se laisse gagner à la force. Recerchons la doc Hay, d'vne faço qui luy soit couenable, asçauoir par vne amiable & moderée dispute. CEST

C'EST à vous d'accepter cest offre, à nous de offred me l'effectuer quad vous l'aurés accepté: au sage le-libre & le-cteur de iuger si vous aués raison de tant piaffer pute. auant le combat. Les brebis escoutent la vois de leur Pasteur. C'est pour elles que nous trauaillions, c'est à elles aussi à qui nous esperons que Dieu rendra nostre labeur vtile, pour n'estre est branlées, ie ne dis pas d'une couple de voz interrogations (comme vous parlez) mais non pas mesmes des portes d'Enfer, ni de toutes les illusions & efforts de Sathan. Le Seigneur nostre Dieu qui cognoit ceux qui sont siens, & les tient fermes soubs son cachet, fera triompher sa Verité à l'encontre du mensonge, à sa gloire & au salut de ses eleus.

Mais auant que respondre à ces Demandes, il faut mostrer l'Ordre que nous suyurons en ceste respoce, examiner le prelude de nostre Iesuite.

ORDRE DE LA DISPUTE survante.

Ces Demandes de Ian Hay, sont ou génerales ou particulieres. Nous respondrons aux genera-Distinssion les de poinct en poinct: & renuoyerons les parti-des des demanculieres en Angleterre & Escosse, comme la rai-les, son le veut. car la doctrine generale qui est commune aux Eglises Angloises, Escossoises & aux nostres, doit estre defendue en commun. La Particuliemes raison aussi veut qu'il coste du faict auant res, qu'on responde du droict, & par cosequent qu'il

CI

faut renuover les faits particuliers à ceux à qui ils atouchent, & l'accusateur à l'accusé: qui peut & doit respondre de ce qui le cocerne: & parcon seguét ne doit estre condamné à son desceu. Les Eglises d'Angleterre & d'Escosse enrichies de grads & excellens personnages & garnies de bo droict, n'ont pas besoin de garant en ce qui est de leur particulier, pour faire paroistre Hay aussi ve ritable aux faits particuliers, comme nous le mõ strerons en la substance de la doctrine: & autant aimable de fait come de nom, pour s'estre reuolté de la Verité & de l'Eglise, & s'estre rendu Iesui te, afin de faire opiniastrement la guerre à Dieu, en ces deux qualités d'Apostat & de lesuite.

Qualitès.

de Hay.

Forme de criray fidelement la demande entiere de Hay. le luy oppozeray vne breue respoce. En suite ic l'esclarciray d'un plus libre discours, le plus breuement neanmoins que le suiet, & le plus clairement que mon infirmité le pourra porter. Eta-Reconnenti pres auoir respondu à toutes ces Demandes, en reconvention & contreschange d'icelles, i'en de manderay d'autres à nostre Demandeur, pour luy fere preuue de bonne foy & de bon droi &: si bieque d'abodantie redoubleray liberalemet le nombre des Demandes, luy en renuovant Quatre cens & douze pour les siennes Deux cens & fix, dont il faut mesme rabatre octante deux par ticulieres, auxqueles n'eschet point de responce

Quandà la procedeure de la Responce, ie des

Mais oyons fon prelude.

PRELVDEDEIANHAY

LEIES VITE

Dictés-moy, Predicans,

La Parole de Dieu est-elle procedee de vous, ou est elle paruenue tant seulement à vous? 1. Cor. 14. 36.

L E CHRESTIEN.

Ie vous respons, lesuite,

Puisque l'Eglise Romaine veut donner la loy aux con sciences soubs ombre de la primauté qu'elle dit auoir sur l'Eglise Catholique, Que c'est à elle à qui ce reproche appartient, & non pas à nous.

POVR verifier ceste respons le vray & naïf sens du past fage allegué par Hay. L'Apostre reprend par cestermes vne pernicieuse outrecuidance & presomption de vouloir occuper quelque autorité & préeminence en l'Eglise par dessus les autres, & leur don ner la loy soubsombre de quelques privileges ou des lieux ou des personnes. Or il allegue pour vn grand inconvenient aux Corinthiens quills se vouloiét dispenser contre la regle commune: commes il disoir, Estes vouloiét dispensers & les seuls Chrestiens du mode, pour viute d'autre façon que les autres, ou vsurper quelque domination sur voz freres? Ainsi par ces mots il flattit l'orgueil & la tyrannie en l'Eglise. Quece ne soit le vray sens, il appert par la lecture da passage. Examinons donc sans passion à qui celle reprehension appareient, Hay, ou à vous ou à nous.

Qui nous peut iustement accuser que nous aions iamais ie ne dis pas tasché, mais seulement imaginé d'establir quelque autorité & préeminence souveraine en l'Eglise? Certes il appert & par le regle ment de nostre Discipline & par sa pratique, qu'il ya vne droicte egalité entre nous tant pour le regard des Eglises que des Pasteurs catur.

Vne mesme do ctrine est receuë & avoué e vnanimét en toutes noz. Eglises iusques à ceste heure. Il n'ya aucune apparance qu'aucune. Eglise ait voulu eniamber l'vne sur l'autre, ou pretendre quelque primauté, ni dedas ni dehors le Royaume, de quelques aço q ce soit.

Mais au contraire, l'Eglise de Rome à occupé vne souveraine pri mauté sur toutes les Eglises de Dieu, qu'elle oze appellet Plenitude de puissance. A esseué son Euesque non seulement par dessus autres Euesques, mais aussi fur tous les Monarques de la terre, soubs ombre de deuotion. So Pape ordonne ce qu'il faut tenir pour Parole de Dieu, & l'expose celon sa volonté: donne loy aux consciences dit auoir les clefs deparadis & d'enfer; auoir autorité de juger tout le monde sans pouvoir estre jugé depersonne, quand mesme qu'il papengroir des charresses d'ames en enfer. C'est luve en somme qu'il

Decret 1. ameneroit des charretées d'ames en enfer. C'estluy en somme qui part dist. se fait Dieu en terre, iusques a estre assis au temple de Dieu comme 96. C. Satis Dieu, & s'esteue par dessus tout ce qui est renommé Dieu: comme enidenter. les preuues en sont visibles, & nous le monstrerons plus au long

Deus vo- cy dessoubs enson propre lieu.

Qui ne voit donc que ce reproche s'addresse proprement à l'Eglife Romaine, & qu'on luy peut instement demander, La parole de Dieu est-elle procedée de Rome, ou est-elle seulement paruenue à Rome? Le S. Esprit est il attaché à vn lieu ou à vne peusonne qui soit ches de l'Eglise Catholique, & qui ait dans lecabinet de sa poitrine tous les mysteres de la Chrestienté, & vne souveraine autorité sur les Chrestiens? Chacun sçait que ce sont les privileges dont le Pape se revest, & les propres termes dont il vze pour representer ceste souveraine autorité qu'il pretend sur toute l'Eglise.

Et mesme pour le particulier de vostre secte, les suite, de quel frot & à quel ritre vsurpés-vous le nouueau nom de la Societé de Iesus: comme si oule nom de Chrestien ne suffisoit pas, ou que les Chrestiens n'apparteinsset pas à la sainte societé du Fils de Dien? N'est ce pas non seulemet vous vouloir faire valoir par dessus tous, mais vous vanter que vous auez vous seuls les secrets du Royaume des cieux envoz seins, & que l'Eglise Chrestienne est appuyée sur voz espaules? Ou voules-vous transformer tous les Chresties en Iesuites: ou plustor par ce nom presonnt une vous que vous pas qu'on croye que vous n'estes pas Chrestiens?

Que donques par le vray sens du passage & les deportemens d'vne part & d'autre, le sage Lecteur iuge si ce n'est pas l'Eglise Romaine & vostre Secte en particulier, à qui ce reproche appartient, & non pas à nous. Pour auoir seconé le loug de la tyrannie Romaine,

farons nous-coulpables de tyrannie?

ANTIIESVITE. 13 LESDEMANDES DE IANHAY

AVECLES RESPONCES DE IAN

DE SERRES.

Premier titre, De la confession des Ministres.

LEIESVITE.

Ie demande en premier lieu aux Ministres d'Escosse, qu'ils me monstrent que la confession (vsitée en la cogre gation des Anglois à Geneue, receüe & approuvée par eux en leur Eglise nouvellement dresse en Escosse, & mise au commencement de leurs Pseaumes) ait iamais esté cogneue d'aucu peuple Chrestien, depuis le temps des Apostres, iusques au temps de Ian Calvin?

Ceste cofession cotiet la doctrine Caluinesque.

L E CHRESTIEN.

La doctrine receuë en noz Eglises, est la doctrine des Prophetes & des Apostres: & par consequent elle est vra yement ancienne & Catholique, cognue & creuë en l'Eglise de Dieu depuis que le monde est monde.

Pvis quit est question de la doctrine qui est commune aux Eglises d'Angleterre, d'Escosse & nostres, nous respondrons pour elles & pour les nostres, cestadire pour vne mesme Verité. Mais ann que l'argumet de Hay soit tant mieux pezé, considerons so fondemet. Il establit la vraye doctrine sur l'Antiquité & sur le consentemet des

peuples. Or comme il ya grande difference de l'vn à l'autre, aussi il les faut definir: si bienque ie de la resson presuppoze deux choses. L'vne, que bienque de tout teps la plus grand' part du Monde ait suiuy le mensonge d'vn commun consentement, siestce que l'Eglise est plus ancienne que le Monde, comme la Verité est plus ancienne que le menso ge:ainsi qu'il appert par l'histoire saincte & celles de toutes nations. L'eutre, que si le seul consente met est la marque de la vraye doctrine, quelle seroit la doctrine du Fils de Dieu: qui a esté en Lucz.34.. cotradiction, en pierre d'achopement & de sean 1. Pierre 2. dale à toutes nations, la butte de tous hommes? Il faut donc distinguer ce consentemet, qui ne 7. I. Cor. I peut estre vallable qu'en la Verité, suyuant la re-Cyprianus gle, Il nya poit de concorde qu'en la Verité. De mesmes en lib.de vgarder comment, & iul ques ou. car le Diable, pe re de mensonge, est bien menteur des le comme Jan 8. 44. cement; mais il a decliné de la verité, n'aiant pas gardé son comencement. Il faut donc distinguer Indes. 6. la vraye & originele antiquité d'auec la nouuele lerem. 2.5 & imaginée, les vrais peres que Ieremie veut que nous suyuions, & les faux Peres que le mesme 13.0 6.16. Tertul. de veut que nous fuyons: tenans pour ferme Maxime, Tout ce qui est tres-vray, est premier: & par confe prescript. quent il se faut arrester aux Originaux, ausquels adsers. les dattes prieures verifient la nouveauté du mé boret. songe, quoy qu'il allegue le preiugé de longues années: comme nous monftrerons plus au long

aidant

aidant Dieu, en nostre traiclé De la Cité de Dieu, contre les pretendues successions des personnes

lesqueles vous oppozez à la Verité.

Sur ce fondemet docie respons, Que la doctri Responce. nereceuë en toutes noz susdites Eglises, est vrayement & ancienne & Catholique, ap puyée sur Ladostrine le consentement du peuple de Dieu: & au con-recene en traire, la doctrine de la Papauté, est & nouvelle est vraye-& non-Catholique.La preuue en est visible par la ment Cathe conferance de la doctrine d'vne part & d'autre lique. auec les escrits des Prophetes & Apostres: qui monstrera que nostre doctrine n'est ni de Luther ni de Caluin ni de Knox, ni d'home quelconque: mais qu'elle est vrayement Apostolique, & par consequent qu'elle a esté tousiours cognue & re cognue en la vraye Eglise de Dieu, non seulemet depuis le téps des Apostres en l'Eglise primitiue, mais aussi du temps mesme des Apostres, en la plus grand'fleur de l'Eglise: & auant le téps des Apostres, en l'ancienne Eglise. Hay repliquera, Qu'il n'ya que so. ou 60, ans que nostre doctrine comence d'estre cognue. Ie respons que c'est iet ter de la poussiere aux yeux des simples, car qui L'Enangiest-ce qui dira qu'un arbre renouuellant sa ver-lea estèredure & ses fruicts au Renouueau, soit vn nouuel nouuellé en arbre, bien qu'il semble estre mort en hyuer? La mostre teps, Papauté a esté l'hyuer de l'Eglise: laquele Dieu a pas nounerenouuellée en renouuellant la pure cognoissan au poutent, ce de sa Parole, dont elle a esté longuement priuée par la rigueur des traditions humaines. La

CA

le_

Verité n'est pas pourtant nouvelle, mais Dieu la ramenat au Monde en nostre temps, en descouurant & chassant les tenebres du mensonge, l'a come renouvellée pour nostre regard: comme le Soleil sortant d'un hyuer froid & nubileux séble come tout nouveau au Printemps. Mesme argument faisoient le luiss cotre nostre Seigneur les sus pour accuser sa doctrine de nouveauté, Tu n'as pas encore cinquate ans, & tu as veu Abraham? & Il leur respodit, En verité en verité ie vous dis, auat qu' Abraham sut, ie suys. A plus sorte raison; sans coparer Abraha auec la Papauté; la Verité luy repliquera, Auant que tu sus ses soriginaux de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse plus de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur contre le luis de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur cuidente. Lisons les Originaux de l'Estresse pur la leur cuidente.

criture sainte: fueilletos l'histoire de l'Eglise. No trouueros que la naissance, le berçeau, la croissance de la Papauté en la fabriq; de la Messe, lunuoca tion & adoratio des Sainces, Images, Purgatoire, merites, Primauté d'vn chef visible, & autres ordonnaces de l'Eglise Romaine, sont toutes aussi loin du temps des Apostres, comme elles sont en

ne souvesté tieremet reculées de leur doctrine. Et pour le par menouvelle ticulier de vostre pretendue societé de les sus, qui mentesclos ne sçait, Hay, que tous voz compagnos sont des

champignons creuz en vne nuict?

CONCL VONS donques, Toute doctrine conforme à la ve rité Apostolique, est vrayement ancienne & Catholique. La nostre est colorme à la verité Apostolique, & par consequent elle est ancié ne & Catholique. Au rebours, la vostre est du tout cotraire à la ve sité Apostolique, & par cossequent nouvelle, & non Catholique, ains Cacolyque & pernicieuse. Les preuues en sot aisses par la verification des Originaux; come il appetra par tout le discours de celiure.

LE

LE FAVX IESVITE.

Qu'ils me disent si l'Euangile de Iesus Christ a oncques esté presche au Royaume d'Escosse auant le temps de Paul Methuen, & de Messire Ian Knox, ou non, & si leurs ancestres, qui n'ont esté de la religion Caluinesque, sont damnez perpetuellement au feu d'enfer.

LE VRAY CHRESTIEN.

Dieu conserue ses esteus au milieu de la Papaute, qui est neanmoins le chemin d'erreur.

Il faut distinguer la doctrine & les personnes. La doctrine de la Papauté, est doctrine d'erreur, & par consequent de perdition: & le prouuons parce qu'elle est la doctrine de l'Antechrist, & qu'il n'y a qu'vne seule voye desalut, asçauoir nostre Seigneur Iesus qui crie, le suis la Verité, la voye & la vie. Quand aux personnes, nous croions que Dieu cognoist ceux qui sont siens,& les tient fermes sous son cachet, mesmes parmy les plus grandes cofusions du monde. Que c'est temerairement fait aux hommes de prononcer sentence de condemnation contre les hommes, lesquels Dieureserue à son jugement. Car qui Rom.14. fommes-nous pour juger du feruiteur d'autruy? 4 Nous croions donques que combien que la Papauté ne soit pas l'eglise, tant y a que l'Eglise est

25 C 25

en la Papauté, comme le fondement en vne vicille mazure. cesta dire, Que ce seroit pour neat que nous croyons l'Eglise Catholique, si nous n'estions asseurés que parmy les plus espesses tenebres de la Papauté, Dieu a cognu & conserué ses esleus en tout temps & lieux: & de mesme aulourdhuy, nous croyons qu'il y a beaucoup de brebis parmy les loups qui en leur saison se-

ront recueillis en la bergerie du Seigneur.

le conclus donques, Tous ceux qui ont cognu & recognu nostre Seigneur Iesus par vne vraye & viue foy, sont sauués. Or il y en a eu beaucoup de tels aux siecles passés parmy la Papauté, & bien qu'ils nous soient incognus, si ontils esté cognus à Dieu: & par consequent c'est temerairement fait, de condamner ces ancestres. mais nous ne tenons pas en ce rang ni les fauxdocteurs ni les opiniastres superstitieux.

Nous honoros la memoire des bos en toute reuerece, & cependat il nous souuiet de la remonstrance du S. Esprit, Fuyés de Babylone: &c. louons Dieu de tout nostre cœur de ce qu'il nous à retirés du Royaume de tenebres, à la salutaire lumiere de son Euangile: & exhortons toutes bonnes ames de s'esuertuer pour sortir hors de ce bourbier, pour ne se precipiter à leur

escient à leur condamnation & ruine.

LE FAVX IESVITE.

Veu que personne ordinairement ne doit prescher aucune doctrine, laquelle il n'aye apprinse en l'Eglise de Dieu, (car comme dict S. Paul La foy est par l'ou-pag. 12. ye) ie voudrois bien sçauoir de quels Docteurs & Pasteurs, Ian Caluin & Ian Knox, ont apprins la doctrine, laquelle maintenant on presche au Royaume d'Essosses.

Les Heretiques sont maistres d'eux-mesmes.

LE VRAY CHRESTIEN.

Noz premiers Docteurs ont eu pour maistres les Prophetes & Apostres, qui n'enseignent pas moins par escrit que de viue voix: & pour principal maistre le Sainct Esprit, vray sondement de leur doctrine.

Apostres: lesquels n'ont pas parlé tant seulement lors qu'ils viuoient, mais parlent encore apres leur mort, asçauoir par leurs escrits, comme Sainct Pierre tesmoigne par termes exprés.

Pour cognoistre donc si Ian Caluin & Ian Knox, ont apprins leur doctrine des Apostres, & par consequent si elle est Apostolique, venons à l'examen: par lequel aussy il apperra, s'ils sont heretiques & maistres d'eux-mesmes, comme vous leur imposés: ou s'ils ont la verité, qu'ils ont crèue & enseignée comme chose certaine &

indubitable, ainsi que nous affermons.

Car s'il appert que leur doctrine est conforme à la verité Apostolique, pourquoy ne diros-nous qu'ils l'ont apprinse des Apostres ? S'il est autrement, pour quoy ne le monstrés-vous par bonnes & suffizantes raisons, & no pas par preiuges sans aucune preuue, en les condamnant sans auoir examiné leur doctrine? L'examen fera voir, & parler autrement. Que ceux qui en doutent, viennent à la preuue, & retiennent leur jugemet iusqu'à fin de cause, s'ils veulet estre bons luges. Et s'ils aiment leur salut ils pezent ceste recerche comme chose qui importe leur salut: duquel nul homme sage ne se fiera iamais sur la foy & credit d'autruy. Entrons donques aux preuues, & nous verrons si la doctrine qu'ils ont preschée, est de Dieu ou non ancienne ou nouvelle.

Mais on dira, Que ce poinct n'est pas suffizamment vuidé. car puis que la Foy est par l'ouye, & l'ouye par la parolle de Dieu, comment l'ont-ils peu ouir sans prescheur, mesme pour l'appren-

dre certainement aux autres?

Ierespons deux choses. L'vne, Que combien que Dieu ait estably le ministere de sa parolle pour engendrer en nous la foy, si n'est-il pas lié à ceste voix exterieure : laquelle aussy seroit de nulle vertu, & ne feroit que battre les oreilles en vain, s'il ne l'accompagnoit de l'efficace interieure de son S. Esprit, aux cœurs de ses enfans. Or comme l'ouye est vne bonne & excellente partie

partie du ministere de la parolle de Dieu, aussy est la lecture.car pourquoy l'Escriture auroit elle esté si soigneusemet enregistree, si no afin qu'elle fust leuë? Et mesme le Seigneur se sert lors puissamment de la lecture de sa parolle enuers ses esleus, quand le moien de l'ouir leur defaut : come il aduient principalement aux confusions de l'Eglise, Ainsi Dieu a enseigné les Prophetes, quand le ministere ordinaire à esté abastardy en Israël, & lors que l'ouye de la Loy defailloit, il a accompagné la lecture d'icelle d'vne finguliere efficace enuers ceux qu'il suscitoit pour les en faire interpretes & truchemens, & par leur ministere la faire mieux entendre à ses fideles : lesquels auffy ils renuoient à la Loy, appliquans la doctrine generale d'icelle, aux necessités particulieres de l'Eglise. La lecture de la Loy donc leur a seruy d'ouye, quand la parolle a cessé ou à esté corrompue en la bouche des Docteurs ordinaires, & par ce moien l'ouye aux oreilles du peuple. Et Dieu qui benit l'ouye au ministere ordinaire, a benit la lecture en vne necessité extraordinaire. De mesme en la corruption de l'Eglise en ces derniers temps, la lecture de la Saincte Escriture a seruy à Ian Caluin & autres premiers, come la viue voix de bons & fideles prefcheurs, qui leur ont fait cognoistre les abus de la Papauté, & le chemin de salut. De mesme encore auiourdhuy ceste voix muette, ou ce silence eloquent de l'Escriture, retentit clairement aux

16.13.

oreilles de beaucoup de bonnes ames en diuers lieux de l'Europe, auxquelles la tyrannie de l'Antechrist empesche l'ouye de la parole sacrée du Fils de Dieu. Voila pour vn item.

L'autre est, Que iaçoit que la nuict tenebreuse de l'ignorance, eust couvert l'Eglise durant la tyrannie paisible de l'Antechrist: toutesfois la lumiere luïsoit au trauers de ces tenebres. & bien qu'en la bouche des Docteurs ordinaires on n'ouit que fort peu de verité, tantya qu'elle n'estoit pas si captiue qu'elle ne se fist assés cognoistre, par la cofession mesmes de ceux quil'auoiet enueloppée parmy ces nuées d'Igno rance. Ainfile ministere mesme ordinaire a aucunement seruy en ces temps obscurs, jusqu'à tant que la Verité s'est monstrée du tout victorieuse, en la saison que Dieu auoit determinée & establie par sa prouidence.

Mais leur principal Maistre a esté le Sain& Esprit, suyuant la promesse du Fils de Dieu, Le Sanct Esprit lequel le Pere enuoyera en mon nom, Ian 14. vous enseignera toutes choses, & vous ramenteura tout ce que ie vous ay dict. &, L'esprit de verité vous conduira en toute verité. L'ouye ordinaire de la parole seroit aussy inutile sans le seau de l'Esprit du Seigneur, qui besongne aux cœurs des fideles quand bon luy semble: & auec moyens, & fans moyens, auxquels il n'est pas astraind mi obligé.

> Ie dis donques, Hay, que Ian Caluin & Ian

Ian Knox & autres seruiteurs de Dieu, ont cu de bons precepteurs, asçauoir les Prophetes & Apostres, cest a dire Dieu mesme qui a apprins les Apostres, comme seul & vray Maistre des consciences. Et par consequent qu'il est aussy faux qu'ils ayent esté maistres d'eux-mesmes, comme il est faux qu'ils sont heretiques, & comme il est vray que tant de Maistres que vous-vous emmoncelés, & tant de diuers chemins que vous recerchés, sont maistres & chemins de vanité & mensonge.

En somme, Toute doctrine Apostolique s'apprend en l'Escole des Apostres & par les Apostres. Celle de Caluin & de Knox est Apostolique. Ils l'ont donc apprinse des Apostres.

LE FAVX IESVITE. Vocation des Ministres.

Et pourautant que (ainsi qu'il est escrit,) Aucun ne doit prescher s'il n'est enuoyé: le demande par quelle autorité un Messer Ian Knox, & tels autres Prestres apostats & Moynes reniez, ont vsurpé ceste charge? & qu'ils nous monstrent les lettres patentes de leur commission autentiques, comme il faut en cas de si grande importance. Pag. 13.

LE VRAY CHRESTIEN.

Ils ont esté legitimement appellés, & par consequent ils ont eu legitime autorité de prescher l'Euangile en l'Eglise de Dieu. La preuue est telle. Il y a deux sortes de Vocation legitime. L'vne, ordinaire: & l'autre, extraordinaire. Nous disons que l'vne & l'autre est remarquable en ces premiers Docteurs, par le ministere desquels Dieu a restably son Eglise en nostre temps. Declarons l'vne & de l'autre.

Dieu veut que tout se face par ordre en son Eglise, & principalement le principal, asçauoir le ministere, de sa parolle par lequel il gouverne son Eglise en ce monde, se servant des hommes pour le salut des hommes. Il ne saut pas que personne s'ingere à ce service, mais qu'il y soit appellé, comme Aaron. La regle de ceste legitime vocation est soigneusement enregistrée en la Parolle de Dieu. Ceste vocation ordinaire estoit mise en depost en la famille de Leui, sous la Loy: mais sous l'Euangile, Dieu appelle ceux que bon luy semble sans aucune distinction de race ni de qualité: se servant à cest este de la voix de son Eglise, suiuant la dicte regle qu'il a voulu estre escrite pour l'establissement de cest Ordre.

Mais quoy? Dieu ne s'estoit pas tellement lié à cest ordre, que quand les hommes ont abusé de ceste autorité, qu'il n'ait pourueu au gouvernement de sa maison d'une façon extraordinaire. Ainsi quand les Ministres ordinaires en l'Egli se ancienne auoient quitté leur debuoir, se contentans du tiltre de la succession ordinaire, il a suscité des Prophetes extraordinairement: & mesmes des personnes devile condition, com-

me

me Amos qui se cosesse estre vacher & cueilleur de pommes sauuages. Ainsi à la venue de nostre Amos 7. Seigneur Iesus, comme les principaux condu-14. Et eurs de l'Eglise, estoient ses principaux ennemis, il a appellés es Apostres sans garder les procedures de la vocation ordinaire. Et toutes sois & les Prophetes & les Apostres ont esté legitimement appellés, bien que non seulement l'ordre commun n'a pas esté gardé, mais aussy que ceux qui auoient esté appellés extraordinairement, s'oppozoient principalement à l'encontre des Ministres ordinaires de l'Eglise: comme il

appert par tous les Prophetes.

Nous disons que Dieu a tenu vne mesme procedure en nostre temps, au restablissemét de son Eglise: ayant suscité noz premiers Docteurs pour faire cognoistre les abus de la Papauté, & monstrer aux hommes le droict chemin de leur salut. Si la vocation extraordinaire des Prophetes & des Apostres estoit legitime, pourquoy nesera legitime la vocation de ces derniers seruiteurs? car combien que leur commission n'ait esté du tout pareille, tant y a qu'ils-ont esté appellés par vn mesme Dieu, instruicts de mesme doctrine,& pour le service & edification d'vne mesme Eghse. Il est raisonable en tout temps que Dieu soit recognu maistre souuerain en sa maison, en cassant les mauuais seruiteurs qui ont abusé de son autorité: & mesme l'ordinaire vocatio est maintenant de moindre necessité que sous la Loy,

bien que lors mesme le Seigneur a bien monstré qu'il n'y est nullemet obligé. Combien donques qu'il eust enuoyé des bergers, pescheurs, peagers & autres personnes de basse qualité, il n'eust fait sinon ce qu'il a tousiours fait en la restauration de son Eglise: mais si a-il tenu vne telle procedure en ces derniers temps, qu'il a du tout fermé la bouche à tous ceux qui abusent de la vocation ordinaire: aiant tiré de leur nombre mesme ces premiers Ouuriers, par le ministere desquels il arestably en son Eglise, tant la pure cognoissance de sa Verité que l'Ordre de la legitime vocation ou succession: de laquelle ils ont osté l'abus, & ramené l'vsage en son entier. Ian Hay mesme le cofesse en aduouant que tels ont esté Prestres & Moynes. Et bien qu'il adiouste des conuices suiuant le style de son mestier, qui ne iugera neanmoins que ces blasmes n'appartiennent nullement à ceux qui ont deliuré l'Eglise d'vne horrible confusion? Celuy est Apostat & renié qui se reuolte de l'obeissance de son Dieu, & non celuy qui se retire des abominations de Babylone, & restablit l'vsage legitime de la succession ordinaire, & mesmes y estant ordinairement appellé. Tels ont esté ces premiers Docteurs, desquels Dieu s'est seruy pour restablir son Eglise en nostre temps, Vviclef, Ian Hus, Luther, Zuingle, Occolompade, Bucer & autres; qui selon l'orde commun appellés à presradamed moindre accellité que lous la Lov, cher en l'Eglise, aians serment de prescher la verité, & s'opposer au mensonge : ils ont selon leur serment, & presche la verité, & se sont oppozés au mensonge. Aians trouué l'Eglise toute engagée de diuers entortillemens d'erreur, & enueloppée en desordre & confusion : ils ont monstré les abus & exhorté les hommes de les fuir, & declaré la verité & le chemin de salut, selon le debuoir de leur charge, & Dieu atellement accompagné leurs labeurs de sa benediction, qu'ils ont chassé & l'errour & le desordre de l'Eglise, & y ont restably la Verité & le bon ordre: par lequel aujourduy le ministere de l'Eglise est ramené à son vray vsage, nonobstant tous les efforts de l'Antechrist, & de tous ses supposts, & les risées des profanes.

Conclusion, Quiconque est appellé de Dieu (soit par la voye ordinaire de l'Eglise, ou extraordinaire) a legitime autorité de prescher la verité en l'Eglise. Or Luther, Zuingle, Ian Caluin & autres premiers Docteurs de l'Eglise, suscités en diuers lieux, ont esté appellés de Dieu, & par la voye ordinaire & extraordinai-

re: comme il appert par les preuues.

Ils ont donques en legitime autorité de prescher la verité en l'Eglise. l'adiouste, & onteu autorité de corriger l'abus de la succession orlinaire, & la ramener à son vray & droit vsage. Comme ils ont fait.

refire I B Eglifen noftestemps.

Ceste slesche donques ne s'addresse pas contre nous, Hay, mais contre vous. Car à combien meilleure occasion demandera-on à l'Eglise de Ianio. Rome? Puis qu'il n'y a qu'vn Pasteur & vne bergerie, & qu'il n'est non plus loisible de s'ingerer en l'Eglise sans vocation, que sous ombre de la vocation ordinaire, vsurper domination sur les heritages du Seigneur: ie vous demande, l'an l'Pierre qu'elle autorité vn homme s'appelle Chef de l'Eglise vniuerselle, & vsurpe vne puissance sou-

l'Eglise vniuerselle, & vsurpe vne puissance souueraine non seulement sur les Roys & Princes, mais sur les consciences de tous hommes? Par quelle parole de Dieu prouueront-ils que l'Eglife de Rome a ceste autorité sur toute l'Eglise Catholique? Et par quelle raison pourront-ils monstrer que la succession des personnes (quand mes mes on pourroit verifier que S. Pierre auroit esté Euesque de Rome, & que despuis luy la succession eust cotinué d'age en age en l'Eglise de Rome) puisse estre vallable non seulement sans parole de Dieu, mais contre toute parolle de Dieu? Et par quelle regle monstreront-ils que les faueurs, les brigues, l'argent, les cheuaux de poste, la diligence & subtilité des banquiers de la Cour de Rome, soient le fondement de la vocation legitime & Catholique?

La pure doctrine de l'Euggile restablie en nostre temps, est la lettre patente & authentique de la commission des serviteurs de Dieu, par le ministere desquels il a

restably son Egliseen nostre temps.

Mais

Mais Ian Hay nous demande les letres patentes & authentiques de la comission des premiers Docteurs de nostre temps. Nous leur respondos, Que le succés de leur ministere a esté le seau de leurs letres patentes & authentiques, & la pure cognoissance de l'Euagilea esté le suiet & la matiere de ces letres, auec l'Ordre de la discipline de l'Eglise: le principal chef de laquelle, est, la vocation legitime, qui a remis la vraye succession en son vray vsage.

Et toute la Chrestienté dict haut & clair, Qu'il n'est peu aduenir que tant de peuples & nations aient peu secouer le ioug de l'Antechrist, sortir des pattes d'vne si furieuse louue, estre recueillies d'vne si grande & longue dissipation, & receuoir l'Euangile par le ministere des personnes cotemptibles & destituées de toute sorce & autorité humaine, sans vn singulier miracle de

Dieu Toutpuissant.

Qui ne voit ces letres patentes & authentiques, il est aueugle à son esciét, puis qu'elles sont enregistrées & publices par tout le Monde si so-2. Coris. lennellement.

L'Euangile n'a esté cause des guerres ciuiles de ce Royaume, mais le Pape de Rome & ses supposts.

De quel front aussy nous reprochés-vous, Hay, les espées & les pistoles? Sinon que le batu porte l'amende, & que vous nous reprochiés les

espées dont Satan & l'Antechrist, nous ont persecutés, & les pistoles dont apres nous ont fait la guerre. Gardes-les donc pour Sathan & pour ses enfans, asçauoir pour le Pape & pour Mahomet, qui sont nés de mesme pere, & accreus Asça- en mesme temps: comme monstre l'Alcoran auuoir l'an quel vous renuoyés le Lecteur. Les guerres efmeues en toute l'Europe, & nommément en Italie, France, Alemagne, & Espagne, sont les letres patentes de l'autorité Papale: & non seulement Platine, Guiciardin, Paul Ioue, escriuains irreprochables, seront tesmoins de cestitres qui conferment le droit de vostre succession personnelle, ensanglantée de diuerses guerres & cruautés; mais la vraye Histoire des guerres ciuiles efmeues dans & contre ce Royaume, tefmoignera que le mesme esprit meurtrier s'oppozant à l'Euangile, a remply nostre pauure Patrie d'vne horrible & miserable confusion, par les pratiques & menées du Pape de Rome, irrité pour son interest particulier. Tesmoignera que l'Euangile estoit publiquement & paisiblement presché par toute la France, & mesme par le benefice de sa Maiesté, lors que l'Antechrist n'aiant peu empescher le cours de la Verité par l'ar-deur des persecutions, trauersa ces malheureuses guerres vrayement inciuiles & importunes, commençant par le massacre de l'Eglise

> de Dieu. Tesmoignera que ceste rauine impetueuse s'estant desbordée de ceste malheureuse

> > four

623.

fource, a remply ce Royaume d'vn infiny malheur au grand reculement de l'Euangile, à la perte infinie de l'Eglise, & tresgrand auantage de l'Antechrist & de tous ses supposts. Car combien de tesmoins aurons-nous contre la plus effrontée impudence des plus opiniastres ennemis de la Verité, pour verifier que sans ces malheureuses guerres, l'Euangile qui retentissoit par tout ce Royaume & aux plus illustres compagnies & plus grandes Villes, en auroit entierement chassé la Papauté : qui s'est estrangement confermée parmy ces desesperees confusions? Qu'vn chacun se souuienne en quel dédain & haine elle estoit venue par la force de la Verité victorieuse des feux & des flammes: & fans cercher plus longue preuue, Que beaucoup de ceux qui liront cest escrit, demandent à leur conscience s'ils croyent aux superstitions qu'ils font maintenant semblant d'auoir en estime: & pourquoy neanmoins ils croupissent en ce bourbier, si ce n'est à cause des guer res. Et combien y a-il de bonnes ames qui gemissent sous ce fardeau, lequel ils auroient tantost secoué, s'ils estoient asseurés d'vne bonne & ferme paix? Ie n'en veux autres tesmoins qu'eux nesmes, & leurs propres consciences.

Au contraire, qu'estiés-vous, lesuites, il y a vingt ans: & que seriés-vous aujourdhuy, si la ainte & incertitude, (lesquelles vous tasnes d'entretenir par toutes sortes d'artisses)

E 4

estans du tout bannies hors de ce Royaume, chacun viuoit vnanimement s'enquerat de son salut? Vous iris vendre voz poupées & voz belles contenances en Iaponie, Calicut & pardelà, & ce Royaume seroit mieux sans voz desesperées superstitions.

Le Seigneur nostre Dieu iuge entre vous & nous, pour uoye à ces grandes confusions, & non-obstant toutes les pratiques de Sathan & de l'Antechrist, donne paix & repos en ce Royaume, afin qu'en sa paix, son Eglise ait paix.

Vous aués beau nous calomnier. L'experience monstrera que tout vostre but, est d'entretenir le seu sous ombre de deuotion: & le nostre, de l'esteindre. Et nonobstant toutes voz crieries, l'issue sera paroistre nostre sidelité, sera luire le midy de nostre innocence, & nous poursui-urons constamment nostre debuoir, moyennant l'aide de nostre Dieu: pour donner preuue à nostre Roy & Prince naturel, & à toute nostre Patrie, de la syncere affection que nous auons à son seruice, au bien & repos de ce Royaume, auquel il a pleu à Dieu nous faire naistre, & nous faire François. cest a dire sideles & loyaux suiers de nostre Roy.

L'Euangile que nous preschons, par la grace de nostre Dieu, est doctrine de paix & de bon ordre: & neanmoins le Fils de Dieu nous a munis contre les scandales que le Diable debuoit susciter contre l'Euangile sous ombre de l'Euan-

gile, nous admonestant en termes exprés, Ne pensés pas que ie soye venu mettre la paix en terre: ie ne suis pas venu mettre la paix, mais le couteau : & à Matth. grand peine est-il né que toute Hierusalem est esmeue, pour verifier ce qui auoit esté predit, Voicy cestuy-cy est mis pour la ruine & pour la resur- Matth. rection de plusieurs en Ifrael, & pour signe auquel on Luc 2. contredira. Et en suite, ses Apostres à grand'peine 34. ont-ils ouuert la bouche pour l'execution de leur charge, que tout le Monde s'esmeut contre 12. 1. eux & en ludée & par toutes les nations, & ce-19. 21. pendant on leur reproche, Ces gens esmeuuent tou- 60c. te la terre, & sous ce pretexte ils sont par tout cruellement persecurés. L'Euangile donc sera-il cause des troubles & confusions qui se leuent quand il se leue: comme les vapeurs pestiferes des marez au leuer du Soleil ? Accusera-on le Soleil de puanteur à cause que la charogne put par l'ardeur de ses rayons, qui estant roidie de froid ne puoit point auparauant? L'Euangile n'est pas cause des troubles, turbulans Iesuites, mais bien Sathan & l'Antechrist est la vraye cause des confusions & desreglemens qui ont la vogue au Monde. C'est vne vieille & rance finesse de ce Serpent roux, qui vous a armés d'aiguilons acerés de mesme venin. Il s'oppose auec tous es diuers squadrons au cours de l'Euangile: & pour en de gouter les hommes, plausiblement & selon leur humeur, il les persuade que c'est la luniere de Verité qui est cause que le temps est

troublé; & sous ombre des scadales qui accompagnent la guerre, il leur fait detester leur souuerain bien qui leur est offert par la Parole de ve rité: & autorize le mal & le malheur dont il est la vraye & certaine cause, & de laquelle il fait naistre les tristes & pernicieux esfets, à l'occasion de l'Euangile qu'il voudroit anneantir. Mais la Verité demeure tousiours verité parmy tous les entortillemens du mensonge: & le Soleil demeure au Ciel, bien que ses rayons soient couverts & offusqués par la nuée. Si le Monde ne change fon mauuais naturel, & qu'ils s'accroche luymesmes tous ces empeschemens pour ne venir à Dieu: & qu'en cest esgard Iesus Christ luy soit pierre de choppement & de scandale : si est-ce qu'il sera honneur à ceux qui croient, come dict

r. Pierre S. Pierre: & nonobstant toutes les tempestes & 2.7, orages du Monde, ils iouiront du fruit singulier de ceste Paix que le Fils de Dieu leur promet: & oppozeront costamment à toutes les calonies de vostre Pere & vostres, Ce n'est pas nous qui troublons l'Eglise ni le Royaume, mais vous, & cest esprit meurtrier, qui a pour signal des Espées & du Feu cesta dire l'esprit des Iesuites.

En somme, la guerre est le sleau du genre humain. Et les plus necessaires guerres, sont tresperilleuses medecines. Mais qui est cause des scandales & malheurs de la guerre, sinon celuy qui est cause de la guerre?

Nous disons que nous n'en sommes pas cau-

fe. Plutost nous prions Dieu de tout nostre cœur qu'il la bannisse de ce Royaume, & la lie de cheisnes de fer, & change le fer des espées, pistoles & tous autres outils guerriers, en coutres & hoyaux. Nous-nous reiouissons infiniment de ce repos qu'il nous ottroye, soubs le regne de nostre bon & sage Roy Henry, pour la prosperité duquel nous prions Dieu de cœur & de bouche: & exhortons les peuples de luy rendre fidele obeissance & à ses Officiers: se-Ion la regle qui nous a esté prescrite par le Sainct Esprit , asçauoir , Pour la conscience : d'autant qu'il n'y a point de puissance sinon de par Dieu : Si bien que celuy qui resiste à son Prince, resiste à Rom. 13. Dien: lequel nous remercions incessamment de ce qu'il a fait cognoistre à nostre Prince, combien il importe pour le bien de son Estat, de maintenir la paix à ses suiers, & de les laisser viure en liberté de conscience. Auffy l'experience luy a fait voir combien tous violans coseils sont inciuils, & empeschent la franche & volontaire obeissance des peuples, qui seule fait vrayement regner les Roys. Quand à nous, noz deportemens & publics & particuliers telmoignent, Que tout nostre desir, est, de faire gouster aux peuples le bien de la paix, detester la uerre, & les façonner à vne faincte obeissan-: & par consequent que nous ne sommes pas ause de la guerre. Mais bien le Pape & tous ses

fupposts sont la vraye cause de la guerre. Et d'autant, les uites, qu'entre ses Legionaires vous tenés auiourdhuy des premiers rangs, il faut que vous gardiés en particulier voz espées & voz pistoles, pour letres patentes & authentiques de vostre nouuelle Commission.

Exposition des armoiries des Iesuites, qui sont du Feu, des Espées & vne Cles.

Et de fait, comment estés-vous nés & accreus? Voz fondateurs monstreront pour armoiries, des espées & des pistoles. Et pour laiser les autres, ce grand trouble-monde Carafe, l'vne de voz principales colonnes, aura pour le particu'ier de ce Royaume, l'Espée qu'il apporta par le commandement du Pape, de laquelle nous auons despuis senty les tristes esfets par les malheureuses guerres qui s'en sont en-Suyuiés: & pour soy, la corde dont il fust meritoirement estranglé. Cen'est pas aussy sans mystere que vous qui vous dictes estre les gardiens des plus facrés mysteres de la Papauté, aués prins en voz armoiries des Espées, des Cless & du Feu.qui ne voit qu'il faut iuger de la cause par les effets? Et d'autat que vous aimés fort d'augmenter voz reuenus, que la Clef n'est pas là sans serrure, ni la serrure sans coffre, ni le coffre sans thresor? cest a dire. Que vous desirés fort de vous enrichir aux despens de qui que ce soit, en pipant la icunesse, & faisant les enfans de bonne maison, enfans de gehenne: en seduisant quelque femelette chargée de pechés, & l'enlassant dans vostre rets: en trompant par voz charmes & grands & petits fous ombre de deuotion, qui est l'amorse de voz trafiques, par lesquelles il appert que vous estés gens du mestier : pourueu que vous puissiés adjouster les confiscations de ceux que vous appelles Hugenots, s'ils n'auoiet

moien de se garantir de voz griffes.

Et parce que vostre principal but, est, de viure par nostre mort, le Feu & l'Espée est vne partie de voz armoiries, pour signal & marq; de vostre dessein: & desir infiny, tant de ralumer le feu des persecutions esteint en ce Royaume, par la grace de Dieu, que de faire desgainer l'espèe sur noz testes, s'il estoit en vostre puissance. C'est aussy pourquoy le S. Esprit vous represente auec des queues de scorpions, des dens de Lion, & des spora. corselets de fer: pour monstrer qu'il n'y a rien en 9.9.10. vous que guerrier. Qui bien vous cognoit, dira que voicy le registre de voz desportemens, qui fe font neanmoins plus cognoistre par effect que sur le papier.

Le Portugal, tesmoignera le bon mesnage de vostre Societé, qui a precipité à la mort, le feu oy Sebastien sous l'appast de religion, & de là erdu le Royaume. L'Angleterre, & les Païs bas esmoignerot à bonnes enseignes par les vileins

15.16.

attentats que vous aués faits contre des personnes illustres, que les plus exquises & fortes raisons de vostre Theologie Iesuitique, sont trahison, meurtre, assassinat, fureur, temeraire des

espoir, malheur & issue Tragique.

La France qui commence à vous cognoistre, fe gardera mieux à l'aduenir de voz piperies:afin que vous alliés vendre voz coquilles aux Indes, bien qu'elles regorgent ia du sang que l'Inquisition d'Hespagne y a fait espandre pour frayer le chemin à voz pestiferes superstitions.

LE FAVX ÎESVITE.

5. Veu que vous recognoissez en vostre cofession de foy, que les Sacremens doibuent estre administrez de ceux Page14, tant seulement, qui par vocation ordinaire sont à ce appellez: Ie demande si vostre vocation au Ministere, est semblable à celle des Saincts Cyprian, Athanase, Augustin , Ambroise , & autres qui vous ont precede en l'Eglise de Iesus Christ depuis le temps des Apostres: lesquels Saincts & vous & nous estimons & tenons pour legitimes Docteurs & Pasteurs du troupeau de nostre Seigneur. Et ie desire bien fort, que vous prouniez de poinct en poinct la conformité de vostre vocation a-La difference de la vocation est si neclaleur. grande, comme il y a du ciel & de la terre. &, 6. Puis qu'apres la maniere d'eslire voz Ministres, Anciens, & Diacres, vous recognoissez que l'Escriture fai expresse mention d'une quatriesme sorte de Ministres (grandement vtile, & necessaire, & delaissee à l'Eglise de Iesus Christ) que l'on appelle Regents & Docteurs, l'office desquels est, d'instruire & enseigner les fideles

en doctrine solide, preuoyans en toute diligence, que la pureté de l'Euangile ne soit corrompue, ou par ignorance, ou par opinion deprauée: le vous prie de me mostrer, si iamais l'on a veu aucuns Docteurs deuant Caluin, semblables à ceux de vostre nouvelle Eglise: attedu mesmes que les lieux de l'Escriture par vous & c.

Les Caluinistes n'ont eu iamais docteur deuant Caluin.

LE VRAY CHRESTIEN.

L'election tant des Pasteurs que des Docteurs en noz Eglises, est entierement conforme à la regle prescrite par la doctrine Apostolique, & par consequent à la pratique & vsage de l'ancienue & Catholique Eglise : comme il appert tant par les regles que par l'observance de noz

Eglises.

Puis que nous auons par cy deuant monstré par quelle autorité noz premiers Docteurs ont presché l'Euangile en nostre temps, & par icelle restably l'Ordre ancien & legitime en l'Eglise: il sera aisé de prouuer quelle est la conformité de nostre vocation auec celle des Sainces Peres & Docteurs de l'Eglise ancienne. Cerchons donc quelle a esté la forme de leur Vocation, & la coparons à la nostre: afin que par ceste coferance il apparoisse si la nostre est coforme à la leur, ou no. lous mettos pour maxime, que l'anciene Eglise loigneusemet suiuy le patronenseigné par la pa de Dieu. Et sans entrer en plus log discours, voicy la forme de la legitime Vocation, comme elle est definie en l'Escriture par termes exprés.

Il faut que ceux qui sont ia legitimement appellés, fassent examé de la doctrine & des mœurs de celuy qui doit estre appellé, pour estre trouvé 1. Timo propre à enseigner & de vie irreprochable. Le iugement de plusieurs Pasteurs & Anciens doit entreuenir, afin que rien ne se façe qu'aucc meu-Alt.6.5 re deliberation. Ce jugement doit estre rapporté au peuple: aduoué & approuué du peuple solennellement. Ainfi l'election & vocation au ministere, est legitime.

1. Timot. Ceste vocation legitime, doit estre accompa-4.15. & gnée d'vne soigneuse & sidele execution de la charge: qui gist en la doctrine, & en la discipline, & en la prudente application de l'vne & de

l'autre.

C'est le vray patron de la vocation legitime,

representé par les Apostres.

Que la mesme forme de vocation n'ait esté foigneusement obseruée par les Peres en l'Eglise primitiue, il appert si clairement par les Canons, par les liures des Docteurs anciens, & Histoires, que d'en vouloir faire vn grand discours, c'est trop abuser de la patience du lecteur, & vouloir prouuer ce qui est assés cognu & prouué de soymesme, car ils ont suiuy la regle Apostolique.

Or que ceste mesme procedure ne soit exactement gardée aujourdhuy en l'election des Pasteurs en noz Eglises, il apperra par l'examen : & par consequent, que nostre vocation est totalement conforme à celle des Anciens en la plus spars and theritate percentes exer

grande pureté de l'Eglise, les preuues en sont du tout euidentes à ceux qui les voudront verifier fur les choses & les lieux, sino que ceux qui nous accusent, monstrent qu'ils sont ouvertemet passionnés, car on ne peut ne doit condamner ce qu'on nesçait. Or lesçauoir, est nous iustifier. Au contraire, que dirons-nous de la vocation de l'Eglise Romaine? Ien'appelle en tesmoignage que les yeux & les consciences des vostres mesmes. L'examen, le jugement, le césentement & approbation de l'Eglise, ç. Les brigues, pésions, marchandises ouuertes & counertes, faueurs, billets, postes, toutes sortes de chicaneries courtisanes, au Scrutin & hors du Scrutin du Confistoire Papal, en grand & petit volume, retiennent-ils aucune apparance de l'ancienne Vocation? Cerchés donc en l'Eglise Romaine, Hay, la coformité de la vocation legitime, & vous trouueres la lumiere en l'obscurité des plus espesses tenebres, l'Ordre & la Verité parmy la confusfion & le mensonge.

Ce poind estant plus que suffizammet prouué, quand il neseroit que touche, la sixiesme Demade ne merite autre responce, sinon qu'elle est ia vuidée & resolue par la quatriesme. Car c'est vn mesme Dieu qui donne des Docteurs & des Ephes. Pasteurs à son Eglise: laquelle il ne laissera voi-7ement iamais orpheline, Hay, comme vous re-14117.

ognoisses: vostre consession nous servant de Nomb.
telmoignage contre vous-mesmes, asin que 15.

GI

vous dissés comme vostre predecesseur Balaam, mais beaucoup meilleur que vous, Que maudiray-ie si Dieu ne le maudit: & que detesteray-ie, si Dieu ne le deteste?

LE FAVX IESVITE.

7 Pareillement puis que vous confesez au mesme lieu que l'homme ne peut sibien profiter en la susdicte do-Etrine, qu' au prealable il ne soit instruit aux langues & sciences humaines (car Dieu n'opere plus communemet par miracles) & que les Escoles ont esté erigées à ces fins: ausquelles la ieunesse fut esteuée, & nourrie en la cognoissance & crainte de Dieu? Ie demande pourquoy à l'entree de vostre belle doctrine en Escosse, vous auez admis & admettez tous les iours des cousturiers, sauetiers, conrroieurs, boulegiers, & autres tels mechaniques artisans: lesquels mesmes n'ont iamais bien sceu leur propre mestier, qu'ils ont quitte & renonce, & de leur seul mouvement, sans estre aucunement appellez au Ministere, se sont ingerez de dogmatiser le peuple, n'aians autre chose pour toute leur doctrine, qu'on seul formulaire de sermons ramassez des liures Anglois, lesquels à grand peine peuvent ils encore entendre?

Les Ministres d'Escosse comme ceux de France, sont gens vils & ignorans.

LE VRAY CHRESTIEN.

L'ignorance des bonnes letres, compagne de l'auueugle & mensongere Papauté, auoit enueloppé les siecles passès : lors que l'Euangile, reformant l'Eglise en nofire temps, ramena la cognoissance des bonnes letres, & en sit herstiere la vraye Eglise de Dieu, ennemie de la Papauté: bien qu'auiourdhuy Sathan, singe de la Verité, se vueille cacher sous ce masque, par l'entremise des faux Iesuites, pipeurs de la Ieunesse, ennemis de toute verité.

Ie supplie le Lecteur de bien pezer les raisons de Ian Hay, pour juger s'il a raison, non seulemet de suppozer des choses du tout fausses, mais adjourter les fleurs du style accoustumé de sa Socie té, asçauoir auec les calomnies, des injures. Mais le Lecteur non-passionné ne jugera pas de la suffizance du Docteur par le bonet, mais par les effects.

Voicy son argument: La cofession des Eglises d'Escosse recognoit qu'il est du tout necessaire d'auoir des escoles & Academies auxquelles la ieunesse soit instruicte en la crainte de Dieu & cognoissance des langues & sciences humaines, qui est la compagne & chambriere de la vraye doctrine. Elles admettent tous les iours des sauctiers, cousturiers & autres gens machaniques ministere: & les vns mesme s'y ingerent. &c.

Donques les Ministres d'Escosse & de France ont gens vils & ignorans. Voylà l'argument. Mais sur quoy est-il sondé? Car ie laisse la tuire du propos de mesme que la conclusion

cest a dire s'entretenant comme les minutes du cerueau de Ian Hay, qui ne sçait autre chose sinon qu'il veut dire quelque chose cotre les gens de bien. Car quine voit que la vraye Responce à sa Demande, est, Tute inges parta propre bouche,

manuais ferniteur? Puis donc que la science n'a ennemy que l'ignorant, Hay, & que vous confessés que nous recommandons & cultiuons les Escoles & Academies , comment pouvons-nous eftre vils & ignorans? car comment pouuons-nous aimer ce que nous haissons, & recommander ce que nous n'aimons? Comment emploierions-nous tant de peine & de frais à cultiuer noz Academies pour auoir des suffizans Pasteurs pour noz Eglises, si les boutiques des moindres artizans, & les marchés nous donnoient des Pasteurs en abondance? Ou bien pourquoy nous mettrions-nous en peine de les recercher, s'ils venoient à nous volontairement à grands trouppes?

Ce sont des propositions contradictoirement corradictoires, si bien que les moins clair-voians commencent a voir clair, Hay, en voz verités. mais passons outre, par la comparaison de l'Antiquité que vous aués si souvent en la bouche: & mesmes par l'exemple de ceux lesquels vous appellés voz compagnons domestiques, bien qu'à

fone gens vits & ignorans, Vo. 1701 bnenglari

Quelle coclusion seroit-ce? Nostre Seigneur lesus a eseu des pescheurs & peagers pour Apoftres: stres. Donques ils sont gens vils & ignorans. Ou, S. Paul qui auoit esté heureusement instruit aux pieds de Gamaliel, a eu tort d'exhor- 22, 3. ter Timothée à l'estude de l'Escriture? 1.Timot.

La responce seroit peremptoire, Que Dieu 4-15. a esleu les choses basses & contemptibles, pour confondre les grandes & apparantes : & aiant reuestu ces pauures pescheurs de son Esprit, les a faits victorieux de la sagesse humaine. &c. Mais qu'il n'est pas incompatible qu'il y ait vn certain ordre en l'Eglise pour instruire & saçonner ceux qui font destinés pour annoncer la doctrine de verité en l'Eglise. Dieu voirement donne luy seul l'accroissemet, & celuy qui seme & arrouse n'est rien, mais ne faut-il pas semer & arrouser? Seroit-ce pas donc grand deshonneur à noz Eglises, si Dieu auoit declaré enuers elles la mesme puissance & prouidence qu'au premier commencemet de son Euangile, en suscitant des vaisseaux infirmes, desquels neanmoins il luy ait pleu se seruir abondamment?

Mais si vous repliqués, Que c'a esté vn extraordinaire aux Apostres, mais maintenant que c'est l'ordinaire de nostre condition, le S. Apo-Are respondra pour nous, Vous voyés vostre vocation, que vous n'estés pas beaucoup de sages selon la 1. Coruh.

air, ne beaucoup de forts, ne beaucoup de nobles. 1.26. s ne desaduouërons pas ceste condition mune de l'Eglise, & n'aurons iamais enuie de la changer, quelque vile & basse qu'elle soit, à

voz grandeurs & sciences: & le mesme Apostre qualifiera nostre bassesse. Dieu a esseu les choses folles de ce monde, pour confondre les sages: & Dieu a esseu les choses foibles de ce monde, pour confondre les fortes: & Dieu a esseu les choses viles de ce monde & les mesprisées, & celles qui ne sont point, asin d'abolir celles qui sont. & c. Nous aimons donc trop mieux estre la balieure & la racture du monde auec les Apostres que de triompher & regner auec l'Anchrist. Voila pour vn item.

Mais ie supplie le sage Lecteur de bien pezer la conclusion de nostre Docteur. Il a aduoué que que par les reglemens de nostre discipline nous dressons & cultiuons soigneusement les Escoles & Academies, & il conclut de soy-mesme, Que

nous sommes vils & ignorans.

Quand nous serions bien vils selon le monde, & ignoras des soiences humaines, l'exemple des Apostres, & S. Paul nommément a la respondu pour nous, & de surcroit orie, Si ie suis idioten parler, iene le suis pas en cognoissance: bien qu'il ne le sust en parole mesme: sa diuine & du tout magnisque eloquence estant assés cognue par ses diuins escrits, & renomée par l'Histoire de l'Egli se. De mesme nous diros, Que Dieu a honoré en nostre temps son Eglise de la belle cognoissance des bonnes letres, laquelle il enuoya au Mos de comme sourriere de sa Verité, lors qui su pleust la ramener en la Chrestiété: ou quad la sai son sust en pour dessiurer son Eglise capture dans

dans les tenebreuses prisons de l'Ignorance Papale, il donna commission à ceste belle Erudition de la retirer de sa servitude. La memoire des hommes est encore toute fraische pour seresouuenir de ce temps-là: le prouerbe vole parmy la bouche du peuple, que

Ce Grec, cest Hebrieu, ce Latin, Ont descouuert le pot aux roses.

Il n'y a pas long temps que les ennemis de l'Eglise tenoient toute ceste cognoissance des langues pour heretique. De fait, que le docte Lecteur ramentoiue le temps passé, & il trouuera que le declin & abbastardissem et de l'Eglise fust accompagné de l'Ignorance des langues Hebraïque & Grecque, auxquelles les originaux de l'Escriture sont escrits, lesquels Sathan vouloit faire perdre. Et de mesme arriua ce gros & espais Latin duquel sont parés les liures des Docteurs de ceste nouvelle Parole non-escrite, qui estimoient que ce fust vne grande heresie que de bien parler. Ces elegances se peuuent voir aux escrits des Scholastiques. Mais quand il apleu a Dieu de ralumer la lampe de sa Verité en nostre temps, il a remis sus ceste belle cognoissance des langues & sciences humaines, pour en faire heritiere son Eglise. Et en despit de l'Anhrist, il s'est seruy de diuers instrumens pour ancer cest œuure miraculeuse du restablisment de sa Verité en diverses nations de Europe, par le moien des bonnes letres.

En ce Royaume il suscita ce grand Roy François premier de ce nom, Prince de tresheureuse & tressouable memoire, qui aiant estably ce grad luminaire des bons esprits en son Vniuersité de Paris, comme sur vn Pharos apperceuable de tous les cartiers du Monde, ramassa le naufrage des Muses de toutes nations pour les faire surgir à son port, & de là les heureusement enuoyer par toute l'Europe, qui doit à cest heroique Esprit la renaissance des bonnes letres. Mais Dieu

s'en vouloit bien seruir plus outre.

Incontinent que ceste lampe fust allumée en l'Academie, on commence a remarquer le visage des Sophistes, qu'on ne pouvoit voir parmy les tenebres : à fueilleter l'Escriture, veoir les bons liures des Anciens: & par ceste espreuue cognoistre la difference de la Verité & du mensonge: se desgouster des sottes superstitions cachées sous le manteau d'ignorance. Quoy plus? Les Academies, les Parlemens, les Villes, les Cours des Princes, toutes sortes de compagnies, comencent à ouurir les yeux, & voir qu'il faisoit iour, & remarquer la tyrannie de l'Antechrist.

Que le sage Lecteur conte ceux qui ont restably les bonnes letres en nostre temps en toutes nations: & il raportera qu'ils ont tous detesté la Papaute, sans que ie ramentoiue nom par nor ceux qui sont assés cognus. Aujourdhuy me me i'exhorte & obteste les doctes, (que vou pourriés alleguer pour vostres) sans les mettre

fur

fur autre question que de leur conscience, de dire en quelle opinion ils ont ceste mesme Papauté, & tous ces derniers mysteres que vous apportés à ce vieil Mode, lesuites, pour l'entretenir en erreur: & de consesser, que s'ils ozoient declarer ouvertement ce qu'ils ont veu en l'Escriture par la clarte des bonnes letres, quel rapport ils

feroient du tout ce seruice de la Papauté. Sathan donc aiant veu le grand succés de l'Erudition, pour l'esclarcissemet de la Verité, qu'a il fait? Pour entreropre le cours de la victoire de l'Euangile, il vous a suscités, lesuites, & pour vous reuestir de quelque plus grande apparance que ces vieux asnes qui se cachoient au son de l'Hebrieu, Grec & du plus pur Latin, il vous a harnachés de quelque peu d'Hebrieu, Grec & Latin, & de quelque cognoissance de la Philosophie humaine, pour vous faire paroistre des grands cheuaux, felon vostre pourtrait que nous Paz. & auons cy dessus monstré, cest a dire pour vous faire resister à la Verité auec plus de force, & tromper les homes auec plus d'apparance. Vous aués dressé des Colleges, vous aués fait merueilles d'acquerir reputation en bien instruisant la ieunesse: laquelle par ceste amorce vous embeguines de sotte superstition, & si ne la rauisses es seins de leurs peres & meres (comme vous y Mes artizans) aumoins vous la rendés auffy probien faire pour la ciuile societé de la vie humane, & entremise de la Chose-publique, que

vous: pour ne sçauoir que baizotter des croix, trainasser quelque Agnus-Dei, marmotter quelque Salue-Regina, regarder de trauers ses parés & voisins qui ne sont de son humeur, ou auoir tousiours en sa bouche vostre feu & voz espées contre les pouures Hugenots : & lasser les plus patiens par leurs inciuils & passionnés propos. C'est l'instruction que vous donnés à la icunesse, pour la remplir de vostre noblesse & science lefuitique. Il n'ya que trop d'esprits d'or & d'argét qui sont infectés de ce plomb: mais il y en a aussy qui vous cognoissans, ont ia vomy vostre escume: & sans doute vous perdrés tout credit incontinent que ceste pouure ieunesse que vous tenés encor enlassée en voz fillets, cognoistra vostre suffizance & prud'hommie, Pour ces merites donques vous renomméres-vous les Oracles du Monde, les delices du genre humain en ces derniers temps, & nobles & sçauans? Et nous descrierés vous comme vils & ignorans?

O Hay, qui bien se cognoit peu se prise. Pendant que maintenant vous-vous voiés dans ce beau & grad College de Tournon, bien noutry, & bien vestu d'vne bone double-robbe noire, appellé Pere-Hay à double rebras, & peut estre vn peu plus caressé que de coustume: vous-vous mirés en voz plumes, & enyuré de quelque nou-ueau sentiment de vostre suffizance, attendant quelque grand guerdon pour ce nouveau seruice que vous faictes à l'Antechrist, vous-vous difpensés

spensés de vous moquer de nostre condition, & ne vous souviet pas qu'on vous cognoit assés, & que le sage Lecteur jugera de vous par voz couleurs, & condamnera d'abord vostre ambitiense temerité, qui faictes le grand sur la pelure d'un oignon? Et que seroit-ce, Hay, si de pouure moyne vous estiés deuenu Cardinal?

Mais chargés hardiment sur nous à force iniures & conuices. Nous estimons vous respondre L'estole des
asses, en vous faisant cognoistre par vous-mesmes, cesta dire que vous aués apprins en mesme
escole, l'erreur, la calomnie & le conuice. & laissons aux bons & suffizans iuges de juger de vous
& de nous, par les preuues qui leur monstreront
euidemment & qui vous estés & qui nous sommes. Il ne me plaist pas de respondre plus auant
à voz conuices. Nous serons vrayement nobles,
estans de la maison de Dieu: & vrayement fauss,
par la science de nostre salue, accompagnée de
ceste bonne coscience que nous oppozons à tou
tes voz conuicieuses calomnies.

DE L'ECRITVRE.

L E I E S V, I T, E notoup

Veu qu'entre les autres pointes de vostre for pretendue, le chef principal est, qu'il ne faut du tout rien croire, qui le soit expressément contenu en l'Escriture sainte: le vous demande, quel tesmoignage d'icelle aués-vous pour la consirmation de vostre soy touchant ce point ices. Comme en croiant e Dieu, nous s'éclons que Dieu est véritable, aussinous ne pouvons croire sinonce que Dieu nous offre en sa Parole: sans laquele tout ce que nousnous férions accroire, ne séroit que pure vanité, n'estant appuyé sur sa verité: é par consequent, la Parole de Dieu, est le seul fondement de nostre soy: comme elle tesmoigne d'elle-mesme, é son tesmoignage est veritable: bien que les Iesuites tachent de renuerser cest indubitable principe de nostre Chrestienté.

Que le Lecteur se souviene de ce que i'ay dit Intention ey dessus touchant l'intention de Ian Hay; qui of suitedu est de renuerser tout ce qui est de Christ, pour Ian Hay. establir ce qui est de l'Antechrist, come il apper ra par la deduction de ce discours. Il commence par l'autorité de la Parole de Dieu, qu'il veut saper & miner, pour la renuerser de sond en com-

ple. Suyuons donques ses traces.

Ceste demande est ambigue & captieuse. Vou lés-vous, Hay, que nous prouuions nostre foy estre sondée entierement en l'Escriture, sans qu'il nous soit loisible de rien croire qui soit inuenté & creu en nostre cerueau? Ou, s'il y a quelque embusche sous ce mot, Expressement? Comme si vous nous im possés que nous voulons dire que toutes choses vne par vne, soient contenues en l'Escriture, & qu'il ne nous est permis de rien croire outre cela? Nous vous deuons donc respondre comme à ceux qui sont estat de chicanerie, Que vous esclarcissés vostre dire cepédat nous-vous respondre premier posés,

Ouc

TROIS. ANTILESVITE. 53

Que nous croions voirement que la Parole de Dieu est le vray & certain fondement de nostre La Parole foy.cesta dire qu'il ne faut rien croire qui ne soit de Dien, focontenu en la Parole de Dieu, & qu'il n'y a autre mestre foy, Parole de Dieu que l'Escriture saincte, asçauoir les escrits des Prophetes & Apostres. Puis q'uon ne peut cognoistre Dieu à salut qu'en sa Parole, aussy on ne le doit separer de sa Parole: & par co sequent, comme nous disons que la Parole de Dieuest le fondement de nostre foy, aussy nous aduouons & recognoissons Dieu pour le vray & seul fondement de sa parole. Telle a esté l'intétion de Ian Caluin au passage que vous allegués, Que cecy nous soit une conclusion resolue (dit il) Que Infin. le. nous ne deuons tenir en l'Eglise pour parole de Dieu, si- 4 shap. 8. non ce qui est contenu en la Loy & aux Prophetes, & fet. 8. puis aux escrits des Apostres: & qu'iln'y a autre façon de bien enseigner que de raporter toute doctrine à ceste regle. Voila ses propres mots.

Demandés-vous donc quelque tesmoignage de l'Escriture pour prouuer ceste doctrine: C'est demander preuue d'vn principe qui se preuue soy-mesme: neanmoins d'vne infinité de passages, ceux-cy peuuent suffire pour la costrmatio

de nostre Foy.

En verité en verité ie vous di, que celuy qui oit ma lan 8. 45 vole, & croit à celuy qui ma euoyé, il a vie eternelle, & cendra point en condemnation, mais est passé de la la vie. Or ill ya vne necessaire conquence de la Foy à la Parole, telle que S. Pol

H 3

correspon represente en termes exprés, Quela foy est par dance de l'Ouye, & l'ouyepar la parale de Dieu. Si donc tout co Parole T. qui lefait sans foy, est peché: tout ce bui se fait dela Foy. fans parole de Dieu, le fait sans foy. Or ceste Pa-

Rom. 10. role de Dieu contiet tout ce qui est besoin pour bien regler nostre vie. Elle monstre le chemin de bien & heureusement viure, à tous hommes, en tous age, à toutes conditions.

Toute Escriture divinement inspirée, est vtile pour 1. Timoth doctrine pourreprehension, pour correction, pour instru 3. 16. etion, qui est en iustice: afin que l'homme de Dieu soit entier, appareille à toute bonne œuure. Elle est laiet pour

1. Cor. 3. 2. les petis, viande ferme pour les grands. L'Euangile est la puissance de Dieu à salut à tout croiant, au Iuif

Rom. 1-17 premierement & puis au Grec. car la instice de Dieu se reuele en iceluy de foy en foy:comme il est escrit; Le iuste viura de sa foy &, Tout ce qui a esté parauant escrit, est pour noftre doctrine, afin que par patience & confolatio

Rom. 15. 4. des Escritures, nous ayons esperance. & c. Mais que diray-ie plus? Seray-ie contrainet d'infister long temps en la preuue des principes, transcriuant des passages autant communs en la bouche des fideles, comme la Foy se fait certainement sen tir en leurs cœurs? Plutost disons auec le Prophe te pour couper broche à vostre sourcilleuse igno rance.

> Alaloy & au tesmoignage. S'ils ne disent selon cest parole, la lumiere du matin ne leur sera pas donnée Quiconque n'a ceste addresse, ne se fait qu'esgarerà trauers champs: au contraire, celuy est bien

bien asseuré qui se laisse conduire à la parole du Fils de Dieu qui crie, se sui la verité, la voye, é la vie. Le chemin qui nous conduit à la vie eternelle, est certainement monstré en ceste Verité, laquelle se fait assés cognoistre aux cœurs des enfans de Dieu. Ce n'est pas donc une soy pretendue, Hay, non plus que la Parole sur laquelle elle s'appuye, puis qu'elle est la Parole eternelle du Dieu eternel, qui condamnera de blaspheme vostre bouche conuicieuse, & rembarrera vostre audacieuse impieté: laquelle ne se dresse pas co
*tre nous, mais contre luy-mesme, suffizant guarant de l'asseurance de la foy qu'il a luy-mesme emprainte en noz cœurs.

Que si par ce mot Expressement vous voulies nouër vne vetille, pour nous enuclopper en abfurdité, comme si nous voulions dire que toutes choses vne par vne sont contenues en la Parole de Dieu, la responce seroit facile: Que les regles generales de nostre deuoir sont comprinses en la Parole de Dieu, lesquelles vn chacun doit approprier à foy pour bien compasser sa vie: & bien qu'iln'y soit parlé ni de tous hommes ni de toutes choses, siest-ce qu'il y a vn certain compas & pour tous hommes & pour toutes choses. Il n'y a oint de science des choses infinies (disent les ilosophes) cest a dire des choses individues & ticulieres, qu'on ne peut coprendre par nom-: mais fi est-ce qu'elles font & comprinses & rédues par les principes generaux des sciéces.

H 4

La science de salut n'a pas moins d'efficace: & bien qu'il ne soit parlé de tous ni de tout par le menu en la Parole de Dieu, si est-ce qu'il n'y a rien en toute la vie humaine qui ne soit addressé & saçonné par ce compas: & la Foy approprie à vn chacun des esleus ce qui est dit en general à tous: selon ce qui est dit, l'ay creu & pourtant i'ay parlé. & l'Eglise plus anciene aux Symboles, se croy en Dieu: asin qu'vn chacun applique à soy la parole qui est offerte à tous en general sans croire à credit sur la soy d'autruy. car la soy n'est pas vne opinion, ni l'Eglise de Dieu vne escole de doute & d'ignorance: laquelle il saut garder pour les cerueaux éceruelés, telz que celuy du Calomniateur Ian Hay.

Slore LE FAVX TESVITE.

S'il n'est pas loisible de corrompre l'Escriture y adioustant, ou bien ostant: & que ny Ange, ny homme, ny mort, ny viuant, ne le peut faire comme mesme Caluin confesse, pour quoy chantez vous en voz assemblées les Pseaumes de David, que Maros & Beze ont gastez & corrompus, y adioustant & changeant tout ce qu'il leur a semblé, pour mieux faire leur rithme, quoy que le sens de l'Autheur deust estre perverty?

LE VRAY CHRESTIEN. De foldignorantinge, breue & folle sentence.

Il n'est pas voirement loisible de corrompre l'Escriture ou en adjouftant ou en offant: & ni Ange ni homme ni viuant ni mort ne le peut faire, comme dit Caluin. Nous recognoissons le langage de l'Eglise, afin que nous l'opposions à Hay de sa propre bouche, quand doresenauant ou en adioustant ou en ostat il corrompra l'Escriture, comme il fait en diuers lieux : l'aiant apprins de son Maistre, qui monstre ce qu'il sçait Mat. 40 faire en ce mestier en voulant tenter nostre Sei- 3. 000. gneur Iesus Christ. Mais cen'est pas corrompre la S. Escriture, en l'exposant fidelement, soit par vn commentaire qui esclarcisse les mots obscurs par yn plus long & clair discours, representat le vray fens d'vn passage qui ne pourroit estre bien comprins de tous sans quelque addresse: Ou bien quand par vne naïue breueté, limitée dans les bornes d'vn beau vers, on met deuant les yeux la vraye & naïue intention du Prophete: qui se glisse & entre auec plus d'efficace aux entendemens & cœurs des hommes, par le miel d'vne douce & grave Poesse! nois a florid of al

Tellea esté celle de Clemet Marot & de Theo dore de Beze, en la robbe Françoise qu'ils ont accommodée aux Pseaumes de Dauid, par le iuement & resmoignage des plus doctes poëtes: ont nostre France est aujourdhuy assés enrihie, fans qu'vn Moyne Escossois se vueille meser de glozer le Magnificat, parlant d'vne chose ou il peut moins iuger qu'vn auueugle des cou-

leurs. Noz Eglises n'ont ni seules ni premieres recognu & admiré ceste belle & excellente lumiere, venate du Ciel apres les longues & espesses tenebres des siecles passés, comme le Soleil au Printemps, apres vn long & fascheux hyuer: mais ceste du tout admirable poësse, diuinement bien accomodée à ce diuin suiet, est admirée de tous ceux qui sçauent mettre differece entre de l'or & des febues, comme on dit.

S'il y a quelque chose ou Hay puisse mordre, qu'il vienne en auant. Theodore de Bezen'a besoin de caution. Il respondra & payera pour søymesme, & ie fais bon qu'il cautionnera Clement Marot: mais à la charge qu'on mette certaines loix en cest examen, & que celuy qui se trouuera auoir le tort, porte les fruits de son audace.

Carde quel nom & supplice est digne celuy

qui estant ignorant de quelque chose non seulement s'ingere d'en iuger, mais oze bien contreroler & reprendre l'ouurage approuué par le In Sophi commun iugement des plus doctes? Platon ou sta Alci-plutost la Raison, respondra, Que tel contrerolbiad...

Lib.3.de leurignorant, est sol, outrecuidé, malicieux, indigne legibu. d'estre porté en la societé du genre humain, comme attaint d'une si ignominieuse maladie comme est l'Ignorance: & mesmede la plus sale & plus dangereuse somme est celle qui pousse les Ignorans à ma dire & à mal faire. Tels ignorans ne nuisent pas seulemet à eux-mesmes. (car ils auroient besoin de misericorde & de remede) mais au public, le-quel

quel ils taschent de gaster en raualant le pris des bonnes choses, & l'autorité des gens de bien, par la contagi on de leurs phrenesses, qui s'appelle Calomnie, Fille aisnée de ceste malicieuse Ignorance. Tel ignorant (asin que ie trouue vn exéple pour nostre suiet) sut Marsyas, qui en vouloit aux Muses, & les descrioit par tout, contrerolant & mesprisant leurs ouurages: si bien que par sentence du souuerain Parlement des sciences il sust escorché, pour recompence dessa malicieuse ignorance & de son outrecuidé iugement.

Que Hay prene garde à soy, car en tout ce que nous auons ia veu de ses escrits, il se plaind de l'indisposition de sa personne, & nommément de la debilité de son estomac: & qu'à ceste occasion les Medecins le renuoverent en Escosse. Et afin que tout le Mode le sceut, come chose bien remarquable, il la mis en l'etrée de ses liures. Les clair-voyas Medecins; dont chacun sçait que la belle Academie de Montpelier est bien fournie; difent que lan Hay se trompe en son mal, d'autat que la source de sa maladie est au cerucau: si bien qu'on se trépe de l'éuoyer en Escosse, par ce que sa maladie se gueriroit plus comodémet en Anticyre, ou il y a abodace d'Elebore pour guerir les erueaux alterés. ioint, que sa maladie est telleent enracinée que la folie ne se monstre pas en rs seulement, mais aussy en prose, & en tous fortes de langage: & mesme en vn suiet si grane comme la Theologie. France o prosibilità

bonner chales, & l'autorité des gens de bien par ological Les FAVX LESVITE no posicional

Que dictes vous encore de ce que Beze a escrit, disant : Quisquis sacrorum librorum lectione hominibus interdicit, sciat sese omnem spem certa consolationis ac salutis adimere: & en François, Quiconque empesche la lecture des escritures, ofte quant & quant le seul moien de consolation, & de salut au pauure peuple: attendu que si cecy est vray, plusieurs pauures gens qui ne scauent pas lire, & simples femmellettes, qui ne cognoissent ny a ny b, n'ont aucun moien de receuoir confolation, ny d'attendre leur salut eternel.

H. OLE VRAY CHRESTIEN. A 49 100

Lire & ouir la Parole de Dieu, est, & de mesme commandement & de mesme effect.

Nous disons, Ian Hay, que Theodore de Bezeatresbien parlé & que vous l'aués tresmal reprins. Vostre Logique vous apprend-elle que ces deux propositions sont contradictoires, Cerchés les Escritures, car paricelles vous estimés d'auoir salut: &, Voicy mon Fils bien-aimé, escoutés-le? car le Fils mesme dit, Que les Escritures telmoignent de luy. Quand S. Paul dir que la Foy est par l'ouye, & l'ouye par la Parole de Dieu, veut-il dire qu'il ne faut pas obeir au Maistre qui commande de cercher & sonder diligem

ligemment les Escritures? Comment peut-on mesmes ouir ce qui est escrit, sinon ou quand il est leu, on rapporte fidelement par celuy qui la leu: qui ne doit rien enseigner en l'Eglise que ce qu'il a apprins en l'Escriture saincte: suiuant la leçon que donne S. Paul à tous ceux qui preschent la Parole de Dieu, Enten àtoy, & à la do-4.6. Arine. Pourquoy donc la Parole de Dieu seroit escrite, & par excellence, appellée Escriture, sinon afin qu'elle fust leuë? Celuy quia donné les oreilles pour ouir, n'a il pas donné les yeux pour voir & lire? Les pauures gens & simples femelettes ont assés de cosolation en ceste parole, qui leur estant preschée & reçeue en leurs cœurs, n'ont besoin de voz Images muettes & sourdes, lesquelles vous dites estre leurs liures: & lisent asses clairemet pour leur salut, Que Iesus Christ est leur senl Redempteur.

Qui ne voit donc, Ian Hay, vostre mousse & lourde subtilité en cuidat cotreroler ce qui a esté tresbien dit par Theodore de Beze, & l'enuelopper de ceste vetille Sophistique de nulle saueur? Theodore de Beze reprend la tyrannie capit. 4. qui a la vogue en l'Eglise Romaine que ce qu'on artic. 27. appelle le seruice de Dieu, y est fait en lague inco

ue & pour toute seurcé on renuove les homes foy de leurs Docteurs, pour croire sur leur dit: & prouue que ceste Ordonnance repudirectement à l'expresse Parole de Dieu, & peschelesalut des hommes, quine penuent

cle 27.

fession.

estre instruits sans entendre ce qu'il leur est proposé: & apres vn long discours conclut, Quiconque defend aux hommes la lecture des sainctes Escritures, qu'il sache qu'il leur oste toute esperance de consolation & de salut. La seule conference donc du 4. Arti- passage, monstrera l'imposture du Demandeur: veuque l'ouye & la lecture tendates à vn mesme de la Cobut, & estans inutiles sans foy: vne simple personne qui ne sçait lire, a dequoy se contenter, quand oyant de la bouche de son fidele Pasteur ce qui est escrit en l'Euangile, medite ceste verité & la loge en son cœur : pour contempler en l'ouye de la Parole de Dieu, lesus Christ crucifié: & lire en sa conscience que son nom est escrit au liure de vie, par le tesmoignage, que luy rend le

LE FAVX IESVITE.

S. Esprit d'estre enfant de Dieu.

II Si vous croyez que les enfans doibuent estre baptizez : & qu'il faut observer le Dimenche au lieu du iour du Sabbath : & que la bien-heurense Vierge, est tousiours demeurée Vierge apres l'enfantement : Ie demande quel tesmoignage escrit vous en auez, pour confirmer voftre foy en cest endroiet?

LE VRAY CHRESTIEN.

leurs Docheurs, pour croire

La Parole de Dien nous enseigne clairement qu'il faut

15, 6 pag. 26

faut communiquer le Baptesme aux petits enfans, É nous donne raison suffizante touchant la perpetuelle Virginite de la bien-heureuse Vierge Marie, & de l'ob-

seruation du iour du Dimanche.

Il a esté cinq cens sois respondu à ceci: & Hay neanmoins comme apportant vn nouueau mystere, remet sur la table ces vieux choux bouillis & rebouillis si souvent. Est-ce donques, Hay, I'vne de ceste couple de pillules pour fermer la bouche à ceux que vous appellés heretiques? Nous croions voirement que les petits enfans doibuent estre baptizés, & les baptizons aussy en noz Eglises: nous observons soigneusement le iour du Dimanche, & tenons que la bien-heureuse Vierge, est tousiours demeurée vierge apres l'enfantement. Et de tout ceci nous auons teltes moignage en l'Escriture saincte qu'il nous peut & doit suffire.

Redirons-nous donc ce qui a esté si souvent redit, & par beaucoup d'autres & par moy mes-mier An me? Le Fils de Dicu a dit, Laissés les petits rivessites enfans venir à moy, & ne les empesches-point. Est sur la la laisse est est enfans des sides sous de ceste alliance les petits enfans des sides sous la Loy, estoient circoncis au huistiesme iour: urquoy noz enfans auiourdhuy en la pleine iiere du Sainst Euangile, auroient moins privilege? Ioint que non seulement la choreur est donnée, mais ausly le baptesme

AT L'ATHE RESEARCE AT NOS'E

baptefme estant comme estoit la circoncision, feau de la remission de noz pechés au sang de lefus Christ, a succedé à la circoncision pour estre communiqué aux mesmes fins, asçauoir que noz enfans soient saincts, & introduits en l'Eglise par ce signal. Les Apostres suivant ceste regle, ont baptizé les petits enfans, quand ils ont baptizé des familles entieres: comme il appert par l'Histoire saince. Aurons-nous donc recours à vostre Parole non-escrite pour prouuer le baptesme des petits enfans? puisque la Raison fondée sur l'expresse Parole de Dieu, & l'exemple tat des Peres sous la Loy que des Apostres, nous monstrent que ceste ordonnance est vrayement Apostolique: comme elle aussy à esté ceste occasion estroictement obseruée en l'Eglise anciene.

nous tenons pour resolu, qu'elle est demeurée Vierge apres l'enfantement : come S. Matthieu nous en asseure, Que loseph ne cognut pas Marie, Matt. insqu'atant qu'elle eust enfante lesus: cest a dire ia mais. car c'estoit vn grand miracle qu'vne Vierge conçeut & enfantast, comme le Prophete l'auoit predict. Ioseph a honoré ce miracle, & a laissé Vierge celle qui auoit esté conseruée Vierge: afin que le miracle nous affeurast que c'estoit la semece benite, qui briseroit la teste du Serper

Quand est de la bien heureuse Vierge Marie,

2. Samu- L'Escriture vse de la mesme saçon de parler, ce el 6. 23 me quand elle dit, Que Michol femme de Daura n'eust point d'enfans iusqu'à l'heure de sa mort. cest

adire

a dire, iamais. car auroit-elle eu des enfans apres sa mort? Ce passage donc & l'honneur que nous portons à ce grand mystere, Vne vierge conceura, Esaie 7.14. nous rend certains qu'elle est demeurée Vierge apres l'enfantement. Si vous en doutez, pourquey nous voulés-vous enuelopper en voz mesmes incertitudes, & nous blasmés come si nous deshonorions celle que Dieu a tant honoré que de l'auoir choisie pour estre mere de son Fils? D'estre demeurée vierge apres l'enfantement, n'est pas vn article de soy, qui n'eust esté omis s'il estoit necessaire & fondamental.

Pour le regard du DIMANCHE, le nom mesme no admoneste que c'est le iour du Seigneur: & l'histoire de l'Euangile tesmoigne expresé-Maib. 28. ment que ce sust le iour auquel le Seigneur Ie-1. Marc. 16. sus resuscita. Si donc l'Eglise ancienne a sanctisié & celebré ce iour au lieu du Sabath, l'a elle faict sans parole de Dieu? veu mesme qu'il appert par S. Ian que de son temps il estoit receu Apocalyp. en l'Eglise.

L'ombre s'esuanouissant à la lumiere du Soleil, il a falu pour l'ordre de l'Eglise, qu'il y ait eu vn sour cosacré aux sainctes assemblées, & pour monstrer la liberté de l'Eglise Chrestienne, delirée du ioug des ceremonies Mosaïques. On en pouvoit choisir de plus propre que celuy i estoit monstré par la parole de Dieu avoir carté toutes les ceremonies de la loy, estant nonoré de la resurrection du Seigneur lesus. C'a

KI

donc esté sur la parole de Dieu que l'ordonnace de ce jour a esté fondée. bié que la regle demeu-

Rem. 14. 1 re tousiours inuiolable, Qu'il ne faut faire superstitieusement difference entre iour & iour: & est vn poinct bien asseuré, que l'Eglise ancienne la bien pratiquée, en consacrant ce iour à la memoire bien heureuse de nostre Seigneur Lesus Christ.

Quandà ce que Hay dict que Caluin a voulu changer la Dimanche au ieudy, & pour preuue impudente de son dire allegue Hierosme Bossec en tesmoin, c'est mettre proprement la pierre en aneau. Vne imposture en la bouche d'vn Iesuite, prouuée par vn charletan plus descrié que Caboche, & alleguée pour calomnier vne verité cognue par tout le monde, est le propre suiet de la Logique des Iesuites. Continués, Hay, à nous opposer force tels argumens, pour prouuer que vous aués autant d'entendement que de conscience.

LE IESVITE.

12 Où est-il escrit qu'il n'y a que quatre Euangelistes? & que l'Euangile de Sainet Matthieu, anec celuy des autres trois doibte strereceu, & non pas celuy de S. Thomas Apostre? Et quelle authorité vous a esmeu a approuver vne escriture pour Canonique, & reietter l'autre c'me apocryphe? ou si aucun vient à nier quelque liure a nouveau Testament (comme Mariin Luther anié! E, pistre de Sainct Iaques): Ie demande par quel argument de

LE CHRESTIEN.

La preune de l'Escriture, est l'Escriture mesme: & qui nie ceste autorité souveraine de la parole de Dieu, ne sera iamais esmeu par l'autorité de la vraye Eglise: se monstrant athée & profane, digne plustost de chastiment que d'estre enseigne par raison.

Si ie demandois à mon Demadeur pourquoy le tout est plus grand que sa partie, & que deux & deux font quatre: s'il auoit quelque ses naturel, il diroit que cela n'a besoin de preuue, d'autant que Nature mesme nous l'enseigne : s'il en doutoit, & en vouloit debatre, il se monstreroit

priué de sens commun.

L'Escriture saincte aura-elle moins d'autori- Les prins. té que Nature, pour se prouuer par ses propres pes des la principes: & celuy qui voudra debatre de ses Diem. Notaires, & reuoquer en doute leur autorité, sera il digne d'estre ouy? C'est donc vn traict de vostre doctrine lesuitique, qui apprenant les homes à douter de la certitude de la Parole de Dieu, les rend profanes & athées.

Cependant, nous auons l'autorité de l'Eglise Dieu en toute reuerence: mais nous disons 'il faut definir premierement la vraye Eglise del Eglise, d'auec celle qui n'en a que le titre & l'apparéce, afin que soubs ce nom on n'establisse la synago-

gue de Sathan. La vraye Eglise estant bien recognue par ses propres marques, nous auouons & 26.1 Timo. embrassons son autorité en toute deuotio. Nous 3.13. Rom. la recognoissons comme mere des croians, colomne & fermeté de verité, depositrice des oracles du Seigneur, auec les conditions neamoins desquelles Dieu a voulu limiter luy-mesme le 14m. 1.8.6 privilege qu'il luy a donné: ascauoir qu'elle soit 3.28.1. Cor. gardienne, & non maistresse, tesmoin & non iu-

ge souveraine de la verité: non pour faire des nouveles loix & ordonnances à son appetit, mais pour juger de la verité par la verité, selon

Rom. 12.6. l'analogie de la foy, comme dict l'Apostre

Sur ce fondement l'Eglise a faict yn inuentaictio des lit re & registre des liures dont l'autorité & creanwres satels ce doit estre irreprochable entre les sideles, &
les a appellés Canoniques, comme les recognoisfant estre l'indubitable regle & compas de nostre foy. Elle n'a pas autorizé les escriuains
des dicts liures, mais a prins ceux que Dieu luy a
establis, comme secretaires authentiques de sa
volonté. Ainsielle a recognu-quatre Euangelistes seulement, & a reietté l'escrit de quelque
phantastique, qui abusant du nom de S. Thomas
l'auoit mis en auant soubs le nom de l'Euangile
de S. Thomas, & la rayé du nombre sacré des E-

le suite est du tout contraire à la doctrine & au langage Apostolique: comme estoit cest Euagile de Cyrille, carme & serviteur du l'ape, rem-

bar-

barre par les Vaudois, ennemis du Pape: qui fouf froit qu'on creust ceste nouvelle doctrine qui enseignoit que par la venue des quatre ordres des Mandians le Sain& Esprit commancoit à Law oriredel'Eclife.

regner &c.

La raison contraire vault pour autorizer l'epistre de S. laques à l'encontre de tous ceux qui la voudroiet reuoquer en doute. car elle ne contient aucune chose qui ne soit tant de la substance de la doctrine Apostolique, que conforme au style des Apostres: si bien que representat la Maiesté du S. Esprit, comme son vray auteur, elle se defend asses contre tous ceux quila voudroyet reprocher comme non-Apostolique.

En somme, l'autorité de l'Escriture ne deped pas de l'Eglise, mais l'Eglise bien instruicte & enseignée par l'Escriture, la distingue de tous liures suppozés & bastars: & d'autant plus certainement que l'Esprit de Dieu est l'espreuve de ceste Verité aux cœurs des fideles, qui recognoissent la voix de leur souverain Pasteur, &

reiettent la voix de l'estranger.

and and a lake lesvite. A supinoma

Les Ministres se trouveront enpeschez de reiecter *Ecclesiastique du nombre des liures Canoniques, comre rinsi sort que Caluin l'estime Canonique, puis qu'il e sert d'une sentence d'iceluy: escriuant en cester sorte au liure de ses Institut.chap.13.5.7.Ce que dit Salomo, dit st, n'est pas obscur à tentes gens de sain entendemet & modeste: c'est, que la Sagesse a esté engendrée de Dieu deuant les siecles, & qu'elle a presidé en la creation de toutes choses. & à la marge est notté Eccl. 24.14.

Les Ministres sont contrainces de confesser l'autorité de l'Eglise.

LE CHRESTIEN.

Monstrer la vanité du mensonge, est la victoire de la Verité: & telle est la Logique des Iesuites que leur Theologie.

Puis que la preface de lan Hay non seulemet prepare le lecteur à ouir quelque chose de grad, mais represente aussi ses ennemis vaincus, tressuans de honte & perplexité, comme estás prins au trebuchet: ie prie le lecteur de bien pezer la grandeur & consequence d'vn si notable argument.

Caluin (dict Hay) se sert d'une sentence de l'Ecclesiastique. Il se sert donques de l'Ecclesiastique, comme l'auduant Canonique. Or il est Apocryphe. La distinction donques des liures canoniques & apocryphes, est nulle: & par consequent voila les Ministres bien empechés.

Mais confiderons la preuue de son argument. Caluin allegue vn passage de Salomon: & il es cotté en la marge Ecclesiastique 13. 12. Donques en alleguant l'Ecclesiastique, il l'approuue Canonique. A celaierespons deux choses.

L'vnc

L'vne, que le passage est mal cotté, car bien que le lieu que Caluin allegue, soit en mesme sens en l'Ecclesiastique 24.14. si est-ce que Caluin ne l'allegue pas, ais le passage qui est aux Pro uerbes de Salomon chap. huictieme, vers.vingt & deuxieme. Caluin aussi le diet en termes exprés. car en nommant Salomon, il monstre euidemment quel passage il entend. Or Salomon n'est pas auteur de l'Écclesiastique, mais vn nomé lesus fils de Sidrac. Ce n'est pas donques la faute de Caluin, mais ou de son escriuain ou du correcteur, car ce sont communément ceux-la qui cottent les passages à la marge. Mais c'est la bonne foy des lesuites, de ramasser peste-meste tout ce qu'ils cuident pouvoir servir contre la Verite quand ils ne peuvent rien dire de veritable contre la Verité. De mesme lan Hay faict cotre moy en son gros bobulaire latin qu'il a grofsi des fautes de l'imprimerie qu'il m'attribue sas raison, & d'autres qu'il imagine sur mon langage en laissant la matiere principale, pour se mon-Rrer aussi sage que preudhomme, tant en m'attribuant la faute d'autruy, que forgeant en son malade cerueau ce qui n'est pas.

Ma premiere respoce donc est, Hay, que vous auez mal chaussé voz lunetes, en prenat l'Eccle-astique pour les Prouerbes de Salomon, & attibuant à Caluin les fautes de l'imprimeur.

L'autre, que quand bien Caluinse seroit sery d'une sentence de l'Ecclesiastique, la consequence ne seroit bonne, de dire que pourtant il auoue ce liure pour canonique. Car c'est de mesmes comme si vouliez conclure: S. Pol s'est seruy du tesmoignage d'Aratus, Menander & Epimenides auteurs profanes. Il a donc recognu les liures des Payens pour liures canoniques. La

consequence est du tout semblable.

S.Pol s'est voirement seruy de ces auteurs, tât pour s'accommoder à ceux à qui il auoit à sere pour les instruire tant plus samilierement (par ce que ces liures leur estoyent cognus) que pour conuaincre ceux qui abusoyent de la parole de Dieu, en leur opposant l'autorité mesmes des profanes qui n'auoyét neanmoins que quelque rayos de la Verité. Caluin suit ce mesme style, & allegue quelques sois Plato, Cicero, Virgile, Ho race & autres auteurs pour preuue de son dire.

Qui concluroit de là, qu'il tient donc ces liures profanes pour canoniques, auroit-il raison? De mesme est l'argument de lan Hay, digne de sa profession & de son cerueau: & pour la responce duquel toute l'Eglise de Dieu se trouve

bien empeschée. De varios à aust el mandin

LE IESVITE.

malade cerneau ce qui n'eft ens

13 Veu que vous attribuez tant d'autorité à la Syngogue des Iuifs, que selon leur Canon vous recepuez & reiectez les liures de l'Escripture saincte, pourquoy ne recognoissez vous point vne si grande autorité en l'E- glise Chrestienne, laquelle vous a deuancé, tenans pour Canoniques les liures qu'elle tient, & a tenu pour tels?

LE CHRESTIEN.

La distinction des liures canoniques & apocryphes, n'est pas de la Synagogue des Iuifs, mais de l'Eglise

Chrestienne.

Comme il n'y a qu'vne seule Verité, aussi il Vne Eglise de Dieugen n'y a qu'vne Eglise, à laquelle Dieu (come nous nostre Seiauons dict cy dessus) a donné la cognoissance & gneur 1ele depost de sa Verité. C'est pourquoy dict S. Pol I. Timoth, que comme elle est colomne & fermeté de Ve-3.15. rité, aussi que les oracles de Dieu ont esté commis aux Iuifs qui sont la race d'Abraham, les pre miers nez de l'Eglife. A eux a esté promis & donne vn mesme lesus Christ qui est le but de la Loy d'Abraha comme aussile propre suier de l'Euangile: qui que le ne peut nous enseigner la remission de noz pe-areste aus chez que la Loy ne nous ait faict premierement glye chrecognoistre noz pechez, pour nous sentir coulpa-finne. bles & nous fere recourir à la misericorde de Dieu en nostre Seigneur Iesus. L'eglise donc anciene soubs la Loy recueillie du peuple des Iuifs, estoit la vraye Eglise Chrestienne, auant mesme que lesus Christ fust manifesté en chair. Car A- Gen. 12. braham a veu somiour & s'en est resiouy, & la se- Gal 3.16. mence qui luy a esté promise, est lesus Christ, seul & perpetuel redempteur du genre humain. L'Egliseancienne donques a eu vne mesme verité que l'Eglise recueillie par les Apostres, bien

que la verité luy ait esté enseignée en autre forme & distribuée en autre mesure. Elle a recognu vn mesme Dieu en vn mesme Iesus Christ, a ef-

Il faut di- peré vne mesme vie eternelle, & y a aspiré par Ainguer la Vn mesme chemin. Il faut donc distinguer l'Egli-Synagogue se Chrestienne de la Synagogue des Iuifs : afin des Iuifs, que soubs vn mot æquiuoque & ambigu, vous d'anec la vraye Egli ne dressiez voz embusches à vostre façon. fe Chrestie-

neenla febraham. Gala.4 23.

Tan. 8.37.

Il faut di-ie distinguer la Libre de la seruante, mence d'A Sara d'Agar, l'Heritier de l'esclaue, le Fils de la maistresse d'auec le fils de la servante, Isaac d'Ismaël.cest a dire, l'Eglise Chrestienne (en laquelle & de laquelle sont tous les vrais enfans d'Abraham selon l'esprit, & auant & soubs la Loy) de la Synagogue des Iuifs: qui est bien voiremet composée desenfans d'Abraham selon la chair, mais en reiettant lesus Christ, s'est separée de la

vraye Eglise Chrestienne, & n'est plus de la vraye race d'Abraham: mais du Diable qui est Jan 8.44. son pere, comme dict nostre Seigneur Iesus.

Ce n'est de ceste Synagoguedes Juifs que no? Etion des li tenons ceste distinction des liures Canoniques wres faicts & Apocryphes: mais de la vraye Eglise Chrestieft de la rraye Egli enne qui a esté auat ces luifs bastards, de laque se de Dien. le ils sont apostats.

> C'est de l'Eglise vrayement Chrestiëne de la quelle nous auons ceste distinction des liures crées, come aussy le depost luy en a esté comis.

Apres que le Fils de Dieu qui leur estoit promis, a estéreuclé & exhibé en son temps, ceste melme

mesme distinction des liures Canoniques a esté soigneusement suyuie par l'Eglise Chrestienne fondée & bastie par les Apostres : si bie que c'est de vostre accoustumée audace, Hay, de nous oppozer des iniures au lieu de raisons, en nous appellant Iuifs aussi æquitablement que Caluinistes: comme si nous n'estions Chrestiens, tant pour estre baptizés au nom de Christ que pour croire en Christ, comme celuy que nous avo-

uons pour la Verité, la voye, & la vie.

Mais quoy, Hay? Vous defrogués trop aux titres de vostre Societé.car si par les Juifs vous entendez ces Marras d'Hespaigne, qui ne scait que L'origine vostre compaignie de les uites, est de ces luifs de des les uis la Synagogue desquels vous parlez? car comme fes. vostre plus grande multitude est en Hespaigne, ramassée de maranisme Hespaignol, aussi toutes les marques les plus secretes de vostre professió, vostre doctrine, voz ceremonies, voz habillemes, voz contenaces representet l'acien Iudaisme qui mesloit lesus Christ auec la loy: si bié que la meilleure partie de nostre France vous appelle Indaistes, pour Iesuites. Et mesme si vous n'estiés trop enflez de vostre origine (d'autant qu'il n'y a que quelques dizaines d'ans que vostre derniere couuée a esté enclose) ie vous la marquerois n la race des luifs, pour vous y faire mettre le doigt en la famille des Iesuites. Nombres 26. 44. Mais vous estez sortis de la maison d'Abraham, comme fit le profane Efaii, qui quitta la vraye E-

glise pour vne esculée de lentilles: si bien qu'a meilleur titre & d'vn nom plus propre, on vous appelle Esaïtes.

LE IESVITE.

14 Puis que vostre Maistre Caluin ne doubte point que l'Epistre aux Hebrieux ne soit Canonique, combien qu'à son dire, elle n'ait esté escripte ny par sainct Pol, ny par aucun des Apostres: pourquoy ne recepuez vous tous les liures, qui par mesme authorité ont esté admis, & approuuez pour Sainctes escriptures Canoniques, come sont les liures de Tobie, de Iudith, de la Sapience, de l'Ecclesiastique, & des Machabees, iaçoit qu'ils ne soyét au canon des Hebrieux? Et si la seule cause pour laquelle vous ne recepuez ces liures, est pour-autant qu'ils n'ont esté approuuez par la Synagogue des Iuiss: pourquoy par mesme raison ne reiettez vous Iesus Christ, veu que la Synagogue ne l'a receu pour Messie?

LE CHRESTIEN.

La Verité tousiours une & semblable à soy-mesme, est la vraye espreuue des liures canoniques.

La Respoce precedete, est le sodemet de cestecy. Ce n'est pas de la Synagogue des Iniss que no prenos le iugemet des liures sacrez: mais de l'Eglise de Dieu bien instruite par sa parole Or pui que la parole est le sodemet de l'Eglise, come die S. Pol, la raiso pour laquelle l'Eglise a receu d'un comun cosentemet l'Epistre aux Hebrieux être

les

les liures canoniques, & areietté les liures de Tobie, de Iudith, de la Sapience, l'Ecclesiastique & des Macchabées, est toute euidente: ascauoir que tant la substance de la doctrine que le style est vraiement du S. Esprit. car elle traicte diuinement bien de la personne & office de nostre Seigneur lesus, & tant au suiet qu'en l'application il n'y a rien qui ne ressente la Maiesté de son auteur. Il y a bien à dire des autres liures ausquels il y a tellement de belles & bonnes choses, qu'il les faut neanmoins lire auec grand iugement, pour les rapporter aux originaux de la Verité.

Or estant vne maxime du tout resolue tant par l'espreuue de l'Escriture que par le consentement de toute l'Eglise ancienne, que l'Epi-Are aux Hebrieux est vravement Canonique & Apostolique: dequoy sert de debatre qui en a esté le truchemet ou secretaire, puis qu'il appert euidemment que l'Esprit de Dieu en est l'auteur? Et de faict, ce n'est pas sans cause que le no de l'escriuain nous a esté caché: bien qu'il y a des taifons vray-semblables d'estimer qu'elle n'ait esté escrite par S. Pol, soit que nous regardions le style, les personnes ausquelles l'apostolat de S. Polestoit proprement destiné, diuerses circonfances remarquables en ladicte Epistre, & l'ads des Peres anciens: comme pour le rebours, ya austi autres raisons vray-semblables pour ire estimer que S. Pol l'ait escrite. Mais quoy? Loutes ces raisons touchat le nom de celuy qui

\$100 500

l'a reduite par escrit, sont vray-semblables, mais celles qui nous tesmoignent de l'auteur principal sont vrayes & necessaires: & par cosequét ce seroit vne vaine curiosité d'é debatre opiniastrement, comme aussi Caluin declare en termes exprés: estimat tellemet que S. Poln'en est l'auteur, qu'il laisse au jugement d'vn chacun d'estimer de l'escriuain ce qui luy semblera plus croiable, pour ueu qu'on tienne pour sondement, que l'Epistre est vrayement canonique & apostolique.

Ces vetilles donques de lan Hay sont de mesme saueur que les precedentes, & doit estre renuoié chez l'apotiquaire auec ses niaises subtilitez: estant trop euident que nous ne dependons pas du jugemét corrompu de la Synagogue des luifs, ses vrais predecesseurs, non plus que du sié & de toute sa Societé; qui ne reçoit voirement les sus Christ pour le vray Messie, mais oppose à luy & à son vnique sacrisice, L'Antechrist auec

fa Meffe.

LE IESVITE.

S'il appartient à l'Eglise de discerner les liures Cananiques de ceux qui ne le sont pas (comme Luther, Brence, & quelques autres de voz Rabins nous accordent) pourquoy ne doibt-on admettre l'interpretatio de quel que lieu mis en contronerse, donnée par mesme Eglise. Ou pourquoy mettez vous plustost en dispute l'interpretation de l'Escriture donnée par l'Eglise, que les liures mesme

mesmes? ou à quelle cause preferez vous l'opinion priuée de Caluin. & la vostre, au commun & conforme cosentement de tout le peuple Chrestien, qui vous a precedé, attendu que le S. Esprit a esté promis à l'Eglise vniuerselle, & non pas à personne de vous en particulier?

LE CHRESTIEN.

La vraye & naïue intelligence de l'Escriture, deped del'Escriture mesme, & non de l'opinion particuliere d'homme viuant.

Comme l'Eglise fondée sur la doctrine des c'est de la Prophetes & Apostres, est gardienne de la verité, & la distingue de toute doctrine mésongere, tha de dons recognoissant la voix de son Espoux de la voix ter de la de l'estranger, comme nous auons dict: aussi elle ligence de iuge de la vraye & naïue intelligence de la Veri- l'Escriture té en l'Escriture. Nous ne mertons donques pas, verite de Hay, plustost en dispute l'interprétation de l'Ef- ses liures criture donnée par l'Eglise, que les liures mesmes (comme vous nous reprochez) mais nous disons, Que c'est de l'efficace d'vne mesme verité tant de cognoistre les vrais & authentiques notaires, discerner leurs escritures, signatures & Ayles, que le vray & naif sens des cotracts qu'ils ut receus & enregistrez en leurs protocoles. est à dire, Nous ne mettons nullement en doue ni les liures de l'Escriture saincte ni leur naïue interpretation: mais nous scauons que c'est l'efficace d'vne mesme Verité de fere cognoistre

mesme bose tique de Sa vraye intel come dela & origifes originaux & son vray ses. Mais vo qui reuoquez en doute l'autorité des Notaires, qui doutez du nombre des Euangelistes & par consequent des originaux de l'Escriture, comment ne douteriés-vous de son vray sens? Luther doc & Brence ont dict vray, Que la vraye Eglise discerne les liures canoniques de ceux qui ne le sont pas. car c'est ainsi qu'elle est vrayemet colomne & fermeté de verité, n'estant demenée par les tempestes & orages de vostre Parole non-escrite: mais s'appuyant auec toute certitude sur la

1. Timoth.

verité de son Dieu, ne crasid point les naufrages des ames profanes & volages qui se perdent das la mer des traditions humaines: comme vous,

sedel'Eme calonia Weur contre seurs de Dienque sontre fa verite.

Hay reuel Hay, qui vous estant reuolté de l'Euangile, conglise de Di tinuez vostre mestier à calomnier impudemen, de mes-ment la verité en la personne des seruiteurs de Dieu: ausquels vous ne pouuez imputer de parles serui- ler follement que vous ne laissiez vn tesmoignage public de vostre malicieuse phrenesse, qui voº faict escrire aussi follement qu'abayer sans mordre:toute vostre audace ne pouuant interesser la reputation des gens de bien, & ne vous pouuant faire cognoistre à tout le Monde que tel que vo? 2. Pierre eftes, ascauoir du nombre de ceux dont parle S. Pierre, Le chien est retourné à son vomissemet: la truye au veautrement du bourbier.

2.11

Pour fin, ie respons à vozabbois, Que nou ne viuos pas de l'opinion des homes, mais nous nous appuyons sur la promesse de Dieu, quine laisfera

laissera iamais son Eglise orpheline, ains la con- lan.14 26. duira par son Esprit à toute Verité, par sa parole: 15. 26. 11. comme parmy les plus horribles consussons du monde il cognoist ceux qui sont siens, aussi il les 2. Timosh. esclairera de la pure cognoissance de sa parole, 2. 19. pour les faire arriver au port de salut.

LE IESVITE.

16 Pourquoy pensez vous auoir vne marque asseurée, & infallible de la vraye Religion, ence que vous citez la seule Parole escrite, veu que cela a esté commun dés le commencement à tous les heretiques? Ou quel argument plus fort mettez vous en auant pour vous, qu'ils n'ont pas faict pour eux.

Le Diable a vsé de l'Escriture, aussi bien que les heretiques.

Matth 4.6

LE CHRESTIEN.

Il faut distinguer l'vsage de l'abus. L'vsage de la parole de Dieu, est de l'Eglise: l'abus, est des heretiques.

C'est tout ainsi comme qui diroit, Puis qu'il y atant qui se tuent par trop mager & boire, pourquoy doit-on estimer qu'en mangeant & beuuant nostre vie soit entretenue? Ou quel meilleur moyen peut-on auoir, puis qu'il est commu tous les dissolus? La responce seroit aisée, Que abus ne doit pas empescher le bon & legitime sage des viades & breuuages: & qu'il n'y a point de meilleur moien d'entretenir nostre vie que Sathan ce-boire & manger moderément. Celuy donc qui fondle juge concluroit ainsi, Les yurognes abusent du vin. mét del, on ne peut donc bien vser du vin, mais il faut tabus dela arracher les vignes, monstreroit-il pas auoir fauparole de te de sens commun?

La conclusió de Ian Hay, est route de mesmes ascauoir, Le Diablea vzésde l'Escriture contre Iesus Christ: Les heretiques vsent de l'Escriture contre les sideles, auec lesquels ils l'ont commune. Donques la seule Parole escrite n'est pas vne marque asseurée & infaillible de la vraye religió & sur ce mesme principe, Iesus Christ n'a pas bié nisussissant les sur l'Escriture, les sur les

lors qu'il abusoit de l'Escriture.

Mais auant que monstrer la necessité de ceste belle consequence, que le Lecteur considere les mots de nostre Demandeur, Le Diable a vze de l'Escriture, dict-if. Voire, Iesuite! Bien que vous parliez felon la procure qu'auez de vostre Maistre, s'il est-il faux que le Diable ait vzé de l'Escriture, & est aussi vray qu'il en a abuzé meschãment, comme il est vray que vous estes seruiteur de l'Antechrist, en maintenant le Diable contre Iesus Christ. Ce ne sont pas des piperies de paroles, comme les vostres. Il est tout apparent par voz mots, Que si le Diable a vsé de l'Escriture contre Christ, que Christa abusé de l'Escriture contre le Diable, qui a allegué de mesme l'Escriture. Vous n'auez aucune eschappatoire pour coniller, que vous ne soyez couaincu de vanité,

tant aux paroles qu'en la chose, qui parle d'ellemesme. De l'abondance du cœur la bouche

parle.

Pezons donc la chose. S. Matthieu raconte que Sathan tenta nostre Seigneur Iesus Christ: Matth. 4.6 & entre autres choses luy diet, Situes Fils de Dieu iette toy en bas: ascauoir du pinacle du Temple ou il l'auoit transporté. Et pour donner plus grand lustre à son dire, il luy allegua l'Escriture. Car il est escrit dit-il, Il donnera charge de toy à ses Anges, & te porteront en leurs mains. Du Pfalme 91. 11. Qu'a respondu Iesus Christ au Diable? Il l'arebarré par l'Escriture. Il est escrit, Tune tenteras pas

le Seigneurton Dieu. Voila le faict.

En cest exemple nous auons à recueillir deux choses. L'vne, ce que le Diable faict contre la Verité. L'autre, ce qu'il faut faire pour la Verité, par l'exemple de nostre Seigneur Iesus. C'est donc vne chose toute resolue, que le Diable se comment fert de l'Escriture. car il dict, Il est escrit, de mes- le Diable me que nostre Seigneur Iesus:mais à bien diver-sesent de fe fin, & en bien diuerse façon. Son but est de parleshere renverser la Verité, & establir le mensonge: & tiques. en prenant la Parole de Dieu pour s'en seruir à son intention, ou il la retranche, ou il l'augmête, ou il desguise le sens d'icelle. On peut voir tous s exemples au passage dont il est question: & our parler de nostre propre suiet, Sarhan abuse le la parole de Dieu, en oftant ces mots du Pfalme, Entoutes tes voyes. cestà dire en suiuant ta

vocation: Car Dieu n'est pas entremeteur ou fauteur de nostre temerité: mais nous promet son ayde & secours par le ministere de ses Anges, pourueu que nous suruios nostre vocation. Mais Sathan a finement retraché ces mots, pour tirer l'Escriture à ses intentions. De mesme en font les heretiques, qui ont bien en la bouche la Parole de Dieu, mais non iamais entiere, ou en ses propres mots, ou en sa vraye & naïue intelligence.

abusansde

6.16.

Que faut il donc faire pour la Verité contre rabarrerles le mensonge? Ce qu'a faict nostre Seigneur leberetiques sus. Il a opposé le vray vsage de l'Escriture con-L'escriture tre l'abus de l'Escriture, corrigeant ceste caute-

leuse omission faicte par Sathan, en luy oppozat vn autre passage, Tu ne tenteras point le Seigneur ton

Dieu. Il nous faut suiure ceste mesme regle pour bié rembarrer les heretiques par les armes mesmes dont il se servent contre nous. Il faut monstrer qu'ils abusent de l'Escriture, en esclarcissant vn passage par la conferance d'vn autre, par cest exemple de nostre Seigneur Iesus: qui nous enseigne, Que l'Escriture ne peut iamais estre ni bien entendue, ni bien defendue, que par l'Escriture mesme.

Ce fondement posé, voions de plus prezla consequence de cest argument tiré des entrailles de la Logique lesuitique, qui tasche d'esta blir les fondemens de sa Tradition non-escrite. en renuersant l'autorité de la Parole escrite. Les

rermes

termes en c'est argument opposez l'vn à l'autre, sont : les Christ, le Diable: les Fideles, les Heretiques. L'Escriture, est au milieu commune à tous, mais en diuers esgard : aux vns, en l'vsage: aux aures, en l'abus. Iesus Christ est tenté par le Diable: aussi sont les sideles par l'étremise des heretiques. Satha a assailly lesus Christ par l'Escriture par le moien des heretiques. Qu'a fai et les Christ en ce combat? Il a opposé le vray & legitime vsage de l'Escriture contre l'abus d'icelle. Il faut donc que les sideles façent de mesme, comme nous auons dict. La necessité de la consequé-ce est toute maniseste.

Disons donques ce qui est proprement pour la responce de ceste demande. Ou le sus Christa bien faict, ou mal faict, en rembarrat Sathan par l'Escriture. S'il a bien faict, pour quoy nous repre nez-vous? Si voº estimez qu'il ait mal faict, pourquoy le dissimulez-vous? Or il est apparant que nous faisons tout le mesme que luy, aiant à faire à mesme ennemy. Car comme il a rembarré Sathan par l'Escriture qui abusoit de l'Escriture, aussi nous rembarrons les heretiques par l'Escriture qui abusent de l'Escriture. Si donc la marque de la vraye religion n'est asseurée & infalli-Sle par l'Escriture en nous (comme vous dictes) ertes la preuue par l'Escriture a esté manque & debile en la bouche du Fils de Dieu, puis qu'il s'est voulu seruir de la mesme Escriture. Vous

Conclusiós de Hay.

concluez donc, Moyne, qu'il a failly: & comme de temps immemorial on voit peind Sathan en habit de moyne aux temples les plus anciens en ceste tentation de les Christ, vous voulez de mesme aujourd'huy contreroler son autorité. Que telle ne soit vostre intention il appert assez, afin que vous soyez cognu par vous-mesmes autant ennemi de Iesus Christ, come vous estes de sa Parole, l'autorité de laquelle vous taschez de renuerser par vos malheureuses subtilitez. Puis donc que vous estes tat outrecuide que de vous en prêdre au Fils de Dieu, que pouuez vous dire cotre ses membres, apres vn si grad blaspheme?

Que le Lecteur qui ne se veut perdre à son escient, considere quel peut estre celuy qui repréd & contrerole le Fils de Dieu: & à quelle raison il nous peut reprendre l'aiant reprins. C'a esté vne sinesse de Sathan sort pernicieuse de debatre de l'autorité de l'Escriture, pour saper nostre soy, en

sapant le fondement d'icelle.

Göclusions de la verité

Plustost retenons ces fermes maximes contre ces profanes & detestables inuentions, Qu'il ny a qu'vne Parole de Dieu, comme vn seul Dieu& vne seule Verité, ases ferme contre les abbois de tous les heretiques: Qu'il faut distinguer l'abus d'icelle d'auec son vray & legitime vsage: Qu'il ny a autre moyen de bien cognoistre Dieu à nostre salut que par son Escriture, ou il nous a clairement & plenement declare sa volonté.

Que si la Parole du Dieu Eternel n'est asses ferme

ferme en nostre endroict, quelle raison pourra auoir plus grande creance enders nous? L'autorité des hommes sera-elle de plus grande vigeur que la souveraine Maiesté de nostre Dieu? Conuaincre le mensonge, est cognoistre la Verité.

Concluons donc, Reprendre le Fils de Dieu Sommaire comme manque en ses preuues contre Sathan: de ceste Dire que Sathan a vsé de l'Escriture: Confondre l'abus d'icelle auec son vsage, cestà dire messer le Ciel auec la Terre, & reuoquer en doute le fondement de nostre foy; est la doctrine des Iefuites: comme il appert par leurs propres escrits & fignatures. & par consequent, Que le sage Lecteur en juge par elle mesme, & ouure les yeux à ceste tat claire verité, afin qu'il ne se perde à son escient: & qu'en leur doctrine & profession il recognoisse euidemment celuy qui de tout temps s'est transfiguré en Ange de lumiere, pour renuerser la Verité.

Les passages aussi des Peres anciens cottés à la marge, sont alleguez par Hay à mesme intention qu'est l'Escriture sain de par Sathan contre Iefus Christ:comme il apperra clairement à quiconque les remarquera sur leurs Auteurs: sans que ie m'amuse à les examiner par le menu, com me ie fais en ma Responce contre son Gros liure latin, comme il parle. C'est là ou ie renuoye le Lecteur, qui tiendra toutes ces cottations marginales pour des brides à veaux, propres à emmuzeler ceux qui s'amufas à ces fafares, le veu-E CAMPA M

lent tromper à credit.

LE IESVITE.

occasion vos docteurs ont ils mis en lumiere tant de gros commentaires si differens & contraires? ou quelle est la cause de tant de controuerse touchat la religion, comme on voit à presant voire mesmes des paroles expresses au Testament de Iesus Christ, les quelles doibuent estre claires, selon que la nature & la propriete d'un Testament le requiert?

LE CHRESTIEN.

L'Escriture est claire d'elle mesme, mais noz entendemes tenebreux ont besoin d'estre addressez à ceste lumiere par elle-mesme. car c'est un mesme Dieu qui aiat done anciennemet des Prophetes & Apostres, done auiourd'huy des Pasteurs & Docteurs, pour l'edisticatio de son Eglise. Les pricipes de ceste certaine & eternelle science de salut, sont certains & eternels: la diuersité des opinions, n'est pas de la lumiere de la Parole de Dieu, mais des tenebres de l'entendement de l'homme, & du Diable, pere de tenebres. Celuy donc qui se veut bien resoudre de son salut, qu'il ne prenne autre addresse que le chemin que Dieu luy a frayé en sa Parole pour son salut.

Ces cinq Demandes suyuantes doiuent estre examinées d'une mesme suite, comme aussi elles sont enlacées en un mesme sillet. Nous les trait-

terons

terons premierement ensemble, & puis l'vne apres l'autre, sons e flornov oun trangge le signe

Mais que le fage Lecteur remarque icy le ieu de nostre lesuite. Il a commencé de reuoquer en doute l'autorité des originaux de l'Escriture, fur la distinction des liures Canoniques & Apocryphes, & le nombre des Euangelistes. Apres, il a voulu faire douter les homes du sens de l'Escriture, puis que Sathan & les heretiques s'en seruent pour establir le mésonge: de mesme que Iesus Christ & ses fideles pour defendre la Verité. Maintenant il veut ofter l'autorité des Dodeurs de l'Eglise, en eludant l'autorité de leurs commentaires, soubs nostre no: mais par effect il renuerse l'autorité de l'Escriture saincte, & en son fondement & en toutes ses dependences, pour establir la vanité des Traditions humaines. Mais oyons & pefons fon argument:

Si l'Escriture, dit-il, est si facile, à quelle occa- Argument sion voz Docteurs ont-ils mis en lumiere tant de gros commentaires? car c'est peine perdue d'esclarcir ce qui estasses clair de soy-mesme, ou il n'est pas vray ce que vous dites, Que l'Escriture est sa-

cile, claire, & euidente d'elle mesme.

l'entens bie, Hay, que c'est là vostre principal butde Hay but, de monstrer que l'Escriture saincte est obscure & ambigue, non suffizate à salut: mais qu'elea besoin de vostre Parole non-escrite, ou de voz traditions, comme plus fermes & asseurées, à l'autorité desquelles vous taschez de ietterle

fondement, en renuersant celuy de l'Escriture: mais il apperra que vous estes autant reculés de raison comme celuy qui bastit sans fondement. cestà dire mensonge sur mensonge, vanité sur vanité, pour bastir la Tour de Babel à vostre, for la dellinction des finres Canenique noffurnos

Responce est exposée parellemefuse.

le respons donc, qu'il n'est pas incompatible, Que la Parole de Dicusoit claire, euidente, fa-Que la pa cile: & neanmoins qu'elle soit enseignée en l'Eglife par les Docteurs ordinaires, & esclarcie par expolitions & commentaires à l'edification des fideles. Gar ce n'est pas une diuerse lumiere, mais vie lumiere de la melme lumiere, sans que desoient diverses lumières. Dieu a tellement attrempé les Escritures (dit S. Augustin) que ce qui est dict plus obscurement en vn lieu, est dict plus clairemet en l'autre: afin que par ceste cofe rence la Verité soit entendue par nous, qui ne pouvons voir qu'en mifoir & en partie. L'obfcurité doques n'est pas en l'Escriture, mais en no, qui estans mesmes informez de ces principes ne pouvons voir la necessité ou de ses consequeces, ou de les circonstances, si nous ne sommes conduis comme par la main de ceux qui font plus exercez en la lecture d'icelle. A ceste sin le Sei-Ephef.4.12 gneur envoye à son Eglise des Docteurs & Pasteurs pour bastir sur le fondement d'or des pier-

1.C.v. 3.12. res d'or . cestà dire sur la mesme Verité vne do-Arine veritable, pour l'edification & embellissement de sa maison, selon les dinerses necessi-

tez

stez d'icelle. Le prie le Ledt. al digue de la dicelle. Ledt.

Le texte de l'Escriture n'est pas ambigu ou in L'aulité certain: mais lifaut-il que les mots soyent ente- des comen. -dus, premierement selon le vrav & naif laguage tarres de de les Elcrivains, afin que leur yray & naif lens soit par cemoyé bié representé. Et puis, pour par uenir à l'entiere intelligéee, il est auth necessaire de remarquer la liaifon du propos, pour voir le but, la fuite, la consequence les preuves & argumens de ce qui est proposé. Il faut pezer les circonstances des faicts, pour entendre l'ylage de - ce qui est mis en avat, afinde l'appliquer selon la - necessité de l'Eglise sous pour enseignes, exhorter reprédre, cofoler soit pour refuter les diverses opinious qui naissent à l'écontre de la Verité: afin que les fideles se façonnent à bien iuger de -ce qui dent sera ensaignat pour esprouver & les doctrines & les escrits. Tout cela est comprins anigrand & riche threfor de l'Escriture: mais à reaufe de la debilité de noz entendemens, toutes v ces richesses doivent estre detalées par les Desopensiers de la maison de Dieu, qui aians vne -icharge particulière du Maistre de manier le Threfor, fonemieux façonnez aux liunes & regi-Aresaludio Threfor, pour entirer chofes wieilles les petis & pour les grands, en aellemique &le wo Puis donc que les Docteurs & Pasteurs sont establis pour exposer & enseignes la Parole de 2. Dien & delvine voix, & par elerit, pour fernir redux presque & auxabsens; sera-alle paureatiams'endor-

bigue & obscure? Ie prie le Lecteur de pezer ceste consequence. Il y a beaucoup de façons pour faire que le bled deuiene pain : il faut affaisoner les viades pour nostre nourriture: qui voudroit de la conclure ou que la nourriture de ces alimens fust incertaine, ou la peine qu'on prend à les appareiller vaine, auroit il pas faute de sens commun? Pour apprendre les sciences il faut auoir des præcepteurs qui les monstrét par leurs principes & suivant leur ordre. Qui concluroit de là qu'à ceste occasion les sciences sont incertaines & ambigues, monstreroit-il pas n'en estre capable, & ne pouvoir discerner son insuffifence & incapacité de la grandeur & fermeté de la science? Etpour complaire à ces phantasies, faudroit-il faire perdre tant de beaux commentaires sur la Philosophie, Jurisprudence & Medoctrines & les elecits. Tout cela elts emosbrs

La consequence que faict lan Hay implique non seulement une mesme absurdité, mais infiniement plus grande. car qu'elle comparaison y a-il de tout ce qui est de plus beau & plus certain tant aux ars qu'aux sciences humaines, & la Science de nostre salut: laquelle coprend les grands thresors de toute sagesse à intelligence & pour les petis & pour les grands, en tous les ages de nostre soy, & en toutes ses necessitez : soit pour nourrir les consciences de sa bonne nourriture soit pour les cossoler aux ennuys & destresses des afflictions, soit pour les resueiller, quand elles s'endor-

s'endorment au monde, par remonstrances & re prehensions: soit pour les armer & fortifier contre le mensonge? Comme donc elle sert à tous, aussi faut-il qu'elle soit detaillée à to'selon leurs necessitez. Ce qui se faict par le Ministere que Dieu a estably en son Eglise à ceste fin. Qui oste le Ministère de la Parole de Dieu, oste la Parole, & par consequent l'Eglise pour qui la Parole est preschée, & qui est fondée sur la Parole. Le Ministere de la Parole de Dieu compréd toute sorre d'enseignemens & de viue voix & par escrit. Qui conclud donc que la Parole de Dieu est obscure & ambigue, d'autat qu'elle est exposée par commentaires, conclut de mesme qu'elle est ob scure & ambigue, par ce qu'elle est enseignée de viue voix relecte qui ella pelle prixiov suiv sb

Voila les conclusions de lan Hay, pour n'estre no feulemetrecognu lesuite, mais Anabaptiste. car en ce qu'il tient que la Parole de Dieu est am bigue & incertaine, & par consequet qu'il la faut aider par les traditions humaines de la Parole nő-escrite, il est lesuite: de ce qu'il improuue les comentaires des Docteurs de l'Eglise, & par con sequent tout le ministere de l'Eglise, il est Ana- en la baptiste. De faict, le lesuitisme est vn amas de toutes fortes d'erreurs: & Hay ne veut pas estre veuse vanter sans cause d'auoir couru par tout Ile mode, qu'il n'ait cueilly quelque fleur de l'Anabaptisme, pour la comporter aux plus secrets ou le mysteres de sa nouvelle secte. Pour

N 3

105.

Mais à ces profanes conclusions opposons les arrests du souverain Parlement de l'Eternel, par la bouche duquel il apparoisse que sa Parole est claire & certaine: & neanmoins qu'il n'empasine compatible qu'elle soit detaillée par la vine voix & par les escrits & commentaires des Docteurs & Pasteurs de l'Eglise. En voicy quelques vns d'vn grand nombre.

Pfal.19.

La loy du Seigneur est entiere, convertissant l'ameile tesmoignage du Seigneur est sidelle, donnant sapience à l'ignorant. Les mandemens de l'Eternel sont droits, résoussant les mandement du Seigneur est pur silluminant les yeux.

Par la Loy du Seigneur (comme appert par le discours dudit Pfal.) est entendue toute sa Parole, tant celle qui est appellée proprement, Liv, qui nous commade ce que nous denons à Dieu: que l'autre nommée Euangile, qui nous apprend de demander ce que nous ne pouvons de nous-mesmes, & nous annonce ceste bonne nouvelle qu'en crosat au Fils de Dieu nous serons sauvez. L'essicace de ceste Parole, est déreches declarée en general par le mesme Prophere:

Psal. 119. La Parole sert de lampe à mon pied des ide burnière

素サイン

en particulier elle oft lumiere & aux petits

mais en particulier elle oft lumiere & aux petits

& aux grands. Pour les petits les du bom el

Vers. 130. 2301 L'antrée de ta Parole illumine, & donné intelligence aux idiots. April 100 100 120 2011 flyon

Pour

1 1

S. Parries

设备 接出

Pour les mieux entédus on peut voir de quelle efficace elle est, en l'exemple de Dauid, lequel Dieu auoit trouue selon son cœur, & qui entre les fideles estoit doué de graces singulieres.

l'ay acquis intelligence partes commandemens : & Vers. 104.

pourtantie hay toute voye mensongere. Vil 1 goods

Ie mediteray entes commandemens, & considereray Vers. 15.16. tes sentiers. Ie prenmon plaisir en tes statuts, o n'oublieray point ta Parole.

Donne-moy l'intelligence de ta Loy, & ie l'obserue- 98. 111.

ray, & lagarderay detout mon cœur.

Tum'as rendu plus sage que mes ennemis par tes commandemens, car ie les ay tousiours vers moy. L'ay pris pour heritage perpetuel tes tesmoignages, car ils sont la voye de mon cœur. & c.

Car il seroit trop long de recueillir tous ces tesmoignages, veu que ce beau Psalme est un dis cours perpetuel de la certitude & vtilité de la Parole de Dieu. Nostre Seigneur Iesus nous renuove aufsi à l'Escriture.

Recerchez diligemment les Escritures. carvous esti- 1an.5.39.

mez auoir par icelles vie eternelle.

Si vous persistez en ma Parole, vous seres vrayement Ian. 8.31. mes disciples: & cognoistrez la Verité, & la Verité vous 17.17. affranchira! '&, lang on on one of our adans

Sanctifie-les par ta Verité, ta Parole est verité. & Mes brebis oyent ma Voix: & ne suyuront pas one-

Granger, mais s'enfuiront de luy.

Sainct Pierre, suivant la doctrine du Maistre. Estans regenerez, non point par semence corruptible, 1. Pur.1. mais incorruptible, assauoir par la Parole de Dieu viua-23. 25. te & demeurante à tousiours. &,

La parole du Seigneur demeure eternelement: & cefte

est la parole qui vous a esté annoncée.

Et que ce soit la mesme Parole de Dieu preschée par luy qui ait aussi esté escrite par luy, il ap-

pert par son propre tesmoignage.

Iestime, dit-il que c'est chose iuste tandis que ie suis 2. Pier. I. 14 en ce tabernacle, de vous esueiller par aduertissement: sachant que de bref ie laisseray ce mien tabernacle, comme nostre Scigneur Iesus Christ mésme le m'a declare. Mais ie metray peine qu'apres mon departement vous puissiés aussy auoir souvenace de ces choses. Car nous ne vous auons point donné à cognoistre la puissance & la venue de nostre seigneur Iesus Christ, ensuivant des fables Sophistiques: mais comme aians veu de noz yeux la Maiesté d'iceluy.

Et S. Pol,

2.Timobe. Toute escriture est diuinement inspirée, & prositable 3.16. à enseigner, à conuainere, à corriger & instruire en iustice: afin que l'hôme de Dieusoit accomply, appareille à toute bonne œuure.

Att. 20.27 Il proteste aussi qu'il ne s'est poit feint qu'il n'ait

annoncé tout le conseil de Dien.

Et afin que personne ne pensast qu'il eust presché d'vn, & escrit d'autre, il couppe broche à tout ce qu'o pourroit repliquer soubs quelque apparance que ce soit, disant:

Galat.1.9. rance que ce soit, disant:

Que personne ne presume outre ce qui est escrit: &,

Galat.1.9. Si aucun vous euangelize autremet que ce que vous

auez

auez receu, qu'il soit maudit. &c.

Ie laisse vne infinité de passages de mesme suiet.i'en ay 1cy cotté quelques vns, pour réuoyer le Lecteur aux autres, comme aussi i'en ay parlé ailleurs plus au long. Or de ces clairs tesmoi-Aupremier gnages il appert clairement, Que la Parole de Dieu n'est pas incertaine ni ambigue, ains certaine, claire, propre à edifier & les petits & les grands: mais qu'il ne faille que ceste mesme Parole soit enseignée & appliquée aux fideles par le Ministere de l'Eglise, ces tesmoignages le monstrent clairement.

Matth. 28.

Allez donc & endoctrinez toutes gens. 6,

Vous me serés tesmoins tant en Ierusalem qu'en toute Indee, & insques au bout de la terre, & le S. Apostre,

Comment croiront ils en celuy q'uils n'ont pas ouy: & Rom.10.14. comment orront-ils fans predicateur: & comment preschera-on sinon qu'on soit enuoie? ainsi quilest escrit, O que les pieds de ceux qui annoncent paix, sont beaux: de ceux di-ie qui annoncent choses bonnes. &,

Il a donc donné les uns pour estre Apostres, & les Ephes 4.12 autres pour estre Prophetes, & les autres pour estre Euagelistes, & les autres pourestre Pasteurs & Docteurs: pour l'assemblage des Sainets, pour l'œuure du ministere, pour l'edification du corps de Christ. &c.

Ceseroit chose trop longue de ramasser semblables tesmoignages, qui preuuent ceste commune maxime de l'Escriture saincte: Qu'il faut qu'elle soit enseignée & de bouche & par escrit: ioint que ce sont principes de la Religion Chre-

stienne si certains & indubitables qu'il seroit du tout supersu d'en vouloir faire preuue, n'estoit que Satha par l'audace esfrontée de ses derniers supposts, tasche de reuoquer en doute les indubitables sondemens de nostre Foy, pour esbranler les enfans de Dieu: ausquels il faut pour uoir de contrepoison prins de ceste mesme Parole; l'autorité de laquelle ils veulent raualer pour establir celle des Traditions humaines. Mais afin qu'il ne reste aucune replique, oyons & examinons ce qu'il adiouste.

LENIESVITE.

Pouuez-vous bien accorder vostre beau pere Ian Caluin, lequel a escrit, que Cest vn outrage detestable saict à Dieu, de dire que l'Escriture est obscure & ambigue, anec S. Pierre l'Apostre qui dict, q'u aux Epistres de S. Pol il y a plusieurs passages fort dissiciles à entendre, les quels les gens ignares corrompent, comme aussi ils sont les autres escritures à leur grand dommage & perdition?

LE CHRESTIEN.

L'accord ne sera pas mal-aisé; puis que non seulement Caluin s'expose soy-mesme, mais au-si S. Pierre declare ouvertement son intention, si bien qu'il n'y a aucune ambiguité pour ceux qui veulent entendre. Quand aux sourds volontaires, qui bouchent leur oreille contre le chant; S. Pol mesme desendra sa doctrine contre leurs

outrecuidées ignorances, qui crie: Si nostre Euan- 2. Cor. 43. gile est couvert, il est couvert à ceux qui perissent: esquels le Dieu de ce monde a aueugle les entendemens: ascauoir des incredules, afin que la lumière de l'Euangile ne leur resplédist. & S. Piere au mesme passage proteste qu'ils ignorent volontairemet, 2. Pierr. 3. & admoneste les sideles puis qu'ils en sont desia ad- 5. 69 17. nertis, de se garder qu'estans emportez auec les autres par la seduction des abominables, ils ne dechéet de leur fermeté: laquelle il definit en la cognoissance de nostre Seigneur Iesus, qui ne peut ny veut essere cognu ailleurs qu'en sa Parole.

Mais oyons comment S. Pierre s'interprete Le vrayses soymesme. Il exhorte les sideles d'attedre ce der & la suise nier iour auquel le Fils de Dieu apparoistra en ge. iugement pour punir les meschans & deliurer son Eglise: & d'autant que les profanes & athées s'en moquoyent, comme si c'estoient chansons, & que le terme valoit bien l'argent: il leur remostre que le Seigneur est veritable, qu'il ne retarde pas sa promesse qui viendra en sa droicte saison, alors qu'on y pensera pas: & que ceste lonque attête est pour le falut des fideles qui se doiuent tenir soigneusement sur leurs gardes. Là dessus il allegue S. Pol pour tesmoin de ceste mesme verité. Or d'autant que les fideles pouuoient repliquer, Que ceste doctrine touchant le dernier iour, estoit si haute & obscure, que leurs entendemes n'en estoiet capables, & qu'il estoit danger qu'ils ne tombassent en quelque

0 2

dangereuse opinion: & comme on voioit beaucoup de profanes esprits prendre occasion de là pour se precipiter en erreur: par consequét qu'il n'estoit besoin les exhorter à la consideration de si grads mysteres: S. Pierre leur respond, Que ces choses sont voirement difficiles à entedre, mais que cela n'a peu empescher S. Pol ni luy, d'é parler & escrire; comme estans necessaires au salut des fideles. Et quand au danger, il estoit nul; d'autat que bien qu'il y eust des ames mal-asseurées qui abusassent de ces poincts de doctrine, neanmoins ce n'estoit pas la faute de la Verité, mais celle des ignorans & mal-affeurez qui tordent ces passages, comme les autres Escritures, à leur propre destruction. Qu'il suffisoit donc qu'ils en fussent aduertis, pour n'estre trasportez par la tempeste de ces abominables seducteurs: mais que se tenãs fermes en ceste Verité, ils s'accreussent en la grace & cognoissance de nostre Seigneur lesus, pour attedre sa venue en leur redemption & salut. C'est le vray sens & la suite de ce propos de S. Pierre.

Voyons donc maintenant si ce n'est de Hay & de ses compaignons qu'a parlé S. Pierre, les tenantaurang des Abominables, puis qu'il abuze simpudemment de son tesmoignage, pour rendre obscure & incertaine la claire & certaine Pa role de Dieu, qu'il auoit vn peu au parauant ap-2. Pier.1.19 pellée une chadelle qui esclaire en lieu obscur, & avoit

declare n'estre de la volonté humaine, ou de re-

uelation

uelation particuliere; mais de l'autorité souneraine du S. Esprit. Or pezons ce que dit Hay.

S. Pierre dit qu'aux Epistres de S. Polil y a plu sieurs passages fort difficiles à entendre. ques on ne le peut accorder auec Caluin, qui a escrit, que c'est vn outrage detestable faict à Dieu, de dire que l'Escriture estambigue & obscure: & par consequent elle est ambigue & obscure par le propre tesmoignage de S. Pierre.

Ie respons, S. Pierre dit voirement qu'il y a de circonfiaschoses difficiles à entedre aux Epistres de S.Pol, ces à remas mais il n'attribue pas ceste obscurité à ses escrits, passage. mais dit notamment qu'elle est aux points qu'il traicte; c'est à dire au suiet; & non au langage ou en la procedure. Il faut donc que Hay accuse les choses contenues en l'Escriture, & non l'Escriture. Voila pour vn item. Dauantage, difant que ces choses sont difficiles à entendre, il ne dit pas que la cause de l'obscurité soit aux choses mesmes: mais il dit en termes exprez, Que les ignorans & mal-asseurez les tordent; c'està dire les destournent de leur vray & legitime vsage. Ce n'est pas donc le vice de la Chose, mais de l'entedemet de l'homme, qui n'entend pas les choses qui sont de Dieu: & neanmoins entreprend bien d'en iuger par son aueugle & outrecuidé iugemet. Mais Hay saisi du mesme aueuglemet, ose bien reietter la faute de l'homme sur la Parole de Dieu: afin qu'il se tienne du nombre de ceux desquels parle S. Pierre, Lesquels heurtent co-1. Pierz.

does has de

ff = 7 to

qu'aux seules Epistres de S. Pol il y ait de telles matieres obscures & difficiles, mais en toutes les autres Escritures. D'ou s'ensuiuroit vne grande absurdité; s'il estoit ainsi que nostre Iesuite interprete; Que tous les autres poinces de la religion Chrestienne (outre celuy mesme qu'il traicte là touchant le dernier iugemét) seroyent obscurs & difficiles: si bien qu'il n'y auroit aucune chose asserve en la Chrestieté, si tout estoit en-

ueloppé de ceste obscurité.

Ilyaplus. S. Pierre ne dit pas, Imposibles à entendre, mais difficiles: non pas pour auoir recours à quelques nouneaux oracles d'vne ploclaire Parole, mais pour nous tenir sur noz gardes, & ne nous laissat escouler aux piperies & impostures des homes, mettre peine que nous soios trou uez sans tasche & sans macule, en paix. Aussi l'intention de S. Pierre n'est passen representant la grandeur de ces grands mysteres, l'incapacité de l'entendement humain, & la destruction de ces abominables qui abusent de l'Escriture; de nous destourner de la recerche & cognoissance ceste doctrine: mais de no inciter à l'ébrasser auec attétion & reuerece pour nous garder des ébusches de ces profanes & imposteurs:comme il dit en termes exprés. Tats'en faut qu'il aduoue la conclusion de Hay, Que la Parole de Dieu escrite soit obscure & ambigue: & par consequent qu'il faille auoir recours à vne autre parole. Et de

Et de faich, ce que dit S. Pol est vray, Que l'ho- 1.Con. 10 me ne comprend point les choses qui sont de Dieu. car elles luy sont folie, & ne les peut entendre. Ceste cognoissance est scandaleuse aux luiss & folie aux Gétils. Et neanmoins la folie de Dieu (c'est à dire ce que le fol entendement de l'homme estime 1. Cor. 1.27. folie) est plus sage que les hommes: si bien que la folien'est pas en la Parole de Dieu, mais en la va nité de l'homme. Pour exemple. Que Dieu soit manisesté en chair, que ce Dieu-Home soit le moyenneur entre Dieu & les hommes, qu'il foit mort pour nous, que le Seigneur ait iette sur luy l'iniquité de nous tous: qu'il ait esté outragé & affligé: qu'il ait esté nauré pour noz forfaits & Esais 53. blessé pour noz iniquitez : que la correction de nostre paix ait esté sur luy, & que par sa playe nous ayons en guarison: qu'vne Vierge ait enfan té, & que la conception ait esté faicte par le S. Esprit sans œuure d'homme: & que Dieu airtant aimé le monde qu'il ait donné son Fils, afin que quiconque croira en lay foit fauué: & autres fem blables mysteres, fondemés de nostre salut, sont ce pas secrets fort difficiles, & ausquels l'entendement de l'home ne voit goute? Qui diroit ce pendant que ce sont articles & ambigus & incer tains, feroit-il pas vn grand outrage à Dieu; qui veut que nous embrassions ce secret de Pieté , Timoth, sans contredit, & sans assuietir la certaine crean- 2.16. ce de ce grand mystere au fol discours & conclusion de nostre auengleingement? well and and and

201115

Si donques S. Pierre a dit qu'il y a beaucoup de choses en l'Escriture difficiles & mal-aisées à comprendre, s'ensuit-il que la faute en doiue estre attribuée à la Parole de Dieu, & qu'il faille prononcer auec lan Hay que la Parole de Dieu est obscure & incertaine, pour bien exposer les mots de S. Pierre? Ains plustost, puis que son intention appert clairement par ce que nous en auons touché, que doit conclure le Lecteur de ce que dessus, sinon que Hay est vn imposteur & blasphemateur; en faisant cest outrage à Dieu (entant qu'en luy est) d'os er condamner sa Parole facrée, d'obscurité & ambiguité, soubs ombre qu'il a les yeux creuez, ou couvers, & qu'il veut establir la vanité du mensonge, & fonder l'autorité de ses Traditions soubs ces importunes demandes?

L'intention de S. Pierre bie entendue, Caluin sera bien aisé d'accorder auec luy par la seule co ferance de ce que nous auons dit cy dessus: mais pour ne nous estendre en vn nouveau discours, que Caluin luy-mesme responde à Hay: Ieresos Surlemer. (dit Caluin) Qu'il ne se faut esbayr fi S. Pierre attrime passage. bue obscurité aux mysteres du royaume de Christ, & principalement si nous considerons combienils sont cachez aux sens de la chair: & neanmoins que la façon d'enseigner que Dieutient, est tellement temperée, que quicoque veut suiure le S.Esprit pour guide du chemin, trouuera en icelle une lumiere fort claire. Cependant, plusieurs sont aueugles, qui choppent en plain midy: les

autres

autres sont orgueilleux, lesquels errans par destours efgarés, & grauissans par lieux inaccessibles, cest a dire, woulans sonder prosondement les secrets de Dieu; se pre cipitent en bas.

Voila que dit Caluin pour son accord auec S. Pierre; afin que nonobstant les tenebres de l'entendement de l'homme, ceste Maxime demeure tousiours inuincible, Que l'Escriture nous esclai re comme vne lampe, & addresse seuremet noz pas. & par consequent que l'obscurité & l'ambiguité soit recognue estre en l'entendement de Hay, & non en l'Escriture sainste.

En somme, la difficulté que nous trouuons en l'Escriture, n'est pas pour nous reculer d'elle; come estant obscure & ambigue: mais plustost pour nous exercer à diligence; ainsi que dict S. Augu-August. de stin: d'autant que ce qui est commun, est mesprisé dostrina Christia. li. & est comme en desdain par sa facilité à vn des-2 cap. 5. daigneux estomac. Dieu veut donc par ceste recherche aiguiser nostre appetit, & nous façonner à modestie: sans qu'il laisse ne moins noz esprits en suspens, qui ne peuvent estre mieux appuyés que sur sa Parole, eternelement vne & ferme parmy toutes les diuersités & contrarictés des opinions & afferes humaines.

Mais ce poinct vuidé, voyons ce que Hay replique encore en la Demande xvII.

LEIESVITE.

17 Quelle est la cause de tant de controuerses touchat la Religion, comme on voit à present: voire mesmes des paroles expresses au Testament de Iesus Christ, lesqueles doiuent estre claires; selon que la nature & la proprieté d'un testament le requiert?

Deux cens interpretations differentes des heretiques ont esté ramassées par les Catholiques en Alemagne, sur ces mots, Cecy est mon corps.

18 Si le iugemet particulier d'un chacun coferat d'un passage de l'Escriture auec l'autre, est une certaine & in fallible regle de la wraye interpretation (comme vous asseurez) pourquoy trouue l'on tant de centradictions en voz escrits, repugnantes non seulement l'une à l'autre, mais aussi à vous-mesmes, quoy que vous ayez employé voz cinq sens de nature à faire voz harmonies mal-accordées, & lieux communs mal arrengez?

Harmonies des Ministres mal-harmonieuses.

LE CHRESTIEN.

La vanité de l'entendement de l'homme, & Sathanennemy de la Verité & pere de Vanité, sont la cause des controuerses en la Religion; par l'entremise de ses supposts: entre lesquels auiourd'huy les Iesuites sont les principaux: Cependant, que la Verité tousiours une é tousiours

tousioures victorieuse, faict entendre la voix de son har monie aux enfans de Dieu, parmy toutes les diuersitez

des opinions humaines.

Ceste baterie ne blesse non plus la Verité que les precedentes; estant defendue par la mesme raison& par le mesme exeple de nostre Seigneur lesus. Et pout ne recercher des preuues plus loin qu'en l'exemple qu'allegue Hay, pour enuelopper la vraye Religion de fausseté; soubs ombre Elenchies, des controuerses qui sont suscitées contre elle- recausa. mesme: voios ce qui a esté fait à nostre Seigneur Iesus Christ mesme, parlat de la substance de ce mesme Testament, duquel Hay allegue tant de

diverses interpretatios; & par quels, & coment.

S. Ian recite qu'apres que le Fils de Dieu eust 1an6. 57. enseigné en l'assemblée de Capernaum le vray chap. moyen de manger sa chair & boire son sang à salut; plusieurs de ses disciples s'escarmoucherent xemple en contre luy, & dirent à luy-mesme: Ceste Parole nostre Seig. est dure, qui la pourra porter? & quelques remo-chatles difstrances qu'il leur fist, plusieurs d'entre eux se se sensios qui parerent de luy; & mesme qu'en la trouppe des ad iennet Douze il s'en trouua vn diable. En suite, il recite or nedela que ses propres parens se bandent contre luy : le Cene. peuple a diuerses opinios de luy; les vns l'estimet homme de bien, les autres imposteur: les vns disent qu'il a le Diable, & qu'il le faut tuer : les vns l'excusent; & neanmoins doutet de son origine: les Pharisiens le veulent prendre; & apres tout cela, les vns l'honorent comme Prophete, les au-

tres se moquet du lieu d'ou il auoit le bruit d'estreissu; si bien qu'il y eust vn grand schisme en-

tre le peuple.

La circonstance du temps est fort remarquable. Tout cela est aduenu à nostre Sauueur Iesus Christapres ceste belle & excellente declaratio qu'il fist de la doctrine sur laquelle son Testament est sondé. le laisse le recit que sont les Euangelistes ailleurs, des grades & vehementes dissentions qui se sont esmeues entre le peuple de Dieu, sur les diuerses opinions qu'il auoit de la personne, & doctrine du vray & seul Redempteur de l'Eglise: lequel neanmoins il attendoit en toute deuotion. Quad il est venu & luy mesme les vient visiter, non seulement on debat si c'est luy, mais il est entierement mescognu, reieté & persecuté de la plus grand part & des plus grands: & ceste dissension commence à sa naissance, continue & rengrege iusques à sa mort. L'histoire de l'Euagile est vn perpetuel discours de ce rebut fait à nostre Seigneur Iesus, & en sa Personne & en son Office & en sa Doctrine.

Mais pezons & par qui, & comment, & pourquoy sont venues ces dissensions contre le Fils de Dieu. Ce n'estoient pas des Ægypties, ou Philistins, ou Moabites ni autres peuples profanes; mais les enfans d'Abraham, qui non seulement tenoient place en l'Eglise visible, mais les princi-22. Matth. paux degrez de l'Eglise: comme aussi ils sont appelez les Edifians.

21.42.06.

Lafaçon ou procedure est aussi à pezer. Ils voyet & oyent lesus Christ. La presence du Fils de Dieu tant illustre par tât de miracles les pouuoit-il pas retentir? Ceste bouche sacrée n'aelle pas dit la Verité, & bie à propos? Neamoins ses propos ont esté trouuez durs & insupportables. On luy a reproché qu'il auoit le diable. Sa presence n'a pas reprimé la diuersité des opinios n'y l'insolence des dissensions. Ceux qui debattoyet contre luy, produisoyet la Parole de Dieu; pour suiet & sondement de leur aduis. Les plus grands ennemis & contredisans, faisoyent profession d'interpreter ceste Parole; comme estant de leur principale charge.

La fin aussi & intention par eux pretendue, est bien à considerer. Ils cerchet en apparence leur falut, quad ils demadent à Iesus s'il est le Christ; & qu'ils courent apres luy, & qu'ils le cerchent

par tout. I have wen a tingeth beingt

Que pourroit on plus demader pour le lustre exterieur? Et neanmoins quelle plus horrible diuision & contrarieté pourroit-on imaginer? Le peuple de Dieu, les Docteurs & Pasteurs de l'Eglise, allegans le propre texte de l'Escriture, faisans prosessión de cercher leur salut; se separer de les Christ, prendre occasion de ses propres mots, sur la substance de son Testament, s'enaigrir cotre luy, & l'vn des spropres domestiques estre de ce nombre! Car bien que ludas sist bonne mine pour lors, si n'est-il pas marqué sans

cause comme diable, & sa conscience a bien ouv l'esclat de ce tonnerre : iaçoit qu'elle n'ait laisse de passer outre au dernier abysme de son malheur. Voila di-ie vn estrange desordre, vne espouventable division, au milieu du peuple de Dieu. Mais qui en est la cause?

Celuy qui en voudroit imputer la faute au Fils de Dieu, ou à sa doctrine, seroit-il suppor-

table?

La mesme diffenfion est avenue me Eglise, comme auisurd'huy.

Ce qui est aduenu à luy-mesme en la naissance de l'Euangile, est aduenu à ses Apostres, & co segutivement à ses fideles seruiteurs; en l'acen l'ancien- croissange de son Eglise. Du teps des Apostres mesmes il y a eu diuers Apostats, qui soubs le no de Christ, ont combatu Christ & sa Verité; par diuerses & contraires opinions: les Apostres mes mes ont veu des schismes & partialitez non seulement pour la jalousie des personnes, mais pour la diuersité d'opinions nées pour la doctrine. Epiphanius a nombré & refute Octante herefies iusques en son téps; despuis lequel l'Eglise à senti les tépestes de pl' de huict fois octate heresies: iufqu'a tat que l'Home de peché a occupé son sie ge en l'Eglise, selo ce qu'auoit predit l'Escriture. Pour ces dissensions, conclués que la Verité

du Fils de Dieu ait este anciennemet incertaines ou confessés que vous n'aués non plus de raison aujourdhui de renoquer en doute la certitude de ceste mesme Verité, soubs ombre q'uelle est

debatue par diuerses opinions.

La

La Verité est tousiours vne, certaine, & inallible: & ne laisse de fere son cours, bien que Sathan tasche de l'enuelopper de diuerses tenebres par la vanité de l'entendement de l'homme, susceptible des diuerses & cotraires images de mensonge; lequel se bigearrant diversement contre la Verité, enfante mesmes opinions aux legers entendemens des hommes, comme en sa propre boutique. C'est docau mensonge à qui le discord doit estre imputé; comme il y est visible, par la confession mesmes des Vostres: & en la ma tiere mesme que vous-nous reprochés sans cause; nous faisant sortir de nostre Frace, en laquele toutes nox Eglifes font, Dieu mercy, de tresbon accord & consentement en ceste matiere: pendat que vous mesmes invêtés des nouveles sub-er antiletilités sur ce poince de la Cene, comme no2-vous suite. en auons convaincus: & que voz plus subtils Docteurs confessent q'uil y a aultant d'opinions Biel, in Ca surceste matiere que de maistres: & que c'est vne nonu Mismer tépestueuse de diuerses & contraires opi-se exposit. nions : sans que i'allegue les grandes plain- Caiet in ; tes qu'en faict Gerson, avant la renaissance de part Suml'Euagile en nostre teps. Car qu'est-ce que de la quest. 75. Papauté, sino vne robbe rapetassée de cet mille artic. 1. haillons, à laquelle il a aussi fallu que vous avez rapporté vostre piece, d'une façon plus exquise que les autres, ne vous contentas pas du nom de Chrestiens. Afin que ie n'allegue l'innombrable nombre des Sectes qui servent à l'Antechrist,

entre lesquels il y a autant d'accord comme entre chiens & chats; sinon pour se bander contre la Verité. Et vous-nous opposerez deux cens interpretations, comme si la concorde de la Verité que nous suyuons, auoit quelque chose de commun auec ceste discorde.

L'harmonie de la Verité se faict clairement

donné oreilles & cœur pour entendre. Qui est de Dieu escoute & entend les Paroles de Dieu. Voila pour quoy les opiniastres Iesuites trouvét l'harmonie de la Verité mal-harmonieuse, d'autant qu'ils ne sont pas de Dieu: non plus que les Matth. 23. endurcis d'Israël, bien qu'ils portassent le nom 7. March. de Peres & Docteurs, comme ils s'attribuent ce 38.

Luc. 11.43. nom. Mais ils n'ont pas empesché que ce-cr 20.46. ste belle harmonie de la Verité ne retentist infqu'aux bouts de la terre, & ne se sist bien entendre aux oreilles & cœurs des vrais Israëlites. Co

me aussi les lesuites n'empescheront pas auiourdhuy les enfans de Dieu; par les tintamarres & abbois de leurs calomnies; d'entendre la belle & harmonieuse voix de la Verité, qui retentist par

Nous opposons donc à Hay le vray contrepoison à toutes les opinions & dissensions des hommes les plus opiniastres; & prenons ce reme de (& mesme sur le suiet qu'il nous reproche) de la bouche du Fils de Dieu; C'est l'Esprit qui viuisie, la chairne prosite point; les paroles que ie vous dis, sont

IAB. 6.63. Gr. sont esprit & vie: mais il y en a entre vous qui ne croient point: & pourtant ie vous ay dit; Personne ne peut venir à moy qu'il ne luy soit donné du Pere. Quand tous les aueugles diroient que le Soleil ne luit point, ou que le blanc est noir; leurs iugemens n'empescheront pas la Verité: ou quand tous les fourds du Monde condamner oyent la Musique comme non-harmonieuse, elle ne lairra pas d'estre harmonieuse aux bonnes oreilles; & eux ne lairront pas d'estre sourds en n'oyant, & estourdis en jugeant follement de ce qu'ils n'entendet pas. La Verité se defendra-elle moins contre tous les diuers iugemens des hommes, & quand tout le Monde se dissiperoit en inombrables opinions, n'enseignera-elle pas les siens de mettre difference entre son harmonie & le discord du Mensonge? Certes, la confession des Apostres parmy la confusion du schisme aduenu en Capernaum, sera en la bouche des enfans de Dieu, 14n.6.68. comme la mesme Verité est en leur cœur: Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de vie eternelle.

Que le Lecteur donques iuge si la Verité de l'Euangile sera moins Verité à cause de la diuerfité des opinions humaines, qui ont conçeu & enfanté diuerfes interpretations de la Verité, comme si elle estoit assuietie à leurs cerueaux. Plutost, Dieu sera tousiours veritable, & tout homme menteur, & la vanité de l'homme sera condamnée par la verité de Dieu; bien que

l'homme menteur & vain la vueille submettre à son foi iugement. Que le Lecteur, di-je, iuge tellement de la vanité de ceste consequence les suitique, qu'il renge luy mesme son iugement à la Verité, & suyue le droict & grad chemin, qui luy est frayé en la Parole de Dieu à son salut, laisfant tous les destours & esgaremes du Mésonge.

Au reste, il me saut releuer ce que dit Hay, Que nous asseurons que le iugemet particulier d'vn chacun conferant vn passage de l'Escriture aucc l'autre, est vne vraye & infaillible regle de l'interpretation; pour la ioindre aucc sa xx. De-

mande, qui est telle.

eminos, a'co T e la I e la VII T E. ca'e, moinie

20 Si l'Escriture, comme Caluin escrit, a dequoy se faire cognoistre, voire d'un sentiment aussi notoire & infallible, comme ont les choses blanches & noires de mostrer leur couleur: & les choses douces & ameres de mostrer leur saueur: qu'est-il besoin de vostre esprit particulier, qui reuele une chose de soy assez manifeste, comme vostre Archimaistre vous enseigne?

L'esprit Caluinesque inutile.

LE CHRESTIEN.

La Calomnie, est le fondement & le principal instrument de la Logique des Iesuites.

A ceste Demande n'eschet pas longue respon

ce:

ce: mais comme l'Apostre pour coupper broche aux calomnies & abfurditez de la raison humaine, dit precisément, Ja n'aduienne; aussi ie dois dire en vn mot, Que c'est-cy vne figure lesuitique, qui s'appelle Calomnie & imposture; de dire que nous enseignions que l'esprit particulier d'vn chacun par la conferace des passages, est la certaine & infallible regle de la vrave interpretation. Quand Hay parle de cest Esprit particu lier, il cuide estre encore ie ne scay ou en quelque conuenticule d'Anabaptistes, dont il retiét encore beaucoup de traicts: comme nous en auons ia marqué, & marquerons cy apres. Les autres termes dont il vse, appellant Caluin Beau pere, Archimaistre, ne sont de nostre langage, mais de son lesuitisme: qui a introduit le Iudaisme pharifaïque auec ses titres & ceremonies; comme sont les noms de Pere, General, Præfect, & autres noms du Pharifaïsme ennemy de Iesus Christ, & propres à ceste fin aux lesuites.

Or ceste calomnie a deux fredons; dont il faut bien discerner les diuers sons. L'vn, fait parler la Verité, pour rendre vray-semblable le mensonge. L'autre, touche seulement la corde du mensonge. L'vn dit, que nous enseignons que la regle pour bien entendre & interpreter l'Escriture, est de conferer vn passage auec l'autre. Ce qui est vray, estant bien entendu & selon uostre intention; mais Hay le destourne à la sienne: comme Sathan qui disoit, l'est escrit. &c. (ainsi

que nous auons monstré cy dessus) mais non pas

selon le but & intelligence du Prophete.

Nous disons voirement qu'il fault entendre l'Escriture par elle mesme, en conferant les lieux auec les autres: non pas pour les exposer à nostre appetit, mais par l'analogie de la foy; cestadire par les regles de la doctrine Chrestiene; pour l'approprier & appliquer selon la circonstance des lieux que nous auos a exposer. C'est doques vne pure calomnie de dire que nous establissons

pourtant vn esprit particulier.

Caluin aussi pour represent er au vis la certitude de l'Escriture, dit qu'elle a dequoy se fere cognoistre; voire dun sentiment aussi notoire & infallible comme ont les choses blanches & noires de monstrer leur couleur, & les choses douces & ameres de monstrer leur saueur. Son inten tion est assés cognue par ses mots, ascauoir, Que les principes & conclusions de l'Escriture sont autant manisestes que ce que Nature nous ensei gne; & le iugement de mesme trescertain, & principalement à ceux qui estans plus habilités en la lecture de la Parole de Dieu, ont les sens exercés à discerner le bien & le mal, comme dit

Heb. 5.14 exercés à discerner le bien & le mal, comme dit l'Apostre, la verité de la vanité: cest a dire que la Parole de Dieu est tresclaire & trescertaine.

> Que conclut de là Hay? Que nostre l'Esprit particulier est inutile. Voire, Mais il faloit en pre mier lieu, Iesuite, que vous eussiez prouué que nous introduissons quelque esprit particulier,

tel

tel que celuy que vous retenés de l'Anabaptisme; & lequel Caluin a puissamment resuté. Et pourtant ce mesme esprit particulier & anabap-

tistique, vous pousse à le calumnier.

Quandà nous, nous ne recognoissons autre institut. Esprit, que celuy dont parle le Prophete: Mon lim. 1.ca. 9. Esprit qui est en toy, & mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne se bougeront point de ta bouche, ne de la bouche de ta semence. comme aussi monstre le chef des Prophetes, Quand l'Esprit de Verité sera venu, il vous conduira en toute Verité: car il ne" parlera point de par soy: mais il vous dira tout ce ", qu'il a ouy. C'est le vray Esprit de Dieu qui séele " en noz cœurs la doctrine de l'Escriture pour no?" la faire bien entendre & sauourer, la rapportant Ephes. 1.13. à son droict vsage. C'est en somme l'Esprit, la certitude duquel le Seigneur a assemblé & accouplé d'vn lien mutuel auec sa Parole (comme dit ce mesme Caluin, lequel vous calomniez) a- inst. lib. 8, fin que nostre entendement reçoiue icelie Parole en obeissance, y voyant reluire l'Esprit, qui luy » est comme vne clarte pour luy faire là contempler la face de Dieu: afin aussi que sans crainte." de tromperie ou erreur, nous receuions l'Esprit" de Dieu, le recognoissant en son image, c'est à" dire en sa Parole.

C'est l'Esprit que nous auoüons, & que suyuos pour Maistre: & qui desconfira toutes voz vanitez, & sera esuanouir voz calomnies.

Q 3

LEIESVITE.

Puis que les Lutheriens, Zuingliens & Caluinistes (pour ne parler d'une infinité de semblables sectes)
mettent en ieul Escriture, pour confirmation de leurs opinions si contraires: comment peut estre que celuy qui
destre de se resoudre ez choses concernates la Religion,
pourra entendre qui sont ceux qui ont la vraye Parole
de Dieu: veu que c'est la vraye intelligence qui fait la
Parole, & non pas le son exterieur de la voix? comme
nostre Seigneur Iesus tesmoigne, reprochant aux Sadducéens l'ignorance des Escritures, pourautant qu'ils
n'entendoient le sens d'icelles?

L'Escriture consiste au sens. S. Hilaire liure à Constance.

LE CHRESTIEN.

Celuy qui desire de se bie resoudre ez choses concernates la Religion, pour ra bien entendre qu'elle est la vray Parole de Dieu: pour en auoir non seulemet le son, mais le sens; & sauourer sa vraye & salutaire intellizence: sise proposant à bon escient le salut de son ame, il demade à Dieu son Sainct Esprit; qui luy ouure les yeux de l'entendement, luy touche le cœur & le façonne à vne droicte obeissance; pour bien entendre, croire & appliquer à soy sa Parole: laquele les ennemis de Dieu & de leur salut oyent sans ouir, voyent sans voir, lisent sans entendre. Mais c'est de leur faute, & non de la Parole de le de Dieu. mo 102 lieu el Cole ob man

. Comme il est vray que l'homme sensuel & 1.Cor. 2.7.4 non-regeneré, ne peult comprendre ce qui est 1an.; 27. de Dieu; & que l'homme ne peult rien receuoir s'il ne luy est donné du Ciel: aussi est-il bien vray que celuy qui plante n'est rien, celui qui arrouze n'est rien, mais Dieu qui donne le croistre: & par consequent que celuy qui lit la Parole de Dieu, celui qui l'oit ne faict rien de soy; mais il fault que Dieu luy perçe les oreiles pour ouir, Psal.40.7. luy donne entendement pour comprendre & retenir, cœur & volonté pour approprier à soy ce qu'il a comprins & retenu, & obeir par effect à la voix de son Dieu; qu'il scait bien discerner de la voix de l'Estranger. Celuy donc qui separe la Parole de Dieu de l'Esprit de Dieu, & veult iuger du son d'icelle par son sens corrompu & ou trecuidé; il separe la chaleur & la lueur du seu, la i. Cor. 3.14. vie de l'ame, & le vrav salut de la Verité; qui luy est folie & mensonge, d'autant que son entendement est fol & mensonger. Or comme Dieu est esprit & verité, aussi ce qui est de Dieu doit estre iugé & discerné spirituelement & par la regle de la Verité qu'il faut conjoindre auec l'Esprit de Dieu, vray Maistre de noz consciences. Au contraire, l'homme charneliuge charnelement des choses spirituelles: si bien qu'il fault necessairement que ses conclusions soyent de mesme que ses principes. Aussi pour le certain fondement de ce que nous cerchons; touchant le vray iuge-

ment de la Parole de Dieu; il faut que l'homme renonce à soy-mesme: & demande à Dieu son S. Esprit, pour iuger des choses spiritueles, spirituellement: aiant pour guide & adresse de la Verité, l'Esprit de Verité; pour estre acheminé à son falut par celuy qui est la cause vrayement esficiente de son salut. Le Soleil ne laisse d'estre au Ciel, bien que les aueugles ne le voyent. La Parole ne laisse d'estre claire & lumineuse, iaçoit que les aueugles docteurs rauissent les aueugles disciples hors du droit chemin, afin que tous tobent en la fosse. Laissons leur donc plaider leur cause contre Dieu, qui sera tousiours iustifié quand les hommes en debatront auec luy: & fera de mesme suffisant plege & garant de sa Verité, comme aussi parmy les confusios du Monde,& les contrarietez des opinions humaines, il Iando.14. cognoit ceux qui sont siens, & se fait cognoistre des siens. Or quand la Parole de Dieu est preschée à tous, & leue de tous indifferemmet, qu'vn chacun y pense à bon escient: & se desfiant soymesme, qu'il demade à Dieu la conduite du Do-

- NEWS

que le S. Esprit aura enseigné ne voltigera pas en Rom.10.7. l'air, ne descendra pas aux abysmes d'ou sont sortis les Iesuites, pour cercher la certitude de la Parole de Dieu en leurs nouueaux mysteres, & cerueaux phantastiques: mais elle aura telle

Reur celeste; pour bien entendre & sauourer le sens la Parole, qu'il orra & lira. Certes, ce fentiment est propre aux enfans de Dieu. Celuy

creance

creance enuers luy, que sachant que c'est Dieu qui parle, il recognoistra tant les Escriuains que les Docteurs ordinaires de sa Parole, comme ses instrumens & serviteurs; ayat pour toute raison de renoncer à sa raison, & auoir pour tresbonne raison ceste Parole de Dieu, qui est le raisonna-Rom.12,1. ble service qu'il demande de nous; & en laquelle nostre esprit a plus certain& asseuré repos qu'en toutes les raisons humaines.

En somme, quiconque est de Christ, est conduit par l'Esprit de Christ; qui crie tellement, Ie fuis la verité, la voie & la vie, qu'il a aufi laissé en sa Parole& sa verité & la voie de la vie eternelle: & de mesme il promet de nous enuoier son Esprit qui nous achemine & conduise en toute Verité. C'est donc pour neant que nous oyons ou lisons sa Parole, sans ceste conduicte: c'est pour neant qu'elle nous est preschée, sinon que l'Esprit la seéle & ratifie en noz cœurs.

Ceste leçon nous est ainsi prescripte pour bien profiter. La pratique en est de mesme visible par l'exemple des fainces personnages. L'experience en est sensible aux cœurs des fideles. En ce chemin personne ne s'esgare, que celuy qui s'en

veut esgarer à son escient.

Que si les volontaires erreurs des hommes qui perissent par leur propre faute, & qui neanmoins accusent le chemin; come cause de leurs erreurs; nous semblent estranges, oyons la voix du Prophete qui crie: Qui a creu à nostre predi-

l'Escriture; le son de laquelle ils ont bien en la bouche, mais ils en peruertissent le vray sens par les traditios de leur Parole non-escrite. Afin que recognoissans eux-mesmes que l'Escriture consiste au sens, ils portent tesmoignage contre eux-mesmes, & laissent vne preuue publique & solennelle à tous ceux qui ont des yeux pour

fuccés mesme de la predication du Fils de Dieu, apprenons, que ce n'est pas du voulant ni du cou Rom. 9.16. rant, mais de Dieu qui fait misericorde: & par le propre sentiment de ceste misericorde qui nous est donné par les arres du S. Esprit en noz cœurs, qui nous faisant ouir la voix de nostre Pasteur, nous asseure que nous sommes de ses brebis; & nous faisant croire en la Verité de nostre Dieu, noº la fait seéler par nostre propre tesmoignage, apprenons de nous fortifier en l'autorité de la Parole de Dieu; pour laisser aux Sadducéens, lesuites, & tous faux-Prophetes l'ignorance de

voir, qu'en delaissant la fontaine d'eau viue, & se cauant les cisternes puantes des inuentions humaines, ils sont mis en sens reprouué; par le iuste Rom. 1.28. iugement de Dieu, qui sçait tellement garder la semence incorruptible de sa Parole aux cœurs de ses enfans, qu'il sçait aussi bien chastier; à l'encontre de toutes sortes d'incredules; le mespris

& abus de sa Verité.

l'av iusquesicy respodu aux calonies dressées cotre la Parole de Dieu, cotenue aux escrits des

Pro-

Proph. & Apostres, pour establir la vanité des traditions humaines. l'ay remarqué les piperies de nostre Demandeur, qui soubs ombre de demander, veut par effect fere douter de l'autorité de l'Escriture saincte; sur laquele l'Eglise de Dieu est fondée & bastie: si bien qu'en renuersant ce fondement, il veut renuerser & anneantir tout le bastiment; & dresser au contraire, ceste grand tour de Babel auec toutes ses defen ces. De faict, ce n'est pas sans cause que les Iesui-les tes, aduocats del'Antechrist, remettent si sou-parlent si uent sur le bureau ceste question de l'Eglise & souvent & des Traditions, ou de la Parole non-escrite. car met de l'au aiant donné telle autorité à l'Eglise qu'elle soit traditions par dessus la Parole, pour establir en toute sou- & de l'Eueraineté ce qu'il faut tenir pour Parole de glise. Dieu, coucher & rayer sur l'Estat de la maison ceux qui doiuent estre tenus pour Escriuains canoniques: & puis, estendat ceste souveraine autorité sur l'interpretatio des Escritures auouées & tenues pour canoniques: n'est-ce pas vn bon expedient pour faire passer tout ce qui aura esté ordonné par la Synagogue de Sathan & de l'Antechrist, parée du nom & affublée du manteau de l'Eglise? Car ce sondement mis, tout ce qui a esté & sera ordonné par le Pape de Rome, sera receu, auoiié & recognu sans aucun contredit: & par ce moien le proces gaigné pour la Messe, Purgatoire, Inuocation des Saincts, Images, Merites; Et quoy non?

R 2

C'a esté l'intention de Hay iusques icy, en no? voulant faire douter du nombre des Euangelistes, de leurs Originaux, du sens & vraye intelligence d'iceux. Examinons maintenant en suite de ses premieres chasses, le triquetrac de ses piperies (c'està dire ce qu'il a ramassé de toutes mains par cy par là chez ses Maistres) pour faire receuoir les traditions de la Parole non-escrite; que nous appellons Cabales apostatiques, soubs le nom de Traditions Apostoliques.

Nous traicterons cecy breuement selon nofire suiet & style; réuoyant le Lecteur aux diuers auteurs qui ont amplement traicté ceste matiere en nostre temps; & à ce qu'aussi nous en auons ia

escrit en nostre premier Antilesuite.

DES TRADITIONS. LE IES VITE.

22. Pourquoy niez vous qu'il faille adiouster aucunement foy aux Traditions, attendu que cela est contraire à l'exprés commandemet de l'Apostre, lequel escrit ainsi aux Thessaloniciens: Soyez fermes, & tenez les traditions que vous auez apprinses, soit par nostre parole, soit par nostre Epistre? Et aussi contre la doctrine des anciens Docteurs de l'Eglise de Iesus Christ: Et par quel autre moien auez vous l'Escriture que par Tradition? Et puis que vous ne donnez aucune autorité aux Traditions, comme pouuez vous estre asseurez que despuis la Na-

la Natiuité de nostre Seigneur, soyent escheues 1 5 8 3 années: & s'il est loisible à l'homme Chrestien de mettre cela en doubte?

Antoine de la Roche Champdieu, qui s'appelle maintenant Sadéel, Ministre au païs de Suisse, pour reprouver les Traditions, corrompt apertement l'Escriture en son liure de la Parole de Dieu escrite, pag. 30. lieu 2. disant que S. Luc au chap. 1. 3. a ainsi escrit, Visum est mihi omnia scribere, vt agnoscas earum rerum veritatem quas auditione accepi. C'est à dire, Il m'a semblé d'escrire tout, asin que tu saches la verité de ces choses, lesquelles ie scay parouyr dire. Laquelle interpretation est non séulement contraire au texte Grec & Latin: mais aussi à la version de Caluin, qui est telle, Il m'a aussi sem blé bon apres auoir tout comprins, des le commencement insqu'au bout, ô tresexcellent Theophile, que ie t'en escriue par ordre.

LE CHRESTIEN.

Imposture & fausseté, sont la vraye forteresse de la doctrine Iesuitique: comme il appert par ceste preuue.

Celuy qui soubs la couverture d'vn nom com mun à deux diverses choses, veut faire entendre Duplex l'vne pour l'autre, n'est-il pas imposteur? Celuy fallacia, Hemony-qui suppose ce qui n'est pas, n'est-il pas faussaire? mia & fail-Or Hay faict l'vn & l'autre: Il est donc & impositas. steur & faussaire. Et le prouvons ainsi.

Le nom de Tradition est communauec nous

& les lesuites: mais la chose est non seulement diuerse, mais du tout contraire, & opposée l'vne à l'autre de but en blanc.

Nous tenons & auons tonfiours tenu en noz Les vraies Egliles (auat mesme que les Iesuites fusset nez) o Apostoliques Tra-Pour certaine maxime, Que comme c'est à Dieu ditions que à qui noz consciences sont consacrées, aussi que nois recete creance. ment ce quil nous commande en sa Parole; puis que obeissance presuppose commandement. Ceste Parole donc qui est la regle & le compas du service legitime que Dieu demade de nous, n'est pas la Parole des hommes, ou reuelation particuliere: mais les Saincts hommes inspirés de Dieu ont ainsi parle & escrit comme Dieu 2. Pier. 1,21 leur a commandé; comme dit S Pierre. Ils ont receu du Seigneur ce qu'ils ont baillé & ensei gnéaux hommes. En cest esgard le mot de Tradition ou Bail, comprend tout ce qui a este enseigné de tout temps en l'Eglise; & nommément la doctrine fondamentale de nostre salut : come ces prefaces quisot assidueles aux Prophetes, Le Seigneur dit ainsi: La Parole du Seigneur enuoyée par la main de son seruiteur Prophete: Le commandement du Seigneur baille à son Prophete, le monstrét claire met. Les Apostres ont suiuy soigneusement ce mesme style. S. Pierre, de quel soin proteste-il qu'il n'allegue rie du sie; ains que tout ce qu'il a Lamesme. enseigné & escrit, il l'auoit reçeu de son Maiftre? Mais pour ne nous estendre en vn plus long discours

moss rece-

cours pour prouuer vne chose comune, ce passage seul qu'allegue Hay preuue tellement nostre dire qu'il renuerse entierement le sien, & les repliques quil pourroit alleguer pour estayer les traditions humaines; contre lesqueles nostre but est de disputer. Car S Pol appellant l'institu tio de la S. Cene, Tradition: il declare en termes Hapa's ogic exprés, comment & iusques ou; ascauoir, qu'il a à mapaden baillé ce qu'il auoit receu du Seigneur. Toutes les Fraditio à Traditions des Apostres, sont de mesme, car ils Tradere, n'ont baillé à l'Eglise, sinon ce qu'ils ont receu bailler, du Seigneur. le parle de la doctrine fondamenta duin, est le, qu'ils ont preschée & escrite. Comme donc vn bail. l'institution de la Cene, est vne tradition Aposto lique, aussi est le Baptesme : suivant l'instructio des traditiparticuliere du Maistre, Baptisez au nom du Pere, ons Aposto du Fils & du S.Esprit .. La puissance aussi de lier & de deslier; c'est à dire la discipline de l'Eglise, nerf de la doctrine, est vne Tradition Apostolique du Maistre mesme, Ce que vous lierez en terre, seralie au Ciel: ce que vous deslierez, sera deslie. Sur ceste autorité donnée à son Eglise est adjoustée l'autre Tradition, Il faut que toutes choses se façent 1. Cor. 14.14 honestement & par ordre en l'Eglise de Dieu.

Ainsi le mot de Tradition se prend & pour le regard de la doctrine, & pour la discipline : qui est l'application de la doctrine au gouvernemet de l'Eglise de Dieu; selon les diuerses circonstáces des temps, lieux & personnes, & diverses necessitez; qui eschéans diversement, donnent oc-

casson de divers reglemens. A ces deux especes se rapportent toutes les traditions des Apostres; comme i'ay traicté plus au long en mon premier Antilesuite, d'ou le Lecteur qui desire se resoudre sur le poinct, pourra tirer vn plus ample discours.

Les anciens Docteurs de l'Eglise parlent en mesme sens de straditios Apostoliques, car aussi il est du tout necessaire que les ruisseaux soient de mesme que la source: comme dit Epiphanius en termes exprez, Que les traditions Apostoliques estoient du tout conformes aux sainctes Escritures, &

qu'elles ont esté ainsi rapportées par leurs disciples.

Qui en voudra lire la preuue plus ample, life ma Response latine au Gros liure latin de Hay; & examine en particulier ces sansreluches, des Tesmoignages dont il a voulu icy parer la marge de son liure, pour ietter de la poussière aux yeux des simples; soubs ombre qu'il a bien allegué, bien que ce soit sans raison.

Nous auoüons, embrassons, honnorons ces Traditions Apostoliques; c'est pour elles que nous combatos contre Hay, qui fait tout ce qu'il peut pour les renuerser de sond en comble; en voulant faire douter s'il y a quatre Euangelistes, Si ce qui porte leur no, est leur: Si on peut entendre leur vray sens, puis qu'vn chacun interprete leurs escrits à son appetit. Qui ne voit que c'est le but de nostre dispute? & neanmoins il nous estime si aisez à tromper, que soubs vn mesme no

il nous

il nous face receuoir vne chose du tout cotraire à nostre intention, & à ce que auons ia expressément declaré touchat les Traditions que nous maintenons par l'autorité & comandement de l'Escriture: qui est elle-mesme la Tradition sur laquelle nous sommes appuyez: mais elle nous aduertit de nous garder soigneusemet de Satha qui sous le nom de ce qui est baillé, suppose le Ufaut exa mensonge au lieu de la verité. Suffit-il donc miner quel de dire, Tradidi, ç. l'ay baillé: ou s'il faut de-traditions mader: Qu'auez vous baillé? Est-ce le bien ou qu'on nous le mal, medecine au poison, mensonge ou verité? Y-ailhomme si mal aduisé, qui se cotentast de ce payement, que ces debiteurs luy alleguassent, Nous auons baillé: qu'il ne demandast Quoy? ou bone ou mauuaise monoye, ou paroles ou argent content? Car on peut bailler diuerses choses Il faut docscauoir ce qu'on baille, & s'il est legitime & receuable. Si on s'en enquiert aux moindres choses, le doit-on mesprifer aux plus grandes? Enquerons-nous donc qui sont ces Traditions, dont l'Escriture nous aduertit de nous garder. Le Fils de Dieu dit Matth. 15. en termes exprez, Vous auez anullé le commandement de Dieu par vostre tradition: pour respondre aux Pharifiens qui luy auoyent dit, Pourquoy tes disciples transgreffent la tradition des Anciens? S. Pol nous admoneste de ne nous laisser piper par la tradition des hommes: & S. Pierre dit que 1. Pierre. Christ nous a rachetez de la vaine conversation tiree de la Tradition des Peres.

Exemple de la diffe rance des Traditios, fur les west mesmede ce libre.

Ce sont celles que nous rejettons, come font les lesuites celles des Apostres. Et pour ne cercher la preuue de cela plus loin qu'en la matiere presente; la tradition Apostolique dit, Qu'il n'va qu'vn seul Mediateur & Aduocat, lesus Christ. La tradition que les Iesuites maintiennent dit, Qu'il v en a plusieurs. La tradition Apostolique dir, Qu'il y a vn souuerain Pasteur de l'Eglise. La Romaine dit, Qu'il v en a deux. La tradition Apostolique dit, Que nous sommes iustifiez par la seule foy. La tradition Romaine dit, Que nous ne sommes iustifiez par la seule foy, mais partie par la foy, & partie par noz œuures. La tradition Apostolique dit, Gardes-vous des images. La tradition Romaine dit, Avez des images. Latradition Apostolique dit, Qu'il n'y a qu'vn seul sacrifice pour noz pechez. La tradition Romaine dit, La Messe est vu autre sacrifice pour les vifs & pour les morts. La tradition Apostolique dit, Que le Fils de Dieu est monté aux Cieux, & qu'il faut que les Cieux le contiénent iufqu'à tant qu'il viene iuger les vifs & les morts. Latradition Romaine dit, Que le pain & le vin de l'Eucharistie, sont trassubstantiés en son propre corps & son propre sang, si bien qu'il est entre les mains du Prestre, incontinent qu'il a prononcé les paroles sacramentales, en autant de lieux que la Messe est celebrée. La tradition Apostolique dir, Que le sag du Fils de Dieu, est la scule purgation de noz ames. La tradition RomRomaine dit, Qu'apres ceste vie il y a vn Purgatoire, qui est en la disposition du Pape, ches ministerial de l'Eglise. Et quoy plus? Toute la doctrine de la Papauté que Hay maintiet, est coposee de mes traditions. Mais ie me eontente
d'alleguer des exemples prins de ce liuret que
nous auons en main; pour faire paroistre la trop
grossiere sposture de Hay, qui nous veut tromper sous le mot de Tradition, & nous veut faire
accroire que sous ombre que l'Escriture parle
de Tradition, nous embrassons les traditions
de l'Eglise Romaine sans exception.

Ainsi nous luy respondons. Il y a deux Deux sorfortes de Traditions. L'vne, est Apostolique: tes de Tra-L'autre, Apostatique; qui se pare neanmoins tierement du nom & titre de l'Apostolique. Nous disons contraires. que comme il n'y a qu'vn bieu, austi il n'ya qu'vne Parole de Dieu & vne veriré, enregistrée aux liures des Prophetes & des Apostres, qui l'ont baillée aux hommes, comme ils l'ont reçeue de Dieu; asçauoir l'Escriture saincte, vraye & seule addresse de nostre salut. De ceste verite sot prins les reglemens de la discipline de l'Eglise, fondée sur ceste autorité que Dieu luy a donnée. Les Apostres ont estably beaucoup de choses aux Eglises, come ils ont cognu estre propre pour le teps, les perfones, & les lieux. Ce qu'ils n'ont pas mis par escrit par le menu:-d'autat que c'estoient Reglemes paeticuliers pour la discipline Ecclesi-

astique, & leurs dependences: de sorte qu'il

feroit & infiny & superflu: puisque les regles generales sont coprinses en la parole escrite, à laquelle il faut que tous les reglemes particuliers qui ne sont autre chose que l'application de la doctrine, se rapportent. Au contraire, nous reie

Apostatiques: 0

xos.lestra-tons les Traditios du Pape de Rome, puisqu'el-Pape, come les non seulemet sont sans Parole de Dieu, mais aussi contre toute Parole de Dieu: comme il apperra par le discours suiuant, qui est l'examen particulier de ses Traditions & Ordonnances. De ce que nous auons traiché iusques icy, Hay, il appert à tous ceux qui ont des yeux, que vous n'aués peu ietter le fondemet de ces Traditions, que de mesme vous n'ayez tasché de renuerser de fond en comble l'autorité de la Parole de Dieu; laquelle nous scauons sans contredit estre telle, & par consequent suffire à nostre salut. embrassons C'est en elle & d'elle que nous auouons & emles tradtios brassons les Traditions vrayemet Apostoliques, & que nous rejettons les Traditions Apostatil'Escriture ques, introduites par l'Antechrist pour l'establissement de sa tyrannie. Ces vrayes & Apostoliques traditions, ont tant d'autorité enuers nous, que les principes de Nature & ces communes

> cognoissances que Dieu a empraintes aux entendemens des hommes; comme, Que le tout est plus grand que sa partie: Que deux & deux sont quatre: Qu'il faut viure honestement, Rendre à un chacun ce quiluy appartient, & autres semblables; n'ont pas

Apostoliques. de

> plus de clarté, d'euidéce & de fermeté, car si ces princi

principes n'ont besoin d'aucune preuue, puis qu'ils ont leur creace d'eux mesmes: à plus forte raison les principes eternels de l'eternelle Verité touchat nostre salut, doiuent estre recognus en ceste dignité, sans autre preuue.

Nous prenons doc Hay par ses propres mots, pricipes de puis qu'il dit qu'il n'est loisible à l'homme Chre- la religion stien de mettre en doute qu'il ya 1585 années, Chreftieune depuis la natiuité de nostre selgneur Iesus. bles, sinons No prouuos, di-ie, par luy mesme qu'il n'est pas aux Issui-Chrestien, puis qu'il nous veult fere douter de ces indubirables principes. Mesme qu'il a si peu de honte, de vouloir par ses importunes Deman des, ramener la confirmation de ces principes à l'autorité de sa Parole non-escrite, puis qu'il en appertsi clairemet en la Parole de Dieu escrite.

Car S. Luc recite tellement & le temps de la naissance de nostre Seigneur Iesus, qui fut sous Auguste; & le temps qu'il commença à Inc. 2. prescher, qui fust sous Tibere, & qu'il prescha, & qu'il mourust: qu'il coste suffizamet de ce que Hay veut que nous doutios. Qu'est ce doc autre Le Iesuisichose que ietter des semences de l'Atheisme, sme, est la autant commun auec le Iesuitisme, comme le semence de mensonge est tousiours mensonge, de quelque apparance qu'il soit desguise?

Pour oster donc à Hay le masque de ses impostures, nous disons qu'il faut distinguer le mot de Tradition, qui est commun à deux choses non seulement differantes, mais du tout contraires

comme nous auons monfiré. Mais puisque sous ce mot, Hay veut faire finement passer les traditions de sa Parole non-escrite, pour les oppozer à la Parole escrite (ou gist le noeud principal de toute ceste Question) qui ne voit qu'il est imposteur? & par consequent que la preuue de mo Argumet est la faire: afin que la conclusion de ce discours soit aisi clairemet represetée à ceux qui veulent cognoistre les Iesuites par eux-mesmes:

decepoint Traditios.

Infigne

CELVY qui fous vn nom commun veut fere receuoir touchat les une chose toute contraire, est imposteur. Hay sous le no de Tradicion, veut fere receuoir les ordonnances de la Parole non-escrite, toutes contraires à l'Escriture. Il est donc imposteur.

Que les ordonnances de ceste Parole non-escrite, de la quelle nav est aduocat, ne soiét telles, le Lecteur en iugera par les choses qui serot trai-

chées en particulier parcy apres.

IL FAVT maintenant vuider l'autre partie de fausseté de mon argument, afin de fere cognoistre Hay aussi Hayeotre ouvertement faussere, comme ie l'ay verifié Anthoine de Champ-imposteur. Qu'il ne soit ainsi, il apperra par ce qu'il allegue contre Antoine de Champdieu, par la seule coferance du passage, auquel il luy reproche d'auoir apertement corrompu l'Escriture, comme d'abord son bo sens paroit par l'aduertissement que luy; Moyne Escossois, confiné au College de Tournon; donne à nostre France touchant le nom, la qualité, & demeure dudit de Champdieu, renommé non seulemet en tout

ce Royaume, mais par tout le Monde, par sa singuliere pieté, doctrine, prudence; & mesme par le nom de la noble maison dont Dieu la fait naistre, pour monstrer que la Noblesse n'est pas incompatible auec le sacré ministère de l'Euagile: & que par mesme moyen noz Eglises puissent monstrer la regle generale de Hay, Que tous les Ministres de France sont vils & ignoras, estre fausse: en la personne de l'vn de ses Pasteurs, qui par la confession de toute la France, est & noble & sçauant. Nostre France voirement a pour vn temps laissé ce sien nourriso en Suisse, iouir du repos de la Republique de Berne; pour y faire la guerre au mensonge par les beaux escrits qu'il y a faits contre les Iesuites: desquels aiant rapporté vn singulier Trophée, elle la retiré chez soy, pour le bien & de l'Eglise & du Royaume, selon les graces singulieres dot Dieula doué, qui luy acquierent reputation enuers les plus Grands.

Mais reuenons à la chose. De Champdieu monstre qu'on ne peut oppozer les Tradirions non-escrites à l'Escriture, puisque les Apostres ont escrit cela mesme qu'ils ot enseigné de viue voix: & à ceste sin allegue ce passage de S. Luc, en son liure des Traditions humaines, lieu deuxieme: mais en toute autre faço que nostre cotreroleur. ear qu'est-ce que dit Hay? De Champdieu afferme, dit-il, que S. Luc chap. 1. a ainsi escrit, Visu est om-" nia scribere, vt agnoscas earum rerum veritate", quas auditione accepi. cestadire, Il m'a semble d'es-"

crire tout, asinque tu saches la verité de ces choses, les quelles ie sex par ouir dire. Laquelle interpretation est no seulement contraire au texte grec & latin, mais aufsi à la version de Caluin, qui est telle: Il m'a semble, bon apres auoir tout comprins des le commensement insques au bout, ô tres-excellet Theophile, que ie t'en escriue par ordre. Voila l'accusa-

tion de Hay; mais de quelle foy?

De Champdieu auoit allegué de S. Luc ce qui faisoit à propos, ascauoir, Qu'il auoit escrit ce qui auoit este dit par les Apostres, & ouy par les fideles. Hay appelle ceste prudence, corruption de l'Escriture. Mais n'est-ce pas luy qui la corrompt sans honte? car il cotte ce qui n'est pas à propos, & oste les mots principaux, qui represétent la correspondance de la viue voix & de l'Escriture ? asc. Afin que tu cognoisses la certaineté des choses desquelles tu as este informé. S. Luc proteste qu'il n'a rien escrit d'incertain, mais qu'il l'a apprins de ceux mesmes qui dés le comencement auoient conuersé auec nostre seigneur lesus, & ausient esté ministres & entremetteurs des choses qu'ils ont enseignées. Il declare aussi que de mesme foy, il a tout coprins dés le comencemet iusqu'au bout, cestadire, qu'il a tissu vne histoire entiere. Et Caluin, lequel Hay oze bie alleguer cotre de Champdieu, l'interprete ainsi, selon la verité du langage Grec, & en son commentaire l'esclarcit en ces termes: En somme, voicy que "veut dire S. Luc: Afin qu'en voyant par escrit 82 fi& fidélement enregistré ce que tu as ouy de bouche, tu puisses plus seurement t'arrester en la destrine reçeue. Qui ne voit donc par la verification du passage,

que Hay est manifestement faussaire?

En la version il est aussi ignorant du Grec, Latin, & François que de la chose mesme; & pour preuue, pesons vn mot apres l'autre. Visum est, il m'a semblé, dit-il. Il failloit adiouster, bon: afin de ne mal parler. Afin que tu saches. Il falloit dire, retognoisses, suyuant le mot grec, Enmas: & le latin, Plus est in Agnoscas. caron recognoit vne chose qu'on a rigidonem. sceile autrefois. Lesquelles ie scay par ouir dire. Il y a quam yerfausseté au rapport & en la version de Hay. car Sadéel n'a pas escrit accepi, comme Hay luy impose, mais * accepission la secode personne, come udanza des. il y a en S. Luc. D'auatage, paronir dire, ne reprefentepas le mot greckat Hx it N, qui fignifie s'informer de quelqu'yn, non pas legerement (comme l'vsage de ce mot, Par ouir dire, le porte; suiuat le prouerbe, Ouir dire va par tout, & vn folle por te tout) mais de sa propre bouche: comme dit le mesme Caluin, Que ce ne soient rapports incertains, on bruits volans. De Champdieu a bien exprimé ceste-signification par ce mot, Auditione accepisti; Kanxit, pour monftrer que comme Theophile auoit cilé Audisione institué de viue voix, aussi qu'il pourroit tant no est vanie mieux estre confermé par l'escrit de S. Luc. Le rumoribus vieil Interprete n'a pas assez clairement exprime fe, sidex ala propre fignification du morgrec, par ce Latin liorum rela Eruditus : c'està dire instruict : d'autat qu'on peut fint aurises affati.

eit ocula- estre instruict de mesme par escrit que de bouti, presen-che. Or il fauticy balacer l'instruction qui se fait par escrit, auec celle qui se fait de viue voix ou de bouche: comme il appert à celuy qui voudra verifier l'intention de S. Luc sur le passage. De ce mot, vient Catechisme, qui est vne instruction de viue voix en l'Eglise: & les catechumenes, estoient ceux qu'on instruisoit pour estre receuz en l'Eglise: laissant le reste qu'on pourroit dire touchant ce mot, selon l'vsage des bos auteurs; pour n'estre propre à ce suiet & style. Mais si le faloit il exposer en passant, pour monstrer la bonne foy & conscience des Iesuites, qui brauent entre les ignorans sur la piaffe de quelque mot grec ou latin, pour monstrer que ce sont quelques grands personnages:bien qu'ils l'alleguent infidelemet & sans raison, Mais de c'est eschantillon on peut iuger de toute la piece: afin qu'on les cognoisse par cux-mesmes; imposteurs & faussaires, le gaignans entre ceux qui croient à credit, par audace & opiniastrise; mais par effect n'aians qu'apparence de pieté & erudition.

Traditions de l'Eglise anctenne fonts la Ley.

LA XXIII Demande est respondue parce que dessus, pour n'vser de redite superflue. Au reste, comme nous auons monstré que les reglemens des Apostres n'ont pas esté mis par escrit, d'autant qu'ils concernoiet les Eglises en particulier:aussi en l'Eglise anciene d'Israël il y auoit beaucoup de choses semblables qui ne sont co-

tenues

tenues par le menu en l'Escriture. De ceste sorte de Traditions par le Caluin. Mais ce n'estoyent Cabales du Talmud, des Iuiss rebelles & apostats, telles que sont les Ordonnances & constitutions de la Parole non-escrite des Iesuites.

DE L'EGLISE.

Les Demandes 24. 25. 26. 27. 28. redisent toutes vne mesme chose, & par consequent les faut vuider ensemble.

LE PESVITE. XXIIII.

Puis que lesus Christ dit, Siton frere ne t'escoute, dy le à l'Eglise: que s'il ne daigne d'escouter l'Eglise, estime-le pour ethnique & payen. Et par ainsi il veut que l'Eglise iuge des differens qui appartiennent à la doctrine & bonnes mœurs: comment trouvera-il l'Eglise; elle est inuisible? Et pour quoy affermez-vous qu'elle a esté telle, consideré que personne ne peut auoir recours à vn iuge inuisible?

x x v.

Combien de temps pensez-vous que vostre Eglise a demeuré inuisible? & tandis qu'elle a esté inuisible, y a il eu aucun Ministre, qui ait annoncé l'Euangile, & administré les Sacremens, comme ils sont maintenant administrez en Escossé? Et qui durant ce temps la se soyent opposez aux heresies: veu que vous confessez auec nous, que plusieurs heresies se sont esteuées presque de tous temps?

XXVI.

En quel lieu lifez vous que l'Euzgile de Iesus Christ deust estre tellement opprimé, que personne n'aitozé faire prosession publique d'iceluy, par l'espace de tant de centaines d'années, comme vous dictes? Veu qu'au contraire, nous trouvons que Iesus Christ a appellé les predicateurs de sa Parole, la lumiere du monde. Et qu'il leur a commandé qu'ils enseignassent en public, ce qu'ils auroient apprins en priué?

XXVII.

Pourquoy est-ce que vous despouillez Iesus "Christ de son heritage qui luy a esté promis par son Pere eternel, & predit par les Prophetes, affermans auec les Donatistes vne reuolte vni uerselle de la soy de Iesus Christ, tellement que par pleusieurs centaines d'années en aucun lieu ", du monde n'a esté faicte publique profession de "l'Euangile?

XXVIII.

"Apres que Iesus Christ à reieté la synagogue " des Iuiss, & a dressé vne Eglise des Gentils, à la-" quelle il a promis d'assisser iusques à la consommation mation du monde: comment est-il possible qu'icelle, contre la promesse expresse de son Espoux, ait esté invisible tant d'années, comme vous suppozez? loint mesme que la Synagogue repudiée, a toussours demeuré visible, comme elle est encore en pleusieurs endroicts: & par ainsi celon vostre belle doctrine, la Synagogue desia reietée aura beaucoup plus de privilege que l'Eglise mesme de Iesus Christ.

LE CHRESTIEN.

En ce traicté de l'Eglise, l'intétion de lan Hay, est, de renuerser le sondement de la vraye Eglise Chrestienne, pour establir la Papauté: qui est le siege de l'Antechrist, la synagogue de Sathan. Or comme il a tasché parcydeuant d'anneantir l'autorité de l'Escriture, vraye marque de l'Eglise; & autorizer les Traditions humaines, vraye marque de l'Antechrist: aussi maintenant pour bastir sur ce sien sondement, il veut monstrer deux choses. L'vne, que l'Eglise ne peut estre in-uisible. L'autre, que puis qu'elle doit estre visible, elle ne peut estre veue qu'en l'Eglise Romaine; en laquele le Pape auec tous ses membres repre sente la Maiesté de l'Eglise Catholique.

Nous verros sur quoy il pretend tirer ces conclusios, en examinant ses demandes; soubs ombre desqueles il veut introduire des arrests desinitifs. Mais d'autant qu'il entasse beaucoup de demandes d'vne mesme chose, multipliant les mots pour sere paroistre la chose plus grande; il les faut toutes rapporter à certains chess, pour les fere tat mieux cognoistre, & les resuter plus aisément: Nous les ramenerons donc à ces deux articles, Commet l'Eglise est visible & inuisible; &, Que la Papauté n'est nullement la vraye Eglise. Bien que ceste deduction generale n'empechera pas que nous ne respondions breuemet à chasque demade; afin que Hay ne se puisse plain dre que nous aions rien laissé passer de particulier, soubs l'estandue de la generalité.

PREMIERE RESPONSE GEnerale au premier poinct, Si l'Eglise est inuisible.

Bien qu'il n'y ait qu'vne seule Eglise, si la faut-il con siderer en deux façons; ascauoir Visible & Inuisible. L'Inuisible, est la companie des éleus proprement: la Visible, est la compagnie de ceux qui font prosession d'e stre enfans de Dieu, & en ont les marques exterieures: bien qu'en ceste compagnie les bons soient messes auec les meschans, les vrays enfans auec les hypocrites. La vraye marque de ceste Eglise visible, est la Parole de Dieu, purement preschée, auec la pure administration des Sacremens. A ceste Eglise aussi le Fils de Dieu a doné le iugement de la discipline, pour bien regler la vie des sideles: & ce suiuant ceste mesme Verité de sa Parole, sur laquele elle est fondée, pour estre separée de toutes les

les compagnies profanes du Monde.

Hay estaussi bon Logicien, pour bien fonder fon argument; que Theologien, pour alleguer choses vrayes, car quel est le fondement de sa L'incogrucouclusion? Qu'on ne peut auoir recours à vn ité de la Le iuge inuisible. sur quoy il bastit son argument, refuites. Or l'Eglise à l'autorité de juger. elle ne peut don ques estre inuisible. Mais aumoins se deuoit-il fouuenir qu'il ya vn Iuge inuisible au Ciel, pour Au fondel'exempter de ceste generalité. S'il replique, qu'il entend des hommes qui ont l'autorité de iuger, si sera-il contraint de recognoistre le iuge mont de ce grand luge invisible, de qui depend toute autorité & en la societé du genre humain, & en l'Eglise; en laquele proprement il desploye sa force & vertu, pour en estre recognu auteur & conservateur. C'està ce Iuge que nous auons recours, Hay, & l'appellons pour garant & protecteur de son Eglise, à l'encôtre de l'Antechrist & de ses supposts, & par consequent de voz piperies.

Le fondement estant monstré, voions si la consequéce est meilleure. L'Eglise a receu l'au- En la contorité de iuger. Elle ne peut donc estre inuisible. Sequence de Mais afin qu'elle soit mieux considerée, nous ment. souvenant que nous auons à faire à vn lesuite qui fait estat de piper les mots; demandons-luy qu'est-ce qu'il entend par ce mot Inuisible.

1 Puis que nous protestons de croire la Saincte Eglise vniuerselle, qui est la communion des

wisible.

Sainas, niera-il qu'en c'est esgard elle soit inuifible? On ne croit pas à ce qu'on voit, mais on l'Eglise de croit ce qu'on ne peut voir. Puis donc qu'on Dinefin- croit qu'il y a vne Eglise vniuerselle, il est du tout apparent, qu'en c'est esgard on ne peut aucunemet nier qu'elle soit inuisible. D'auantage, elle est appellée, La communion des Saincts. c'est à dire, des esleus & enfans de Dieu. Qui est celuy 2.Timoth.2 qui ait leu au liure de vie, les noms des esleus? Vn feul Dien cognoist ceux qui sont siens, & les tiet fermes soubs son cachet: & combien qu'il nous donne assez de tesmoignages de nostre election en noz cœurs, pour nous la faire cognoistre à noº mesmes; & latesmoigner aux autres, desquels nous deuons aussi iuger charitablement par les effects: si est-il bien certain qu'en c'est esgard l'E glife est invisible aux hommes, & propremet vifible à vn seul Dieu: & par consequent il appert que sa proposition generale est ia restraint e de deux particularitez.

D'abondant, i'expose les mots du Symbole, Jan 11. 25. La communion des Saincts, par les mots de S. lan, De tous les enfans de Dieu espars par tout le Ephes. 1.10. Monde: & de S. Pol, Que c'est vn recueil de tous les enfans de Dieu tat de ceux qui sont ia reçeus au Ciel en leur païs & heritage, que de ceux qui sont encore en terre au chemin du Ciel. Toute ceste assemblée & vniuersité des enfans de Dieu, qui ont esté depuis Adam, qui sont auiourd'huy

& quiseront à l'aduenir, en toutes nations, est la

commu-

communion des Sainces. Qui a la veue fi claire entre les hommes, de pouvoir embrasser ce grad amas de fideles? Il est donc du tout manifeste que le corps mystique de l'Eglise, est apperçeuable à la seule foy, & no aux yeux de nostre corps: & qu'en c'estesgard aussi l'Eglise est inuisible, & par consequent que ceste troisiesme consideration limite la trop generale regle de Ian Hay,

Que l'Eglise n'a iamais esté inuisible.

Mais quoy, dira-il, l'Eglife de Dieu est-elle Comment tousiours invisible? le respons, Que nostre l'Eglise de different n'est-pas si elle est visible. car qui en de Dien est vi bat, sinon celuy qui n'a non plus d'yeux à sa teste fible. qu'à son entendemet? L'Eglise de Dieu est voire ment visible, tant pour estre composée d'hom mes visibles, que pour estre assize en vn haut & eminent theatre; separé du commun rang des hommes, & apperceuable par ceste belle lampe de la Parole de Dieu, sa vraye marque, & par ce bel ordre de la Discipline dot nous parlons. Elle est donc visible; mais non pas tousiours, ni d'une mesme façon, ni egalemet, & moins à la maniere que veut introduire Hay: qui soubs ombre de ceste autorité donnée à l'Eglise par nostre seigneur Iesus Christ, veut éleuer le siege du Pape, soubs le nom de l'Eglise: comme si l'Eglise Romaine, ainfi qu'elle est aujourdhuy, abandonnée à l'Antechrist, estoit l'Eglise visible auec so chef visible, & vne souueraine autorité d'establir & ordonner des loix aux consciéces, sans & côtre

la Parole de Dieu escrite, car elle ne seroit pas autrement l'Eglise Catholique-Romaine, sans ceste autorité de pouuoir ordonner en souveraineté, comme i'av dit.

Elle est bien donc visible d'autre facon que l'Eglise de Christ; qui ne se pare pas de lustre exson de l'E-terieur, ains pour tout parement n'a que la Paroglise Chre- le de son Espoux. Celle de l'Antechrist, se repre-

sente auec les marques qui l'ensuyuent.

Le Pape come son Chef & souverain Pasteur, paroist au pl' haut degré auec sa triple courone, assis sur vn throne, & advançant son pied fait monstre de sa pantousle, enrichie de pierres pre cieuses, pour la fere baizer aux plus Grands. A l'étour de luy sont assis les Cardinaux, remarquables auec leurs robbes rouges. Aprés eux les Euesques, apperçeuables auec leurs mitres cornues. Les Abbés suyuent, visibles auec leurs crosses, & divers habillemens.

Le gros des trouppes de Prestres & Moynes s'espand par aprés, signalées de diuerses couleurs; de noir, blanc, gris, tané, noir-blanc, blancnoir: en autant de diuerses sortes d'habilemes, d'exercices, de deuotions & de contenances, comme il y a'de minutes en l'horologe de leur Parolenon-escrite. Mais sans que i'entre plus auant en ceste mer, plene de monstres & d'escueils, La trouppe des lesuites; bien qu'esclos des derniers; se fait veoir par dessus les autres auec des robes-longues & manteaux, les mains garni

es de

stienne, & l'Eglise Ro maine.

es de sacs pleins de grec, de latin, & de philosophie, marchans d'vn graue pas, d'vn visage cour Les Iesus. tois & ciuil: faisans entendre à la pretedue Sain-tes. cteté de leur souverain Chef, qu'ils sont là pour luy faire plus de seruice que tous les autres; & de droict meriter plus de recompence qu'eux: bien resolus d'osterrobbe & manteau à tous ces inutiles seruiteurs qui ne sçauent qu'abbayer le parchemin, & s'engraisser à ne rien seruir qu'à faire descrier l'Eglise Romaine ia assés descriée.

Mais ie m'enfonce trop auant contre mon dessein, en la description de ceste Eglise visible, que nous oppose Hay. Elle sera donc marquée comment ainsi breuement, pour estre distinguée de l'Égli-Haydesire se de Christ; laquelle Hay voudroit bien rendre wisible. du tout inuisible; pour verifier sa proposition generale, qui se trouue fausse; tant par la preuue du discours precedent, que principalement; Dieu mercy;par vn grand nombre d'enfans de Dieu, que l'Eglise a enfanté de nostre temps en tous les Royaumes de l'Europe, & notammet en ce grad & florissant Royaume, maugré tous les efforts de Sathan & de l'Antechrist.

Puis donc que nous auos monstré (autant que le suiet le semble requerir) comment l'Eglise est visible & inuisible, nous voions que ceste consequéce de Hay, est nulle; L'Eglise est visible. Elle n'est pas donc inuisible. Car l'vn n'empesche pas l'autre, comme nous auons monstré. Mais considerons d'abondant, Si elle est tousiours visible

d'vne façon égale, sans interruption: & si pour le regard de l'estat exterieur, elle n'est pas reduite en telle extremité qu'elle est comme invisible pour quelque temps, n'ayant aucune apparence d'estre; bien qu'elle ne soit pour tant perdue ny anneantie.

SECONDE RESPONCE generale, Qu'elle est la condition de l'Eglise; qui parmy ses diners changemens, demeure vne & perpetuelle.

Ie demanderay à mon Demandeur, S'il n'estime pas que lesus Christ auec ses Apostres & disciples fussent la vraye Eglise d'Israël, lors qu'il veint au monde pour accomplir l'œuure de nostre redemption? Il ne me peut refuser ceste maxime. Ie luy demanderay donc, Quels estoiet les Sacrificateurs, Scribes, Pharifiens, & Ancies, ennemis principaux de nostre Seigneur Iesus? Cerres, c'estoient en general la race d'Abraham, conseruée de pere en fils: & en especial, la lignée d'Aaro cofacrée au ministere de l'Eglise par succession continuelle. N'estoit-ce pas donc l'Eglise d'Israël? Neanmoins qui ne voit la grande difference entre lesus Christ & les siens:les Sacrificateurs, & les grandes troupes qui les accompagnoient?

En vn si grand amas de peuple qui porte se no de l'Egsise, à toute peine peut-on conter sept ou huict personnes, qui soient recognues auoir in-

ucqué

uoqué le nom de Dieu purement, à la venue du Chef de l'Eglise; qui apres luy-mesme a esté cru element persecuté par les plus apparans de l'Eglise. Representons-nous deuant les yeux Iesus Christ tout seul, delaissé des siens au millieu des Sacrisscateurs, Scribes, Pharissens, Anciens de Hierusalem; codamné & busseté, & de là mené au gibbet. Ou estoit lors l'Eglise ou en Iesus persecuté, ou en ceste visible & remarquable compagnie qui le persecutoit?

Poursuiuons outre. L'Eglise a bien esté en ce temps vrayement doré des Apostres, insques au temps de Constantin le grand. En ceste longue persecution ou a-elle esté, sinon par les maisons particulieres, aux lieux deserts, cauernes, ou aux prisons liée par les insideles, ou entre les mains

des bourreaux, cruelement traictée?

Et pour remonter plus haut, qu'estoit-ce de l'Eglise de Dieu du temps d'Helie, ou soubs les captiuités & d'Assyrie & de Babylone? Si on veut comparer l'estat de ces temps-la auec ceux de Dauid, Salomon, & de Constantin le grands direz-uous, Hay, que ce soient deux Eglises ou diverses ou contraires?

Les Prophetes crient, Voicy le Dominateur Esaie 10:33 des batailles, des rompra les rameaux par force: & ceux qui sont de haute stature seront coupez & les plus hauts seront humiliez; & taillera les espesseurs de la forest auec le fer, & le Liban cherra impetueusement.

V . 3

Comment est devenue paillarde la cité fidele? Les cités seront desolées sans habitans, & les Ifaie. 6.12. maisons sans hommes & la terre sera delaissée deserte.

Si le Seigneur des armées ne nous eust reser-Le mesuse ué quelque peu de reste, nous eussions esté com 1.9. me Sodome, & serions semblables à Gomorre.

Solitude est delaissée en la Cité, & la porte Le mesme sera frappée de desolation. car il sera fait au mil-24. 12. lieu de la terre, & au millieu des peuples, come si on auoit escous l'olivier, & comme si on grappoit apres la vendange.

Que dit Elie? Seigneur, ils ont tué les Prophe tes, ils ont renuersé les autels, & ie suis demeuré tout seul en toute la terre, & encore ils cerchent moname.

Et Ieremie? Comment se sied seulette la Cité peuplée, celle qui estoit grande entre les ment. 1.1. gens, est faite comme veuue; &c. Noz yeux sont obscurcis à cause de la montagne de Sion, laquelle est gastée tellement que les renards y conversent.

> Mais sans ramasser tant de semblables tesmoi gnages espars aux Prophetes; qui verifient les exemples monstrés cy dessus; le Fils de Dieu luy mesme declare expressemet, Qu'apres la multiplication de l'Eglise il y aura vn si grand retranchement qu'on ne trouuera point de foy en terre, que l'iniquité sera multipliée, la charité de pleusieurs se refroidira. Sain& Pol de quelle façon

615.17.

I. Rois. 19.

Matth. 24.

façon represéte-il en diuers lieux l'estat de l'Egli se apres son temps: protestant, Qu'il sçait que griefs loups entreroient dans le trouppeau sans Act.20. rien espargner, & s'attireroient beaucoup de dis ciples; & notamment, Que le iour de Christine viendra point que premierement ne soit adue- 2. Thes. 2. nue la revolte; & que l'homme de peché ne soit reuelé, le fils de perdició, & qu'il n'occupe l'Egli se de Dieu, auec autorité souueraine & diuine.

Or de ce peu de tesmoignages & exemples de l'Escriture que i'ay produit d'vn grand nombre, ilappert clairement, quels changemens sont aue nus, & auiennent fouuent en l'Eglise; reduite quelquefois en vne si horrible desolation, qu'on ne la peut remarquer & recognoistre en ses propres marques. Sin'est-elle pas pourtat anneantie. carà toutes ces menaces, & à leurs effects, ascauoir à ces estranges dislipations, il faut oppo zer ces belles promesses.

Voicy ie suis auec vous iusques à la consom-

mation du monde.

Ie ne vous lairray point orphelins.

Ian. 14.18.

Quand deux ou trois sont assemblés en mon Mat. 18.20 nom, voicy ie suis au millieu d'eux.

Ne crain point, petit trouppeau. caril a pleu

Luc. 12. Ø 18.

au Pere de te donner le royaume. Ie m'en suis reserué sept mille de ceux qui

1. Rois 19.

n'ont pas ployé les genoux à Baal. Mais il sortira vn ietton du tronc de Iessé, &

vn surgeon croistra de sa racine.

Esaien. 67. Sion sera racheptée en equité, & ses captifs en iustice.

Lemesme, Ie t'ay delaissé pour vn petit, dit to Dieu, mais 147.60 ie te rassembleray par grande compassion.

Encore que les montagnes soyent esmeues, & les montagnetes tremblent, ma misericorde ne se retirera point de toy, & l'alliace de ma paix ne se bougera, dit le Seigneur, qui a compassion de toy.

Le mesme, Le peuple qui estoit en tenebres, a veu grande

9.2. lumiere.

O sterile, qui n'enfantes point, chante: & toy qui ne conçois point, crie par louage, & t'égaye. car les fils de celle qui est delaissée, serot en plus grand nombre que les fils de la mariée, dit le Seigneur.

Le mesme, 61,12.

Ainsi que la terre iette son germe, & comme le iardin germe sa seméce: ainsi le Seigneur sera germer la iustice, & la louange deuant tous les Gentils. &c. pour laisser autres infinis temoigna ges de la perpetuele conservation de l'Eglise par my les plus horibles confusions du Monde.

Mais que peut-on recueilir de tous ces tefmoignages? Ce qui est necessaire pour ceste question, asçauoir: Que pour le peché des hommes l'Eglise est quelques sois tellement abatue, qu'elle ne paroist pl⁹, du tout inuisible aux yeux de la chair, la paille surmontant le bon grain, en telle sorte qu'on ne la peut voir. Les exemples en sont freques en Israël, iusqu'à la venue de no-

ftre

stre Seigneur Iesus; auquel temps il y auoit en l'E glise vn si horrible degast & en la doctrine & en la discipline, qu'on peut bien dire ce que dit I-saie, Que ç'estoit le tronc de Iessé sans aucunes braches ni verdure. La mesme desolatió se voit encores auiourdhuy aux Eglises d'Orient, ausquelles la voix des Apostres a retenty. Hay ne peut nier ces exemples. A quel meilleur titre donc peut-il nier que la mesme dissipation n'ait enuahy les Eglises de l'Europe, assuictes soubs la tyrannie de l'Antechrist de Rome; puis que la mesme enseigne de l'Euangile estant abattue, l'Homme de peché a dressé le signe d'abomination & desolation en l'Eglise, auec tous les noms des blasphemes contre le Fils de Dieu?

Au contraire, ce seroit pour neant que nous croirions l'Eglise Catholique, si nous n'estions certains que Dieu conserue encore la semence de ses ensans aux païs Orientaux, & en Afrique: bien qu'ils soyent esclaues soubs la patte de Mahomer. Le nom de Christ n'y est pas retenu pour neant, sa Parole y est annoncée; & combien que la plus grande desolation ne soit pas en la seruitude des Barbares, qui sont sur les testes des Chrestiens; d'autant que beaucoup d'erreurs se sont glissez en la doctrine mesmé; neantmoins Dieu y a reserué le Baptesme, sondement de l'Eglise, pour nous asseurer qu'il y a encore son E-

glise; en despit de Sathan & du Turc.

De mesme aussi a esté en la Papauté, vray siege

Dien a ton de l'Antechrist. En ces temps tenebreux sors hours gar que l'erreur auoit la vogue sans contredit, lors se durai la que toutes sortes de corruptios commandoient Papante. à tout abandon: lors que soubs l'horrible tyran-

nie des Traditions humaines, la Verité & l'Eglise estoient comme captiues: dirons-nous qu'elles fussent pourtant aneanties? Le bastiment a esté gradement desolé, mais le fondemet a toufiours demeuré ferme au S. Baptesme: & bien que le Pape se soit fait adorer come Dieu, si est-ce que le sacré nom de Chrestien a tousiours maintenu possession pour l'Eglise. Nous n'auons esté baptifez au nom du Pape, ains au nom de Christ: qui a fait remonter le Soleil de sa Verité sur son horizon, pour diffiper les tenebres d'ignorace, quad il a cognu la faison en ces derniers temps; attendant qu'il chasse tout le reste, & qu'il apparoisse luge du Monde.

Disons donc, Qu'il y a divers periodes en l'Eglise, pleusieurs & estranges changemens: mais si elle est inuisible aux yeux des hommes, elle ne laisse d'estre visible à son Espoux; qui la sçait bié guarantir en ces confusions. Elle n'est pas toufiours en grad nobre; mais si ne laisse elle d'estre vrayement en deux ou trois. Elle a son hyuer; mais aussi elle a son Printemps, son Esté & son Automne. Sa lumiere est cachée; mais elle n'est pas esteinte. Elle est pressée, mais non pas oppres séc. Elle est en angoisse & trauail d'enfant; mais elle enfante en sa saison. En somme, elle est quel ques

ques fois inuisible; mais comme le Soleil, qui est en l'autre Hemisphere, & se couche en vn bout

du Ciel pour se leuer en l'autre.

Certes, les changemens de l'Eglise n'empeschét pas l'essence de l'Eglise; l'insidelité des hom mes, cause certaine de ces dissipations, n'empesche point la fermeté de la promesse de Dieu: lequel comme presidant sur les eaux du deluge, a bien seu garder ancienement son Eglise en l'Ar che de Noé, aux transmigrations d'Assyrie & de Babylone: aussi maintenat la sçait bié garder au au millieu des sureurs de Mahomet, & du Pape de Rome, ses ennemis capitaux.

De ce donc qui a esté traisté celon le suiet de la question, il appert comment & iusques ou, l'Eglise est & Visible & Inuisible: afin que sur ces fondemens noz responces particulieres puissent estre & plus breuement cottées, & plus aisé-

ment entendues.

RESPONCES PARTICYLIEres aux huiët Demandes de Ian Hay, cy dessus inserées selox leur ordre.

Hay demande, Puisque Dieu veut que son Eglise iuge des differens qui appartiennent à la doctrine & bonnes mœurs; & qu'on n'a recours à vn luge inuisible, comment trouvera-il son Eglise, si elle est inuisible? Si bien qu'il conclut qu'elle n'a iamais esté inuisible.

Ie luy respos, Qu'il faut premierement sçauoir qu'estce qu'il appelle Eglise, afin que soubs ce no il n'introduise la Papauté, ennemie de l'Eglise. Presupposant donc la vraye Eglise Chrestienne, Apostolique & Catholique; ie respons, Qu'elle a droict de juger tant de ce qui concerne la do-Arine que les mœurs;&ce par la parole de Dieu, seul & seur fondemét de son autorité. C'est tout vn qu'elle soit en petit ou en grand nombre. Aprés la resurrection de nostre seigneur Iesus, elle est reduite au nombre d'enuiron six vignts. Le premier Concile tenu en Hierusalem, est de peu de gens; au pris du concile de Nicée premier. L'Eglise aprés les Apostres, est demeurée come inuisible en l'hyuer de ses grandes persecutions: & si estoit-elle tousiours Eglise, visible à Dieu, bien qu'inuisible aux hommes; & iugeoit sainement de la doctrine de Verité, bien qu'elle fust iugée & condamnée de blaspheme & sacrilege, par la vanité des Payens & infideles.

L'argument donc de Hay est nul; faillant &

au fondement & en la consequence.

A LA XXV.

Hay demande, Combien de temps pensezvous que l'Eglise ait demeuré inuisible? Ie respons, Nous croyos qu'elle n'a iamais esté inuisible à Dieu; mais son lustre exterieur a esté aussi long temps inuisible, que le Pape de Rome a tyrannizé l'Eglise sans contredit; cestadire du-

rant

rat le temps qui luy avoit esté donné de seduire les peuples, come dit S. Ian. Mais ce téps expiré, l'Eglise remontant de la prison, ou elle estoit cap Apos. 13. tiue, a bien monstré qu'elle nestoit pas morte.

IL demande derechef, si durant ce teps qu'el le a esté cachée, il y a eu aucun Ministre qui ait annonçé l'Euangile, administré les Sacremes, & qui se soit oppozé aux heresies. le respons, Les histoi-Qu'il lise seulement Platina de la vie des Papes, de ces temps & il trouuera qu'il n'ya eu Pape qui n'ait eu font le regiquelque appel interieté de l'Eglise prisonniere fre de l'E-(qu'il appelloit heretique) contre sa tyrannie. Et glise concer aiant à fere à vn lesuite, pour ne cercher la preu- Papante. ue plus loin que chez les Iesuites, la Table chro nologique, qu'ils ont inserée en leur grand Cate chisme (ou ils ont doné vn rag à l'Eglise de Dieu soubs le nom des Heretiques, demesme que Caiphe qui condamnoit Iesus Christ de blaspheme) monstrera la perpetuele successon de l'Eglise, parmi les pl'espesses tenebres de la Papauté. Cependant, la declaration du Fils de Dieu, n'a laissé lors d'estre bien vraye: Quand deux ou trois seront assemblez en mon nom, ie seray au millieu d'eux.

Come donc lesus estoit la vraye Eglise, au millieu de Caïphe & de Pilate: aussi son Eglise banie du monde, errante ez deferts, ez montaignes, & cauernes & trous de montaignes; ou par les Villes lapidée, sciée, brussée; n'a laissé d'estre la Heb.n. vraye Eglise, au millieu des triomphes de la Papauté: & Christ a esté au milieu de son Eglise,

Conclusion de ceste 15.

Demande.

pour ne la laisser orpheline: & a combatu au millieu de ses ennemis; lesquels il desconfira par l'Esprit de sa bouche, & les anneatira par la clarté de son aduenement. De laquelle sienne vitoire nous auons dessa de beaux gages, en l'aduancement de l'Euangile en nostre temps.

Qu'on verifie donc les années sur les lieux, il apperra que durant ce téps-la l'Eglise a presché, iouy des Sacremés, & s'est opposée aux heresies;

dont le sommaire est la Papauté.

Nostre Languedoc se trouuera bien auant en ce conte, lors que le Pape de Rome, condemnat ses Albigeois, comme heretiques (d'autat qu'ils ne le vouloient recognoistre pour Chef de l'Eglise, ny ses ordonnances touchant les Images, Inuocation des Saincts, Purgatoire & autres sies titres) arma contre eux les Rois & Princes de la terre, & despouilla vn pouure Prince; que Dieu voulut honnorer de la couronne d'affliction; pour se reuestir de ses despouilles.

A LA XXVI.

Hay demande en quel lieu la desolation de l'Eglise soubs la Papauté a esté predite, car c'est le sommaire de sa Demande.

lerespons, Aux propres mots du Fils de Dieu, soigneusement enregistrez par les Euangelistes. Matth. 24. Marc. 13. Luc. 17. car il predit tout ce qui deuoit suiure son premier aduenement, iusques au second, lequel nous attendons. Et pour

repre-

representer ceste si grande affliction de l'Eglise; quand l'abomination de l'Antechristy sera esleuée, il dit en termes exprez, Que lors il y aura Manh.24, grande tribulation, telle qu'il n'y a eu despuis le commancement du monde, ni ne sera: l'efficace d'erreur aiant tellement la vogue, que les faux-Prophetes s'esleueront, & masquez feront gras fignes & miracles: voire pour seduire les éleus, s'il estoit possible. Tout cela est aduenu soubs le regne paisible du Pape de Rome. Mais nostre L'autre Dieu, suiuat sa promesse, a accourcy & abbregé de Dien en ces iours, à cause de ses éleus. car en apparence nostre teps, il sembloit estre impossible que l'Eglise peut sement de fortir des pattes de la louue Romaine: & nean- sen Eglise. moins non seulement nous la voyons libre en beaucoup de lieux de l'Europe, mais aussi ceste grande tour de Babylone esbranlée, & perçée en divers endroits.

S. Ian aussi cotte ce temps-la, nous le representant en telle sorte qu'il nous le fait toucher au doigt. Tout le chapitre trezieme de
l'Apocalypse en est vne belle description auec
le dixseptieme. Ie renuoye là le Lecteur qui
estant retenu par ces charmes des Iesuites, doute encore si le Pape est la Grande beste: auec
aduertissement de bien pezer ceste exhortation de S. Ian, Icy est la sapience: qui a entendement,
qu'il conte le nombre de la Beste.

Quand à ce que dit Hay, que Iesus Christa ap pellé les predicateurs de sa parole, La lumiere

du monde, il est aussi vray qu'il est certain que les predicateurs de l'Antechrist, sot les tenebres du mode. Mais comme la lumiere ne laisse d'estre lumiere dans vne caue, en l'obscurité des espesses tenebres: aussi la Parole de Dieu parmy la plus tenebreuse ignorance de la Papauté, n'a pas laissé d'esclairer l'Eglise. Ceste mesme lumiere mize en lieu eminent, se fait veoir de bien loin: mais il faut distinguer la nuict & le iour. En la nuict, la lampe a fon vray vsage: le iour, est esclai ré par le grand Soleil. Ainsi le Fils de Dieu a distingué le temps de parler au cabinet, & de prescher la mesme doctrine dessus les toicts. La lumi ere donc n'a laissé d'esclairer les enfans de Dieu, parmy la nuict de l'ignorance Papale:mais le Soleil de iustice, est maintenant sur son horizon, pour esclairer tous les enfans de lumiere, & confondre les volontaires anueugles, auxquels le Monde a creué les yeux: si bien que nous oppozons à Hay la responce que l'Eglise affligée fait pour soy-mesme, Toy qui es mon ennemie, ne te resiony point sur moy, pource que ie suis tombée. Ie me releueray. Quandie seray en tenebres, le Seigneur est malumiere.

Mich. 7.

A LA XXVII.

Hay ne nous demanderien icy, mais nous tenant pour conuaincus, sans nous auoir ouys; nous reproche que no despouillos lesus Christ de son heritage: & que nous affermons come

les

me les Donatistes, vne revolte vniuerselle de la foy de Iesus Christ. La raison ou pretension de ce reproche, est fondée sur ce que nous disons, que par plusieurs années en aucun lieu du mode n'a esté faicte publique profession de l'Euangile.

Ie luy respons, Que la seule conferance de l'erreur des Donatistes, monstrera que ce reproche tombe sur l'Eglise Romaine, & non pas sur

nous.

S. Augustin, qui l'est principalement oppozé à eux, tesmoigne en diuers endroits quel estoit De mitue leur erreur; scauoir est, Que faisans profession Eulesia: de quelque saincteté particuliere ils disoient . que toute l'Eglise Catholique d'Afrique s'estoit reuoltée, & auoit trahy les liures sainas. Que l'Eglise Catholique s'estoit arrestée seulement en Numidie, entre eux qui auoient en dépost les liures facrez, & l'autorité sur toute l'Eglise Catholique. Pour preuue de leur phrenesse, ils alleguoient vn passage allegorique du Catique des Cantiques, Ou couches-tu au Midy; quelques arrests de certaines Conciles tenus entre eux, les conclusions de quelques disputes, & quelques miracles.

Disons-nous aucune chose qui approche de cela? Nous auons tousiours creu & croyons, que parmy les plus grandes confusions du Monde, Dieu a conserué l'Eglise Catholique, & en tous temps & en toutes nations; & mesmes despuis que par la venue & manifestation en chair de

nostre seul Redempteur & Mediateur, la paroy du millieu a esté ostée. Il y a eu vn horrible changement par tout le Monde, qui par son ingratitude s'estoit rendu indigne de l'Euangile. L'Orient & le Midy ont esté obscurcis, tant par les tenebres de diuerses heresies, & de Mahomet; que par la tyrannie & cruauté des Mahometistes, qui ontoccupé toutes ces grandes nations. L'Occident & le Septentrion ont esté asseruis soubs la Papaute vn fort long temps, iusqu'a tant qu'il a pleu à Dieu faire sortir son Eglise de ceste prison. Mais si croyons-nous que Dieu a bien cognu & gardé tous les siens en ces dissipations. Ne nous est iamais venu en penfée de nous approprier en particuler le nom & l'autorité de l'Eglise Catholique; nous contentans abondamment d'estre membres d'icelle: & defirans de tout nostre cœur qu'elle apparoisse par tout. Nous tenons pour seule Verite la doctrine des Prophetes & Apostres, enregistree en l'Escrirre saincte: & sur ceste Verité establisfons nostre Foy, & l'Eglise; en laquelle seule y a salut:non pas aux Conciles & disputes des hommes, ou en des miracles; comme faisoyent les Donatistes. & par consequent il est tout manifeste, Que Hay nous impute faussement; & mesme sans aucune apparace ou verisimilitude; c'est erreur, duquel nous sommes autant reculez, come la raison monstre que l'Eglise de Rome y est plongée, & plus auant & en plus grand volume

que les Donatistes.

Les Donatiftes, disoyent que l'Eglise Catho- Et y enuilique estoit demeurée entre eux seulement, & loppe entieque tout le reste s'estoit laissé escouler en aposta glise Refic & revolte. L'Eglise Romaine, a vsurpé souve-maine; com raine autorité sur l'Eglise Catholique, & la mar-pert par la quée de son nom, n'aduouant pour vrayement coparaisen Catholique, sinon cetle qui est Romaine: & ap- d'ellet des Donatifies. pelle schismatiques & rebelles toutes celles qui ne se soubmettent à son obeissance. Les Donatistes, alleguoient des passages allegoriques pour prouuer leur pretendu priuilege. L'Eglise Romaine, sans aucun fondement de la Parole de Dieu, imagine la succession & le droit de S. Pierre: & mesme contre le propre tesmoignage de S. Pierre, s'attribue vne principauté tyrannique. Les Donatistes, disoient auoir riere soy les vrais liures sacrez. L'Eglise Romaine, non seulement vsurpe l'autorité pour iuger quels liures il faut tenir pour sacrez & canoniques, mais veut establir des nouvelles ordonnances, en vertu & autorité d'une autre Parole non-escrite. Oui ne voit donques que l'Eglise Romaine s'est embarquée en c'est ambitieux erreur plus auant que les Donatistes? Car si ces Eglises-la sot seulemet Catholiques qui font Romaines, que deuiendront toutes les Eglises de la Grece, Asie maieur & mineur, Ægypte, Afrique, qui s'appellent encores Chrestiennes, & ne recognoissent en rien le Pape de Rome: & tant de peuples de l'Europe

qui surpassent ceux qui luy obeissent encore; outre ce qu'entre ceux desquels il tire quelque titre d'obeissance, vne grade partie n'a rien de comun auec luy? N'est ce pas plus entreprendre que les Donatistes, qui rangeoient l'Eglise Catholique en Numidie; De la cuider restraindre dans des murailles, ou dans l'autorité d'vne seule Ville; qui donne loy & nom à tout le Monde?

Prenés donc, Hay, ce reproche fondé sur l'erreur des Donatistes, pour vostre Eglise Romaine: ou en especial pour vostre societé, qui s'est voulu emparer du nom de Iesus, pour l'osterà tous les Chrestiens (ainsi que i'ay dit ailieurs) comme si nous estios en general reuoltés de l'obeissance de Iesus, soubs ombre que vous-vous

appellez compagnions de lesus.

Le fondement renuerse, tout le bastiment s'en va bas. Aussi ce n'est pas despouiller lesus Christ de son heritage, quand il est seruy & honnoré de peu de gés: comme au contraire, il n'est pas reuestu de son heritage, quand vne grande multitude sait semblant de le seruir, & le deshon nore par esse En multipliant le peuple, tu n'as pas multiplié la lounange, dit le Prophete: & le Fils de Dieu nous enseigne; Que son Royaume est en nous, & auant que nous fere souhaiter son Regne, il nous a voulu apprendre la sanctification de son nom, par laquele il regne principalement; bien qu'il vienne à bout de tes plus surieux ennemis. En somme, puis qu'il declare expressément qu'il

En quey gift l'heritage de Christ.

Maie 9.3.

est au millieu de deux ou trois, il ne veut pas que nous estimions que sans les grandes & magnifiques compagnies, il soit de spouillé de son heritage.

A LA XXVIII.

Il est respondu à cest article par les precedens. C'est vn miserable priuilege à la Synagogue reie La subtile teé des luiss, d'estre visible comme elle est, espar de Hay. se parmy les nations, en sistement & detestation, pour verifier les menaces prononçeés par les Prophetes. C'est tout le mesme au atage qu'à vn malfaicteur qu'on traine survn tombereau par toute la Ville, & de là sur l'eschafaut ou sur le gibet. Quel est doc le jugemet de Hay, qui ramasse tout de toutes mains sans aucune discretion? Pourueu qu'il parle, ce luy est assés; mesme quad il parle contre soymesme.

Ilest vray que Dieu garde la semence de son peuple, pour le restablir en la saison ordonneé Rom. 11.25. par sa prouidence. Mais comme il laisse aujourdhuy visible & desbiffé ce peuple des luifs, c'est vn tesmoignage treseuident de sa vengence.

Mais ce premier poinct vuidé, oyos ce qu'adiouste Ian Hay pour monstrer que l'Eglise Romaine est ceste l'Eglise Catholique, laquele il ne veut pas croire (comme la vraye, qui est nommé ment designée au Symbole) mais il la veut voir & toucher, comme les enfans d'Israel les Dieux visibles, qu'ils demandoient à Aaron pour mar-

DE LA PRETENDVE primanté de l'Eglise Romaine.

LEIESVITE.

XXIX.

Veu qu'auec vostre frere Caluin, vous concedez que l'Eglise Romaine a esté autresfois la vraie Eglise, en quel siecle, & en quel aage pensez-vous qu'elle ait defaily, de telle sorte que ses adherans n'eusent peu estre sauuez à cause de leur Idolatrie? Pour plus grande confusion des Ministres, i'adiousteray vne sentéce de Caluin de la préeminence de l'Eglise de Rome.

Ie proteste, dit-il, deuant toutes choses que ie ne veux pas nier que les auciens Docteurs, ne façent toufiours beaucoup d'honneur à l'Eglise Romaine, & qu'ils n'en parlent reueremment. Ce que ie pense estre aduenu pour trois causes. Car l'opinion commune qu'on avoit que S. Pierre en estoit le fondateur, valloit beaucoup pour luy donner credit & autorité. Et pourtant les Eglises d'Occident l'ont appellée par honneur, Siege Apostolique. Secondemer, pource que c'estoit la ville Capitale de l'Empire, & que pour ceste raison il estoit vray-semblable qu'il y auoit là des personnages plus excellens, tant en doctrine qu'en prudence, & mieux experimentez qu'en vn autrelieu; on avoit efgard, & à bon droict, de ne mespriser point tant la noblesse de la Ville, que les autres dons de Dieu qui estoientla. Tiercement, comme ainfi soit que les Eglises d'Oriet & de Grece, & mesmes d'Afrique, fussent troublées de plusieurs dissensions, l'Eglise Romaine a esté tousiours pl' paisible de ce temps là, & moins suiere à esmotions. De là il aduenoit que les bons Eues. ques & de faine doctrine estans chassez de leurs Eglises, s'y retiroient, comme en va refuge & en vn port. Car d'aurant que les peuples d'Occident ne sont pas d'vn esprit fi aigu & subrit que les Afiatiques & Africains, aufsi ils ne sont pas tant volages, ni connoiteux denouueauté. Cela donc a fort augmenté l'autorité de l'Eglise Romaine, qu'elle n'a pas esté en trouble durant ces temps-la que les Eglises se combatoient ensemble: mais a consisté plus constamment en la doctrine qu'elle auoit vne sois reçeue. Pour ces trois causes di-ie, le Siege Romain a esté en plus singuliers reputation, & est prisé des anciens. Cecy sont les propres paroles de Caluin en libre 4. de ses Inst. chap. 6. §. 16.

LE CHRESTIEN.

L'Eglise Romaine, est lors deuenue paillarde quad delaissant la voix de son Espoux, a ouy la voix de l'Estran ger. É renonçant à Iesus Christ É à sa Parole, s'est addonnée à l'Antechrist, É à ses traditions; infame boutique de toute Idolatrie & abomination. Cependant, parmy ces plus horribles confusions, Dieu a cognuceux qui sont siens, & les a gardez soubs son cachet, sans qu'vn seul de ses éleus se soit perdu.

La doctrine traictée parcy deuant facilite la responce à ceste Demande: soint aussi que l'ay discouru amplement sur ce suiet en mon quatriéme Antilesuite, qui est la responce au Gros liure de Hay, comme il appelle. Qui est l'occasió que ie seray plus court en ceste responce, ren-

uoyant le Lecteur en son propre lieu.

Ierespons donc à Hay breuement par les mots du Prophete, Comment est deuenne paillarde, la Ci-Isaie.1. té fidelet & par les mots de l'Apostre marquant Rome en termes exprez, Que l'Homme de peché 2.Thes.2. sera assis au Temple de Dieu, comme Dieu, se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu. Il mostre ou l'Antechrist regnera, non pas hors de l'Eglise, mais das le sein mesme de l'Eglise. Dauantage, il marque le temps: Et maintenant, dit-il, vous sauez que c'est qui le retient, asin qu'il soit reuelé en sontemps. car desia le secret d'iniquité se fait. Seulement celuy qui obtient maintenant, obtiendra; iusqu'à tant quil soit aboly. Et lors le meschant sera manisesté. Cestadire, Que lors que l'Empire de Rome sera dissipé, & que le Pape de Rome, soubs ombre de religion, aura enuahy l'autorité ciuile à Rome, l'Ante-

rist sera plenement reuelé.

Pour respondre donc simplemet à ceste Demade, i'ay precisémet marqué & le Stege de l'Antechrist à Rome; au millieu de ceste belle Eglise de Dieu, la soy de laquele auoit este renommée par tout le monde; & le Temps, lors que son Euesque, soubs le nom de Christ, s'appellant son vicaire, & ches ministerial de l'Eglise Chrestienne, a vsurpé toute autorité en l'Eglise; donnant loy aux consciences: & secouant le ioug de la puissance ciuile, a aussi occupé le glaiue temporel, pour dominer à Rome, s'inuestir de l'auto rité & puissance souveraine des deux glaiues, & ranger les Roys, Princes, & Peuples soubs son obeissance.

Cen'est pas mon interpretation, mais de toute la sain de Antiquité de l'Eglise Catholique. Fren. adue. te la sain de Antiquité de l'Eglise Catholique. Heres, lib. Irenée, Tertullian, La chance, Ierôme, Augustin, 5. cap. 23. Hilaire, Gregoire, Bernard, l'ontainsi exposé: 25. Tertullian. voiq; comme il appert par les lieux mesmes, en l'expo-Lass Jib. 7. sition desquels la façon d'escrire que ie dois te-

nir

nir en cetraicté, ne permet que je m'estende; & cap.15. Hie la crainte de ne tomber en reproche d'yzer de re rony ad Al dire, me revient de me dispenser d'vn plus long il. August. discours. Le Lecteur qui veut voir à plein fods de civitat. la preuue de cecy, pourra lire ce que beaucoup de doctes personnages en ont escrit; & ce que tra Petil. moy-mesme aprés eux, & aydé de leurs sainas labeurs, av annoté sur ce mesme suiet en mon Auxentin. quatriesme Antilesuite. Quiconque veut debatre de cecy, ou n'a iamais leu les lieux de l'Ef- en er Bercriture saincte, ausquels l'Antechrist est repre-nardus, de senté; ou ne les a pas entedus, ou s'oppose mali- Eugenium cieusement à la Verité cognue. In la la varie. In

Ceque dit Ian Hay, fait ouvertement contre ticorum. luy, & pour la veritable doctrine que nous main oc. tenons. Car d'autant plus que l'excellent estat de l'ancienne Eglise de Rome est representé & loué, & par le tesmoignage de S. Pol, & de tous les Docteurs de l'Eglise Catholique: tatn plus on apporte de lumicre aux mots de l'Apoftre, par lesquels il a predit le Siege de l'Antechrist. Qui se deuoit asseoir en l'Eglise de Dieu, quise devoit revolter de l'Eglise, quise devoit éleuer comme Dieu en l'Eglise, & soubs le nom! de Christ & de sa Verité, faire la guerre à Christ & afa Verite. l'embrasse donc volontiers tout ce que Hay allegue pour louer l'ancienne Eglise de Rome: afin que le conferant auec l'estat d'auiourd'huy, ilapparoisse à tous non seulement du changement, qui y est par trop visible; mais

Deicap.19. 6. 20. Cas. cap.14. Hilar. admerf. Gregorius varysinloconside. ad

qu'autant de louange que meritoit l'ancienne Eglise de Rome, autant de deshonneur & d'op-Les louan-probre soit versé sur la teste de ceste nouvelle gesde l'an-Rome; qui ayant laissé la voix de Christ, s'est se de Rome abandonnée à l'Antechrist, & ayant forligné de some l'op- de la pureté & integrité des anciens Romains, probredela (comme dit l'Eglise anciene de Rome en S. Cyprien) est coulpable d'vn deshonneur d'autant plus grad, par sa perfidie & desloyauré, que la foy des anciens Romains a merité d'honneur.

C'est donc le mesme comme qui voudroit coclure, Caïphe & les Sacrificateurs auec toute l'E glise visible de Hierusalem, n'ont peu mal faire en persecutat lesus Christ & les siens; puis qu'ils auoient succedé aux hereditaires louanges des Patriarches leurs ancestres, Qu'est-ce autre chose que d'emprunter les louanges de la liberté de l'ancienne Republique de Rome, pour orner la tyrannie & insolence de ces horribles mostres d'Empeurs, qui ont enseuely l'honneur de l'antique Rome soubs la vergogne de leurs horribles desbordemens?

Caluin a parlé conformément auec la saince Antiquité, recognoissant l'excellence de ceste belle Eglise de Rome ancienne: & a bien à propos marqué les causes de ceste autorité & reputation qu'elle auoit entre les autres Eglises. Mais à quoy sert celapour autorizer l'estat corrompu & depraué qui y est aujourdhuy, soubs la tyrande l'Antechrist, qui s'est assis au Téple de Dieue

Cela

Cela mesme sert à nostre intention. Quand à ce que Hay cotte en marge, que Caluin fauoriso à l'erreur des Pelagiens, qui attribuoient à Nature les dons supernaturels de la foy; c'est auoit perdutoure honte, & à la facon des lesuites (c'est à dire de ceux qui ont maquaise cause, & la veuleut maintenir de biais ou de traueis) alleguer tout fans honte & jugement. Ce que dit Cal- comment uin est clair, Que comme Nature est l'ouurage Dunse sent de Dieu, auffi que Dieu se sert des donsnaturels, tureis en & les fait valoir en nous pour engendrer, aug- PEglife. menter, & conserver en nous la foy: & par consequent que la gravité naturelle des Romains a seruy à la constance & perseuerance de leur foy:comme le vif & prompt naturel de S. Pierre, a seruy à son zele, par la grace de Dieu auteur & de Nature & de la Foy: comme i'ay plus au long traicté à mon guarrieme Antilesuite, contre vne mesme replique de Hay; qui redisant me force de redire. Mais à qui fera Alaccroire que Caluin ou nous, sovons Pelagies; veu qu'il n'y a do-Arine qu'il air plus vigoureusement combatue contre le liberal arbitre des Demipelagiens de nottre remps, comme nous dirons en son lieu? Play don charle onuertemet cotre loy-melme,

& fans y penser non ploque Caiphe, qui die qu'il falloit qu'vn home moutust pour tout le peuple) done occasion de representer aux yeux des Leceurs vn beau cometaire, de ce qu'auoit predit les, Esprintouchat l'Apostasse ou la Revolte de

l'Homme de peché, ou de l'Antechrist, qui de-

uoit occuper fiege en l'Eglise de Dieu.

Mais afin que toutes ces Demandes qu'il a prouignées par redites superflues (c'est à dire d'vne, fait plusieurs) soient bien considerées selo leur sens & ordre, & ramenées à leur titre; oyons ce qu'il dit aux Demandes x x x, x x x v, x x x v i & x x x v i i qu'il a des membrées de ceste x x i x: ou saute de sens; en yuré de ce babil, qui luy est trop ordinaire; ou par cautele & malice, pour letter de la poussiere aux yeux des moins-aduizez: afin qu'ayant consideré par le menu chasque demande, nous puissions rapporter le tout à vn sommaire, pour en tirer vn plus grand & certain vsage.

dave une Prediction of the service o

die die de la X X X X decreire de conte

Si les Peres appellent Atheistes ceux-la qui nient l'auto ité de l'Eglise contre l'Escriture, qui l'appelle Colomne & appuy de Verité, quels vous doit-on nommer qui dictes que toute l'Église a approuné l'Ido-latrie par plusieurs centaines d'années?

LE CHRESTIEN.

On nous doit nommer veritables, & vous de vostr

voltre nom, asçauoir Iesuites & imposteurs: puis qu'à vostre façon accoustumée, soubs des mots desguisés, vous voulez autorizer le mensonge. Car par le mot d'Eglise, sans fere semblat de rien, vous voulez qu'on enrede resoluement l'Eglise Romaine, & qu'on recoiue son autorité comme de la vraye Eglife. Mais estimes-vous que nous ayons oublié le noeud de la Question estre là? La Papaute est l'Eglise, comme la peste, est le corps; la tyrannie, l'Estat; vne paillarde, femme de bien. Dieu a bien voirement sceu conseruer son Eglise, parmy ce grand amas de peuples: mais celuy qui quitte le vray seruice de Dieu, pour seruir les Idoles, est Idolatre. Ainsi a fait l'Eglise Romaine il ya fort long temps, & par son malheureux exemple, la plus grad part du monde. S. Pol done sera-ila blasmer, qui a predicla revolte de l'Eglise: & nous defend d'estre idola- 2. Thess. 2. tres, comme ceux d'Ifrael; puis qu'en la Papauté 2. Cor.10.7 l'Idole de la plus des bordée abomination, a esté dreffé & estably?

Leanising Properties of Windship

eup as main a x x x v. I fina de an Bana

Veuque tant de Papes Romains (lesquels vous recognoissex pour Euesques legitimes) ont esté martyrizés pour maintenir l'Euangile, le demande qui sut le premier Idolatre, qui occupa le sainct Siege Apostoli ue, & duquel vous-nous appellez Papistes?

LE CHRESTIEN.

L' Antechrift, eft le womd vn Eftat; O non d'vn feul home.

L'Antechrift, n'est pas vn no d'vn seul home, mais d'vn corps & vniuerfite; & ceste Reuolte de l'Homme de peché, n'est pas venue tout à coup; maisde degré en degré, jusqu'à tat qu'elle est par uenue au feste d'iniquité: lors que le Pape de Ro me aiat occupé yne souveraine autorité e l'Eglife, &par ordonnace publique estably & autorizé l'Idolatrie, a de mesmes vsurpé vn honeur divis fe failant fere homageaux Roys & Princes, & l'inuestissant d'une puissance civile, pour s'assuietir les hommes, soubs ombre de deuotion, & viuans & mors: en vertu de ceste souueraine autorité par laquele il ordonne sans appel ce qu'il faut tenir pour Parole de Dieu escrite; & d'abodant, par vne autre Parole non-escrite, establit des loix du tout cotraires à celles de l'Escriture.

Pour le regard donc de ce premier Idolatre; ces premiers Papes que nous recognoissos pour Euesques legitimes, eux-mesmes le marqueror. car là ou ils sinissent, l'autre commençe. Mais l'Apostre, pour nous representer nasuement la naissance de cest Enfant de perdition, dit que desia de son temps les sondemens d'iniquité se iettoient par ces loups, qu'il ditailieurs deuoir action, entrer autrouppeau: qui luy contredisoient &

en Corinthe, & en Galatie, & en Colosses, & en

Candie

Candie, comme il les marque en diuers lieux. 1. Zas. 2.18. S. Ian se plaind aussi des Antechrists, qui estoient fortis du millieu de l'Eglise. Ceste tour de Babel n'a pas esté bastie en viniour, mais par degrés.

Ces premiers Euesques donc de ceste ancien- al fant dine Rome, feront la datte de ceste malheureuse singuer le Apostasse: leur exéple oppozé aux desportemes teps del Eglise de Ro de leurs successeurs, mostrera enidemmet qu'ils me Ancien peuvet de mesme alleguer le droict de leur suc- ne, & Non cession hereditaire, comme Caiphe celle d'Aaro & de Phinees. Autant que la pureté de la doctrine Euangelique a esté en l'Eglise de Rome, ses Euesquest'oneséelée par leur sang, & eux-mesmes ont esté Martyrs: despuis que la grade Paillarde, par apparance de pieté, & contrefaisant le langage de l'Agneau, l'est fourrée en l'Eglise, & I'y est assife comme Dame & maistresse; elle a plogé sa robbe au sang des Martyrs, & les a cruelement persecutés.

Gregoire le Grand, se plaind que le temps de l'Antechrist estoit prez, d'autat qu'on auoit mis du premifur l'enclume cest ambitieux & pestifere titre trieme An d'Euesque vniuersel: & dit en termes exprez, tilesuites. Que ce sot des necessaires signes & marques de l'Antechrift, comme i'ay monstré ailieurs. Il reie

ta courageusemet cest infame & malheureux titre; comme il parle; auec toutes ses dependences. Qu'on demande donca Gregoire quel no doit-on doner à Boniface so successeur, qui obteint de Phocas Empereur ce titre d'Euelg; vni-

Z A

175

uersel, quil auoit refuse: Il respondra incontinent qu'il le faut tenir pour Antechrist. Or des ce temps-la, tant de la possession de ce titre que de l'autorité; Qu'on confidere quels ont esté les

l'Antechrist .

L'effat de autres: on trouvera que tout est allé de mal en pis; en forme de domination successine, qui n'a pas commençé à vn seul homme, ni finy auec la vie d'vn homme(ainsi qu'on fait imaginer au peuple vn Antechrift, né d'vn moine & d'vne no nain, en quelque coin du Monde) mais continue & s'augmente comme vn Estat formésqui done. fon nom à ses suiets. Et d'autant que c'est le Pape qui y a sa souveraine autorité, il appelle Papistes ceux qui sont soubs son obeissance.

LEIES VITE. Ty of solid comme Dance on a color of a x x x

lards respectively about

Pourquoy gazouillez-vous si fort contre le Siege Romain, veuque tous les heretiques ont esté par iceluy vaincus, & condamnez? signe treseuident qu'il est de Dieu. d 35 Kupingara Par

XXXVII.

Pourquoy Suquez-vous la trace des Donatistes, qui ont appelle la chaire Romaine, Siege de pestilance? Ou comment la chaire Romaine a peu resister & preualoir contretant de persecutions des heretiques & infideles, si elle est telle que vous l'estimez? -laver louil hornitons regulation de of HE;

LE CHRESTIEN,

Distinguons les temps, & nous accorderons les Escritures, disoit S. Augustin. Distinguons Rome ancienne & nouuele; auat la peste, & despuis la peste: lors qu'elle estoit fidele & despuis

qu'elle est deuenue paillarde.

Quand S. Pollouoit les Romains de ce que leur foy estoit renommée par tout le mode, c'estoit du teps que Rome fidele escoutoit la voix deson espoux: quand Cyprien la loue d'auoir repoussé l'erreur des Nouaties, & surmonté heureusement la persecution de Valerian & Gallien Empereurs, soubs lesquels aussi en fin Corneille de Confess. Euesque de Rome, receust la courone bien heu epist. 16. reuse de Martyre; c'estoit du temps de son integrité. Habin

Du temps que le titre d'Euesque vniuersel & fouuerain fust receu, que la puissance temporel- Ad Eugele fust messée auec la spiritue lle: & en suite, quad in locs. S. Bernard crioit que la Loy de Dieu se taisoit In Pfal. en la Cour du Pape, & la loy des hommes par- 91 Cant. loit: que c'est vne cauerne de brigans, & plustost canis. 33. vn parc de diables que de brebis, plenitude de lanzi. nipuissance, mais no pas de instice: que sa maladie salue de est incurable, ses mœurs, sont mort; son siege, sie-tame, conge de l'Antechrist, & le Diable du midy, selon la l'Vniuersisituation de Rome; Lors que Ian vingt & deuxi-té de Pari, eme enseignoit publiquement que les ames e- par le Roy stoient mortelles, & qu'elles perissent auec le ase desdire.

corps, iusques au iour de la resurrection, & que Rome se taisant parmy ces blasphemes, il falut que la France parlast; lors que Honorius monothelite, Euesque de Rome, blasphemoit contre le Fils de Dieu, ce n'estoit pas le temps que le S. Siege de Rome condamnoit les heretiques.

Temps de l'Antechrist à Rome.

Distinguons donc le temps; & nous trouveros que lors que la Veritéa esté recognue à Rome, ç'a esté la chaire de Verité. Mais despuis que l'Antechristserenommant comme Dieu, & ayant vsurpé vne souueraine autorité en l'Eglise, & en contrerolant sa Parole, & en aiant la sienne à part, s'est assis au Temple de Dieu: l'Eglise de Rome a esté le Téple d'heresie, l'escole d'erreur, Babylone mere des paillardises de la terre: non pas resistant & prevalant contre les persecutions des heretiques & infideles; come dit Hay; mais s'enyurant du sang des Martyrs de Iesus, enyure les peuples de la terre de son poison; faicte habitation des Diables, ennemie de Christ soubs la banniere de Christ, & combattant pour Sathan contre Christ, comme dit ce grand Petrarque; perle tresexquise de son temps, qui n'a pas gazouillé ou blasphemé contre l'Eglise de Rome, non plus que Gregoire le grand, ou Bernard ou nous, mais a parlé le language du S. Esprit si soigneusement & expressément representé par S. Pol & S. Ian, qu'il n'y a aujourdhuy de trompez, finon ceux qui le veulent estre à leur escient.

I' a y breuement respondu à ces cinq Deman-

des

des, qui toutes se rapportent à vn Somaire. Mais afin qu'il apparoisse tant mieux de nostre intention, & que ceux qui ont desir de se resoudre sur ce poinct, sachét à quel but vizer, sans s'esgarer à trauers champs par longs & enuelopez difcours : voicy que ie respons en somme à ce que dit nostre Demadeur, qui des ruines de la vraye Eglise de Dieu, tasche de bastir la Primauté de l'Eglise Romaine.

SOMMAIREDE doctrine Catholique, contre la pretendue Primauté de l'Eglise Romaine.

Toutes les louanges qu'on peut lire & dire de l'Eglise de Rome par lestesmoignages des Anciens, tendent à verifier la Prophetie touchant la venue de l'Antechrist; qui a mis son principal siege en l'Eglise de Rome, pour de là commander sur toute l'Eglise Catholique, comme son souuerain Chef & Pasteur, aiant plenitude de puisfance, en vertu de ceste sienne Primauté.

Il appert que l'Eglise de Rome estoit excellente entre toutes les autres Eglises, membres L'excellen. de l'Eglise Catholique. C'est aussi le fonde-se de l'Eglis ment de noz principales preuues, pour faire ap- de Rome, paroir que le Pape de Rome, est l'Antechrift. fert à ce Toutes les circonstances marquées par la Prophetie de son aduenement, nous acheminent à ceste Verité, & tout ce que ses ennemis alleguet

Toutesles Cancienne Eglife Role l'ape qui l'a occupée, techrift.

pour l'obscurcir, est vn commentaire pour l'esclaircir: afin que comme par la bouche des Phalongres de rissens Bezhléhem a esté marqué pour la naissance de nostre Seigneur Iesus; aussi Rome soit demaine, mo. fignée estre le Siege de l'Antechrist, auec toutes strent que les circonstances necessaires, qui limitent à elle particulierement le dessein general qui en a esté of l'An- fait; touchant le temps que l'Antechtist devoit estre reuelé, la façon qu'il devoit regner, la do-Arine qu'il devoit enseigner, les degrés par lesquels il deuoit monter en ceste souueraine autorité, & les moiens de la conseruer.

> La chose parle si clairemet d'elle-mesme, que fans passer les bornes de ces Demandes, la preuue en peut sommairement estre faite: afin que celuy qui ne veut croire à credit, estant aydé de ce breuet, puisse trouuer plus aisément & co siderer plus meurement les pieces origineles de ceste Verité. Que nous oppoze donc lan Hay?

Il nous ramene à ceste ancienne Eglise de Ro

fedenoit af marque.

Lelien, ou me, dont la foy a esté renommeé par S. Pol, tesfeoir l'An moin irreprochable & authentique; louée & cetechrist, bie lebrée par la saincte Antiquité d'un commun consentement: comme celle qui estant l'vn des plus beaux & illustres membres de l'Eglise Catholique, auoit plus d'autorité pour sepouuoir oppozer aux heretiques, plus de force de maintenir la Verité contre leurs efforts, par la pure & entiere cognoissance qu'elle en auoit en ce temps-là. C'est aussi la premiere marque de l'An techrist

techrift, Q'uil sera assis au temple de Dieu, retenant le nom & l'autorité de l'Eglise, auec tous ses

priuileges.

Cela ne peut appartenir à Mahomet, qui a fait vn nouueau bastiment sur vn nouueau fondement, car il fait appeller les siens, Mahometistes; & non pas Chrestiens. Le Pape de Rome, s'appelle vicaire de Christ, chef visible & ministe Le Papere rial de l'Eglise Chrestienne: il commande aux tenant le Chrestiens, qui sont baptizés au nom de Christ; christ, afin & s'appelle successeur & heretier de S. Pierre, qu'il soit de la chaire & du droict qu'il auoit reçeu de Antechrift. Christ auec tous les autres Apostres.

Qui ne voit donques à la letre, Que le Pape est assis au temple de Dieu: & par consequent Età ceste que tout ce qu'on peut dire de bien de l'Eglise fin aianten de Rome, tesinoigne qu'elle estoit vn singulier particulier prins place membre du Temple de Dieu: afin que l'Ante-en la belle christ l'aiant choisie pour son principal siege, Rome, peut de là, comme de la chaire de S. Pierre, com

manderfurtoutle Temple?

S'il n'eust occupé place en l'Eglise, il n'eust pas esté cest ennemy signalé de lesus Christ, qui entre tous les antechrists est appellé Antechrist, comme le principal & portenseigne. Cen'eust esté vne apostassé ou reuolte, s'il ne faisoit semblant d'estre serviteur de lesus Christ. le dis d'auantage, qu'il faloit que ce fust à Rome: puisque le siege de l'Antechrist estoit marqué là, en termes exprez, Car qui est la Ville assize sur sept mo

Apotaly. 17.9.16.16.

Les mazu res de l'An tique Ro.

tagnes, & qui estoit Royne & maistresse sur les Roys; & ne l'est plus? Et ou est bastie aujourdhuy la nouvele Rome, finon parmy les mazures de ceste Hautaine; comme S. Jana marqué ailieurs sa situatio? car par ces mots formels Harma-geddon, il entend les ruines de l'Antique Rome, par my lesqueles la nouuele Rome est rebastie, pour la remarquer par ce fignal. Il ya beaucoup d'autres Villes de l'obeissance Papale, & le seiour des Papes a esté quelque fois ailieurs; mais le nom de Rome est tousiours demeuré, d'autat qu'il falloit que le fiege de l'Antechrist fust à Rome. Qui ne voit donc que Dieu tire ceste cofession de la propre bouche de ses ennemis, qui d'autant plus qu'il veulent couurir l'iniquité du Fils de perdition, d'autant plus le produisent aux yeux de tout le monde? Voila donc pour respodre en particulier à ce que Hay nous oppoze touchant la dignité & excellence de l'Anciene Eglise de Rome. Ce qui s'oppoze directemet à ses conclusions.

Il nous presse de respondre categoriquement de ce Siecle, de cest Aage auquel ceste ancienne Rome a desaily: nous represente l'integrité & valeur de ces legitimes Euesques de Rome, qui ont esté martyrizés: nous demande qui a esté le premier Idolatre, qui occupa le sainct Siege Apostolique.

En nous demandant la datte de la faute, il confesse qu'il ya vn temps plus ancien, auquel il

faut

faut remarquer l'integrité de ceste premiere Rome: & nommant les legitimes Euclques, il les marque par la courone de leur martyre, pour les oppozer à celuy qui aiat la teste enrichie d'vne triple courone, foule aux pieds les courones des Roys & des Princes, & qui martyrize les enfans de Dieu. En demandat le premier Idolatre, il confesse que lors que les legitimes Euesques martyrizés, combattoiet cotre les Idoles, ils n'estoiet pas Idolatres; mais que ceux qui ont chágé la courone de leurs Martyrs, en vne courone d'or; leurs maisonetes esgarées ou leur prisons, en des grads Palais, sont Idolatres; de sorte qu'il n'est question que de sçauoir qui est le premier Idolatre, de ce grand nombre d'Idolatres qui se sont assis au Temple de Dieu.

Demandez-vous donc, Hay, le temps de la reuolte de l'Homme de peché? l'our le bié cotter, prennez vostre table Chronologique, ou Platina, d'vn costé; & de l'autre, les escrits de S. Pierre & de S. Pol: desquels le Pape d'aujourdhuy se dit successeur, & par consequent de ces legitimes Euesques, qui ont esté, plus prez selo leur ordre, du temps des Apostres. Car comme ils nous ont aduertis que des loups entreroyent en l'Eglise sur leurs labeurs: aussi pour distinguer les loups des Pasteurs, il faut venir à l'examen de la doctrine. Lors donc que la pureté de la doctri- teps de l'Ene estoit conseruée à Rome, que les sain ets Eues-glise de Ro ques la séeloient par leur sang, monstrans la suc- me, à di-

cession des Apostres en la doctrine & bone vie, & non pas en vne puissance absolue sur le spirituel & temporel: les Euesques estoiét legitimes, autat aspres ennemis de l'idolatrie, comme soigneux desenseurs de la Verité. Mais lors qu'ils

La plene gneux desenteurs de la verité. Mais lors qu'ils declaration ont quitté la doctrine de verité, soubs ombre de de l'Aute-verité; vsurpé vne autorité souueraine sur les E-christ, qui glisse du Seigneur, contre l'expresse desfience de petit à petit S. Pierre; ordonné des loix sur les consciences, en l'Eglisé entreprins de manier les cless de Paradis & d'En

en l'Eglise, entreprins de manier les cless de Paradis & d'En fer; eniambé sur les Rois, Princes & Peuples de la terre, soubs l'autorité des deux glaiues : Alors les loups rauissans ont succedé aux legitimes Pasteurs, & la prediction de l'aduenement de l'Antechrist, a esté verifiée. Mais ceste reuolte ne s'est pas faite tout-à coup, mais par degrez; iusqu'à tant que l'Antechrist's est plenement ma nifesté, & reuestu du nom & manteau de Christ, a ouvertement fait la guerre à sa Verité, l'anneantissant de fond en comble, & en toutes ses parties; entant qu'en luy est; soubs l'apparance neanmoins de la Verité, car il ne seroit pas autre met Antechrist, ou Faux-Christ, Loup rauissant vestu de la peau de brebis; Paillarde, pour auoir le miel en la bouche, en espanchant le fiel du mensonge.

Quoy plus? Lors que l'empire de Rome a estéruiné, & le Pape de Rome aiant vsurpé le nom & l'autorité d'Euesque vniuersel, a occupé l'autorite sur les Rois & Princes de la terre &

leur

leur a fait prester hommage d'obeissance d'vne façon du tout monstrueuse, en seur faisant baiser sa pantousse pour signal d'vne plus que serve servitude: lors di-ie, l'Antechrist s'est parqué dans les mazures de Rome pour le siege de sa primauté, d'ou il s'est entierement monstré à toutes nations.

La circonstance de ce temps est si clairement remarquée par le S. Esprit, que quiconque nie ceste verité, il nie la claire lumiere du Soleil. car qui ne sçait que le Pape est à Rome, & que ceste belle Rome anciene, la Roine des nations, n'est plus le ches de l'Empire, mais que parmy ses rui nes le Pape y a basty sa nouvele Rome? Qui ne sçait aussi la grande autorité qu'il avoit occupé sur les Roys & Princes de la terre, & laquelle il

retient encore sur vne grande partie?

Contons seulement despuis quel temps cela estaduenu, & nous trouverons le iuste calcul de la reuelation de l'Antechrist: comme S. Ian nous l'auoit desseigné avant qu'il arrivast, particularizant & la dissipation de l'Empire de Rome, & en mesme suite de temps, l'establissement du regne de nostre Seigneur Iesus: & en sin l'Apostasse de l'Homme de peché, qui ne pouvoit advenir, que l'Empire ne sust dissipé, pour occuper Rome vuide, & abadonée au siege qui luy estoit dessiné; & que christ n'eust esté manisesté par la solennele predication de son Evangile; duquel le mo de ingrat se randant indigne, sust instement liuré

à S. l'Antechrist, & à ses enchantemens; puis qu'il n'auoit pas voulu obeir à Christ & à sa Verité: & que par ce moie & la misericorde de Dieu, en offrant falut aux hommes; & fa iustice, chasti ant ceux qui reiettans sa grace estoiet dignes de perir; fust clairement manifestée.car autrement ce n'eust este Apostasie ou Revolte. D'abondant, S. Ian predit que la nouvele Rome, siege de l'Ante chist, deuoit estre bastie entre les ruines de la vieile Rome.

Comme il la predit, aussi il est aduenu à la letre, de mot à mot. Ceste grande masse de l'Empire de Rome, n'a pas esté incontinent mize bas: mais premierement percée en diuers endroits par la revolte de diverses nations, l'insolence des soldats qui auoient vsurpé la souueraine autorité d'elire les Empereurs à leur appetit, la deshoneste election desdicts Empereurs, non plus Romains & nobles, par la plus grand part; mais estra gers & gens de vile condition, bouuiers, vachers porchers, basteleurs, & outre cela d'vne vie infame & monstrueuse: & en fin sappée, minée, abbatue par le desbordement des Gots, Huns, Vandales: qui a pleusieurs fois aiant esbranlé, en fin ont renuersé de fond en comble ceste manis que & triomphante Ville de Rome, Chef de l'Empire: qui s'empirant de jour en jour, transporté en Orient à Constantinoble, s'est trainé en Septemtrio auec vn petit bout d'æle, qui à toute peine peut tremousser; l'Aigle Romaine estant

plus en peinture qu'à la Verité: le reste de l'Em- Lieu notapire titulaire, en la personne d'vn eleu & choisi, bleen! dplus seruiteur que Maistre; & hereditaire par ef- Pocalypse Voila donc 16, on Rofect aux maisons des Electeurs. Harma-geddő c'està dire la desolatió de la hau-me est nom taine & orgueilleuse Rome l'antique, qui fait meement mostrée, es place pour bastir le siege de l'Antechrist, entre le proprets. les Colizées, Amphiteatres, Portiques, Basiliques, Arcs triomphaux, & autres Antiquitez; wela nou. dot auiourdhuy nous voions les mazures à Rome, & les sept montaignes, confrons perpetuels, christ, defur lesquels s'est assise la grande Paillarde, pour signé. de ce siege commander sur toute l'Eglise Catho lique. Ie touche en passant, ce que le Lecteur pourra plus amplement remarquer sur les lieux.

Pour faire donc fin à c'est article (qui demanderoit neanmoins vn plus long discours, que le style propre à nostre suiet ne peut porter) Ilest bien vray, que plusieurs ouuriers d'iniquite on Boniface 3. trauaillé à ce bastiment de Babylone, mais celuy aiant prins qui doit emporter le nom de premier Idolatre, ture d'Eest celuy qui preint le premier la marque plus vi- nesque vnisible de la Grande Beste, asçauoir le nom d'E estre tenu uesque vniuersel, comme nous auons dit: mais il pour le prea estébien suyui par plusieurs, qui ont entassé be mier Idola aucoup de particules en ceste Vniuersité d'er-palement. reur, ou vniuersele Apostasie de ce Meschat, fils de perdition. car toute la masse de la Doctrine pa pale, est vn Chaos de toute sorte de mensonge & d'iniquité. C'est donc là ou il faut lire la prin-

Disput.lib. cipale marque de l'Antechrist, auec sa deuise, La 1.cap.9. pa. grande Babylone, mere des paillardises & des abominations de la terre. Car c'est de Rome que parle S.
Ian, selon l'exposition mesme de Hay: qui pour prouuer le son dement de la primauté Romaine; (asçauoir que S. Pierre a esté à Rome) ne trouue autre passage en l'Escriture, qu'en attendant Rome par Babylone. Et de fait, S. Hierôme, con-

Iu pref in formément appelle Rome, Babylone & la Paillarles Didy- de habillée de pourpre, rendant raison pourquoy il mi de Spisie Saite, s'estoit retiré de Rome en Iudée, pour cercher le

repos de ses estudes.

Le lieu & le temps ainsi representés, voions la marque principale de l'Antechrist, en la Dostrine qu'il a introduite au Temple de Dieu, alors qu'il s'y est assis. Le S. Esprit dit notamment, Qu'il s'oppoze & s'esseue contre tout ce qui est renommé Dieu ou qu'on adore, iusqu'a estre assis, comme Dieu au Temple de Dieu, se monstrant soymes me comme Dieu. Le Pape de Rome a accomply ceste Prophetie à la letre de mot à mot, ric à ric, pas à passans qu'vne seule syllabe y manque. Il est donc l'Antechrist.

La preuue en est fort ample; mais sans grossir ce liure de discours receichés d'aillieurs, elle se trouuera toute en la matiere que Hay nous a baillée à desvuider: bien qu'elle ne puisse estre par nous que sommerement monstrée, & non

traictée à fonds selon son merite.

L a premiere preuve sera au propos particulier que nous auons en main, De la primauté du si-

ege Romain, que Hay appelle le S. Siege Apostolique & l'Eglise Catholique. le dis donc resoluement, Que l'Euesque de Rome n'a peu prendre le nom d'Euesque vniuersel, chef visible ou ministerial de l'Eglise, sans estre Antechrist; qui ne pouvoit estre reuelé qu'auec ceste doctrine: comme entre les autres doctes personnages de nostre siecle, qui ont amplement & heureusemet traicté ceste matiere; le sieur du Plessis, rare &exquise perle de nostre age, a monstré par argumés inuincibles en son Traicté de l'Eglise; d'ou le Le-

cteur peut tirer vn plus ample discours.

Afin donc de ne sortir hors des bornes de nostre propos, pour y faire voir ceste preuue; Sain& Pierre luy mesme no fournira de Maxime pour bastir nostre argument. Il exhorte ses compa-1. Pierr. 5.1. gnons en l'œuure du Seigneur (c'est à dire les Anciens, luy Ancien auec eux, comme il parle) de paistre le trouppeau de Christ, volontairemet & fidelement: nonpoint, COMME AYANS EUNepor. SEIGNEVRIE SVR LES HERITAGES Dy SEIGNEVR; mais tellement qu'ils soient exemples du trouppeau: pour rendre conte de leurs deportemens Av Sovverain Pale droict de Primauté que l'Eglise Romaine ou plustost le Pape qui y a toute l'autorité, pretend Soubs obre de la chaire de S. Pierre, à qui Christ l'auroit donné par ces mots, Tues Pierre, & sur ce-Ste pierre l'edifieray mon Eglise: &, Paix mes brebis.

Qui peut estre meilleur interprete & plus croiable tesmoin de son droict que S. Pierre mesme?

Si donques S. Pierre est compagnon des Pasteurs de l'Eglise, comment seroit-il maistre ou Prince de l'Eglise? Puis qu'il defed aux pasteurs tè de l'Egli de l'Eglise ses compagnos, d'auoir seigneurie sur se Romai- les heritages du Seigneur, qu'il s'aduoue leur co pagnon, qu'il les exhorte à cela mesme à quoy Christ l'auoit exhorté: il declare auoir vn droict commun auec tous; asçauoir, De paistre le troup peau de Christ: & par consequent, Qu'il impose à soy-mesme la mesme defence de n'auoir soigneurie ou primauté sur les heritages du Seigneur: & que son droict est, De paistre & gouverne l'Eglise, par la parole de Christ, sur lequel l'E glise est fondée: comme luy mesme tesmoigne en termes exprés, Que Christ est la maistresse pierre du coin elene & preciense: & qui croira en elle ne sera

ne definie par les mots de S. Pierre.

point confus.

Luy Pierre, estant vne pierre excellete de ce bastiment, recognoit tous les sideles de mesme, Pierres viues de la maiso spirituelle, qui est l'Egli se, bastie sur Christiqu'il auoit confessé estre le Fils de Dieu viuant: afin que tous ceux qui croi ront en Christ, soient de mesme que luy, pierres de l'Eglise de Dieu.

Des propres mots donc de S. Pierre, il appert quel est le droid de S. Pierre, escrit & signé par luy mesme. De ce qu'il est Pierre, il luy est commun auec tous les fideles: de ce qu'il a eu com-

mande-

mandement par la bouche de Christ, de paistre le trouppeau, il luy est commun non seulement auec tous les Apostres, mais aussi auec tous les vrays Pasteurs de L'Eglise, vrays successeurs des Apo- Ad Ena. Atres, comme parle S. Hierome.

De quel front donques le Pape de Rome, pretendant le droict de S. Pierre, comme son succes seur (quand mesme il auroit prouué que S. Pierre auroit esté premier Euesque de Rome; ce qu'il ne peut par l'Escriture) allegue la personne de S. Piere contre la doctrine de S. Pierre; & la succes sion de la Personne, puis qu'il est question de la succession de la Doctrine: & en la Doctrine, mesme vn pretendu priuilege, comme personel à S. Pierre: lequel S. Pierre mesme declare luy estre commu auec tous les vrays Pasteurs de l'Église; asçauoir, Depaistre & gouverner le trouppeau de Christ, par la parole de Christ?

Parquoy, il appert plus clair que le iour en plein midy aux plus clairs rayons du Soleil, Que le droict pretendu par l'Eglise de Rome, d'avoir primauté sur l'Eglise de Dieu, est nul; par le fondement mesme qu'elle pretend sur S. Pierre.

Il y a plus. Par le mesme S. Pierre il appert en cermes exprez, Que non seulement le Pape n'a point de primauté en l'Eglise, soubs ombre de so droid;mais qu'il rauist ouvertement le droist de nostre Seigneur Iesus. Car S. Pierre l'appelle Sovverain Pastevr del'Eglife, auquel faut que tous les vrais Pasteurs de l'Eglise, rendent conte de leur ministere, comme seruiteurs à leur maistre.

Il n'y peut non plus auoir deux souuerains Pafleurs en l'Eglise; ie ne dis pas que deux Rois en vn Royaume, deux maistres en vne maiso, deux maris en vn lict de chaste mariage; mais que deux Tout-puissans ou Infinis au Monde.

Le Pape donc qui soubs le nom de Vicaire de Christ, Chef visible & ministerial de l'Eglise; s'appelle Souverain Pasteur de l'Eglise auec Christ, verifie la premiere marque de l'Antechrist; as cauoir, Qu'il est Ennemy de Christ & s'oppose à Christ. Car Christ ne peut estre Souverain Pasteur de l'Eglise, s'il y a vn autre Souverain Pasteur en l'Eglise. Ce sont choses du tout incopatibles, Estre Souverain: & avoir pour compaignon ou Lieutenant souverain. C'est nier que Christ soit avec son Eglise, en luy baillant vn lieutenant: & par consequent nier qu'il est Dieu, & vray Redempteur de l'Eglise.

Mais le Pape (respondra lan Hay) s'auouant son Vicaire & Lieutenant, l'auoue & recognoist pour seul souverain Chef invisible; ne pretendat qu'estre le Chef souverain visible & ministerial. le respons; Sans ce titre de Vicaire de Christ, le Pape ne seroit pas l'Antechrist, car entre tous les ennemis de Christ celuy est proprement nomé Antechrist, qui soubs le nom de Christ, s'oppose à Christ; & en luy rauissant ce qui luy est propre, occupe place en son Eglise, & se pare du

nom

nom & de l'autorité de l'Eglise. Celane peut appartenirà Mahomet, (comme nous auons dit) qui a basti sur vn autre fondement. Et qui est si grossier qui imagine la vraye Eglise auec deux testes: & estime qu'vn sidele pasteur de l'Eglise, seruiteur & ambassadeur de Christ, se puisse ap-

peller souuerain Pasteur auec Christ?

Ceste marque premiere donques de l'Antechrist, Qu'il est ennemy de Christ, & s'oppose à Christ, demeure bien & suffizamment prouuée par l'article Dela Primauté; laquelle le Pape ou Eglise de Rome, pretend luy appartenir: & à quelle fin principalement Hay en a chargé le cayer de ses Demandes; comme si par le seul mot d'Eglise, ou du Siege Apostolique-Romain, il fallut auouer & recognoistre la primauté du Pape, com me Pasteur souverain de l'Eglise.

L'autre marque de l'Antechrist, est, Qu'il s'es leue par dessus tout ce qui est renommé Dieu, ou qu'on adore, iusqu'à estre assis comme dieu, au teple de Dieu,

se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu.

La seconde preune se trouuera, & en ce que nous auons ia dit,& en ce que nous auons à dire; afin qu'en ce millieu nous prenions la liaison de zinison de toutes les matieres traiclées & à traiter en ce toutes les liure.

D'establir des loix aux conscieces, d'ordoner ce liure. ce qui appartient à la doctrine de la foy & bonnes mœurs, d'auoir en sa puissance Paradis & Enfer, appartient sans exception à la Maiesté

d'vn seul Dieu. Que le Papene s'attribue tout e ceste autorité, il appert par ce que nous auons traicté iufques icv, sur les demades de nostre lesuite: qui soubsombre de demader, a voulu renuerser l'autorité de la Parote de Dieu, pour establir celle des Traditions humaines; qui est la Paparcequia role du Pape, soubs le nom exprés de la Parole

Preune este traite

insqueste, non-escrite; L'autorité de laquele soit non seule met égale à la Parole escrite, mais beaucoup plo grande: d'autant qu'il veut que nous tenions pour Maxime, Que c'est de l'autorité du Pape; chef visible de l'Eglife; d'ordonner ce qu'on doit tenir pour Parole de Dieu, distinguer les liures Canoniques & Apocryphes, interpreter & expo-

ser ceste Parole celon son vray sens.

Quine voit que c'est s'esseuer pardessus tout ce qui est renommé Dieu: & par consequent que ceste marque de l'Antechrist est suffisament verifiée par l'approche seulement de ce qui a esté cy deuant exposé? Ce n'est pas aussi sans cause que routes les disputes des lesuites (qui sont fortis du puis du dernier abysme, pour reparer les breches de Babylone) commençent & finissent par ceste matiere, De l'autorité de l'Eglise, & Parolenon-escrite, car c'est aussi là le fondement sur lequel ce nouueau Dieu qui s'oppose à Iesus Christ, & s'esleue par dessus le vray Dieu, establit son autorité. Ce qui a esté exposé cy dessus, n'a besoin d'autre plus ample declaratio, que d'estre leu & consideré attentiuement, & melm

mesme par ceux qui ont encores en reuerence ces nouveaux mysteres sans les entendre.

Ce qui s'ensuit, estant de mesme discouru & pelé, fournira des nouveles preuves pour faire cognoistre le Throne de ceste nouvele divinité, forgée par l'Antechrist. Seulement i'en ietteray le plant ou premier dessein; pour monstrer tant la suite que la coclusio de tout ce discours.

Ian Hay en ce qui s'ensuit attribue au Pape de Mesme Rome l'autorité, D'establir d'autres Sacremens preune par les princique ceux que Dieu a establis en son Eglise, en paux pores renuersant ceux mesmes qu'il a ordonnes par sa des matie-Parole; De fere des nouveles substances par la res contevertu de certaines paroles, en conuertissant vn Demandes element corruptible en la propre substance du suyuantes. Fils de Dieu; De fere vn sacrifice nouveau pour les vifs & pour les morts, outre le seul facrifice denostre seul sauueur & redepteur lesus Christ, & d'establir d'autres Mediateurs que ce mesme Iefus Christ, vray Dieu & vray homme; D'asseurer les hommes qu'ils peuvent trouver en euxmesmes salut par leurs œuures, aiat toute liberté de fere ce que bon leur semble; Et que c'est folie d'estimer qu'ils soient sauués par la seule foy, appuyée sur la seule grace & misericorde de Dieu en vn seul lesus Christ. Hay de mesme nous bastit vn Purgatoire attribuat au Pape de Rome, la puissance des clefs de paradis, d'enfer, du purgatoire; auec souveraine autorité de sauver on damner les ames selon sa volonté: & d'establir le

service des images, penitances, satisfactions, & autres services volontaires, contre la Parole de Dieu.

Les preuues particulieres de tous ces poinces, se feront sur les lieux mesmes en chasque article particulierement: mais de ce bref sommaire qui ne voit que le Pape de Rome, ou s'esseue par dessus tout ce qui est Dieu, ou s'esgale à Dieu; establissant sa seule volonté pour la regle du seruice de Dieu, & pour le falut des hommes? C'a esté vne merueileuse ruze d'estat, pour acquerir pou uoir enuers les Grans & les petits, qu'vn homme ait la souveraine autorité de preserire & ordonnerce qui est du seruice de Dieu, de sauuer & damner leurs ames, & de pouuoir disposer de leurs corps & de leurs bies, jusques-là que celuy qui est so ennemy declaré, soit ennemy du genre humain, & par la foudre de son anatheme que sa teste & ses biens soient confisquez, & legitimement prins en vertu de ceste souueraine ordonnance, de laquelle ny Rois, ni Princes ne peuuer appeller. Quiconque en voudra eschapper, il trouuera par toute la terre tous les Grands armezà l'execution de ce commandement: s'il va en enfer, ou en purgatoire, ou en paradis; par tout les Officiers de ce Dieu se presenteronr, pour effectuer les commandemens emanez de sa bouche.

Voulez-vous, Lecteur, veoir comme dans vn tableau, le pourtraict de ceste doctrine? Mettez-

vous

vous deuant les yeux ceste grande Ville de Ro- Vraye desme, & le grand Palais de S. Pierre, ou se sied le cristion de Pape enuironné de la garde de ses estafiers auec l'autorité toute la magnificence plus que Royale qui y re-Rome. luit. Latrouppe de ses Cardinaux, Euesques, Abbez, Docteurs auec toute la suite de la Cour Romaine. Representez-vous les grandes assemblées des peuples arrivas de toutes pars du Mode, pour demander au Pape ce qu'il faut faire pour auoir salut, & requerir auec argent ses indulgences pour la remission de ses pechez, & pre senter requeste pour les poures trespassez qui sont dans le feu de Purgatoire, au seul mandement de ce souverain luge, qui les y peut plonger ou les en retirer. Contemplez les trouppes à genoux deuant luy pour luy demader pardon & misericorde, les mains tendues au Ciel, & implorans auec larmes fon secours: Les Rois & Princes luy baisans la pantousle auec presse, & estimas à grande faueur qui ira le premier. Voiez cest Empereur qui aiant offençé la diuinité de ce Dieuterrestre, est la couché soubs ses pieds, & oyez la voix de ce souuerain luge qui dit, Tu marcheras sur le Lion & sur l'aspic, & fouleras le lionceau & le drago. Voiez les Royaumes & Estats cofisquez par sa sentence, & dont il a prins sa bonne part.

Delà iettez voz yeux à la solennité de ce grad Iubilé: voiez ce grand flot de peuples courans de tous costez pour admirer le Dieu terrestre

Cc 3

couroné de sa triple courone, assis sur son grand Throne d'or porté en l'ær, enuironé de ses Officiers tous reluisans d'or & de pierres precieuses, l'Hostie transubstătiée au corps de lesus Christ, portée sur vne haquenée, & marchant deuant luy pour l'honnorer. Les portes de Paradis fermées, & luy les frappant d'vn coup de marteau d'argent, incontinent ouvertes à son mandement. Voiez les Rois, Princes, Peuples, leurs Nobles & Ambassadeurs prosternez à ses pieds, les baissans, & adorans en toute reuerence: la foule du peuple s'entrebatant qui en pourra approcher, & prendre quelque pieçe de ceste porte de paradis ouverte : criant & demandant misericorde, la remission de ses pechez, soulagement & deliurance des peines de purgatoire. Toutes sortes de scelerats & malfaiteurs auoir absolution de leurs forfaits par vn clin d'œil, ou figne de la main de ce souverain Pontife.

Ozeray-ie dire ce qu'ils n'ont honte de faire publiquemet, afin de prouuer que celuy qui se fait Dieu, est aussi vray homme, par vn vray signal?

Mais s'il est vilain de dire ce qu'ils font en cachete, l'horreur de ceste insameté publique est tat plus detestable, de se faire toucher les testemoins de sa vilenie, & d'en faire publique rapport aux hommes aueugles, qui ne sentent pas l'accomplissement de la Prophetie, Que Dieu donne essicace d'erreur à Sathan, pour creuer les yeux aux hommes qui aiment mieux le mensonge que la verité.

verité.

Mais quoy? Le seau de toute ceste puissance souu eraine, & de tous les desportemens qui en dependent, est, L'Eglise ne peut errer: Quand le Decret.s. Pape meneroit les ames en enfer à grandes charre- parte, dist tées, personne ne le peut reprendre: d'autant que luy qui Papa. doit inger tous hommes, ne doit estre ingé de personne.

O Ciel, ne sues-tu point en regardant ces abo minatios! Terre, peux tu soustenir le faix de ces detestables! Ou plutost, Lecteur veux-tu fermer tes yeux pour ne voir ces choses, & ne permettre à ton esprit de considerer ces infametés, pour y remarquer l'Antechrist: & soubs ombre que tu filles tes yeux, & bouches tes oreiles, n'entes-tu pas le tesmoignage du Ciel & de la Terre contre toy, si tu abuzes de la patience de Dieu?

O Seigneur, iusques à quand iusques à quand, endureras-tu l'Homme de peché triompher contre ton fain& Fils Iefus, & fon Eglife! Ouy, Seigneur lesus, vien: vie desfaire ce Meschat par l'Esprit de ta bouche: pendant que tu fais retentir ta voix par le ministere de tes pouures seruiteurs, pour recueilir tes pouures brebis esparses dans ce labyrinthe d'erreur, & les introduire en

ton Eglise.

Que donques le Lecteur qui aime son salut, considere diligemment, si c'est vne impudence supportable à Hay lesuite, apres tant de demonstrations de l'Antechrist, en ceste plene lumiere de l'Euangile, d'ozer establir l'autorité de l'Egli

se Romaine en ceste pretedue Primauté sur toute l'Eglise Catholique. Plutost qui ne voit qu'il ne faut ainsi conclurre, sans aucune replique?

Sommaire QVICONQUE RAVIT A IEtant de cesse sus Christ ce qui luy appartient, & que de rous ce qui se rend égal à Dieu, en vsurpant ceste est traicsé en ce liure, autorité d'ordonner ce qui est pour

fon service, & d'auoir la puissance de paradis & d'enfer, pour sauver ou da mner les ames des hommes: Ou s'es-leue par dessus sa Parole, en prenant auto rité par dessus sa Parole, & aiant vne nouvelle Parole, pour ordonner ce que bon luy semblera, iuge tout le Monde sans que personne le puisse cotreroler, quand mesmes il ameneroit des charretées d'ames en Enfer; est vrayement l'antechrist.

cela, comme il appert par preuues irreprochables.

& par consequent, Hay & tous ses

compagnons qui le soustienent, sont seruiteurs de l'Antechrist.

La preuue de cest Argument, est toute visible à quiconque voudra ouurir les yeux. Ce qui a esté traisté insques icy en ce liure, en verisse vne partie, ce qui s'ensuit, verissera le reste.

Mais oyons ce qu'adiouste Hay pour la fin, toussours semblable à soy-mesme. c'est à dire voulant reuestir le loup de la peau de brebis.

LE IESVITE.

Si vous pensez que les anciens Peres, comme Irenée, Athanase, Chrysostome, Hierôme, Ambroise, Augustin & autres, ayent esté vrais Docteurs & Pasteurs: pourquoy particulieremet ne nous estimez vous vrays Chrestiens: puis que nous faisons profession de la mesme soy qu'ils ont enseignée? Et si vous les tenez pour faux Doteurs, de grace, confessez le nous franchement.

LE CHRESTIEN.

La Papauté fait tout de mesme profession de la foy des Docteurs de l'Eglise ancienne, comme Sathan de l'Escriture, contre Christ. Le tesmoignage de la saintte Antiquité, estant du tout maniseste à l'encontre des erreurs de la Papauté.

Non seulement nous pensons que les anciens Peres de la saince Eglise Catholique, aient esté vrais Docteurs & Pasteurs; mais nous le croyos? & par leur doctrine, autant reculée de la Papauté, comme Christ de Belial, le mensonge de la verité, les tenebres de la lumiere; nous croyons des destacteurs que vous estez enyurés du vin de l'Antechrist.

L'autorité des docteurs anciens de l'Eglife Catholique.

Et autant nions-nous asseurément qu'ils soyent faux-Docteurs, comme nous affermons constament que vous estés faux-Prophetes, ennemis iurez de l'Euangile, enseignans doctrines diaboliques & deperdition. Qu'il ne soit vray, il appert par la lecture des Docteurs de l'Eglise; ausquels vous faictes aussi grad tort d'opposer leur nom à la saine doctrine, comme les Iuis, ennemis de Iesus Christ, aux Peres anciens; les noms & l'autorité desquels ils pretendoient à l'encotre de lesus Christ: & d'abondant, qui sans raison voulez opposer leur autorité à l'Escriture saincte, contre leurs propres protestations enregistrées en vostre Decret, pour tesmoignage à la Verité. S. Augustin declare en termes exprez, comment il faut iuger tant de ses escrits, que de ceux d'Hilaire, Cyprian & tous autres docteurs de l'Eglise.

pecret. I. Il faut distinguer (dit-il) ceste sorte d'escris de l'auparte dist. 9. torité des Escritures canoniques, car ils ne sont pas ainsi
c. Noli fra-leus, qu'on puisse tirer d'eux quelque tesmoignage, qu'il
gustivo. ne soit loisible d'estre d'autre aduis qu'eux, s'ils ont autrement estimé que la Verité ne requiert, car nous sommes en ce nombre que nous ne des daignons pas de prendre pour nous ce que dit l'Apostre, Et si vous sentez au-

trement

trement quelque chose, Dieu vous le reuelera aussi &,

Nous ne deuons pas reçeuoir pour escritures canoniques les disputes des plus Catholiques & approuuez estibidem, criuains, qu'il ne nous soit loisible; sauf la reuerence que nous deuons à tels personnages; approuuer ou reietter quelque chose en leurs escritures, si nous trouvons quelques fois qu'ils se soyent destournez du sens naif de la Verité, bien entendue ou par nous ou par les autres. Ie suis de mesmes aux escris d'autruy, comme ie desire que les miens soyent examinez & entendus.

Et luy mesme applique cela franchemet à S.

Hierome, n'estant pas de son aduis sur l'expositi- Epist. 19.4d

on de certain passage: & proteste de ceste mesme Hierony.

liberté, sans m'estandre plus au long en vne veri-

té si claire & euidente.

Distinguos doc ceux que no deuons receuoir pour Peres, & iusques ou se doit estendre leur au Les Peres torité, par leur tes moignage mes me. Nous offros guarans de de vous monstrer & de voix & par escrit, com-trine. bien vous abuzés de leur doctrine, lors que vous faictes semblant de maintenir leur autorité; & pour le fait particulier duquel il est question, nous-vo promettons de monstrer par leurs escrits; vrais commentaires de la doctrine Aposto lique; Que le Pape de Rome est l'Antechrist.

Voila donc quad à ce Lieu ou Traicté de l'Egli fe. Quand aux Demandes xxx1,&xxx1111, il n'y eschet point de responce.car elles sont particulieres, pour les Eglises d'Escosse. Lors qu'il apperra du faict, nous respondrons du droict. Atre.

Mais qu'il souvienne à Hay Escossois, qu'il ne doit parler des afferes d'Escosse, qu'en Escosse: ou du proverbe ancien, L'Auanturier est tenu pour menteur, s'il n'amene caution.

Il estrespondu à la x x x 11 par les precedates. Car nous monstrons abondamment la successió La successió des Apostres, par la succession de leur doctrine. dela doctri- Et la conferance de la doctrine, monstrera estre que, ffenti vray ce que dit nostre Seigneur Iesus, Tues conerement no- naincu par ta bouche, manuais seruiteur, apparcenir proprement à Hay; qui veut que noz differens soient iugés par la continuele & conforme doctrine des Apostres: veu qu'eux-mesmes confessent qu'il sont contraincts d'auoir recours à la Parole non-escrite, qui est toute autre chose que la doctrine des Apostres: comme en particulier il conste euidemment, & par ce qu'a esté dit cy deffus, & par ce qui sera dit cy apres, aidat Dieu. Mais oyons ce que nostre Demandeur nous oppozeen la matiere des Sacremens, & ce que luy mesme en rapporte par l'Ordonnace de l'Eglise Romaine.

DES SACREMENS. LEIESVITE.

XXXVIII.

Si les Sacremens de l'Eglise Catholique, ne sont que fealement signes exterieurs & seaux (comme vous diHes)quelle prerogative leur attribuez-vous plus qu'aux Sacremens de la Loy Mosaïque?

Selon eux les Sacremens de la Loy nouuelle, ne sont pas plus excellens que ceux de la Loy Mosaïque.

LE CHRESTIEN.

Les Sacremens de l'ancienne Eglise soubs la Loy, ont bien esté de mesme substance & vsage que les nostres; ont eu vn mesme auteur, vn mesme suiet, vn mesme but, séelans les promesses d'un mesme sels Christ, perpetuel Mediateur du genre humain. Mais les Sacremens de l'Eglise, despuis sa venue soubs l'Euangile, ont cest a-uantage par dessus les autres, Qu'ils sont plus clairs, nous representans ses suches Christ dessa venu, auec plus d'e-uidence & d'efficace: plus faciles en l'vsage, pour le moindre nombre, & l'observation moins laborieuse: plus authentiques, confermans le dernier testament & la closture de toutes revelations, en la redemption ia accomplie; & par consequent plus fermes: puis que leur vsage doit durer iusques à la consommation du monde, pour toute l'Eglise.

Ilya deux fautes remarquables en ceste Demã de L'yne, au foudemét, l'autre, en l'application.

Hay presuppoze une fausse Maxime, Que les Fances de Sacremés de la loy Mosaïque n'estoiet seulemét argument que signes exterieurs ou sigures vaines, sans au-de Hay.

cun estet. Et en suite aussi nous accuse que nous

Dd 3

disons le mesme des Sacremens institués par nostre Seigneur Iesus, despuis sa venue en chair. Le passage particulier de Caluin qu'il allegue, pour prouuer ceste accusation generale, descouure la calomnie, afin qu'o trouue le Renard par sa piste.

Il n'est icy question que d'vne simple confera-

ce. Que le lecteur qui ne veut estre trompé à credit, prenne la peine de la verifier sur le lieu. Il trouuera que Caluin ne dit pas que les Sacremens soient seulement des signes exterieurs & seaux: mais bien en termes exprez; des paroles de S. Augustin; Que les signes qui appartiennent aux choses celestes, se nomment Sacremens: qui ne sontiatre Caluin, mais sans que la Parole de Dieu precede: estans adioudu tout ma- stée à icelle comme une appendence ordonnée pour la sila seule con- gner, la confermer, & de plus fort certifier enuers nous, à cause de nostre infirmité. Non pas pource que les choses qui nous sont proposées pour Sacremens, ayent de leur nature telle qualité & vertu: mais pource qu'elles sont signées & marquées de Dieu pour avoir ceste signification. Voila ce qu'il dit en la troisieme section du Quatorzieme chap. du quatrie. liure de l'Institution alleguée par Hay: & au comencement du quatriéme, continuant ce mesme propos; Que Sacrement consiste en la Parole, & au signe exterieur: confermant ce mesme propos, & par l'Escriture & par la doctrine des Peres, pour monstrer que l'effet du Sacrement gift en l'efficace & vertu de la Parole de Dieu, prêchée&creüe; l'homme fidele ne s'arrestant pas au signe exterieur, mais d'une

Calomnie de Hay conifeste par ference du passage.

Caincte

faincte consideration s'esseuant à contempler les hauts enysteres qui y sont cachez, celon la couenance de la sign re charnelle & visible, auec la chose spirituele & inuisible: & que par ce moien le droict vsage du Sacre met, est, de séeler tellemet en noz cœurs les pro messes de Dieu, en nous representat sa grace, selon nostre infirmité, qu'il nous met aussi en possession de la chose mesme, par le S. Esprit.

Qui ne voit donc par les mots du passage que lan Hay nous oppose, qu'il abuse de la patience & credulité du Lecteur; l'estimat estre tant affectionné à la doctrine Papale, que sans examé il croira tout ce qui sera dit contre nous, bien qu'il n'y ait aucune apparance de verité? Celuy qui aimera son salut, verissera ce qui est mis en auant, pour faire difference de ceux qui disent

vray,& de ceux qui calomnient.

Il est donc faux, Hay, que nous dissons que les sainces Sacremés de l'Eglise Catholique, ne sont seulement que signes exterieurs, puisque nous affermons qu'ils sont exhibitifs de la chose mesme, c'est à dire qu'à mesure qu'ils nous representant la chose par le signe exterieur, selon l'ordonance de Dieu, aussi que nous la reçeuons vrayement, reélemét & de fait, asçauoir lesus Christ auec toutes ses graces; & ce par la soy, qui s'appuye sur la promesse de Dieu veritable & toutpuissant.

Ce que vous concluez sur ceste fausse presupposition, est de mesme reculé de toute Verité, La substan. Que les Sacremens de la Loy de Moyse n'estoient que signes exterieurs & figures vaines, comce des Sacre mens ancies me parlent voz Scholastiques. Saince Polmeiltoute mefleur Theologien qu'eux ni vous, dit notammet, mequedes nostres. Que les Peres anciens soubs la Loy ont eu mesmes Sacremens que nous: qu'ils ont esté baptizés, qu'ils ont mangé vne mesme viande spiritut. Cor.10. elle,& ont tous beu vn mesme bruuage spirituel, en nostre Seigneur Iesus; le iour duquel ils ont veu &creu, & s'en font resiouis, comme de celuy qui est leur souuerain bien: en qui les promesses 2. Cor.1.20. de Dieu ont esté faites Ouï & Amen, qui est l'agneau occis des la fondation du Monde, la semé ce benite promise à Adam, confermée par vne plus ample declaration à Abraham; ratifiée par Oc. les plus illustres ceremonies, qui ont bien esté diverses quandaux fignes, mais mesme quand à la signification. La Circoncision estoit non seu-Rom.4.11. lement signe, mais seau de iustice en la remission de noz pechez au sang de nostre Seigneur Iesus, fondement de l'alliance. L'Agneau de Pasque Cor. 5.7. representoit son vnique sacrifice, comme il est aussi nostre vraye Pasque immolée pour nous. Les autres sacrifices estoient de mesme signifi-

n.Pier.3,21. cation. Les Lauemens representoient ce que represente auiourdhuy le Baptesme, asçauoir le lauement de noz ames, purifiées par le sang de nostre Seigneur Iesus Christ, en bonne conscience & renouuellement de vie. Et toutes les Persumigations qu'estoyent-ce autre chose que pour

faire

faire esleuer les cœurs des Peres au Ciel, pour offrir leurs prieres à Dieu par le moien de ce facrifice de bonne odeur, la vigueur duquel est de mesme perpetuele que la puissance du Mediateur, qui est auec son Eglise iusques à la consom mation du Monde.

Les Peres n'ot pas esté si maladuisez que Hay les veut faire estimer, qu'ils se soient arrestés en ces ceremonies, comme en des vaines figures, pour en repaistre leurs yeux, & estimer que leurs ames fussent lauées du sang des bestes brutes, & nourries de leur chair. Ils ont crié, Tu n'appetes point de sacrifice: autremet iet'en eusse doné: tu ne prens point plaisir à holocauste. Les sacrisices de Dieu sont vn esprit desolé:alors te plairot les sacrifices de iustice, l'holocauste, & offerte entiere. Ceste maxime estoit lors en estre, Que comme Dieu est esprit & verité, aussi il veut estre adoré en esprit & verité, car il proteste par son Prophete, le ne te reprendray point pour tes ho-Pfal. 50.8. locaustes, qui n'ont pas esté continuclement deuant moy. Mangeray-ie la chair des gros taureaux, & beuuray-ie le sang des boucs? Sacrifie louange au Seigneur, & rends tes vœux au Souuerain.

Ie ne fay que touchet en passant ceste tant riche matiere, traictée amplement aux Prophetes & fi clairement exposée par les Apostres, par la correspodace de ce qui est entre eux en la cofor mité d'vne mesme doctrine, que quiconque ne

veut fermer les yeux à son escient voit en ce comencement ce que i'ay dit cy dessus parlant des D'intentio marques de l'Antechrist, vne vraye preuue de sa *de Hay. doctrine, par laquele il veut renuerser les Sacremens institués par le Seigneur en son Eglise, & establir ceux qu'il a establis contre Dieu, & pour luy fere teste: s'estant assis en son Eglise, pour vsurper vne puissace diuine, & par l'establissemet de nouveles ordonnances se renommer Dieu & contre Dieu & par dessus Dieu. La mesme proce dure Ian Hay a tenu cy dessus.car en voulat establir les Traditions de la Parole non-escrite, il a tasché de renuerser l'autorité de l'Escriture, qui est la seule vrayement-Parole de Dieu. Maintenant pour ietter le fondement aux Sacremens de l'Antechist (cestadire aux Excremens iettés par le Pape de Ronme dans l'Eglise de Christ)il veut finemet renuerser de fond en comble tous ceux qui sont institués par Christ: & commence des le breçeau ou enfance d'Eglise Chrestienne, lors qu'elle estoit soubs la pedagogie de la Loy.

Mais afin que nous contreminions son malheureux dessein, nous nions tout son fondement. Il nous veut fere accroire que nous ne proposons aux sainces Sacremens que des signes exterieurs & figures vaines; Nous auons fait tou cher au doigt son impudente calomnie: & auons monstré que les signes exterieurs des Sacremes nous sont certain arrest & demonstration de la Chose, dont nous jouissons ausly veritablement

& rea-

& realement, comme nous reçeuons les fignes.

Il a voulu mettre pour vn poinct resolu que les Sacremens de la loy Mosaique n'estoiét que vaines figures des choses aduenir. Nous auons aussi monstré la mesme faussetéen ceste imaginée Maxime: & auons prouué, Que comme les Peres ont creu en vn mesme Iesus Christ, aussi qu'ils ont eu mesmes Sacremés pour consirmad'vne mesme verité: mesmes Sacremens, di-ie, quand à la substance, quand au but, quand à l'ussage, quand à l'auteur: c'està dire vn mesme Iesus Christ, auec tous ses biens, une mesme vie eternelle, une mesme foy & esperance, un mesme Dieu ordonnant ce qu'il cognoissoit lors estre meilleur pour l'adistication de son Eglise.

Mais il replique, N'ya-il donc aucune difference entre les Sacremens de la vicille Loy & de la nouuele Loy, soubs l'Euangile? le respons on plu tost S. Augustin, Comme il n'ya aucune differences quand à la substance, aussy il ya une tresgrande differe ce quand aux circonstances. Nous auons dit de la substance. Voicy les circonstances.

La premiere est, Les signes divers. cestadire les stances sen diverses ceremonies, par lesqueles vne mesme diverses. chose est diversement representée: comme les divers ages de l'Eglise le requeroient. Nous auons auiourdhuy en l'Eglise Chrestienne, moins de sacremens en nombre, & de beaucoup moindre peine. Il ne saut pas si grand attirail, ni tant de satigue qu'aux ceremonies anciennes,

comme il appert.

La seconde est, La façon de signifier le seul sacrifice de nostre Seignent Iesus, qui est beaucoup pl' claire en l'Eglise qu'en la Loy. Car les Sacremens de la Loy, monstroient Iesus Christ qui de uoit venir: ceux qui nous sont donnés en l'Euan gile, nous representent Iesus Christ desia venu, & qui a accomply tout ce qui auoit esté predit par la Loy & les Prophetes. La Parole du Fils de Dieu mesme, qui declare sas aucune figure que tout estaccomply, & que la paroy du millieu est rompue, nous le monstre ouvertement assis à la dextre de son Pere. La maniere aussi des Sacremens, est beaucoup plus expresse. Au lieu de tat de sortes desacrifices, lauemens & perfumigations, il n'ya que deux Sacremens, prins des choses les plus communes: l'Eau, pour lauer: le pain & le vin, pour nourrir.

La troisieme est, Le temps de l'osage des Sacremes institués en diverses saisons. C'est une maxime resolue, Que comme il faut que toutes choses se fassent honestement & par ordre en l'Eglise de Dieu; aussi l'honnesteté & l'ordre ne peut subsister que par quelque ceremonie, qui depend entierement de l'ordonnance de Dieu, sans qu'il soit loisible à l'homme de s'en dispenser. Dieu auoit institué des ceremonies en la Loy pour vn temps, iusques à la venue de nostre Seigneur Iefus. 9.10. sus cestadire iusqu'au temps que cela seroit cor-

rigé, à mesure que l'age de l'Eglise requeroit quelque

quelque plus exquise façon d'enseignement. Puis donques que le Soleil est leué, il n'est pas besoin de chandele. Les Sacremens qui nous mo strent la venve de nostre Seigneur Iesus Christ, dureront iusqu'à tât que l'Eglise de Dieusoit en tierement recueilie au Ciel, pour auoir l'entiere iouissance de la Chose, dont les Srcremens luy sont en ce monde infallibles tesmoignages. Et c'est ce que S. Augustin dit ailleurs, Qu'ils sont moins en nombre, plus aisés en l'osage, plus clairs en l'intelligence, & par consequent auec plus d'efficace, pour bie representer ce qui est signifié. Ce qui s'accorde tres bien auec l'autre sentence, que nous auos alleguée cy dessus.

Somme, la substance est de mesme que de noz Sacremens: les circonstaces tellement diuerses, qu'elles estoient plus propres pour le temps anciens: comme sont les nostres, pour le nostre: le tout celon l'ordonnace de Dicu, qui ne doit pas rendre conte de la dispensation de ses mysteres

niau Papeniaux Iesuites.

211011

LE I E S V I T E.

mortonoexde Dien pour le bien & falut de fon E-

Monstrez-moy ou il est escrit, qu'il n'y a que deux Sacremens, le Baptesme & la Cene; & en quel lieu de l'Escriture, ils sont appellez Sacrémens.

Easy

LE CHRESTIEN.

Celup qui nie les principes, ou il est phrenetique; & a besoin de medecine: ou est ennemi iure de la Verité; &

doit estre reprimé, comme athée & meschant.

Hay veut

Hay nie les principes de la Chrestienté. Comment donc ne seroit-il hay des gens de bien, en reuerjer les iettant ces dangereuses semences d'impieté? S'il del'Eglife. disoit franchement qu'il y a plus de deux Sacremens en l'Eglise Chrestienne, i'estimerois la dispute supportable; à cause de la commune opinion, enuieillie entre les Scholastiques ses maistres, despuis quelque siecle en ça. Mais de reuoquer en doute l'authentique & irreprochable autorité des deux Sacremens, signaulx certains & communs de nostre Chrestienté, qu'est-ce autre chose que de la dessier à enseigne desployée? C'est bien donc ce que i'ay dit, Que l'intention de Hay, est, de renuerser les Sacremens de l'Eglise de Christ, pour autoriser en leur place ceux de l'Antechrift.

Mais apres ceste necessaire preface pour la liai-C'est vu po- son du propos, respondos à la Chose. Il ne doit resolu qu'il pas venir en l'entedement d'aucun Chrestie de yadenx Sa douter, Si le Baptesme & la Cene, sot Sacremes; bien qu'e ne ordonnez de Dieu pour le bien & salut de son Epentdenter glife. de ces deux, de to Il appert si clairement de l'ordonnance decesaeux, de tous deux, que d'en alleguer la demonstraveut intro- tion; c'est vouloir prouuer, Que le Tout est plus grand que sa partie: & que deux & deux sont quatre.

Nous

Nous prenons donques cela pour tout refolu, Hay, & pour responce, disons que vous failiés co tre les loix de bien disputer, De me demander raison des principes, qu'on doit pozer (comme faifans foy d'eux-mesmes, & n'ayans aucun be- #10761 xa'i foin de demonstration) & non prouuer, & par co divarid sinsequent que vous estes, Ou malhabile; cestadire 70. sans ceruele & entendement: Ou du tout meschant & athee; qui par voz malicieuses deman- pia negat, des voulés fere douter aux hommes touchat les vel pharma principes & fondemens de la religion Chrestien vel suppline. Mais c'est en suite de voz discours passés. car cio corcenvous nous aués voulu fere douter si l'Euangile du. est Enangile, en eludant l'autorité de ses Escriuains. Nous n'auons donc rien à prouuer, puis qu'il appert que ce sont principes indubitables. En recerchant la preuue de ce qui est prouué, nous-nous enuelopperions en la mesme faute que nous reprenős en vous. C'està vous de prou uer les autres Cinq facremens; desquels l'Escri- Puisque des ture ne parle point. Nous prouuons les deux que mensil n'ë nous croyons estre vrais & seuls Sacremens en appert que l'Eglise, par l'Escriture. Prouuez aussi les vostres de deux par cinq par l'Escriture. Nous prouuons que ce deuz il s'ensuit Sacremens ont esté ordonnez par nostre Seig-necessaireneur Iesus: qui a dit, Baptizes au nom du Pere, du n'yena que Fils & du S. Esprit, pour ietter le fondement à son deux. Eglise: & a institué sa S. Cene, pour consirmation de sa grace, qui nourrit & soustient les siens en son Eglise, iusques à ce qu'elle soit éla pleine

possession de son heritage. Prouuez donques par l'Escriture, que les vostre Cinq ont esté instituez par nostre Seigneur Iesus; ou cofessez que soubs son nom ont esté introduits par son ennemy, ain si que luy mesme auoit predit; Que faux Christs é faulx-Prophetes viendroient en son nom. Cesta dire, Declarés ouvertement, ce que tous ceux qui ont des yeux, voient clairement, Que vous vou-tés renuerser les Sacremens de Christ, pour establir ceux de l'Antechrist.

Mais vous-voº estés leuez trop tard. Vous deuanciers ne l'ont peu fere. Vous n'en viendrez non plus à bout. Le nombre n'est pas si grad, que vous-nous les puissés fere oublier en contant. Nous n'en auons reçeu que deux de nostre Sauueur, nous n'en recognoissons que deux en tesmoignage que nous sommes sauuez; Le Baptesme, pour entrée en l'Eglise: La Cene, pour estre nourris & foustenus en l'Eglise, de la chair & du sang. cesta dire, de la propre substance de nostre Redemteur, pour le posseder entierement auec tou tes ses graces; auoir en luy vne parfaite nourritu re, gages en ceste vie de nostre parfaite felicité, iusqu'a tant que nous en aions au Ciel vne par faicte iouissance. Voila quand au nombre des vrays Sacremens de l'Eglise Chrestienne.

Quand au nom de s A C R E M E N T, ie ne m'estonne pas aussi si vous le voulez anneantir, puisque vous auez entreprins de renuerser la Chose; asin qu'il n'é demeure plus aucune mar-

que.

que.car il vous souvient d'avoir ouy dire, Que les noms sont les seaux & marques de la chose.

Puis qu'il est question de distinguer noz Sacremens d'auec les vostres: nous protestons que les nostres sont Sacremens, & les vostres, Excremés. Car la Parole de Dieu, qui no a apprins de croire ce qui est representé par les Sacremens, nous a aussi apprins de les appeller de ce no. Dequoy vous doutez. La doute soit donc ainsi resolue.

Haya voulu imiter Arius, lequel pour eluder le vraye & falutaire doctrine de l'Eglise, qui enseignoit, Qu'en vne seule & simple Essence de la Diuinité il y auoit trois personnes Consubstan
tieles; il demandoit, en quel lieu de l'Escriture δρούνσιος, on lisoit ces mots, Personne, Consves
TANTIEL: en intention de réuerser la Chose, & introduire vn phantosme de Diuinité, en niát la vraye Diuinité du Fils de Dieu Eternel, vn a
uec son Pere & son S. Esprit. & c.

L'Eglise de Dieu, bié enseignée par sa Parole, Motsproaccommode & approprie des noms & saçons de pres pour re parler, pour bien representer ce qu'elle a apprins presenter la en la Parole de son Espoux. Et d'autant que l'Estranger la contresair, & soubs ombre de certains mots reuestus du titre de Verité, tasche de faire glisser l'erreur, elle preuient à ces piperies, en mettant en vsage les mots propres pour exprimer la naïue intention de la Verité.

Le mot de Sacrement est souvent leu en l'Escriture, ainsi tourné par les Latins du mot Grec, & par consequent les saçons ou ceremonies que Dela signi-Dieu a instituées, pour nous faire cognoistre sa sie volonté, incognue à nostre entendement aueumots du Mystere et gle. De ceste signification ce mota esté approsacrement prié par l'Eglise anciene, pour remarquer les enseignes, par lesqueles Dieu nous tesmoigne sa grace; nous luy tesmoignons la deuotion, par laquelle no obligeos à luy entieremet & cœurs & corps: les yeux & les mains aians vn enseignement visible, touchable & apperceuable.

Le mot de Mystere, commun à l'Eglise Grecque, est de mesme signification que le mot de Sacrement. Car l'vn & l'autre signifie, Que ce qui nous est representé en ces saincres ceremonies, instituées de Dieu; est sacré. Dont est venue la commune definition de Sacrement: Que c'est vn signe sacré d'une chose sacrement: Que c'est vn secret incognu à noz sens & entendemens, & que Dieu nous le veut faire cognoistre par choses qui nous sont cognues: l'autre definition est adioustée, Que c'est un signe visible de la grace de Dieu inuisible.

L'obligatio aussi par laquelle nous-no vouos & consacrons à Dieu, est emprainte en ces deux mots. Car entre les Grecs profanes, ceux qui s'obligeoient par serment à quelque deuotion religieuse, & y estoient installés: estoient dits, Musico de la l'obligation ou Instalation, estoit appellée, Musicher: ces façons de parler communes

entre

entre les hommes, aians esté retirées de ce profane vsage, & entées à vn sainct suiet. Le mesme estoit entre les Latins quad au mot de Sacrement, qui estoit l'obligation des soldats à leur Capitaine. Quand ils s'enroloient, & prestoient serment de fidelité & obeissance, estoient dits, Sacramento obligari. Dont aussi est venu cest vsage en l'Eglise Chrestienne, & mesme pour le regard des Catechumenes, qui venans du Paganisme à la Chrestienté, & estans en age de pouuoir rendre conte de leur foy: les Pasteurs de l'Eglise qui les reçeuoient, stipuloient auec eux de renoncer au Diable & au Monde, & croire en l'Euangile: come il appert par la formule ancienne, Abrenutias? Abrenutio. Credis? Credo: qui est demeurée encore en la Papauté, sans aucune necessité: puisque ce ne sont les grands qui sont baptizés, mais les petis. Les Sacremens donques estans instituez tat pour séeler la grace de Dieu en noz cœurs, que pour nous obliger à luy, & tesmoigner par les enseignes d'vne publique professió, que nous sommes du tout à luy; ne pouuoient estre mieux marquez que par ces mots, non seulement vsitez en l'Escriture, mais aussi au commun language des hommes: aufquels Dieu a accoustumé de s'accommoder pour tant mieux leur enseigner sa volonté, par choses qui leur sont

Ainsi il appert, Qu'il n'y a que deux Sacremes en l'Eglise: & que ce mot de Sacrement se trouve en l'Escriture, aiant esté deuement approprié par l'Eglise bien instruite par l'Escriture.

LE IESVITE.

Dictes moy ou Caluin a leu en l'Escriture, Qu'il n'y a iamais Sacrement fans quelque promesse precedente?

LE CHRESTIEN.

Au contract de l'alliance faicte auec l'Eglise de Dieu, & auant & apres la venue de Nostre Seigneur Iesus

Christ.

Au cotract fait auec Abraham, la promesse pre Prenue par cede, le suis to Dieu & de ta semece apres toy. La Cirla Parole cocisio y est adioustée pour ratifier celte promesde Dieu. Aux Sacre Ce: Etcirconcirez la chair de vostre prepuce: & sera en mens del'E signede mon alliance entre moy & vous. Et à ceste ocglife anci casion elle est appellée, Alliance; si fera mon allienne. ance en vostre chair, pour confæderation perpetuelle. Sainct Pol eft bon interprete de ceste Verité qui dit que la Circoncisson a esté donnée à Abraha, non seulement pour Signe, mais aufsi pour Seau de Rom.4. la promesse de Dieu qui luy offroit la vraye iustice en la remission des pechez par le sang de nostre Seigneur Iesus. Le Baptesme a succede à la Circoncision, ratifiant vne mesme Alliance plus Colofs. 2. authentiquement renouuelle'e par la venue du Redempteur, qui suit la mesme procedure: Endoctrinez toutes ges, les baptizans au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit. La dostrine precede. Le Baptefine

Baptesme suit pour séeler la doctrine par laquelle les nations estrangeres de l'Eglise, sont introduites en l'Eglise. Le Fils de Dieu s'apprestant d'aller au sacrifice, qui estoit le fondement du salut de l'Eglise, aiant enseigné, Que c'est par luy seul que nous auons la vie eternelle, & par con- lan.6. sequent que sa chair nous est vrayement viande, & fon sang vraiement breuuage: a voulu ratifier ceste promesse par vn signe visible, en instituant sasaincte Cene, pour monstrer qu'il est nostre entiere & parfaicte nourriture. Et luy mesme en a declaré l'vsage, Faictes cecy en memoire de moy. C'est le sang de la nounelle alliance, espandu pour Matth. 26. la remission des pechez. Ramenteuoir, presuppo- 18. se ce qui a esté enseigné. L'alliance, est vn contract; & par consequent gift en parole, à laquelle les Sacremens sont adjoustez comme seaux de la grace promise en l'alliance.

Nous auons monstré que les Sacremens tant de l'ancienne que de la nounele Eglise, ont accompagné la promesse de la grace de Dieu en nostre Seigneur lesus. Qui est ce donc quine voit que la regle est generale, Qu'il n'y a eu ia-mais vray Sacrement sans que sque promesse pre mens sans cedente? De proposer des Sacremens nuds sans parole, sone parole, c'est vne pure bastelerie: comme qui pro- choses raiduiroit en iustice vn parchemin tout blanc auec les seaux du Prince, requerant iustice en vertu desdits seaux. La Cour demanderoit, sur quoy &

dequoy il demanderoit iustice.

Ff 3

Preune par donnace de Sacremens.

De faict, le seul nom de Sacrement, monstre la raison fo. que ceste regle est tresveritable & tresnecessaideefur l'or- re. Car qu'est-ce que Sacrement? Vn figne sa-Dieu, & la cré d'vne chose sacrée, signe visible d'vne chose nature des inuisible. Dequoy donc seroit-il Sacrement, s'il n'estoit seau d'vne chose precedete? Ce sont choses qui se rapportent l'vne à l'autre, & l'vne Relata sime ne peut estre sans l'autre; Le Signe & la Chose

Correlatina.

fignifiée. La Chofe, est monstrée en la Parole de Dieu, escrite & enregistrée au contract: & est féelée & ratifiée aux Sacremens. Le Signe, ne peutrien confermer qu'eu esgard à la promesse, & à la volonté de celuy de qui dépend la promesle.

Et pour adiouster à l'expresse Parole de Dieu, & à la Raison tirée d'icelle, le consantement des Peres anciens; S. Augustin dit en termes expres, respondant à Hay: Siles Sacremens n'auoient quelfac epift.13. que similitude auec les choses desqueles ils sont Sacremens, ils ne seroient pas Sacremens. & luy mesme, La Parole est adioustée à l'element. & l'element est fait Sacrement. Ainsi l'eau, le pain, & le vinne seroient Sacremens, sans la parole qu'ils conferment come Sacremens, selon l'ordonnance de Dieu.

In 104. 80. traclat.

Ad Boni-

Mettons nous donques deuant les yeux vn grad cotract auec deux seaux, L'EV A NGI LE est le contract: auquel on lit, Que le sang de Iesus Christest le lauement de noz ames en la remission de noz pechés, & nostre regeneration spirituelle: Que sa chair nous est vraiement via-

de, &

de, & son sang vrayement bruuage: Quiconque mangera sa chair, & boira son sang, aura la vie eternelle. Voila le sommere du contract, quia esté au long estendu par les notaires authentiques, & publié à toute l'Eglise. Le Baptesme, est adiouste d'vn costé: de l'autre, la Cene: comme seaux de ceste alliance du Souuerain Roy saicte auec son Eglise, pour confermer les hommes en ceste verité, & la ratisser en leurs cœurs.

Mais le Lecteur remarquera icy la suite des chasses de Hay. Comme parcydeuant quand il vouloit aneatir l'autorité de la parole de Dieu, il la prenoit par le fondement: de mesme icy, en ceste matiere des Sacremens; au lieu desquels il a vouluintroduire ou fere glisser premierement des masques, ou des sigures vaines: apres, il a reuoqué en doute le Nom mesme de Sacremét: & en suite, le Nombre; pour les fere deuenir vne ombre & imagination vaine, comme pouuans estre institués à l'appetit des hommes. En fin, il veut renuerser la substance; comme s'ils pounoient estre Sacremés, sans signifier quelque chose sacrée, à laquele ils sussent appozés come seaux & dependences.

LE IESVITE.

Puisque vous prechés que la Foy vous rend asseurez de la grace auant la reception des Sacremens, pourquoy ne dités-vous que les Sacremens sont du tout inutiles,

veu qu'ils n'adioustent aucune confirmation? car il n'est besoin de confirmation à ceux qui sont asseurez de la grace.

La foy engedrée en noz cœurs, a besoin d'estre nourrie & fortifiee, pour s'augmenter de jour en jour, tant par la Parole de Dieu, que parles Sacremens, qui sent une parole visible: & par consequent, plus propres à nostre

infirmité.

Ce qui a esté bié commençé en nous, a besoin d'estre acheué. Comme l'Euangile est la puissance de Dieu en salut à tout croyant: aussi la iustice de Dieu est reuelée de foy en foy. La Foy a ses degrez, & s'augmente en nous de jour en jour, iusqu'à tant que nous iouissions de ce que nous

croyons.

L'argumét de Hay est tout de mesme, comme s'il disoit; Vn home estat né, a vie & mouuemet. Dequoy luy fert donques de tetter, & puis à meza soy abe sure qu'il devient grand, de mager & boire: puis que l'ame, qui est dans luy, est la cause de la vie? augmentée. car on a beau donner à manger à vn corps, lors que l'ame est despartie. L'ame se sert du corps, comme d'vn instrument. Il faut que le corps soit sustenté de viande, afin que l'ame s'en puisse seruir: & à mesure que le corps croist, l'ame renforce ses facultez. Ainsi est de la Foy, qui estant engendrée en nous, a besoin d'estre sustentée & nourrie de la vraye & effectuele iouissance de la viande

foin d'aides pour estre

viande spirituelle, quiest sapropre & solide nour riture. Elle embrasse au commencement les promesses de Dieu (l'entrée de la cognoissance de Dieu, est salut, dit le Prophete) mais elle s'y co ferme, à mesure qu'elles luy sont representées. La Parole de Dicu est sa nourriture: qui estant prechée, enseigne l'ame par l'onye: estat exhibée par les Sacremens, touche & esmeut l'ame par vn sentiment visible & apperceuable. Tout ainsi que la science enseignée par discours, s'esclarcit par demonstration oculaire sur vn tableau: fi bio que ce qu'on entendoit en general, est, par ceste nouvelle aide, & plus naïuement & plus clairement entedu. La bonne foy, fonde le contract: l'Escriture, definit les paches du contract : les seaux corroborent & conferment le contract. Si la parole de l'homme doit suffire, pour quoy estce qu'on adiouste le seau aux contracts, sinon pour tant confermer ce qui estarresté & conclu?

En fomme, il ne suffic pas que la Foy soit commencée en nous pour vne fois, mais faut qu'elle Les moient foit noutrie & entretenue : puis, qu'elle croisse propresde iournelement, & soit augmentée en nous. Pour confernerte la nourrir donc, pour la fortifier & l'accroistre, la Foy. Dieu nous donne les Sacremens. C'est leur vsage ainsi descrit par la doctrine commune de noz Eglises, puisée de la Parole de Dieu. Car l'Apoftrerespodà Hay, Que nous cognoissons enpa!- 1. Cor. 39. tie iusqu'à ce que la perfection soit venue, nous oc. voions icy comme par vn miroir en obscurité:

Les degres dela Foy.

nous croissons de foy en foy, jusqu'à tant que nous-no rencontrions tous en l'vnité de la foy, & de la cognoissance du Fils de Dieu. Ce qui se fait par les ordinaires exercices que Dieu a establis en son Eglise, par lesquels nostre foy s'augmente selon ses degrez. Il va difference entre vne vraye Foy, & vne Foy parfaire. La Foy en son enfance, ne laisse d'estre vraye, & d'embrasser vrayement le Seigneur Iesus auec toutes ses graces: bié qu'elle soit enueloppée de beaucoup de difficultez. Elle ne sera parfaite, qu'estant au Ciel, quand ce que nous croions sera effectué; & que nous aurons la iouissance de ce que nous enceated. Laboure for, fonde canonical

Ce sentiment est propre aux enfans de Dieu, qui sçauent combien ils sont aidez par les ordinaires exercices de l'Eglise, en l'ouye de la Parole, & communication des Sacremens. Ceste responce les contentera. Les profanes & infideles, qui n'ont pas la Foy, ne peuuent bien sentir ni les commencemens, ni les auancemens ni les aides dela Fov. 100 Time Salle in the November of

D V BAPTES ME. LE IESVITE.

councidency of the sugmentice contour. a no serie dono con la forcifica de l'acception

Pourquoy enseignez-vous que les Sacremens ne sont d'aucune efficace, s'ils ne sont receus par foy? Et neantmoins vous baptizés les petis enfans, qui ne peuuet par par foy receuoir aucune chose, n'aians l'wsage de raison: lequel toutes fois vostre nouveau Euangeliste Calvin au commencement de son apprentissage (suyuant son grad pere Luther) leur attribuoit faussement.

LE CHRESTIEN.

La Verité nous enseigne, que comme les Sacremens sont les seaux de l'alliance, aussi que les enfans des fideles, comprins en l'alliance, doiuent estre faits participans du Baptesme; qui est le Sacrement de l'entrée en l'Eglise. Le mensonge des Iesuites, nie & l'un

& l'autre.

En la plus tenebreuse Papauté Dieu a coserué le Baptesme en son Eglise: en laquele combien que l'Homme de peché se soit assis, si n'a-il non plus peu fere que la Papauté fust l'Eglise, que le Mensonge fust converty en la Verité. On n'a ia- me signale mais reuoqué en doute, si il falloit baptizer les de la Hay, petits enfans en l'Eglise: mais on atenu pour madat selo Maxime resolue, Que puis qu'il estoient com-sonstyle, nie prins en l'alliance, qu'on ne leur pouuoit ni de-le Baptef-me des pebuoit refuser les marques de l'alliance. Qui ne tisenfans. voit donques que l'esprit Iesuitique, pepiniere & sommere de toute sorte d'erreur & de desreglement; veut encore augmenter le mal, & renuerser le fondement de l'Eglise Chrestienne, lequel la Papauté mesme n'a peu renuerser? Parquoy Hay ne peut s'excuser qu'il ne soit puremet Anabaptiste, en suite des preuues precedantes,

lesqueles nous auons marquées en leur lieu. car suyuant son style accoustumé, il resout & coclut en demandant. Si ses Superieurs ont quelque se timent de Chrestienté, & qu'il ne veulent à leur escient endurer au millieu deux vn Hydre d'erreurs, qu'il façent respondre categoriquement Hay sur ceste captieuse demande: & s'enquieret de ceux qui le cognoissent, s'il n'est Anabaptiste: qu'ils prennet bien garde à son front, à ses yeux, & atous ses deportemes, s'ils ne sentet l'Anabap tisme; de quelque façon qu'il le sache dissimuler. Celuy qui 2 vomy la vraye Religon, pourquoy ne receuroit-il toute sorte de mensonge?

in ques ou les enfans pergenotent

Quadà la Chofe, il est vray que les Sacremes ne sont d'aucune efficace, s'ils ne sont receus par foy, mais comme la bourgeoisie d'vne Ville ou lefruitt du Cité, appartient de droict naturel à vn fils de Bappesme. bourgeois, & neanmoins ilne peut estre recognu pour vray bourgeois, sinon en faisant ce qui est de son deuoir: ainsi les enfans des Fideles, sont introduis en l'Eglise, en vertu de l'alliance en la quele ils sont comprins auec leurs Peres: attendant qu'ils puissent estre capables d'entendre & croire ce qui est porté par l'alliance. La Foy y est necessairement requise, mais on ne peut limiter le droit de l'alliance, puisque Dieu l'a communiqué à ses fideles & à leurs enfans: non plus que le droict de bourgeoisse à vn enfat de bourgeois, bien qu'il soit en age d'enfance.

La semence de Raison est en l'ame de l'enfant

com-

comme le nover est en la noix qu'on plante, & la Et comme moisso, en l'herbe. La Foy est de mesme aux ames ils one la des eleus. Nostre election est auant la fondation Foy. du monde, & noz noms sont enregistrés au liure de vie. La Foy est la necessaire compagne de l'election.car ceux qui sont eleus, sont appellés.Or la foy (comme i'ay monstré) a ses degrés, & ne laisse d'estre foy en ses premiers commancemes. D'où s'ensuit, que bien qu'elle ne produise ouuertement ses effects en l'enfance des eleus; non plus que la Raison qui est en leur ame: si est-ce qu'ell y est, & s'aduance de degré en degré, à me sure que les facultés de l'ame s'augmentent en l'home. La Foy doques est aux enfas des sideles, cestadire la semence de la foy; bien qu'elle ne soit pas encore formée. Il ne faut pas restraindre toute la vertu du Baptesme au moment qu'il est administré, mais la faut estendre à toute la vie: comme la viande qu'on mange, n'est pas seulement pour le temps qu'elle est prinse, mais pour le temps qui s'ensuit; lors qu'on ne mange pas. Dieu a aimé Iacob, auant qu'il fust né Pourquoy n'aimeroit-il ses eleus, lors qu'ils sot nez? Certes bien qu'ils ne puissent faire profession ouverte de leur foy, neanmoins Dieu les aime: qui a engendreen eux la foy, non plus visible lors qu'il sont petits, à cause de l'age, que leur corps estoit visible, lors qu'il estoit au ventre de leur mere: bien qu'il appert asses, qu'il y estoit, quand il en sort. De mesme, si la semence de la Foyn'estoit aux enfans eleus, elle ne se monstreroit pas quand ils viennent en age. Or ils la monstrent à mesure qu'ils deuiennent grands. Dont s'ensuit qu'elle y estoit, bien que l'vsage n'en sust encore libre.

C'est en ce sens que Luther & Caluin ont dit que la foy estoit aux enfans, aians si clairement distingué la Foy non-formée de la Foy formée, le comencement de la Foy d'auec son aduancement; qu'il n'y a que ceux qui les veulent calom nier, qui ne peuuent comprendre ce qu'ils ont si nettement & distinctement enseigné. La seule conferace des passages allegués par Hay, verisie sa calonie: afin qu'il soit cognu par ceux qui ont des yeux, qu'il escrit aussi faussement que Luther & Caluin ont faussement parlé, comme il est tres vray qu'il est lesuite, cestadire impudent calomniateur.

Si donques la foy n'est formée aux petits enfans, qu'est-ce que le Baptesme séele & conserme en eux le respons, Tout ce qu'ils reçeuoient lors de content, & ce qu'ils doiuent reçeuoir à l'aduenir; & ont droict de reçeuoir, en vertu de l'alliance. Le Baptesme, nous represéte deux choses, La remission des peches, & nostre Regeneration spirituele. Les petits enfans reçeuoient des qu'ils sont baptizés, l'asseurace de la remissio du premier peché, qui est la source de tous les autres. Or comme pecheurs ils ont besoin de la remission de leurs pechés. En second lieu, ils sont

L'vsage du Baptesine aux petis enfans.

intro-

introduits en la possession du droist de leur bour geoisie, qui est ratifiée par le seau appozé aux le- L'vsage du tres patentes, par lesqueles Dieu les au oue pour ses enfans, le suis ton Dieu & de ta semence apres toy: 1. Cor.7. dont S. Pol conclut, Que les enfans des fideles, sont sainets. Ceste sanctification donc ou l'adueu que Dieufait, que noz enfans luy appartiennent, est confermée aux enfans par le Baptesme. En troifieme lieu, c'est vne stipulation pour l'aduenir, tellement prestée par les peres, qu'aussi les enfas font obligez, pour s'en souuenir quand ils croissent,& sont deuenus grands:afin de se ramenteuoir pour quoy ils ont esté baptizez. La vocation en l'Eglise, leur sert lors suffisamment de confession, puis que la profession de Chrestienté est marquée en eux par ce signal solennel & authentique.

Delà il appert, pour quoy nous communiquos le Baptesme aux petis enfans. Premierement, A cause de l'ordonnance de Dieu, en l'Eglise & an- Pourquoy cienne & nouvelle, qui a tousiours eu vn mes- il est comme Christ. La Circoncisson, seau de la justice muniqué aux petis en de la foy en lesus Christ, estoit comuniquée aux fans, petis enfans par le commandement de Dieu: & nostre Seigneur Iesus en luy substituant le Baptesme, a renouvelé ce privilege aux petis enfans, quand il a dit, Laissez les petis enfans venir à moy. caràtels est le Royaume des cieux. En second lieu, Pour la necessaire consequence de ce privilege.car puis. qu'il nous fait cest honneur que noz enfans sont

comprins en son alliance auec nous, pourquoy refuzeroit-on raisonablemet le signe à ceux qui ont la Chose? Ce seroit priuer les enfans d'vn grand bien & les peres d'vne grande consolatio. Les profanes Iesuites, qui ne peuuent auoir des enfans que de paillardise & de honte; ne peuuet comprendre ce notable interest, comme sont les honestes Peres, en honeste mariage. Aussy ce droict du Baptesme n'appartient pas aux infametés de l'Antechrist.

Que ce soit donques vne Maxime resolue, Le Baptesme doit estre communique à ceux qui sont coconclusion. prins au contract de l'alliance: qui sont appellés, & par consequent doiuent estre tenus au nombre des cfans de Dieu, & iouir du priuilege que Dieu leur donne. Or tels sont les enfans des sideles.

C'est pour respondre sommerement à Hay. Que si celuy est Anabaptiste, qui reuoquant en doute la droicte administration de nostre Baptes me, priue phantastiquement les enfans de leur Baptesme: quel doit-on tenir Hay, qui enseigne le mesme; & allegue les mesmes couvertures ou pretensions de raison, pour voiler ses pernicieuses phrenesses, qu'alleguent les Anabaptistes?

LEIESVITE. XLIIII.

Pourquoy asseurez-vous que les enfans peuuent estre sauuez sans Baptesme, contre la doctrine de Iesus Christ, Christ, qui dit: Si quelcun n'est renay par l'eau & le sainct Esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu. Outre que c'est cotre la traditio de l'Eglise.

LE CHRESTIEN.

Nous n'auons iamais dit, qu'il soit aucunement loisible de mespriser le Baptesme, comme si sans le Baptesme mesprisé les hommes puissent auoir salut: mais nous disons qu'il ne faut pas attacher nostre salut au Baptesme, cariln'est que le seau & l'instrument de la vraye & certaine cause de nostre salut, asçauoir de la

grace de Dien, qu'il represente.

Bien que vostre Secte air establi la calomnie pour la loy de bien disputer: si est-ce que vous ne le gagnerés pas par là Car qui ne voit par la seule conferance du passage de Caluin, allegué par vous, que vous calomniez? Caluin monstre là qu'il n'est loisible à vn homme priué, & moins à vne femme, de baptizer: & respondant aux repliques de ceux qui maintiennent ceste pernici- thap. 15. euse profanatio du Baptesme, Ils alleguent, dit-il, sett. 20. que si un enfant decedoit sans baptesme, il seroit prine de la grace de regeneration. Ie respons, que c'est folie. Dieu pronoce qu'il adopte noz enfans & les reçoit pour siens auant qu'ils soient nez, en nous disant qu'il sera le Dieu de nostre semence apres nous. C'est en ceste paro le que leur salut consiste, & est comprins: & ce seroit fere grande iniure à Dieu, de nier que sa grace ne suffize à mettre en effect ce qu'elle contient. &c.

En somme, Caluin enseigne par vn long discours, Qu'ilne saut pas attacher nostre salut au

Hh

signe exterieur du Sacrement: mais qu'il faut embrasser la grace de Dieu, à laquele le Sacremens nous renuove, comme à l'efficiente & vra-

ve cause de nostre salut.

Qui peut de là conclure que, Caluin ait voulu mespriser le Baptesme: veu que c'est le propre La superfit gneusement l'abus de l'vsage des Sacremens?

che au signe lsaie dit aux luifs qui s'arrestoient du tout aux sanslafoy fignes sans monter plus haut, Celuy qui sacrifie vn beuf, est comme s'il tuoit vu homme: celuy qui sacrifie un agneau, est comme s'il sacrificit un chien: celuy

qui offre encensement, est comme s'il sacrificit à l'idole. Dequoy me sert la multitude de voz sacrifices? Qui arequis cela de voz mains? Et lecemie, le n'ay pas commande à voz Peres qu'ils m'offriffent facrifice au desert, mais te leur ay dit, Escoutes ma voix, & ie

Lerem. 2. Seray vostre Dien, & vous seres mon peuple. Et S. Pol, La Circoncision devient prepuce ,si tu n'observes la Loy. Or comme le Baptesme a succedé à la Circoncifion, c'est tout mesme qu'il prononce du Baptes-

me, Qu'il n'est rien: s'il est separé de la foy, & consideré simplement en la nue observation des signes exterieurs. Le mesme Apostre prononce de la Cene, que si elle n'est rapportée à l'o droict vsage, bien qu'en observe toutes les ceremonies exterieures, qu'elle n'est plus la Cene du Seigueur.

Delà nous cocluons deux choses, necessaires pour la vuidange de ceste question. L'vne, Que

la

la doctrine de la Papauté, qui imagine contre la parole de Dieu, Queles Sacremens suffizent à salut, ex opere opérato, cest adire par la seule perceptió des si mes, est sausse « étieremét importune: veuqu'enceste maniere il n'y auroit aucune difference en tre le sidele & l'insidele, qui peuuent de mesme sorte peçeueoir les signes exterieurs. L'autre, que la doctrine de noz Eglises qui éseigne par la parole de Dieu, Qué pour receuoir dignemet er à salut les Sacremens, lesquels Dieu a institués pour aide de nostre salut, il saut auoir la Foy, est veritable: attandu que par elle nous embrassons la grace de Dieu, vraye cause de nostre salut, pour estre iustissés en sacremens.

Ce fondement pozé, la responce est aisée à Le desaut vestre demande. La prination du Sacrement ne du Baptest damne pas, mais le mespris. Ilse peut donc sere me advenu q'un enfant soit sauné, bien qu'il n'ait reçeu les tè, n'est pas signes du Baptesme. Ce qui n'empesche nulle-imputé, mais ment qu'il ne reçoine veritablement la chose le mespris. representée par le signe, & portée par le contract de l'alliance: Ie suis ton Dieu, & de ta semence apres toy. Ceux qui mouroient auant le huistieme iour, destiné pour la Circoncision, estoient-ils prinés du fruict de l'alliance? Ce brigand qui a eu promesse d'estre reçeu é paradis, a-il esté baptizé? Et tous ceux qui sont baptizés, sont-ils saunés? Ce n'est pas doc du signe, d'ou le salut depéd de sorte que ou sans le signe, l'homme soit dam-

Hh 2

né;ou auec le figne, l'home soit sauvé: bié qu'on ne puisse mespriser le figne sans damnatio, ni reçouoir le vray vsage du signe, sans la foy; vray inttrumet pour embrasser la grace de Dieu à salut.

In leuis. quoaft. 84

S. Augustin responde à Hay, La sanctification inuisible, pentestre sans le signe visible: & aurebours, le signe visible, sans la vraye d'inuisible sanctification: & par le rapport mesme du Decret, En l'exemple du larron pendu en la croix (auguel bien qu'il n'eust este

dift. 4. C. Baptifini.

Deconsecu, baptize, IesusChrist dit, Tuseras auiourdhuy auec moy en paradis) a esté declare de quelle efficace est, mesme sans sacrement visible, ce que dit L' Apostre, On croit de cœur à justice, & on fait confession de bouche à salut. Mais cela mesme est accomply d'une façon inuisible; quand non le mespris de religion, mais la necessité forclot le sacrement du baptesme. Et co me en ce larron, la bonté de Dieu tout-pui sant a accomplyce qui defailloit au sacrement du Baptesme, d'autant que lé defaut venoit non pas d'arrogan ce & mespris, mais par necessité: Ainsi il faut croire que la bonté de Dieu tout-puissant pourueoit au defaut des enfans qui meurent sans Baptesme, de ce qu'ils ne peuuet croire de cœur à iustice, ni fere confession de bouche à salut: no pas de mauuaise volonté, mais par la necessité & defaillance de l'age. Parquoy ce qu'on prie pour eux, à ce qu'ils receuoient le fruict du facre ment, a efficace & vertu: d'autant qu'eux-mesmes ne peuuent respondre. De fait, c'est vne œuure d'autruy de ce que l'enfant croit par vn autre,

236

autre, comme c'a esté vne œuure d'autruy, quad

il a peche par vn autre.

Le passage que lan Hay nous oppoze, ne sert nullement à propos, soit qu'on l'expose du Bap Lepassage rullement a propos, tote que le lus alleguépar tesme, ou non. Il ya plus d'apparance que le sus alleguépar Hay, ne sais du mo Christ ne parle pas là du Baptesme, mais du mo rien pour ven d'auoir la vie eternelle. ascauoir, d'estre re-luy. generé & sanctifié par le S. Esprit, qui nous repur ge & arrouse, pour nous nettoyer de noz corrup tions natureles, & nous fere porter les fruicts dignes de ce beaux arbres plantés en la maison de Dieu. Il appelle E A v, ceste double efficace du S. Esprit, qui nous sanctifie & nous viuifie, pour nous apprendre à fuyr le mal, & fere le bien:com me l'Eau a ceste double vertu, & de lauer, & d'ar rouser. Ce qui est dit par figure, est declaré incotinet par le mot D'E SPRIT, qui est la vraye cause de ce double effer: come si Christ disoit, Que nul n'est enfant de Dieu, qu'il ne soit renouuelé par l'eau: & que ceste eau est le S. Esprit, qui nous repurge, & espandant sa vertu sur nous, inspire é nous vne nouuele vigueur, pour renocer à nous mesmes, mediter vne nouuele vie, & produire les fruicts de regeneration: au lieu que de nostre na ture nous sommes terre seche & sterile, sans vigueur & fans fruict. C'est le vray & naïf sens de ce mots.

Que si on les entend du Baptesme, il les faut exposer celon la regle qui a esté obseruée par les Prophetes & Apostres, asçauoir, Que nous cosiderios les signes en teur vsage; hors lequel ils ne sont rien, & ne venions à enclorre le salut é ces si gnes exterieurs, combien qu'ils representent & séclent la nouveauté de vie, laquelle Dieu seul parfait en nous par so sain à Esprit. Il est vray que nous somes deboutés de l'esset du Baptesme, si nous mesprisons le signe du Baptesme (comme l'ay dit) & en cest esgard, le signe est necessaire: mais c'est renuerser la Verité, de vouloir éclorre au signe l'essicace de nostre salut.

Ce passage donc ne sert rien à lan Hay, pour prouuer ce qu'il pretend, no plus que les allegua tions des Docteurs de l'Eglise, desquels il abuze de mesmes que de l'Escriture. La Traditio de la vraye Eglise, est un ruisseau qui decoule de l'Escriture, come de sa vraye source: si bien que c'est une mesme Verite: qui apprend toutes bonnes ames de discerner la voix de l'Espous & de l'Est-

ranger.

LE IESVITE.

X L V.

D'ou vient que vous abusez le peuple, disant que les en fans peuvent obtenir sans baptesme la remission de leurs pethez, par la foy de leurs parens: cosideré qu'elle ne peut empécher que nous ne nayssions en peché originel, & en fans d'ire, comme S. Pol tesmoigne?. La grace de Dieu, fondement de l'altiance; laquele Dieu a contractée aucc son Eglise, & representée au s. Baptesme; est la vraye cause de la remission des pechés & aux peres & aux enfans: qui reçeuoient de mesme que leurs peres, l'efficace & vertu de l'unique sacrifice de Iesus Christ: lequel a efface non seulement le peche originel, mais aussy tous les autres pechés, afin qu'ils ne leur soiet

point imputés.

Ce n'est pas abuser le peuple, de dire auec nostre seigneur lesus, Laissez les petis enfans venir à moy. car àtels est le royaume descieux: & auec l'Apo-Are, Que les enfans des fideles, sont saincts. Et peres & enfans sont heritiers d'Adam, & par cosequent pecheurs & enfas d'ire & de maledictio: iufqu'à tant qu'ils soient incorporés en nostre seigneur Icfus. La grace de Dieu en Iefus Chrift, nostre vnique & perpetuel Redemteur, sauue les peres fideles & leurs enfans, comprins en la mesme alliance: d'autant qu'ils criorot en Iesus Christ,& embrasseront la grace de Dieu en luy par la foy, dont la semence est é leurs cœurs, suyuant l'essicace de leur election, testifiée par la vocation ce stadire en ce quils sot nez en l'Eglise, de peres sideles, & enrollés en icelle par le Baptesme, mar que de l'Eglise. Si on fair tort à l'enfant d'un cito yen, de le priner des prinileges de la Cité, establi par le droict des Gens ou de Nature: combien plus de tort feroit-on aux enfans des fideles, do les priver du droid de l'eglise de vie eternelle, dequel Dien a ordoné, & le leur a donné authentiquement par le contract de l'alliance faite auec eux, en laquele il comprend nommément

& les peres & les enfans.

Ce ne sommes pas nous donques, qui abusons Calomnies de la verité, luy voules fere accroire que nous di de Hay sons, Que les enfans peuvent obtenir remission des pechés sans Baptesme: comme si nous mesprisions le Baptesme: & enseignions que l'enfat fust sauué par la foy de son pere, sans que luy mesme ait la foy, & qu'il la monstre en so temps. Nous ne disons rien qui approche de ceste calo-

fanné.

Nous prisons le Baptesme en toute reuerence: mais nous disons, (comme i'ay monstré en comment son lieu) qu'il ne faut pas attacher la grace de l'enfant est Dieu au signe exterieur du Baptesme; comme si pour estre simplement baptizé, l'homme estoit fauué. Au reste, come c'est vne maxime resolue, Que le iuste viura de sa foy:aussi nous disos, que le pere fidele, est sauué par sa foy: & neanmoins il offre & consacre à Dieu son enfant au Baptesmes, croiant qu'en vertu de la promesse portée par l'alliance, que Dieu a contractée auec son Eglise il auoue & reçoit so éfant pour sien: & que des l'entrée mesme de sa vie, il le fait participat des priuileges qu'il donne à ses fideles, asçauoir de la remission de ses pechés, car comme l'enfat est pecheur, aussi il a besoin de ce remede, afin que la coulpe de peché originel ne luy foit point impu-

imputée. A ce bien est adiousté l'autre, qui l'aco pagne d'une suite necessaire: asçauoir la Sanctification, qui s'aduance en nous par ses degrés, à mesure que l'ame corrobore ses facultés pour produire ses effets. De la bonche des petits enfans, dit le Prophete, tu as maltiplié la louange. Certes, Pfal.8. la semence de la foy est aux enfans eleus des fideles: autrement elle ne se monstreroit pas au reste de leur vie. car il ne faut pas restraindre l'efficace du Baptesme au moment qu'il est donné. L'enfant donc est sauué par la foy des parens, d'autant qu'il est tenu au nombre des eleus, en Comment vertu de l'alliace, citoyen de l'Eglise, né d'un ci- l'enfant est toyen. Maisil est sauué par sa foy, d'autant que same par la remissió des pechés luy est donnée par le Bap- parens & tesme, & safoy se monstre à mesure qu'il croit, sienne. en tout le cours de sa vie.

Mais la foy des parens, dit Hay, ne peut empes L'ysage du cher que les enfans ne naissent en peché origi- Baptesine. nel, & enfans d'ire. Notable replique! C'est com me si quelcun disoit, Que les medecines ne peuuent empécher que l'hôme ne soit suiet à maladie. C'est brider l'asne par la queue, comme ont
dit. car pour quoy est ordonnée la medecine, sinon à cause de la maladie à laquelle l'homme est
nature lement suiet? Le Baptesme est institué a
mesme sin, pour monstrer comment la maladie
dagereuse du peché originel, est guerie en nous.
Si nous n'estions pecheurs nous n'aurios besoin
de Redemteur, ni de red emption, ni par conse

quent du Baptesme, qui est le seau de la remission de noz pechés, à nous acquise par le sang

de nostre Seigneur Iesus.

Mais oyons ce qu'en dit S. Augustin: Par le

Non, vi con Baptesme de Christ, la chair de peché est aneantie: mais cupisse in elle n'est pas tellement aneantie, qu'il n'y ait plus de con nata. non cupiscence en la chair, mais en telle sorte qu'elle n'y nui sit. Se pas. car si après le Baptesme les enfans paruiennet en age d'homme, ils ont un ennemy auec lequel ils combattent, & lequel ils surmontent par la grace de Dieu: pourueu qu'ils n'ayent reçeu la grace de Dieu en vain.

&c. De consecrat. dist. 4. C. Per Bapt. Le peché originel donc ques ne nous est plus imputé: bie n qu'il demeure en nous, & y produit ses tristes effets, cotre lesquels il faut que nous cobatios tou te nostre vie, victoire nous estat reservée au Ciel.

Et le mesme Augustin, On demande dequoy sert le Baptesme de Christ aux petits enfans: d'autant que plusieurs l'aians reçeu, meurent auant qu'onait peu cognoistre quels ils sont, En quoy on croit saint Etement es auccraison, Que la soy de ceux qui offrent le petit enfant pour estre consacré à Dieu, luy prosite. &c.

Et en suite, Le Fils de Dieu areuestu la chair de peché, & la peine sans coulpe: asin que & la coulpe & la peine de peché, sust ostée en la chair. L'homme donques est deliuré de peché, par la soy en Iesus Christ, & par le Baptesme, seau de la instification qu'auons en luy: & de mort, par sa resurrection. Les petits enfans aussi bapcizés sont tenus au no bre des croyans, par la vertu du Sacrement & la

ref-

responsion de ceux qui l'offrent à Dieu.

Allés donc, Hay, combatre contre S. Augustin qui respond pour nous, contre voz vaines & profanes subtilités.

LEIESVITE.

The production of Xe Longie I subshould son an

Pour quoy dictes-vous que le Sacreme at du Baptesme ne doit estre administré s'as le presche, veu que l'Apostre fait distinction entre l'office d'administrer le Baptesme, & de précher l'Euangile? Ou quel prosit apporte la predi catio à l'enfat, lequel (côme Caluin mesme cofesse retractant s'a premiere opinion) n'a encores l'vsage de raison?

LE CHRESTIEN.

Comme le seau ne peut estre sans contract, ainsi le Baptesme ne peut estre sans Parole de Dieu, & mesme préchée en l'Eglise, lors qu'il est administré en l'Eglise. Et les petis ensans sont introduits en l'Eglise par le Baptesme, asin que quand ils seront grands, ils oyent & croyent la Parole s'éelée par le Baptesme.

Nous auons ia respondu à ceste Demande, en monstrant l'vsage des Sacremens; & la raison pour laquele le Baptesme est communiqué aux enfans: si bien que ce seroit vne redite supersive de vouloir resterer la mesme responce, comme il est ridicule à Ian Hay de rebouillir la mesme vanité.

Ce qu'il allegue de S. Pol, pour separer la Parole d'auec les Sacremens, est de son style accou

stumé, cestadire de l'imposture Iesuitique. S. Pol auoit à fere à des faux-Prophetes, qui tach oient de se fere valoir par leurs orgueileuses va nités; en s'amassant beaucoup de disciples soubs ombre de baptizer plusieurs personnes: & par ce mo ien faisoiet des bades en Corinthe, par la differe ce des Docteurs, desquels ils se renomoiet, pour auoir esté baptizés par eux, L'Apostre entre autres raisons leur remonstre, Christest-il dinisé? Pol a il esté crucifié pour vous, ou aués-vous esté baptizés au nom de Pol? & loue Dieu de ce qu'il auoit baptizé fort peu de personnes, afin que par ce pretexte on ne peut abuzer de son nom à schisme & diuifion. & adiouste la raiso: Car Christ ne m'a pas enuoyé, dit-il, pour baptizer, mais pour prescher l'Euangile. Il marque la principale partio de sa charge, sans laisser l'autre: mais parlant celon l'intention de ces faux-Prophetes, qui separoient le principal du ministere de l'Euangile d'auec ses dependen ces, il proteste que Christ ne l'a pas enuoyé pour baptizer en ceste façon-là, pratiquée par eux; mais principalement pour précher l'Euangile: sans lequel le Baptesme n'est pas le baptesme de Christ, mais vne pure bastelerie: comme nous auons monstré cy dessus par le tesmoignage des Prophetes, Isaie & Ieremie: le language desquels S. Pol a imité, pour coupper broche à l'hypocrisie de ces ouuriers cauteleux, qui se couuroient du precieux nom du Baptesme à leur ambition. Comme donc les Prophetes nient que Dieu ait comcommandé aux enfans d'Israel les ceremonies de la Loy, bien qu'elles eussent esté establies par son ordonance expresse; ainsi dit l'Apostre qu'il n'a pas esté enuoyé pour baptizer, bien que le Baptesme soit vne necessaire dependence de l'Euagile. En quel esgard donc parlent les Prophetes? Considerans l'intentio des hypocrites, qui separoient les Sacremens exterieurs de la foy. Ainsi parle S. Pol du Baptesme, aiant esgardàceux-la qui le separoient de l'Euangile, en occasion de schisme, & en préchant l'Euangile, ils le despou illoient de sa naïue simplicité.

Ce passage donc fait directement cotre Hay, qui separe le seau du contract, le Sacrement de la Parole; sans laquele il ne peut estre Sacre-

ment.

LEIESVITE.

X L V I I.

Puisque voz principaux Predicans doutent si le Bap tesme conferé par un Ministre illegitime, est uray Baptesme: & que vouz niez que les Prestres Catholiques soient ministres legitimes de l'Eglise, comment pouuéz-vous estimer estre au nombre des urays baptizés, qui aués este baptizés par les Prestres en l'Eglise Romaine.

X L V I I I.

Veuque le Baptesme (selo vostre doctrine) ne peut estre sans le préche, & qu'à vostre Baptesme il ny aeu aucun préche: comment pounez-vous croire ny penser, que vostre Baptesme soit valable? Que s'il est tel, que ne vous rebaptizes-vous auec les Anabaptistes?

LE CHRESTIEN.

Puisque la substace du Baptesme demeure entiere en fon institution, laquelle Sathan n'apeu renuerser enla plus tenebreuse Papauté: nous croyons que le Baptesme que nous yauons reçeu, est le Baptesme de Christ, au nom duquel nous auons esté baptizés: É non au nom de l'An techrist, bien qu'il sust assis en l'Eglise contre Christ.

Ces deux demandes ont vn mesme but, pour prouuer que le Baptesme que nons auons reçeu en la Papauté, est illegitime, & par consequent

qu'il nous faut rebaptizer.

Ilse faut souvenir du style de Hay. Quand il demande, il conclut. Voicy donc vne conclusió digne de celuy qui aiant vomy la pure cognoissa ce de l'Euangile, & de là vireuouté en toutes sor tes de religions, ou plutost opinions & phantasies, soubs le nom & titre de religions en sin est deuenu lesuite, pour estre cognu oiseau de diuers plumages, comme en parle Ieremie. Car qui ne voit qu'il continue à mettre en auant ce qu'il a apprins en l'escole des Anabaptistes, pour réuerfer le Baptesme de Christ?

Nons auons dit & disons, que la saincte Cene de nostre Seigneur Iesus a esté entierement bănie de l'Eglise de Dieu par la Papauté. La Messe a esté introduite en sa place, aiant changé entierement la Chose auec le nom, comme nous dirés en son lieu. Quad au Baptesme nous auss dit & disons, que Sathan n'a peu tant sere qu'il l'ait osté de l'Eglise, le sondement de laquelle est de meuré parmy ses mazures. Et le nom du Baptesme, & la chose representée par le Baptesime, sont demeurés parmy la desolation de la pouure Egli-

se,occupée par l'Homme de perdition.

L'Antechist a ordonné que le pain & le vin de la Cene soiét transsubstantiés en la propre chair & au propre sang de Iesus Christ, de sorte que ce n'est plus pain ni vin: Que la couleur & la saueur y sont accident sans suiet; Que c'est vn sacrifice pour les viss & pour les morts. Aussi vn nouueau suiet, meritoit vn nouueau nom. Ce n'est plus la Cene, instituée par Iesus Christ: mais la Messe ordonnée par l'Antechrist, qui par ceste nouuele

autorité a prins place en l'Eglise.

Il n'a peu passer si outre au Baptesme; qui est demeuré en l'Eglise nonobstant tous ses efforts: se monstrant mesme en cela Antechrist, de ce qu'il n'a peu renuerser le fodemet de l'Eglise, en laquelle il debuoit saisir place. Car qui a iamais dit en la Papauté du Baptesme, ce qui a esté dit en la Cene? Que l'eau fust transsubstatiée & couertie au sang de Iesus Christ; & que l'eau n'est plus eau? La formule aussi de l'Ordonnace est de meurée, sete Baptize au no du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Le Baptesme donc est demeuré entier au millieu des tempestes de la Papauté, quand à sa substance; bien qu'il ait esté enueloppé de beaucoup d'inutiles & superstitieuses observations:

comme celuy qui aiant fait naufrage en la mer, furgit au port, tout entortillé de iones, algue, efcume, coquilles & autres superfluites, quo peut aisément ofter, afin que le corps soir entieremet net. Ainsi du naufrage fait en la Papauté, nous recueillons le Baptesme: duquel nous ostons le chresme, le crachat, le cierge, & autres fanfrelu ches; &y recognoissons sa vraye substance en l'in stitution du Fils de Dieu: & croyons que ce signal n'est point inutile, pour maintenir toussours son droict, iusqu'à tant qu'il chasse plenement tous ses ennemis de son Eglise. Voila quand au

poin& principal.

Le fondement de la conclusion sont de mesme aloy. Ni Theodore de Beze (lequel Hay allegue en la marge) ni aucun des docteurs de noz Eglises, n'a nié que le Baptesme fust vray, à cause du Ministre illegitime. C'est vne doctrine toute commune, Que la vertu du Sacrement ne depend pas de la personne du Ministre: & mesme en la calamité de l'Eglise, lors que les merce naires y tiennent rang par la vocation ordinaire. Il est vray que nous enseignons que quand Dieu nous fait la grace de nous pouuoir ranger à l'ordre de l'Eglise: ce seroit profaner le Baptesme de le receuoir par la main d'un Prestre, suppost de l'Antechrist: d'autant qu'il se faut ranger soubs l'enseigne de nostre seigneur Iesus, quand elle est debout: mais nous auons apprins en l'Eglise de Dieu, que la vertu du Sacrement ne depend

pas de celuy qui l'administre: & que c'est de la fureur anabaptistique, de vouloir q; nous soyos rebaptizés, d'autat que nous auos esté, baptizés par les insideles & idolatres, soubs la tyranie de l'Antechrist. Contre les solies desquels (dit Caluin) sommes gurnis d'assez fortes raisons, si nous pensons qu'auous esté baptizes, non pas au nom de quelque hom me, mais au nom du Pere, & du Fils, & du Sainet Esprit: & pourtant que le Baptesme n'est point d'homme, mais de Dieu, par quelque il ait esté administré.

Que donc ques par la chose mesme, Hay soit recogneu tel qu'il est, asçauoir Anabaptiste: en voulant sere estimer le Baptesme administré en la Papauté, pour saux & non-vallable, soubs om Anabaptist bre qu'il recognoit ses prestres, pour ministres il- me & Athe legitimes. & en ce qu'il stérit les supposts de la les surgeures. Papauté, conme Ministres illegitimes, qu'il soit recognu se moquer de la religió, dont il fait prose ssió & vit: & par consequét pour Athèe, & mespri seur de toute religion; aiant gousté tout ce qui est renommé pour religion, pour secouer le ioug de toute religion.

Quand à ce qu'il dit qu'au Baptesme administre en la Papauté, n'ya point de presche, il monstre l'abus. Nous monstros ce qui reste de l'vsage ire du Bapau sormulaire, se te baptize au no du Pere, du Fils & tesme, suiet du S.Esprit. Digne suiet pour vn beau presche. presche.

Ainsi, & le fondement & la conclusion de la Demande saite par Hay, mostre quel est son cerueau & sa conscience.

Kk

LEIESVITE.

X LIX.

Pourquoy enseignez vous auec Caluin vostre nouneau Prophete, que le Sacrement du Baptesme, doit estre conferé seulement à ceux qui ont la obtenu remission de leurs pechés: veu que de là s'ensuit, que les enfans nez de parens insideles, ne doiuent estre baptizés: d'autant qu'ils ne peuuet obtenir remission de leurs pechés par la foy de leurs parens, qui n'en ont du tout point, estans insideles?

LE CHRESTIEN

Le Baptesme, seau de l'alliance, n'appartient qu'aux enfans des fideles, comprins en l'alliance: & par conseguent ne doit estre conferé aux enfans des infideles.

Caluin dit que la remissió des pechés, & la grace du S. Esprit, est offerte & exhibée au Baptes-me: de laquele les enfans des sideles sont saits participas en vertu de l'Alliance, Iesuis ton Dieu, & de ta semence apres toy. &, Que le Baptesme est le seau & la confirmation de la grace de Dieu, & par consequent doit estre conferé aux enfans des sideles, qui sont sain des

N'ya-il pas bié doe occasió de reprocher à Caluin qu'il est nouveau Prophete? C'est l'ancienne c. Nihil est doctrine de S. Augustin, comme l'ay monstré cy alund crede dessus, & de surcroist il appert par cest autre Canon qui est aumesmetitre du Decret.

Or

Or come le peché originel & tous les autres peches, nous sont pardonnés au Baptesme: aussi ceste loy nous est imposée, Que quand nous sommes venus en age, il faut séeler la remission de noz pechés par vne saince repentance: suiuant la Maxime, Nul ne pase à la nouvele vie, qui ne sere- c.omnis pent de la vieile vie, ainsi que parle le mesme S. 941, Augustin au mesme Decret.

Mais s'il est ainsi, dit Hay, il s'ésuit qu'il ne faut baptizer les enfans des infideles. La consequence est bone. Nous l'auouons. Et vous, Hay, vou driés-vous qu'on baptizast les enfans des infideles, pour ofter la différence de l'Eglise & de la Sy

nagogue de Sathan?

Si Dieu reçoit seulemet en son alliance ceuxla qui croyans en luy, tesmoignent qu'ils sont de 11 ne faut ses enfans: il s'ensuit que les infideles ne sont de pas baptiz fon alliance; & par consequent que leurs enfans des infide n'y font comprins. S'ils ne sont heritiers de l'alli 105. ance, pourquoy est-ce que le seau de l'alliance leur seroit communiqué? Mais par les Infideles, nous n'entendons pas ceux-la qui sont baptizés en l'Eglise, bien qu'ils soient enueloppés de beau coup de superstitions de la Papauté: d'autant qu'ils retiennent encore le fondement de l'Eglise, asçauoir nostre Seigneur Iesus. Nous baptizerons donques les enfans de ceux qui s'appellent Papistes, pour ueu que celuy qui offre l'enfant au Baptesme, stipule & promette de l'instrutio de l'é fant: & le pere ou la mere de l'enfant, promettet

qu'il soit baptizé.

Nous n'auouons pas en ce nombre ni les Iuifs

On ne doit apostats, tels qu'ils sont, espars parmy le Monde,

communi
quer le Bap
tesse aux

Turcs, ennemis iurés du nom & de la croix de

ensans des

Christ. car tous deux ont laissé le sondement; les

rures & premiers, pour auoir esté de l'Eglise, bastissassur

vn autre sondement que Iesus Christ, asçauoir
sur Mahomet.

Tels infideles n'appartiennet pas à l'alliace & par consequent ni eux ni leurs enfans n'ont aucu droict au Baptesme, seau del'alliance. Mais Hay qui a gousté toutes sortes de sectes soubs titre de religion, ne fait non plus de difference entre le fidele & l'infidele, qu'entre la foy& l'opinion.

LEIESVITE.

Ouest-ce que Caluin a iamais leu ou trouué, que quel ques enfans ia baptizés, sont damnés eternellement, o quelques autres qui n'ont reçeu le baptesme; aient la vie eternelle?

LE CHRESTIEN.

La Calomnie & l'impudence sont les vrayes armes

des Iesuites.

Mais ou aués-vous leu, Iesuite, ces mots; ou en Caluin ou en Beze? Certes, les passages que vous alleguez en marge, vous conuainquent d'im

d'impudence. Il n'va rien de semblable en ces lieux-la. Caluin & Bezeenseignent qu'il ne faut Impudente pas attacher la grace de Dieu au signe exterieur calomnie de du Baptesme, comme estant simplement & absoluement necessaire à salut. Mais qu'il appert par l'experience comune, que tous ceux qui sont baptizés ne sont pas sauyés; veu que beaucoup d'hypocrites sont méles auec les fideles en l'Egli fe: & par le propre exemple d'Esau, duquel l'Escriture tesmoigne auant qu'il fust né, qu'il estoit Hay de Dieu. Si les enfas venus en age monstrét Genes. 25. leur reprobation, n'estoit-elle pas en l'enfant? & Rom. 9.

Mais Caluin & de Beze adjoustent en termes exprés, Qu'il faut laisser à Dieu ces iugemens Il ne faut particuliers, autant temeraires que l'homme ne les enfans peut ni doit iuger de la volonté du Seigneur que qui meuret, par ses effets: n'estant crime supportable à l'hōme d'entreprendre de conteroler les jugemens de Dieu, tousiours iustes, bien qu'ils soient cachés. Au contraire, qu'il faut bien esperer en ge neral de tous ceux qui naissent des peres sideles: suiuat le formulaire de l'Alliance, qui compréd les enfans des fideles: & en ce seul esgard (entant que nous le pouvons & debuons cognoiftre) les separe des profanes, & les sanctifie:ioinct que la Charité nous comande d'esperer que ceux qui ont reçeu le Baptesme en cest age, le séelent par l'effet, quand ils seront grands: & mesme qu'en ce bas age leut peché leur est pardonné; & par consequent, qu'ils sont enfans de Dieu.

Kk 3

Que donques Hay se cache, ou que le veritable Lecteur, ennemy de mensonge, luy empraigne la marque sur son front, comme à celuy qui est conuaincu du crime de stellionnat.

LBIES V-ITE.

LI

Pourquoy reiettez vous le ceremonies du Baptesme, desquelles l'vsage a esté retenu continuellement en l'E-glise de Dieu, depuis le temps des Apostres? & choisssi-ez tel siecle que vous voudrez. Ou comment pourriez vous des édre Caluin, lequel n'a eu honte d'asseurer impudemment, qu'en la mesme Eglise primitiue, l'administration legitime du Baptesme a esté corrompue?

Aux Ordonnances de la sain de cire de Gene ue, article 14, est desendu que nul n'ait à imposer aux enfans au Baptesme, les noms de Claude, des trois Rois, d'Ange & de Baptiste; & neantmoins eux mesmes imposent les noms communément vsitez entre les Iuis, comme de Noé, d'Abraham, Isaac, Beniamin, Daniel, &c.

LE CHRESTIEN.

Nous les reietons, d'autant qu'elles ont ésté adiousté es sans raison à l'Ordonnnance du Fils de Dieu, à la quele il n'est loisible d'adiouster ni diminuer.

Pour prouuer lavraye Antiquité, il faut reue nir aux Apostres, qui sont par mesme raison plus anciens que leurs successeurs, que les Peres sont plus

plus vieux que leur enfans. Pourquoy donc, alle guez-vous, Hay, la prescription de plusieurs centaines d'ans apres les Apostres, puis qu'il appert de ce qui estoit pratiqué du temps des Apostres? Il appert plus clair que le jour quelle est l'ordonnance du Fils de Dieutouchant le Baptesme; la quele si vous dictes n'auoir este suyuie par les Apostres, vous les oppozés à leur Maistre, & à la doctrine qu'ils ont preschée parson comandement: & par leur bouche mesme, vous les faites Anatheme. car S. Pola dit pour tous, Si quelcun enseigne autrement, ou moy ou un Ange mesme, qu'il Galat. I soit anatheme. Ia n'auienne que ceste marque soit emprainte aux faincts Apostres: mais que la fou dre de l'anatheme tobe sur les testes des execra bles corrupteurs de la vraye doctrine, tels que sont les opiniastres lesuites.

Le fondement d'iniquité voirement se isttoit du temps-mesmes des Apostres: sibienque ce 2. Thestal 20 n'est pas fere tort à la saincle Antiquité, de dire que sans y penser, elle a fait glisser beaucoup de corruptios en l'Eglise, lesqueles Sathana aggran dies & renforcées, pour enseuelir en fin la Verité. Mais quoy? Il faut iuger des saincts Peres de l'Eglise, celon la regle laquele eux-mesmes ont prescripte; C'est que puisque leurs escrits sont suiets à la souveraine jurisdiction de l'Escriture saincte, qu'on les iuge par l'Escriture, seule & seu

reregle de la Verité.

Le Decret nous aduertit qu'il faut adiouster

Kk4

4. 000.

tiquite.

du selà l'eau du Baptesme, pourmonstrer le sel Consec. dift. de la sagesse divine. Enquelle Escriture lironsnous ce mystere? Qu'on exorcize & coniure le Diable, afin qu'ilse recule de l'enfant, & que par ses artifices il ne le priue du fruit du Baptesme. Quelle Escriture a commandé cela? Qu'on luy frotte les narines & les yeux du crachat du Prestreauec les mots Sacramentaux, Effeta, quod est aperire; afin que les narines soient ouvertes, pour reçeuoir l'odeur de la cognoissace de Dieu & les oreilles, pour ouir la parole de Dieu. Quel le Escriture nous a enjoinct ceste ceremonie? Le Chresme est adiousté sur la poitrine, le front, les espaules, pour monstrer la vertu du S. Esprit au cœur, au cerueau, en la pratique de la vie. Ou trouuerons-nous ces mysteres en l'Escriture? Le Fils de Dieu l'a-il ordonné? En l'institution du Baptesme, rapportée soigneusement par les Eua gelistes, ya-il autre chose que le simple formulaire, & l'Eau pour l'imposer à celuy qui est bapti zé? La pratique des Apostres a-elle esté autre que l'Ordonnance de leur Maistre?

Reuenons donc aux Originaux; & difos, Que tout ce qui est adiousté à l'institution du Fils de Dieu, est de l'homme; & par consequent doit estre retranché. L'antiquité des plus anciens Con gle de l'An ciles de l'Eglise, est nouveauté pour le regard des Originaux de l'Escriture. La pratique plus ancienne despuis les Apostres, n'est pas tatancienne que celle qui a esté en vsage du temps des

Apo-

Apostres. C'est à ces principes qu'il faut reuenir sans fere aucun tort à l'autorité & reuerence que nous debuons & rendons aux S. Peres anciens, suyuant la regle, Tout ce qui est premier, est meilleur: comme nons auons dit en son lieu.

Ce qu'il adiouste pour la fin, est de nulle impor tance. Puis que les noms sont marques des cho ses, c'est un profane mespris du Baptesme, d'imposer des noms payens aux enfans: ou mesme, des noms superstitieux, comme est Claude à Ge-Reprehenfis neue: interdit à cause du voisinage de cest Idole profane. abominable, qu'on appelle S. Claude. Le nom de Baptiste, est vn nom d'office. C'est donc comme qui imposeroit à quelcun le nom de Prophete, Apostre, Euesque, Consul, President, &c Reprehensió ridicule, suyuie neanmoins d'vne autre trop profane gosserie!

Comme si les noms d'Abraham, Isaac, Iacob & autres personnes illustres en l'Eglise de Dieu, n'estoiet benis aujourdhuy en la mesme Eglise: la felicité de laquelle, est, que ses enfanssoient éfans d'Abraham, & reçeus au sein d'Abraham. Brocard audacieux, & iustement hay de tous ceux qui aiment la Verité: mais digne de Hay,

ennemy de la Verité.

DV SACREMENT DE CONFIR-MATION.

LEIESVITE

Pourquoy niez-vous le Sacrement de Confirmation,

duquel est faite euidente mention aux Actes des Apostres, Qui donoient l'imposition des mains. Ce qui est confermé par les anciens Docteurs, voire mesme iufques à present retenu en la nouvele Synagogue Calvinique d'Angleterre.

LILI

Qui a donné à vostre grand Sire & maistre Caluin, la puissance de fere que la Consirmation, laquelle il confesse auoir esté Sacrement du temps des Apostres, ne soit à present plus Sacrement?

LECHRESTIEN.

Ce que Dieu a ordonné en l'Eglise pour Sacrement, est Sacrement: Mais tout ce qui a esté estably pour l'ordre de l'Eglise, n'est pas Sacrement. La Consirmation, estoit l'examen des enfans celon la forme du Catechisme, auant qu'ils sussent reçeus à la Cene; & une solennele declaration qu'ils estoient bien informés du chemin de leur salut. Aquel propos seroit-este Sacrement: Il en faut donc ofter l'abus, & remettre l'ancien & vray vsage.

Comme la Verité est vne, aussi le Mensonge est divers. L'Antechristaiat étreprins de renuer les vrays Sacremens de l'Eglise, pour quoy n'eust s'antechrist il provigné divers Sacremens hors de l'Eglise? divers Sa- Come leroboam s'estant resolu de distraire les cremens. hommes du seul autel de Sion, a multiplié les au tels selon le nombre des Cités d'Israel.

Puis donc qu'il faut sauoir ce que nous croyons, & qu'il est indubitable, Que la Parole de

de Dieu est le fondement de nostre science, il est necessaire que nous sachios par elle, ce qu'o doit tenir pour Sacrement. De sept il y en a deux qui fot hors de doute, authentiquement confermés & ratifiés par la Parole de Dieu, asçauoir le Baptesme & la Cene. Et vous & nous en sommes est question, d'accord. Les titres & originaux sont chez les pour definir Notaires. Il est question des autres Cinq, cestadi lenobredes re de la Confirmatió, Penitence, Ordres, Extreme onction, & Mariage. Vous affeurez qu'il sont Sacremens. Nous le nions. Ce seroit à vous de le prouuer, suivant la regle de droict, Celuy qui nie, n'arien que prouuer: mais de surcroit, ie rendray raison de ma negatiue: afin que par vostre propre tesmoignage vous recognoissiez pour seuls Sacremens, ceux qui sont vrays Sacremens. Quand aux autres, il faut l'un des deux, Ou que vous prouuiez qu'ils sot vrays & legitimes sacremens; Ou que vous confessiez estre iustement reietés par nous, à cause de leur abus: & par consequent qu'il les faut ramener à leur vray & legitime vsage. Car nous ne nions pas que ce ne foient ceremonies & raisonables & profitables aux fideles, prinses & pratiquées celon leur Insti tution: mais il apperra clairement, & quelle elle est, & que vous en abuzés en vne lourde & pernicieuse superstition. Orie suiuray l'ordre prefiny par Hay, en l'examen & refuration de ces pretendus Cinq Sacremens.

fideles.

Pour commencer parla c O N FIRM ATION, ie prouue ainsi qu'elle n'est pas Sacremet. Tou Quelleeft la Cofirma te ceremonie religieuse sans Parole ou contre la tionde la Parole de Dieu, introduite en l'Eglise; est vne Papaute. bastelerie: non seulement ridicule, mais pernici euse. Or la Confirmation de la Papauté, est & sans Parole de Dieu, & contre la Parole de Dieu.

Il appert de l'vn & d'autre.

Car quel commandement de Dieu ont-ils d'a diouster la confirmation pour supplement du Ba ptesme: qui ne sert pas seulement pour l'heure qu'il est reçeu, mais pour toute la vie: & ne doit estre reiteré, puis qu'il suffit d'auoir esté vne fois Decret. 3. reçeu en l'Eglise? En quelle Parole de Dieu peut see. Dift. s. on prouuer ce Decret, Tous fideles doinent reçenoir c. Omnes le S. Esprit apres le Baptesme, par l'impositio des mains de l'Euesque, afin qu'ils soient trouvez pleins & parfaiets Chrestiens? &c. Dieu est il manque & impar faict en ses Ordonnances? Ie dis donques en pre mier lieu. Ce Sacrement, est, ou de Dieu, ou des

> qui l'ordonne? S'il est des hommes, pourquoy le receurons nous?

> Hay repliquera, Les Apostres l'ont ainsi pratiqué. Ce qu'ils n'ont fait temerairement, & sans commandement de leur Maistre. Leur exemple aussi a esté enregistré pour estre suiuy par la posterité.

> hommes. S'il est de Dieu, ou est la Parole de Dieu

Ierespons, Il va grande difference du temps des Apostres, & du nostre; de leur minstere, & du nostre nostre; de ceste façon extraordinaire de proceder qu'ils ont gardée, & de l'ordinaire qu'ils ont laissée en l'Eglise apres eux. Ils iettoient le fon- Ceux qui de dement. Nous bastissons dessus. Pour autori- Confirmati zer le fondement de ceste doctrine lors nouvele on en l'Egli aux hommes, bien que ce fust l'ancienne Verité; crement, sot il falloit que la vertu du S. Esprit entreueint, illu singes des stre de tant de miracles que les hommes n'eusset Apostres. que repliquer. C'est la raison pourquoy Dieu a reuestuses Apostres de graces extraordinaires, pour annoncer l'Euangile à toute creature, & re presenter la dignité de la doctrine salutaire & la magnificence du regne de nostre seigneur Iesus, d'une façon solennele & authentique. Ainsi ils ont guary les malades, rendu la veue aux auueu gles, la vie aux morts: ainfi ils ont communiqué les graces du S. Esprit, & imposé les mains pour tesmoigner la grace supernaturele du S. Esprit fur les fideles. Mais ces graces extraordinaires de miracles, ont esté pour vn temps; sauoirest, ius quà tant que le fondement de la doctrine ait esté bien estably.

Maintenant qui peut dire sans blaspheme, qu'il faille reserce le sondement bien estably par les Apostres? Quia les dons des miracles pour guairir en parlant, ou de son ombre, les maladies des sperées; rendre la veue aux auueugles, la vie aux morts? De quel front aussi peut entrepré dre vn Euesque de donner le S. Eprit par l'imposition des mains, & parsaire le Baptesme impar

L 13

xemple des Apostres.

faich? Car I'vn est conioint auec l'autre, d'vne consequence necessaire. Situ conclus, Les apopure singe stres ont donné le S. Esprit par l'imposition des rie, Defere mains: l'Euesque doncques par vne semblable da Cofirma ceremonie le doit donner ordinairement en l'Etionsfurle glife: conclude mesme, Donques PEuesque or dinairement en l'Eglise, doit guarir toutes sortes de maladies par la seule parole ou de son ombre, & rendre la veue aux aueugles, fere marcher

droict les boiteux, resusciter les morts.

Iesus Christ en donnant le S. Esprit à ses Apostres, a soufflé sur eux. Si on tire l'exemple des Apostres en consequence, & d'autant qu'ils ont imposé les mains, il en faut fere vn Sacrement or dinaire en l'Eglise: pourquoy de mesme, ne fait-on vn Sacremet de ce Soufle? Dieu a monstré l'Arc en-Ciel à Nôé, pour asseurance que le Monde ne perira pluspar eau. Pourquoy ne fait-on aussi vn Sacrement ordinaire en l'Eglise del'Arc--en-ciel? Ou plustot que tout ce qui a esté fait par Christ & par ses Apostres, ne soit couertien Sacremens?

C'est vne pure resuerie de tirer en consequé ce, ce qui a este fait vtilement pour vne fois: vne folle singerie, d'ordonner des Sacremens sans expresse Parole de Dieu: & vn blaspheme insup portable, d'instituer des Sacremens non seulement sans Parole, maiscontre la Parole de Dieu; pour aneantir la dignité de ceux qu'elle a esta-

blis & ordonnés.

Il ya donques plus.car non seulement ils sont sin ges des Apostres sans aucune parole de Dieu: mais contre la parole de Dieu, ils blasphement non seulement contre les Apostres, mais contre nostre seigneur lesus, en mesprisant son Baptes-

me, comme imparfaict.

Car c'est contre la Parole de Dieu de dire, Que le Sacrement de Consirmation est adiouste pour accomplir ce qui auoit esté commençé par le Ba La Consir ptesme. C'est contre la Parole de Dieu de dire, Papamie, Qu'elle est plus digne, & doit estre reçeue en ple est un blas, grande reuerence que le Baptesme. C'est contre la Parole de Dieu, d'adiouster l'Huile de salut à Dieu. l'imposition des mains: comme sis ans ceste grais De consac-se nous ne pouuions auoir salut. Ce pretendu rat. Disconne cest esgard, est une pure singerie: & contre la Parole de Dieu, & sinct. S. Oc. en cest esgard, est une pure singerie: & contre la Parole de Dieu, & consecuent donc, est, & sans la Parole de Dieu, & sinct. S. Oc. en cest esgard, est une pure singerie: & contre la Parole de Dieu, & par consequent, indigne de l'Egli se de Dieu, digne de la Synagogue de Sathan.

Mais Hay se veut preualoir contre la Parole de Dieu de l'autorité des Peres Anciens. Exami nons donc qu'en a dit la vraye Antiquité. Qui preune par est plus ancien ou S. Augustin ou le Pape Vr-les Peres bain, & Raban, forgerons de ce nouveau Sacre-Anciens. ment: ou le Concile Mileuitain, ou celuy d'Or-leans, ou de Meaux, boutique & enclume sur

lequelila esté forgé?

S. Augustin fait voirement mention de ceste ancienne ceremonie, mais non pas de la façon

Donat. Eap. 16.

qu'elle estoit en vsage du temps & par le ministe re des seuls Apostres, Non pas, dit-il, qu'auiourdhuy Lib. 3.de le S. Esprit soit donné par imposition des mains, les mi-Bapt. cotre racles visibles & temporels tesmoignans son efficace: co me du temps de Apostres pour recommander la foy encor rude, & estandre les commencemens de l'Eglise. Car qui est celuy qui attende maintenat, que ceux auxquels les mains ont esté impozées, parlent incontinent divers langages? mais il est entendu d'une façon invisible par le lien de paix; Que la charité de Dieu est inspirée en leurs coeurs, pour pouvoir dire, D'autant que la charité de Dieu est espandue en noz cœurs par le S. Esprit qui est donné. Dont il conclut, L'imposition des mains, qu'est-ce autre chose qu'une priere?

C'estoit donc pour souhaiter que les enfans des fideles baptizés en l'Eglife, à mesure qu'ils deuenoient grands, fussent reuestus de la grace du S. Esprit, pour tesmoigner par effet ce qu'ils auoient protesté de bouche, en faisant confessio de leur foy. C'est bien loin donc de dire que sans ceste Confirmation, le Baptesme est inutile: atta du qu'il ne fait que commancer ce que la Confir mation acheue, sans laquelle l'homme ne peut auoir la grace du S. Esprit pour estre regeneré.

A ce blaspheme des nouueaux Conciles, opposons ceste Ordonnance du Concile Mileuitain, Quiconque aura dit le Baptesme estre seulemet donné pour la remission des pechéz passes, & non pour aiderlagrace du S. Esprit pour ne pecher à l'aduenir, Qu'il soit anatheme.

Allés

Cap. 2.

Allés donc, Hay, disputer non seulement contre S. Augustin, & cestancien Concile tenu de son temps, mais cotre lesus Christ & ses Apostres:ou plutost ayés honte de vouloir maintenir le lourd & superstitieux abus d'un imaginé Sacrement.

L'vsage de ceste Ordonnance est manifeste. L'usage de Les enfans des fideles introduits en l'Eglise par tien. le Baptesme, estoient soigneusement instruits é la religion Chrestienne, iusqu'à tant qu'ils fussent capables de rendre raison de leur foy: & lors aians esté deuement examinés & aians suffi zamment respondu, ils estoient solennelement reçeus, auec priere que Dieu les benit & fanctifiast: à laquele on adjouffoit ceste ancienne cere monie de l'imposition des mains, pour representer la grace du S. Esprit.

Qu'à fait la Su perstition? Elle a laissé la chose, & gardé le figne sans la chose, & adjousté des sin geries plenes de vanité & blaspheme, comme

nous auons monstré.

Nous auons restably le droict vsage de ceste lo uable Ordonnance, en remettant le Catechisme incognu aux tenebres de la Papauté. Mais d'abo Nonnelefdant, les Iesuites pour continuer l'erreur soubs suites au vne nouuele couverture, ont contrefait la for- Catechisme. me de noz Catechismes, empoisonnat la ieunesse d'vn mesme mensonge, soubs vn manteau de nouvele façon. Doublement singes; & en retenant l'ancienne superstition, & la couurant d'vne robbe plus diaprée, que celle dont l'ignoran-M m

te Papauté la reuestoit.

En somme, voila quelle est la Confirma a Ti on de l'ancienne Eglise: dont nous auons ramené l'vsage, & le Pape en retient l'abus; faisant des nouveaux Sacremens à sa poste, pour continuer la preuve de mo Argumer, qu'il est l'antechrist: comme ce qui s'ensuit prouvera d'abondant.

DV SACREMENT DE LA SACREE EVCHARISTIE.

LEIESVITE.

LIIII.

A qui fant-il plustot adiouster foy, ou à Iesus Christ, lors qu'il diseit en sa derniere Cene: Prenez, mangez. Cecy est mon corps, lequel sera liuré pour vous: on à Caluin qui dit, que Iesus Christ a tant seulement donné le signe & la figure de son corps? Et ou lisez vous que ces paroles, Cecy est mon corps, doiuent estre interpretées, Cecy est la figure de mon corps?

Beze, comme il est escript au discours des actes de Poissy, l'an 1561, & imprimé par les Hugenots l'an 1562, sans le nom de l'imprimeur & du lieu, a dit, que quant à la distance des lieux: Christ est essoigné du pain & du vin autant que le plus haut ciel est essoigné de la terre: & sa chair est au ciel.

Caluin au liure 4. de ses Instit, c. 17, 20. ne tientpoiut de compte des paroles de nostre Seigneur, comme il appert par ce qui s'ensuit: Quoy qu'ils protestent, die il, qu'ils ont telle deuotion aux paroles de Iesus Christ, qu'isn'y oseroient admettre aucune figure, ceste co unerture ne sussit pas, pour leur faire reprouver tant orgueilleusement toutes les raisons que nous ame nons à l'opposite.

L E C H R E S T I E N. Comme lesus Christ est la Verité, aussy nous embrassons

sons en toute reuerance, & croyos de cœur les paroles de son sacré Testament, auquel il nous a tesmoigné authen tiquement qu'il se donne à nous auec tous ses biens: & croyons qu'en disant, Prenez, mangez. Cecy est mon corps; il nous donne, & nous prenons veritablement, réelement, & de faict son vray corps, liuré pour nous en la remission de noz pechéser vie eternelle. Tant s'en faut qu'il soit vray ce que l'Esprit de mésonge parlat par la bouche de Hay Iesuite, nous obiete en la personne de Caluin ou de Beze: qui ont autant constamment declaré ceste Verite, comme les Iesuites, tousiours semblables à eux-mesmes, les calonient impudemm et. Ce n'est pas donc la vaine figure de la chair & du sang de Christ, mais la vraye chair & le vray sang de Christ, representés par les signes de la Cene, que nous prenons en la Cene; par la foy appuyée aux promeses de Dieu, tout-puisant & toustours veritable.

Pov r traicter amplement ceste matiere il faudroit vn bien grad volume: mais le Lecteur qui n'est encore instruict en la pure cognoissan-En latroisse ce de la Verité & s'y veut resoudre, pourra lire du premier ce qui en a esté traicté par beaucoup de grands Antises: personnages: & ce qu'aussi aprés eux i'en ay annoté aillieurs en respondant à Hay.

Mais auant que respondre, Que le Lecteur re Hay desmarque la procedure de nostre Demandeur. Il membre la parle icy du Sacrement de l'Eucharistie, princi-Sacreme de pale piece de la Papauté, & neanmoins il ledes-l'eucharistie membre du Sacrisice de la Messe, qui est l'ame

M m 2

proni ale

chrift.

de leur tant renommé Sacrement. Ceste proceduren'est pas sans quelque mystere d'iniquité, duquel nous parlerons en son lieu. Il suffira de l'auoir marqué, afin que celuy qui veut lire ce discours auec iugement, y prenne garde.

le diray seulement ce qui apperra par la conclusion, à quiconque voudra considerer ceste ma La Misseriere attentiuement & sans passion par elle-mestiece de la me, Que c'est-cy l'vn des principaus poincts, aux quels le Pape de Rome se monstre Antechrist. Papaute, oppoz ee co Car comme l'Antechrist est represente par ces tre la 5. Ce nede lesu- deux marques, Qu'il se renomme comme Dien, & s'eslene par dessus Dieu:aussi l'un est pis que l'autre, s'il ya quelque plus ou moins à l'extreme iniquité du Fils de perdition. En disant qu'il a vne Parole pour ordonner ce qui est pour la consciéce & les moeurs, qu'il a puissance de sauuer ou dam ner les hommes, aiant les clefs de Paradis & d'é fer. & choses semblables; il se fait Dieu. Mais en ce qu'il renuerse de fond en comble le Sacremét que lesus Christa institué pour tesmoignage de la communication qu'ils nous done, & de foy & de tous ses biens: qui ne voit qu'il s'esseue par dessus lesus Chrift & foulle aux pieds; entant qu'en luy est; & sa Personne & son Office, come il appera par la deduction? Mais suyuons pas à pas la piste de nostre Demandeur.

Caluin & de Beze ont parlési distinctement de ceste matiere, qu'onne peut imaginer auec raison, qu'ils aient iamais imagine de dire ou es-

crire

crire chose qui approche aucunement de ce que nostre lesuite leur obiecte, Que Iesus Christ a seu- ges de Callement donné le signe & la figure de son corps. Il en un & Befeignent coustament, Que ces mots du Fils de ze, allegues Dieu doiuent estre entendus celon son intenti-fotommerteon qui est de nous asseurer, que sa chair nous est met contre vrayement viande: & son sang, vrayement bruuage: & celon l'exposition de S. Pol, Le pain que nous rompons, est la communication du corps du Seigneur: la couppe de benedictió, que nous benissons, elt la communication du sang du Seigneur: & celon la nature du Sacrement, qui par la demonstration du signe, represente & exhibe la chose à ceux qui en sont capables.

Les passages aussi que Hay allegue, font tout ouuertement contre luy:pour prouuer qu'il n'ya chose tant sacrée qu'il ne pollue deson accou-

stumée calomnie & impudence.

La vraye responce donc à ceste obiection, est, Que le Lecteur qui se veut bien informer de ce 1nst. liu. 4. poict, verifie les lieux allegués, les lize auec iuge-chap. 17 tous ment, & les confere diligemment auec ceste ac-entier. Cofecusation: & luy mesme iugera de l'esprit de no- points. 4. stre Demandeur: qui aussi ne pouvoit parler ou art. 37 Gen escrire contre la Verité sans mensonge. Mais été des Sacerenuoy sur les lieux mesmes, sera tellement cremens. preuue de nostre bonne foy, que ie ne laisseray d'examiner ce qu'il allegue: afin que ceux qui font encore plus affectionnés aux lesuites, pour la deuotion qu'ils ont d'entendre par M m 3

eux la Verité, touchent au doigt leurs impudentes impostures. The control of the same of

Notableca Tomnie de Hay.

Voicy donc ou est la calomnie de Hay. Caluin dit bien auec S. Augustin, qu'il faut interpreter ces mots, Ceciest mon corps; &, Ce calice est le nouveau testament en mon sang; celon la façon commune aux Sacremens, asçauoir par figure ou similitude: qui par vn figne propre represente la Chose (autrement cene seroit pas Sacrement) mais il ne dit pas, Ou que le Pain, qui est le signe : ou que le Corps, qui est signifié, soit sigure: comme nostre lesuite voudroit fere glisser calonicusement ces mots (forgés en mesme boutique que ceux qui estoiet obiectés à Iesus Christ touchatla des truction du Temple) Iesus Christ a tant seulemet doné le signe & la figure de son corps: &, Ceci est la figure de mon corps. Cobien de fois Caluin proteste-il, Qu'il n'introduit nulles figures ni paraboles ni remambrances nues & simples: mais que come Christ nous y offre son corps, ausly que nous l'y reçeuons vrayement, réelement & de faict: luy mesme, sa substance, son propre corps, tous ses Etle signe, biens, l'efficace de sa mort, resurrection; la vie

o la Chose éternelle, dot il a prins possession en nostrenom: du sacreme, afin que estans vnis auec luy à la verité, comme o non en il est nostre, aussi que tout ce qui est sien, soit figure. nostre.

> Ou est donques la figure? Aux signes? Nullement, car ils ne sont point conuertis en nouuele sustace. Le pai demeure pain, & le vin demeure

vin.

vin. En la Chose? Beaucoup moins, car nous croyons que le vrav corps du Fils de Dieu, né, liuré, resuscité pour nous; comme il nous est donné, aussi il est receu par nous veritablement. La figure donques n'est ni au Signe, ni en la Chose figni

fiée ou representée par le signe.

Ou donc? En la liaifon de tout le propos, Cecy est moncorps. car celon la façon de parler propre aux Sacremens, le nom du Signe est attribué mia Saera à la Chole signifiée: non pas pour confondre l'e- qua nomen lemet corruptible auec la Chose incorruptible, rei tribuitmais pour monstrer l'vsage du Sacrement; qui est aut in su est de tesmoigner à la verité l'effet de ce qu'il si- biecto aut in gnisie & represente: & par consequent, la façon orsim, sedin Sacramentalen'est pas propre & naturelle, mais toto ipso as figurée. car ce ne seroit pas Sacrement, si suivat tributionis sa definition, il n'estoit signe sacré d'une chose sa ficut sacra crée. Ou seroit doc l'vsage du Signe, s'il ny auoit metorum ra point de correspondance auec la Chose, afinque possulat. par la similitude & proportio de l'element terrestreà nous cognu, nous paruenions à la vraye cognoissance de la chose celeste à nous incognue? La correspondance donc gisten ce que le Signe est tellement figure propre & conuenable de la Chose; que de mesme nous reçeuos la Cho se auec le Signe, comme le Signe prend le nom de la Chose: sans confusion ni alteration ou de la Chose ou du Signe: mais en ceste conionation instituée par l'Ordonance de Dieu, & la substan ce & les proprietés de l'vn & de l'autre sont sain-

Merony mentalis, urfigno; non

Mm 4

Aement gardées. m moons a colon de la delle

Pour exemple, La Circoncision, est appellée l'alliance de Dieu. L'Agneau, est appellé le pa-Facons de parler facra slage. La Pierre d'ou decoula l'eau au desert, est metales,en l'Escriture. appellée Christ. Le sang des bestes imolées sous la Loy, est appellé le sang de l'alliance, & satisfaction pour les pechés; pour laisser autres infinis exemples. Qui peut bien entendre ces facons deparler de l'Escriture que par l'Escriture? S. Pol Rom. 4. 11. dit que la Circoncisson a esté donnée à Abraham Coloß. 2. pour signe & seau de la justice de la foy, cestadire, de la iustice que nous embrassos par la foy en nostreseigneur lesus, par lequel nous sommes reconciliez auec Dieu, pour estre reçeus en son alliance & aduouez pour ses enfans. L'Agneau, est appellé passage: d'autant que ce sang de l'Agneau, estoit signe & memorial (comme en par-Exed.13,4. le l'Escriture au mesme lieu) de la conservation de l'Eglise par le sang de nostre seigneur Iesus, le vray Agneau sans macule qui oste les pechés du 1. Cor. 10.4. Monde. Qui voudroit aussi autrement interpre-Pfal 51.18. ter ceste façon de parler, Que le rocher de Ho-Heb. 10.4 reb estoit Christ, il seroit ridicule: de mesmes que le sang des bestes fust la satisfaction de noz pechés, il auroit l'Escriture ouvertement pour

Quine voit donc qu'il faut interpreter ceste Preusepar façon de parler attribuée aux Sacremens, celon L'Antiquité leur nature, cestadire Sacramentalement? comme dit aussy S. Augustin en termes exprés: si les

Sacre-

Sacremens n'auoient quelque similitude auecles choses Epist. 23 ad desquelles ils sont Sacremens, ce ne seroient plus Sacremens. De ceste similitude bien souvent ils prennent le nom de la chose: É en ceste façon le Sacrement du corps de Christ, est le corps de Christ: le sacrement de son sang, est son sag. Et en ce sens il dit luy messme aillieurs, in psal. 3. Que Christ en instituant ce sainét Banquet, donnoit à ses disciples li sigure de son corps. Il ne veut pas dire qu'il n'y ait q'vne image & phantosme du corps; mais que ce Signe est la figure de ce vray corps, liuré pour nous, & qui nous est vrayemet exhibé & donné au S. Sacrement de la Cene.

Qui ne voit doc l'imposture de Hay, voulat fere accroire que nous enseignos qu'en la Cene nous n'auos pas en verité le vray corps de Iesus christ, mais quelque sigure, remambrance on phantosme de ce corps absent: comme une peinture d'un amy qui est ou loin de nous ou trepassé, laquelle nous gardons pour memorial de nostre amitié? Qu'il reprenne toute l'Escriture saincte, & toute l'Antiquite', le language desquelles nous suyuons. Il n'ya aucune sigure qu'en l'usage du Sacrement, auquel & le Signe & la Chose signisée, demeurent en toute verité.

Mais afin que ce qui est dit en general touchant la façon de parler propre aux Sacremens, soit appliqué à nostre suiet: puisque Hay nous re proche que nous n'adioustons soy à les Christ, voyos le vray sens de ces paroles de Iesus Christ, Cecy est mon corps, par Iesus Christ mesme. Certes, il appert qu'en instituant sa Cene à se disciples, & en leur personne, à toute son Eglise; Institution il print du pain, le rompit, & le leur donna auec ce mandement, Prenez, mangez. ceciest mon corps, qui est liuré pour vous: & du vin dans le Calice, & le leur donnant, dit, Ce calice est le sang du nouueau Testament, lequel est espandu pour pleusieurs en remi sio de leurs pechez: ou, Ce calice est le nouueau Testamet en mon sang. & pour monstrer l'vsage de ce sainct Banquet, auquel il veut que nous le mangions & beuions, il dit, Faitses cecy en memoire de moy.

Quele Lecteur qui aime son salut, & ne se veut laisser piper à son escient, recueille ses esprits, & pense attentiuement à ce que ie luy demande-

ray maintenant.

Qu'est ce qu'a prins Iesus Christ en sa Cene?

Expossion Du pain & du vin. Qu'est-ce qu'il a donné à ses

rrageoreèle de ceste disciples? Du pain & du vin. Qu'est ce qu'ils ont

ordonnace. prins, mangé & beu? Du pain & du vin.

Iesus Christ neanmoins n'a-il pas dit vray, quand il adit, Cecy est mon corps: Ce calice est le sang de mon nouveau Testament:ou, le nouveau Testament en mon sang? Tresvray. Ce pain qu'il donnoit, apres ces paroles Sacramétales, a-il a esté conver ty en son propre corps? Qui voudroit imaginer cela, seroit-il pas priué de sens commun? Iesus Christ estoit là, Redempteur & Pasteur de son Eglise; se donnant soy-mesme, & donnant le gage de soy mesme. Ce pain donc qu'il donoit, eust il esté transsubstantié en luy-mesme? Voila qu'ad

au pain monstré & donné auec ces mots, Cecy est Le pain & mon corps: lesquels on ne peut autrement inter-levi du Sapreter que de ceste façon: Ce pain est signe & ga cremet, doige de mon corps, lequel vous reçeués de mesme essairement par foy, comme vous prenez ce pain de la main: emedus d'uauquel vous communiquez de mesme par foy, ne facon fipour viure de ma propre vie, comme vous mangez ce pain, & qu'il s'incorpore en vous, pour sou stenir vostre vie. Qui ne voit donc que ces mots ne peuuent estre bien exposés que par ceste façon figuree, propre aux Sacremens: qui fignifie sans ambiguité, Ce pain estre le Testament, cesta dire le tesmoignage, le gage, l'asseurance que le corps de lesus Christ nous est donné en verité?

Quand au Vin, il n'ya aucune eschappatoire qu'ilne le faille entendre par mesme figure. car les Euangelistes rapportent tous que lesus Christ dit, Ce calice. S'il se faur tenir à la letre, le calice, & non pas le vin fera chagé au sag de Iesus Christ. On ne peut donc nier d'abbord, que le Calice, ne soit prins par vne façon figurée pour le vin qui est dans le Calice. Car il ne se peut fere que le Calice, soit ou le sang de l'alliance, ou l'alliance au sang. S'ils sont contraincts de confesser cela du Calice, de quel front & sur quelle raison le peuuet-ils nier du vin, qui ne peut non plus estre convertiau sang de lesus Christ, que le calice? Mesmeil y auroit bien plus deraison du Calice que du vin, s'ilfalloit presser la letre, comme ils veulent earle Fils de Dieu ne ditpas, Cevins

ter on the

of the ne-

mais, Ce calice: bien que par le mot de Calice, il entende le vin qui est dedans le calice. Il faut donc exposer ainsi ces mots, Ce calice est le nouveau testament en mon sang, come nous l'auons expose du pain; Le vin qui est das le calice, est le signe, le tesmoignage, l'arre de l'alliance que i'ay faite & ratissée par mon sang: come Moyse aiant appel-lé la Circoncisson, Alliace: il adiouste, qu'elle est

le signe de l'Alliance.

Nostre seigneur Iesus au mesme lieu, est sidele interprete de sou intention, quand il dit en ter mes exprés, Faistes ceci en memoire de moy. La memoire est des choses absétes, & non des preséces. Aquel propos donc nous commaderoit-il de celebrer sa memoire, en prennant le pain & le vin, celon son Ordonnance: si ce pain & ce vin estoient conuertis en son corps & en son sang? Et puis que par ces mots il definit l'vsage de ce Sacrement, comment le peut-ont tellemet transformer, qu'il n'y ait plus de Sacrement? Ce qui est, s'il n'ya plus de signe? Or-il n'y auroit plus de signe, si le signe est transsubstantié au propre corps de Iesus Christ.

Le prouerbe est bien vray, Quand les fols veulet eniter une extremité, ils tombent en l'autre. Ilya deux Deux extre extremités en la matiere des Sacremens. L'une, mités qu'il d'attribuer trop peu aux Signes: l'autre, trop. enla maise. Ceux-la luy attribuet trop peu, qui disent qu'ils re des Sacre ne sont que nues & simples sigures d'une chose mis, pour te mil-absente. Ceux-la leur attribuent trop, qui disent lieu.

qu'ils

qu'ils sont conuertis ou transsubstantiés en la chose; comme ont sait les Docteurs de la Papauté, qui n'ont seu interpreter ces paroles Sacramentales, Cecy est mon corps; sinon en disant, Ce pain est changé & transsubstantié en mon corps. Comme qui diroit, L'agneau est le passage, L'agneau est changé ou transsubstantié au passage: La Priere estoit Christ, La Pierre estoit changée ou tras substantié en Christ.

Au contraire, nous disons qu'il faut euiter les extremités, & tenir le millieu, qui gist en ceci: Que nous distinguions le Signe de la Chose, pour ne confondre leurs natures & proprietés & que nous les conioignions auec la Chose, en l'action & l'vsage, pour lequel il sont esté institués.

Pour exemple. Au Baptesme, l'eau, est eau. En la Cene, le pain, est pain: le vin, est vin. Il n'ya aucun changement, quand à leurs natures & pro prietés. En l'Action & pour le regard de l'vsage à cause du quel ils ont esté ordonnez; l'eau du Baptesme, n'est pas de l'eau simplement, mais le signe & gage du sang de Iesus Christ. En la Cene, le pain & le vin ne sot pas simplemet pain & vin, mais le signe & le gage de la chair & du sang de nostre seigneur Iesus. Il ya donc changemet, car l'element accompagné & animé de la Parole de Dieu, est fait Sacrement; mais ce changemet n'est pas naturel, comme si le pain n'estoit plus pain, ni le vin n'estoit plus vin; comme dit l'Egli se Romaine: mais le pain & le vin de la Cene, en

l'actio & en l'vsage ordoné par le Seigneur, n'est de la chose pas du pain commun, mais le gage tresveritable Edus signe. & asseuré de la chair & du sag de nostre seigneur Iesus: & en cest esgard, le pain de la Cene, est le Corps de Iesus Christ. & le vin, son sang: aussi veritablement que le pain est pain, & le vin est vin.

Jan. 6.

Car ce que dit le Fils de Dieu, est tresveritable, Machairest vrayement viande, ét mon sang est vrayement bruuage. C'est par l'Euangile que nous aus ceste vraye & réele iouissance de Iesus Christ, & de tous ses biens: qui nous est séelée & cofermée par le Sacremet de la Cene, en laquele aussi nous auons ceste vraye & certaine communicatio de la chair & du sang de Iesus Christ. Mais asin que n'imaginios auec les Capernaïtes, quelque lourde & grossiere façon de manger la chair, & boire son sang, il adiouste, Que ses paroles sont esprit & vie: d'autant qu'il les faut apprehender d'vne faço spirituelle, plene neanmoins d'efficace & de vertu à nostre salut' cestadire, par soy

Suyuant ceste verité, les anciens Docteurs de Quellecon. l'Eglise, diset qu'il se fait une couersion au saince mersson au Sacrement, en vertu des paroles de nostre seigSacrement neur les se mais telle que dit S. Augustin, asçamentale noir Mystique & sacramentale, & non pas naturele & Capernaïtique, comm'a inuenté le Pape con tre l'ancienne doctrine de l'Eglise Catholique.

Deuant la consecration, dit S. Ambroise, c'est du pain: apres la cosecratio, e'est le corps de Christ.

Mais luy mesme s'expose, si est vray que tureçois le

facre-

facrement en quelque similitude, mais turecois la gloire & la vertu d'une vraye nature. car il dit, le suis le pain viuant, qui suis descendu du ciel. Ce n'est pas Decosecrat. donc vn changement sensuel & naturel, come omnia que la Papauté imagine, Que le pain soit changé au cunque. propre corps de Iesus christ, qu'il soit manié, rom pu, brisé, maché, aualé par les mains & dens du Prestre. Il n'est pas loisible, dit S. Augustin, de deuo- c. Veri (ub rer Christ à belles dens: sa grace n'est pas consumée par figura. morsures. Mais il faut entendre spirituelement ce qu'a c, Prima dit Iesus Christ: en ce sens, Vous ne mangerez pas ce quidem hecorps que vous voyés, & ne boirez pas ce sang que ceux qui me crucifieront, espandront. Ie vous ay recom mande un Sacrement. Il vous viuifie, entendu spirituelement, mais la chair ne profite rien. Ce qui est donc c. Corpus prins des fruicts de la terre & confacré duement par la & Sanguipriere mystique & sacramentale, nous l'appellos le corps nem Christi. & le sang de Christ: & le prenons ausalut de noz ames, en memoire de la mort & passion de Iesus Christ. Ainsi le corps de Christ, est & verité & figure. Verité, d'autat que le corps de Christ est fait par la vertu du S. Esprit de C. Verum la substance du pain & du vin. Figure, entant qu'il est sub figura. represente par le signe exterieur. Car ce que nous voions, C. Qui ma ce que les yeux rapportent auior veu, c'est du pain & du vin. Ce que la foy demande pour estre instruite, c'est le pain, le corps de Christier le vin, son sang. Voila pour quoy ces choses sont appellées Sacremens, d'autant qu'on voit une chose, & on entend une autre. Ce qui est veu, a l'apparance corporele. Ce qui est entendu, a un fruiet spirituel. Ce sont les mots de S. Augustin.

Nn 4

Mais que ramasse-ie semblables tesmoignages, De Confe. veuque l'Antiquité en est toute plene? S. Augucrat. dut. 2. stin auoit dit, Comme donc le pain celeste qui est la c. Caro cius chair de Christ, est appellé à sa façon le corps de Christ, bien que par effet il ne soit que le sacrement du corps de Christ; de ce corps di-ie qui est visible, palpable, qui est mort, mis en la croix: & ceste immolation est appellée la passion, la mort & le crucifiement de lesus Christ, non pas à la verité de la chose, mais par mystere signifiant. &c. La Gloze adiouste, à cemot P A I N C E-LESTE, cestadire, Sacremet celeste, qui represente au vray la chair de Christ, est appelle le corps de Christ, mais impropremet & par figure. & voila pour quoy il adiouste, A sa façon, ascauoir non pas à la verite de la chose, mais par mystere signifiant: comme s'il disoit, Il est Bielinexpo appellé le Corps de Christ, cestadire il signific fit. Can. Mi Baletti 48. & represente le corps de Christ. C'est la naine expo-

sition de la Gloze commune, c'est l'interpreta-Thom. Sum. tion de Biel, Caietan l'entend ainsi, & presse part, quest. ces mots, Qui est liuré pour vous, qu'il dit ne pou-75. art. 1. uoir estre proprement entendus du pain consa-

cré, mais du propre corps de lesus Christ.

Que donques Hay aille combatre non pas cotre Caluin ou Beze; mais contre le Fils de Dieu, contre S. Pol, contre la docte Antiquité, contre les Scholastiques mesmes ses Maistres: & que le fage Lecteur recognoisse que c'est vne trop lourde & grossiere imposture d'accuser ceux qui parlent celon le laguage du S.Esprir, qui saura bien confondre les calomnies & impudences de l'Ef-

prit

prit lesuitique, & maintenir l'integrité & rondeur de ses serviteurs.

Le sommere est, Puis qu'il est question d'exposer les mots d'vn Sacrement, il faut suiure la Fondement regle propre & conuenable aux Sacremens; ce- de la Respo lon l'ordonnance de Dieu, le style de l'Escriture, ce à ceste De & la pratique del'Eglise ancienne & Catholique. asçauoir, Qu'il faut distinguer le Signe d'auec la Chose signifiée. car ceseroit aneantir le Sacrement, de les confondre l'vn auec l'autre. Et d'autant que les signes institués de Dieu, sont gages & asseurances de la verité, & non pas figures vai nes: il les faut en cest esgard conioindre auec la Chose, en l'action & en l'vsage estably par l'ordonnance de Dieu; hors de laquelle ils ne sont plus Sacremens. & par consequent, s'asseurer qu'à mesure qu'ils sont prins par les sens exterieurs en verité et sas figure ni feintise, aussi que la chose represente pareux, est prinse spirituelemet & par foy en verité & sans figure ni feintise; suiuant la correspondance qu'elle a aucc eux & son propre instrument, qui doit estre spirituel; comme celuy du Signe, est corporel: l'yn, par la main; l'autre, par la foy.

Sur ce sondement est bastie la vraye Responce La vraye à ceste Demande. En ce sacré banquet donc au responce à quel le Fils de Dieu donnant du pain & du vin à mande. ses Disciples & en leur personne à toute son Eglise, leur dit: Prenez, Mangez. Ceci est mon corps, il faut ainsi na vement ex poser ses paroles: CECI, Ce

Praye pain que ie vous donne; Est Mon Corps, qui fera liuré sion de ces pour vous en remission des pechés: mais il le signi mots, Cecy est sie & represente en telle sorte que ce n'est pas v-mon corps ne vaine & nue sigure: mais Est le veritable ga&c. ge de la communication de ma chair & de mon sang, asin que vous en soyez veritablement repeuz & sustentez. Mais asin que ni vous, qui me voyez vray homme, ni mon Eglise à l'aduenir, n'imagine quelque transmutatio cotraire à mon Ordonnance, & à la verité de mon corps; ie veux Que vous facies ceci en memoire de moy, qui m'en vay

de mon Espritaux cœurs de mes sideles. C'est la vraye & naïue interpretation des mots de nostre seigneur Iesus, car elle recognoit les Signes en leur droict vsage. Elle monstre la sin pour laquelle ils ont esté ordonnés de Dieu. Elle conioinct en l'vsage, & distingue en leur nature

tellement au Ciel, que ie ne seray plus en terre: mais non pour abondonner mon Eglise, auec laquele ie seray iusques à la consommation du Monde, par la presece de ma Diuinité, & essicace

& proprieté, le Signe & la Chose.

La nouvele opinion du Pape de Rome, intro duizant la Transsubstantiation, abolit la nature de la Trassu & l'vsage des signes, & par consequent réverse bitatiation, le Sacrement, qui ne peut estre Sacrement sans contraire à signes. D'auantage, elle nie la verité du corps de ceste verste. Christ, qui ne peut estre vray, s'il est par tout, estant attiré du Ciel en terre par ces paroles con secra

secratoires: comme nous verrons en la suite de ces prochaines Demandes.

Les sept Demandes suyuantes sont toutes d'vne mesme chose, asçauoir de la presence du corps de nostre seigneur Iesus Christ en sa sain & Cene: si bien que pour euiter le babil Iesuitique, elles doiuét estre traictées ensemble.

LEIESVITE.

L V.

Si l'Eucharistie ne contient reallement le corps & le sang de nostre Seigneur, ne vous semble-il pas que les Sacremés des Iuiss estoient plus excellens que ceux des Chrestiens, attendu que & la Manne, viande celeste & Angelique, & l'agneau Paschal, auec l'eau qui sortit miraculeusemet de la roche, significient & representoiet beaucoup plus au vis le corps & le sang de nostre Seigneur, & estoient de plus grand prix, & sans aucune comparaison meillieurs, qu'un morceau de pain & vn peu de vin & parainsi qu'il vaudroit mieux estre Iuis, que Sacramentaire Zuinglien ou Caluiniste.

L V I.

Si le corps de Iesus Christ n'est realement au Sacrement de l'Autel, pour quoy auec vostre grand oracle Caluin dites vous que l'esprit vnit vrayement les choses qui sont separces delieu, à scauoir le corps de Iesus nostre Sauueur qui est aux cieux, & vous qui rampés sur la terre?

LVIL

Pourquoy dictes vous que par la foy, nous receuons realement le corps de nostre Seigneur, si sa presence corporel le n'est realement au Sacrement? attendu que vosire foy (quelle qu'elle soit) ne peut faire que chose aucune absen te vous soit presente realement? Et pour-autat si le corps n'est de fait au Sacrement, vous ne scauries croire (sans vous tromper lourdement vous mesmes) que vrayement vous le receusez en vostre Cene Geneuesane.

L V I I I.

Enquelle Escripture lisez vous ce que vous dictes apres Ican Caluin: Que lors que vous reçeuez la Cene, la chair de Christ vous est vrayemet presentee, non pas qu'il soit auec vous enterre: mais pour-autant que vous estes essevez au ciel où il esse Et respondez, ie vous prie, insques au quantiesme ciel estoient essevez les Apostres, quand ils auoient auec soy nostre Seigneur assis en table, & qu'ils reçeuret le Sainct Sacremet de sa main propre?

LIX.

Pour quoy attribuez vous plus à vostre foy, qu'à la toute puissance de Dieu? Disant que ceste foy vous guinde, & vrayement esseus insques aux cie ux où est le Seigneur, quoy g, vous ne bougiez de terre, & par ainsi vous estes en un mesme instant en diuers lieux treseloignez l'un de l'autre, & cepandant Iesus Christ par sa toute puissance ne peut (selon vostre dire) faire qu'ensemble son corps soit & au ciel, & en terre, en un mesme temps?

Pour

Pourquoy dictes vous que Dien ne peut conferuer un Les Minit corps sans lieu, attendu que les Philosophes Pavens ont res de Nis par la lumiere naturelle, cognu que le ple hant des cieux Responce n'est en aucun lieu, ou cepandant il s'est si longuement aux Theses conserué?

mes en leur pare. 8.0.

Caluin louel'Astrologie parces parolles, escriuant sur le c. premier de la Genese, au S. 16. disant ainsi: L'Astrologie n'est pas seulemet plaisante à seavoir: mais aussi fort vtile. Et ne scauroit on nier que cer art là n'explique vne sagesse de Dieu admirable. Parquoy tout ainfi qu'il faut louer les gens ingenieux, qui se sont vtilement employez en cette partie; ausli ceux qui ont le loifir & le moyen, ne doiuent point mespriser tel exercice. Et en yn autre endroit il asseure, contre la commune opinion des Astrologues, ny auoir que vn seul ciel. En ses commentaires sur le Pfalme 1 4 8.4. Caluin s'est trompé n'entendant bien une sentence de Sain & lean Chryso, en l'homelie 4. surle Genese, laquelle vous trouverez expli queeen Sainet Thomas en la. part ie quest' 68. atricle 4,

XI

Ou lifez vous ce que vostre Archiministre Caluin escrit en son Institution: Mediator noster in Coma speciali modo præsentem se exhibet, sic tamen vt totus adsit, non totum. C'est à dire, Nostre Mediateur en la Cene se monstre preset d'vne faço speciale, de telle forte toutes fois qu'il y est tout: mais non pastout ce qu'il est?

RESPONCE GENERALE, sur les sept Demandes sus escrites, dont le but est,

De la presence de Christ en sa S. Cene, ou au sainct Sacremet de L'Eucharistie.

Auant donc que respondre en particulier à chacune de ces Questions, il est necessaire de les paldeces sepe rapporter à vn but, qui est, Si Iesus Christ est vraye-Demandes. ment & réelement au sainct sacrement de la Cene ou Eucharistie. Hay dit, Sile corps de Iesus est realement au sacrement de l'Autel: & Si l'Eucharistie contient reélement le corps & le sang de nostre Seigneur. D'autant qu'il cuide auoir trouué la febue au gasteau (come on dit) pour brauer la Verité auec son ba bilaccoustumé, & esblouir les yeux des simples; il est du tout necessaire de bien fonder la Question, afin que la responce en soit tant plus certai An premier ne. Ie me restraindray tant qu'il me sera possior second ble, en vn si ample & riche discours; par ce que Antilefu. ceste matiere a este souvent & diligemment trai chée par diuers escriuains; & par moymesme aillieurs celon ma petite mesure.

Question.

C' E s Tautre chose, Si Iesus Christ est en la Cene; Et, Si le corps ou la chair de Christest cipal deceste contenu en la Cene. De ceste distinction depend la vraye cognoissance de ce poinct: à l'occa fion duquel combieque Sathan esmeuue beauconp de tragedies au grand trouble des consciences, & preiudice de la paix de l'Eglise de Dieu; fiest-il tant vray, tant clair, & tat asseuré, qu'il ya plus besoin de science que de conscience pour le bien entendre, & en rapporter le fruict fingulier que Dieu nous y presente.

Ce que nous auons ia dit, nous seruira de cer-

tain

tain fondement à la resolution de ceste importăte doctrine. Nous ne doutons nullement que tontresolue Iesus Christnesoit en sa Cene, & que nous ne ence point. communiquions vrayement auecluy, & à tous ses biens. C'est vne maxime du tout resolue que nous ne serions pas Chrestiens, si Christ n'estoit nostre: & par consequent, s'il n'estoit auec nous, & ne nous faisoit sentir l'efficace & vertu de ce ste sienne presence, car il ne seroit pas nostre,

Ou est donc la difficulté? Au moien deceste pre ou gift la sence & communicatio, qui doit estre propre & difficulté. couenable, & à celuy auec lequel on communique, & au Sacrement par lequel on comunique

auecluy.

Voions donc ce qui est propre à nostre Seigneur lesus. C'est vne doctrine communément creue& confessée de tous Chrestiens, Que Iesus Ce qui est Christest vray Dieu & vray homme. c'estadire, propre à no. Qu'en luy, vnique Fils de Dieu, & vnique Sau Iesus, ueur & Redempteur de son Eglise, il ya deux na tures vnies en vne Persone: en laquele elles sub sistent sans aucune confusion ni alteration ni d'elles ni de leurs proprietés: & par consequent qu'il n'ya qu'vn Estre & des natures & de la Personne. Que come la Diuinité de soy est infinie, aussilluy est propre d'estre par tout: & comme l'humanité est finie, aussi qu'il luy est propre d'estre en certain lieu.

C'est donc autre chose de parler de toute la Personne; & autre, d'vne chasque nature à part

fov. car il va grade difference de dire, Iesus Christ est en la Cene: &, Le corps ou la chair de lesus Christest en la Cene. Car quand nous disons, I E s v s-CHRIST, nous parlons de toute la Personne: quand nous disons, LE CORSPS, ou, LA CHAIR DE IESVS CHRIST. nous parlos de la nature humaine de lesus Christ tant seulement, & a part foy, I solust anou so 2

Il est donc bien vray, lesus Christ est reelement & veritablement en sa saincte Cene, comme nous disons: mais il nest pas vray, La chair ou le corps de Iesus Chrest, est réclement enla Cene; Ou, L'Eucharistie contient reelement le corps de Christ; comme di-

sent les lesuites.

Christ.

La raison est du tout peremptoire. Car on ne Diffinclin. peut douter que Christ, entant qu'il est Dieu, ne dela Perso- Soit par tout: & par consequent, puisque celuy, ne & des qui est Dieu, est aussi homme (la Diuinité aiant tellement reuestu l'humanité que Dieu & homme, ne sont qu'vne seule Personne) que luy di-ie consideré comme vn Tout vny aucc toutes ses parties; qu'en cest esgard, il ne soit par tout:& en ses Sacremens, d'vne façon particuliere, po ur se communiqueràses fideles present auectous ses biens à vie eternelle.

> Mais d'autre costé, ce qui appartient à toute la Personne ensemble, n'appartient pas à chacque Nature à part, qui sot & diuerses en elles mes mes & de dinerses proprierés. Il ne peut donc estre vray, Le corps ou la chair de Iesus Christ est véele

ment

lement en la Cene.

La raison est toute visible, car on ne peut douter que Christ, entant qu'il est homme, ne soit en certain lieu, & qu'en c'est égard, il ne peut estre par tout: Que son corps estant necessairemet desiny ne peut estre infiny, autrement ne seroit vn vray corps. P arainsi en cest égard, le corps ou la chair de Christ, ne peut estre en la Cene: puisque nous croyons & confessons qu'il est monté au Ci el, & qu'il faut que le Ciel le contienne, iusq'uà tant qu'il vienne iuger les viss & les morts. Vn vray corps ne peut estre en mesme temps au Ciel & en la Terre.

Ce grand mystere que nous debuons embrasfer & adorer par soy sodée en la parole de Dieu, peut estre esclarcy par ceste comparaison, asin que des choses qui nous sont cognues, nous par-

uenions aux incognues.

Ce Tout composé de corps & d'ame, vni de Quod est ve deux diverses natures, que nous appellos Hom-rum in conme, est ainsi desiny, L'Homme est un animal raison rete, non est nable. Ce qui compete, & est dità la verité de abstracte. tout l'Home, ne peut neanmoins estre attribué à chasque nature à part: bienque la Raison, qui de sinit tout l'homme, come sa principale marque, appartienne propremét à l'Ame. Pour exemple. Quand on dit l'Homme marche, mange, meurt; dit-onpas vray? Mais qui seroit si mal aduisé d'estimer que ces sunctions ou passions appartiennent à l'Ame, qui ne marche, ni mange, ni

PP

meurt? Pour le rebours, si on dit, l'Homme entend, discourt, a memoire des choses passées, par les principes & l'experience conclut l'aduenir, penetre iufqu'au ciel, contourne tout l'Vniuers, & séblables choses; dit-on pas vrav? & neamoins toutes ces actios, sont sacultés & effets de l'Ame.

Il appert donc par cest exemple, Que c'est autre chose, la Persone; autre, les Natures qui subsistent en elle: & que ce qui est bien dit de tou te la Personne, en vertu de l'une de ses Natures, ne peut appartenir à l'une à part, au preiudice de

l'autre, & en confondant ses proprietés.

de l'vacon encequieft

Ceste Vnion est aussi de telle efficace que mesme elle rend veritable ce qui est par accident en L'efficace l'homme. Pour exemple; vn Roy ou Prince est homme, de mesmes que ses suicts: & la digni mesme parté en laquelle Dieu l'a eleué, ne luy oste pas la accidant au verité de son corps: & neanmoins on dit de luy au vray, ce qui ne peut appartenir aux autres homes. N'est-il pas vray, Queles mains du Roy font si longues qu'elles s'estendent par tout son Royaume, & sa voix si forte qu'elle se fait entendre par tous les coins d'iceluy? Certes le tout est en verité, réelement & defait. car le Roy comande, le Roy effectue ses commandemens, il est present par tout par son autorité Royale. Qui dira cepandant que le corps du Roy soit en mesme temps par tout son Royaume: & neanmoins qui peut imaginer vn Roy auec ceste autorité & puissace Royale, quine soit vray homme?car de

puis

puis qu'il est Roy iusqu'à ce qu'il meure, il est & Homme & Roy. L'vn n'empesche pas l'autre, mais l'vn fait valoir l'autre.

Appliquons maintenant cest exemple à nostre Sommaire, suiet. Tout Iesus Christ consideré en sa persone, touchant le comme vn Tout composé de deux natures, non presence & seulement est en verité, réelement & de fait aux commitation Sacremens, mais aussi par tout. Mais ie nie qu'il gueur Iesus s'ensuiue pourtant que sa Nature humaine, con en la Cene, siderée en elle mesme, soit aillieurs qu'au Ciel, ou il est monté: tant s'en faut qu'il soit en diuers lieux ou par tout: comme l'Eglise Romaine a ordoné contre la Parole de Dieu d'une façon du tout reculée de verité. car qui peut croire ces changemens du pain au corps, & la presence du corps en diuers lieux, en mesme temps?

Mais voicy qu'il faut croire touchant la vraye & réele presence & communication de nostre Seigneur lesus au S. Sacrement de l'Eucharistie;

Q v Ecomme lesus Christ vray Dieu & vray homme, est nostre seul Sauueur & Mediateur: aussi il est vrayement & réelement tout-entier en sa S. Cene, & y est vrayement & réelemer reçeu tout entier par ses sideles à vie eternelle, spirituelement & par soy.

participans de luy & de rous ses biens à salut & non par phantasie & imagination. le dis, spirituele ment par foy.car bienque nous receuios veritablement fon corps & fon fang, qui font natures cor porelles, & represétées par des signes corporels; Gest-ce qu'en ces Sacremens elles ne sot pas offerres à noz sens corporels, pour estre prinses & apprehendées d'vne façon corporele: mais sont presentées à noz ames, pour estre embrassées & receues par foy & d'une façon spirituele. cestadire, Son corps & son sang ne nous sont pas prese tés pour estre mangés & beus, mais pour estre creus.

C'estainsi que Iesus Christ est en la Cene d'vne façon plus particuliere que par tout. Car com me entant qu'il est homme, il a reçeu toute puiflance au Ciel & en Terre, & qu'en cest égard, il est par tout auec toute autorité & pouuoir, sur ses ennemis mesmes & à leur ruine: aussi il est en la Cene d'vne façon spirituele, pour vnir & in-

corporer ses fideles à soy, à leur salut.

Ceste puissance qu'il a reçeue comme homme (car entant qu'il est Dieu, on ne peut dire qu'il l'ait reçeue; estat vn auec son Pere, de mesme Es-Philip. 2.9. sence, puissance, dignité, n'estimant rapine de se fere égal à Dieu) n'empesche pas qu'il ne soit vray homme: bienque ce qu'il est par tout & nomément au S. Sacrement de la Cene, n'est pas en tant qu'il est homme, mais entant qu'il est Dieu. De mesme que la dignité Royale ne reuest pas la

per

personne du Roy, entant qu'il est homme: (car tous hommes ne sont pas Roys) mais entat qu'il est Roy, c'est Homme-Roy est par tout son Royaume, & neanmoins l'essicace de sa dignité n'em pesche pas la verité de son corps; non plus que la verité de son corps n'empéche pas la vraye & essectuelle presence de son autorité. cestadire, Il ne laisse pas d'estre veritablement au Louure, & d'estre veritablement par tout son Royaume.

Ensomme, il faut definir le moien de la prese Quelle est la ce & communication de nostre Seigneur Iesus communication de nostre Seigneur Iesus communication Christ en sa sainche Cene, celon qui luy est pro-de nostre sei pre & conuenable, en vertu de ceste admirable pour son vnion & correspondance de ses deux Natures regard. auec sa Personne: comme elle nous est representée par sa Parole, assauoir, Que nous fachios que ceste presence est veritable & réelle, mais non pas corporele, naturelle, charnelle, grossiere. De mesme que la communication de son corps & de son sang, est veritable & réelle aux sideles: mais non pas charnelle, naturelle, grossiere, Capernaïtique: mais spirituelle & par soy.

Quandà l'instrument, par lequel on commu-Pour le renique auec luy. cestadire le Sacrement, seau de gardau Saceste communication, il ne peut non plus compa
tir auec ceste presence naturele & grossiere: soit
qu'on die que le pain&le vin du Sacremet est tra
substatié au propre corps & sag de Iesus Christ,
come l'Eglise Romaine: soit Que le Sacremet
cotient realement son corps & son sang, comme

P p 3

TROISIESME

293 difert les lesvites. Car s'il est transsubstantié, il n'est plus, si la chose y est corporelemet, dequoy sert le signe, l'vsage duquel est de representer la chose par quelque proportion & correspondance? Puis donc que leur fin est d'instruire nostre ef prit en esmouuant noz sens exterieurs par quelque similitude & rapport, coment pourroient-ils estresignes sans rien signifier? Ce qui est prefent n'a besoin d'estre signifié: si bien qu'on doit renir pour maxime resolue, Qu'on ne peut imaginer vne naturelle coionction de la chose auec le signe:puisque par la presence de la chose, l'vsa ge du Signe cesse; qui est nul sans l'vsage. En cest esgard aussi la chose representée par le Sacrement, ne peut estre elle mesme au Sacrement. Mais ceste presence doit estre definie celon la na rure du Sacrement auec ce Insques ou; Que nous sachios que tout ainsi qu'en verité nous reçeuos le signe corporel par l'instrument corporel, ainsi nous reçeuons en verité la chose spirituele par l'instrument sprirituel, asçauoir par la foy. Et voi la aussi quelle est la droicte intelligence de ceste façon Sacramentale, Cecy Es T mon corps.cesta dire; Ce pain, ne signifie pas par imagination & phantasie, mais represente & exhibe en toute verité, le corps de Christ.

En somme nous disons, Que comme en verité nous prenons & mangons le pain, & beuuons le vin: austi qu'en toute verité nous prenos, mangos, & benuos le corps & le sang de no-

ftre

stre seigneur Iesus Christ trespresent à nozames par l'essicace de son Esprit. Et en cest esgard aussi nous recognoissons sa presence en sa S. Cene.

Preuue par l'Escriture Saincte.

Les preuues de ceste Verité sont si claires & certaines, que la peine n'est pas à les trouuer; mais à les tirer & mettre par ordre de ce grand& riche Thresor de l'Escriture sainche, & de la sainche Antiquité. I'en cotteray quelques vnes seulement, renuoyant le Le ceur aux lieux mesmes.

De la verité de sa Personne, qui est par tout, entant qu'il est Redempteur de son Eglise, il declare luy mesmes, Voicy ie suis auecques vous iuf ges de la per ques à la cosommation du siecle. Toutes fois & quantes sonne. que deux ou trois serés assemblés en mon nom, ie seray là au millieu de vous.

De la verité de son corps qui ne peut estre par tout, luy mesme proteste, Vous aurés tousiours les poures auec vous, mais vous ne m'aurés pas tousiours re lumaine auec vous. Il est besoin que ie m'en aille. Ie m'en de les su vay à mon pere & à vostre pere, à mon Dieu & à vostre Dieu. Et pour nous enseigner quelle est cesteve II. rité de son corps, Touchés-moy, & voyés-moy. car lan.146 les esprits n'ont ni chair ni os come vous veoiés que i'ay. 20.

Qu'il soit au Ciel, il appert par l'histoire Luci4'37. sainte, & par le tesmoignage de l'Ange; Ce Iesus qui a este eleué en haut d'auecvous au Ciel, vien-Att. 1. 11. dra ainsi que vous l'anés veu aller au Ciel. Et que ce

P P 4

corps glorifié demeure vray corps, il appert par l'exprés tesmoignage de S. Pierre, Il faut que le Act. 3. 21 Ciel le contienne iusqu'au temps de la restauration de

de toutes choses.

De la verité de ceste communication que nous auons aucc nostre Seigneur Iesus representée en sa saince Cene, suy mesme en tesmoigne: Iete prie, Pere, qu'ainsi que tu es en moy, & moysen toy, ainsi eux tous soient Vn en nous. Mon Pere & moy viendros 14. 13. en vous, & ferons demeurace en vous. Ie suis le sep, &

5 15. 5. vous en estes les sarmens. &c.

Ceste communication se fait de Christ tout entier, Dieu & homme. car comment la chair de l'homme seroit-elle viuissante, si elle n'estoit Nouscome la chair du Fils de Dieu: & comment l'hôme pour niquosant roit-il estre vny auec Dieu, sinon par le moien de entier: & ce l'homme? Ainsi le lien de ceste communication, est la Nature humaine; le fondement & la caufe de la vie, & viuisiante, est la Nature diuine.

La communication donc des fideles auec nofire seigneur lesus, est veritable, proprement re
presentée par le mot de Manducation, qui par la
correspondance de l'aliment corporel & spirituel, signifie & represente la vraye & esse étuele comunication que nous auons de luy & de tous ses
biens: mais ceste communication se fait d'une sa
con spirituele, cestadire par Foy. Par elle nous
communiquons auec luy premierement, & puis
1. Timoth. 3. auec toutes ses graces. Voicy les preuues.

2. Pierre. 1. Dieu manifesté en chair. Asin que nous soyons faits

par

participans de la nature diuine. Et,

Machair est vrayement viande, & mon sang vrayement bruuage. Qui mange machair & boit mon sang, san. 3.
il demeure en moy, & moy en luy; & a vie eternelle. En
cela nous cognoissons que nous demeurons en luy, & luy Ephes. 5.
en nous, par l'Esprit qu'il nous a donné. Nous sommes san. 6.
membres de son corps, de sa chair & de ses os. Les paroles que ie vous di sont esprit & vie. Christ habite en
vous par la foy. Quiconque croit en moy, est passé de la
mort à la vie, & samblables lieux.

Quand à l'vsage du sacrement, ces paroles sont fort expresses, Cecy est mon corps. Le pain que nous rompons, n'est-ce pas la communication du corps du Seigneur? &, Faicts ceci en memoire de moy.

Ie laisse beaucoup de séblables preuues remar quables par toute l'Escriture, qui prouuent toutes les circonstaces de ceste excellente do Arine.

Ceux-cy peuuent suffire pour prouuer nostre intention.

L E consentement de l'Eglise Catholique à ceste verité, est du tout illustre & remarquable. D'un grand nombre de tesmoignages i'en allegueray quelques uns, & étre tous les tesmoins ie produitay un seul Augustin, qui ne peut ni doit estre reproché comme tesmoin singulier, estant tresuffizante caution de la verité au nom de tous ses compagnos, l'un pour l'autre & un seul pour létout, sans aucune diuision d'auis ni de doctrine, celon la forme de la plus estroi de obligation.

Q q

In Ioann.

AVGVSTIN. Celon sa Maiesté, celon sa providence, celon sa grace inuis ble & ineffable, ce quil i dit est accomply, Voyci ie suis auec vous insques à la con sommatio du siecle. Mais celon la chair que la Parole a renestue, celon ce qu'il est né de la Vierge, celon ce qu'il a esté empoigné par les Iuis, qu'il a esté attaché au bois, osté de la croix, enseueli dans un linceul mis au se pulcre, manissté en la resurrection; il dit, Vous ne m'aurez pas tousours. Pour quoy? D'autant qu'aiant conversé auec ses disciples par l'espace de gnarate iours, celon la presence de son corps, eux l'accompagnans de l'oeil, mais n'allans apres lui par effet, quand il mota au Ciel, il est dit, ll n'est plus icy. Et la Mes Me,

Celon la presence de la Maieste, nous auons tousiours Christ auec nous: celo la presence de sachair, il a esté tres bien dit, Vous ne m'aurez pas tousiours. Carl'Egli se l'a eu peu de iours, quad à la presece de sachair: main tenant elle l'a par soy, bien qu'elle ne le voie des yeux.

LEMES ME. Comme l'ame raisonnable & la chair Epstola ad est un homme ainsi la Parole de Dieu eternelle, & l'ho-Durdani. me, est un Christ. Parquoy en ce qui concerne la Parole, Christ est creature Et toutessois nous ne separos pas l'home, quad nous appellons Christ fils de Dieu:mais quand nous appellons Christ, fils de Dieu:mais quand nous appellons Christ, fils de l'homme, nous distinguons ouvertement la Diuinité. cor selon l'Homme, il estoit en terre, & non au ciel, ou il est maintenant: celon la Diuinité.

il est

li est & en Terre & au Ciel.

Ces deux articles des Symboles; Il est monté au Ciel: Et se sied à la dextre de Dieu le pere tout-puissant, sont tres exprés tes moignages pour marquer ce-ste distinction: dont l'vn monstre la verité de son corps; l'autre, la maiesté toute-puissate & infinie, qui luy a esté donnée au Ciel & en la Terre, entant qu'il est nostre Mediateur. En cest esgard, il est par tout: en cestuy ei, en certain lieu; & main tenét qu'il est monté au ciel, il n'est plus en terre.

Quand est du moien par lequel nous sommes De consecvinis auec luy, ceste sentence est dotée, Aquoy fai rat. Dist. re apprestes-tu tes dens & ton ventre? Croy, & tu as mã-C. vi quid. gé. car croire au Seigneur, c'est manger le pain & boire

levin.

Et ceste cy tresbelle, Ceux qui mangent & boinent ibilem. Christ, ils mangent & boinent la vie. Le manger, est e qui man estre refait: le boire, est viure. Ce qui est visiblemet prins au sacrement, est mangé & beu spirituelement en la verité mesme. Christ est mangé. Il vit est ant mangé.

Mais que m'amuzerois-ie à prouuer ce qui est de soymesme si prouué, que quiconque en doute, ou il n'a iamais leu, ou iamais entédul Anqui: é; ou, semblable à Satha, s'oppoze opiniastre ment à la Veri té, aussi claire comme est le Soleil en plein Midy?

Ce fondement donques pozé, examinons en

particulier toutes ces Demandes.

RESPONCES PARTICVLIERES à toutes les sept Demandes dessussérites.

Q 9 2

210-

ALALY.

Le fondement de ceste Demande, est faux: la Mauteon- consequence, ridicule. Nous auons parlé mainte serenes Res nant du premier: du second, cy dessus. Que le leurs Dema presuppozé ne soit faux, il appert. car l'Eucharidesponrent stiene contient pas & ne peut aucunement conter redite. tentr le corps & le sang de lesus Christ, comme auons mostré. Qui ne voit aussi que laconsequéce est ridicule, estant fondée sur la nouvele do-Arine des Scholastiques, touchant les Sacremes de la vielle Loy, comme ils parlent? Les Sacrement institués par le Seigneur à son ancien peuple soubs la loy, estoient de mesme substace que les nostres: & par consequent Iesus Christ y a esté present & va esté receu par la foy des Peres, qui ont veu le iour du Seigneur & s'en font ref-19 73. 6 iouis. Les circonstances des ces anciens Sacremens bien diuerses pour le regard des nostres, n'empeschent pas la substance commune: non plus que les diners aages de l'homme, auec leurs diuerses façons n'empeschet pas que l'hôme ne foit vn mesme homme. Ainsi ceste comparaison est nulle, & sans propos. car l'vsage de ces anciens Sacremens est passé, desquels on ne se peut non plus seruir que d'vne chandele en plain midi. Les luifs donc d'aujourdhuy n'ont aucun droidd'en vzer.

Ainsi que le Lecteur juge de la subtilité & rai son de ceste Demande.

Nous

ALALVI

Nous disons que ces choses sont bien con ioinctes ensemble, Que le corps de Iesus Christ soit au Ciel: &, Que nous soions vrayemet vnis auec luy par so S. Esprit, d'effect non par phantasse, sans qu'il descende à nous du Ciel. Le Soleil ne bouge du Ciel, & ne laisse neanmoins d'esclairer, d'eschauser, de nourrir, d'animer.

Iesus Christ est monté au Ciel, pour nous enuoyer son S. Esprir, pendant que nous sommes en ce Monde, asin de nous entretenir en l'esperance de la vic eternelle, suivant ces tant belles promesses, si soigneusement enregistrées par S. lan: & desquels les enfans de Dieusentent les Endiuent effects, marchans en ce Monde pour aspirer au l'enxe Ciel, & estans neanmoins en ce Monde vrais citoiens du Ciel: & n'aians moins veritablement les gages de ce qu'ils esperét en ceste vie mortelle, comme ils auront l'entiere iouissance en la vie immortelle de ce qu'ils ont icy esperé.

A LA LVII.

Il ya grande difference entre Réelement & Gro flieremet, entre les Christ, & son corps, entre la Foy & vne imagination ou phantasse. Nous reçeuons donc vrayement, réelement de faict nostre seigneur les us en sa S. Cene; non pas à la façon qu'imaginoient les Capernaïtes, à belles dens, & dans l'estomac; mais par la Foy, certain instrumet de biereçeuoir les graces de Dieu

Q93

Quand à la vertu & efficace de la foy, ie Heb. ii. 1. respons à Hay, La Foy est une subsistance des choses qu'on espere, & demonstrance des choses qu'on ne voit point cestadire qui fait estre vrayemet ce qu'on espere, bien qu'il ne fust point, & nous fait vrayement cognoistre ce qui de soy nous est incom prehensible & inuisible, comme si nous le voyos & remarquionsde noz yeux à la verité. Telle est l'efficace de la foy aux cœurs des fideles, par l'o peration du S. esprit, auteur & cause vrayement

premier & efficiente de nostre salut.

La Foy done n'est pas quelque imagination ou charme: comme dit la Papauté, qui nous veut persuader qu'apres les paroles cosecratoires, il ya vne réele conversion d'une substance en l'autre. Nous croyons que suiuant la promesse du Fils de Dieu, nous sommes vrayement vnis & incorporés auecluy: & apprehendans sa puissance celon sa volonté, nous-nous asseurons que son corps estant au Ciel, nous qui sommes en terre, ne laissons veritablement de jouir de luy, & estre faits os de ses os, & chair de sa chair, come mem bres du corps dont il est chef. Et en croyant cela, nous en sentons auffiveritablement les effects, Jan 3. 33. comme en croyant, nous séclons que Dieu est veritable: qui ne peut ni tromper, ni estre trompé: & par consequent nous sommes asseurez

sun milliomerde bierec wen les geaces de Dieu

qu'estans appuyés sur ses sainctes promesses, nous ne sommes ne serons aucunemet trompez.

Nous lisons la promesse du Fils de Dieu, Ma chairest vrayement viande: & oyons sa voix Cecy est mon corps: & bien qu'il soit montéau Ciel, nous fommes certains qu'il est icy auec nous, qu'il ha bite en nous, qu'il s'incorpore en nous; puis qu'il a dit & promis, Mon Pere & moy viendrous à vous, & ferons demeurance en vous. Ceste verité a fait direà S. Pol, Que Dieu riche en misericorde, nous a re- Ephes. 1. 9. suscités ensemble & nous a fait seoir ensemble ez lieux 1. Cor. 5, celestes en Iesus Christ: &, Que nostre conversation estés Cieux, bié qu'estás estrangers en ce Monde.

Iesus Christ donnant les Signes de sa Ceneà ses disciples, estoit auec eux: depuis qu'il fust mo té an Ciel, il ne fust plus auec eux. Estant en terre, il n'estoit pas au Ciel:estant au Ciel, il n'est pas en terre. Mais comme quand il estoit parmy ses disciples, en donnant le signe de son corps, il a doné son corps à les fideles: ainsi maintenant il nous donne son vray corps auec le signe de son corps. Voila la vraye & naïue respoce à ceste lour de subtilité de Hay, Iusques au quantiesme ciel estoientesleuez les Apostres, quand le Seigneur Iesus estoit assis à table auec eux, & leur donnoitle sainct Sacrement de sa propre main.

Nous renuovons donc, Hay, auec toutes ses gosseries à son luge, qui saura aussi bien parer ses malicieuses niaiseries, comme les coups des foldats qui le buffetoient. Hay feroit beaucoup mieux de penser quel degré ou tourment est pro

Q 9 4

paréà ceux qui ont vomi la cognoissace de Dieu, comme luy, qui non seulement continue en sa reuolte, mais combat la Verité auec vne audace effrenée; comme si Dieu n'y voioit goutte.

ALALIX,

Il y a ia e le respondu. Nous n'attribuons pas ceste vertu à la Foy, mais au S. Esprit, vraye & efficiente cause de nostre soy laquelle il engendre en nous, & s'ensert comme d'vn instrument pour purisser noz cœurs, & leur fere gousterle thresor qui nous est reservé au Ciel.

Mais Hay ne peut calomnier la chose qu'il ne calomnie les mots. Caluin n'a pas dit que la soy nous guinde, mais que Iesus Christ nous éleue à soy par la soy. Il nous faut laisser ces guindemens aux singeries Iesuitiques. Le passage de Caluin allegué par hay, iustifie Caluin cotre ses calomnieuses risées, car voicy les propres mots qu'il allegue du 4. liure de l'Institution chap. 17. section trente vniesme, descrits sidelement ainsi:

An refte, ceux qui necencoinent nulle presence de la chair de le sus Christen la Cene, si elle n'est attachée aupain, s'abnsem grandement, car en se faisant ils excluent l'operation secrete de l'Esprit, laquele nous roit à leusus Christ. Il ne leur semble pas que le sus Christ nous soit present s'il ne desend à nous. Voire, comme si en nous el cuant à soy, il no nous saisois pas aussi bieniouir de sa presence. Parquoy nostre question on differnt est seulement de la facon, pource que noz, adversaires veulent loger Iesus Christ au pain, & nous di on qu'il ne nous est passicite de le retirer du Ciel. Que les Lecteurs sugent le squels parlens plus sainement & droitement, moyennant que ceste calomnic soit mise sous le pied qu'on arrache y sus Christ de sa Cene, si on ne l'éclet soubs le pain. Car ren ; ce mystère est celeste.

nelefte il n'effpas requis que Christ foit retira ici bas ponr eftre coioint anous.

Caluin donc se defend ainsi contre Hay.

M A I s de quel front nostre lesuite remettant On me dois fes vieux choux rebouillis, veut-il oppozer puisancede la Puissance de Dieu à sa volonté expressément Dien à sa declarée par sa Parole? Dieu peut ce qu'il veut, parcosseques fi bien qu'il faut sauoir sa volonté, auat que con- onne la clure de sa puissance. Dieu veut conseruer Natu repar les loix que luy mesme a establies en Natu reque le re: étre lesqueles ceste-cy est trescertaine, Que corps de Istout corps est defini de ses diméfions : autremet pleusieurs nepouroit estre vray corps. Dieu veut sauuer lieux, les hommes par vn vray homme. Afin qu'il soit vray homme, il faut qu'il ait vn vray corps. Afin qu'il ait vn vray corps, il faut qu'il soit definy de fes dimensios. & par consequentil ne peut estre en mesme temps au ciel & en terre, non plus qu'il ne peut estre infiny. A quel propos docima gine-il non seulemet sans parole de Dieu, mais contretoute parole de Dieu, vne puissance de Dieu absoluë & desreglée, qui s'oppose aux loix establies en Nature, qu'il a creé & la conserue foubsfes Loix? Et d'abondant, pourquoy imagi ne-il vne puissance de Dieu contraire au benefice de nostre Redemtion; qui seroit nulle, si elle n'auoit esté parfaicte & accoplie par vn vray homme? Certes comme Dieu ne peut pecher, mentir, estre vaincu, mourir, & autres choses qui sot tesmoignages d'impuissace, aussi ne peut

oppozer la volente, & peut allen quer pour fe Sus foit en

205 il estre corraire à soy-mesme.ce qui seroit, si son Fils vnique qu'il a ordonné vray homme pour ra chepter le gere humain, ne l'estoit à la verité. Or il ne le seroit, s'il estoit tel que la Transsubstantiation le depeind en la Papauté, le despouillant de son humanité.

L'exception donques de la Puissance de Dieu contre sa Volonté, est nulle. Or en cest article elle est oppozée à son expresse volonté, tesmoignée par sa Parole: & par consequent elle estalleguée mal-à propos, comme i'ay monstré plus Lula trois-amplement ailieurs, ce qui me releue d'vn plus grand discours, afin de ne tomber en reproche Pag. 265. deredite superflue, comme Hay.

Antilef.

ALALX.

L'Astrologie est fort belle, vtile, necessaire. Qui le nie? Mais l'argument employé Fausses contre la religion Chrestienne tiré de la philoso mence de phie Payenne, est tellement digne de Hay, qu'el Hay fondée le ne peut pas produire grand essect contre la Ve sophie his rité. car de quelle efficace péses-vous, Hay, que soit cest argumet enuers les gens de bien &d'entendement, Les philosophes Payens ont ainsi parlé. Donques ce que dit l'Escriture n'est pas entra Gë. vray. Vostre Thomas a esté plus sage que vous, siles en di-qui distingue tousours soigneusement la cognoisersieux, stace de nature, d'auèc celle qui nous est reuelée Failients par la Parole de Dieu & le S. Esprit. C'est vne pefte

peste dangereuse aux sciences humaines mesmes, de mesler les divers genres ou suiers. Com- re, pestis est bien plus donc ceste audace est intolerable, non seulement de messer la Parole de pieu auec Natu re, mais de la vouloir assuietir aux problables opinions des homes naturels? Ainsi ma premiere responce est: Hay messe la sacrée Theologie auec la profane Philosophie des payens, voulant parler de la raison sans raison. Nous pezerons doc l'vne & l'autre circonstance, pour monstrer la pieté & erudition de Hay.

Mais d'autant qu'il en veut en particulier aux Ministres de l'Eglise de Nismes, ils sont contens de setaire, afin q; S. Augustin parle, & que le le- De file de &eur, soubs la responce d'un si bon plege, puisse Symbolo

plus entierement juger de ceste difficulté.

Nous croyons, dit-il, que Iesus Christ est ,, moté au Ciel, qui est le lieu qu'il a designé pour nostre beatitude, disant; Il seront come les Au " ges du ciel en ceste cité, qui est la mere de nous » tous, Hierusale eternele or pleusieurs ou profa nes Gentils ou Heretiques ont accoustumé de » s'offecer, quad nous croyons, Qu'vn corps ter restre a esté receu au Ciel: &pleusieurs Philofophes payés ont accoustumé de nous assaillir " par cest argument, Qu'aucune chose terrestre ne peut estre au Ciel. Carils ne sauent pas noz Escritures, & ne sauet pas coment il est dit; Il est semé corps animal, il resuscite corps spiritu » el. Ce qui n'est pas dit comme si le corps estoit ''

Resam genera mifcedemonstrati

cap. 6. 67.

Quel est le Ciel auquel le corps de Lefns Christ a efterecen.

, converti en esprit, & fust fait esprit. car nostre " corps qui est auiourdhuy appellé animal, n'est " pas changé en ame, & n'est pas fait ame: mais il » est appellé corps Spirituel, par ce qu'il est assu-" iety à l'esprit, comme il est couenable à l'habi-" tation celefte, toute fragilité & tache terrestre " estant changée en vne pureté & fermeté celes-", te. C'est le changement duquel parle derechef " l'Apostie; Nous ne dormirons pas tous, mais " nous serons tous changés: monstrant parces " mots, Que le changement ne sera pas en pis, " mais en mieux. Mais ou & comment le corps , du Seigneur sera au Ciel, c'est vne chose du " tout curieule & surperflue d'en équerir: seule-", ment il faut croire qu'il est au Ciel. Car ce n'est " pas de nostre fragilité de recercher les secrets les profanes " du Ciel: mais c'est du devoir de nostre foy, esti " mer choses hautes & honestes de la dignité du des lessites " corps du Seigneur. Ce sont les propres mots " de S. Augustin, par lesquels il peut apparoir

Lugement de S. Angu Rin contre Subtilites Ciel.

" quel iugement il fait des Iesuites. Allez doncques, Hay, auec vostre profanophi losophie, & apprenés d'estre sage par le ingemet irreprochable de ce grand Docteur, s'il ya en vous quelque estincele de consciéce & de honte, pour ne combatre à l'encontre d'vne tant manifesté verité. Le Ciel auquel est monté nostre Seigneur Iesus, ne doit estre mesuré à l'aune de la philosophie d'Aristote; mais doit estre creu comme l'Escriture nous l'enseigne, asçauoir ce

Ciel

Ciel qui est par dessus les Cieux (ainsi que Ephes.4.10 parle l'Apostre, sidele tesmoin de ce qu'il avoit 2. Cor. 12.2. priuilege deveoir, mesme encore viuat) outre & par dessus la machine visible de ce grand Ciel ou est le Vniuers, par dessus le firmament mesme, & tout corps de 1ece qu'embrasse le bastiment du Monde: ce Ciel, sus Christ. qui est le tresglorieux domicile auquel pieu fait iouir les Anges & Hommes bienheureux defa gloire, & les remplit de sa lumiere & liesse indici ble: ce Ciel, que l'Apostre appelle le troisiesme Ciel: non pas pour conter les Cieux à la facon des Philosophes, mais par ceste maniere de parler vittée en l'Escriture, designant le lieu des bie heureux, qu'il appelle Paradis au mesme pas Il faut apfage. Il faut apprandre le chemin de ce Ciel, prendre le sans disputer profanemet des choses que nostre chemin du foy doit embrasser en toute fermeté, & adorer cognoistrons. en toute reuerece. Voila pour vn item; qui mon lors que nofire la pieté & sobrieté des Issuices, aians pour quelil est. marque bien particuliere de leur profession de profance les choses les pl'facrées & religieuses, par leur audacieuse & temeraire curiosité.

M a 1 sauant que respondre à la philosophie de nay, il faut marquer en passant s'il vze de meil deure foy en m'accufant qu'il fait enuers Caluin. Ilm'accuse que i'ay dit, que Dieu ne peut conseruer vn corps sans lieu: & par consequent que ie fais vn grand tort à Dieu, en restraignat sa toute-puissance, comme si ie voulois definir l'Infiny.

Jerespons, Que puisqu'il n'est question que

uera de ceste peine, en examinant sur le lieu ce que i'ay dit, pour iuger qu'est ce que parler à la Iesuitique. Les Theses de Tournon nous oppo zoient la Toute-puissance de Dieu, come si nous

auoit vn corps infini; car il ne seroit vray corps: qu'à ceste cause S. Augustin disoit vray, Qu'il ne se peut fere qu'vn corps soit par tout: & qu'il est du tout necessaire qu'vn corps ou petit ou grand

occupe espace de lieu: si bien que quiconque dit vn corps estre sas lieu, il nie qu'il soit vray corps & aneantit sa nature. & parconsequent que c'est blaspheme d'alleguer la Toute-puissace de Dieu pour renuerser le fondement de nostre esperance, qui est en Iesus Christ, vray homme. C'est ce que i'ay dit, comme il apperra par mon liure & Latin & Francois. De quelle foy donc Hay me peut attribuer cruement ce que luy mesme a dit

la restraignions en des bornes si estroictes qu'elle ne puisse conseruer vn mesme corps en diuers lieux. Ie leurs respondois, qu'on ne doit oppozer la puissance de Dieu à sa volonté, qu'il proume sinous uast doques que Dieu veut que le corps de lesus rouliss ren Christ soit en plusieurs lieux, & nous confesseriős qu'il le peut: mais d'autant que Dieu n'est pas cotraire à soy-mesmes & ne veut assuictir à sa pui ssance ce qu'il a ordonné estre impossible, qu'il a estably des loix en Nature par lesqueles il veut conseruer Nature: & qu'il veut que nous soyons sauuez par vn vray homme; ce qui ne seroit s'il

Calomnie de Hay cowerfer la Toute-puisl'ace de Dieu.

calomnieusement?

Mais ie viens à sa Philosophie, de laquelle il fait ses plus grands triophes enuers les ignorans.

Les Philosophes payens, dit-il, ont cognu que le plus haut de Cieux n'est en aucun lieu, ou cepandant il s'est Hay abuse si long temps conserué. Voire-mais adioustés tout, sophie. & ne produises pas comme pour oracle ce qui est non seulemet une opinion probable d'Aristote: mais en laquele aussi il n'est pas d'accord auec soymesme.

Le Lecteur me dispansera de ceste carriere, à Digression laquele mon les uite m'attire par forçe: auec me-necessaire. nace que si ie ne respons, c'est fait de l'Escriture & de l'Antiquité, la doctrine desqueles ne s'accordent auec ceste philosophie. Oyons donc

ce qu'elle dit.

Aristote dispute si le Ciel (cestadire le grand comment corps de l'Univers, la plus signalée partie duquel Aristote dit est le Ciel, qui l'embrasse & definit) est Enlieve que le Ciel est le Ciel, qui l'embrasse & definit) est Enlieve est en lieu par ses parties, & non pas en soy-mesme: d'autant que comme il contient toutes choses, aussi il n'ya rien hors de soy, par lequel il soit contenu. Visiuersi La demonstration est telle.

Il faut considerer les parties de ce grand Tout quide sontes en deux sortes, carles vnes sont Continues; les vera deiuniz autres, Desioinctes, cestadire qui tiennent rang et a. de par elles dans l'Vniuers; vnies neanmoins enfemble celon leur ordre dans ce grand Corps, & se touchans les vnes les autres, comme en vn

R 1 4

monceau de bled font les grains, ou en vn oigno les pelures, qui sont l'vne sur l'autre. Les parties qu'il appelle Continues, sont les plus hautes, com me le mateau de ceste grade voute de l'Vniuers, outre laquele il n'ya rien plus. Les autres qui sont Dessoinctes, & qu'il faur considerer en elles-mesmes dans tout le corps de l'Vniuers, remarquables à noz sens, sont, Le Ciel, le Feu, l'A-

Ruifes d'A er, l'Eau, la Terre: chacune celon son ordre. ristote pour Sur ce fondement il discourt ainsi, pour prou-

pronner que en Lieu.

Lib.4.phy-

le Cieln'est uer que le Ciel n'est en lieu. Ce qui est en quelque lieu, est quelque chose, & mesme autre que celle en la quelle elle est contenue. Oril n'yarie sie, sap. 5. outre l'Vnivers, qui comprend toutes choses. L'Vniuers donc tout entier & consideré en soy mesme, n'est en aucun lieu: d'autat qu'il faudroit qu'il fust coprins par quelque autre, & c'est autre par vn autre, iusqu'à l'infiny. Ce grand Tout, est doc ainsi coposé. La rerre est en l'Eau: l'Eau en l'ær: l'Aerau feu: le Feu au Ciel. Or le Ciel n'est contenu d'aucun autre corps: mais la derniere partie du Ciel, laquelle touche les parties qui se meuvent, est le terme qui s'arreste & se tient quoy sans se remuer: & par consequent le dernier Ciel n'est en aucun lieu, puisqu'il cotient tout

Raisons dis & n'est contenu de nul. C'est ce que dit Aristome sine pour

prounerque te pour vne partie de son opinion.

le Ciel est Pour l'autre, qui dit tout au contraire, asçauoir Lib. de coe- Que le Ciel est en quelque lieu, voicy ses raisons: U 16 2. 109. 2. Est necessaire que tout corps soit en quelque lien

Or le Ciel consideré en ses parties & en son Tout, est vn corps, Il est donc en quelque lieu; soit qu'on le considere en ses parties, ou en tout soy-mesme, composé en vn corps parsaid.

Et d'autant que l'entendement comprennant ce grand Vniuers comme vn grand bastiment, imagine le plus haut comme la côcse d'vne voute, ne peut comprendre en quoy elle est contenue, Aristote mesme s'oppoze ces raisons. Tout ce qui se meut, se meut en quelque lieu. Tout l'Univers se meut, & par consequent toutes ses parties, hautes, moiennes & basses se meuuent. Il est donques Tout en toutes ses parties en quelque lieu. & parconsequent sa plus haute voute, est en quelque lieu.

Et pour esclaircir cest argument, luy-mesmes lib. 2,5ap. 24, 24 ailieurs notte les diuerses disferences de ces mo uuemens du Ciel; & en nombre six, asçauoir Haut & Bas, à dextre & à senestre, Deuant & der riere: & conclut, que le mouuement circulaire du Ciel ne peut estre sans ces circonstances: qui

sont les inseparables marques du Lieu.

Voila quel est l'entendement de l'homme qui Inconstante cerchent l'insiny dans le siny, s'esgare soy-mes-phielmmaime dans soy mesme, consessant son insirmité en ne. se contredisant, & ne monstrant autre infinité que de son infinie vanité, entreprenant de mesu rerle dessus des Cieux, & ne se cognoissant soy massme. Cest la raison pour quoy Iustin Martyr, remarquat ces contradictions d'Aristote, dispute

ainsi, contre luy mesmes. Si tout corps, dit il, qui Contra Arisse meut, est de soy & naturelement en quelque lieu: & co. decreta, le Ciel est vn corps & se meut, comme il appert; il est necessaire que le Ciel soit en quelque lieu. Si le second n'est vray, aussi n'est le premier car on ne peut separer l'un de l'autre, & l'on renuersé, l'autre de mesme tombe bas. Sile Ciel de soy n'est en lieu, dou vient que quand le Ciel se tourne circulairement, ses parties sont maintenat haut, maintenrnt bas? Or puis que il ya haut & bas en en ses parties; qui sont les circonstances necessaires du lieu; pourquoy ne seroit il faulx, de nier que le Ciel soit en lieu?

Ie laisse pleusieurs autres discours touchant ceste matiere, me souuenant que ie suis en vn païs estranger, pour ne m'esgarer trop loin de mon principal propos. Seulement ie diray qu'il ne faut alleguer Aristote pour prouuer qu'vn corps puisse estre sans lieu, puisqu'en recerchant aucc vne singuliere dexterité qu'est-ce que LIEV,il met par maxime, Qu'on ne peut imaginer vn corps sans lieu.car il faut que tout ce qui est, soit en quelque lieu: comme pour le rebours, ce qui Lib. 4 phys n'est pas, n'est en aucun lieu. car ou sont les Chithap. 1. 6 mæres, Tragelaphes, & autres imaginations? & bien qu'vne chose succede à l'autre, si ne peut elle estre ou en allant & en venant, sans auoir lieu: nesepouuant fere qu'il y ait quelque Vuide en Nature: si bien que soit vn lieu commun ou vn

> lieu propre, il est du tout necessaire que tout ce qui est, soit en quelque lieu: & mesme quand les

> > choses

sequesibus.

choses qui sont ou ont esté en vn lieu, perissents le lieu ne laisse pourtant de demeurer. C'este miraculeuse proprieté du Liev, luy a fait dire qu'il est necessaire que le Lieu soit le premier en Nature: d'autant qu'aucune chose naturele ne peut estre s'as lieu, & le Lieu peut estre sans les choses qu'vn Cor peut estre ni imaginé estre sans le v.

Nous opposerons donc à tresbonne raison non seulement Aristote, mais aussi toute la Nature, à ces monstrueuses & desnaturées opinions de la Papauté, qui veut sere accroire aux hommes co tre les loix de Nature, & la Parole expresse du Createur, qu'vn corps peut estre sans lieu: bien qu'on ne peut definir vn Corps sans le definir par ses trois dimensions, non plus qu'vn homme sans la raison.

Mais que ne retourne-ie chez moy? Certes, il est loisible à vn Chrestien de sauoir la Philosophie: mais il s'en faut seruir auec grande moderation & sobrieté, pour distinguer son vsage d'auec son abus, le demande donc à mon Iesuite. Qu'imaginés-vous, en voulant prouuer par voz philosophes payens que comme le premier Ciel a si longuement esté conserué sans lieu, aussi que le corps de Iesus Christ puisse estre sans lieu? Quel est ce Ciel que vous imaginez ainsi? Aumoins vo' deuroit-il souuenir de vostre Ciel Em pyrée, recognu mesmes par voz Scholastiques estre par dessus tous les cieux, celon la doctrine

de l'Apostre: & ne donner occasion, par voz pro fanes curiosités, aux moins asseurés d'entrer en des estranges imaginations: auxquelles S Au

gustin couppe broche par ces mots.

Idendefide Nous croyons, dit il, que Iesus Christ se fied à la dex Osymbole. tre de Dieu son pere. & toutesfois il ne faut pas estimer que Dieu seit definy de quelque forme humaine, si bienque quand nous pensons de luy, il nous vienne en l'entendement qu'il avn coste droiet ou gauche: ou bien qu'il faille penser quand il est dit que Iesus Christ est assis à la dextre du Pere, qu'il soit là à deux genoux: afin que nous ne tombions au sacrilege par lequel ceux que l'Apostre deteste, ont change la gloire de Dieu incorruptible en la similitude de l'homme corruptible. Car il n'est loisible au Chrestien de mettre au temple quelque simulachre à Dieu à plus forte raison il est du tout illici te de le mettre au cœur qui est le vray téple de Dieu, s'il est repargé de toute erreur & desir terrestre. Il faut donc entendre qu'il est ASSIS ALADEXTRE, cesta dire qu'il est elevé à la souveraine beatitude, on est insti ce, paix & ioye: comme aussi ilest dit, que les boucs sont à la senestre, cestadire, en misere à cause des malheurs & tourmens qu'ils-endurent. Christ donc est dit ES-TRE ASSIS, non pas en esgard à la situation des mê bres, mais pour monstrer la puissance souveraine de iuger tout le monde, de laquele sa Maieste est reuestuë, pour rendre à chacun ce qui luy appartient. Repliqués, Hay, contre S. Augustin: &,

Q V E le Lecteur iuge cepandant par ce que nous auons dir, & de la Theologie & de la

Philosophie des lesuites, pour ne se laisser trom perà son escient.

A DALXI.

Nous lisons ceste veritable doctrine en l'Escriture saincte, & aux liures non seulement de l'An- & Totum tiquité, mais auffide voz Scholastiques: si bien Christi, que c'est merueilles, Hay, que vous soyez de si courte memoire, au moins qu'il ne vous souuienne de voz Maistres.

Nous auons monstré cy dessus par l'Escrieure, Que l'union de la Personne n'oste pas la differédes Natures, ni ne les confond pas:ou pour les distraire ou pour les egaler.

Les Peres anciens ont esclarcy ceste verité par termes conuenables, pour coupper broche aux vetilles des heretiques, outre ce que i'ay allegué de S. Augustin, il y a vn passage bien exprés cotté par vostre Maistre Lombard à qui ie vous rennove, pour vous bien censurer. Et afin de n'amuser le Lecteur en la preune d'vne chose si clairement prouvée, ie descriray seulement la conclusion du plus long discours qui est au 3. liure, Distinction 22. chap. 3. du Maistre des Senten.

Dont il appert que Christ en mesme temps "retotus erat estoit Tout ausepulchre, Tout en éfer, Tout par "in sepulcro tout: comme ausi maintenant il est par tout: " phicongne mais non pas tout ce qu'il est. Il ya en termes "sed non to exprez, Torvs, sed non torv M.

Christus eodem tempo"Et il n'estoit pas au sepulchre ni en enser tout ce "qu'il estoit, bien qu'il y sust tout entier (necin se"pulchro T o T v M E R A T, E T S I T O T V S)
"comme Christtout étier est tout-entier Dieu,
"& tout-étier homme, mais non pas tout ce qu'il
"est. car non seulemet il est ou Dieu ou homme,
"mais il est & Dieu & Homme. car Tout ce qu'il
"est (cestadire, T o T v M) se rapporte à la natu"re: Tout-entier (cestadire, T o T v S) à la
"personne.

La dessus il allegue Ian Damascenus pour con

fermer fon dire.

La mesme doctrine enseignent Thomas, Bonauenture, Pierre de Tarentaise, Albertus Magnus, Gabriel, Riccard de media villa, Compédi um veritatis Theologia, & autres Scholastiques, si clairement que s'il restoit à Hay vne estincele de honte, il deburoit rougir, ou ignorant ce qu'il fait profession d'enseigner, ou demandant preuue de ce qui est si clairement prouue, & neanmoins imaginant des triomphes enuers le peuples de ses niaiseries & vanités.

De quel titre donc le doibt appeller le sage

Lecteur?

P v 1 s Q v E le fondement de la doctrine touchant la Cene, a esté asses esclarci celon le suiet, ce seroit vne redite surpersue de s'arrester a plus long discours, qu'en suiuant la piste de nostre Demandeur, respondre precisémet aux circonstances tances particulieres des ses demandes: comme je tascheray de sere & breuement & clairement.

LE IESVITE.

L x I.I.

Veuque vous confessez qu'auant la communion vous mangez vrayement le corps de Iesus Christ par le moien de la foy, quelle vt ilité vous apporte la Cene? N'est il pas meillieur de s'en abstenir, si en le reçeuant il n'en prouient aucun prosit? consideré que si vous le mangez indignement, vous mangez vostre condemnation, com me tesmoigne S. Pol?

LE CHRESTIEN.

Il est bien certain que Croire est mager le corps de les lus Christ, & qu'auant que reçeuoir le Sacre mét nous somes entés & incorporés enluy, & par consequét que nous en jouissons veritablemét: sume Theo comme mesme consesse vostre Thomas. Mais il log. 3 parte questivas que la Cene ne nous apporte vne 31. grande vtilité. car elle est le seau et l'arre visible de ceste communio. Or nous qui sommes hommes insirmes, & estans enueloppés de ceste masse de chair, ne pouvons bié comprendre les chospiritueles, si elles ne sont representées au vis & exposées à noz sens par choses corporeles: auos besoin de ceste aide, afin que noz yeux mesmes soient messagers de ceste verité à noz entendemens. Voila pourquoy les Sacremens sont de

Enfagedes grande efficace enuers nous, d'autat qu'ils séelet fignesexte- auec euidence toute visible, ce qui n'estoit qu'en sacremens, intelligence innisible. De mesme que le seau qu'on appose au contract, n'est pas inutile: bien que le consentemet des parties façe le contract, & sans lequel on appozeroiten vain les seaux au parchemin. Il revient done aux fideles vn trefgrand profit & contentement, lors qu'ils reçoiuent les sacremens, pour fortifier leur foy, en l'a sseurance de la volonté de Dieu, visible en ces signes visibles, gages trescertains de sa Verité. Ioin auffi que lors que leurs sens corporels sont employés & exerçes en ces beaus mysteres, c'ost pour les asseurer que leurs corps sot destinés à la beatitude celeste, afin que l'homme entier & en corps & en ame, soit vrayement participant de l'eternele felicité.

L'inconvenient que Hay allegue, est nul: puis que Croire, est receuoir dignement le pain & le vin dela Cene. Or nous parlons icy des Fideles, comme aussi la manducation du Fils de Dieu, leur appartient seulement: & leur dignité est, en ce que lesus Christ vient à oux& fait demouran ceen eux. Quand aux indignes & infideles, com me lors qu'ils prennent les fignes du Sacrement fans foy, & par consequent indignement, ils pren nent leur condamnation; aussi hors l'action de la Cone, ils ne laissent de manger leur condamnation par leur infidelite, estans rebelles au Fils de Dieu, qui leur eft fait pierre de choppement & de seandale, les prononçant indignes de la felicité qu'il a preparée à ses eleus, puisqu'il se sot volontairement rendus indignes de sa verité.

LE FESVITE.

diagramation Laxat pilas inte

En quelle epistre de S.Pol a Caluin trouné que la peste estoit entre les Corinthiens, pour un petitabus en la Cene de nostre Seigneur, quad on venoit là pour manger come à l'ordin vire, & que chacuny apportoit son souper?

LECHRESTIEN.

Caluin ne parle pas ainsi. car voicy ses propres Insigne calo mots sur le passage de S. Pos allegue par Hay, on nie. ne scait s'ily anoit peste entre eux enceteps-la,ou s'ils 1. Cor.11.20 estoient affligez de quelques autres maladies. Quoy que ce soit, nous recueillons par les paroles de S. Pol, que le Seigneur auoit desployé quelque fleau sur eux pour leur chastiment. Voilales propres mots de Caluin. Qu'est-ce doc que s'accoustumer à mentir sans. honte, & auoir neanmoins honte d'estre appelé méreur? S. Polauoit dit notamment que pleusieurs des Corinthiens estoient malades, & pleusieurs dormoiet, cestadire estoient morts. Il auoit marqué la cause de ceste affliction, non pas pour manger comme à l'ordinaire en l'Eglife, & qu'vn chacun y apportast son soupper, comme dit Hay: mais notamment qu'vn chacun s'auançoit à prédre son soupper particulier quad ce venoit à ma-

ger: I'vn auoit faim, l'autre estoit yure: sibien qu'il dit qu'vne telle profanation faisoit que ce n'estoit manger la Cene du Seigneur. C'estoit chose bonne & louable, de s'assembler pour mãger ensemble, & tesmoigner par ceste priuée con uersatio, la charité que Dieu requiert de ses fideles. Dont aussi ces baquets sacrez estoient appelles Agapes de ce droict vsage: mais à cause de l'abus, l'Apostre veut qu'on s'en abstienne. car les vns auoient pour bie farçir leurs ventres, & abu soient de ceste abondace; cepandant que les au tres viuotoiet petitement. Est-ce donc de l'ordi naire aux banquets de s'enyurer? Car c'est l'aduis de Hay, & par ce mot l'Apostre marque l'abus pour lequel il osta les Agapes en Corinthe, com mel'expose tresbien Chrysostome.

laisse donc ce sien ordinaire de s'enyurer.

L E I E S V I T E.

chacun y apponent in it x T menda

Si en l'administration du S. Sacrement il faut suiure puic purement l'exemple de Iesus Christ, pourquoy est-ce qu'en fais ant vostre Cene vous ne lauez les pieds de ceux qui la veulent prendre, comme nostre Seigneur sit à ses A postres? Et pourquoy la donnez-vous quatre sois l'an aux s'emes à aux enfans, veuque vous ne lisez pas que le Sauueur nostre instituant le Sacrement, ait doné son corps à d'autres qu'à ses Apostres?

LECHRESTIEN.

En l'administration du S. Sacrement nous sui uons purement l'exemple de Iesus Christ quand nous suivons son ordonnance, comme nous a- Ufano dis. uons monstré cy dessus, faisant en memoire de la Cene, l'in luy ce qu'il nous a commandé. La substance de fitution & l'institution de la Cene auec son droiet vsage, fes circonnous est estroictement enjoincte. Les circonsta ces des faicts particuliers, du temps, du lieu, ne nous sot pas establies pour les imiter ou les tirer en consequence. Autremet il faudroit celebrer le S. Sacrement apres soupper, au lieu seul de Hierusalem. Demesme nature est ceste circonstance de lauer les pieds des Apostres; laquele vous aués tournée en pure singerie: au lieu que vous deuiés apprendre de pratiquer la vraye charité, & commandée & representée par cest exemple; qui nous sert de commandement pour nous preueniriles vns les autres par honneur, & n'estimer rien indigne de nous qui peut seruir à noz prochains.

T t 2

la Verité?

Iesus Christ distribuant sa S. Cene à ses disciples, a declaré en leurs personnes communiques Enla perf & ce droict à toute son Eglise, representée par les ne des Apo- Apostres, euers lesquels il a fait office de Pasteur, Stres Christ a donné le auec cest exprés commandemet, Prennes-en tous, droist dece signifiant qu'il faut que tous les sideles commulebrerla Cene, à tou niquent ensemble à ce sacré banquet. Quelle test Eglise impudence est-ce donc à Hay de brouiller vne a manifeste vericé, soubs le preiugé d'vne fausse & mensongere invention? car c'est vne inverion diabolique, contre l'expresse ordonance du Fils de Dieu, qu'vn feul homme se separat de la com munion & compagnie de l'Eglise, face la Cene tout seul à part: estant du tout incompatible, Que le pain soit distribué entre tous, &, Qu'vn seul homme le gourmande. Qui ne voit donc la conscience de Hay embrassant tout à tors & à trauers, pourueu qu'il die quelque chose contre

L E I E S V I T E.

Puisque vous dictes que le pain & le vin de vostre Cene, representent que le corps & le sang de Iesus Christ ont telle vertu enuers voz ames, que le pain & le vin ont enuers voz corps: Ie vous demade, si ces deux choses sont necessaires pour l'integrité de vostre Sacrement? Et si les Abstemes (qui aimeroiet mieux mourir que boi re vne goute de vin, ne le pouuans mesme ny boire ny santir fentir) participeront du corps & sang de IesusChrist, ne mangeans que le morceau du pain en vostre Cene, sans prendre le signe & marque du sang?

L E CHRESTIEN.

Il faut obeir sans aucune replique à l'Ordonnance du Fils de pieu, qui a institué les signes du pain & du vin en sa sain ête Cene, pour nous af- 11 fant garseurer que comme en mangeant & en beuuant, der l'Ordi. noz corps sont substantés en ceste vie mortelle, christ. aussi que noz ames ont en luy vne parfaicte& entiere nourriture. Ceux qui etreprenent sur ceste Ordonnance en retranchant vn signe de ce S. Sacrement, sont profanes & blasphemateurs: mais ceux qui par necessité ne peuvent prendre le vin en la Cene, ne faillent pas contre ceste Or donnance, puisque ce n'est pas la prination du Sacrement qui damne, mais le mespris.

Pour bien desuelopper donc ceste difficulcé, Pourquoy il faut considerer le but de l'institution de la Ce- ascanoir ne: qui est de nous rendre certains que nostre lepain & le vic entiere est en Iesus Christ. Or la vie du corps quis en La s'entretient par le boire & le manger. Ainsi la cene. chair de lesus Christ, nous est vrayement viande & son sang, vrayement bruuage: & par consequent luy tout entier, est la vic entiere & parfaiête de noz ames. On n'a iamais veu personne qui se peut retracher ou de mager ou de boire, & viure. Pour garder donc la correspondance

des Signes à la Chose signissée, il faut garder sim plement l'Ordonance du Fils de Dieu, sans y rié chager ny innouer: si bienque l'audace de la Papauté est du tout intolerable, laquelle contre la Parole de Dieu si expresse, & l'vsage de l'Eglise Catholique a bien ozé retrancher l'espece du vin, pour le regard du peuple: comme si le corps representé par le pain, contenoit le sang: & par consequent, le vin qui signisse le sang, estoit vin signe surpersu & inutile en la Cene.

Et quine voit que c'est l'intention de Hay, d'autorizer ceste profane nouveauté, en nous alleguant l'exemple de ceux qui ne peuvent boire

de vin parinfirmité naturelle?

Mais il ya tresgrande difference, entre renuerfer l'ordonnance du Fils de Dieu, & ceder à vne
celuy qui necessité. car comme la privation du Baptesme
parinstrmi- (ainsi que nous avons monstré en son lieu) ne da
tènaturelle ne pas l'enfant qu'on alaissé de baptizer par quel
nepeut predre le vin que inconvenient: ainsi celuy qui ne peut prenen la Cene, dre le vin en la Cene à cause de quelque infirmine laisse de
prendre par té naturelle, ne laisse de participer à tout le sacre
sous equi est ment: pour veu qu'il apporte la soy en la perceprepresenté
par le vin du signe qu'il peut perçeuoir: d'autant que
par la soy il mange & boit Iesus Christ, qui luy
est & viande & bruvage, & par consequent vie
entiere. Comme pour le rebours, celuy qui préd
le pain & le vin en la Cene sans soy, cestadire indignement, il prend sa mort & condamnation.

LE

LE IESVITE.

Puisque Caluin vostre nouneau Enangeliste à vieen fon souper de pain sans leuain, & qu'en vostre saintte cité de Geneue on fait le mesme: pourquoy vous autres d'Escosse degenerez vous en vzant de pain leué, attendu que nostre Seigneur en instituant le S. Sacrement, s'est seruy de pain sans leuain? Et dites-moy ie vous prie si un morceau de pain est pain, pour quoy est-ce que voz Freres de France confessent de receuoir en leur soupper, du pain, & non pas un morceau de pain?

LECHRESTIEN.

Caluin n'a voulu debatre d'vne chose indif- le pain s'as ferente, ains en a permis l'vsage en l'Eglise de cene, chose Geneue, comme appert par l'histoire de sa vie indiffereie. maisila estimé qu'il vaut mieux vzer du pain commun que de pain leué, pour tant mieux representer l'analogie & proportion du signeauec la chose significé, asçauoir la plus comune nourri ture, qui se fait de pain leué, duquel la plus grand part des hommes mange ordinairement. Pourquey
Le Fils de Dieu avzé de pain sans leuain, d'au-christ en

tant qu'èce temps-la auquel il a institué sa sain- " reide Cene, il n'estoit pas loisible d'vzer d'autre pain que du pain sans leuain; & il falloit pour accomplir parfaictemet l'œuure de nostre redemption, que la fin & closture des ceremonies de la

TOTE

Loy full le commançement de l'Euangile. l'oppoze donc à Hay l'argumét tiré de l'exemple de nostre seigneur lesus. Si Christa vzé lors de pain comun en instituat sa Cene, il s'ensuit qu'il faut vzer maintenant du pain qui nous est commun, pour tat mieux representer la nourriture dont !! avoulu ce sacré banquet nous estre vn certain & veritable gage.

En l'ysage du pain sans seuain il va deux incon-Pourquey gant-il mi- ueniens. L'vn, qu'il est a craindre qu'on n'embeguine le peuple de quelque opinio de ludaisine. de pain co-L'autre, que ceste proportion & correspondande pain sás ce du Signe auec la Chose, en est obscurcie.

lenain en la Cene.

Galomnie

fas faucur.

ouxvzer

mun que

Ce que mon lesuite trauerse en passant, en nous reprochant, que nous auons dit, Que nous mangeons dupain, & non pas vn morceau de pain, est vn fleuron de son style, cestadire il mostre les des sans mordre. Les Theses de Tournon nous reprochoient que Caluin iettoit dans la bouche des gens de sa secte, un morceau de pain. l'ay respondu que nous retenons le langage du S. Esprit, Que nous rompons le pain, & que ce pain est la communication de nostre Seigneur lesus: & que c'est pipper les mots, de dire qu'on iette vn morceau de pain dans la bouche de ceux qui communiquent à la Cene, veuque nous y prenons du pain pour marque & signal de nostre nourriture.

N'est-cepas donc vn brocard bien digne de la subtilité d'un tel Theologie que Hay:comme fiorendre du pain estoit aualer yn pain tout en-

tier

tier, pour imaginer la geule de Gargantuas, ou le puis de l'abisme dont sont sortis les Iesuites?

Hay remet sur table ceste tant ranse replique, Responce, à Christ est entré les portes fermées, vers les dis Etiondece q; ciples. Son corps donc est par tout ou en divers Christest en lieux en mesme temps, sans estre endommagé trè les peren ses proprietés essentieles: & ramassant tout confusément, & accusant Vuicles, Caluin, Beze, Martyr impudemment, se veut fere conuainere de mésoge par le Lecteur qui verifiera les lieux.

Caluin, enseigne que ceste entreé de Iesus-Christa esté miraculeuse, pour monstrer sa diuinité. Augustin dit, que les portes fermées n'ont cap. 20 peu empescher le corps auquel habite la Diui Tract. 121, nité. Qui conclura donc que ce corps glorifié reuestu d'une extraordinaire agilité & force, ait esté en diuers lieux, pour remplir rout contre la nature d'vn vrav corp ? C'est directement cotre l'intention de nostre Seigneur Iesus, qui veut afseurer ses disciples qu'il est vrayement resuscité, & que son corps glorifié est vn vray corps.

Mais la difficulté est au moien par lequel il est entré les portes fermées. le laisse les diuerses interpretations, pour n'employer si mal le temps& le papier à redire vne chose si souvet redite: mais ie respons simplement, qu'il fant exposer l'Escriture par l'Escriture. S. Lucracote que les deux Chap. 24.16 disciples qui rencontrerent lesus sur le chemin d'Emmaus, ne le recognurent point: bien qu'il n'eust changé de corps, d'autant que leurs yeux

ils furent ouverts, & le recognurent. Sur ce fon-Chr ft eft en dement qui ne voit la naïue exposition de ce mo eré les por- ien? Iesus Christ vient au millieu de ses disciples tes sermèes, qui auoient leurs esprits du tout attentiss à la nouuele de sa resurrection, & les surprent de telle façon qu'ils ne sentent pas ouurir les portes, comme quand quelcun nous surprend au cabinet aiant l'esprit fiché à quelque meditation. Mais il va icy plus. car il veut monstrer que son corps est tellemet resuscité, qu'il est aussi reuestu d'vne vigueur supernaturele. Puis qu'il nous appert du miracle, pourquoy cerchons-nous l'ordinaire au miracle, attendu qu'il ne seroit pas mi racle s'il n'y auoit que l'ordinaire? S. Luc dit qu'il s'est esuanouy deuat les deux disciples. Qui luy attribueroit de là vn corps phatastique, se motre roit-ilpas phrenetique? Plutost ilfaut entedre ce départ miraculeux celon l'ouverture que luy mesme en auoit faite, Que leurs yeux furet tenus pour ne le veoir quad il partit. Pressos donc toufiours le but principal de ce recit, C'est que IesusChrist a voulu asseurer ses disciples de la verité de sa resurrectio, & leur a voulu fere cognoistre la nouvelle & supernature le qualité de ce corps glorisié, en telle sorte neanmoins qu'il fust recognu vray corps: come il diten termes exprez, Voiés mes mains & mes pieds. carce Juis-ie moy mesmes. Tastes-moy & veoies. car un esprit n'a ne chair ne os, comme vous voyés que i'ay.

Lue 24.

Qu'est

Qu'est-ce donc brouiller la pure & naue ve rité, si ce n'est ce que fait Hay, alleguant l'Escriture & l'Antiquité contre soy-mesme: comme il apperra par la conferance des passages qu'il allegue aussi temerairement, comme malicieusement il s'oppose contre la Verité?

EXAMENDES CINQ autres pretendus Sacremens de la Papauté.

Du sacrement de Penitence.

LEIESVITE.

Pourquoy niez-vous le Sacrement de Penitence, par lequel les Prestres comme legitimes instrumés de Dieu, donnent la remission des pechés, celon l'ordonnance de nostre Sauueur, qui est telle en S. Ian, Reçeuez le S. Esprit. A tous ceux auxquels vous pardonnerés les pechés, ils leur sont pardonnés: & à quiconque vous les retiendrés, ils seront retenus?.

L E CHRESTIEN.

Nous auons en grande reuerence l'ordre estably en l'Eglise, fondé en la promesse de Dieu, pour assenrer les fideles de la remission de leurs pechés, quad aians failly ils sont preuue de leur repentence: mais il n'ya point de raison d'en fere un Sacrement, moins de le transsormer Ian. 20.

Ordre.

à ame ridicule superstition, telle que la Papaute aima-

ginee contre la Parole de Dieu.

Le fondemet de cest Ordre, gist en la promesse Institution de lesus Christ, Receues le S. Esprit. cestadire les ylage, & a- graces du S. Esprit. Le suiet est monstré, Comme bus de cest mo Pere ma enuoyé, aussi ie vous enuoye. De faict, c'est pour le ministere de son Euangile, que Dieu enrichitses seruiteurs des dons de son Esprit. Le signe est adiousté, Il soufla sureux. carpar le souffle, l'Esprit de Dieu estrepresenté. Par ce signe les Apostres ont esté installés en cest tant digne charge: ou plutost, leur doctrine a esté duëment autorizeé pour estre perpetuelle en l'Eglise. L'Es prit de Dieu est donné aux fideles pasteurs de l'Eglise, qui ne pourroient estre propres à dispenser les mysteres de nostre salut, s'ils n'estoient faconnés par le S. Esprit, afin de pouvoir avec esticace & vertu, annoncer aux repentans la remifsion de leurs pechez. Ou est donc le Sacrement pour le regard de ceux auxquels il doit eftre conferé? Car il est seulement dit que les Pasteurs installés en leur charge & enrichis des graces du S. Esprit, portent aux fideles la bonne nouuele de la remission de leurs pechez. Il n'ya point là de signe pour le regard des fideles. Or il ne peur estre Sacrement sans signe. C'est donc imaginer vn sacrement en vain, sans commandement ni promesse de Dieu, sans laquele toutes les ceremonies inuentées par les hommes, ne sont que pure singerie. La Papauté a le masque; L'Eglise anci

97476°

ancienne a eu la verité, & nous l'auons restablie: asçauoir, Que par la Parole de Dieu, & l'ordre de l'Eglise nous declarons ceux-la estre absoux de leurs pechez, qui ont fait suffizante preuue de leur repentence.

L'vlage cognu, l'abus paroistra estre en l'inuention de la Papauté qui a changé ce qui est de l'ordre de l'Eglise, en vn horrible desordre &

enofusion; soubs le nom de Sacrement.

Line of Ed short Transposed

del bordees con cupilcences (subs a

Ie m'estonne fort que vous appellez la Confession auriculaire bourrelerie de conscience: attendu qu'il est trop plus aisé de se cofesser à un Prestre vicaire de Dieu, que de publier (comme vous faictes) en pleine assemblée les fornicatios & adulteres commis, disfamas auec le scandale d'un chacun, ceux qui ont peché. Ne sauez-vous que pleusieurs de vostre secte ont trouvé cela si estrange qu'ils ont mieux aimé se tuer par des espoir que de se veoir des honnorer ainss?

L E CHRESTIEN.

Il va autant de difference entre la saintte Discipline de l'Eglise & vostre confession auriculaire, comme entre une medecine & le poison, entre voz calomnies & la verité.

Il ya bien plo à s'estonner de ce que vous-vous rendez par mesme moien & tyrans des cosciences, & aduocats des vices des hommes: messans vne insupportable tyrannie auec vne dissolue licence. Car s'il faut coter tous ses pechés au Prestre, & que faillant à en conter vn, tout le reste
nous soit mis en ligne de conte, quelle gehenne
peut-on imaginer plus grande; puisque les plus
grands tyrans n'ont iamais peu trouver vn torment plus terribleque la conscience? Et s'il estoit
loisible de fere toutes choses à l'abandon de la
chair, seroit-ce pas ouurir la carrière à ses plus
des bordées concupiscences, soubs ombre d'espandre tout au giron du Prestre, aussi secret maquereau de ces iniquités, comme libre & prompt
compagnon de mesmes dissolutions?

Le fodemet Glesdiuers de grès de la Disci-

pline.

CERTES, s'il est vray que nulle societé ne fe peut passer d'ordre, & on ne peut establir vn ordre sans quelque rigueur de peine aux desordonnés: à plus sorte & valable raison peut-on di re que la saincte Eglise, qui est la maison de pieu, a besoin de discipline, asin qu'au lieu quelle doit estre la communion des saincts, elle ne soit vne cauerne de brigands, ou vn bordeau: comme cel le de Rome, qui fait tout ce quelle peut pour per dre les autres, ainsi qu'elle s'est perdue.

Mais il ya diuers degrés en la discipline de l'E glise, comme aussi il ya diuerses sortes de pechez Ceux qui sont saits en priue, & n'ont apporté scă dale public, le Fils de Dieu veut qu'ils soient pre mierement reprins en particulier: & si ceste remonstrance particuliere ne prosite, soiet rappor te's à l'Eglise (c'est a direà son Senat qui la repre-

fente

fente) par le jugement de laquelle la censure soit appliquée, celon la circonstance du peché & du pecheur. Quand aux fautes publiques, le mesme L. Timeth. I Esprit de Christ a prescrit la regle, Que ceux qui 20. pechent publiquement, soient reprins publiquement, quand mesme ils seroient en charge publique en l'Eglise; desquels parle principalement S. Pol, sans les ayder de l'exception de septante deux Decret. tes moins dot le Pape a voulu parer ses supposts qu'est. 26 ausa se

pour auoir moien de pecher impuniment.

On ne sçauroit auoir affés de brides pour se retenir, afin de ne se laisser escouler aux desbordement de ce siecle infame & perdu. & nonobstant les liens de la discipline, on ne voit que trop de vices auoir la vogue au millieu des Chresties, par la contagion de ceux qui sont apprins en vostre escole, qu'auec de l'eau benite, & l'absolutio du Prestre, ou à tout rompre, en faisant semblat de se batre, tous les plus grands pechez sont essa de le batre, tous les plus grands pechez sont essa de le cez: ou qui mesme sont apprins que fornication & adultere sont des moindres pecadilles. Car c'est vostre Theologie.

Allez donques Hay estre aduocat des infames insolences des hommes, faictes accroire aux hommes qu'il faut secouer le ioug de la Discipline, asin que vous soyés veu au premier rang de ceux qui disent, Desrompons ces liens: & de Psal. 2. ceux qui non seulement sont le mal, mais qui Rom, 2. l'approuuent en ceux qui le sont.

C'est bien voirement vn doux oreilier pour

V v 4

advocats

de l'aposta-

fie.

tions.

Les lesuites fere dormir le monde, & mesme venant de la des dissolu- part des lesuites. Mais auec toutes ces indulgences quelque pere se pourroit bien trop tard repé tir d'auoir fié ses enfans à des Moynes grassemet repeux: qui non seulement ont apprins à Rome la metaphyfique de Venus, ont à leur commandement des beaus suiers pour la pratiquer, & sont de chair, comme le Cardinal Caraffe; l'vn des principaux pilliers de leur secte, & le plus def crié Gommoreen qui fust onques à Rome: mais aussi ne veulent moins pour eux le privilege de ceste licence que pour les autres, anec l'exceptio de ne pouvoir estre convaincus que soubs la deposition de septante deux tesmoins non-laics.

Au reste, ceux qui tombent dans le sepulchre La volupte de volupté, sont voirement morts. C'est ou vosest le chemin tre Secte perd plus de monde que par ses belles harangues. En cest esgard quelque brebis roigneuse de nostre trouppeau est morte, qui fuyat nostre discipline à trouvé entre vous tout abandon de la chair sans aucune reprehension. Mais que quelcun des nostres se soit tué par desespoir, pour fuir la rigueur de la discipline, est vne

sornete de vostre inuencion.

Du pretendu Sacremet de l'Ordre.

er ax que non feu ex est foxe dans mais que en.

approuncht en ceux qui le fone, Ceft bias Tiltery Ry & doug or thicr pour

Pour

Pourquoy niez-vous que le facrement de l'Ordre soit Sacrement, veuque mesme Caluin le confesse clairemes, & que cela est eurdemment monstré en l'Escriture?

LE CHRESTIEN.

Qu'est-ce que ie lis? Hay allegue Caluin pour tesmoin, & tesmoin du tout conforme à la verité de l'Escriture. C'est ainsi aussi que Sathan disoit à Iesus Christ, Tues le Christ, le fils de Dieu viuant. Mais comme ceste vraye confession du Diable est mélée de mensonge, accusant le Iuge d'imposer la peine auant le temps: ainsi est ceste boussée de Hay, car il peruertit entierement l'intention de Caluin.

Puisque donc qu'aprés l'examen de la doctrine & des mœurs: aprés la legitime election, pour seau de toute l'action, les mains sont imposées à celuy qui est eleu, suyuant la doctrine & l'exem

XX

ple de nostre Seigneur Iesus: qui ne voit quece-Stelmposition DESMAINSestyne faincte & necessaire ceremonie, & en cest esgard qu'elle ne soit Sacremet du ministere de l'Eglise?

Nous l'enseignons, nous l'escriuons, nous le pratiquons ainsi. Mais il ne s'ensuit pas qu'on la doiue mettre pour vn Sacremet commun à toutel'Eglise, puis qu'il est particulier aux seuls Pasteurs & pour vne action seule. car nous parlons de ce qui est commun & compete à toute l'Eglise de Dieu, & qui est de l'ordinaire exercice de nostre foy.

Escosse.

Iem'asseure aussi que les Eglises D'escosse enseignent le mesme, lesquels Hay peut bien Faicts par-condamner absentes, mais elles n'auront faute siculiers re. de responce en ce qui concerne leur particulier. moyez en Nous renuoyons donques Hay en Escosse, & en ceste Demande & en la suyuante; puisqu'elle est du tout particuliere d'vn faict à nous incognu: duquel nous ne debuons ni pouuons respondre foubs la simple accusation d'vn homme passionné, & bien recognu fere estat d'en prester sans vergogne & mesme aux absens.

Du pretendu Sacrement d'Extreme Onction.

LE IESVITE.

Pour

Pourquoy n'admettez-vous le sacrement d'Extreme Onctio? Consideré que S. saques en a parle si ouvertemet, disant, Ta-il quelqu' vn d'entre vous malade? Qu'il appelle les Prestres de l'Eglise, & qu'ils prient sur luy, & qu'ils l'oignent au nom du Seigneur, & la priere de foy sauvera le malade, & le Seigneur l'allegera, & s'il a commis peché, il luy sera pardonné. Et Caluin confesse qu'au temps des Apostres l'Extreme-Onction estoit Sacrement.

L E CHRESTIEN.

Nous le confessons aussi, & est tresvray; mais nous ne le reçeuons pas pour Sacrement en l'Eglise, d'autant qu'il n'est plus en vsage, non plus u'vsage de que les ceremonies de la Loy, qui en seur temps l'ondion, ont aussi esté Sacremens. Lors que ceste Onction pratique estoit en vsage du temps des Apostres, Dieu au- ele du temps torizoit le fondement de son Eglise, ietté par les des Apos-Apostres. Le fondemet bien estably doit-il estre tres, n'a an refait, le contract bien cacheté a-il besoin de en en l'Egli nouueau cachet? Aussi Dieu osta à son Eglise lese. don de miracles, comme nullement necessaire, comme on ofte les findres quand la voute est bié acheuée. Puisque Dieu a osté la chose, pourquoy demeuroit le signe? C'est vne pure singerie d'auoir des armoiries en peinture sans aucun droict de seigneurie ou iurisdiction. L'accessoire suit la nature de la chose principale. Nous n'auons pas auiourdhuy le don de guarison. A quel

propos donc retiendrons-nous le seau du don

quin'est plus en nostre puissance?

f'Frtreme onstio de la Papaute. differete de l'Onctio des Apostres.

Or comme les Prestres de la Papauté sont singes des Apostres, aussi leur Extreme Onction, est of du tout du tout contraire à l'Onction Apostolique: la ver tu de laquelle estoit de guairir, & fere que le malade se leuast du lict sain & sauue: & le but de la Papistique, est de denoncer la mort prochaine, & armer le malade contre la mort. L'Apostolique rénovoit les hommes à la promesse de Dieu embrasse par foy & representée par l'huile signal de la grace du S. Esprit: La Papistique retient les hommes à l'huyle comme necessaire à salut, apres qu'elle a esté charmée du souffie de l'Eucsque auecces mots, le te salue saincte Huyle, ie te falue faincte Chresme, ie te falue faincte Baume.

Quoy donc? L'extreme Onction monstre l'ex trème abomination de l'Antechrist, qui se voulant fere adorer comme Dien, & s'elever par des sus Dieu, a vsurpé seigneurie sur le vifs, & sur les morts: & pour tant plus estroictement s'obliger les consciences, il a institué ceste ordonnance, a fin que lors que l'homme a plus besoin de toutes aides pour se munir cotre le combat de la mort, il soit espouuanté par ce coup de marteau contre les portes de Purgatoire, auquel l'Extreme Onction adiourne le malade, comme par vn dicton

d'yn Preuost des Marechaux.

Voila quele est la contrariet è de ces deux On Maques 5.14. Ctions. L'vne die, La priere de for fauuerale malade, & le Seigneur le releuera, ou le restablira en santé: &s'il a commis peché, il luy sera pardonné. L'autre dit, Il faut mourir, & à cest effect il faut graisser les bottes. car voicy l'extremité de la vie, l'ame est desia preste à partir: voicy les faux-bourgs de Purga toire ou il faut aller.

Quelle gehenne, quelle bourrelerie, quelle mort plus grande aux poures consciences dans des corps à demi-morts & environnés de tous costés des officiers du Purgatoire? Et Hay n'esti Onction, me-pas de venir à ce combat, pour commancer D'appredre à y sentir l'horreur de son opiniastre & insolan-pour bien te Apostasie? Alors ne craindra-il pas quelque mourir. autre luge que le Pape? O Hay, qui y pense trop tard, trop tost y arrive. C'est vne bonne leçon d'apprendre à conter noziours, cest adire à bien viure pour bien mourir. C'est la vraye Onction dont nous deuons embaumer noz ames, afin que Dieu nous treuue prests, quand il nous appellera.

Du Sacrement de Mariage.

L x I x.

EIESVIT

Pourquoy ne receuez-vons le Sacrement de Mariage, attendu que l'Apostre tesmoigne clairement que c'est un Sacrement? Et d'ou vient que vostre compagnon Caluin a dit faussement, que nul n'auoit apperçeu que ce sust un Sacrement, iusqu'au temps du Pape Gregoire: veuque S. Ambroise, S. Augustin, & autres Docteurs de l'Eglise, plus anciens que S. Gregoire, premier de ce nom, l'oni en termes tresevidens appellé Sacrement.

L E CHRESTIEN.

L'Apostre est luy mesme garant contre ceste imposture.car C o m m e pour exhorter les maris L'Apostre à aimer cordialement leurs femmes, il amene vray inter-l'exemple de Iesus Christ qui est chef de son Egli prete de soy se, comme le mary est chef de sa femme: si bien mesme. que pour representer l'union sacrée des fideles auec nostre Seigneur Iesus, on ne peut mettre en auant vne plus belle ni expresse comparaison que du mariage, qui est la plus estroicte conionation de toutes celles qui pourroient estre entre les hommes, & le fondement du genre humain: & par consequent il s'escrie en la fin de son discours, QVE CEST VN GRAND MY STEREOU SECRET: Avssiluy-mesme s'expose, le Dis DE CHRIST, ET DE SON EGLISE.

Ainfi, ie respons deux choses. L'vne, que S. Il ne parle Pol appelle Mystere ou Secret la coionction spi pas du Mariage, mais rituelle qui est entre Christ & l'Eglise: ascauoir, de la conion Que ce corps mystique de l'Eglise soit ainsi com dio spirisue le de Christ posé que comprennant tous les sideles qui sont, auec son qui ont esté depuis Adam, & seront insques à la Eglise. consommation du monde, parmy toutes les na-

tions

tions de la terre, subsiste neanmoins en telle verité que Christ en est le chef, & que tous les side les sont ses membres, os de ses os & chair de sa chair: de sorte qu'en vertu de ceste inseparable vnion, Christ est nostre en proprieté, & puis tous

fes biens nous appartiennent.

C'est vn secret incomprehensible à tout sens & entendement humain. Il doit rauir en admiratio les mieux apprins, pour l'excellence & dignité d'vne chose si grande & magnifique: dont il faut plutost sentir & confesser l'efficace & vertu que d'en récercher la raison: afin que nous ne nous trauaillons à sonder le moien de ceste supernaturelle communication: qui nous est bien naïuement representée en la Cene, mais ne peut estre viuement cognue en noz cœurs que par la vertu de l'Esprit de Christ: Lequel se fait sentir asses par soy-mesme contre les abbois des Ca pernaïtes qui disent, Que sa paroleest trop rude & personne ne l'a peut porter. Cen'est pas donc du Mariage dont parle S. Pol, mais de la conionction spirituele de Christ auec son Eglise. Voila pour vn item.

L'autre, que c'est vne lourde subtilité de son- Lourde ligder vn Sacrement soubs la fausse interpretation norance, de d'vn mot. I'ay parlé aillieurs de la vraye & naïue fere vn saintelligence du mot de SACREMENT, qu'on a soubi la sau tourné du mot grec MY STERION, qui a aussi sed vn mot, esté reuestu de la robbe françoise; Mystere: & signisse Secret: comme slappert à ceux qui n'ont

X x 4

343

que salué les Muses Greques, S. Pol donc veut dire simplement que ceste spirituelle conionction de nostre Seigneur Iesus auec son Eglise, est vn grand & incomprehensible secret. Le vieilln terprete a tourné ce mot grec Mysterion par cest autre latin Sacremetum, comme aux autres lieux quand S. Polappele la vocation des Gentils, My terion; il tourne aussi Sacramentum. L'ignoran-

coloß. 1.17. te & barbare Papauté a ainsi fait vn Sacrement Eph. 3. 6. du Mariage. Que n'a elle plustor fait vn huistieme Sacrement de la Vocation des Gentils? Et quelle fin y aura-il à faire des Sacremens? Voila donc quand au mot, duquel la Superstition a tat abusé pour prouignervn nouveau Sacremet

à son appetit.

De meime vanité Hay abuse de l'autorité de S. coniug. Con Augustin, de ce qu'il appelle le Mariage, Sacreera Iulian. Pelag. I.b. ment. car luy mesme s'interprete, ascanoir d'autant que la promesse du mariage est indissoluble comme auffi Obligari ou Obstringi sacramento, est dit des soldats, qui prestent serment à leur capitaine. Yail donc yn autre Sacrement en la disci-

pline militaire?

V o v LE s-v o v s donques sauoir pourquov nous ne receuons pas le Mariage pour sacremét? me dontestre D'autant que c'est sans la Parole de Dieu, & con tre la Nature des Sacremens. La Parole de Dieu Jacrement. nous enseigne que Dieu a institué le mariage pour le soulagement de l'homme, conservation du genre humain, & remede contre la concupif-

fence.

Pourquey le Mariage recen pour

Debono

5. cap. 6.

cence. Quel sacrement peut-on imaginer la? Au Sacrement y a le signe & la Chose signifiée. Ou est ce signe, & ou est ceste Chose signifiée au Ma riage? Il n'ya aucune figure en vn fi cerrain effect.

Mais c'est merueilles que ceux qui parlent du Mariage comme d'vne chose profane, & ozent bien affermer que ceux qui sont mariez, sont en la chair, (car c'est l'exposition du Pape Syricius, In epist. 5y-I'vn de ceux qui ne peuuent errer) en façent vn nod. Sacrement: & de surcroit, defendent ce Sacrement àceux qui separés du commun rang des autres, & confacrés à choses saincres, sont appellés par excellence gens d'Eglise; & leur permettent cepandant de paillarder.

Allez Hay radouber ces monstrueuses contratietés, & ioindre des cheuaux auec des tygres & lions: cepandant que nous-vous opposons ces Oracles, Que ceux qui defendent de se marier, 1.Timoth 4. enseignent doctrines des Diables; &, Le Mariage est Concilium est chasteté: mais Dieu confondra les paillards & les

honnorable & la couche sans macule: &, Le Mariage, Nicenum.1.

paillardes. The sand be social securious sassingm

sound and Land Land to the Transport to the

queleplein Widy

Comment vous pourrez-vous purger ou excuser de sacrilege & impieté, qui de sept Sacremens que Iesus Christ a laissé à son Eglise pour la remission des pechez, consolation & sanctisication des fideles, vous en aués

retranché cinq??

LECHRESTIEN.

Nous-nous sommes purgés de voz calomnies Vnaice su en disant la verité. cestadire en reçeuant les Saperf ue redi cremens que le Fils de Dieu a ordonnez à son te touchant Eglise, & reietant ceux que l'Antechrista introcremens de duis à la ruine de l'Eglise. Ceux que nous reçe-Perlife Ror uons sont bien prouuez, & vous ne pouuez nier maine. qu'ils ne soient vrais Sacremens, asçauoir le BAPTESME & LACENE, institués par nostre Seigneur Iesus; ainsi que nous auons monstré en tout le discours precedant.

> Prouués les vostre cinq, lesquels nous auons monstre n'auoir que le seul titre, & non l'effet de Sacrement: ou confessez ce qui est tout apparent, que vous estés coulpables de sacrilege & impieté: afin que la mesme accusation vous retombe sur voz testes. Et voila quandà la matie-

re des Sacremens.

Les autres quatre Demandes de ce Titre, ne meritent aucune respoce, d'autant qu'elles sont particulieres, & plenes d'vne manifeste calomnie; comme il appert par preuues plus claires que le plein Midy.

Du Sacrifice De la Messe.

to the medical princip offices were

L x v.

LEIESVITE.

Puisque le principal culte & service de Dieu consiste en Sacrifice, pourquoy niez-vous qu'aucun vray & parfaiêt sacrifice doive estre entre les Chrestiens? Et pourquoy niez-vous que Iesus Christ en sa derniere Cene ait offert le sacrifice celon l'ordre de Melchisedec, veuqu'il a esté appelle Sacrificateur celon l'ordre d'iceluy? Et que parainsi il failloit que le sacrifice presiguré par Melchisedecen pain & en vin sust accompli, comme l'Eglise Catholique a tousiours entendu in squ'auiourdhuy?

LECHRESTIEN.

Le vray & parfaict facrifice des Chrestiens, est celuy que Iesus Christ a une fois offert pour eux, comme leur unique & perpetuel sacrificateur celon l'ordre de Melchisedec; sans qu'il soit loisible de le retterer, attendu que sa vizueur est eternelle en l'Eglise. Il a bien institué sa S. Cene pour memorial d'un si grand & precieux bene sice, mais non pas pour nous fere offrir quelque nouneau sacrifice à Dieu: veuque nous n'y venos que pour le reçeuoix auec tous ses biens, comme il nous y est naivemet representé.

Le fondemet de ceste Demande, est ouverte-Calomnies ment fauls: le reste, malicieusement captieux. de Hay. Car il est tres fauls, Que nous nions qu'il y ait vn vray & parfaict sacrifice entre les Chrestiens; Estant vray au contraire que nous croyons comme le fondement de nostre salut, l'vnique & eternel

Y y 2

facrifice de nostre seigneur Iesus, vray & seul Sa facrifice de tenr de son Eglise.

347

Quel est le crificateur des Chrestiens. Aiant offert cest vnichrist perpe que Sacrifice à Dieu son Pere, il se sied à sa dexsuel Media tre pour conserver & coduire son Eglise, iusqu'à tant que ses ennemis soient faicts le scabeau de ses pieds. Comme donc il est Redempteur, en verru de cest vnique & souuerain sacrifice qu'il a vne fois pour toutes, offert en l'arbre de la croix: aussi par ceste mesme vertu il est Mediateur perpetuel, intercedant pour nous au Ciel enuers Dieuson Pere, auquelil nous donne accés par son sang, & par ceste vnique oblation aiant confacré ceux qui sont sanctifiés, & dedié le chemin frais & viuant, veut aussi que nous-nous offrions à luy en sacrifice viuant, sainct, plaisant à pieu, qui est le raisonable seruice qu'il requiert de nous par son Euangile, presché en repentence & remission des pechez. Mais en ceste sorte de Sacrifice nous ne donnons rien à Dieu, ains recognoissons que nous sommes siens, & que c'est luy qui nous a faicts & non pas nous; pour nous dedier & confacrer à son obeissance.

C' E s Tla Doctrine qu'a toufiours recognu l'ancienne & Catholique Eglise, qui n'a iamais anciëne ton ouy parler de ce nouveau Sacrifice pour les vifs chantl'vni- & pour les morts que les Prestres forgés par le quesacrifice Fils de perdicion se vantent d'offir à Dieu, pour gneur lesus eleuer l'Idole d'abominatio au Temple de Dieu, au deshonneur du Fils de Dieu & de son vnique Sacrifice: en memoire duquel, suivant ce fien

com

la S. Antiquité a celebré la sain de Cene; non pas pour offrir quelque chose à Dieu en satisfaêtion & recompance des pechés, mais pour memoire du sacrifice vnique & perpetuel offert à
Dieu par nostre seigneur Iesus. Quiconque enseigne autrement, il est blasphemateur & ennemi de la croix de Christ. C'est la responce au son
dement de ceste Demande. Les preuues de ceste
Verité sont si claires & frequentes tant en l'Escri ceste doctriture qu'aux liures des Docteurs ancies de l'Eglise, qu'il ya plus de difficulté à les chosir qu'à les
nombrer. D'un grad tas en voicy quelque monstre, qui aydera le Lecteur en la recerche des
autres.

Nous sommes iustifiez gratuitement par sa grace, parla Redemption qui est en Iesus Christ, Rom. 3. 14. que Dieu a ordonné de tout temps pour propi-

tiatoire par la Foy, au sang d'iceluy.

Cestuy-ci aiant offert vn seul sacrifice pour Heb. 10. 11.
le pechez, est assis eternelement à la dextre de Dieu: attendant ce qui reste, iusques à ce que ses ennemis soyent mis pour le marche-pied de ses pieds, car par vne seule oblation il a consacré à perpetuité ceux qui sont sanctifiez.

Toutainsi qu'il est ordonné anx hommes de mourir vne seule sois, & aprés cela s'ensuit le iu- Heb. 6. 27, gement: pareillement aussi Christaiant esté offert vne soys pour abolir les pechés de pleusieurs, apparoistra sans peché à ceux qui l'attendét

Y y 2

à salut. Or il monstre en termes exprés comment cest vnique sacrifice ne doit ni peut estre reiteré.

Heb. 6.25.

Non pas que Iesus s'offre souventesfois soy-" mesme, come le souverain Sacrificateur entroit » ez lieux faincts chacun an auec autre fang: (Au-"trement il y cust falu souventessois souffrir de-" puis la fondation du monde) mais maintenant en la consommation des siecles, il est comparu " vne fois pour la destruction de peché, par le sa-

" crifice de foy-mesme.

#1eb.7.26.

C'est aussi en cest esgard qu'il est appellé souve rain Sacrificateur celon l'ordre de Melchisedec. cestadire, comme l'interprete la mesme Epistre " aux Hebrieux Pource qu'il demeure eternel-" lement à vne sacrificature perpetuelle, souue-", rain Sacrificateur fainct, innocent, fans macule, " separé des pecheurs, exalté par dessus les cieux: ", qui n'a point de necessité (comme les souverains » facrificateurs foubs laloy) d'offrir tous les iours ", sacrifice: premierement pour ses pechez, puis , apres pour ceux du peuple. car ila fait ceci y N E "Fois, s'estant offert soy-mesme: &c.

Mais pourquoy m'arreste-ie à prouuer ce qui est de la commune doctrine de l'Escriture, de laquele toute ceste Epistre aux Hebrieux est vn

beau commentaire?

Quel Sacrifros à Dien.

Sur le fondement de cest vnique & eternel sa feenous of crifice, S. pol nous exhorte de nous sacrifier nous mesmes à Dieu en sacrifice viuant: & comme Christ s'est liuré soy-mesme pour nous en obla-

tion

Preune bas

tion & sacrifice à Dieu, en odeur de bonne sen- Rom. 12. teur, aussi que nous-nous consacrios à son obei-ssance.

Ceste sorte de sacrifice ne substitue ni n'adioinct pas à Iesus Christ des compagnons, mais represente un peuple rachepté par Iesus Christ, qui recognoit & fait hommage à son Redempteur des biens qu'il a reçeus de luy; & luy tesmoi gne ceste sienne deuotion par action de graces, prieres, louanges, œuures de charité, & toutes autres dependences du service de Dieu. C'est hommage s'appelle aussi S A C R I F I C E, d'autant qu'il est la memoire de cest unique Sacrifice pro pitiatoire fait par nostre seigneur Iesus, & l'esse de nostre Redemtion, qui n'est iamais separée de la vraye sanctification.

CESTE mesme verité est soigneusement sui-la dostrine uie par l'Eglise ancienne & Catholique, comme ancienne, appert par infinis tesmoignages; dont en voicy

quelques vns pour eschantillon.

LE CONCILE DE NICEE PREMIER. Que ,, les fideles esseurs leurs entendemens & cœurs " en haut, considerét par foy, qu'en la sainche Ta- ", ble est l'agneau qui oste les pechez du monde; " non pas qu'il soit sacrissé par le Prestreà la façon ", des victimes anciennes, mais que nous reçeuons " par soy son corps & son sang, & croyons que ce ", sont les arres & enseignes de nostre resurrectio. "

LE CONCILE D'EPHESE. Nous celebrons "aux Eglises vn sacrifice sans sang, a fin que nous "

Y y 4

soyons sanctifiez, estans vrayement faicts participans du precieux corps & du sang de nostre

seigneur lesus Christ.

De Satram CYPRIEN. Et d'autant que nous faisons mendominici ca tion de la mort de Iesus Christ en tous noz sacrifices (car la Passion du Seigneur, est le mesme sacrifice que nous offrons) nous ne deuons fere au tre chose sinon ce qu'il a ordoné. car il a dit, Tou tes soys & quates que vous mangerez de ce pain & boirés de ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à tant qu'il vienne. Toutes fois & quantes donc que nous offrons le calice en memoire de la mort du Seigneur, nous faisos ce qu'il a fait.

Homil.17. CHRYSOSTOME. Nostre sacrifice, est la recor ad Heb. &, dation de l'vnique Sacrifice de Lesus Christ.

A MBROISE, exposant quel est le Sacrifice de Ad Hebre. l'Eglise: Non pas vn autre sacrifice, dit il, mais nous ramenteuons ce mesme Sacrifice vne soys

offert par lefus Christ. &c.

Pera FauA V G V S T I N. Les Hebrieux facrifians les bestes
frum cap. 18. brutes, s'exerçoient en la prophetie du futur saDecret. de fice que Christ a offert: les Chrestiens, en l'oblaconfecrat.
dist. 1. Setion & communion du corps de Christ, celebret
mel. la memoire du facrifice dessa parfaict.

Lyymesme. Tienpour certain & ne doute

De side ad nullement, que le Fils de Dieu s'estant fait hom
Petrum

Diaconum

tie de bone odeur: auquel on sacrissoit du temps

de l'ancien Testament des bestes brutes, mais

main-

maintenant on luy offre facrifice de pain & de ANTITES VITE

maintenant on luy offre facrifice de pain & de vin. En ces hosties charneles il v anoit vne figure de la chair de Christ qu'il devoit offrir pour no?, & de son sag qu'il devoit espadre, pour la remisfion de noz peches. En ce sacrifice dot no vsos il va action de graces & memoire de la chair de Christ, qu'il a liurée pour nous, & de son sang

qu'il a espandu en la remission de nos pechez.

Ceseroit propos perdu de ramasser tant de tel- L'Amede moignages dont on peut fere vn bien grand vo- ten'a ge. lume. L'Antiquité est toute plene de ceste Verité. maisri Elle ne recognoit autre Sacrifice que l'vnique & Sacrifi eternel sacrifice du Fils de Dieu, vnique Sacrificateur & Redemteur du genre humain: la memoire duquel est celebrée en la S. Cene, non pas pour offrir derechef lesus Christ, mais pour le re ceuoir derechefauec toutes ses graces. Elle n'vze en autre sens du mot de Sacrifice, sinon pour representer l'vsage de ceste Ordonnance, Faicles cecy en memoire de moy. Quiconque a tant soit peu gousté la lecture des Peres, recognoistra l'insigne impudece des lesuites, qui soubs le nom & masque de l'Antiquité, veulent combatre la verité de l'vnique & eternel facrifice de lesus Christ;& maintenir la vanité de la Messe, abominable inuencio de l'Antechrist: par lequel non seulemet il tache de profaner, mais totalement abolir la memoire de nostre Redemtion.

Defait, quelle conuenance a ce pretendu Sacrifice de la Messe auec ceste veritable doctrine? tiqui

Sila Messe est vn sacrifice pour les viss & pour opposition de l'unique les morts; si elle est une œuure meritoire & une sacrificede hostie de satisfaction ou d'expiation pour auoir se sur profane. Dieu propice; si ce sacrifice est tous les iours reisacrifice deteré par le Prestre ou Sacrificateur: ou est cest uni la Messe, co que sacrifice qui aiant une fois esté parfait & acrepresente compli par les us Christseul Sacrificateur & Renla Papanie.

& salut aux enfans de Dieus Ou il est doc year que

dempteur, a vne vertu perpetuele d'acquerir vie & salut aux enfans de Dieu? Ou il est doc vray q; cest vnique & eternel sacrifice de Iesus Christ nous sussitie falut, ou il est faux q; la Messe sour les morts. Or puis q; la Cene a est e'instituée pour celebrer la memoire de cest vnique & eternel sacrifice parfait en l'arbre de la Croix; la Messe est vn sacrilege par lequel la Cene de Iesus Christ non seulement a esté polluée, mais aussi aneantie de fond en comble; estant l'Abomination des blasphemes & adulteres de l'Antechrist. Et c'est l'occasion pour laquelle Hay en a traissé à part & la desmembrée de la saincte Cene ou Eucharistie, auec laquelle elle n'a aucune similitude, correspondance, ni communion.

Car la M B S S E estant vn Sacrifice, ne peut estre celebrée que par vn sacrificateur: & par consequent donne des compagnons à Iesus Christ, vni que eternel Sacrificateur. En dressant vn autre autel, elle renuerse la croix de Christ, par vn nou uel & ordinaire sacrifice; éseuelit l'ancié, vnique & eternel sacrifice qui a esté vne sois fait & par-

fait

fait, sans pouuoir estre reiteré. En renuersant la substace de la mort & passion de lesus Christ, elle en efface la memoire des entédemes & cœurs des hommes: & par consequent ofte le fruit qui

nous en peut & doit reuenir.

Qu'est-ce donc que la M EssE? L'horreur & l'abysme de toutes les abominations du Fils de perdition: de laquelle par consequent il faut auoir autat de fraveur pour la fuir & detefter, co me de renoncer lesus Christ, & fouler son sang aux pieds cestadire de la mort eternelle, preparée aux rebelles & malicieux incredules.

Ce fondement establi, qu'est-ce que reste de Responce ferme aux captieuses alleguations de Hay?

Il ramene ceste vieille desferre touchant le Par Hay pain & le vin que Melchisedec dona à Abraham, pos. & puis le benit. Delà il conclut que le sacrifice

de la Messe a esté ainsi presiguré.

Il nous oppoze l'Antiquite, laquele nous auos monstré auoir detesté cest abominable sacrifice, inuenté par l'Antechrist, à l'écontre de l'vnique & eternel sacrifice de lesus Christ. Nous appellons donc de l'Antiquité faussement alleguée, à elle-mesme bien entendue.

Q v A N D au paffage de Melchisedec qui donnadupain & du vinà Abraham, ie dis que c'est vne pure resuerie de le rapporter à la Messe;& vne violente Allegorie de l'entendre du pain & du vin de la Cene.

Premierement, c'est renuerser le sens naïf du

ges allegues

Vraie & naineexpo-Melchifedec.

passage. car Moyse recite qu'Abimelec donna à Abraha du pain& du vin pour rafreschir sa troup stivate pas pe. Cela est distinctement raconté, & puis le besage touchat nit, comme souverain Sacrificateur. Qu'est-ce donc imaginer ce qui n'est pas, ni ne peut estre, contre le simple & veritable recit de l'histoire?

> Secondement, ceste circonstance touchant le pain & le vin n'appartient pas à lesus Christ, qui n'est pas vn Roy terrien pour repaistre noz corps de pain & de vin, mais bien noz ames de sa Paro le:comme l'Apostre aux Hebrieux, suffizant expositeur de ceste verité, ne dit rien ni du pain ni du vin, mais s'arreste à pezer la benediction, pour monstrer vne dignité celeste de ce souuerain Sacrificateur, figure de nostre Seigneur Iefus. Puisque l'Apostre peze si diligemment tou te l'histoire, eust-il laissé vne circonstance tant fignalée, afin qu'vn si notable oubli fust releué & corrigé par les Iesuites?

> Entroissemelieu, l'application à la Messe est non seulemet ridicule, mais renuerse tout le fodement de ce qu'ils pretendent principalement prouuer. Cara quel propos cottent-ils les Sacrificateurs ordinaires installés par le Pape auco Melchisedec, qui a esté principalement figure de lefus Christ, par ce qu'il est mis en auat comme vn home singulier & sans pere & mere, afin de representer le souverain Sacrificateur, qui a offert vne fois pour toutes vn seul & eternel, sacrifice, qui ne peut ni doit estre reiteré? Quellé

propor

H.b. 7.

proportion ya-il d'en oppozer vn à vn million, qui ont esté, sont ou seront successiuement?

En dernier lieu, ou sera leur Trasubstantiation; qui ne peut estre, si le pain & le vin demeuret au Sacrement, mais estans transsubstantiés n'ont que les simples accidens sans aucun suiet?

Que Hay doncques soude ces contrarietés; pendant que le respons en vn mot au passage de Malachie qu'il allegue aussi mal à propos, com-

me il defend vne mauuaise cause.

Que parl'oblation nette, laquelle Malachie a predit de-Septante de uoirestre offerte en tout lieu dés le Soleil leuant iusques neusieme du couchant, faut enté dre le facrisice du corps & sang de le Hay. Iesus Christ, qui est offert en la Messe sous les espeçes du pain & du vin. Car tout le reste n'est qu' vn ombrage du pinceau Iesuitique. cesta dire fureur & rage, ne concernant rien le suiet; sinon que tout Respoce aux est à propos aux Iesuites qui est hors de propos. Passe de

le respons donc au principal, laissant ces san Malachie, freluches; Que le passage de Malachie, est allegué & sans science & auec moins de conscience. car Malachie n'a iamais pensé à la Messe, pour la representer par ceste oblation qui deuoit estre faicte par tout le Monde: & la sain de Antiquité laquelle Hay allegue d'une audace essentie la lainais imaginé telle vanité. Et le Prophete & l'Antiquité par le mouuemet d'un mesme Esprit, ont entendu le sacrifice de nostre seigneur sesus Christ, l'odeur duquel a esté espadue par tout le monde par la predication de l'Euangile. Ce qui

Z z 3

Ce paffage du Prophete, ne peut nullement appartenir

ne peut estre entendu de la Messe. car qui est l'im pudet qui die qu'elle soit ou ait esté iamais dicte par tout le Monde? Or ce language est commun à tous les Prophetes, qu'ils descriuent les choses qui ont esté accomplies sous l'Euangile, par des à la Messe. figures de leur temps, pour tant mieux representer l'aduenir aux fideles par les choses qui leur estoient cognues. Les exemples en sont du tout euidens. Que s'il falloit exposer les choses à la letre, il faudroit ramener le Iudaisme auec vn Temple, vn autel, des sacrifices, & autres ceremonies ia abolies; lesqueles qui voudroit ramener, il se monstreroit ennemy de la croix de Christ. A moindre raison le peut-on entendre du Sacrifice de la Messe, lequel nous auons monstré s'oppozer de but en blanc au seul & eternel sacrifice de lesus Christ.

> que Hay donc s'aille cacher, conuaincu d'vne manifeste impudence & contre l'Escriture & co tre l'Antiquité, du nom desqueles il abuze seulemet auec efficace, enuers ceux qui veulent

estre trompez à leur escient.

Voil a quel est le Sacrifice de la Messe, autant incognuà l'Antiquité, comme le nomà l'Escriture. Les Peres en ont vzé en toute autre fignification que depuis eux, la Papauté: comme nous auons ple amplement monstré aillieurs, sans vzer icy de redite.

DELAIVSTIFICATION.

POVR traicteries choses par ordre, & euiter redite & prolixi té, il m'a semblé necessaire de representer en premier lieu sommairement la doctrine generale de ce poinct, & puis respondre en particulier à chasque Demande.

DOCTRINE GENERALE SVR CE POINCT.

Comme par la desobeifsance d'vn home pleu-Rom. s. fieurs ont esté rendus pecheurs, aussi par l'obeissance d'vn, pleusieurs sont rendus iustes. cestadire, comme nous sommes damnés & perdus en Adam, aussi nous sommes iustifiés & sauués en Iesus Christ.

2. Ainsi la Iustification de l'home deuant Dieu, ou, la Iustice de la foy, n'est autre chose que nostre reconciliation auec Dieu, laquele consiste en la re Rom. 4. mission des pechés, & en l'imputation de la iustice de Christ: asin qu'est as adoptés pour l'amour Ephes. 1. de luy, & entez en luy, nous le possedions auec Rom. 6. toutes ces graces à vie eternelle.

3. Comme donc de nous-mesmes nous sommes 14115.
morts en noz pechés, & que sans Iesus Christ
nous ne pouvons rien; aussi nous auons entierement en luy tout ce qui est besoin pour nostre sa 1, cor. 1,3.
lut: nous aiant esté fait du Pere sapience, iustice,
sanctification & redemption.

4. La fox engendrée en nous par le S. Esprit accompagnant de sa force & vertul'ouye de la Pa-

Zy4

role de Dieu, est l'instrumet pour reçeuoir Iesus Christà vie eternelle, par la grace & misericorde de Dieu, seul & certain auteur de nostre salut. 5. C'est donc PARLA FOY QUE NOVS SOM-MESIVSTIFIEZ; d'autant que nous recognoifsans destitués de toute instice, nous la cerchons aillieurs par la seule grace de Dieu, en nostre seil gneur Iesus Christ, nostre vraie & seule iustice: qui nous estat imputée & allouée come nostre, nous somes par ce moien iustifiez deuat Dieu.

Rem. 4. 6. Or come à celuy qui travaille, la recompéce oft deile à cause de so trauuail; & non pas donée par grace: aussi à celuy qui reçoit quelque bien par grace sans auoir trauuaillé (ains de la bonne & simple volonté de celuy qui luy veut fere ce bien par ce qu'il luy plaice ainsi) il n'est rien deu: d'autat qu'il n'a rien fait, qui merite recopence.

C'est la difference de Merite & de Grace.

7. Comme donc Abraha pere des fideles a creu, & sa foy luy a esté imputée à iustice; ainsi tous les La mesme. enfans de Dieu, comprins en la promesse faire à Abraham, croyent & font faunez. cestadire sont instifiez PAR LASEVLE FOY, sans aucune consideration de leurs œuures; qui ne vient pas en ligne de conte, quand il est question de leuriusti fication; qui gift entierement en le pure grace de Dieu par nostre seigneur Iesus: auquel il nous a pour aggreables, & par le merite duquel il nous reconcilieà soy, ne trouuant rien en nous que peché pour nous condamner celon son merite.

Nous

8. Nous sommes poures mandians. Dieu nous donne, nous reçeuons. Tout nostre salut est de la grace de Dieu. autrement ce ne seroit pas grace, s'il y auoit quelque chose du nostre pour meriter: & par cosequent nous somes l v s TIFIEZ PAR LA SEVLE FOY, puisque c'est par la seule grace de Dieu, laquele nous reçeuons par la soy, & non pas pour merite qui soit en nous, que no sommes iustifiez & sauuez.

9. Nous sommes donc reconciliés auec Dieu par le seul merite de les us Christ apprehendé par la seule soy, sans consideration de noz œuures; qui ne deuançent pas ceux qui doiuét estre iustifiez, mais suyuent ceux qui ont esté iustifiez.

Ainsi, le seul & seur moien d'obtenir salut, est, la Remission gratuite de noz pechez, & l'imputatió de la iustice du Mediateur, vray Dieu & vray homme: sans qu'aucune consideration de merite, ni en tout ni en partie, entreuienne: ains tout le sondement de nostre selicité gist en la grace de Dieu pour l'amour de les us Christ, auquel nous sommes incorporez par la Foy, pour estre vn auec luy; & par consequent vrayement partie pans de luy & de toutes ses graces, à vie eternelle. Voila quel est le sondement de nostre lustification.

II. SONEFFECT, est double; Interieur & Exterieur.

12.L' Interieur, est le repos de bonne conscience qui apprehende Dieu Pere reconcilié en nostre

Aaa

Seigneur lesus, & a libre accez à luy pour l'inuoquer, aiat les vrayes & certaines arres de son election: l'entendement illuminé de la cognoissance de son salut, & la volonté disposée pour seruir à Dieu & obeir à ses commandemens.

13. L'exterieur, est le tesmoignage de ceste bonne conscience par vne bonne vie, reglée celon

la Parole de Dieu.

14. On ne peut non plus separer la Foy des bonne œuures que l'ame de la vie, la lumiere de sa
lueur & chaleur, le bon arbre de ses fruicts: sibié
que la Foy sans bonnes œuures, n'est pas la vraye
foy qui nous iustifie; ains vn masque & vne image de la foy, vne chose morte, dot les hypocrites
se trompent à leur ruine.

15. Cepandant, les bonnes œuures ne sont pas les causes, mais les effets & tesmoignages de la Foy; qui apprehende nostre vraye iustice & se-

licité en Iesus Christ.

16. Comme la mort est le salaire du peché, laque le l'homme pecheur merite pour son propre forfait; aussi la vie eternele, est vn don de Dieu en nostre seigneur lesus Christ.

Rom. 8.7. l'homme est corrompu, depuis l'intelligence ius

ques à la plus basse faculté: si bien que l'homme ne peut rien qui ne luy soit donné du Ciel. cesta dire qu'il ne soit regeneré par le S. Esprit, & fait nouvele creature.

18. L'homme justifié & regencré, porte encore

en

ANTILESVITE. 362

en soy-mesme le vieil Ada, qui sont les restes du peché, contre lequel il a à combatre toute sa vie. Rom. que 19. Toute sa perfectio, est, qu'il se recognoisse im parfaict, pour tendre à ce qui luy default, vueile le bien, & haisse le mal: bienqu'il façe le mal qu'il hait, & ne façe le bien qu'il veut. 20. Ainfinon seulement le vouloir & le parfaire 2. Cor.3. 5.

mais le bien penser (qui est le commancement de bien vouloir) est de la grace de Dieu. cestadire, le commancement, le millieu & la fin, est de la pure misericorde de Dieu: afin que quicon-1. Cer.

que se glorifie, se glorifie au Seigneur.

LEIESVITE

tainfine de fin bex x x a due il nous a poer

Pourquoy dictes-vous que nous n'auons iamais remission de noz peches, ains qu'ils demeurent tousiours en noz ames, centre l'article de nostre toy, qui est, le crey la remission des pechez: & contre le merite du sang & passion de nostre Seigneur lesus Christ, lequel n'auroit aucune valeur ou efficace si pariceluy nous n'obtenions la remission de noz fautes?

LE CHRESTIEN.

Nous n'auons iamais rien dit qui approche d'vne fi lourde imposture. Nous croyons& enfeignons que nous obtenons vrayement la remi ssion de noz pechés, par le merite de nostre feig-

neur Iesus Christ:sa iustice nous estant imputée, 2. Cor. 5. & noz pechés ne nous estans pas imputés: bien que la racine demeure en nous, & qu'elle produi fe ses triftes effects aux mieux regenerez: qui ne peuuent que crier auec S. Pol, Ie fais le mal que ie Rom 7. ne veux point & ne fais pas le bien que ie veux; com toto. me luy mesme declare que le peché habite en foy, & qu'il n'y trouue aucun bien. Ainsi le certain remede de nostre iustificatio, est, Que Dieu nous reconcilie à soy en lesus Christ, ne nous im putant point noz fautes: mais nous imputant l'in nocence, l'obeissance, le merite & la satisfaction de son Fils: qui a esté liuré pour noz peches, & est resuscité pour nostre iustification, afin que nous foyons iustice de Dieu en luy. Cestadire, Dieu nous aime comme vrayement iustes, reuestus de Ephes. 1. la iustice de son bien-aimé, auquel il nous a pour aggreables: bienque nous foyons pecheurs, & par consequent enfans d'ire & de malediction, en nous-mesmes & de nous-mesmes.

> En une si riche & importante matiere, ie supplie le sage Lecteur de se contenter de ces breues & sommaires responces; qui sont assés longues pourueu qu'elles puissent suffire à represen ter la verité, contre les calomnies impudentes des Iesuites, ennemis de la croix de Christ & de nostre salut. Or come ce poinct de doctrine est le sondemet de nostre esperace, aussi Dieu l'a faict clairement cognoistre en nostre temps, des lors qu'ila retiré son Eglise des pattes de l'Antechrist.

Acas

11

trining is

Il ya diuers liures touchant ce suiet, escrits par diuers grands personnages: si bien qu'on n'en peut entrer en discours ou sas en dire trop, pour nostre dispute; ou trop peu, pour la matiere. La proportion sera meilleure, de respondre breuement celon ce qui est proposé, sans s'estendre en discours; attendu mesmes que le sondemeut de la doctrine a ia esté pozé par nous cy dessus,

LEILES VITE.

en igne de conte X i X i Krame payement, comme

Pourquoy est-ce que vous tenés, que par la seule foy nous sommes iustifiez, par laquelle nous-nous persuadons que noz pechez ne nous sont imputez en la vertu du sang de Iesus Christ, consideré que rien de semblable ne se trouvera en l'Escriture sainéte?

LECHRESTIEN.

Nouvele calomnie, digne du pere de menson ge. Nous disons que nous sommes iustifiés par la seule soy, mais non pas pour nous repaistre de quelque imagination qui nous persuade que noz pechés ne nous soient imputés en la vertu du sang de Iesus Christ, comme calomnie Hay. Par la verification des passages mesmes de Caluin qu'il cotte en marge, il appert clairemet de ce que nous tenons en noz Eglises touchant la vertu de la Foy, asçauoir, Que la soy nous instintant

fie,ou, que nous sommes instifiez par la seule foy: non pas d'elle-mesme comme d'vne vertu interieure qui soit en nous; mais parce qu'elle estant appuyée sur les promesses gratuites de pieu en nostre Fides nos seigneur lesus Christ, reçoit sa instice: qui nous un quas est imputée & allouée come fielle estoit nostre; palitus nous approprie le merite de sa mort & passion, quidam vel comme si nous l'auions sousserte en noz propres industria vel personnes: & nous applique en somme tous les reltrisse & vi fruicts de son benefice, d'autant que luy estant ens: fed tan nostre, tous ses biens nous sont recognus & mis qua infirm en ligne de conte & legitime payement, comme metten quo Christum, ve nostres. Ainsi la preuue fondamentale de ceste raperfectage verité, est, Qu'estans desnués en nous-mesmes eram compie de toute iustice, nous sortions hors de nous-mes mes, pour la cercher aillieurs, asçauoir en Iesus Etomur. Christ, qui n'aiant point cognu peché, a esté faict peché pour nous, afin que nous foions faicts iusti ce de Dieu en luy. Il est l'obiet de nostre foy: & nostre foy est l'instrument pour la recevoir auec toutes fes graces. Car Dieu donne, la foy reçoit.

La lustification donc de la Foy, est vne reconciliation & acceptation gratuite des sideles en uers Dieu, qui gist en ce que le seigneur Iesus, vray homme, & plege pour les hommes eleus, communique à ses sideles sa instice; en telle sorte que par vne vertu inenarrable, elle est traspor tée en nous, comme nostre iniustree est remise sur luy: & tellemét essaçe que le payemet nous est alloué comme si nous-inesmes l'aujons saire

ANTILESVITE. 366

de nous-mesmes: ainsi qu'aux afferes humaines, celuy qui a payé par son plege, a bien payé; bien qu'il doiue indemnizer & releuer so plege: mais le nostre n'a besoin d'indemnité, se donnant soy-

mesmes à nous auec toutes ses graces.

C'est le language de l'Escriture saincte, incognu aux lesuites. Abraham a creu, & luy à efte impu- Rom.4.2. té à iustice. &, Dieu estoit en Christ, se reconciliant le 1. Cor. s. monde, & ne leur imputant pas leurs pechés, & amis en nous la parole de reconciliation. Nous donc formes ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit par nous. Nous supplions pour Christ, que vous soyez reconliez à Dieu. caril a faict celuy qui n'a point cogna peché, estre peché pour nous, afin que nous soions faicts instice de Dieu en luy. Toutes les circostances de noftre iustification, sont distinctement marquées en ce tesmoignage. La cause souveraine de nostre salut, est la grace de Dieu: l'efficiente, la mesme: l'instrumentale, la foy qui est conceue en noz cœurs par la predication de l'Euangile. Dieu donques par sa pure misericorde & bonté, sans aucune consideration de noz œuures, nous a agreables en Iesus Christ, nous imputant la iustice d'iceluy, & ne nous imputat point noz fautes: & par ainfi nous fommes iustifiés par la foy, pour ce qu'en croyant & receuant en vraye fiance de eœur les promesses de l'Euangile, nous entrons en possession de ceste iustice, laquele Dieu nous presente par l'Euangile: & le moyen de la reçeuoir, c'est par la foy. C'est le propre language de Aaa4

TROISISE ME noz Eglises, de ceste Parole de Dieu, comme de sa pure source.

L E I E S V I T E.

le nostre n'a beston d'and most g se donnantsoy mesmes à nous autre toutes les graces.

Pourquoy dictes vous que vous estes aussi certains que voz pechés ne vous sont imputés, comme vous saués asseurément que Dieu est au Ciel, croyans l'un & l'autre par vne mesme foy Chrestienne? Et neanmoins vous priez tous les iours en l'oraison dominicale, que voz pechéz vous soient pardonnès, disans: Et nous remets noz dettes, comme nous les remettons à noz detteurs: laquelle oraison n'est nullement necessaire, si vostre opinion est veritable.

CHRESTIEN.

Nous le disons, d'autant que nous le croyons: & le croyons, d'autant que Dieu nous l'a commandé. Qui croit en Dieu, séele que Dieu est ve ritable. Ce nest pas vne vaine consance, de se sier en Dieu. Nous croyons qu'il est vray Dieu, non seulement en ce qu'il est Createur, que le Ciel est so siege, & tout l'Vniuers sa seigneuries mais aussi d'autant qu'il a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit en luy, ait la vie eternelle. Et bien que nous so-yons poures & miserables pecheurs, autant que nous serons en ce monde; & qu'à ceste occasion par son exprés commandement nous luy deman dons

14n 3.33,

Lamesme,

dons la remission de noz peches, si croyons-nous que celuy qui est la verité mesme à dit verité, Matth. 11. quand il nous a conuiés a soy & promis de nous 20. receuoir à mercy, protestant qu'il ne rompt pas le rozeau cassé & n'esteind pas le lino qui fume, qu'il n'est pas venu pour les iustes, mais pour les pecheurs qui se repentent & ont recours à luy, Matth. 9. Si nous n'estions malades, nous n'aurions pas be 3. Marc. 2. foin ni de medecin ni de medecine: si nous n'estions pecheurs, nous n'aurions pas besoin de la remission des pechés: & le Fils de Dieu seroit mort en vain, & se seroit en vain rendu nostre Eja.54. G.s pleige, & en vain eust esté conté entre les iniques Rom. 4. Je pour iustifier les iniques, si de nostre nature nous @ 7. n'estios iniques & pecheurs, & pendant que no? fommes en ceste loge terrestre, le peché n'habitoit en nous. Ce ne sont pas donc choses incompatibles de se fier en la grace & misericorde de Dieu si clairement resmoignée en ses belles promesses, & luy demander la remission de noz pe- L'asseuran chés, suiuant la forme & teneur della priere que ceque nous auons de la nostre Sauueur mesme nous a prescrite: en nous remission da recognoissans & de cœur & de bouche tels que " peches n'empeche nous sommes, asc. poures & miserables pecheurs pas q; nous nelademin pour mettre le fondement de nostre esperace en dions tous la seule grace & misericorde de Dieu en son fils les sours a Iesus Christ, duquel depend tout nostre salut. Dien, puisq: nous somes

Ce sont les principes de la verité Chrestienne, petheurs. la certitude indubitable desquels qui reuoque en doute, il réuerse le vrayfondement de nostre

Bbb

esperance, & toute la certitude de l'Escriture.

Que Dauid donc responde à Hay, Bienheureux restedoction ne, par l'Esfest celuy duquel la transgression est quittée, & duquel le criture.

peché est couvert. Biéheureux est l'homme, auquel le Sei-psal.32.

gneur n'impute point iniquité: & que luy-mesme ap pliquant ceste doctrine à soy se recognoisse pecheur, s'asseure que ses pechés luy sont pardon nés, & neanmoins continue d'en demander par don à Dieu: pour verifier que l'ame Chrestienne

resoluë de la remission de ses pechés, la demande à son Dieu tous les jours, comme luy.

Qu'lsaie represente nostre nature, comme vne puante ordure, & toutes noz instices come vn drap souillé: & neanmoins nous asseure que Dieu les essaçe entierement par sa misericorde: & de mes me nous exhorte à luy en demander pardon & nous prescriue & dicte ce formulaire de le prier.

Que S. Pol prenne Hay à partie, comme celuy qui veut renuerser le sondement de nostre salut: & nous asseure par son propre exeple qu'il n'est incompatible que Dieu nous ait vrayement pardonné noz fautes, & neanmoins que nous - nous recognoissions pecheurs, pour luy demader pardon & nous asseurer de l'obtenir. Oppozons don ques à ceste malheureuse doute de laquele ce le suite veut es branler noz consciences, ceste belle protestation de l'Apostre, comme vne serme & sondamentale Maxime de nostre Chrestienté: Parole certaine & digne d'estre du tout receuë, Que se suite suite de la pour suite se pecheurs,

1. Timoth.

Mise

64.6.

def

desquels ie suis le principal, mais pource ay-ie obtenu misericorde, asin qu'en moy premier Iesus Christ monstrast toute clemence, pour un exemplaire à ceux qui

croyront en luy à vie eternelle.

Que S. Pierre nous asseure que nous sommes 1. pierre. rachetés, non pas par choses corruptibles, comme par or 1.18. ou par argent (ainsi que ses faulx successeurs ont fait marchandise de la remission des pechez) 8. mais par le sang precieux de Christ, comme d'un aigneau sans souillure & sans tache: & neanmoins nous exhorte que nous-nous abstenions des desirs char nels, bataillans cotre l'ame: & nous asseurant de nos tre rachet au sang de nostre Redemteur, nous ad uertisse aussi à bon escient que le peché est en nous, & Que le Diable chemine à l'entour de nous, comme un

lion bruyant, pour nous deuorer.

S. Ian leue entierement le masque de ce Pharis aïsme Iesuitique, & declare ouvertement, Que si nous disons que nous n'auos point de peche, nous-nous deçeuos nous mesmes, veriten est point en nous. Sinous 1. Ian. 1.8. confessons noz peches, il est fidele & iuste pour nous par 2. 1. donner noz peches, & nous nettoyer de toute iniquité. 4. 9. Si nous disons que nous n'auons port de peche, nous le faisons mèteur, & sa parole n'est porten nous: & nous monstre le moien d'auoir pardon, asç. Iesus Christ le iuste, qui est nostre Aduocat envers le Pere, & l'appoi-tement pour noz pechès: Et la fermeté & resolution de nostre soy, Qui croit au Fils de Dieu, il a le tes moignage de Dieu en soy-mesme: qui ne croit point en Dieu, il le fait menteur. car il n'a point creu au tesmoi-

B bb2

gnage que Dieu a tesmoigne de son Fils. Et voici le tesmoignage, asç, que Dieu nous a donné la vie eternelle,

& ceste vie est en son Fils.

Quoy plus? Toute l'Escriture est plene de ces belles preuues; si bien que ce seroit cercher de l'eau en la source d'yne belle & abondante fontaine (car ces promesses sont les fontaines ou nous sommes appellés & couiés pour boire l'eau de vie) de ramasser les tesmoignages de ceste do ctrine, premiere pierre du fondement sur lequel l'Eglise est bastie: qui estant instruicte en ceste Verité, tesmoigne aussi clairement que c'est là ou gist toute son esperance, & deteste le venimeux mésonge des lesuites, qui tend à ce but ou de fere estimer estre temerité qu'vn home se recognoissant pecheur se fie en Dieu, qui luy offre librement la remission de ses pechés, pourueu qu'il se fie en luy: ou de fere ensier l'homme pecheur (cestadire, tout homme quel qu'il soit, pen dat qu'il est en ce mode. car il n'y peut estre sans pecher) d'vne vaine confiance de soy-mesme, co me s'il nestoit pas pecheur. Il n'ya doctrine ni plus souvent ni plus clairement traictée par les Docteurs de l'Eglise Catholique. D'vn nombre innombrable le Lecteur remarquera ces tesmoignages, choisis eu esgard & à nostre suiet & aux personnes qui parlent.

HILAIRE, françois de nation, parlant de l'afchap. 5. feurance des fideles, Dieu donques, dit-il, veut que fans aucune ambiguité d'incertaine volonté nous efperions

Esaie 55.

perions le Royaume de cieux, annoncé par les Prophetes, presche par Ian, & lequel nostre Seigneur mesmes a mon stre estre en soymesme. Autrement la instification de la for seroit nulle, si la for estoit ambigue.

LE MESME, On croit de cœur à iustice, on fait con fession de bouche à salut. C'est piete, de ne douter point:

iustice, de croire: salut, de confesser. &

BERNARD aussi françois: le considere trois choses auxqueles mon esperace consiste, La charité de l'adop fragments tion: la verité de la promesse: la puissance de l'accom-septem. plissemet. Que ma sotte pensee murmure maintenant, tant quelle voudra; en disant, Qui es-tu ou quelle est ceste gloire, & par quels merites esperes-tu de l'obtenir? Et ie respondray auectoute asseurance, le sçay à qui i'ay creu, & ie suis certain qu'il m' a adopté de sa charité & grace, qu'il est véritable en sa promesse, puissant en l'accomplissement d'icelle. &

LEMES ME. Situcrois, que tes pechés ne te sont pardonnés si non parceluy auguel seul tu as peché, & Sermone auquel le peché ne peut tomber, tu fais bien mais adiou-primo de ste d'auantage, que tu crois que tes pechés te sont pardon nés par luy. C'est le tesmoignage que rend en ton cœur le

S. Esprit, Tes pechés te sont pardonnés.

Qui voudroit recueillir toutes les notables sen tences escrites seulement par ce bo personnage, il en rempliroit vn gros liure: d'autant plus admirables parce qu'il a vescu en vn temps forttenebreux. Quandà S. Cyprian, Ambroife, Chry sostome, Hierôme, Augustin, Gregoire Nazianzene, Bafile, Fulgece, & autres escriuains Grecs

gile.

& Latins qui ont vescu en vn meilleur temps, quiconque à tant soit peu remarqué leurs escrits n'abesoi d'aide pour y trouver les belles & singu lieres sentéces, dot ils ont illustré ceste matiere. En somme, que le Lecteur se souvienne du sty-Blasshemes le de Hay. Il conclut, quand il demande. Les exe Hay contre ples de ceste siene procedure sont fort frequens en ceste dispute. De ceste sienne demade donc qui est-ce qui ne voit qu'il veut conclure, ou que c'est forfaid de se fier en Dieu, ou que c'est pour neant que l'homme demande la remission de ses pechés? Ce qui est ouertement calomnier le Fils de Dieu, qui s'offre liberalement auec tou tes ses graces, & nous comande de luy demader ce qu'il nous promet de no doncr. O Lecteur, qui aimes ton salut, ouure les yeux, voy & touche les preuues de l'impieté des lesuites, premiers officiers de l'Antechrist: & appren de mettre difference entre leur vanité & la verité de l'Eux

LEIESVITE. L xxx III.

D'ou vient que vous dictes, que nous sommes plustot iustifiés par la foy que par la charité, puisque la charité est (comme tesmoigne S.Pol) plus noble & plus excellen te que la foy, quand il dit, Maintenant ces trois cho ses demeurent: foy, esperance, charité, mais la plus grande d'icelles est charite?

le fondemet denostre falut.

L E CHRESTIEN.

La Foy apprehende la iustice qui luy est offerte en Christ, nous incorpore en luy, le fait La Foy, est nostre auec toutes ses graces; & no asseure que la cause: le tout ce qu'il a fait nous appartient, en vertu de fet de nofce privilege, par lequel en croyant en luy nous tre falme. sommes faits enfans de Dieu. C'est le propre offi ce de la foy. Voila pour quoy nous difos auec l'Ef criture, que la Foy nous iustifie, comme la cause instrumentale de nostre salut. Mais la Charité, est l'effet & non la cause de la foy: & par consequét elle ne nous iustifie pas, mais tesmoigne que no? sommes iustifiés. C'est le laguage de l'Escriture, qui nous apprend que nous sommes iustifiés par 1. Iam 1g. la foy, & non par la charité: mais bien que nous 13. 60. sauos que nous sommes justifiés, si nous auos cha rité. Comme le bon fruict monstre bien quel est le bon arbre, mais il n'est pas pourtant plus excel vetilles de lent que l'arbre. Ce fondenent pozé, ie respons ment. trois choses pour mostrer que Hay nous oppoze le passage de S. Polsans aucune raison.

LAPREMIERE est, qu'il l'allegue contre son vray sens & contre l'expresse intention de l'Apo stre, qui est de monstrer l'vsage des dos spirituel pour l'edificatio de l'Eglise: & en aiant discouru au long en fin il conclut Que ces trois choses demeu-1. Cor.13.13, rent, foy, esperance, charité: mais que la plus grande d'i celles est charité. A quel propos l'appelle-il plus grade? A cause des estets necessaires pour edifier l'Eglise, suiuant le suiet de son discours car il ne par-

B b b 4

le pas du moien par lequel nous sommes iustifiés de uat Dieu, mais de ce qui est plus vtile & neces saire pour la communion & societé des fideles pendant qu'ils sont en ceste vie, & de ce qui les doit accopagner en la vie eternelle. En ces deux efgars il dit que la charité est plus excellete que la fov.car la fov profite seulemet à celui qui croit (suivat ce qui est dit, Quele iuste viura de sa fov) mais la charite fait bien à pleusieurs, est le lien de la societé Chrestienne, & vne certaine preuue de la vraye foy: quine peut estie vraye, si elle est sas effets: dont le principal est la charité. D'auantage, la foy ne sert que pour ceste vie mortelle, iuf qu'à tant que nous aions obtenu l'accomplissement de ce que nous croyons & esperons: mais la charité commence & continue en ceste vie, & s'accomplit au Ciellors que Dieu sera tout en tous, & qu'il nous aura tous vnis parfaictement en vn corps soubs vn chef en vne parfaicte chari té. Nous ne croyrons plus & n'esperons plus ce dont nous jouirons par effet: mais la charité demeurera, qui lors mesme sera accoplie & parfaite. En cest esgard la charité est plus excellente que la fov, à cause de ces siens effets: & telle est la name intention de S. Pol, laquele Hay renuerse. C'est la premiere encloueure de son argument.

LA SECONDE est, Que sa consequence est du tout fausse. La charité est plus excellente que la foy. Elle instisse doques plutost que la foy. car c'est comme qui diroit, Le Roy est plus excellet

&pl' noble qu'vn laboureur ou qu'vn cordonier. Il laboure donc mieux qu'vn laboureur ou fera mieux vn foulier qu'vn cordonnier. L'home est le plus excellent de tous les animaux. Il volera donc mieux qu'vn oiseau, nagera mieux qu'vn poisson, courra mieux qu'vn lieure &c. Qui ne voit vne mesme absurdité de l'argumet de Hay, vieille & enrouillée desferre des plus lourds Sophistes? La charité est plus excellete que la foy. Mais comment? carilfaut sauoir en quoy gist Distinction ceste excellece, qui n'est pas simplement & abso de la soy et luement attribuée à la charité, mais en quelque té co equoy efgard, come nous auons dit. Certes ce n'est pas gift l'excelle pour nous iustifier. car ceste excellece est propre & de l'anment attribuée à la foy, vray instrumet de nostre tre. iustification. En ceste excellence la Foy surmonte de beaucoup la Charite, bien qu'elles soient conioinctes ensemble d'vn lie inseparable, mais en divers degrés. car la foy, est la cause de nostre salut: la Charité, l'effet. La Foy nous iustifie: la Charité tesmoigne que nous sommes iustifiés. En somme, la Foy est le premier privilege des en Ephej. 1.12.
fans de Dieu, l'arre, le seau, le gage de nostre a-Rom. 6. doption, le registre de nostre election, l'ente de Galat. 5.6. nostre regeneration, la source de la charité & de toutes bones œuures, la porte de paradis, nostre victoire, nostre triomphe, nostre couronne: afin que ie ne m'arreste à remarquer toutes ses excel lences: & que le sage Lecteur outre les deux fau tes de ceste vetille lesuitique considere

Ccci

L' A troisiesme, qui est sur vne fausse Maxime; ascauoir que la charité est vne vertu qui no rend aggreables à Dieu par son propre merite, & par ce moien elle nous iustifie. Ce qui est tressaux. car Dieu noº a pour aggreables, nous auouë & re cognoit pour iustes, non pas parce que nous l'auons aimé les premiers, ou noz prochains: mais pource qu'il nous a aimez de sa pure grace auant Rom. 9.11. que nous fussions nez, ou lors mesme que nous

1. Inn. 4. 10.

Ephes. 1.4. estions ses enemis. Ce que nous l'aimons, viet de 1.14 4.13. sa grace, qui plante en noz cœurs l'amour que nous luy portons & à noz prochains. C'est donc renuerser le fondement de nostre salut, de l'establir en nous, comme si nous pouuions gagner la bonne grace de Dieu en l'aimant.car quad melme no difos que la Foy nous iustifie, ce n'est pas qu'elle no acquiere ceste iustice par son merite; (ainsi que nous auons ia monstré) mais d'autant qu'elle nous fait apprehender Christ, nostre vra-Le dolle le yeiustice. Puisdonc que la charité est l'effet de la

foy, coment seroit-elle plus excellete que la foy; Eteur remarquera pour auoir quelque vertu meritoire de nous iudone icy rreis impos stifier d'elle mesme, & faire que l'effet soit premi tures: l'une er & plus excellent que sa cause? Telles sont les qu'o appelle er & plus excellent que sa cause? Telles sont les adicto se-subtilités des lesuites, ennemis du salut de l'hocundum quidad di me, lors qu'il veulent cercher la vertu de l'hom-ctum sim- me en l'homme: & autant pleins d'absurde & pliciter: ridicule vanité, comme ils sont entierement vuitiofi conse des de verité.

quentis:la troisiesme, Falla hypotheseds fine positionis, dont vse Hay.

LEIESVITE.

L X X X 1 1 1 1.

Pourquoy niez vous que les œuures procedantes de la grace diuine puissent iustifier les hommes deuant sa face, contre l'expresse parole de Dieu? Vous voyez, dit S. Iaques, que l'homme est iustifié par œuures, & non seulement par foy.

L E CHRESTIEN.

Tout le bien qui est en l'homme, est de Dieu: tout le mal, est de l'homme. Le loyer est deu à ce- Les anures luy qui trauaille: mais celuy qui reçoit de grace, des mienx sa foy quiluy est reputée à iustice, tesmoigne regeneres, qu'il n'yarien du sien qu'iniustice: & l'ame fidele verin de les pendat qu'elle est prisonniere das ce corps mor-instifier. tel, sent que le bié que Dieu luy donne, est souillé par la corruption de ceste chair pecheresse: & Rom.7.toto. recognoit que nul viuant ne tera iustifié deuant 142.06. la face de Dieu. Puis donc que les meilleures œu ures qui procedent de la grace de Dieu, entant que le S. Esprit les engendre aux enfans de Dieu, tresbonnes & tresbelles en leur fource, sont cor rompues en eux & pareux: comment pourroient-ils apporterà Dieu aucune œuure qui les peut iulifier deuant luy, à qui rien ne peut plaire que ce qui est tresparfaict? Parainsi pour estre L'asseurace iustifiés deuant sa face, il ne faut pas qu'ils se pre- desfideles fentent en la confiance de leurs œuures (quelles d'eux mefquelles soient) mais en l'asseurance de la iustice " tresparfa et de nostre Seigneur Iesus, en qui le Pere les aime comme vrayement justes: puisque

Ccc2

ceste iustice de son Fils leur est imputée par sa grace. Or comme c'est par la soy qu'ils iouissent de ce grand & precieux thresor de la grace de Dieu, aussi la Foy se mostre vraye par ses bonnes œuures, & comme elle procede de la grace de Dieu, de mesmes les bonnes œuures: & par consequét les meilleures œuures que les sideles puis sent faire, ne les iustissent pas deuat Dieu, mais tesmoignent seulement qu'ils sont iustissés, est as les certains effets de leur iustisscation. car comme il n'ya point de codamnation à ceux qui sont les les Christ, aussi ceux qui sont entés en luy

ne cheminent point celon la chair, mais celo l'Ef prit. La mesme grace de Dieu qui les iustific, les sanctifie: afin que receuans ceste grace, ils recogstructure.

ffent de la bonté de Dieu le commencement, le millieu & la fin de leur salut. C'est ainsi que S. Ia L'intentit, ques a dit que l'homme est iustifié par œuures & en ce lien. non seulement par foy, cestadire (come luy mes-mes l'expose) La foy sas œuures est morte. car la seule profession de croire ne sauue pas l'homme, mais la vraye & viue foy, accompagnée de ses

vrays effets, est le certain instrumét de la iustice qui est en nostre Seigneur Iesus. Ainsi S. Iaques monstre l'effet & non la cause de nostre salut en ce tesmoignage, duquel Hay abuse diuersement. Car il renuerse de sond en comble l'intention de S. Iaques; qui est de monstrer l'effet de la vraye la soy qui nous iustifie, comme S. Pol auoit mon stré sa vraye cause. Par ce moien la demonstrati-

on est entiere, qui se fait par la cause & par les effets: mais la cause precede, l'effet suit:ne pouuat bien estre entendu sans sa cause, laquelle il faut presuppozer pour bien entendre l'effet. Nous som Divers et mes donques iustifiés par la foy, d'autant qu'elle est intention l'instrument qui apprehende la iustice de nostre & de celle Seigneur lesus, par laquele nous obtenons la gra de S. Pola ce de Dieu à nostre falut. Nous sommes instifiés par de Infisse les œuures, d'autant qu'elles monstrent que ceste pris diues vraye Foy est en nous, qui ne peut non plus estre separée des ses effets qu'vn arbre de ses fruits, le feu de sa chaleur & lueur. Parainsi, Hay abuse du mot delvstifier, quise prendautrement en S. Iaques qu'en S. Pol. car en S. Pol qui parle de la cause de nostre salut, sustifier, est estre reputé & tenu pour juste & estre juste par effet, entant que la iustice de Iesus Christ nous est allouée comme veritablement nostre. mais en S. Iaques qui descrit l'effet de la foy, Iustifier est estre decla réiuste, ou monstrer qu'on est vrayement iustifié. Ce qui est tiré du langage commun: comme quand on dira, Vn home est iustifié en la Cour. cestadire declaré innocent & home de bien, iaçoit qu'il le fust auparauant. Toutes les circonstances monstrét que c'est la vraye & naïue inten tion de S. Iaques; l'occasion du propos, l'estat de la question, ses raisons, sa conclusion: comme il apperra à quicoque voudra veoir le passage. Cer tes la raison fondamentale tirée de l'exemple d'Abraham, est sans aucune replique, car S. la-

Cccs

temps.

ques dit qu'Abraha a esté iustifié par les œuures Circonstace quand il offrit fon fils Isaac fur l'autel: & que par fortremar- ce moié l'Escriture a esté accomplie: qui tesmoi gne qu'Abraham a creu, & luy a esté reputé à iustice. Comme donc S. Pol remarquant la circon-

stance du temps, dit qu'Abraham n'a pas esté iu-Kom. 4. stifié par la circoncision, puis qu'il a esté iustifié auant la circoncisson: ainsi S. Iaques dit qu'Abraham qui a esté instifié auant que d'auoir voulu im moler so fils, a monstré apres par ceste volotaire

Gen. 15.6. obeissance, auoir esté vrayemet iustifié. car sa foy @ 12. I. luy a esté reputee à iustice trente ans auant qu'il reçeust ce commandement d'immoler son Fils. Ceste obeissance donques n'apas esté la cause, mais l'effet de sa iustification. Que donques Hay monstre par quelque bonne raison que l'effet est premier que sa cause, & que la Verité se peut contrarier soy-mesme: ou plutost que le Lecteur voye en ceste preuue, la cotinuation de la manifeste impudence de ce lesuite à obscurcir la claire lumiere de la Verité.

LEIENS VITE.

L x x x v.

D'ouvient que vous preschez que les œuures prouena tes de la grace de Dieu, ne peuuent auoir aucun merite deuant iceluy, contre la promesse qu'il fait expressement de donner la vie eternelle en recompence des bonnes œuures, & de proferer au dernier iour la sentence ou de vie ou de damnation eternelle, celo les œuures d'un chacun?

LECHRESTIEN.

S. Pol rendra luy mesmes conte de ce qu'il no? La mort a apprins pour le croire & le prescher apres luy. de nostre Les gages du peché, dit-il, c'eft la mort: & le do de Dieu merite. c'est vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur. Ceste Rom 6. 28 maxime donques de laquele il parle est tresveri ble, Que Dieurendra à un chacun celon ses œuures. Et Rom. 1. 6. pour comencer par le peché, puisque tout homme est pecheur, le mesme Apostre prononce que Depuis le tous hommes qui sont ou hors de l'Eglise, come 18. vers. dus les Payens; ou en l'Eglise, comme les Iuiss; sont insques au condamnés par leur propre merite, afin que tou- 22. das. te bouche soit fermée, & que tout le monde soit coulpable deuant Dieu. C'est donc le vray merite du peché, asc. la malediction de Dieu, & la mort eternelle, laquele tous hommes ont merité, puis que tous hommes ont peché.

enfans, eleus deuant la fondation du mode pour La vie eter iour de l'heritage celeste, qui leur est preparé nelle, est de par la grace de Dieu; au seul merite du Fils vni-Dieu.

que, vray heritier, auquel il les adopte par sa pure misericorde: & par consequent sans auoir esgard Ephes. 1 5° à aucun leur merite ou precedent; car qui est-ce qui luy a donné le premier & il luy sera rédu? ou subsequent; car quel bien auons-nous que nous ne l'ayons reçeu de Dieu? Si nous l'auons reçeu, 1. Cor. 4-7. pour quoy nous en glorisserions-nous, come si nous l'auions acquis par nostre merite: & quand

Ccc4

bien nous aurions bien accomply tous les commandemens de Dieu, nous pouuons-nous recog noistre pour autres que pour serviteurs inutiles, puisque no auons rien sait q; nous ne le deussiss?

Ou est donc le merite? Certes si c'est par grace, Eom. 11. 6. come dit le saint Apostre, ce n'est pl' par merite: autremet grace n'est pl' grace si c'est par merite, ce n'est plus grace: autrement merite n'est plus merite. Ce n'est pas donc du voulant ni du cou-

Rom. 9.16. rant, mais de Dieu qui fait misericorde: & com-Rom. 19.18. me tous sont enueloppés en iuste condamnatio, G.12. G.13. il chastie par leur propre merite ceux que bo iuy

Rom.6.23. semble. & fait misericorde à qui bon luy semble, non point par œuures ou merites/comme disent les les uites) mais de sa pure grace, pour mostrer les richesses de sa gloire ez vaisseaux de misericorde, les quels il a preparez à glore. Qui est-ce donc qui ne voit que la mort eternelle, est du me rite de l'homme: & la vie eternelle, de la pure grace de Dieu, si on considere le commencement, le millieu, la fin de nostre salut? Ce sondemét mis il est aisé de veoir comment & iusques ou le mot de Loyer ou de Recompence est attribué aux enfans de Dieu.

Premieremet, c'est une recompece de la grace de Dieu, qui non seulement fait en nous les bon insquesson nes œuures, a fin qu'il courone en nous sa grace, prins le mot mais il cache aussi nostre insirmité & l'iniustice de Recomqui estoit digne de peine. Mesme ie prens Hay par ses propres mots. car si Dieu donne la vie eter

melle

Strain.

nelle à ses enfans, comment leur est-elle deuë en recompence de leur merite? Comment rendroit-il Ad Valent. (dit S. Augustin)la couronne come inste inge, s'il n'eust de gratia premier donné la grace comme Pere misericordieux? Tib. ar-Sa grace est tant plus manifestée, qu'il luy plaict payer ce qu'il ne doit pas. Ainfi c'est le loyer de la Foy, comme dit S. Pierre, mais non pas la recom-

pence de l'œuure, comme dit Hay.

En second lieu, puisque Dieu donne la recompéçe comme pere, il faut plutost considerer la personne de celuy à qui il donne, que non pas l'œuure, qui ne merite pas d'ellemesme recopençe: mais Dieu qui ayme ses enfans, pour leur doner courage, orne du nom de Recompençe, l'œuure qu'il fait en eux par sa grace: & couurant leurs in firmités, leur attribue l'honneur de l'œuure, de laquelle il est auteur & eux seulement instrumens; sans qu'il mette en ligne de conte leurs impersections. Ainsi il est dit qu'il regarda Habel, Gen. 4. 5. & puis ses sacrifices. It aime la personne, & puis accepte son œuure, comme tesmoignage de son electio; cestadire il aime toute son œuure en eux, & par colequet ceste recompéce est plutost assignée à celuy qui œuure qu'à l'œuure qui est faite.

Entreisiesme lieu, par ce mot paternel, il mostre l'ordre de nostre redemption. Il faut semer auant que moissoner. Il faut combatre, auant qu'auoir victoire. Il donne donc courage à ceux qui sont au combat, soubs l'esperance certaine qu'ils ne perdront leurs peines. Carc'est chose sufte enners

Dddi

Or.

1. Theffalo. Dieu, qu'il rende affliction à ceux qui affligent ses enfans & deliurace aux affligés, & la couronne de gloire à ceux qui ont cobatu soubs son éseigne. Il appel met de mal le donc Recompence, le changemet de mal en bie. en bien, est Mais ou est le merite? Comment auons-nous co la recopéce batu que de ses armes, & vaincu que de sa force? des eleus. Certes quiconque ne cognoissant point la iustice de

Rom. 10.3. Dien, & voulant establir sa propre iustice, ne s'est pas submis à la iustice de Dieu, experimentera luge ce-

luy qu'il n'a voulu reçeuoir pour Pere.

Que doncques Bernard face la closture de ce propos: En premier lieu & auant toutes choses, il est re quis de croire que tu ne peux auoir remission de tes pein Sermon chéz, sinon de la pure & gratuite bonté de Dieu. seconde aduētu. dement, que tu ne peux fere aucune bonne œuure, si ne te la done tiercement, tu ne peux meriter la vie eternelle; qui t'est donnée gratuitement par la grace de celuy qui t'a fait bien faire. Que si les lesuites entrent en côte auecques Dieu, & Dieu les examine celon ceste regle, De rendre à un chacun celon ses œuures; & par consequent s'il faut que celuy qui doit, paye: en quel degré sera mis Hay auec tous ses compagnous, quel salaire cuide-il rapporter? Quadà nous, Hay, afin que nous ne soyons Hays Pfal. 14.3. de Dieu pour noz merites, nous dirons auec Da-

& 26. oc. uid, N'entre point en conte auec tes seruiteurs: ne nous compren point auec les meschans, quand tu iugeras le monde. Nostre esperance est en celuy qui s'estat condamné pour nous iustifier, & comme nostre plege aiat plenemet satisfait à la iustice de Dieu,

nous

A N T I I E S V I T E. 386 nous donne l'entiere quittance de noz iniquités en sa pure grace.

LEIESVITE. LXXXVI.

Pourquoy soustenez-vous impudemment què toutes noz æuures tant bonnes qu'elles soient, sont pechès de-uant Dieu: veu qu'il est impossible qu'aucune æuure soit bonne & ensemble mauuaise. Ioinet que nous lisons en l'Escriture pleusieurs auoir esté louez à rais de leurs bones æuures. Et si toutes æuures sont pechès, se seratout vn de destrousser vn poure home, & de luy donner l'aus mone, hormis que l'un de ces deux pechez sera plus grad que l'autre.

L E CHRESTIEN.

Impudente calomnie, tresdigne d'vn Iesuite, ésant de mensonge! Qui a iamais dit qu'vne bône œuure soit mauuaise? Nous disons que tout le bié qui est en nous, est de Dieu: le mal est de no?: Que les bonnes œuures sont les essets de la grace de Dieu en nous qui nous iustifie & sanctifie: & mesme que nostre peché souille l'œuure du S. Esprit en nous, comme le bourbier l'eau qui decoule d'vne pure source. Vne mesme œuure en mesme esgard ne peut pas estre bone & mauuaise. Qui à iamais pensé à cela que ce Caloniateur, qui a autant de front que de verité? Mais il est bien tout euident qu'en vne mesme œuure nous deuons remarquer diuers mouuemens bons &

mauuais. Comme pour exemple. En l'œuure de nostre redeption, Dieu fait tresbien; Sathan, lu-En vnemes das, les Pharisiens, Pilate, Herode, font tresmal. me œuureil Il faut distinguer la fin & la cause formelle & effi-

guer le bien ciete. Aux œuures des enfans de Dieu les mieux Glemal. regenerez, on voit le combat du bien & du mal, de l'Esprit & de la chair. Il y faut distinguer l'œuure de Dieu, & celle de l'homme, le temps du cobat, & de la victoire: & s'asseurer que Dieu fait tout le bien, & l'hommetout le mal qui y est.

Les exemples en sont fort frequens; en Abraha, Isaac, Iacob, Moyse, Dauid, Pierre, Pol: & que diray-ie plus? En toute l'Eglise, pendant qu'elle Ephes, 17, combat en ce monde, n'y estant sans tache, ride,

ni macule. Pleusieurs sont louez en l'Escriture à cause de leurs bonnes œuures; ç. qui sont en insques on eux, non pas leurs ni de leur creu; mais du S. Esles paeles prit qui fait en eux lepenser, le vouloir & le parfaire. Ce fondemet pozé, la conclusion de Hay est entierement renuersée. car nous n'ostons pas la difference du bien & du mal, puisque nous disons que les bonnes œuures fort de Dieu, & les mauuaises de l'homme. Seulement nous admonul, & est nestôs les hommes d'auoir recours à Dieu, pour

L'argumec de Hay est retorque co luy demander la grace de son S. Esprit, qui les treluy.

> tre Hay. car s'il ya difference entre le bie & mal, (comme la Loy de Dieu nous en est vn certain compas) & tout ce qui se fait sans foy est peché: certes pour bien faire il faut estre enfat de Dieu:

> sanctifie. L'argument mesme se retorque con-

& par confequent celuy mesme qui nous iustifie par sa pure grace, est celuy qui met tout le bien en nous, afin qu'il en ait tout l'honneur. Au con-1. Cor. 1 traire, tout le mal est de nous, de quelque appa lan 155 rance qu'il soit paré. Nous donc qui ne sommes pas meilleurs que le S. Apostre, que pouuonsnous moins faire que confesser auec luy? Ie scay Rem. 7.18 qu'en moy (cestadire en ma chair) n'habite point de bie. carle vouloir est bien en moy, maisie ne trouue pas le moien de parfaire le bien, car ie ne fay pas le bien que ie veux, ains fay le mal que ie ne veux point. Quine Les infirvoit en la veritable confession de ce grand per-mites de la sonnage, le combat de la chair & de l'Esprit en chair sont re vn mesme suiet, & qui est-ce qui ne le set en soy aux plus s'il est enfant de Dieu? Allez donques, Hay, dif regenerez, puterauec S. Pol, pendant que nous suivant son mais elles exemple, confestons estre grands pecheurs: estás pas gi Dien neanmoins certains que Dieu nous iustifie, ce-ne parfaçe lon la promesse de sa verité: à laquelle nous sous œunre. criuons de tout nostre cœur auec asseurace d'experimenter sa grace victorieuse en nostre infirmité. Mais ceste bonté de Dieu, n'empéchera pas sa iustice, qui se desployera sans doute sur la felonne & venimeuse outrecuidance de vostre opiniastre Apostasie, si vous continués à vous op pozer à la verité cognuë, nonobstant toutes voz pretendues Iustices & Recompençes.

> LEIESVITE. LXXXVII.

Sitoutes les œuures des regenerez sont pechez, ie vous demade quel effet a la grace ou l'Esprit de Dieu en vous, lequel vous louez & magnifiez fi hautemat quand bon vous (emble?

CHRESTIEN.

ses fe moquent de

Nous ne pourrior s assés louer la bonté inesti-Les lesui mable & indicible de nostre boDieu, & Hay ne pourroit mieux monstrer quelil est;en trouuant nom, dece non seulement manuais, mais prennant en tisée, g, nous mag de ce que nous louons Dieu. Helas toute nostre se de Dien. Vie n'y pourroit suffire: & tout ce que nous pounous dire sur vn tat magnifique suiet, ne fait que ramper en terre! l'ay desia mostré la vanité de ce Les bonnes que Hay presuppoze. Nous sauos que la mesme grace de nostre bo Pere, qui no iustifie, nous faclifie aussi, & produit en no des bonnes œuures.

œmures fot meceffaires effets de mastrefoy.

Mais Hay nous demade quel est l'effet de la grace on de l'Esprit de Dieu en nous? Nous luy respondons, Que bien qu'il y ait en nous beaucoup d'in firmités desqueles nous gemissons tous le jours, & prions Dieu de les corriger: neamoins si pouuons-nous dire que sa grace n'est pas oissue en nous: & luy rendons graces de ses graces, recognoissans tout le bien qui y est, estre de son Esprit. Nous sentons en noz cœurs l'asseurance de la remissios de noz pechés & de la vie eternelle: nous sentons croistre en nous l'amour de sa Parole; & mesme d'autant plus que la fureur du mésonge s'escarmouche contre la verité; Que Sathan &

l'An

l'Antechristarment le Monde contre nous nous sommes tat plus prests de la maintenir, voire mes me de la féeler par nostre propre sang. Nous sentons en nous le desir de bien viure, de fere noz charges en toute fidelité, conduire noz familles auec honesteté, & nous comporter auec noz pro chains auec raison & equité: & melme d'autant plus que nous sommes enueloppés d'espines en en ce poure Royaume, no' taschons de conuerser en integrité & respect auec ceux qui ne sont pas de mesme sentimét auec nous en matiere de religion. Certes, bienque l'effet suyue de bien loin la volonté que Dieu nous a donnée: si estce qu'au tesmoignage mesme de ceux que vous desirés nous estre ennemis; nous-nous esuertuos La vegende bien viure, & marcher constammet en nostre de girons pre deuoir. O Hay, pleust à Dieu que vous-vous es- drede Hay, prouissiés bien vous-mesmes, & fissiés rendre co- cest celle & teà vostre conscience de voz desportemens! Ce preint des seroit vn singulier effet de la grace de Dieu en 1mis. asi. vous, si vous pensiez à bon esciet d'ou vous estés merifica forti, d'ou decheu. Quel tesmoignage vo' sera- Dieu, & ce vn iour deuant Dieu d'auoir succé le lait de vine. la Verité en son l'Eglise, au sein de vostre Patrie, afin de quiter la maison de Dieu comme fit le profane Esau pour vne esculée de lentilles; & en contreschage vous redre Moyne, de la plus pernicieuse bade de tous les Moynes: afin que vous

façiés honte à tous ceux qui vous attouchent, pour n'auoir peu mieux estre que lesuite, & en-

Dd d4

nemy iuré de la verité, en rapetassant les vieux haillons des Sophismes moissis, pour en coudre vn fatras auec ridicule succés. Combien seriesvous tenu à Dieu, si vostre cœur estant viuement touché de desplaisir d'auoir fait choses si idignes & du desir de faire mieux; vous retourniés à la maifo de Dieu, pour le seruir. Quoy qu'il en soit, Hay, mon souhait est irreprochable: vostre opiniastrise ne vous peut apporter que ruine, par le inste iugement de celuy qui estant riche en mise ricorde, a aussi vne iustice infallible, laquelle les cœurs édurcis thezaurisent à leur condanation.

EN SOMME, Nostrefeule & seure esperance

Sammaire

bemnes an-

est en la misericorde de Dieu, laquele la Foy embrasse à salut. La Foy produit les bonnes œuures nedese trai en nous, comme ses necessaires effets. Les bones œuures nous sont vtiles en beaucoup de manieres. Elles nous affeurent de nostre election, com me estans certains tesmoignages que nous sommes iustifiés, & par consequent sauués. Sont le chemin de nostre salut. Nous font passer gavement ceste vie. Aedisient l'Eglise. Glorisset Dieu. Est-ce peu de bien de la liberalité de Dieu, pour nous quine sommes que mal? Puisque nous appartenonsà Dieu de tout droict & de creation & de redemption, nous ne faurions asses magnifier les richesses infinies de sa bonté & misericorde; de luy, di-ie, qui nous aiant retirés du Royaume des tenebres à la lumiere de son Euangile, nous œusire la porte de la vraye felicité.

DV LIBERAL ARBITRE.

En ceste matiere, enueloppée de longs & disficiles discours par la profane subtilité des Sophistes, i'vzeray de mesme procedure qu'en la precedente. En premier lieu, i'en feray vn bref Sommaire, qui mostrera l'occasion, l'estat, la decision auec ses circonstances necessaires, & l'vsage de ceste Question. Puis, ie respondray breuement à chaque Demande, & pour closture de cest article, i'adiousteray quelques illustres tesmoignages de l'Escriture & de l'Antiquité, celon l'accoustumée breueré de nostre style : réuoyant le Lecteur aux entiers traictés de ce suiet, escrits pardiuers grands personnages & anciens & modernes auxquels ce Somaire servira d'adresse.

SOMMAIRE DE LA DOCTRINE

touchant le liberal arbitre.

Come pour bien appliquer le remede il faut L'occasional cognoistre la maladie, aussy pour nous appropier la iustice que nous auons monstré estre en nostre Seigneur Iesus, il faut sauoir iusques ou le peché a gaigné en nous, mortelle maladie de nozames: afin que nous ne nous trompions à no stre ruine, côme sont les malades mal-aduizés.

Ainsi L'occasion de ce discoursest, D'entendre la maladie pour bien sauoir le remede.

2 L'estat de la Questió est tel. Les Iesuites L'Estat. coffessent bien auec l'Eglise de Dieu que l'hôme a peché, mais ils ne sont pas d'accord auec elle comment & iusques ou.

3 L'Eglise de Dieu dit, Que combien qu'apres le peché il soit demeuré asses de lumiere en l'home pour le rendre inexcusable, & que la faculté

Ecer

& liberté de vouloir luy soit demeurée: tant ya que toute son intelligence est plene de tenebres & d'inimitié contre Dieu: et sa volonté esclaue de peché, ne pouuat ni voulant que mal. enfomme, que l'hôme est entieremet corrompu, & ne peut entendre, vouloir, fere aucun bien, que par la singuliere grace de Dieu, qui besoignat en luy par son S. Esprit, le regenere & fait nouuele creature: & par consequent qu'en ceste corruption du peché, l'homme n'a point de liberal ou franc arbitre, pour embrasser ou reieter la grace de Dieu au choix de sa voloté: mais s'il embrasse le bien, c'est de la pure grace de Dieu: s'il la reiette, c'est de sa volonté; esclaue du peché & ne pouvant d'elle-mesme & de son propre mouuement, fere que mal.

4 Les Iesuites, suivant la doctrine de la Papaute, tissue des opinions payennes des Philosophes & des Pelagiens qui ont confondu Nature auec la Grace de Dieu; disent, Que combié que l'hôme soit pecheur & qu'il faille que Dieu le soulage, si est-ce qu'é cest estattel qu'il est apres la cheute, il n'est pas tellement pecheur qu'il n'ait vn liberal Arbitre. cest adire, vne libre & franche volonté d'elire le bié ou le mal, obeir ou desobeir à Dieu, suivre le chemin de paradis ou d'enfer, & par cofequet d'estre ou sauué ou damné, celő qu'il aura volontairemet eleu ou l'vn oul'autre chemin: ce choix dependant de sa volonté, & non d'autre cause superieure.

Aiant

5 Aiant marqué loccasion & l'estat de ceste Question, pour euiter les piperies des Sophistes, il faut soigneusement representer les distinctions necesseres pour l'intelligence de ceste matiere. 9 La premiere est, Qu'est-ce qu'on appelle Liberal arbitre en l'home. asçauoir, Vne faculté ou puissance Arbure. de vouloir ou non-vouloir sans contrainte, de son propre mouuemet & inclination, ce que la raifon comande ou d'embrasser ou de reieter. Et ceste faculté de l'ame, s'appelle Arbitre eu efgard à la Raison, qui monstre à la Volonte l'obiet qu'il doibt prendre ou laisser: & Liberal ou Franc, eu esgard à la Volonté, qui suit ou fuit libremet & sans contrainte Extremit-

le ingement de la raison.

7 La secode est, Que pour bien entedre ceste do-Arine, nous fuyions les extremités, & suyuios le milieu. Les extremités sont; Ou, d'annonchafir l'home, en le priuant de tout sens ou iugement, come vne piece de bois ou vne beste brute: Ou, de le fere enfler d'une vaine presomption de ses forces. Le milien est, Que l'homme se cognoisse bien foy-mesme, pour se tellemet desprizer qu'il prize la grace de Dieu, sans laquele il ne peut rié. 8 Latroisiesme est, Que no distinguios Necessité Necessite & Cotrainte.car come la voloté gift au consente-nte. met, & n'est plus voloté si elle est contraîte: aussi elle peut faire beaucoup de choses necessairemet & par necessité, sans aulcune cotrainte, mais d'un franc & libre mouuemet & consentement: & par consequent que la necessité n'oste pas la

tes encelle matiere.

Eee 2

liberté. Les exemples en sont fort frequens en Nature, & en l'vsage commun de la vie. L'home engendre son semblable necessairement, & ne peut sere vn autre animal. aussy ne le veut-il pas, mais sans auleune contrainte, & d'vne franche & libre volonté il veut engédrer son semblable.

La necessité de la cause naturelle, apporteelle contrainte à l'homme? Et en la societé, qui ne voit que le necessaire commandement est neanmoins accompagné d'vne volotaire obeisfance? L'enfant obeit à ses pere & mere: le suiet, à son Prince, mais sans contrainte: a sin que ie laisse autres infinis exemples; ceste distinction estant bien prouuée par cest eschantillon.

9 La quatrieme est, Que come Dieu est createur de toutes choses, aussi sa volonté est non seulement la cause souveraine de tout ce qui se fait au monde, & leur impose necessité: mais aussi elle fleschist & gouverne avec toute efficace la volonté de l'homme, & neanmoins n'empesche nullement les libres & francs mouvemens de la volonté, cestadire ne la force ni contrainet nullemet, bien qu'elle la range necessairemet à son obeissace: & ne chage poit les loix qu'elle a establies en Nature: bie qu'il semble que ce qui aduient par la necessité de son ordonnance, aduiét à l'aduanture, ou celon l'ordre ou contre l'ordre de Nature. Or surce fondement ces considerations sont remarquables, pour sauoir bien distinguer la liberté de la Volonte de Dieu, & de la volonte de l'homme.

10 Dieu ented & voit toutes choses tresparfai- Desision Etemet de soy-mesme, n'ignorerien, ne se trope iamais: sa volonté n'est meue d'aillieurs que de soy-mesme: est treslibre & immuable, regle de toute iustice, & de tout bie, qui est Bien proprement par ce que Dieu le veut, cause souveraine de tout ce qui se fait.

Soubs la conduite de ce premier Moteur comme soubs le guindal ou la maistresse rouë de ce grand horologe du Monde, il faut considerer les mouuemens particuliers de Nature, & de l'Homme pour lequel Nature a esté faite. Bien que l'homme ait son mouuement particulier, si est-ce qu'il est porté par la souueraine force de ceste grade rouë: & bien qu'en ce qui est de soy, sa voloté demeure libre & sans contrainte, tantya qu'elle encline necessairemet au costé determiné par la volonté de Dieu, qui la fleschit là ou bon luy semble, luy donnant de iuger & de vouloir ce qu'elle a ordonné.

De mesme, bienque les soix de Nature demeurent immuables, celon l'ordonnace du grad Ouurier, & qu'elle produise ses effets celon l'ordre & suite de ses causes: si est-ce qu'elle encline necessairemet à la volonté & ordonance de son

Createur.

13 Il faut donc prendre la contingence & euenement divers des choses qui peuvent estre ou non estre; eu esgard au suiet & à la volonté le l'homme muable: mais ce qui est contingent ou

Eee 3

possible en cest esgard, est necessaire pour le regard de la volonté de Dieu.

14 Exemple. Pilate eu esgardà sa volonté & autorité, pouvoit condamner ou absoudre les us Christ, (comme luy mesme proteste): mais eu esgard à la volonté & ordonnace de Dieu, il falloit necessairemet qu'il le condamnast, comme l'Escriture tesmoigne. Voila vn exem ple en la volonté de l'hôme. Des choses de Nature, en voicy vn autre tiré de la mesme histoire de nostre Redemption. Les iambes de nostre Seigneur les us, celon leur naturel, pouvoient estre rompues: & le devoient estre, celon la coustume: mais elles ne le pouvoient estre, celon l'ordon-

Aure, comme l'Escriture le tesmoigne.

15 Ceste quatriesme distinction touchat la volonte de Dieu & la volonté de l'homme, est du

nance de Dieu: & par consequent sans rien alterer Nature, elles ont esté necessairement infrágibles, & necessairemet conseruées de toute fra-

tout necessaire pour nottamét representer la liberté de l'homme, cestadire, pour bié monstrer quelle elle est, & iusques ou & comment il la faut considerer: en rendant à Dieu l'homage qui luy appartient par la droicte recognoissance de sa bonne volonté, cause souveraine de tou tes choses. Ainsi la somme de ceste consideration, est,

16 La volonté de Dieu, qui gouverne de puissace souveraine toutes ses creatures, ne forçe post

ni Nature ni la volonté de l'homme, mais les fleschit & ploye auec efficace pour s'en seruir à l'execution de son Ordonnance.

17 Lacinquiesme distinction, est, Qu'il faut soign- Trois estats eusemet remarquer les diuers degrés du liberal arbitre en l'homme, celon les divers estats auxquels il le faut considerer, Auat la cheute, aprés la cheute, en la restauration: qui commence en ceste vie mortelle & est accoplie en l'imortelle. 18 Quand au premierestat, Dieu auoit creé Adam à son image & semblace, cestadire en vrave justice & sainctete: doué d'vn entendemet esclairé d'vne parfaicte cognoissance de Dieu, & d'vne volonté encline à son obeissance: mais muable, & pouuat estre vaincuë: se pouuant tromper au choix du bien & du mal laissé en sa liberté ou en son liberal arbitre. La balance de ceste franche & muable volonté a decliné au mal, & a laissé le bien par la cheute de noz premiers Peres: qui estans cheux par leur propre faute; cestadire par l'abo de ceste liberté; de libres & francs, ont esté faits serfs & esclaves du peché.

19 Ceste cheute a esté volontaire pour le regard d'Adam, mais pour le regard de la volonté de Dieu, elle a esté necessaire: qui auoit ordonné eternellemet de monstrer sa misericorde & iusti ce infinie en la redemption du gere humain par son Fils vnique, vray Dieu & vray homme. Or il ne pouuoit estre Sauueur & Redempteur si l'homme n'estoit perdu par le peché, auquel

Ecc 4

l'opposast la iustice du Redempteur. Come donques en ce premier estat, l'homme auoit vne entiere liberté & de iugement & de volonté, ou de pecher ou de ne pecher pas: ainsi

20 Au second estat apres la cheute, il est esclaue de peché, & ne peut que pecher: estat corrompu & coulpable: infecté de peché, & portant les

peines du peché.

Son ame neanmoins & ses facultés essenticles, luy demeurent en ce miserable estat. Il entend, il voit, il appete, il imagine, il sent. Mais son entendement, sa volonté, son appetit, son imagination, tous ses sens sont sers & esclaues du peché; comme estans entierement corrom-

pus par le peché.

22 Ainsi toute la liberté de l'homme pecheur, est que volontairemet & sans contrainte, mais tout-entier, & de iugement & de volonté, il s'élance à l'abandon du peché. Il cognoit vn Dieu, mais il ne le recognoit pas comme Dieu. Son intelligéce, énemie de Dieu, s'esuanouit en vains & pernicieux discours d'impieté. Il veut & appete son souuerain bien: mais sa volonté esclaue d'iniquité, s'esgare apres ses solles & meschates affections, non seulement chassant & prennant vn rien, mais chassant apres l'ombre d'vn bon heur imaginé, & s'entortillat dans les lags d'un malheur asseuré.

23 Ensomme, tout ce qui reste de lumiere & de bié en l'homme apressa cheute, n'est que pour le rendre inexcusable.

24 La cognoissance de la cheute nous amene à celle de la restauration qui est faite en nous par nostre seigneur lesus, nous regenerat & sanctifiant par son S. Esprit pour nous glorifier.

25 Letroisiesme estat de l'homme, cst en cesterestauration, qui doit estre considerée celon ses degrés. car elle est commençée en ceste vie, &

est acheuée au Ciel.

26 Comme tout ce qui né de chair, est chair, aussy ceste restauration est entieremet de la grace de Dieu qui nous regenerant par son S. Esprit, no fait nouveles creatures: nous donnant lebie entendre, le bien vouloir, le bien penser, & le

parfaire à nostre salut.

27 Le premier bien que nous auons en nostre Seigneur Iesus Christ, est, qu'estas vnis & incorporez en luy par la foy, noz pechés ne nous estás pas imputez, mais tous ses biens nous estans allouez comme nostres; & par consequent estans vrayement iustifiez en luy (comme nous auons monstré) aussy nous soyons conduits par son Esprit qui nous sanctifie.

28 Mais ceste sanctification est commençée en nous, les reliques de peché y demeuras & y produifans trop de triftes effets, la chair combatrat contre l'Esprit. Ainsi l'homme fidele, vray heritier de la remissió des pechés & de la vie eternelle; deliuré de la tyranie du Diable & du peché; en ceste lutte doit estre consideré come double

401 TROISISEME homme.

En vn esgard il ne peche point, tant par ce que ses pechés ne luy sont pas imputés, que d'autat que par la vertu du S. Esprit qui demeure en luy, combatat contre le peché, il en a victoire sinale. 30 En vn autre esgard il peche, vendu soubs peché, esclaue de peché, enfant d'ire & de malediction comme les autres hommes; consideré comme enfant d'Adam, homme sensuel & non

regeneré.

31 Ainsi vn mesme homme peche & ne peche pas, fait bien & mal. mal de soy, bien par la grace de Dieu, duquel il reçoit tout ce qu'il a de bien. 32 C'est Dieu qui illumine nostre intelligence tenebreuse & aueugle & nous donne à entendre les mysteres de son Royaume: c'est pieu qui touche, prepare, & façonne noz cœurs pour no renger librement & volontairement à son obeisance: qui nous attire à soy, & au lieu que nous ne voulions pas il nous fait vouloir: qui nous couertità soy, afin que nous-nous conuertissions à luy d'vne franche & affectionnée volonté: qui en somme nous renge à son service & de la seruitude du peché, nous affranchit par sa verité, nous donnant l'esprit de liberté pour certaines arres de nostre adoption.

33 Mais durant la lutte de l'Esprit & de la chair, cestadire durant tout le cours de ceste vie, ceste obeissace n'est pas parfaicte: & bien qu'elle procede d'vne bonne conscience & d'vne foy non-

feinte

feinte, si est-elle languissante & pleine de beaucoup d'impersections tant enuers Dieu qu'enuers le prochain. Vraye, mais non pas parsaicte, si bien que l'experience monstre trop souuent; que l'homme sidele veut le bie qu'il ne fait pas, & fait le mal qu'il ne veut pas: debout, & faisant bien, autant que Dieu le soustient: en terre, & faisant mal, si tost que Dieu soustrait sa main, & qu'il le delaisse en soy-mesme.

34 Comme donc le commencemet & le milieu de nostre regeneration, est de le grace de Dieu: aussy la Perseuerace, est de ceste mesme grace, comme la couronne de son œuure en nous: qui nous previent pour nous disposer, nous retient pour nous fere marcher, nous maintient & entretient pour nous fere acheuer nostre course,& nous donner la iouissance du bien que luy-mesme nous a preparé au Ciel: qu'il nous a fait croire & esperer, & auquelil nous fait aspirer par le chemin que luy-mesme nous a par sa Parole frayé & monstré, et auquel luy-mesme nous conduit & achemine par son S. Esprit. C'est le sommaire de la doctrine du Liberal arbitre: dont 35 L' vs A G E est, Que l'homme cognoissant sa misere en laquelle is s'est precipité par sa propre faute, donne gloire à Dieu: la voloté souueraine duquel il recognoisse tellemet toute-iuste & toute-bonne, qu'aussi il cerche en luy le remede de sa cheute: le r cognoissant de mesme Redempteur come Createur, auteur de son bie estre comme de son Estre: afin que combatant contre le peché par l'adresse de sa Verité accompagnée de la vertu de son S. Esprit, il se consacre à son obeissance; sanctifié par la mesme grace par laquelle il est iustifié: afin qu'il recognoisse que c'est par ceste mesme grace qu'il acheue sa course, comme c'est par elle & pour elle que sont toutes choses: & par consequent que s'il se glorisse, il se glorisse au Seigneur.

LEIESVITE.

L x x x v I f.

Ostans le liberal arbitre, & induisans une necessité abfoluë, comment vous pouez-vous excuser de l'erreur pernicieux qui a esté premieremet semé entre les Chrestiens par Simole Magicien, & suiuy des Manicheens, & d'autres tels monstres de nature?

LE CHRESTIEN.

La Verité cy dessus representée, qui parle en noz Eglises, monstre euidemment au Lecteur, Que cest-cy vne impudente calomnie forgée par les Iesuites dans la boutique, du ser & sur l'enclume du Pere de mensonge. Car nous n'ostons pas le liberal arbitre pour faire l'hôme sans iugement & sans volonté, comme vne pieçe de bois (ainsi que portoit l'erreur de Simon & des Manichéens & autres tels infames heretiques, lesquels nous detestos) mais nous disons,

404 Que comme l'homme auoit esté creé à l'image de Dieu auec vne libre & franche volonté pour faire le bien ou le mal: ausy s'estant encliné au mal par sa propre faute, il a perdu ceste liberté, & a esté rendu serf & esclaue du peché: comme appert cydessus par les Articl. 18.19. 20. 21. 22. 23. auxquels ie réuoye le Lecteur pour euiter redite. Nous n'induisons pas aussy vne necessité absoluë, comme les Stoïciens & semblables phrenetiques, nous disons que la volonté de Dieu est la cause souveraine de toutes choses, & par consequent qu'il faut necessairement que tout ce qu'elle a ordoné, soit executé: d'autant qu'elle n'induit point vne contrainte en la Volonté de l'homme, qui ne seroit pas volonté, si elle estoit contrainte & forçée, mais la fait encliner à ce qu'elle a ordonné: qui aduient bien necessairement en cest esgard, mais contingemmét eu esgard à la volonté de l'homme, & à l'obiet de Nature, les Loix de laquelle Dieu ne renuerse pas pourtant: bien qu'il se serue de Nature comme bon luy femble, & fans moyens & contre tous moyens: ainsi qu'il est declairé Articl. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. dont le sage Lecteur pourra puiser vne plus ample responce, en distinguant le mot de Necessité d'auec Contrainte par l'article 8. ayant pour maxime, Que la Necessité de la

volonté diuine n'oste pas la voloté de l'homme. C E L A pozé, ie respons à Hay: Si par le mot de Liberal arbitre vous entendés ce que voz

Maistres enseignent, Qu'il est en la puissance

Comment gous 1110115 le liberal arbitre.

Gen. 3.

de l'homme de croire ou non en la parole de Dieu, d'obeir à Dieu ou no, de se sauuer ou damner; Nous oftons ce liberal arbitre, inventé par ce Serpet roux qui trompa noz premires parens soubs ombre de les rendre pieux: & disons auec l'Escriture, Que l'homme pecheur est serf & esclane du peché: que la foy, la persenerance, & la vie eternelle, le penser, le vouloir & le parfaire sont de la pure grace de Dieu qui fait tout en tous: Que ce n'est du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde. Quesipar ce mot voº entedés vne libre & franche volonté & non contrainte, nous disons que l'homme pecheur & non-regeneré, ale liberal arbitre à pe-Infqueson cher: entant qu'il peche & de son iugement corsous cof f- rompu & de sa voloté corrompue, tout entier; eal arbitre àpprouuant le mal ou par erreur ou par malice, enl'homme & voulat fere le mal, trasporté de ses desreglées affections: si bien qu'il peche volontairement & de gaveré de cœur, & veut bien faire le mal qu'il fait. Quand'à l'homme Fidele & regeneré, entant qu'il est conduit par le S. Esprit; affranchy du peché, jouissant de la liberté des enfans de Dien; d'vne franche & libre volonte, il obeit à Dieu: & en cest esgard non seulemet il est libre, mais vrayement Roy, puisque seruir à Dieu, est

140. S. Roin. 8. L Piere. L regner & que ce primlège leur est donné de Dieu, d'eftre sacrificature royale.

Ceste distinction donc descoupre & la science

& la consciece des lesuites qui ont accoustumé de fonder la subtilité de leurs argumens sur des æquiuoques; pour fere preuue de leur bone soy qui se ioue de la credulité des hommes par des mots à deux-ententes, comme les ioueurs de passe-passe pipet par leurs artifices & illusios.

LE IESVITE.

LxxxvIII.

Commet exposez-vous vne infinité de lieux de l'Escriture, auxquels nous lisons que le choix de bien ou mal faire, a esté donné à l'home? Et que prositent les comademes de Dieu: que seruet voz presches & voz exhortations ordinaires si le franc arbitre n'a esté delaisé à l'home & s'il est contrainet de faire tout ce qu'il fait. Et quelle difference, ie vous prie, mettez-vous entre les actions des bestes & de l'homme, si la volonté d'iceluy est subiete à necessité, comme l'appetit & inclination des bestes brutes?

LECHRESTIEN.

En premier lieu ie respons, Que nous exposons l'Escriture par l'Escriture: asçauoir que le choix coment le de bien ou mal faire, a esté donné à l'homme, choix de bie pour monstrer ce que l'homme doit à Dieu son createur: sere est doné & par consequet pour le conuaincre de ce qu'il à l'homme, peut. La Loy est l'obligation, qui dit, Fay cela & Fff 4

tu viuras: elle mesme dit, Maudit est celuy qui n'accomplira toutes les paroles de ceste Loy. Et, l'ay mis deuant tes yeux la vie & la mort. Et les desportemens de l'homme, monstrét euidemmet qu'il laisse la vie pour prédre la mort. On peut donc coclure de ces lieux, Qu'il ne tient aucunement à Dieu que l'homme ne loit sauué. s'il perit, c'est par sa propre faute. car Dieu l'a cree'à son image & seblance, & luy a frayé le vray chemin de sa felicité. S'il est decheu de ce prinilege, & s'esgare du droid chemiin de la vie bienheureuse, c'est de sa corruption. Il faut donc qu'il apparoisse en ce Second estat de l'homme, qu'il est degradé de la dignité du premier estat, par sa faute: mais il n'est pas raison que Dieu perde son droict, sous ombre que l'homme est tombé volontairement en vne tant miserable impuissance, qu'il est vendu au peché, & est esclaue du peché. Si vn debiteur est deuenu poure, le creancier doit-il perdre son droict, & l'obligation est-elle pourtant nulle? S'il ne peut, il appert aumoins qu'il doit.

Ainsi ces passages de l'Escriture monstrent l'office de la Loy, pour no réuoyer à l'Euagile. La Loy mostre ce que nous deuons à Dieu: no conuainq de ce que nous ne pouvons; & nous aiat condamnés au throne de la lustice de Dieu, mostre le remede de la condamnatio aux eleus, & fait sentir l'esfet de ceste rigueur aux reprouvés: aux quels Dieu ne fait point de tort de leur saire payer ce qu'ils doiuent. La Justice de Dieu

tres-

tresparfaite, n'est pas empeschée par sa tresparfaite misericorde. La Loy fait ce qui est de son officedela office. Elle commende le bien, & condamne le Loy & de mal, & parconsequent ceux qui sont coulpables est autre: du mal. L'Euangile nous annoce la misericorde Mais non de Dieu: d'autant que lesus Christ homme aiat pes contrais respondu pour nous, a paye pour nous: aiant satissait par sa mortà noz pechés, & aiant vaincu la mort par fa refurrection, pour nous iustifier & nous doner la vie eternelle. En somme, la Loy n'est pas contraire à l'Euangile, nonplus que la iustice de Dieu à sa misericorde. Ces passages donc monstrent ce que nous deuons, nous conuainquent de nostre impuissance & corruption, & nous réuovent au remede en nostre seigneur Iesus; qui a esté fait peché pour nous, afin que nous soyons faits iustice de Dieu en luy.

ENSECONDlieu ie respons, Que les com- Vfage de la mandemes de Dieu & noz presches ou exhorta-parole de tios profitent tant pour monstrer la maladie qui Dieu. est en nous, que le remede qui est hors de noº en nostre Seigneur Iesus: en qui no fommes iustifiés & sanctifiés pour servir à Dieu en bonne coscience, & nous aduancer de jour en jour en nostre course iusques à tant que nous paruenions au Ciel.

EN TROISIESME LIEV, Qu'ilyaautant de différence entre les actions des bestes & de l'homme, comme entre l'homme & la beste. On ne peut non plus dire la volonte de la beste

GggI

que la raison. En la beste il n'ya qu'vn instinct ou Ladissere appetit naturel: mais non pas, raison ou volonté. cedelhome Laraison & la volonté est autat propre à l'hôme, or delabeste bestiale comme sans la raison & la volonté il ne seroit ment confo hôme: mais ceste belle raison, & la voloté comdue par les pagne ou chambriere de la raison, est en l'hôme ainsi que la figure du visage & des autres membres, est en vn corps mort. car la lumiere luit aux tenebres, l'intelligence est inimitié contre Dieu, nous ne sommes capables de bié penser de nous mesmes: & par consequent Dieu donne le vouloir & le parfaire: comme il a esté exposé cy des-

fus aux articles x, x11 & x v 1.

EN QUATRIESME LIEV, Hayest vn imposteur, confondant les choses, par la piperie des mots qu'il faut distinguer. car Necessité n'est pas Contrainte: ainsi qu'il a esté monstré. L'ordonnance de Dieu n'impose point de contrainte à la voloté de l'homme, qui ne seroit pas volonté, si elle estoit contrainte.

LEIESVITE.

Pourquoy vous seruez-vous du Pilier de repentance où auec le linge blanc, au lieu du sac & de cendres les fornicateurs & adulteres font amende honorable: & punissez les trasgresseurs de vos loix, veu que vous enseignez qu'ils sont predestinéz, & contrains à les violer & enfraindre?

ANTITESVITE I. F. CHRESTIEN.

C'est vne calomnie plene d'execrable blaspheme, puisqu'elle s'addresse contre la Maiesté de Dieu. On ne trouuera iamais vn seul mot en to La ionie des les escris de ceux qui nous ont enseignez, ou leswites. aux nostres aujourdhuy, Que nous soios pradestinés & cotrains à violer & en fraindre les loix ou commandemens de Dieu, comme dit ce lesuite. L'homme peche volotairemet & par sa propre faute. Dieu n'est point auteur, mais ennemy & punisseur du Psal. 4.5. peché. L'election presuppoze voirement reprobation. de la masse corrompue du genre humai Dieu prent ceux que bon luy semble, & laisse les Rom. II. El. autres en leur naturel corrompu. il a hay Esau, &. & a aimé Iacob: il a pitié de celuy qu'il veut auoîr pitié, & endurcit celuy qu'il luy plait: Mais qui est l'homme qui se puisse plaindre de Dieu? car ila toute autorité de faire d'vne mesme masse vn vaisseau à honeur, & l'autre à deshonneur. Le mal vient de l'homme & du Diable, & non de Dieu, auteur de tout bie. Son ordonace n'est laquestis. pas cause du mal, mais punit iustemét le mal.

Va donc, blasphemateur, & crache contre le Ciel, endurcy ton cœur maudit, afin que tu thefaurizes l'ire de Dieu à taiuste condamnatio, en t'élançant dans la fondriere de ton infoléte apof tasie: cependant que les eleus diront, Tuesbon, Psal. 130. Seigneur, afin que tu sois craint. La plus grande

exhortation à bien faire est qu'estans certains de

Ggg 2

nostre election, nous soions saincts come nostre Pere celeste est sainct, nous rengeans soubs son obeissance, craignans de luy desplaire, pour le seruir en bonne conscience, suyuant ses saincts commandemens. Ce que nous obtenons par sa pure grace, pour arriuer par ce chemin au but de nostre selicité.

TOTAL STATE OF ACT.

Puis que Saint Iean dit, que ceux qui ont la charité, gardent les commandemes de Dieu parlant ainsi: C'est la charité de Dieu que nous gardions ses commandemens & ses commandemens ne sont point griefs. & Qui dit qu'il cognoist Dieu & ne garde ses commandemens, il est menteur. Et veuque nous lisons en l'Escriture que les Apostres & plusieurs autres, ot eu la charité de Dieu, & par consequent ont observé les commandemes, pourquoy contre les Escritures si manifestes osez vous dire qu'il n'est possible à aucun de garder les commandemes de Dieu? Et à quelle cause a dit Iesus Christ: Situ veux entrer en la vie, garde les commandemens, si lest impossible à l'homme de les observer?

LE CHRESTIEN.

der les commandemens de Dieu, & par consequent toute bouche est close, & tout le Mode Rom. 29 est coulpable deuant Dieu, comme parle le S. Esprir.

Esprit. Si l'hôme les pouvoit accomplir, le sus Galat. 2. Christ seroit mort en vain. Ces passages donques allegués par Hay monstrent tellement que Le vray nous deuons, qu'ils declarent que nous ne sens de ces pouuons. Celuy qui est iustifié, est voirement passages. fanctifié: on ne peut imaginer vne foy fans bonnes œuures, non plus qu'vn feu sans chaleur. la 17. charité auec ses fruits sont les effets de la foy: mais & la foy & la charité, sont dons de Dieu. Phili. 2. 13. Dieu done le vouloir & le parfaire, celon sa misericorde. Et mesme, le bié que nous faisons par la grace de Dieu, est entremessé de beaucoup de Rom. 7. corruption par nostre faute. Quiconque donc estime qu'en ce second estat, l'homme ait vn liberal arbitre pour elire & faire le bien, il imagine vn homme non-pecheur: & par consequent 1. Ian. 1. 8. il est menteur, & verité n'est point en luy.

LEIESVITE.

Pourquoy dictés vous auec Caluin vostre Patriache, que celuy qui une foys aura embrasé la lumiere de vostre Evangile, ne perira iamais: Attendu que beaucoup de ceux de vostre Secte, voire mesme de voz premiers & principaux Predicas sont retournez à la foy Catholique, en laquelle ils sont morts, & par ainsi (selon vostre doctrine) ont este condamnez eternellement?

XC III.

Si la sentence susdicte de vostre dit Maistre Caluin est Ggg 3

encore vraye, d'ou vient que plusieurs d'entre vous deuiennent Atheistes: pour lesquels signifier, vous auez controuvé le nouveau met Escossois Godles, c'est à dire, qu'aucuns confessent bien un Dieu de bouche, mais à la façon Epicurienne, luy oftent le gouvernemet des chofes humaines: ainsi qu'il est aduenu à ce malheu reux apostat Bernardin Ochin. Les autres nient que Iefus Christ soit vray Dieu, ainsi que Martin Bucer fit en mourat. Les autres se font circocire, & par ainsi deniennent ou luifs, comme Sebastien Manster, ou Turcs, & Mahometistes, comme est aduenu à un Pol Alciat, ainsi qu'escript Beze en l'histoire de Valentin Gentil.

LECHRE

S. I A N respond, Ils sont sortis de nous, mais ils n'estoiet pas des nostres, carsils eussint esté des nostres, s. Lan 2.19. ils euffent demeuré auec nous mais ils en sont sortis, afin qu'il apparoisse que tous ceux qui sont auec nous nesent pas des nostres. Tous ceux donc qui sont en l'Eglise, ne sont pas de l'Eglise: bie que politiquemet Rem. 18.6. ils y tiennent des rangs honorables, come Saul & Judas. Ceux-la ont treffaily en la lumière, mais n'ont pas esté transformés en la lumiere, pour estre enfans de lumiere; pour lesquels le rils de pieu a prié que leur foy ne defaille: bié qu'elle soit quelques fois abbatue & enseuelle soubs le fardeau de grands & enormes pechés: come appert par les estranges fautes de Dauid & de Pierre, remarquables partant de circonstances. Mais

Mais comme ces triftes exemples monstret ius- Differente ques ou peuuet tomber les enfans de Dieu, aussi entre les re leur repentence & conversion declare euidem- hyppocrites ment que leurs cheutes ne sont pas mortelles. o les fau-Quand aux hypocrites & infideles qui pour vn fans de temps tiennent place en l'Eglise & y font bonne Dien. mine, l'Apostre dit Qu'il est imposible qu'estas retobes, ils soient renouncles à repentece: mais ils se precipitent au fonds de leur ruine & perdition.ainsi qu'il confte par les effroyables exemples de Saul & de Iudas, qui ont neanmoins tenu des rangs Heb. 5. 4. fort illustres en l'Eglise. Qv I conclura donques de là auec raison que l'home ait son liberal arbitre ? Il est bien vray que Dieu ne veut pas la mort du pecheur, mais qu'il se couertisse & qu'il viue. Mais la repentece ou conversion n'est pas tence est vn ni de tous ni à tous, ni de la faculté de l'homme. di de Dieu. Elle est de la seule grace de Dieu, propre aux enfans de Dieu, qui crient, Conuerty-nous, Seigneur à Lament. toy, & nous-nous convertirons atoy. C'est Dieu qui Ierem. 5.21. perce les oreiles, ouure les yeux, illumine l'entendement, touche le cœur à ses enfans. Le profane Esau qui auoit vendu auec risée sa primogeniture par vne esculée de lentilles, ne trouus Heb. 12.6. pas lieu de repentence, bien qu'il la demandast, come dit l'apostre, auec larmes. Dieu laisse iustemet les reprouuéz aller à l'abando de leur cœur Psal. 81. endurcy, pour s'esgarer à trauers champs & s'elancer à leur propre malheur, les priuans de la Rom, 2. grace laquelle leur estant offerte, ils auoit fiere-Ggg 4

tat feele la

met mesprisée. Mais les premiers serot derniers. O admirable forçe de la Verité! Hay n'a peu Hay apost acheuer ses demades sans enregistrer son aposttat seele la tasse, & mesme la marquant au propre language de su renol- de son pais, pour signal & slestrisseure de son impremain. pudence: afin que toute la France sache qu'il ya eu vn apostat Escossois qu'on doit tenir pour l'vn de ces plus profanes GodLEs, comme il parle, qui confessent bien Dieu de bouche, mais à la facon Epicurienne luy oftent le gouvernement du monde. Estimés-vous Hay, obtenir pardon de Dieu par voz rifées, fi Efau ne l'apeu obtenir par larmes? Ou estimés-vo que Dieu n'ait veu voz vireuoutes, depuis qu'auez quité son Eglise: & n'oye voz blasphemes & calonies venimeules cotre sa verite & ses serviteurs? Martin Bucer grand seruiteur de Dieu, iouit de son repos au Ciel, & sa memoire est heureuse en l'Eglise: pendant que voº l'entremessat auec les apostats, ne voiés pas, miserable, qu'en voulant acquerir reputation d'estre aux premiers rangs des ennemis de la verité, vous prennés le chemin de vous perdre par vostre vanité. s abasy mous iup usid sas

LEIESVITE. mer les repronuézaffera l'abando de leur ceeur per

Puisque Culuinescrit, que le cœur humai a tant de vanité qu'il setrompe souvet soymesme és choses de la foy, d'où viet que puis apres il cofesse, que la moindre goutte de foy, qui se puisse imaginer, nous fait contempler la face de Dieu, propice enuers nous, demaniere que no seauons bien qu'il n'y a nulle tromperie?

LE CHRESTIEN.

Caluin ne dit pas que la foy se trompe: mais bien que l'entendement & le cœur de l'home se tropent sous ombre de la foy. c'estadire en met- vne seutant ses imaginatios au lieu de la foy. La lecture le goutte dupassage mostrera l'impudece ridicule de l'es-de foy suf prit melonger. Caluin doc dit qu'il n'ya qu'vne qu'alle est seule foy, mais qu'en quelque esgard l'Escriture qu'elle ne attribue le mot de foy à la cognoissance que les soit pas par iniques & hypocrites ont du vray Dieu à leur faite. condamnation: laquele cognoissance il appelle Ombre, image ou simulacre de la foy: & coclut, Tant a de vanité le cœur humain, tant est-il remply de dinerses cachetes de mensonge: de telle hypocrisie est-il enueloppe, qu'il se trompe souvent soy-mesme! Toutes fois ceux qui se glorifient d'un tel simulacre de la foy, qu'ils entedent qu'ils ne sont en rien superieurs au diable en cest endroiet. Mais que le Lecteur desireux de la verité, recognoisse le reste sur le lieu. asçauoir sur le second chap. du second liure, section dixies. de l'Institut. designé par Hay: afin qu'il preuue par son propre tesmoignage, qu'il est trompeur, puisqu'il accuse la Foy de tromperie.

Hhhi

LEIESVITE.

Pourquoy est ce que Caluï recognoit & cofesse vne seule foy aux enfans de Dieu. car it s'ensuit de là, que soudat que quelq'un peche, il perd la foy, chose du tout cotraire à l'Ersciture, veu que Dauid & plusieurs autres, ayans peché, n'ont laissé d'estre sideles?

LE CHRESTIEN.

Zania, 23. Le Seigneur leius dit, Mon pere & moy viendrons à vous, & ferons demeurance en vous. & luy mesme parlant à S. Pierre, pour monstrer ce qu'il fait à Luc 22.32. vn chacun des eleus en particulier, l'ay priépour toy que ta foy ne defaillit. Et S. Pol suyuat la doctri-Rom. 11.26. ne du Maistre, Les dons & l'electio de Dieu sont sans repentence. Et parlant de la foy, Vn Seigneur, v N E Ephel. 45. Fo Y, vn Baptesme. Pourquoy donc trouve Hay estrange ce que Caluin a dit, Qu'il n'ya qu'vne 1. Ians. 4. foy, comme vne verité? La foy est la victoire du mode. Elle est assaille, mais elle est tousiours victorieuse. Dauid & Pierre ont esté combatus, 1. Cor. 2. 4. mais non pas abbatus: pressés, mais non pas oppressés. Leur foy a esté cachée pour vn temps, comme le feu sous les cedres, mais la mesme foy s'est monstrée auec nouvele vigueur, come vn mesme arbre qui reuerdit au Printemps.

Le

concres & Apple 1 Els villa persone

X C V I.

où est-ce qu'il a leu, g, celuy qui croit à la parole de Dieu comme à un oracle indubitable, n'a pas la uraye foy?

LECHRESTIEN.

L'Apostre parlat des hypocrites qui vomissent la cognoissance de Dieu, vze de termes encores plus exprés. asçauoir, Ceux qui ent esté illuminés, Heb. 5. qui ont gousté le don celeste, qui ont esté faits participas du S. Esprit, qui ont gousté la bonne parole de Dieu & les puissances du siecle auenir: & neanmois il flaitrit ainsi leur apostasie, Qui sont decheux, qui ont derechef crucifie le Fils de Dieuen eux-mesmes, & l'ont exposé en opprobre. Que pourroit-on dire de plus grand, de plus excellent, de plus sainct, si on ne peze que les mots? mais il faut pezer l'intention de l'Apostre, suyuant laquelle Caluin pour mostrer la diuersité de ceux qui escoutent la parole de Dieu à leur codamnation, en a recité diuerses sortes; come il nous est enseigné par la simi-Math 13. litude de la semece, qui tombe en diuerses ter-Luc. 10. res auec malheureus succés, combienque vne mesme semence soit iette sur toutes. Tous ces hypocrites neanmoins n'ont pas la vraye foy, bienque la vraye cognoissance de Dieu leur soit à tous offerte. Quelle autre chose enseigne Hhh2

Esais 7.

Les hypo Caluin? Ilya voirement des hypocrites & inficrites reiet deles qui sauent que ce qui est enseigné par les tés la verité Prophetes & Apostres, est la verité de Dieu; & cognue.

par consequét l'auouét come un oracle indubitable: & neanmoins n'ont pas la uraye foy, d'autat qu'ils n'embrassent pas ceste verité à leur salut. En ce rag est achaz qui ne peut croire ce que dit Esaïe, biéqu'il le teint pour vray Prophete. Les exemples en sont ordinaires en l'Eglise visible, messée de fideles & insideles, tous portas un mesme no,

biequ'il le teint pour vray Prophete. Les exemples en sont ordinaires en l'Eglise visible, messée de fideles & infideles, tous portas vn mesme no, & parez d'vn mesme manteau: entre lesquels Dieu cognoit ceux qui sont sies, & les tient fermes sous son cachet, iusqu'a tant qu'il separera les brebis d'auec les boucs au dernier iour, destiné pour la restauration de toutes choses.

Conclués donc, Hay, delà que l'homme ait vn

La dollriliberal arbitre: desmentés l'Escriture & l'Antine sessivité qui despouillet l'homme de toute iustice,
que cotraipour luy faire cognoistre sa propre iniustice, afin
est à l'An- qu'il cerche ailieurs la iustice par laquelle il soit
tiquité. sauvé. Ou plutost que les ames sideles cognoisfent le dangereux poizon du mensonge lesuitique, en escoutant ces certains & indubitables
arrests de la Verité.

TESMOIGNAGES ILL VSTRES de l'Escriture saincte & de l'Eglise Catholique, choisis d'vn grand nombre, pour confermer la doctrine cy dessus representée.

DE L'ESCRITVRE.

Gen. 6. 5 M o y s E. Lors Dieu voyat la malice de l'hôme estre

estre tresgrande sur la terre, toute l'imagination des pensées de son cœur n'estre autre chose que mal en tout temps; se repétit d'auoir fait l'hôme.

D A V I D. N'entre point en jugement auec to Pfal. 43.8. feruiteur. car nul viuant ne se pourra justifier en ta presence. Voila i'ay este enfanté en iniquité, 51. 7. & ma mere m'a conçeu en peché. Qui est celuy 19. 13. qui cognoist ses fautes? Ce n'est rie que de l'hôtne: quand on le mettroit en vne balance auec rien, il se trouueroit plus leger que le rie mesme.

Es a 1 E. Nous sommes tous comme ordure, Esaies 4.6. & toutes noz instices sont come le drap souillé: nous sommes tous decheus comme la fueille, & noz insquités nous ont transportés come le vét.

I E R E M I E. Seigneur, ie cognoy que la voye Ierem. 10. de l'homme n'est pas en luy, & n'est pas en 23. l'homme de cheminer & addresser ses pas.

O s E E. Ta perdition est de toy, Israel: mais ofee 13.9.

en moy est ton ayde.

Mais afin que nous ne poursuyuions tous les Prophetes vn par vn, oyons le sommaire que Rom. 3. fait S. Pol de leur doctrine: qui nous feruira d'addresse pour mieux entendre les Originaux.

Il n'ya nul iuste, non pas vn seul. Il n'ya nul qui cerche Dieu. Ils ont tous decliné, & ont esté ensommaire deladostrifemble fais inutiles. Il n'ya nul qui saçe bien, no ne despropas iusqu'à vn. Leur gosser est vn sepulcre ouphetes touchant le liuert: ils ont frauduleusemet vzé de leurs lagues. beral ArIl ya venin d'aspic sous leurs leures: desquels la bitre.
bouche est plene de malediétio & d'amertume:

Hhh;

Rom. 3.

Leurs pieds sont legers à espadre le sang: destructió & desgast est en leurs voyes; & n'ont cognu la voye de paix. La crainte de Dieun'est point deuant leurs yeux.

Voila le registre du liberal Arbitre en la doctri-Tomles ho. ne des Prophetes. car afin que les Iesuites ne remes corro-pliquent que ces tesmoignages ne doiuent estre pus, tat ce-ux qui son rapportés à tout le gere humain; l'apostre, fidele horsde l'E- interprete de la doctrine prophetique, l'a voulu glise quece- ainsi exposer:

Ornous sauons, dit-il, Que tout ce que la Loy en l'Eglise. dit, elle le dit à ceux qui sont sous la Loy: afin que toute bouche soit fermée, & que tout le

monde soit coulpable deuant luy.

Mais oyons ce que luy-mesme en dit. S. P o L. L'homme naturel ne comprend 1. Corith. 2. pas les chofes qui sont de l'Esprit de Dieu. L'in-Rom. 8-7. telligence de la chair, est inimitié contre Dieu. 2. Corinth. Nous ne sommes pas suffizans de péser quelque chose de nous, comme de nous-mesmes; nostre Rom. 9.16. suffizance est en Dieu. Ce n'est pas du voulat, ni Rom. 2.18. du courat, mais de Dieu qui fait misericorde. le fay qu'en moy; c'estadire en ma chair; n'habite Rom. 8, 8, point de bien. Ceux qui sont en la chair ne peuuent plaire à Dieu. le suis charnel, védu sous pe-Rom. 7. ché. Ie ne fay pas le bien que ie veux mais ie fay le mal que ie ne veux point. Las, moy homme miserable, qui me deliurera de ce corps de mort! Philipp. 2. C'est Dieu qui fait en nous & le vouloir & le par faire celon son bon plaisir. Ne cognoissans point la

la iustice de Dieu, & voulas establir leur propre Rom. 10.3. iustice, ils ne se sont pas submis à la iustice de 1. Corinth. Dieu. Qu'est-ce que tu as, que tu n'ayes reçeu: & 4.7. situ l'as reçeu, pour quoy t'en glorisses-tu? &c.

S. PIERRE. Vous aués esté rachetez de vostre vaine couersation qui vous auoit esté enseignée par voz Peres. Estans regenerez non point par semence corruptible, asçauoir par la parole de Dieu viuate & demeurate à iamais. Pource que toute chair est come l'herbe, & toute la gloire de l'homme, comme la fleur de l'herbe.

S. I.A. N. Si nous disons que nous n'auos point 1. IANI. 18. de peché, nous-nous seduisons nous-mesmes, & verité nest point en nous. L'home ne peut reçeuoir auscune chose s'il ne luy est donné du ciel.

S. I A Q V E S. Toute bonne donation & tout 14ques1.7. don parfait est d'enhaut, descendat du Pere des 17. 18. lumieres. Il no a engendrés de son propre vouloir par la parole de verité: afin que sussiss comme premices de ses creatures.

mais que m'arreste-ie à reciter vne doctrine tat commune aux escrits des Apostres, puisque

IESVS CHRIST, chef des Prophetes & Apoftres, en a si clairement prononcé, que quiconque la reuoque en doute, de cela seulemet il se monstre ennemy de la verité & du salut des homes? Voicy donc les oracles du Fils de Dieu.

Nul ne peut venir à moy si le Pere qui m'a enuoyé, ne le tire, & ie le resusciteray au dernier 1an.6; iour. Il est escrit aux Prophetes, Et serot tous en

Hhh4

ne luy est donné du Pere. Ce qui est ne de chair, est chair. Comme le sarmét ne peut de luy-mes-

est chair. Comme le sarmét ne peut de luy-mesme porter fruich, s'il ne demeure au sep, ne vous
lan 15.5. aussi semblablemet, si vo? ne demeurez en moy.
Ie suis le vray sep, & vous estés les sarmens, qui
demeure en moy & moy en luy, perte beaucoup
de fruich. Sans Moy vovs Ne Povvez
Rien. Ouest, Hay, ceste tant grande faculté
du liberal Arbitre que l'homme se puisse sauuer
foy-mesme, s'il veut? La sainche Antiquité de
l'Eglise vrayement Catholique s'oppose à voz
nouueaux blasphemes, en souscriuant à la voix
de son Espoux.

CONSENTEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE.

HIEROME. C'est-cy la seule persection des homes, s'ils se recognoissent imparsaicts. Et cresiphont. vous, dit le Fils de Dieu, quad vous aurez tout fait, dites, Nous sommes seruiteurs inutiles: nous n'auos fait sinon ce que nous deuions. Si celuy qui a tout fait est inutile, que doit-on dire de celuy qui n'a peu accomplir son deuoir?

LE MES ME. Que ces nouveaux prescheurs se cachent de honte, qui disent qu'vn chacuest et cachent de honte, qui disent qu'vn chacuest sin leremia gouverné par son liberal arbitre: puisque le Propose phete dit, Que les voyes de l'home ne sont pas en son pouvoir: & David, Les pas de l'homme sont conduits par le Seigneur.

LE

LE MES ME. Que ces nouveaux prescheurs In Ierem. se cachét de honte, qui disent qu'vn chacun est cap. 10. gouverné par son liberal arbitre, puisque le Prophete dit, Que les voyes de l'home ne sont pas en son pouvoir: & David, Les pas de l'homme sont conduits par le Seigneur.

LE MESME. Maudit est l'homme qui met Ibidemo la chair pour le bras de sa force: & pense que ce cap. 16. qu'il fait, est de sa vertu; & non pas de la cleméce du Seigneur, car qui fait cela, retire son cœur du Seigneur, se faisant fort de pouvoir ce qu'il

ne peur pas.

A v g v s T i N. Il faut confesser que no auos Decorreps. le liberal Arbitre, pour fere le bien & le mal. Gradibb.

Quand au mal, vn chacun est libre de iustice, & esclaue de peché. Mais nul ne peut auoir la liberté à fere bié s'il n'est affranchy par celuy qui dit, Sile Fils vous a affranchis, vous sèrez vrayemet fracs.

Mais non pas en telle sorte que quand quelcun sera deliuré de la condamnatio du peché, qu'il n'ait pl' besoin de l'ayde de celuy qui l'a deliuré: mais plustot afin qu'il oye sa voix, Sans moy vous ne pouuez rien.

LE MESME. Que personne ne s'estende, qu'il sermoen con ne se vante, qu'il ne s'attribue quelque vertu en de verbis ceste poure & vicieuse nature. O Adam, quad tu estois sain tu n'as demeuré debout: commet

te pourrois-tu releuer par tes forces?

LEMES ME. O mauuais liberal Arbitre sans zbidem, Dieu! Nous auss experimeté en nostre premier sum. 11. Pere qu'est-ce qu'il vaut sans Dieu. Nous auons esté rendus miserables d'autât que noz premiers peres ont voulu experiméter qu'est-ce qu'il vaut sans Dieu. Voicy, l'homme auoit esté creé bon, & par le liberal Arbitre il a esté fait mauuaix. Comment l'homme mauuaix pourra maintenat fere l'homme bon? En delaissant Dieu par son liberal arbitre, iaçoit qu'il sust bon, il ne s'est peu garder bon: estant maintenat mauuaix, se pourra-il fere bon? Quand il estoit bon, il ne s'est gardé bon: & estant mauuaix, il dit, se me sai bon! Que fais-tu estant mauuaix, ô homme, quit'es perdu lors que tu estois bon?

C'E s T l'vsage que l'Antiquité monstre touchât le liberal Arbitre, qui a esté en Adam, asin qu'il apparust qu'il a peché volotairemet, & par consequent par sa propre faute. Il l'auoit reçeu pour nous, & la perdu pour no, qui sommes ses enfans, & ses heritiers sans benefice d'inuétaire, puisque nous naissons pecheurs. Et voila pour-

quoy disoit

Denaura LEMES ME. Afin que l'homme se laissaff aller au gratia, peché, il suffit qu'il eust son liberal Arbitre, par lequel cap. 23. El sest corrompu soy-mesme. Mais a sin qu'il retourne à iustice, il a besoin du medecin. caril n'est pas sain & de celuy qui le viuisie. caril est mort. Et au mesme lieu,

Nous ne disons pas ce que cest homme, (asçauoir Pelagius) s'oppoze à soy-mesme: Que le peché a esté necessaire, asin qu'il sust cause de la misericorde de Dieu. A la mienne volonté qu'il n'yeust point eu de misere, afin que ceste misericorde ne fust necessaire! Mais vne tresiuste peine a suiuy l'iniquité du peché, tant plus grieue que l'homme plus aisément pouvoit nonpecher, qui pour lors n'estoit atteint d'aucune infirmité: afin qu'il reçeut la recompence du peché en soy-mesme, en perdant la volontaire obeissance qu'il auoit come en soy-mesme, par ce qu'il l'auoit mesprisée enuers son Dieu, à qui il la deuoit. Ce que donc maintenat no naissons auec ceste Loy de peché, qui estant en noz mébres repugne à la Loy de nostre entendement; nous ne deuons ni murmurer ni disputer contre vne si manifeste iustice, mais no deuos cercher & implorer la misericorde de pieu pour obtenir pardo de la juste peine qu'il a imposée au peché.

Le mes me. Qu'est-ce que peut faire l'hôme in Encheperdu, sinon entant qu'il est deliuré de la perdi-ridio ad
tió? Le peut-il par son liberal Arbitre? Que ceste
pensée soit loin de no? car l'homme abusant de
son liberal Arbitre, s'est perdu soy-mesme, & a
perdu de mesme son liberal Arbitre, car comme
celuy qui se tue, sans doute se tue enviuat, mais Belle com?
il ne vit plus quand il s'est tué, & ne se pent pas Paraison.
fere resusciter: ainsi quand l'homme a peché à
l'occasion de son liberal Arbitre, le peché estant
victorieux, le liberal Arbitre est perdu.

CHRYSOSTOME. Auatle peché nous auions the Marliberal Arbitre à bie fere, mais non pas aprés. car 24. aprés le peché nous ne pouuons pas euader de la aduent.

Iii 2

main du Diable par nostre vertu: mais come le nauire, le gouvernail estant rompu, est trasporté ou la tourmête veut: ainsi nous sommes trasportés par le Diable de peché en peché, & ne nous est permis de fere autre chose que ce que le Diable veut. Et si Dieu ne nous destache par la forte main de sa misericorde, nous demeurerons enueloppez dans les liens de noz pechés.

A M B R O I S E aiant amplement discouru des trois divers estats de l'homme, represente en sin la voloté de l'homme charnel ou naturel, come il est maintenat après la cheute, en ces termes:

Ceste volonté donques est vagabonde, incertaine, instable, ignorante, foible à fere, facile à ouir, aueugle en ses cupidités, enslée aux honneurs, enueloppée de soi, sas repos par ses soupçons, n'ayat rien par ses forces que la facilité du danger. Autant donc que cela plait à l'homme qui desplait à Dieu, sa volonté est animale ou charnelle. * Et bien qu'il semble fere quelque

car si tout chose en matiere de bonnes meurs, si est-ce qu'il sans sey est vit mal encore car voicy qui est le propre & pripeché, cer-cipal des enfans de Dieu, Qu'ils se glorissent au tes toutes Seigneur, & ne s'aimet point sinon au Seigneur. Politiques Car ceux-la s'aiment bié qui aiment l'œuure de des inside Dieu en eux-mesmes. Dieu aussy aime en nous pechés, die ce qu'il a fait en nous, & il hait en nous ce qu'il august. n'a pas sait en nous.

BERNARD. Comme trois sortes de liberté nous sont proposées, Du peché, de la misere, de la necessité ou contrainte, Nature nous a donné De gratile la derniere en la creatió: nous sommes restaurés en la premiere par la Grace: la seconde nous est reservée au Pais. La premiere liberté donc soit In patria appellée, de Nature: la seconde, de la Grace: la se au ciel, troisiéme, de la Vie ou de la gloire. Car en premier lieu nous auons esté creés de Dieu noble creature, en vne libre volonté, & en vne liberté volotaire. En second lieu, nous sommes resormés en instice & innocéce, nouvele creature en Christ. En troisiesme lieu, nous sommes eleués solution aussi en gloire, parfaite creature en esprit.

La Mes Me. Ila donc peché, d'autant qu'il ble est tomluy estoit libre: & non certes d'ailieurs que de la par mesme liberté de so Arbitre, par laquelle il auoit en soyliberté idest mesme la puissance de pecher. Et toutes sois ce aqué libe n'a pas esté la faute de celuy qui luy auoit donné ré in maceste liberté, mais de luy-mesme qui en abusoit, ruit, sua qui a conuerty ceste faculté de pouuoir pecher vis voen l'estet de peché, bié qu'il l'auoit reçeu è à l'hōnutu, non neur de ne pecher pas. car bien qu'il ait peché alieno impar le pouuoir qu'il auoit reçeu, si est-ce qu'il a pulsu. peché, d'autat qu'il a voulu. Il est donc tombé Corruit de

de la premiere conditió de pouvoir non-pecher possenonà la seconde, De ne pouvoir non-pecher: aiant peccare, in non-posse entierement perdu la liberté de conseil. En estát non-pecsers du peché par sa propre liberté il a à bo droict care, amiperdu la liberté de coseil. ET, Des trois liber-constiglités donc qu'il avoit reçeves, aiant abusé de celle bertate. qui est appellée du liberal arbitre, il s'est privé de

liiz

toutes. ET, Mais estant lors cheu par sa propre volonte, maintenant il ne luy est plus libre de se releuer de mesme par sa propre voloté. car bien qu'il sut donné à sa volonté de se pou uoir tenir debout, asin qu'il ne tobast: toutes sois il n'estoit pas donné à sa volonté de se releuer estat tombé. Come aussi il n'est pas si aisé de sortir d'un sossé que d'y tomber &c. Car tout le liure est plein de semblables sentences.

In Pfal.

HILAIRE. Qu'est-ce qui nous reste pour nous glorisser, quand il nous souuient que tout ce que nous pouvons avoir de bien, est de Dieu? Si nous n'auos en tout besoin de la misericorde de Dieu, attribuons-nous aussy tout, comme si tout venoit de nous! cestadire, Disons que nous no sommes fais nous mesmes, & somes les seules causes de nostre Estre & de nostre bien Estre.

In epissolis INNOCENT Euesque de Rome, respondat augustini, aux letres des Peres assemblés au Concile de

wift. 91. Carthage:

Qu'est-ce que il peut estre, dit-il, plus inique, plus barbare, plus reculé de toute religion, plus ennemy des ames Chrestiennes, que de nier deuoir à celuy tout ce que tu reçois tous les iours par sa grace, puisque tu confesses luy deuoir ce que tu es né? Tu seras doc plus excellet à pouruoir à ton bien estre que ne peut estre celuy qui t'a fait estre? Et puisque tu estimes luy deuoir ce que tu vis, comment n'estimes-tu luy deuoir de ce que tu vis ainsi?

11

Il monstre en ceste belle epistre que ce seroit pour neant que Dauid & tous les sideles ont recours à Dieu s'ils n'auoiet besoin de son secours: comme il seroit si nous auios vn liberal Arbitre: & que ce seroit pour neant que Christ seroit venu au monde pour nous estre Redempteur.

Mais que ceux qui se vantet de l'autorité de l'Eglise Romaine ancienne, remarquent la disference de leur doctrine d'auec l'anciene. Ils repliqueront qu'ils ne sont pas Pelagiens: puisqu'ils disent que l'homme a besoi de la grace de Dieu en partie, & qu'ils luy apporteront se reste: mais qu'ils pezet ces senteces de la S. Antiquité.

A v G v s T I N. Net'esleue point par dessus De verlin Dieu, humilie-toy à Dieu, adore Dieu, confesse- 470st. luy qu'il t'a fait. car nul ne te peut refaire que Homil. 10. celuy qui t'afait, nul ne te peut recréer que celuy qui t'a creé: celon qu'il est dit en l'autre Pseaume, C'est luy qui nous afaits, mais nous ne nous sommes pas faits. Certes puisqu'il t'a fait, tu n'auois rien lors à faire. Maintenant puis que tues, tu as aussi gulque chose à faire. Cour au medecin, implore l'ayde de ce medecin qui est par tout. Et mesme afin que tu l'implores, il touche ton cœur, il te donne de l'implorer. Car cest Dieu qui nous donne le vouloir & le parfaire, celon sa bonne volonté. Sa volonté t'a deuançé, afin que tu eusses ceste bonne volonté d'auoir recours à luy.

LE MES ME. Quand nous parlons du liberal Iii 4

Arbitre, nous ne parlos pas d'vne partie de l'home, mais de tout l'homme, car quand l'homme premier a peché, il a peché non pas en vne partie seulemet, mais en toute la nature, en laquelle il a esté creé. Le liberal Arbitre estant donques corrompu, tout l'home s'est trouvé corrompu: si bien qu'il ne peut plaire à Dieu sans sa grace: ne peut ni bien commençer ni bien acheuer, sans ceste mesme grace.

LEMESME. Il est bien certain que nous vou-De gratia lons, quad nous voulons: mais cestuy-la fait que & lib. ar- nous voulions, duquelil est dit; Dieu done en nous le vouloir. Il est aussi bien certain que no faisons, quad nous faisons: mais c'est luy-mesme qui fait que nous faisons, donnat des forces auec toute efficace à la volonté: comme aussi il est dit, 2'uil donne le parfaire: comme l'il disoit, le feray que vous ferez.

BERNARD. Ceux qui sont bien sages con-De gratia fessent trois effets en nous, non pas de nostre li-& lib. ar- beral Arbitre, mais de la grace de Dieu sans no, basrio. & neanmoins pour nous & parnous. La premiere, est la creation. La seconde, la reformation. La troisiesme, la perfection. Car en premier lieu nous auons esté creés par Christen la liberté de la volonté. En second lieu, nous sommes reformez par Christ en l'esprit de liberté, pour estre parfaits en Christ en l'estat d'eternité.

FVLGENCE. L'efficace de la grace est vne Ad Monimumicap.8. mesme, qui donne commencement à la bonne

œuure de l'homme, & la finit à sa gloire. Premierement, elle commence en l'homme la bonne volonté. En suite, elle aide la bonne volonté comencée, asin que la mesme volonté soit bonne par ceste grace de Dieu, & vainque la mauuaise concupiscence par l'ayde de ceste mesme grace.

LE MESME. Comme nous ne pouvons avoir Ibidem. ce que Dieu nous offre, que luy mesme ne nous le donne & nous en saçe iouir: ainsi nous ne pouvons fere ce qu'il nous donne à fere, sinon que luy mesme qui nous le donne, le saçe en nous. Parquoy nous ne permertons nullement ains nous le desendos salubremet, tant en nostre soy qu'en nostre œuvre, de nous attribuer aulcune chose comme nostre. Car c'est Dieu qui donne sa grace à l'indigne, qui sussisse le meschant, qui l'illumine estant sustissé; luy donnant bonne voloté, & l'esset de la bonne œuvre: asin que la grace prevenant, l'homme commençe à bien vouloir: & la mesme misericorde susuant, il puisse sere le bien qu'il veut.

I e passerois les bornes & du style propre à ce suiet & de mon intention, si e voulois rapporter tout ce qui est mesme notablement representé touchant ceste matiere, aux liures des Peres ancies, d'ou le Lecteur pourra puiser vne pl'ample preuue de ceste Verité, estant addressé par cest eschantilló, qui suffira pour prouuer quel liberal Arbitre nous reste apres le peché. Mais il est necessaire pour closture de ceste matiere, de

Kkkı

monstrer breuemet par leurs mots, les principales doutes sorgées par les Iesuites sur ce suiet. La premiere, Qu'en ostat le liberal arbitre, on induit vnenecessité absolue, ou contrainte.

Avgvstin. La Loydit, Tu ne conuoiteras point. La Foy dit, Guery mon ame. cari'ay peché à toy. La Grace dit, Voicy tu es gueri: ne peche plus, afin que pis ne t'aduienne. Celuy qui est guery dit, Seigneur mon Dieu, i'ay crie à toy, & tu m'as gueri. Le liberal Arbitre, Je te sacrifieray volontairemet. L'amour de iustice dit, Les iniustes m'ont raconte leurs plaisirs: mais non pas celon ta Loy, Seigneur. Pourquoy doc les miserables hommes ozent s'enorqueillir de leur liberal Arbitre, auant qu'ils soient deliurez; et ne prennent pas garde que la liberté l'entend au nom mesme du liberal Arbitre? Car là ou est l'Esprit du Seigneur, là est liberté. S'ils sont doc esclaues du peché, pourquoy se vantent-ils du liberal Arbitre? car quicoque a esté vaincuil est serf de celuy par qui il a esté vaincu. Que s'ils sot deliurez, pourquoy se vantet-ils comme de leur œuure propre, & seglorifient comme s'ils ne l'auoient pas reçeu? Sont-ils tellemet libres qu'ils ne vueilet point recognoistre pour maistre celuy qui leur dit, Sans moy vous ne pouuez rien. &, Sile Fils vous a deliurez, vous serez vrayement libres?

BERNARD. L'Apostre recognoissant ce qui estoit de nature, & ce qu'il attendoit par grace, De gratia disoit, Le vouloir est bien en moy, mais ie ne troune pas est lib. ar-le moyen de parfere le bien. Il sauoit que le vouloir luy

luy demeuroit du liberal Arbitre: maisle bien Vouloir, luy venoit de la grace de Dieu. Et,

LAMES. Le Vouloir nous demeure du liberal Arbitre; le ne dis pas vouloir bien ou vouloir mal, mais seulemet Vouloir. Car vouloir le bien, est du prosit: vouloir mal, du default. mais Vouloir simplement, est le suiet du prosit ou du default. Parquoy la grace qui a creé l'homme, a fait la volonte: la grace qui le sauue, le fait prositer: & soy-mesme s'est fait defaillir. Ainsi le liberal Arbitre nous fait vouloir: la Grace, le bien vouloir.

Là mesme il traicte amplement que la volonté ne seroit pas volonté, si elle estoit contrainte: mais que les meschans pechent volontairement de leur volonté propre: les sideles aussi sont bié volontairemet, mais de leur volonté regenerée par le S. Esprit.

RESPONCE DE L'ANTIQUITE, aux lesuites, qui disent auec les Pelagiens Que les commandemens de Dieu seroint illusoires,

l'il nous estoit impossible de les accomplir.

A v G v s T I N. Les Pelagiens pensent bien Degrat. Glib. arb. sauoir quelque chose de grand, quand ils disent cap. 16. Dieu ne comaderoit pas vne chose qu'il sauroit Depeccat. ne pouuoir estre faite par l'homme. Qui est-ce meritis. qui ne le sait? Mais Dieu commande ce que no cap. 3. ne pouuons, asin que nous sachions ce que nous Lex imperat quod luy deuons demander. Car c'est la Foy qui de-fides impemande ce que la Loy commande.

Kkk 2

Decorrep. LE MESME. O homme, cognoy au com gratial madement ce que tu dois auoir: en la correctió recognoy que tu ne l'as pas par ta faute: en la pri ere recognoy d'ou tu prés ce que tu veux auoir.

Contra HIEROME. Nous demanderions à Dieu pelag. lib. pour neant, l'il estoit en nostre arbitre & choix d'auoir ce que nous voulons.

Responce à l'autre doute,

Qu'il n'yauroit point de différence entre la beste brute & l'homme, si le liberal Arbitre estoit osté.

HIEROME. En cecy nous differos des besbidem. stes brutes, que nous auons esté crées auec vn
liberal Arbitre. Mais le liberal Arbitre qu'est-ce
sans l'ayde de Dieu? Certes il ne peut rien sans
la grace de Dieu.

LEMES ME. Sachons que nous ne sommes reputad rien, sinon que Dieu coserue en nous ce que luy cresiph. mesme nous a doné, suyuat ce que dit l'Apostre: Ce n'est pas du voulant ni du courat, mais de Dieu qui fait misericorde. Vouloir & courir, est mien; mais ce qui est mien, sans l'assistace de Dieu, n'est pas mien. car le mesme Apostre dit, C'est Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire.

BERNARD. Certes autre chose est vn conDe libero sentemét volontaire, autre chose vn appetit naarbistio. turel. car le dernier nous est communauec les
bestes brutes, & ne peut cosentir à l'esprit entortillé des amorçes de la chair. Et, Aux choses
natureles, la vie n'est pas de mesme que le senti-

ment,

ment, ni le sentiment que l'appetit, ni l'appetit que le consentemer. Ce qui apperra plus clairemet par leurs definitions. Car la V 1 & en chasque corps, est vn mouvemet interieur & naturel, aiat seulement vigueur par dedans. Mais le SENTI-MENT vital, est vn mouuement qui monstre aussy sa vigeur par dehors. Or L'APPETIT, est vne vertu naturelle aux animaux propre à mouuoir les sens. Quadau CONSENTEMENT, c'est vne inclinatio de la voloté, ou bien vne habitude de l'ame & frache liberté. LA VOLON-T+, est vn mouvement de la Raison, president & au Sens & à l'Appetit. Elle a toufiours pour compagnela Raison, de quelque costé qu'elle se tourne, ou l'a côme chambriere. Non pas qu'elle se meuue tousiours auec raison, mais d'autant qu'elle ne se meut iamais sans la raison, si bien qu'elle fait bien souvent beaucoup de choses par elle contre elle, cestadire par son entremise contre son conseil ou jugement.

Responce à ceste question,

Commet la volonté de Dieu, cause souveraine de toutes choses, agist en la volonté de l'homme.

AVGVSTIN. Personnen'est contrainct par la Ad Bonipuissance de Dieu ou à bien ou à mal: mais Dieu facium lib. delaissant, l'homme de son propre merite se precipite au mal: & Dieu aydant à l'home, il se conuertit au bien sans nul sien merite. Car l'homme n'est pas bo, s'il ne le veut estre; mais la grace de

Dieu fait qu'il le veut estre: n'estant pas escrit pour neant, Dieu fait en nous & le vouloir & le par-

faire celon son bon plaisir.

Describerte LEMES ME. Comme Dieu est createur de Des lib. 5. toutes natures, aussi il donne toutes les puissances, mais non pas toutes les volotés. car les mauuaises volontes ne sont pas de luy: d'autant ce qu'elles sont contre Nature, qui est de luy. ET,
Toutes choses sont subjetes principalement à la volonté de Dieu, à laquelle aussy toutes volontez sot subjetes, car elles n'ont aulcune puissace que celle que Dieu leur permet.

urier de toutes natures, aussi il ordonne & renge tressustement toutes mauuaises volontés: asin que comme elles abusent meschament des bonnes natures, aussy il vzeiustemet des mauuaises

volontés.

LEMESME. Ainsi noz volontés valent autant que Dieu les fait valoir, suyuant son ordonnance: & parainsi tout ce qu'elles valent certainement, & ce qu'elles font, elles le font auec mesme certaineté: d'autat que celuy la volonté & ordonnance du quel ne manque iamais, a ordonné qu'elles valent & qu'elles façent.

Q V E L V Y M E S M E donc façe la closture de ceste tant riche matiere, en laquele on doit cercher non pas ce qu'on peut dire, mais com-

Decerrest, ment on le doit dire.

Si en yne sant grande infirmité de ceste vic

(dit S. Augustin) en laquelle neanmois il falloit que la vertu fust parfaite, il estoit laissé au choix & en la volonté des regenerés de perseuerer, moyennat l'ayde de Dieu: parmy tant & si grandes tentations, la volonté succomberoit sous le faix de son infirmité. Il a donc esté subuenuà l'infirmité de la volonté humaine, qu'elle fust fans relasche & intermission conduite & gouuernée par la grace de Dieu: & parainsi, bien qu'elle fust debile, neanmoins elle ne defaillit point & ne fust vaincue d'aucune aduersité. Et, De bone Nous voulons donques; mais Dieu fait en nous perseue. ce vouloir. Nous faisons doques; mais Dieu fait "4p,13. en nous ce faire, celon sa bonne volonté. C'est nostre profit d'ainsi croire & d'ainsi parler. Cela est vray, cela est religieux: afin qu'il y ait vn humble confession, & que le tout soit rapporté à Dieu, duquel est toute nostre suffizance.

Voila Lecteur, les tesimoins que nous produisos cotre les Iesuites; asçauoir les Prophetes, les Apostres, leurs successeurs; vrays & autentiques Docteurs de l'Eglise: en somme, toute l'Eglise, & Iesus Christ mesme, Ches & souverain Docteur de son Eglise, tesmoins vrayement ancies & irreprochables; Hebrieux, Grecs, Latins, Africains, François: qui parlent bien plus clairement & amplement en leurs entiers discours qu'en ce bres Sommaire, seulement traçé pour donner occasion de recercher les Originaux.

Q v 1 bien se cognoit peu se prize.

Cognoistre la maladie, est commencement de fanté. Mais qui croit à credit sur la foy d'autruy en matiere de son salut, dequoy est-il digne? Dangereuse lethargie, d'imaginer l'integrité en la corruption, la grandeur en la nullité, la vie en la mort! Dangereux maistres, qui precipitent l'homme en certain malheur sous ombre d'vne

imaginée felicité! Pour L'ysage donc de ceste doctrine, Oue

Jan 8.

Zan Q.

ceux qui se laissent glisseren ces opinions pharizaiques du liberal Arbitre par le miel venimeux des Iesuites, escoutent la voix du Fils de Dieu, qui aiant affere aux luifs ensorcelez des mesmes opinions leur remonstre: Ievous dis en verité que quicoque fait peché, est serf de peché Si donc le Fils vous affranchit, vous serez vrayement francs. Ie say que vous estes la race d' Abraham. &c. Et à leurs docteurs qui estimoent abturde d'estre appellés aueugles: Si vous estiés aveugles, vous n'auriez point de peché: mais maintenant vous dites, Nous voions: pourtant demeure vostre peché. Ceux donc qui se recognoissent estre aueugles, sont illuminés: es-Timoth, claues, deliurés: malades, guairis: comme dit l'Apostre, Ceste parole est certaine, & digne d'estre entierement reçeuë, Que Iosus Christ est venu au

mode pour fauuer les pecheurs, desquels iesuis le premier. Et le Prophete,

Levem. 10. O SEIGNEVR, GVERY-MOY, ETIESE-RAYGVERY, SAVVE MOY, ET IE SERAY SAVVE. CAR TV ES MALOVANGE.

Dv

DVPVRGATOIRE.

Les Demandes 97. 98. 99. & 100. sont rapportées à ce

titre, & vuidées par ceste generale Responce.

EN RESPONDANT au Gros liure de Hay, (come il parle) l'ay dressé vn Traicté entier, Du vray purgatoire de lesus Christ, contre le faux Purgatoire de l'Antechrist. C'est la cause pourquoy pour ne grossir ce liure de redites superflues, ie renuoye-là le Lecteur ou il pourra veoir vn pl'ample discours de ceste infernale matiere à laquelle nous oppozons ces Oracles indubitables de l'Escriture & de l'Eglise.

DELESCRITVRE.

I E S Y S C H R I S T nous a esté fait de Dieu I. Corimb. fapience, iustice, fanctification & redemption. 1.30.

Aiant fait par soy-mesme la purgation de noz Hebrieux pechés, il s'est assis à la dextre de la Maiesté ez 1. 3. lieux haux. Nous sommes iustifiés gratuitemet par la grace de Dieu, par la redemptió qui est en lesus Christ: que Dieu a ordonné de tout temps pour propiciatoire par la soy au sang d'iceluy.

Nous auos vn aduocat enuers le Pere, asçauoir 1. Lan 5.22 Iesus Christ le iuste. car c'est luy qui est l'appointemet pour noz pechés, mais aussi pour ceux de tout le monde. Vous auez esté rachetez de vo-1. Pierre 1. stre vaine conuersatio qui vous auoit esté ensci-18. gnée par voz Peres: non point par choses corruptibles, comme par or ou par argent; mais par le sang precieux de Christ, come d'vn agneau sans Hebrieux souillure & sans tache. Iesus est entré au Ciel 6. 10.

comme precurseur pour nous, estant fait souucrain Sacrificateur eternellement à la façon de

Lan 20.17. Melchisedech: ainsi que luy mesme dit, Ie m'en
vay à mon Pere & à vostre Pere; à mon Dieu & à

14. 2. vostre Dieu. En la maison de mon Pere ya beaucoup de demeurances. autremétie vous l'eusse
Luc 29.43. dit. Ie m'en vay vous apprester lieu. Tu seras

Lan 14. 4 auiourdhuy auec moy en paradis. Mon desir
est que là on ie suis, ils soiet aussi auec moy: asin
qu'ils contemplent ma gloire laquele tu m'as
donnée. Il ya plusieurs autres passages de
meimesens, tesmoins de mesme Verité.

DE L'EGLISE ANCIENNE.

Cyprian. Quandonserapassé La, il n'ya contra De plus lieu de repentence, nul effet de satissaction. metrianu, Icy la vie se perd, ou se maintiet: Icy on pourtract. I. ueoit à la vie eternelle, par le seruice de Dieu & par le fruict de la soy.

A M B R O I S E. Celuy qui n'a reçeu Icy la zib. debo-remission de ses pechéz, il ne la reçeura pas LA.

mo mortis. Or il ne la reçeura pas, d'autant qu'il n'est peu
paruenir à la vie eternelle. Car la vie eternelle

est le gage de la remission des pechés.

part aux saintes Escritures.

LEMES ME. Il ya deux habitations. I'vne, De verb. au regne eternel: l'autre, au feu eternel. ferm. 18.

Le lecteur verra le reste en nostre susdit traicté, & pezera ceste Responce generale, & par icelle vuidera les particulieres, suyuant les sondemes de la doctrine ainsi breuement representée:

L'Eglise Chrestiëne, ne recognoit qu'vn seul P v R-somaire G A T O I R E, au sang precieux de nostre seigneur Iesus, de ceste perpetuel & vnique Redempteur du genre humain: au matieze, quel & par lequel elle a en ce monde; durant le combat; vne vraye & entiere remission de ses pechés: pour gage de la felicite eternelle qui l'attend au Ciel. Les corps des sideles dorment en terre, leurs ames entrent en la posse-sion de l'heritage celeste, iusques au jour de la resurre-Etion bien heureuse: en laquelle tous entiers en corps & en ame, ils jouirot de l'entiere & plene felicité de la vie eternelle, par vn seul Iesus Christ qui ena prins possession en leur nom.

C' E s T donc le vray Purgatoire des enfans de Lepurga-Dieu. Quiconque aimera son salut, gardera son soiremus se ame des chaudieres de l'imaginé Purgatoire de pour fere l'Antechrist, & sa bource à meilleurs vsages que marmite d'achepter si dagereuses marchadises: bien que que Pape. les Iesuites, derniers maquignons de Sathan, taschent de les reuendre au Monde en sa derniere vieilesse. Mais il falsoit du bois & du seu pour la cuisine Papale, sans laquelle Sathan ne seroit pas Prince du monde: ni le ventre, le Dieu des faux Prophetes.

est fe mo-

quer de

Dieu;

E L'ORAISON. LEIESVITE.

Si nostre Seigneur excuse les enfans Hebrieux qui n'étendoient pas ce qu'ile disoient à sa louange, aiant plus d'egard à l'intention bonne qu'a leurs mots: pourquoy est-ce que vostre compere dit en son Catechisme, Que prier en langue incognue, est une moquerie de Dieu & une hypocrisie peruerse?

LE CHRESTIEN.

Le fondement de ceste Demade, est ridicule: Remarqua ble argu- l'application, est fausse: & par consequet, la conment à la lesuitique, clusion est entieremet & fausse. & ridicule. Si on disoit que les enfans des Fraçois n'entendet pas l'Hebrieu, il y auroit quelque apparace: mais de dire que les enfans des Hebrieux, n'entendent pas l'Hebrieu, quad ils disoiet nosanna, c'est come qui diroit que les enfans des François n'enté det pas ce qu'ils disent, quad ils criet, Vine le Roy.

L'application est de mesme. car quelle conse-Prierefans quence est-ce? Il parle, & n'ented pas ce qu'il dit. inoelligece, Sapriere donques est aggreable à Dieu. Quelle peut estre la parole sans intelligece? Ainsi parlet

les pies & les papeguais en la cage.

Cest argument repugne entierement & à la nature de Dieu & à la priere. Car comme Dieu est esprit & verité, aussy il veut estre adoré en

cl-

esprit & verité. Comment le peut-on adorer, s'il n'ya point de correspondence entre l'entendemet, le cœur, & la bouche? Voila pourquoy disoit le souverain Maistre aux Samaritains auec toutes leurs bonnes intétions, Vous adorez ce que vous ne Ian gauez pas: & le Prophete, Qui a requis cela de voz Isaie In mains? Puis donc que le language non-entendu empesche l'intelligence de la chose, & qu'il faut que l'esprit & se cœur s'addressent à Dieu en la priere: il s'ensuit que prier Dieu en language incognu, est prier sans intelligence, & par consequent se moquer de Dieu.

C'est de mesme renuerser la priere, qui s'ad-Etrenserdresse à Dieu. Or la priere, est la fille aisnée de la ser in priefoy. On ne peut croire sans entêdre: & par consequent on ne peut prier en language incognu. Quelle bastellerie donc est-ce qu'vn poure peuple remue les leures, & prononce des mots

sans sauoir ce qu'il dit?

Le fondement renuerse, que peut deuenir le Nollité de bastimét? Il est donques vray que c'est vne pure rest argumoquerie de Dieu, de le prier en langue incognue: & vne hypocrisse peruerse, d'autât qu'on fait semblant de ce qui n'est pas. Ainsi Hay qui repréd sans raiso Caluin, doit estre reprins auec grande raison.

S. Pol adiouste le seau à ceste Verité, Les lan-1. Corintal gues dit il, sont pour signe non pas aux croyans, mais 14. 22.

aux insideles. Cestuy-la est insidele qui n'a pas la

L11 2

foy: celuy n'a pas la foy qui n'entend pas ce qu'il dit. Celuy doc qui barbouille quelques paroles non-entédues, & embeguiné de superstitio, dit Pater noster, & Aue Maria à vn image de S. Pierre ou de S. Pol, comment seroit-il fidele? Si Hay replique qu'il y en a beaucoup qui entendent ce qu'ils disent, ie respons que le peché est tant plus grand. car ils sont volontairemet idolatres. Qui ne voit donc icy vne lourde & pernicieuse ignorace, vne des marques de la cruele tyranie de l'Antechrist? suyuant ce qui est dit, Pourtant parleray-ie à ce peuple-cy par gens d'autre laque, est par

s. Corinth. parleray-ie à ce peuple-cy par gens d'autre laque, & par 14. 21. leures estranges: & encore ainsi ne m'orrot-ils point, dit

184.28.11. le Seigneur. Ou l'ignorance de Dieu a la vogue, c'est le royaume de tenebres. Ou la bouche parle sans intelligéee à Dieu, n'est-ce pas ignorance de Dieu? Qu'on conclue doc de ceste tat claire verité qu'est-ce que la Papauté.

Q v A n D à la circonstance du passage cotté par Hay, la respoce est aiseé. car lesus Christ respod Manh. 21. aux lesuites, come aux Pharisies, Que Dieu sonde

falouage en la bouche des petits enfans pour confondre 1962.8. Ses ennemis. Dieu fait parler le simple populaire & les enfans non-capables de raison, pour fere hôte aux grads Docteurs ennemis de la verité. Les tetins d'ou pend le petit enfant, sont des beaux discours de la prouidence de Dieu; si bien que

Pfal. 19. l'enfant parle sans parler: come fait tout ce grad Theatre du monde, cotre la vanité des les uites, Athèes, & autres ennemis de Dieu.

La

La Cent & deuxicsme demade ne merite aulcune responce: par ce que sonner les cloches & auoir des orgues, n'est pas prier Dieu, celon la vraye definition de la Priere.

DE L'INTERCESSION DES SAINCES. LEIESVITE.

Pourquoy mesprizés-vous l'inuocatio des Saincts, l'appellant Idolatrie: cosidere que l'Eglise l'atousiours embraßée, & que mesme elle est confermée par un si grand nombre de miracles?

LE CHRESTIEN.

C'est idolatrie, de seruir la creature au lieu du Createur. Celuy qui inuoque les Sainas; soient homes ou anges; sett la creature au lieu du Cre-tion des ateur. Il comet donc idolatrie: & par consequet Sainets, est l'Inuocation des Saincts, est Idolatrie. La preu- neexecra ue en est peremptoire, fondée sur ceste maxime, trie. Qu'il ne faut inuoquer qu'vn seul Dieu. car on ne le peut cognoistre sans l'inuoquer; & on ne le peut inuoquer, sans le recognoistre Dieu. Qui doques inuoque les Saincts, il les met au lieu de Dieu: & par consequent il imagine plusieurs Dieux. car autant de Sain ets qu'il invoque, autantiladuouë de Dieux. Qui ne voit donc que ceste inuocation des Sainets, est une execrable Idolatrie? Certes l'Eglise de Dieun'a iamais dit chose qui approche de ce blaspheme. Elle n'a

LI14

Fauses alle- iamais inuoqué qu'vn seul Dieu, & n'aiamais guarios som escouté autre voix que la voix de son Espoux.

le nom de l'Antiquité Hay luy impose faussemet ce blasme.

Et de mesme il allegue faussemet les miracles, Faux mira- ou qui n'ont iamais elté: (car combien de bagacles. teles vendent les marchans de l'Idolatrie au poure peuple, soubs le nom de miracles?) Ou qui sont miracles de mésonge, par l'efficace d'erreur duquel Sathan ensorcele les Idolatres, comme

parle S. Augustin. Eccl.

LE IESVITE.

D'ou vient que vous dictes que nous faisons tort à lesus Christ nostre seul Mediateur, lors que par priere nous inuoquons l'ayde de ses Saiets qui sont au Ciel auec luy? veuque S. Pol ne luy a fait aulcune iniure, quadil fest recomandé aux oraisons des Romains & des Corithies, le squels estoiet écores en ce mode o mortels & pecheurs?

LECHRESTIEN

Si Iesus Christ est seul Mediateur, (comme vous le confessés) comment luy peut-on doner Manifeste cotradictio, Que lesus des compagnons, sans luy fere tort? Dieu pro-Christ foit teste qu'il ne donnera point sa gloire à autruy,& Seul mediadefend d'auoir d'autres Dieux deuat sa face. Le eeur Oque melme argument vault enuers nostre Seigneur les Saincts (sient noz Iesus, vray Dieu & vray homme: suyuant ce que Intercedit l'Apostre, Il ya V n Diev, & V n Moyen-Maurs. 1. Timoth. NEVR entre Dieu & les hommes, Iesus Christ 2. 50 home

homme. Comme donc il est seul Movenneur, choses enaussy on ne peut inuoquer par prieres l'ayde de tierement fes Saincts. car c'est les fere ses compagnons. Ils vn jeul font voirement au Ciel auecluy, mais non pas Moyenpour interceder Dieu pour nous, cestadire pour plusieurs estre noz Moyenneurs. car estre Moyenneur, interce-Intercesseur & Aduocat, est tout vn; celonle laguage de l'Escriture. Ce sot doc des choses du tout cotraires, Que lesus Christ soit seul Moveneur, & que les Saicts, qui sont en grad nombre, soient noz Intercesseurs. Les Sainets ne peuuet estre no ple noz Intercesseurs que noz Redempteurs. Ce sont offices de necessaire consequêce. Vn seul Iesus Christ est mort pour nous, & par consequent il est seul Redempteur, qui pouuant fauuer ceux qui l'approchent de Dieu par luy H.b.7.15. (comme dit l'Apostre) vit toussours pour interceder Dieu pour eux. cestadire, il est seul Mediateur. Pierre ou Polsont-ils morts pour no, ou fommes-nous baptizés en leur nom? Non plus 1. Cortish 1. peuuet-ils prier Dieu pour nous. C'est donc fere 13. grand tort à lesus Christ en le despouillat de son office. Mais ie dis d'auantage, que c'est fere L'inuocagrand tort aux Sainces en leur attribuat ce qui tion des ne leur appartient pas, & ce qu'ils ne souhaiteret saiels fait onques. Inuoquer les Sainets, & prier Dieu par christ & les Sainces, est les reuestir de l'honeur qui appar- sainces. tiet à vn seul Dieu & à vn seul Iesus Christ. C'est deshonorer le seruiteur, de luy attribuer ce qui appartient à son Seigneur, mesme en ce qui est Mmmi

de la substance & fondement de son Estat. Qui est-ce qui appelleroit vn Officier du Roy, Sire, & Antribuer luy attribueroit ce qui est de sa souveraineté, sas aux saists crime de leze Maiesté? Inuoquer & adorer les ce qui ne Saincts, est les sere Dieux: auoir accés aux Saicts tient pa, come à des Intercesseurs & auocats, c'est les fere est les des-redempteurs & mediateurs, cestadire les mettre au lieu de lesus Christ. N'est-ce pas donc fere tort à lesus Christ & à ses Saincts? C'est aussi con tre l'intention des Sainets de leur attribuer tels Luc. 1.38. honeurs importuns. La Saincte Vierge l'appelle Jan 3. 28. seruance du Seigneur. S. Ian Baptiste declare qu'il n'est pas le Christ, mais enuoyé pour anno-Aposalyps.cer sa venue. L'Ange proteste d'estre serviteur auec S. Ian, & ne veut pas estre adoré. S. Pierre & S. Pol l'auouet seruiteurs de Iesus Christ. quel sacrilege donc est-ce de les vouloir rendre coulpables de crime de leze maiesté, en leur attribuant ce qui est naturelement deu au souuerain Le moit de Maistre? Mais c'est les honnorer, De suiure leur leshonerer. doctrine, & l'exemple de leur foy, charité, esperance, perseuerance, & autres vertus: qui ont monstré qu'ils estoient vrayement sanctifiéz par Iesus Christ, vraye cause de leur saincteré.

Opposition CERTES ce que Hay allegue de S. Pol, fait de ce qu'en entierement contre luy. S. Pol viuant prie les feigne S. Poláce que viuans. Hay veut que les viuans priet les morts. difent les S. Polse recomande aux prieres des sideles pour les impetrer l'ayde de Dieu. Hay veut que no impetrions l'ayde des Saincts en les inuoquat. car

S.

S. Pol dit, Ie vous prie, freres, par nostre Seigneur Rom.is. 300 Iesus Christ, & celon la charité de l'Esprit, que vous cobaties auec moy parles prieres que vous ferez à Dien pour moy. Hay dit, Que par prieres nous inuoquons l'ayde des Sainets. S. Pol veut que les prieres soiet reciproques, du Pasteur enuers les brebis, & des brebis enuers le Pasteur, Hay imagine qu'ilya quelques Sain&s qui ont ceste charge speciale, come si la communion des Saincts ne comprenoit pas tous les fideles de l'Eglise. Et puis, qui est-ce qui ne voit les manifestes contrarietes de Remarque cestargument? S. Polfestrecommande aux prieres bles confedes Romains & des Corinthiens. Il est doc leur interce-cest argu-Beur. Mais tout au contraire il faudroit conclure ment. celon voz presuppos: Celuy est intercesseur, qui prie pour autruy. Les Romains & les Corinthiens ont prié. pour S. Pol. Ils sont donc ses interce seurs: & par consegeant il faut refere les letanies, & dire, Sancti Romani & Sancti Corinthij, orate pronobis: & melme leur doner quelque lieu bien honorable pres du Kyrie eleison; puis qu'ils sont les intercesseurs. des intercesseurs. D'autant auss que nous auos commandemet de prier les vns pour les autres, il faudroit mettre les noms de tous les Chresties aux letanies. D'auantage, quelle est ceste consequence? Les Saincts ont prié pendant qu'ils estoient en ce monde & pecheurs & mortels. Maintenat donc qu'ils sont au Ciel auec lesus Christ, ils ont pl' d'autorité & d'efficace de prier Dieu pour nous. car c'est come si hay concluoit, Mmm 2

"S. Pollors qu'il estoit en ce monde & mortel & " pecheur, a escrit de belles Epistres, & a fait de "beaux voyages, pour planter & fortifier les " Eglises. Maintenant done qu'il est recueilly au " ciel,immortel & no-pecheur,il escrit & voyage plus excellement qu'il ne faisoit en terre. C'est

la subtilité de la Logique lesuitique.

Certes il falloit distinguer le temps de la vie priere mortelle & de l'immortelle, & definir ceste prien fans de ere que les fideles font les vns pour les autres: Dien les quin'estautre chose qu'vn souhait des membres les autres, d'vn mesme corps compatissans les vns pour les autres, & inuoquas vn mesme Pere par vn mesme Mediateur en la commune necessité d'une mesme vie. Quicoque doques imagine au Ciel des Intercesseurs, il messe le ciel & la terre, la vie mortelle & l'immortelle. Et celuy qui conuertit ceste mutuele priere, commune à tous sideles, en vne intercession dot l'autorité appartienne à certains membres de l'Eglise, ne renuerse-il pas, entat qu'en luy est, l'office de lesus Christ & l'ysage de la priere? Pendat que nous sommes en ce monde, nous deuons prier les vns pour les au tres: & ceste priere mutuele est aggreable à Dieu comme dit S. laques: mais c'est fere tort à nostre Seigneur Iesus seul Redempteur & Mediateur du gere humain, d'inuoquer l'ayde de ses Saias & les auouer pour intercesseurs, comme font les lesuites & autres superstitieux.

LEIESVITE. Cv.

Pourquoy croyez-vous que par ce que les Sainets sont morts ils ne peuvet ouir noz prieres, attendu que Iesus Christ dit, que Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des viuans? Et coment se pourroient ressouir les Sainets au ciel de la conversion & penitéce d'un pecheur, (celon l'Escriture) s'ils ne s'en apperçoivent, & s'ils n'en savent rien?

LE CHRESTIEN.

Hay fait come Sathan qui alleguoit l'Escriture Fausse application de contre Iesus Christ. cestadire la verité mal-en-plication de bons princitendue & mal appliqué pour prouver le men-pes.

fonge. car il presuppose des choses vrayes, mais il les detorque à autre sens, les entendant mal & les appliquant pis.

I L E S T tresvray, Que Dieu n'est point le Dieu Que les des morts mais des viuss. cestadire que ce que no saints trea appellons Mort, à cause de la separatio du corps passez rie & de l'ame, n'est pas la mort de l'ame immortel-uet au Ciel. le, qui vit au Ciel & iouit auec son Dieu des ioyes de Paradis; pendant que le corps dort, attendant sa resurrection, qui est son resueil: asin que tout l'homme en corps & en ame iouisse d'yne plene & immortelle selicité. Nous croyons donques que les sideles trespassez recueillis au sein d'Abraham, viuent comme le Seigneur Iesus Mmm 3

tesmoigne qu'Abraham vit, souhaitat l'aduenemét de la gloire de Dieu, & le salut de leurs freres qui restent encores en terre au combat, & se ressouissent de la conversion des pecheurs.

Quelle coont les Satets de se

Mais c'est chose tresmal entendue, D'imagignoissance ner qu'eux estans retirez au Ciel, cognoissent en particulier ce qui se fait en l'Eglise qui comqui se fait bat en terre. Les ames bienheureuses des enfans. au Monde. de Dieu qui iouisset du repos de la gloire celeste, fauent en general quelle est la comune conditio de leurs freres combarans au monde: souhaitet en toute perfection l'aduancemet de la gloire de Dieu, & l'étiere edificatio & victoire de l'Eglise. De passer plus outre, c'est presumer de sauoir.

Cest ce pre-sedu Denn Hierarchie celeste: mais il faut estre sage à sobri-Arespagire cté, & apprendre le chemin du Ciel pour jouir en nostre saison de la felicité du Ciel. Et de fait, le passage allegué par Hay ne parle pas des hommes, mais des Anges. car voicy les mots exprés, Lucis. 7. Qu'ily auraione deuant les Anges pour un pecheur qui

serepent.

M A 1 s soit. Que les homes fideles aient ceste collegate ioye melme. Quelle est, ie vous prie, ceste cose-Les Anges & Sainets de Paradis se resioni-Bent de la repentence d'un pecheur. Ils sont donc noz intercesseurs. Come qui diroit que tous ceux qui ovent lire vne requeste, soient Maistres de requestes ou Chancelliers. Et à moindre raison. sar les Saincts qui sont en paradis ne sauent pas ce qui se fait en terre par le menu, & par consequet come ils n'ont droict ni d'ouir ni d'appointer noz requestes (comme no auons ia mostré) aussi ils n'en ont pas le pouuoir. C'est leur attribuer ce qui appartict à vn seul Dieu. car ils nous orroient ou comme presens, ou comme absens. Si comme presens, seroient-ils pas infinis? Si come absens, cognoistroient-ils pas les cœurs?

Or & l'vn & l'autre est propre à vn seul Dieu. Que le sage Lecteur donc considere la valeur de ces vieux fatras rapetassés par Hay sans fon-

dement & sans raison.

LEIESVITE. C v I.

N'auez vous point de honte de scandalizer le pouure peuple des atroces iniures que vous desgorgez en voz presches & liurets, contre la vierge Marie? Et peut-on eroire que celuy-la aime le Fils, qui se bande si furieusement contre la Mere?

LE CHRESTIEN.

Mais vous, lesuites, vo' n'auez point de honte de calomnier impudemmet la Verité, & d'enue- Impadente lopper les hommes en erreur par nouuelles inue calomnie, tios. car c'est vostre propre mestier. c'est à ceste des sons fin que vous estes sortis du puits du dernier aby- vons le S. fme. Noz liures & noz presches tesmoignent à l'erge tout le monde, quel honneur nous portons à la memoire de la sain& Vierge Marie, mere de Mmm 4

nostre Seigneur Iesus. Nous disons qu'elle est la Inc 1. 14. bienheureuse entre les femmes, comme dit l'Escriture: d'autat qu'elle est mere du Fils de Dieu & en cest esgard nous l'appellons Mere de Dieu, fuiuant le language non seulement de la faincte Antiquité, mais de l'Escriture. car l'Ange dit,

Luc. 2.32. Ce qui naistra de toy Sainct, sera appellé le Fils de Dieu. Certes entat qu'il est Dieu, il n'a point de mere, Heb. 7. 3. mais d'autat que celuy qui est Fils de l'homme, né de la Vierge Marie, est vray Dieu; la Saincte propreala Vierge est saintemet & veritablement appellée, Vierge Mere de Dieu. Est-ce donc la deshonorer? Ou

Marie, bien quand on la prie de comander à son Fils de l'oppose aux facrileges qui tribuespar tion.

son droict de mere? Puisqu'elle s'appelle seruate luysontat-du Seigneur, & n'a esté sauuée que par son Fils tribuespar qu'elle auouë en cest esgard pour son Seigneur: sur quoy est fondé vostre beau, Iubenatum, Iure matris impera? C'est l'honneur que vous luy rendés, en la voulant enuelopper en voz facrileges. Voz liures & voz presches declarent à tout le monde, que vous deshonorés la Mere, puis que vous deshonorez le Fils: & que nous honorons & le Fils & la Mere, quand nous auouons & recognoissons le Fils pour le Redempteur & seul Moyenneur du genre humain: & honorons la Mere, comme ceste excellente Vierge predite par le Prophete, pour nous enfanter vn Fils

qui nous fust Emmanuel. cestadire Dieu auec nous: & par consequent qui a esté l'heureux instrumet duquel Dieu l'est seruy pour enuoyer au monde le Redempteur du monde.

LEIESVITE

Pourquoy est ce que Beze dit que nostre Dame a senty quelque diminution de sa virginité en l'enfantement sien, attendu que le Prophete & l'Euangeliste & toute l'Antiquité l'appelle Vierge?

L E C H R E S T I E N.

Closture digne de tout le discours! Mais l'Egyptie ne sait pas parler le language de Chanaa.
On cognoit le veau par la queuë. Beze n'ap-Prophane
pelle pas nostre Dame, celle qui s'appelle la servate ler, D'apdu seigneur: ni S. Pol, qui dit qu'il n'ya qu'un sei-pelle la s.
gneur, une soy és un baptesme. Ceux qui renommet sur pour leur Dame, la saincre Vierge; qu'ils regardent s'ils veulent desmétir l'Esprit du Seigneur,
pour estre baptizés en quelque autre nom que
celuy de les Christ, & transformer la gloire
du Createur à la creature. Voila quand au mot.

MAIS quand à la chose, Que Theodore de Impudente Beze accusé d'auoir mal parlé de la S. Vierge, calomnie vuide l'accusation par les propres mots qui luy de Beze, sont obiectés par son accusateur:

Parquoy Iesus Christ vray Dieu & vray home (é esta ses propres dire aiat une vraye ame humaine, & un corps humain tenus en sa prins de la propre substance de la Vierge Marie fille de Consession Dauid, & ce par la vertu du S. Esprit) a esté vrayemet shap. 3. conseu & né de ceste mesme Vierge, VIERGE, di-ic,

Nnnı

DEVANT & APRES L'ENFANTEMENT. Et a falu que tout cela ait este fait pour nostre salut.

Ce sont les propres mots dudit de Beze.

O Lecteurs qui aimez la verité & vostre salut, Calomnie des les les les se ne voudriez estre en erreur sous le credit des grade con-hommes, rapportez tout ce qui est passé en ceste sideration, dispute auec ceste conclusion: lizez, conferez, considerez sans passion, tout ce qui est allegué estranges inconvenies contre nous & pour nous; verifiez les accufatios que Satha & responces sur les lieux mesmes: & vous troufeoccasion. uerez l'insigne impudence de ces derniers faux Prophetes, qui ne peuvent oppozer à la claire lumiere de la Verité qu'audace & calomnie,

propres vtils du mensonge.

Ce quenous Nous n'auons iamais rien dit ni escrit qui aperojos de la proche de ceste imposture. Nous croyons que la Vierge Marie a coceu & enfante lesus Christ, sans alteration ni diminution de sa virginité: Qu'aucune œuure d'homme n'y est entreuenue Eus 1. 35. mais que le S. Efprit eft suruenu en elle, & la vertu du

Sounerain l'a enombree. Nature a obey à son Createur & la matrice de la S. Viergea vrayement coçeu la semece de Dauid; & ce qui est ne de ceste Vierge, est le vray Fils de Dien. C'est ce qu'auoit predit le Prophète, Vne Vierge enfantera; c'est ce que l'Euageliste a monstré auoir esté accomply; c'est ce que l'Antiquité a creu & enseigné. Le Symbole a pour article de foy, Que tesusChrist a esté conçen par le S. Esprit, & né de la Vierge Marie. Il n'ya auleun Symbole qui metre pour article de

fov

foy, Que Marie soit demeurée Vierge apres l'ésantemet: neanmoins par une raisonable consequence pour l'hôneur de ce precieux mystere de nostre Redemption, nous croyons, disons & escriuons que ceste S. Vierge est demeurée Vierge apres l'enfantement.

De quel esprit donc & de quel front ces impudentes calomnies no sont-elles imposées, & sur quelle raison sont-elles creuës sans suiet?

Et mesme (chose plus qu'estrange maintenat, Attetragi. en vne si claire lumiere de l'Euagile!) de quelle que tous equité les sages Parlemens ramulent-ils les feux parlentre. & y precipitent-ils les poures innocens sur ces mise des impostures? Le grad luge reuerra-il pas ces ar-lapersonne rests, pour en fere rendre conte à ceux qui abu- d'vu ieune sent de leur autorité en persecutant sa Verité? | homme natif de Nif-Sur ces impostures, à la poursuite des lesuites, mes. le Parlement de Tholoze a fait bruler ces jours passés Pierre Martin, vrayement Martyr, ieune homme d'incroiable esperance pour les graces fingulieres dont Dieu l'auoit enrichy. Et que seroit-ce si l'esprit lesuitique estoit creu? Si nous deshonoros les Saices, l'Escriture & l'Antiquiré no' ont apprins de les deshonorer. cestadire les Saines mesmes no? ont enseigné leurs blasmes. Nous auons veu, celo le suiet, les tesmoignages de l'Escriture, pour eschantillon d'vn grand nombre. En voicy quelques vns pour addresse, fidelement recueillis

DE LA SAINCTE ANTIQUITE.
Nnn2

Inprimum A M B R O 1 S F. Mais ils ont accoustumé d'vcapucepiffiger d'vne miserable excuse, Qu'ils s'addressent ad Rom. à Dieu par le moie de ses Intercesseurs comme par le moien des Contes & autres Seigneurs on Paddresse au Roy. Voire mais, ya-il homme tant insensé ou prodigue de sa vie, qui attribue à vn Conte l'honneur qui appartient au Roy, veu mesme que la seule entreprinse d'vn actesiaudacieux, emporte crime de leze Maiesté? Et ceux-cy ne f'estimeront pas coulpables qui trafportent l'honneur de Dieu à la creature: & aiant laissé le Maistre adorét ceux qui sont seruiteurs auec eux: comme si on pouuoit reseruer à Dieu quelque chose de plus que de l'adorer! Car on l'addresse au Roy par ses seruiteurs, d'autat que le Roy est home, & ne sait à qui il doit se fier de fon Estat. Mais puisque Dieu n'ignore rien, & cognoit les merites d'vn chacun, il no faut point d'entremetteur ou intercesseur pour auoir sa

Ebidens.

South M

LEMES ME. Quelle lourdize, quelle folie que ceux-la l'appellet sages à leur codamnatio, vers lesquels l'image peut plus que la verité, & les morts sont en plus grand'estime que les viss car se reculans du Dieu viuant, ils s'addonnent aux hommes trepassés.

bonne grace, mais d'vn cœur deuot.

Colera Fam Avgvstin. Les Saines mesmes, soiét ou sur libro libro libro donne l'hôneur qu'ils veulet rendre, comme ils le sauent deuoir à yn seul Dieu. Cela est apparu

en

en Pol & en Barnabas: quand les Lycaoniens esmeus par les miracles qui estoiet faits par eux, leur vouloient sacrifier. car aians deschiré leurs vestemes, se declaras auec beaucoup de raisons n'estre pas Dieux, n'ont pas voulu que ces choses leur fussent faictes. Le mesme estapparu aux Anges, comme aussy no lisons en l'Apocalypse, que l'Ange defend d'estre adoré, & dit, Je suis seruiteur anectoy & de tes freres.

LEMES ME. Crie, Nous auons un advocaten- In emposin ners le Pere. Voyez lan mesme qui garde l'humi-tract. L. lité. &c. Il ne dit pas, Vous aues; mais il se met du nombre, Nous auons. Il a mieux aimé se mettre au nombre des pecheurs, afin qu'il eust Christ pour Aduocat, que de se mettre Aduocat au

lieu de Christ.

LEMESME, Car si Polestoit Mediateur, ses Parmelib. compagnons seroient de mesme Mediateurs: & 2, cap. 8. l'il vauoit plusieurs Mediateurs, la raison de S. Pol n'auroit point de lieu qui dit, Vn Dieu, vn Mediateur de Dieu, & des hommes Iesus Christ home.

CHRYSOSTOME. Remarque le sage Homil. 6. esprit de ceste femme, qui dit, Aye pitié de moy. Demuliero Ie say bien, dit-elle, que ie n'ay point de bonnes chanane. œuures, ie n'ay point de fiance en mabonne vie: Matthe. i'ay recours à la misericorde, au portasseuré des pecheurs, i'ay recours à la misericorde ou le iugemet de rigueur n'a point de lieu: i'ay recours à la misericorde ou il ya salut. Di-moy, femme, puisque tu es pecheresse & de mauuaise vie, Nnn 3

comment as tu ozé te presenter deuant luy? le say bien, dit-elle, ce que ie fay. Voy la prudence de ceste femme. Elle ne prie point laques, elle ne requiert point lan, elle n'a pas recours à Pierre, elle ne l'addresse pas à la companie des apostres, elle ne cerche point d'intercesseur; mais pour tout cela, elle a prins la repentence pour compagne, qui luy a tenu lieu d'aduocat; & ainsi elle l'est addressée droict à la fontaine de son salut.

E PIPHANIV safait vn traicté exprés côtre

Telmoigna quite con-S. Fierge.

Panariicotra haref. libro 3. Tom. 2.

11 11000

11 8 1 151

gesillustres ceux qui adoroiet la Vierge Marie en luy offiat de l'Ansi- quelque pain benit, & luy dressant des images. quie con-treceux qui Il appelle ce service, Follie, rage, inuetto diabolique, adorent la imposture du Serpent rous. Mais que diroit il l'il voyoit aujourdhuy les excessives superstitions de la Papauté, qui a ramassé & fait adorer du laict, du poil, des patins, des chemises, des peignes, sous le nom de la S. Vierge? Certes dit-il, hares. 79. la Vierge estoit vrayement Vierge, fort honorée, mais non pas donnée afin qu'on l'adore. Mais bien elle adore celuy qui a este engedre de sachair, & neanmoins est sorty du ciel du sein du Pere. Et pourtant l'Euangile nous munit; nous enseigne que le Seigneur parlat à elle, luy dit, Qu'ya-il entre toy & moy, femme? Mon heure n'est pas encore venue. Il l'aappellée Femme, afin qu'on n'estimast quelque chose plus d'elle qu'il n'ya: come prophetizant ce qui deuoit auenir par l'abus de sa personne. &c.

> Car que m'arreste-ie à mostrer ce qui est plu' clair que le Soleil en plein midy? Celuy doc qui

veut

Sentence

notable

Pape de

Saincts.

Rome, cotre les

veut sauoir combien l'Antiquité a detesté ces superstitios introduites sous le nom de la Vierge Marie, life ce traicté d'Epiphanius. l'estimerois ce mien rapport estre superflu auiourdhuy en vne si grande clarté de l'Euangile, si l'experience ne mostroit, Que par l'entremise des Iesuites; apprenans le monde d'estre enragé auec la raison; la Superstition ne fust onques ni plus opiniastremet insensée, ni plus insensément opiniastre, pour courir à l'abandon de toute vanité. Que donc

L E O N Euesque de Rome reprenne la fureur de ses pretendus successeurs: Combien, dit-il, ... que la mort de plusieurs Sainces soit precieuse » deuant Dieu, siest-ce que la mort d'auleun in- " nocent n'a jamais esté l'appointemet du mode. " Les iustes ont reçeu, mais ils n'ont pas donné les "seurs des courones, & de la magnanimité des fideles les ,, Saintes exemples de patience sont nez, mais non pas les " epift. 41. dons de justice. Car c'a esté la mort d'vn chacun "2. parte. en particulier: personne n'a payé pour autruy en » fa fin. Vn seul Iesus Christ nostre Seigneur entre " les fils des hommes est celuy auquel tous les » fideles sont crucifiés, tous meurent, tous sont " enseuelis, tous resuscitent.

Ou estoit donc alors le thresor de l'Eglise au sang des Martyrs, & le quayer des œuures de supererogation?

foftizatament defendance in respit boster les

cep nnN deres qual a recents du Sciencur;

RESPONCE GENERALE

àtout ce qui reste aux demandes de Hay contenues en ce Liure.

To v r ce qui reste en ce liure doit estre rapporté à vn seul article, & vuidé par ceste seule rest ponce, Atout cecin eschet aulcune responce. Car de rebouillir la matiere des Images ia par moy trasctée auec assés de loisir, seroit-ce pas sere trop bon marché de la patièce du Lecteur? C'est doc là ou ie le renuoye, pour responce sommaire de tout ce Titre insqu'à la 115. Demande.

Ief. que- !
flion 2.]

Au premi-

er Anti-

neste 2

All story

35 37103

A MENG

1998. 450

STREET.

A tout le titre susqu'à la 115. Demande.

des Anciennes heresses renounellées, ie respos, Qu'il y est suffizamment respondu par le discours de toute ceste dispute: en laquelle tous ces poinces sont traicées & vuidés à l'opprobre du mésonge les uitique, & de nay ridicule & importu calomniateur. Quiconque aura leu auec iugement ce que dessus, recognoistra qu'il est ainsi quiconque no condamnera à credit, se monstrera suge passionne. C'est la responce iusques à la Cent & vignt & neusieme Demande.

BNS VITE, le titre sous le nom Des blasphemes de Caluin, est aussy de mes me aloy: comme mostretrescher & treshonnoré frere l'aques de Chambrun a solidement & clairement mostré à tous ceux qui ont des yeux: aiant; celon les graces singulieres qu'il a reçeuës du Seigneur; si suffizamment descouuert & resuté toutes les

vaines

vaines & rances calomnies que la conscience L'esprit & Iesuitique a vomy en ce fatras, que nul ne peut coscience plus accuser Caluin de blaspheme sans blasphe- que, me, ni d'heresie sans heresie. Ce titre commece par laques àla C x x x 1. Demande, & finit en la C L 1 1: de Cham-& par ainsi est comprins en vignt & deux demãdes, auxquelles n'eschet plus de responce, puis

qu'il ya ia esté pertinemment respondu.

TOYT LE TITRE suvuat, Dela reformation, est vn amas confus de faits particuliers impozés aux Eglises d'Angleterre & d'Ecosse, depuis la 105. Demande jusques à la fin. A cetitre je respons en vn mot, Il faut qu'il conste du fait auant Faits parque respondre du droiet. Il a esté respondu en gene- tientiers ralàtout ce qui concerne la doctrine comune à d'Anglenoz Eglifes & à celles d'Anglererre & d'Escosse: d'Escosse: mais en ce qui est des faits qui leur sont particuliers, nous renuoyons l'accusateur aux accusés: qui n'ont nul besoin de caution, puisqu'ils peuuent suffizamment respondre à toutes ces accufations, l'ils les estiment meriter responce. C'est à eux d'y pourueoir: mais no? estimos qu'il n'ya homme de jugement qui ne voye que tout cela ne merite aulcune respoce, n'estat qu'vn Chaos de sottes & lourdes bagatelles, pour vendre en Calicut & en Iapponie, mais non pas en France.

S' I L Y A quelque fait particulier qui nous attouche, c'està no de le vuider. Ie respons doc à Hay ce qui s'ensuit.

Sur la demande C x 1 1. L'abus de l'Idolatrie 0001

est tant plus à condamner qu'il se pare des noms des grands & sainces personnages, tout ainsi qu'vne vilene qui l'affuble du nom & mateau d'vne En la seco-femme de bien: comme l'auois monstré sans imdequession biguité au lieu mesme que Hay tirasse sauldispremier

Anti-le- cune apparance de raison.

suite. 148. Sur la 114. ou la civilité de ce lesuite m'a def-137. Fluy menty, d'autant que i'auois dit, Que six cens ans apres la mort de Iesus Christ l'Eglise ignoroit ces liures des ignoras cestadire que les Images n'estoiet encores introduites en l'eglise Six cens ans aprés la

Des quel mort & passion de nostre seigneur lesus: ie luy temps les respons, Le petit nombre est comprins au grand. images ont Or de huice cens ans après le dit terme, les imaenl'Eguse. ges ne suret establies en l'Eglise. Encores moins donc de Six cens. La preuue en est aisée par

l'histoire que l'ay cottée & representeé par le Voy plus menu. En divers temps il y eust voirement des à plein le diuers combats touchat la receptio des images: difcours qui ne furet neanmoins receuës qu'au Concile de celte histoire, de Nicée second, par Adria Pape de Rome, sous en la secodequestio l'empire de Constantin huictieme, en l'an mille du premi-fept ces octante & quatre, celon mon calcul: ou er Anti-Octante & neuf, celon le calcul de Platina, qui Lefuire. pag. 158. auroit par ce moien menty plus largement que & Suyuamoy. Et mesme l'Empereur Charlemagne qui tes. fust installé en l'Empire l'an Huict cens, ne voulust pas aggréer les ordonnances de ce Concile

bastard, & en empécha l'execution en France:

comme appert par le liure qu'il en fist publier.

Or l'auois dit Six cens, à cause de Gregoire le Decret. 3. grand, qui fauorisa fort ceste invention des ima-parte, De ges sous ombre de la reuerece deue aux Saincts, dift. 3. C. & appella les Images, Les liures des idiots: mais il Perlatum. appert par le Decret mesme, qu'elles n'estoient &, lors receuës que volontairemet, si bien qu'elles les. furet abbatues à Marfeille par Serenus Euesque du lieu: & mesme ce Gregoire en voulant qu'elles fussent dressées, defendoit soigneusement qu'elles ne fussent adorées, ce que le Cocile de Nicée second commanda expressément, Deux cens ans aprés ou enuiron, car Gregoire fust installé au Papat l'an Cinq cens nonante, mourut l'an Six cens & quatre: ledit Concile fust tenu l'an Sept cens octante neuf, ou par le rapport pl9 exacte, l'an 7 8 4. Or Gregoire qui vouloit Ibidem. C. estre fol auec la raison, disoit pour excuse, Ce que l'Escriture fert à ceux qui lisent, la Peinture Dict nofert à ceux qui voyent. Charlemagne luy oppoze table de ceste responce, tresdigne du grand Roy des Charle-François: L'apostre ne dit pas, Toute peinture, Nonomnie mais toute Escriture divinemet inspirée est vtile pictura, sed à enseigner. &c. Et, L'Apostre S. Pol ne dit pas, ptura. &, Tout ce qui est peint, est peint pour nostre doc- Non que trine: mais il dit, Tout ce qui est escrit, est escrit picta sed quascripta. pour nostre doctrine, afin que par la patience & &, Non confolation des Escritures nous aions esperace: picture, Jed Scripture mais non pas des Peintures. &c. Il ya beaucoup de ud vostre semblables lieux en ce liure de Charlemagne fidei erucontre le Synode Grec touchant les images. Le sint cocesse. ditionem 0002

docte Lecteur le pourra lire auec grand contentement, & remarquer ces gentiles rencotres en ces deux passages alleguez pour eschantillon, Picta, scripta: Pictura, scriptura: & par ceste miene breue responce iuger de la desmentie & du cerueau de mon Moyne.

En fin l'ay à respondre à deux faits particuliers, qui cocernét nozpersonnes. Le premier attouche I'vn de mes freres & compagnons, nommé Ian Mercier: & le second ma personne. Il luy reproche qu'il abaizé une femme en presence du monde, à la fontaine de Charmes, & en fait vn

article criminel.

fation. Acm. 16.

Lourde Ie luy respons pour Mercier, Si S. Pola com-Siere aun- madé de se baizer l'vn lautre d'vn sainct baizer, suvuat la coustume recenë entre les Juiss: quelle est ceste reformation de trouuer mauuais qu'vn cousin baize sa cousine en Frace, suyuant la coustume de France? D'auantage, puisqu'il confesse que ce fust en bonne compagnie, il auouë qu'il n'yauoit ni mal ni apparence de mal. car on ne cerche pas tant de tesmoins pour fere mal, mais le mesme Apostre parlat des Iesuites qui attirét par leurs mignardizes & allechemes fous ombre de deuotion, les plus beaux enfans en leurs cabinets, admoneste les sages peres, en ces termes, Il est mesme vilein de dire les choses qui ce sont faites

Egbef.5.12. par eux en cachete. Car qu'est-ce que peuuet fere ces Moynes nourris ou à Rome ou à la façon de Rome, & repeux graffement à Tournon, auec

1'm-

l'empire qu'ils ot sur ceste poure ieunesse mize Qui aime à leur discretio, puisque Carasse & Layola leurs ledanger, fondateurs, ont esté les plus puants bouquins danger, de Sodome & de Gomorre? C'est donc ce que ie respons pour vn personnage tant renommé en pieté & modestie, Qu'il ne faut que la cognoissance des deportemes de savie, pour conuaincre les desbordemens de ceste importune & ridicule accusation.

I E VIENs à moy qu'il messe aussy en particulier parmy ses passions, sur la Demande 86. Il me reproche aigrement que ie suis mauuais Hay Esco-François, de ce que i'ay dedie vn mien labeur à son accuse la Royne d'Angleterre, & l'ay faluée par les de n'estra titres qu'elle l'attribue. Crime capital, si le iuge-François. ment dependoit en souveraineté des lesuites! Mais si l'equité, si la raison, si la ciuilité, si l'honeste coustume pratiquée en la societé humaine en iuge: ie m'oze promettre deuant iuges competans; entier gain de cause contre mon importun contreroleur. Le fait est tel, d'ou depend le droict.

l'estois à Losanne, ville de la Seigneurie de Berne, lors que par l'aduis de mes bons & fauas amis ie publiay mon Platon. Il me falloit choisir des personnes illustres pour leur dedier mon labeur, celon la louable coustume de ceux qui efcriuet. le fus conseillé d'en dedier vne partie à la Royne d'Angleterre; l'autre au Roy d'Escosse: & l'autre aux Seigneurs de Berne, au seruice

0003

desquels i'estois lors. Les causes de ma dedication costent par mes prefaces. On dit qu'à tous Seigneurs, tous honneurs. On saluë les petits & les mediocres celon leurs noms & titres: & à pl' forte raison les Grands, lesquels Dieu veut que nous honorions d'vne façon signalée. Suyuant ceste honesteté & ciuilité commune, i'ay salué le Roy d'Escosse laques v. de ses titres: les Seigneurs de la Ville de Berne, des leurs. Pourquoy n'eusse-ie salué la Royne d'Angleterre des sies ? De quel front luy eusse-ie presenté mon labeur en luy alterant ses titres? Elle l'appelle Royne d'Angleterre & de France. Est-ce à moy ni à ges de ma qualite, de definir les bornes & possessions des Royaumes? le pourrois aisément mostrer par les plus grandes & illustres maisons de de l'Europe, que les Grands bien souuét portét les noms & titres des Estats & seigneuries dont ils n'ont la possession ni jouissance. Cepandant, est-ce à vn particulier qui l'addresse aux Grads, d'alterer les noms & titres qu'ils l'attribuet? Si donques l'ay suiuy ce qui est reçeu pour Loy entre toutes personnes d'honneur, de sens & de iugement, fi i'ay gardé la regle commune, l'honeste coustume & le deuoir de la societé humaine, seray-ie pourtat mal-affectionne à mon Roy & à ma Patrie sous l'accusation d'vn Iesuite? Vn Moyne estranger m'apprendea-il mon deuoir en ce qui est de la deuotion naturelle, renerece & obeiffance que ie dois à mon Roy & à ma Patrie

trie? La Nature qui m'a fait naistre Fraçois m'a empraint au cœur la fleur de Lis: & l'Euangile m'a apprins d'obeir à mon Prince pour la coscience. Ce que l'appren aux autres, ie le pratique moy-mesme. Ie me recognoy voirement trop petit pour fere seruice à mon Roy: mais si ie ne peux autre chose, aumoins ie luy vouë fidelité, & prie Dieu de tout mon cœur pour la prosperité de sa personne & de son Estat. S'il estoit autrement, pour quoy serois-ie retourné au sein de ma Patrie, pour estre compagnon de ses calamités, & les preferer au repos des natios estrangeres, qui m'ont autressois reçeu & chery comme leur? Y auoit-il pas donc bien dequoy que ce Moyne d'outre-mer brouillast monom parmy ses passions? Mais c'est trop parlé d'une chose qui ne vaut le parler: sinon pour fere paroistre la venimeuse volonté de ces Scorpios, qui blasment la personne sans raison, pour rendre la doctrine odieuse; laquelle merite d'estre reçeuë en toute reuerence, & embrassée en toute obeisance par toutes bonnes ames.

Conclusion De Toute ceste dispute.

I' A y donc iusques icy respodu, celon la mesure de la grace qu'il a pleu à Dieu me despartir, aux Demandes de Ian Hay Moyne-Iesuite; qui des l'entrée s'est vanté, comme Goliath desfiant Israel, estre impossible d'y respondre. I'y estois tenu d'une obligation particuliere, pour auoir esté par luy attaqué en particulier auec desfy publiq: mais que suis-ie au pris de tant de grands personnages qui luy ont suffizamment respondu? l'av aussy fait ce que i'av peu en bonne conscience pour maintenir la Verité, laquelle ie suis prest de séeler par mo propre sang; estant bie asseuré n'auoir rien allegué que tresueritable cotre le mensonge Iesuitique. C'est au sage Lecteur qui cerche so salut par la Verité, de lire & pezer à la balace de la Parole de Dieu; original indubitable de la Verité; tout ce qui a esté mis en auant d'vne part & d'autre, pour enfuiure constammet la Verité & fuir le mésonge. A quoy i'exhorte principalement tous ceux qui l'appellas Catholiques, approuuent la doctrine que nous monstrons estre contraire à la Verité Carholique. Mais la vraye cognoissance du vray Dieu depend de la grace du vray Dieu, à qui appartiennet noz cœurs, qui cognoit ceux qui sot fiens, & les appelle auec efficace en sa droicte faison; & qui sans doute desconfira Sathan & l'Antechrist par la force de l'Esprit de sa bouche, acheuant l'œuure qu'il a heureusement commancé en nostre temps, à sa gloire & au salut de fes eleus.

A y a n T doc respondu à Hay, la raison veut que l'aye mon tour pour l'interroguer: come ie fay au Traicté suyuant.

fair. Here's often importer of y colporationly

QVATRECENS & DOVZE

Demandes aux Iesuites, en reconuention & contreschange des deux cens & six faites par Ian Hay; auxquelles a esté ia par nous respondu.

Qu'ils respondent donques par la Parole de Dieu, & par le cosentemet de l'Eglise Catholique; come no auons fait sas ambiguité ni tergiuersation. Et que le sage Lecteur inge de leurs responces par ceste mesme regle, pour recognoistre la Verite à laquelle seule est deu l'honneur de la victoire.

En ces Demandes l'ay suiuy les titres designés par les lesuites, ien ayrien propozé que general & communement reçeu en l'Eglise Romaine, & l'ay representé simplement sans convicent calomnie, laissant ces figures proprement lesuitiques aux lesuites; asin que parceste diverset de style, le Lecteur puisse remarquer la différence de la Verité & du mensonge.

DY FONDEMENT DE LA DOCTRINE communément reçeuë en l'Eglise Romaine.

Si la multitude & le consentemét des peuples, est la marque de la vraye do ctrine, comme presuppozent les Iesuites: ie leur demande, Quelle estoit la vraye do ctrine du temps que I esus Christ & ses Apostres couersoient au monde? Ou l'Euangile preschépar eux à peu de gens & approuuée de moins: Ou la superstitio des payés & idolatres anciés reçeuë par le consentemét des peuples & natiós? Et aujourdhay quelle est la vraye religion,

Ou la Chrestiennequi est confinée en vn coin du mode: Ou celle de Mahomet espandue en la plus grand part du mode?

Si le feul nom de l'Antiquité suffizoit pour establit la vraye Religion: qui feroit la vraye, ou celle du Pape de Rome, alleguant les titres de quelques centaines d'années, ou celle de Numa Pompilius & autres ancies Romains, qui ont yescu & regné plusieurs siecles auat que

PppI

III

Quel meilleur titre a le Pape auiour dhuy d'accuser l'Euagile de nouueauté, qu'aucient les Phariziens d'en accuser Iesus Christ, sous ombre qu'il n'auoit pas encores cinquante ans?

IIII.

Puisque pour verifier l'Antiquiré il faut reconoistre les dattes:quels liures sontplus ancies, ou la Bible qui cotient les escrits des Prophetes & Apostres, ou les Decrets & Canos des Papes de Rome?

S'il n'ya point de prescription contre la Verité, & que le mensonge ne deuient meilleur pout estre vieux: quelle raison a le Pape de Rome d'oppozer l'Antiquité à lado ctrine si clairement enregistrée aux escrits des Prophetes & Apostres?

VI.

Qui est plus ancien ou le Seigneur qui dir, Tu ne seras aucune image pour l'adorer; ou le Cocile de Nicée second qui diteu termes exprés, Il faut auoir des images aux temples des Chrestiens pour les adorer?

S'il est vray ce que dit Habacuc, Queles images sont docteurs de mensonge, quels doit-on estimer ceux qui disent que les images sont les liures des idiots?

V111.

S'ilest vray ce que dit S. Pol, Que ceux qui desendent le mariage & les viandes, enseignent doctrines des Diables: quelle doit estre tenuë la doctrine de l'Eglise Romaine, qui desend l'vn & l'autre pour marque de plus grande sain etce?

Veu qu'on ne peut mettre autre fondement que Iesus Christ seul chef de son Eglise; pour quelle raison recognoissez vous vn autre chef de l'Eglise, asçauoir le Pape de Rome, auec vne souueraine autorité d'ouvrir & sermes Paradis & Enfer?

Sur quelle verité pouuez vo enseignes, Que le Pape a toute autorité d'impozer loy aux cosciences, qu'il juge de tous & de tout, sans qu'il puisse estre jugé ni cotrerole de personne, quad bien il amenetoit des ames à charretées en enser?

II.

Quelle afseurance peuuent auoir voz confeiences fondées fur l'autorité d'vn homme mortel & pecheur?

XII.

Estimez-vous que tous ceux qui ne croyent que le Papea ceste plenitude de puissance qu'il s'attribue: Que le pain & le vin au Sacremét sont transsubstantiez & couertis en la chair & au sang de le sus Christ, & que ce corps est froisse, masé, aualé par le Prestre (come le Pape ordonne qu'on croye) soient damnez perpetuelement au seu d'enser ?

C'EST la doctrine fondementale de l'Eglise Romaine, laquelle il faut maintenant examiner par le menu.

DE LAVOCATION du Pape & de ses supposts.

XIII.

Puis que l'office du Pasteur, est de paistre: & Paistre, est prescher la parole de Dieu: à quel titre celuy se peut appeller Pasteur, qui ne pese à riemoins qu'à paistre, ç. prescher la Parole de Dieu?

Combien voit-on de Papes ou d'Euesques mesmes prescher la parole de Dieu?

D'autat que persone ne doit prescher, s'il n'est enuoyé; & quicoque est enuoié, doit prescher: comment le Pape & ses

Files

Euelques monstreront-ils estre enuoiez, attandu qu'ils ne preschent pas la parole de Dieu?

X V 1.

Veu que le fondement de l'autorité que le Pape dit-luy appartenir sur l'Eghse Catholique, est par luy pretédu sur la successó de S. Pierre, auquel Christ auoit dit, Pay montrouppeau: à quel titre s'en peut-il preualoir auccses Euesques, puis qu'il appert qu'il ne paist le trouppeau de Christ?

XVII.

Celuy qui est ennemy de la doctrine de verité & la persecute, commet pent-il paistre le trouppeau de Christ par la doctrine de verité?

X VIII.

Sila vocatio du Pape & de ses supposts, est Apostolique, Catholique & legitime, ou est l'observation de la regle Apostolique touchant la vocatio legitime: come elle est enregistréeaux escrits des Apostres & canons anciens de l'Eglise: asçauoir, L'examen de la doctrine & de la vie, la libre election, & le consentement de l'Eglise?

XIX.

Ie leur demande sur leur coscience, Si les bugues pour faire vn Pape au scrucin ou hors du scrutin du Cossitioire de Rome de la façon qu'ils sauent; si l'electio & la declaratio soliencle qu'on fair publiquemet d'obeir à celuy qui est installé, sont les essects de la vocation Apostolique & legitime?

XX.

Puisque les Apostres n'ont voulu estre adorez, ains ont deschiré leurs vestemés en signe d'horreur & detestation quand on les avoulu adorer: coment se peut-il faire que l'Adoration, dernier acte & come le seau de l'election du Pape, soit vn esset de la vocation Apostolique ?

I XI.

Comme la bonne vie, eftl'vn des principau x articles de la vocation Apostolique; les desbordemens permis par le Pape à toutes sortes de scelerats, qui peuvent entrer à Rome & faire tout ce que bon leur semble auec impunité, lors qu'il est eleu: sot-ce pas des belles preuues de la vocation Apostolique?

X X 1.

Quand bien il feroit vray que le Pape de Rome eust succedé à S Pierre, come premier Euesque, de Rome: & que depuis luy il peut conter susqu'à maintenat tous les Euesques de Rome en suite l'vn apres s'autre: ie vous demande quel plus grand droi & peut il auoir en ceste fuccession personnelle de S Pierre, que Caiphe & Anne à celle d'Aaron, de qui ils estoient les vrays successeurs; & neamoins on ne peut nier qu'ils n' yent esté ennemis capitauls du Fils de Dieu?

XXIII.

Si la vocation extraordinairene peut estre nullement legirime, comme disent les Iesuites; commét pourroit-on maintenir pour legitime, la vocation des Prophetes & Apostres, appellés non seulemnet d'une saçon extraordinaire, mais aussi pour s'oppozer à ceux qui iouissoisent de l'Ordinaire?

EX 1111.

Et si la vocation extraordinaire aesté legitime aux Prophetes & Apostres; sur quelle raison les Iesuires peusent condamner la vocation extraordinaire en ceux lesquels Dieu a suscitez extraordinairemt en nostre temps pour préscher la doctrine des Prophetes & Apostres. cestadire, restablir une mesme Eglise, bastir une mesme verité sur un mesme fondement, & remettre un mesme ordre en Eglise?

XXV.

S'il est requis en vn pasteur, d'estre propre à enseigner en l'Eglise: combien XXVI.

Si les bonnes lettres fontaides neceffaires à la Theologie, quels Theologies peuvent estretant de personnes qui touistérautourdhuy des benefices en l'Eglise Romaine, qui ne sauent rien que faire bonne chere auec les dependences?

XXYII.

Si la fcience humaine fans la vettte, est la premiere vanité des vanités, como dit le Sage: quelle Theologie peut estre celle-la, qui l'appuye sur Aristote come sur vn oracle, & tire d'Aristote ses preuues fondamentales: & quels Theologies sont ceux-la qui oppozet la cognossi ace des langues & sciences humaines contre la Verité, comme sont les les uites?

XXVIII.

Puisque la fuccession de la vraye doctrine, est la vraye successió: & qui l'appert que nous enseignos la pure doctrine des Prophetes & Apostres, pourquoy ne serions-nous les vrays & legitimes successeurs des Prophetes & Apostres?

XXIX.

Si ceux la qui entrent par la porte & estans assis en la chaire de verité paissent letrouppeau de Christ par la doctrine de Christ, asin qu'vn seul Christ soit recognu seul souverain pasteur de l'Eglise, sont vrays Pasteurs: pourquoy ne serios nous vrays Pasteurs?

XXX.

Et au cotraite, si ceux qui sont ennemis de la doctrine des Prophetes & Apostres, ne peuventestre leurs vrays successeurs: coment le Pape & ses supposts peuvent ils alleguer la succession des Prophetes & Apostres: & nommément la chaire & succession de S. Pierre, estans ouvertemét ennemis de la doctrine de S. Pierre; XXXL.

Si ceux qui entrent par la fenestre, qui enseignent do chrines estrangeres en l'E-glise, qui rauissent & fourrager le trouppeau de Christ, sont larrons & brigans; qui peut nier auec verité, que le Pape & ses supposts ne soient larrons & brigans?

Quelle vocation ont en l'Eglisc des grandes formillieres de Moynes & Moynesses, qui viuent grassement dans leurs cloistres sans rien faire?

XX XIII.

Sur quel passage del'Escriture les Issuites esclos depuis quelques années en ça peuuent sonder leur nouvelle professio: & par quel Apostre provueront ils quele nom de Chrestien ne suffizoit pas pour prédre le nom de Iesuite en demostratio de plus grande sainteté: ou s'il suffizoit pour quoy l'ont-ils changé?

XXXIIII.

Sur quelle regle Apostolique innente ontous les tours des nouvelles sortes de Moynes & religieux, Pentiétiers, Battus, Capuccins, Freres-Ignorans, Ensumez, Hieronymites & autres semblables, outre les anciennes legions de Moynes, qui sont en nombre infiny §

DE L'ESCRITVRE.

IIIT.

Puisque tout ce qui est fait sans foy, est peché, & tout ce qui est sait sans parole de Dieu, est fait sans soy; quelle est toute la religion de l'Eglise Romaine fondée sur des traditions non-escrites, non seulement sans parole de Dieu, mais contre toute parole de Dieu?

XXXVI.

Si le Fils de Dieu nous a commandé de recercher les Escritures pour auoir salut, & s'il est vray qu'il soit la verité, la voye & la vie: en quel rang doiuent estrè cenus ceux-la qui enseignent opiniastre-

men

ment qu'ontre la Parole de Dieu escrite, il y a vne autre Parole no-eferite fans laquelle les homes ne peuvent avoir salut?

XXXVII.

Si cestur-la est anarheme & execrable qui enseigne vne autre Parole de Dieu que celle qui a efté escrite par les Prophetes Apostres : quels docteurs sont cenx-la qui enseignent ouvertement vac autre Parole que celle qui est escrite, & fans vergogne difent qu'elle supplée & accomplit l'Escrite?

XXXVIII.

Veu que S. Pol tesmoigne en termes exprez, Quel' Eglife est bastie sur la doctrine des Prophetes & Apoffres, ceftadire fur l'Escriture: qui ne voit clairemet que celuy qui tasche de renuerser l'autorité de l'Escriture, en ostant le fondement de la vraye Eglife, tasche de reuerser la vraye Eglise de fond encomble, pour introduire la Synagogue de Sathan fous le nom de l'Eglise?

XXXIX.

Puisque les Iesuites disent & escriuent Que l'Estriture est incertaine, obscure, imparfaitte, o que d'ellemesme ne suffit à salut mais qu'elle doit estre aydée & accomplie par la Parole non-escrite : ne taschent-ils pas de renuerser l'autorite de l'Escriture ?

x L.

De dire qu'il est incertain par l'Escrieure, s'il y a quatre Euangelistes, fi les liures intitulez de leurs noms sont leurs vrais liures, en quel temps ils ont vescu: n'est-ce pas réuerser l'autorité des notaires, & par consequent leurs Escritures?

x LI.

Puis que l'Eglise est composee d'hommes pecheurs & mortels, n'est-ce pas affaietir l'Escriture au jugement des hom mes & pecheurs & mortels, de dire, Qu'on me pent scauoir qu'elle est l'Escriture, quels Pares on doit anouer & recognoistre pour Canoniques, quelle eft leur vraye onaine

intelligence, fil' Eglife de Rome n'en a ordonné par pleniere puissance de son chef visible? & par confequent n'est ce pas renuerser de fond en comble l'autorité de l'Escriture, en la faifant dependre de la founeraine autorité du Pave de Rome ?

Si celuy qui voudroit commencer à bastir par le toict, & acheuer par le fondement, est infensé : quels sont les lesuites qui disent que l'Eglise est avant la Parole de Dieu, puis qu'il appert pour principe, Qu'elle est le fondement de l'Eglife ?

x Liit.

Si celuy qui nie les principes de quelque science; comme qui nieroit, Que le tone est plus grand que sa partie: Que la mesure est premiere que ce quiest mesure: Que deux & deux font quatre, & femblables ; est ou phrenetique ou outrecuidémet malicieux: celuv qui nieles principes de la Religion Chritienne, n'est-il pas malade d'vne plus dangereuse phrenesie,& transportée d'vne plus outrecuidée malice, s'ahurtant contre la science de nostre falut. cestadire n'est-il pas Athée & ennemy de pieté?

xLIIII.

Celuy quinie l'autorité de l'Escriture. le nobre de ses notaires, la foy & creance de leurs escrits, nie-il pas les principes de la Religion Chrestienne?

Si chasque science se prouue par ses propres principes, sans emprunter des autres: pourquoy est-ce que la sciece de nostre falut ne se prouuera par ses propres principes: & par confequent quelle plus certaine preuue peut-on trouuer à la Verité que la Verité. cest à dire à l'Escriture que l'Escriture, original & registre indubitable de la Verice?

x VI.

Puisque la recerche de la Verite ne PPP 3

le souverain jugement de la Verité appartient à l'Escriture?

x L v 11.

ment de la Verité sans aucun appel, pour salut du genre humain? donner certain & raisonnable contentement aux consciences?

xLvIII.

Comme il n'y a qu'vn Dieu, vne Verité & vne Eglise, & que Dieu a declaré sa verité à son Eglise par sa Parole, laquelle il a voulu estre publice & enregistrée par ses seruiteurs : qui peut auec raison imaginer autre Parole de Dieu que celle qui est escrite, pour tesmoignage authentique de la volonté de Dieu?

XLIX.

Si vn notaire ne peut ni doit escrire autre chose que ce qui a esté conuenu & accordé entre les parties: qui peut dire en verité que Moyse premier notaite de l'Eglife, air eferit autre chofe que ce qui e-Stoit creu & receu en l'Eglise par les Peres anciens, comme ils enfeignoiet leurs familles de viue voix fans escriture? Et qu'en suite de ceste mesme doctrine, les Prophetes & Apostres n'aient reduit par escrit ce qu'ils auoient enseigné de viue voix: & par consequent que ce qui est cotenu en la fainete Bible, est cefte melme Parole de Dieu par laque le l'Eglise a esté sondée, bastie, conservée des la creation du mode juiqu'à ces derniers teps ?

Si aux choses humaines il est necessai- Ieurs tenebreux entendemens ? re de mettre par escrit ce qui est accorde de viue voix entre les parties, pour ob-

peur estre infinie, & qu'on ne peut dou- voit qu'en la doctrine de nostre saluecer sans blaspheme que la Veriténe soit l'Escriture a esté tant plus necessaire, contenue en l'Escriture : qui ne voit que que l'oubly, l'erreur, la malice se desborde plus furieusement contrela Verité?

L 1. Si c'est à faire à vn chicaneur & impo-Sien l'Effat il faut qu'il y ait vn der- Reur de plaider contre vne cedule, oblinier & souverain jugement pour vuider gation & actes authentiques:quels doit-& terminer les differens des choses hu- on tenir les Iesuxes qui plaident contremaines: à combié plus grande raison faut l'Escriture, en laquelle Dieu a expresseil qu'il y ait vn dernier & souverain juge- ment declare sa Volonté touchant le

Si S. Pol a dit vray, Que l'Escriture diuinement inspirée, est vtile pour enseigner, convaincre, confoler, instruire parfaictement l'homme de Dien : de quel front les Icluites peuvent dire qu'elle est imparfaicte?

LIII. S'il est vray ce que dit S. Pierre, Queles ignorans peruertiffent les Escritures aleur condamnation; à qui doit-on attribuer la faute de cest a bus: & quelle est la conclufion des leluites, qui condamnent les Escritures d'incertitude, soubs ombre que Sathan & les heretiques en abufent?

LIIII. Si le Fils de Dieu dit vray, Qu'il eft la lumiere du mode, & que c'est par sa parole qu'il se declare à nous, de laquelle on ne lepeut non plus separer que la lumiere du Soleil: & fi le Prophete dir vray, quad il appelle la Parole de Dieu, lumiere addresse de nostre vie: de quel front les lesuites la peuvent ils codamner d'obscurités

Si celuy est iustement maudit, qui dit la lumiere estre tenebres: quels sont les Iesuites qui ozent condamner la claire lumiere de la Parole de Dieu, de tenebres; lesquelles ils deuoiet cercher en

Si ce n'est pas pour neant que Dies uier aux impostures & à l'oubly : qui ne promet son S. Esprit à ses enfans, pour

les illumiter en la droi de cognoissance de sa Verité: sur quelle raison les lesuites ozent-ils appeller Esprit particulier, cest Esprit qui est commun à tous les enfans de Dieu, comme arres de leur adoptions

LvII.

Pursque le Fils de Dieu luy mesme preschant son Euangile, a esté rebuté de de la plus grand part du monde, & en sa presence les hommes ont sait du ers ingemens de sa doctrine: & à la predicatio des Apostres, le monde a esté remply de troubles & d'heresses, & neanmoins on ne peut accuser la doctrine de salut d'estre cause de ces desordres: de quel front auiourdhuy les Iesuites peuuent-ils remettre sus les mesmes calomnies contre la mesme Verité, sans se declarer de mesme ennemis iurés de la Verité?

DESTRADITIONS

Lvili.

A quel proposles les uites separent-ils le titre de l'Escriture d'auec celuy des Traditions? Siles traditios dont ils parlent, estoient Apostoliques, elles seroiet tirées de l'Escriture: & par consequér on les deuroit rapporter à l'Escriture, sans en faire vn nouveau titre. Puis doc qu'ils les separent de l'Escriture, en tout va autre rag come d'une autre doctrine, qui ne voit qu'ils les consessent estre Apostatiques, come dit Tertullian?

LIX.

Come cesont deux especes opposites, animal Raisonable, & Non-raisonable, cestadire l'Homme, & la Beste: aussy qui ne voir que Parole, Estrite & Non-estrite par la propre cosessit vne pour l'hôme raisonable & regeneré, l'autre pour l'hôme fensuel & brutal, enyuré du vin de la grande Beste!

N'eft-ce pas vne belle coelusion digne

du cerueau des Iesuites, Les Apostres ont enseigne de vine voix. Ils n'ont pas doc escrit ce qu'ils ont enseigné: & par consequent ilya vne Parole non-escrite pour supplement de l'Escriture ? Come sion ne pouvoit enseigner par escrit comme de vive voix!

LXI

Sil est loisible de regarder l'argent qu'on nous baille en payement, à combié plus de raison doit-on esprouuer ce qu'o nous offre sous ombre denostre salut? N'est-ce pas donc une consequence bien raisonnable. C'est une tradition, Elle est doncques Apostolique. Mais ne faut-il pas prouuer quelle est Apostolique, auant que la receuoir comme Apostolique?

LxII.

Veu que la vraye regle d'examiner les traditions Apostoliques, est celle qu'enseigne Epiphanius, Qu'elles soyent conformes à la dostrine Apostolique contenue aux fainstes Escritures; de quel front les les lites veulent introduire des Traditions non-escrites de pareille autotité que l'Escriture, bien qu'ils les opposent ouvertemét & en termés exprez à l'Escriture?

LXIII.

Comme il ya deux fortes de traditions Apottoliques, l'vne touchât la doctrine, l'autre touchant les regiemes de la discipline Ecclesiassique qui sont diuers seló les diuerses circostances des temps, des personnes, des tieux : ie demande aux lesuites de quelle soy & de quel front ils se peuvent approprier ces traditions, contre lesquelles ils combatent ouvertemet, en voulant renuerser l'autorité de l'Escriture?

Lxiri;

La faince Cene, est appellée Tradition par l'Apostre mesme. N'est-elle pas en l'Escriture?

Liv.

La Maxime generale de la discipline Ecclesiastique, est, Il fant que tout se façe

PPP 4.

parordre en l'Eglife de Dieu, A ceste source se rapportent tous les reglemés particuliers ordonnez par les Apostres. N'est elle pas aussy en l'Escriture?

LXVI

Veu que le Fils de Dieu a dit, Yous aues annulle les commandemes de Dieu par vostre tradition: & l'Apostre códamne les traditiós des hommes, d'autant que sans paro e de Dieu elles introduzent des services volótaires sons ombre de devoció & d'humilité; en desendát les viandes & le mariage, & inuentant des nouveles penitéces en apparace de matter la chair & semblables exercices corporels: qui ne voit lesuites, que voz traditions sont ains viuement representées comme dans yu tableau?

Lx v11.

Puis qu'il appert que l'intention des Zesuites en ces logues & reiterées dispates, est de rabaisser l'autorité de l'Escriture & l'assuiter à l'Eglise de Rome, qui puisse ordonner sans appel ce qu'il faut tenit pour Escriture, & quelle est la vraye & naïue intelligée d'icele: qui ne voit qu'ils veulent establir la primauté du Pape de Rome auec le pouvoir de sa Parole non-escrite, au deshonneur de Iesus Christ & à la ruine de son Eglise?

DE L'EGLISE.

LxvIII.

Si c'est un traict d'imposteur de vouloir. faire passer une chose du tout contraire, sous le pretexte d'un beau nom: quels doit-on tenir les Iesuires, qui sous le nomfacré de l'Eglise, taschent d'establir la Papauté, peste mortelle de l'Eglise?

Lxix.

Si c'est vne chose monstrueuse de veoir vn corps auec deux testes, & vn membre de si enorme grosseur, qui occupast rout le corps: quel monstre est ce santosme de l'Antechrist, sous le nom de l'Eglise Cathelique-Romaine, qui attache deux tefies à vn corps, & transforme vn mem

LIX.

Quelle raifo ya-il, Iesuires, d'enclorre tour le Monde das vne Ville, & dire que la partie contient le Tout?

LXXI.

Quelle raison ya-il, Iesuires, de definit l'Eglise de Dieu par ce qui plait au mode comme par la multitude, le lustre exterieur, par la seule succession personnele. & autres marques mondaines?

LIXII.

De quel front pouuez-vous triompher. dn nom de l'Eglife, en niant ses vrayes. & certaines marques?

LxxIII.

Si ceux qui oiet la voix du Fils de Dieu, font de ses brebis, & par consequent sa vraye Eglise: commet peut-on nier sans blaspheme, ce que dit S. Augustin entermes expréz, Que la pure prosession de la parole de Dieu, est la vraye marque de l'Eglise?

LXXIIII.

Puis qu'on croit ce qui est inuisible, & que nous protestons de croire vne Eglise Catholique: qui peut nier auec raiso qu'é quelque esgards'E glise ne soit inuisible à Lxxy.

Veu qu'il est cerrain que l'Eglise est coposéed hommes, & qu'il est necessaire qu'ils saçent profession de la verité: qui peut nier en cest esgard que la mesme eglise ne soit visible.

LXXYI.

Puis que la parole de Dieu tesmoigne clairement qu'il ya eu des grands changemens en l'Eglise; qui peut nier que l'Eglise quelques sois ne seit inuisible aux hommes, bien qu'elle persiste vue parmy toutes ses calamités?

LIXVII.

De quel fror appellez-vous les Prestres & moynes, gens d'Eglife, comme fi tous

les

les Chrestiens n'estolet pas de l'Eglise?

D'eftre tondu ou razé, d'estre habillé d'autre saçon que les autres, d'auoir des nouveles contenances: sont-ce pas des marques bié certaines de la vraye Eglise? Lxxxx.

Et voz doubles robes, lesuites, voz nouueles simagrées ou Hespagnoles ou Italiénes, voz nouueaux vœus deperse chió,
voz exercices corporels pour rendreles
hommes bestiaux, voz Agnus-Dei, voz
eroisetes; en somme toutes voz bambioles desqueles non seulement vous embeguinez la poure ieunesse, commise en
vostre garde par ceux qui ne vous cognoissent pas, mais aussy & hommes &
femmes: sont-ce pas les plus illustres &
pl' certaines marques de la vraye Eglise;
asin que tous Chrestiens se rendent
Iesuites?

L xxx.

Des belles parois bien enrichies d'or & d'azur, des belles paintures, des belles colomnes de marbre & de porphyre, des grands bastimens plains d'images d'or, d'argér, de pierre, de bois: l'Harmonie de la musique, le lustre des belles chappes de veiours & saint ensures pour repaistre les yeux & les oreilles du poure peuple: sont-cepas les certaines marques de l'Eglise vrayement Catholique?

L x x k1.

Les grands reuenus, & le grand train d'hommes, de cheuaux, de chiens, la bonne chere, la grasse suisine: sont-ce pas les plus dignes & certaines marques de la vraye Eglise?

LxxxII

Si ce que dit Chrysostome est vray, Que l'Eglist est le bastimét de noz, ames en nostre Seigneur Iesus, par la parole de sa versié: quelle impudéce est-ce de la representar par ces marques corporelles & modaines etanssormat au Mode la sainte assemblée des enfans de Dieu, non seulemet triée de la corruption du Monde, mais aussi directement ennemie du Monde?

LxxxIII.

De quel front done, lesuites, parlez vo del'autorité de l'Eglise, en suppozat & oppozat la Papauté à la vraye Eglise?

De la pretendue primauté de l'Eglise Romaine.

LxxxIIII. .

Si la primauté de l'Eglife Romaine, est le fondement de l'Eglife Catholique, n'est-il pas raisonnable qu'vn priuilege tant singulier soit authentiquement enregistré en l'Escriture; en laquelle l'autorité de la saincre Eglise Catholique, est si magnisiquement representée par les Prophetes & par les Aprostres? En quelle Escriture donques ceste primauté de l'Eglise Romaine est enregistrée? La parole de Dieu est elle-venue seulement de Rome, & est-elle paruenue seulement à Rome?

LXXXV.

Si vous dites quele Fils de Dieu aparlé de ceste primauté quandil adir, Tout ce qui fera lie en terre, feralie au ciel: tout qui sera deslié en terre, sera deslié au Ciel, quad il a donné les clefs du Royaume des cieux:. n'estez vous pas du tout sans houte de le restraindre à Rome, veu q'ail appert que les parle à tous ses Apostres? Et par consequent qu'il descrit en general l'autorité qu'il a donnée à toute son Eglife; qui est ut espandae en tout le monde, n'a iamais peu estre enclose en vne seule Ville; tat s'éfaut qu'elle puisse estre comprinse dans la Ville de Rome, à laquelle l'Escriture n'a iamnis donné le prinilege qu'a en la sain te ciré de lerufalem pour vn temps?

LXXXVI.

Si vous dires qu'il a dit à S. Pierre, Pay mon troupeau, & que sur ce fondement

vo' bastissez ceste souveraine primaute, n'eftez-vous pas destitués de fens, de raison, de conscience? Examinons-le par tontes les circonstances?

LXXXVII.

Attedu que S. Pierre luy mesme exhorte tous les compagnons en l'œuure du Seigneur, de paistre le trouppeau de Christ; qui ne voit que S. Pierre luy mesme detefte cest importun privilege que vous luy attribuez, veu qu'il declare ceste charge à luy comifepar le Fils de Diev, estre comune à tous ceux qui sont legitimemétappellez au ministere de l'Eglise?

LXXXVIII.

Par quelle Eleriture prouuerez-vous que la primanté del'Eglise Catholique appartient à S. Pierre personnelemet, & qu'en la personne il air eu ce priuilege par deflus ses compagnons: veu que le Fils de Dieu parlant à luy comme home naturel & non-regeneré, l'a appellé Satha & en cest egard il a renie ion Maistre auec execuation?

LXXXIX.

Que si vo' repliquez, Que c'est d'autat que lesus Christ luy a dit, Twes Pierre, & sur ceste Pierre l'edifieray mon Eglise: qui ne voit que vous bialphemez, puis qu'il appert & par la raison infallible & par les mots exprés du passage allegué, que vous rapportez à Pierre ce qui appartient à vn seul lesus Christ, lequel S. Pierre auoir cofessé estre le Fils du Dieu Viuant ?

Christ n'ail pas dit, Et sur ceste Pierre i'edifieray l'Eglise: & non pas sur Pierre? Cette pierre fur laquelle l'Eglise eftedifice, n'est-elle pas lesus Christ, seul fondement de son Eglise, & mesme qu'on ne peut mettre autre fondemer que luy feul, commeparle S. Pol.?

qu'il foit recognu estre ceste Pierre sur Dieu luy avoit donné, par ce que de cité

laquelle eft baftie l'Eglife & que l'Eglife foit baptizee en fon nom ?

Dires-vous que Pierre, est seul Pierre en l'Eglife, puis que luy mesme declare entermes exprez que tous les fideles fot pierres viues de la maison de Dieu?

XC111.

Si vous dites, Que ceste primauté sur l'Eglise Catholique, appartient proprement à l'Eglise de Rome, d'autant que S. Pierrea este Euesque de Rome, & est mort à Rome: ie vous demade premierement, comment prouuerez-vous par l'Escriture qu'il ait esté à Rome?

XCILLI.

En second lieu, comment prouuerez vous ceste consequence, Pierre a esté à Rome, a enseigne à Rome, & est mort a Rome : L'Eglise Rommaine donques a la primanté sur l'Eglise Catholique, afin que toutes les Eglises Chrestiennes luy soient suietes O dependent de ses commandemens: O pour fignal de ceste obeissance, s'appellent Catholiques-Romaines?

Puis qu'il appert que S. Pierre a esté & a enseigné en Hierusalem, & mesme que le Fils de Dieu qui est plus que S. Pierre, yest mort: à combien plus forte raison, ceste principauté appartiendroit-elleà Hierusalem?

Sous la Loy, Dieu auoit choify va lieu auquel il vouloit estre seruy: mais fous l'Euangile, qui peut attribuer ce priuilege à vn lieu sas blaspheme? attedu quel'Eglife estespandue partoutle mode, & est vrayement Catholique, receuat en son giron toutes sortes de nations, en lieu que sous la Loy elle estoit cofinée dans le pourpris dupeuple des luifs ?

XCVII.

Veu qu'il conste par Escriture que Pierre est-il mort pour l'Eglise, afin Hierusalem a perdu le privilege que fidelle

falelle est deuenue paillarde: quand bien l'Eglise de Romeauroit reçeu quelque ancien priailege par dessus les autres Eglises Chrestiennes: qui ne voit estre tresraisonable qu'elle en soit despouillée, puisque de chaste espouze de Christ, elle est deuenue l'insolente paillarde de l'Antechrist?

XCVIII.

Si la louange de la vertu d'vn bon pere, est l'ignominie d'vn mauuaix enfant: pourquoy la louange de la foy & charité de l'ancienne Eglise de Rome, ne seroit l'ignominie de l'impieté & desbordemét de la nouvelle Rome?

Des marques de l'antechrist.

ccstadirc, Que l'Euesque de Rome se portant pour Euesque rniuersel, ches O prince de l'Ezlise Catholique, ne pouvois plus clairement möstrer qu'il est l'Antechrist marqué par l'Escreture.

XCIX.

Pour preuue de ce que dessus, & sondement de ce qui s'ensuit, ie demade aux Iesuites, s'ils n'aduouet pas la descriptio que fait l'Apostre, en la secode aux Thessaloniciens chapitre second: asçavoir, Qu'il se voudra rendre egal à Dieuen s'attribuant l'honneur qui appartient à un seul Dieu: & mesme s'eleuera par dessus Dieu, & s'opposera à Dieu & sera assu au temple de Dieu. Sont-ce pas ses trois marques de l'Antechrist expressement representées par l'Escriture?

Premiere Marque, Sefaire egal à Dieu.

Estre adoré, auoir souveraine autorité sur les ames pour les sauver ou pour les perdre, donner loy aux conscieces, estre eleué par dessus les Roys & les Princes; & reçeuoir homage d'eux en signe de deuotion & reuerence; auoir en somme la souveraineté de la vie & dela mort sur les corps & les ames des homes : n'est-ce pas se vouloir rendre egal à Dieu?

Nierés vous, lesuites, ce qui est cognu à tout le monde, que non seulement le Pape de Rome se fait adorer, mais que le premier seau de son autorité Papale, est l'Adoration?

CII.

Nieres-vous ce que tout le mode sçait qu'il fait baizer se pieds non seulemet aux petits, mais aussy aux plus grands, en signal d'vne pl' que serue seruitude?

Nierès-vo° ce qui appert par les termes exprez des Canos, que le Pape de Rome s'appelle Dieu, & reut estre recognu come Dieu? Les passages en sont expréz. Decret 1. part. dist. 96. C. Satu eudenter.

CILII.

De dire que le Pape iuge de tout, & ne peut ni doit estre iugé de personne, quad bien il ameneroit à charretées des ames en enfer: n'est-ce pas se vouloir rendre egal à Dieu?

CY.

D'ordonner ce qu'on doit croire, & comment on doit viure, cestadire d'establir ce qui est pour la foy & pour les mœurs, la disference du bien & du mal, & le chemin de paradis & d'enser: n'est ce pas se vouloir rendre egal à Dieu?

D'instituer & destituer les Roys & les Princes, de leur mettre le pied sur la gorge, comme appert que les Papes ont fair aux Empereurs, aux Roys & Princes, à plusieurs & en diuers temps: n'est-ce pas vouloir vsurper vne autorité souueraine sur le genre humain, duquel les

Q992

Attendu que le Fils de Dieu a interdit à fes Apostres toute autorité & entremise del'Estat & chose politique; & que luy melme pat fon exemple (come ministre de lo Eglife) a mostré que ses servireurs ne doiuent s'entremeler de ceste ciuile & temporelle administration : en quelle escole le Pape Adrian auoit apprins de mettre le pied fur la gorge de l'Empereur Frideric: & Boniface excommuniant Philippele Bel Royde Frace, se vantoit que les Roys de France luy font fuiets ez chofes spirituelles & temporelles: &, (pour laisser les exemples des autres Papes) en quelle escole aujourd'huy Sixte a apprins d'ozer excommunier le Roy de Nauarre, & Monseigneur le Prince de Condé: & les declarer inhabiles de toures autorités, seigneuries, iurisdictios & préeminences, & nommémet du Royaume de France?

Puis qu'il appert notoirement que ce n'est en l'escole de Christ, qui ne voit que c'est de l'orgueil diabolique de l'Antechrist?

prince CV 11 is and a second account

Si Philippe le Bel aeu raison de se moquer du Pape Bonisace, & l'appeller s'ar, & badin, de ce qu'il avoit ozé entreprendre sur l'estat de son Royaume: de quel nom doit-on maintenant appeller Sixte, sadis Cordeiller & maintenant Pape, qui oze ainsi eschafauder les deux premiers Princes du sang de France?

CIXIA DO COM

S'il est dit d'un seul lesus Christ, Toute puissance m'est donée au Ciel & en terre: sur quel tesmoignage de l'Electrure saincte est sondé ce Canon, De necessitate salutis credendum est, Pape Romano omnem creaturam subesse. cestadire, Il faut croire de necessité de salut que toute creature est suiete au Pape de Roma?

ex.

S'il est vray ce que dit le Prophete, Que Dien establit & rennerse les Royanmes & Estats, et les transporte de nation en nation; sur quel droi et le Pape se reuest de ceste mesme puissance, come il appert par ces mots, Papa potest transsere imperium de gente in gentem. ç. Le Pape peult transporter l'Estat d'une gent à l'autre?

Si Dieu est createur de noz cosps & de noz ames, & c'est à lay seul d'en disposer celon sa bonne volonté: de quel front le Pape proteste Qu'il a la monarchie de l'ante & l'antre puissance, temporelle & spirituelle pour faire de noz corps & de noz ames à son appetit? carce sont ses propres mots: Papa Romanus habet retrisss; potestats, temporalis & spiritualis, monarchiam: Habet sacredoty principatum, & est Christiana religions cuput.

Seconde Marque de l'Antechrist, Qu'ils'esseue par desus Dieu, & s'oppose à Dieu.

CX11.

D'ordonner ce qu'il faut tenir pour parole de Dieu, & ce qu'il faut reieter comme non-canonique: &, Quelle est la vraye & naïue intelligéee de ceste parole; n'est-ce pas autorizes & ratiser la Parole de Dieu, & par consequent s'eleuer par dessus Dieu: attendu que celuy qui autorize est plus que celuy qui est autorizé? Or puisqu'il apperre que le Pape de Rome s'attribue ceste autorité d'ordonner ce qu'il faut tenir pour parole de Dieu, & quel est son vray sens, qui ne voit qu'il s'eleue par dessus Dieu?

CYLLI

Establir vne patole Non-escrite pour l'oppozer à l'Escrite, & par elle corriger

l'Elcrite, & suppléer à ses defauts, come estant imparfaicte : n'est-ce pas s'eleuer par desfus Dieu & s'opposer directemet à Dieu?

Lucacioned a representation in contraction

Qui oft-ce qui ne fait que l'Eferiture dit, I'u n'auras point d'images pour les adoeer: & que le Pape dit, Tu auras des imag es pour les adorer ? .. sar il sme A

yes neer de Dinble, xx ora de brebes, pleni-

Qui est-ce qui ne fait ceste maxime, Qu'il n'ya qu'an feul chefdel Eglife, afçanoir Jefus Christix qui ignore que le Pape l'appelle chef de l'Eglife, & le reuelt d'une souveraine autorité ou plenitude de puiflance? N'est ce pas donc l'oppozer directemet à lesus Christ, en luy rauissant l'honneur qui luy est vai quemet propre? descriptions of the state of th

Combien est vaine ceste distinction. Que le Pape est chef ministerial, vicaire de Christ & serviteur des serviteurs! Est-ce à vn serviteur d'autorizer son Maistre, & s'inuestir d'une puissance absolue, come nous auons ia monftre eftre fait par le Turd gindt Dingiss Pape de Rome? at the topos ex. ITVX sand to the fel

Qui ne fait que l'Escriture nous enseigne, Qu'il ya vn feul Mediateut ou Intercesseur du genre humain, lesus Christ le iuste: & qui ne sait que le Pape dit qu'il ya beaucoup de Mediateurs ou Intercefleurs, celon le registre des Lecantes ? CXVIII

Qui ne fait quel'Escriture nous enfeigne, Qu'il n'ya qu'vn feul purgatoire au lang precieux de nostre leigneur lesus Christ: & pour lerebours qui ne fait que le Pape a bafty vn autre Purgatoire, pout y exercer vae louueraine jurifdiction & autorité pour lier & deslier les ames ?

C X I X

S'il est vray que l'Hostie est le vray corps de Ielus Christ, come le Pape ordonne de croire: d'ou vient que quand il veolage, il fait porter l'Hostie sur vn cheual entre le bagage pendant qu'il ele en litiere, enuironné de les Cardinaux, Luesques & autres de la Cour: & quand il va en procession, il est sous le poile porté aucc magnificence, & l'Hoftiefur quelque cheuai deuantluy à l'Erte, come i'vn de les estafiers pour luy faire faire place? Celo lon presuppos, fi celte Hoftie elt le corps de Dieu, ne s'elene il pas par delfus Dieu, en s'attribuat beaucoup plus d'honneur qu'à Dieu ?

De renuerfer les Sacremens inflituée par lefusChrift, & d'ettablir des nouueaux facremens entierement cotraires à ceux qu'il a ordonnez : n'eft-ce pas s'oppozer ouvertement à luy-melme ?

La troisiesme Marque de l'Antechrift, Qu'ilest asis au temple de Dieu; cest à dire en l'Eglise, comme Dieu. De quelfour doques |

Eftre afis an Temple de Dien, ou en l'Egife, n'est ce pas faire profession de Chreftiente, en retenant le nom & la marque de l'Eglise? Mais y estre assis come Dieu, n'est-ce pas occuper primaute & louveraine autorité en l'Eglife, pour y prefider & regner comme Dieu?

CXXII. S'il eft ainfi, quine voit clairemet que la description de l'Antechrift it naivemet representée par ceste marque, & par tant d'autres circolfaces, n'appartient proptemer & fingulieremet au Papede Rome ?

CXXIII.

Premieremet, quelle effoit cefte belle Eglise de Rome, en laquelle le Pape a choify le fiege de la primauté, pour dominer delà fur toutes les Eglifes Chrestiennes? Ce que donc les maquignos du Pape metrent en auant de l'excellence de l'Eglife de Rome anciene, ne feretorque-il pas cotre eux: puisqu'il falloit que l'Antechrist fut assis en l'Eglise auec les marques de l'Eglise?

CXXIIII.

Attendu donc que Mahomet en dissipat la Chrestienté, a reieté non seulement le nom mais la marque de Chrestienté, as çauoir le Baptesme: qui ne voit que ceste description de l'Antechrist ne peut appartenir à Mahomet ni à ses suppos?

CIXV.

Qui ne voit que l'Apostre ne marque pas vn seul home, (comme la Superstition imagine quelque homme, né d'vn moyne& d'vne moynesse) mais vn corps & vniuersité d'vne pernicieuse tyranie, à laquele vn Chef preside en souveraineté, donat la loy aux homes, celo son appetité

CXXVI.

Qui ne voit de mesme que ceste Tyrannie n'a pas esté tout à coup bastie, pour paruenir au sesté tout à coup bastie, pour paruenir au sesté d'iniquité, mais quelle a esté entassée par boutées & degrés, iusqu'à tât que l'entrere masse de la Papauté a esté establie? De quel front doques les Resuites nous demander le premier Idolatre, qui doit le premier porter le nom l'Antechrist: puisque là ou ont sini les bons Euesques de Rome, les meschans ont commençé?

CXXVII.

Que respondrot-ils à Gregoirele grad, Eucsque de Rome, qui dit en termes exprez, Que le nom d Euesque vniuersel, est presagede l'Antechrist: qui appelle ce nom ambitieux, meschant, pernicieux, marque de la grad' beste assisse en Babylone: & à S. Hierôme, qui au parauant auoit dit expressemet & sans aucune ambiguité, que l'Escriture par Babylone entend Rome, certain siege de l'Antechrist?

CXXVIII.

Au dire doc de Gregoire quels doit-on tenir ses successeurs qui ont prins & retenu le nom d'Euesque vniuersel; & auiourdhuy quel doit-on tenir le Pape Sixte, qui fou s ce nom d'Euesque vniuersel, iette ses brutales soudres contre les Princes Chrestiens?

CXXIX.

Que respondront-ils à S.B ernard, qui de son temps crioit que le temps predit pat Gregoire, estoit venu, pusque la loy de Dieu se taisoit a Rome, & la loy des hommes parsoit; que Rome est vne cauerne de brigas, vn parc de Diables & non de brebis, plemitude de puissance & non de iustice: que sa maladie est incurable, ses mœurs sont mors, son siege, siege de l'Antechrist & le Diable de midy. Rayerez vous, lesuites, ces mots de S Bernard?

Pursque nous auons mostré la doctrane fondamétale, sur laquelle s'appuye la primauté du Pape, remarquos maintenat les circostaces du lieu, ou il deuoit regner Edutemps auquel il deuoit estre reuelé.

CXXX.

N'est-ce pas à Rome qu'il a estably le siege de sa Primauté?

CXXXI.

En quel lieu se deuoir déc asseoir l'Antechrist figuré par la grande Paillarde; n'est-ce pas en la Ville assize sur sept monagnes?

CXXXII

N'est-cep is en la Ville qui estoit Royne & maistresse sur les Roys, & ne l'est plus? Qui est ceste Ville-la si ce n'est Rome?

CXXXIII.

Mais ou est ce qu'à esté bastie la nouuelle Rome, n'a cepas esté parmy les mazures de la vieille Rome: comme >. lan la marque par ce terme exprez, Harma geddon, qui signisse de mot à mor, la mazure de Rome, parmy laquelle a esté bastie Rome par le Pape, comme estant le propre lieu auquel sedeuoient assembler les trois sales esprits de l'Antechrist?

CXXXIIII.

Le temps de la reuelation de l'homme de peché, Fils de perdition, n'est-il pas repre representé par ces mots de l'Apostre, Celuy qui obtient maintenant, obtiendra, insqu'à tant qu'il soit osté du milieu? Desdirez-vous l'interpretation des Anciens Docteurs de l'Eglise, qui l'entendent du declin & changement de l'Empire de Rome?

CXXXV.

Qui niera qu'à mesure quel'Empire de Rome empiroit & s'amoindrissoit, que l'autorité du Pape de Rome s'est establye, & a eniambé sur l'Empire: iusqu'à rant que la ville capitale de l'Empire eccupée par le Pape, l'Empire de Rome a esté entierement ruiné; tout ce peu qui reste auiourdhuy n'estant plus l'Empire de Rome, mais de la Germanie?

CXXVVI.

De fait , Qui est celuy qui domine Rome, ou l'Empereur ou le Pape ?

CIXXXII.

Depuis que le Pape de Rome a prins le titre & l'autorité d'Euesque vniuersel: qui est-ce qui a installe, sacré, & autorizé l'Empereur?

CXXXVIII.

Les Empereurs n'ont ils pas fait hommage au Pape comme les autres Roys & Princes de la terre, en luy baizant la pantoufie, & en luy rendant conte de leurs deportemens?

CXXXIX.

Si celuy est Antechrist qui est contraire à Christ, & qu'on contrebalance l'humilité de Christ & de son Eglise, auec l'atrogante & impudéte grandeur du Pape & de sa Synagogue: Qui est celuy qui puissenier que le Pape de Rome ne soit l'Antechtist predit en l'Escriture?

C x L.

Sion ne peut imaginer deux Tout-puisfans ou Infinis au monde, coment peut on receuoir deux souuerains Pasteurs ou deux chess en l'Eglise de Christ, comme on fait en la Papauté?

DES SAGREMENS en general.

cxL1.

Pour disputer de la matiere des Sacremés auec quelque ordre, & que nous ne voltigions en l'air en chose de si grande importace, sans sauoir dequoy nous disputons: me pouuez resuzer, lesuites, de respondre categoriquemet touchantles principes, maximes, ou sondemens de ceste doctrine?

exLII.

Confessez-vous pas donc que les Sacremens sont signes visibles de la grace de Dieu inuisible?

cxLiti.

N'auouez- vous pas ce que dit 5. Augustin, Si les sacremens n'auoient quelque similitude auec les choses des queles ils sont Sacremens, ils ne seroient pas Sacremens: &, Que les Sacremens sons Paroles risibles, pour instruire noz ames par l'institution de noz seus execticues?

cxLiii.

Ne recognoissez-vous pas donc qu'en tout Sacrement il ya deux choses distinctement remarquables, Le Signe & la chose signifiée: & qu'autrement on ne peut desinir le Sacrement?

crl.v.

N'auouez-vous pas ce que dit le messime Pere, Que la parole est adioustée à l'element; & l'element est fait sacrement. & par consequent qu'on ne peut ne doit separer le Sacrement de la Parole de Dieu, de laquelle il est seau & depédence pour aider nostre insimmité?

CKLVI.

Recognoissés-vous pas que le but de l'Euangile, est, Iesus Christ, & iceluy crucisié, qui nous a esté fait du Pere sapience, iustice, san Aissicatió, & redemptió?

Pouués-vous nier que le, mesme Iesus

2994

Christ est ausly la fin des Sacremens lesquels Dieua instituez à son Eglise, pour le falut de fes enfans: afin qu'en croiant en luy ils zient la vie eternelle?

CXLVIII

Sauez-vous pas que lesus Christest vray Dieu & vray homme: & par confequent qu'en luy faut distinctement considerer deux natures vnies en vne Personne, fans aucune confusion ni alteration ou de leurs natures ou de leurs proprietés?

bearing x L ix.

N'auouez-vous pas ce que luy mesme dir eftre vray, C'est l'Esprit qui vinifie la chair ne profite point, les paroles que ie vous nol snow dis sont esprit & viet Commission don't

Reconoissez vous pas donc que c'est par foy qu'il faut receuoit lesus Christ auec toutes ces graces, & non pas l'imaginer charnelemer & groffierement à la façon des Capernaites . La la commande

THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY OF

N'aués-vous iamais entendu ce que dit l'Escriture, lesus Christ esthier & autourdhuy, le mesme est est rue emet: l'Agneau a efté occis anant la fondació la monde & par confequent que les Peres anciens & auar la Loy & fous la Loy, ont creu en vn melme lefus Christ parl'addresse d'vue melme verite, rat fiée par des Sacremens de mesme substace, bien que les circon-Mances fassent diverses?

The Little Little

Ceste Verité estant reconue d'vn commun cofentemet; pouuez-vous refuzer, Ieluites, qu'on juge & de ce que vous dites & de ce que nous difons en ceste matiere, par cefte regle; non feulement infallible, mais perperuele, & en les principes & en les conclufions?

clin.

Puisque nous sommes en differet auec vous du Nombre; de la Substance; de l'V fage des Sacremens squi ne voit eftre necessaire que tous ces poinces soient traichez & examinez par ordre?

Color de copragata A Care Copragate

- Disons donc da Nombre des Sacremens. Nous disons qu'il n'ya que deux Sacremens communs à toute l'Eglife; afcauoir, le Bapteime & la Cene. Vous dites qu'ily en a Sept: scauoir est, le Baptelme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitéce, l'Ordre, l'Extreme Onction, le Mariage. Qui dit vray ou vous ou nous. cestadire, S'il n'ya que deux Sacremens, ou fept ?

c Lv. Valence

le vous demade, lefuires, Le Baptefine Le l'Eucharistie, ou, la Cene du Seignent, come parle S. Pol; font ce pas Sacremes ordonnez de Dieu pour le falut de son Eglife?

De late, Quity lev qui comine

Puisque vous les recognoissez estre rels, & que c'est le mesme que nous affermons, qu'auez vous à nous demander : veu que par voftre confession nous 2008 prouué ce que no denios prouuer cesta. dire, Qu'il ya deux Sacremes en l'Eglife?" c L v 1 1.

Veu que vous dites qu'il y en a encore-Cinq. & que nous le nions; qui ne voit que c'est à vous de le prouuer, & aon à nous, celon la Maxime commune, De droict celuy quinie, n'a vien que prouner?

cLyIII.

Veu donc que l'Escriturene fait mention que de ces deux Sacremens, qui peut fainemet direqu'il y en ait plus de deux: & par colequent qui peut vrayemet niet que les autres Cinq que le Pape a ordonnez ne soiet les excremes de l'Antechnist, & non les sacremens de lesus Christ?

CLIX.

Comme des l'entree de ceste matiere il appere que le Pape a estably desmonteaux Sacremens pour les oppozet à cetra de Iesus Christ: qui ne voit en comma bre controuué vne nounelle marque de. l'Antechrift?

DV SAINCT BAPTESME.

La substance duquel demeurant fondametalemet pure en la Papaute, est desbrouillee & distinguée des abus & excés introduits par le Pape, asis au Temple de Dieu.

Pour appliquer donc au Baptesme les principes pozes, & par cefte regle difcer nerla verité du mésonge: ie vous demade, lesuites, si vous estimez que le Baptesme soit le premier Sacrement des Chrestiens, ne recognoissez-vous pas en iceluy diftinctement, Le figne & la chose significe: afin qu'il foit figne sacré d'vne chose sacrée?

Puis qu'il appert que l'eau est le signe ordonné par le Fils de Dieu au S. Baptelme, estimez-vous qu'elle soit chagee ou transsubstantice au propre sang de Ielus Christ? Certes tous voz Docteurs asseurent qu'elle demeure vraye eau, & represente neanmoins vrayement le sang de lesus Christ, en remission des pechez & vie eternelle. Apportez-vous au mode quelques nouveaux mysteres, contraires à ceste verité?

c L x II.

Attendu que Iesus Christ est la chose fignifiee par le Baptelme; & qu'ila dit nommement, Quiconque croira & sera baptize, sera sauné: ne confessez-vous pas que lors que nous sommes venus en aage, nous perçeuons le fruict de nostre Baptelme, quad nous embrassons lesus Christ par vne vraye & viue foy à nostre falut: & par consequer que la foy eft l'infrument pour receuoir dignement & falutairement le Baptesme? cLxIII.

Quand nous sommes baptizés, Iesus Christn'est-il pas au ciel, & no" en terre? Le faut-il pourtant tirer en terre par des paroles confectatoires, pour nous faire vrayement sentir l'efficace de son sang? cLxIIII.

Puisque les petits enfans sont comprins en l'alliance, & conures à laposse-

shodu Royaume des cieux: & qu'en cest efgard le Baptesme leur est comuniqué, comme seau de la chose qui leur est donnée: ne fentent-ils pas vrayemet le fruict de leur Baptelme, autant que leur aage le peut porter?

Pour fondement de toute ceste verité, retenez-vouz pas l'ordonance du Fils de Dieu, Baptizés au nom du Pere, du Fils, O du S. Efprit?

Preuue de ceste doctrine par les Canons mesmes.

CLXVI.

Retenez-vous pas encor en voz Canós cefte descriptio de la vertu du Baptelme & enuers les grands & enuers les petits: Le Fils de Dieu a renestu la chair de peche, & la peine sans coulpe, afin que & la coulpe O la peine fust payée & satisfaste en la chair de peché. Par la fog donques & le Baptesme de Christ, l'homme est deliuré de peche, par iustification: & de la mort, par resurrection. Les petits enfans baptizés, sont aussitenus entre les croyans par la vertu du facrement, Gresponsion de ceux qui les offrent a Dieu. Recognoissez vous pas ces mots?

cLxvII.

Et quand au peché originel auquel naisset les petits enfans, bie qu'ils n'aiet peché à la façó d'Adam; fauez-vous pas ce qu'en disent voz Canons: Par le Baptesme de Christ la chair de peché est bien auca tie, mais non pas tellemet qu'il n'yait plus de concupificece en la chair, man qu'ellene nuise

pas car si apres le Baptesme les enfant parniennent en aage d'homme selon lecours de nature, ils ont vn ennemy auec lequel il combatent, @ lequel il furmontent par la grace de Dien. car voicy les propres mots de ce Canon: Per baptismum Christi id agitut, vtcaro peccatieuacuetur: non autem fic enacuatur ve in carne concupifcentia innata non fit, fed ne obsit, &c. tous ces Canons quine voit que le falut que les enfans de Dieu receuvient au Bapteime, n'est pas attaché au figne exterieur du Baptelme, mais est entieremet rapporté à lesusChrist, auteur du Bapteline? Comme dir l'autre Canon en termes exprez: Proprie in morte crucifixi, & in resurrectione ex mortus, potentia baptismi nouam creaturam condidit ex veteri, vt in renascentibus & mors Christi operetur & vita. C'estadire, L'efficacedu Baptefine fait proprement la nouvelle creature en la mort duresuscité & en la resurrection des morts: afin que la mort & vie de Christ ouure en ceux quirenaillent par luy.

cLxvIII.

Nerecognoissez-vous pas aussi le Canon qui represente la necessaire conionaió du figne vifible du Baptefme, & de la chose inuisible representee au signe visible du Baptesme par le moien de la doctrine reçeue par foy? Le Canon eft, Le sacrement visible de l'eau est necessaire pour le lauement du corps visible: comme la doctrine de la foy invisible, est necessaire pour la sanctification de l'ameinwisible. L'home voirement renait par l'eau par le sacrement visible; mais par la vertu del Espritinuisible a scavoiren intelligence: afin que le fidele reçoine le symbole ou signe exterieur du Baptelme viliblement, & reçoine l'intelligence spirituelle du symbole ou figne exterieur par l'addresse de l'eau visible, & parlavertu interieure du S. Esprit. Voicy les mots: Necessarium est visibile sacrametum visibilu corporis, ficut necessaria est doctrina inmifibilistidei adsanctificationem inuisibilis anima.

Renascitur homo ex aqua visibili sacrameto, & spiritu invisibili, scilicet intellectu: vt symbolu baptismi visibiliter accipiat, & spiritualem intellectum ipsius symboli percipiat, vel ex aqua visibili, & spiritu sancto.

cLxIX.

Vous fouuient-il pas des Canons qui declarent que le Baptesme doit estre administré par ceux qui ont vocation en l'Eglise, & neanmoins qu'il ne depend pas de leurs personnes, mais de Dieu qui l'a ordoné ? Baptismus talis est qualis ille in cuius potestate datur: non qualisille per enius ministeriu datur. &, Sacrametum baptismi est quod habetille qui baptizatur, & sacramentum dandi baptismum est, quod habet qui ordinatur. Si inter bonos ministros quum sit altus alio melior, non est melior baptismus quiper meliorem datur, quando idem baptismus datur: nullo modo maius est qui etiam per malum datur, quando idem baptismus datur: Tideo per ministros dispares, Des munus equale est: quia non illorum sed eius est. Cettadire, Le Baptesme esttel qu'est celuy parla puissance duquel est doné, non pas sel que celuy par le ministère du quel est donnée. Oc les autres Canons.

cLxx.

N'auouez pas aussi ce que dit S. Bernard, La prination du Baptesme ne damne pas, mantemespris: & ce que dit de mesme vottee Canon, Connersio cordis potest quideminesse non percepto baptismo, sed cotempto non potest. Cettadire, Il y peut auoir connersion de cœur sans auoir reçeu le baptesme, mais non pas l'aiant mesprisse: come il est montré là mesme par l'exempte du larron non-baptizé, & neanmoins sanué?

cLxxI.

Vous souuient-il pas aussi de ce Cano, Non transit in nouam vitam quem non panitet veteris vite. Cestadire, Nui ne passe à la nouuelle vie qui ne se repent de sa vieille & mauuaise vie.?

Abus introduits au Baptesme.

cLxx11.

De cest eschantillon qui ne voit manischement, les utes, la differéce de la Veriré substantiele conseruée au Baptesme, & de la Vanité qui ya esté diuersement introduite par le Pape, contre les principes mesmes que vous consesses ; asçauoir, la chresme, l'eau salée la saline, les exoresses ou conjuratios, & autres samagrées estrangeres?

cLxxIII.

S'il ne faut attacher la vertu du Baptesme au signe exterieur, come il a esté monstre, mais le faut rapporter à Christ auteur du Baptesme; à quel propos dites vous qu'vn enfant qui meurt sans Baptesme, est danne; comme si tous ceux qui sont baptizés, estoient sauuez?

c Lxx 1111

Et pour remedier à ceste vaine crainte, pour quoy abbreuez-vo? les peres d'vne mésongere opinion, pour les faire douter du salut de leurs enfas? Pour quoy ne les instruisez-vous plutoit à ne mespriser le Bapresme, mais en donnant ordre que leurs enfans soient bien tost baptizés, ce o l'ordre de l'Egisse, de s'asseurer qu'ils sont enclos en l'alliance: & par consequêt qu'estans sanctissez par la foy de leurs pere & mere, le Royaume de Dieu leur appartient?

c L x x v.

Mais an lieu de cette veritable instrution, n'est ce pas vue brutale confusion de permettre aux hommes saiz & priués, sans aulcune vocation, de baptizer des enfans en cas de necessite: & estendre mesmes, contre l'expresse parole de Dieu?

cLxxvI.

N'est-ce pas aussi sur ceste fausse presupposition que vous sondez toutes ces belles resurrections des ensans Mortsles (que vous appellés) pour les saire capables du Baptesme, en les faisant enfler & remuer, cestadire contresaisant qu'ils viuet lors qu'ils sont morts, &par consequent vous moquer de Dieu & du Monde?

cLxxvII.

Si le Baptesme est la sain & liurée des Chresties, pourquoy le prophanez-vous en baptizant les cloches & lès nauires?

cLxx v111.

Puis qu'il appert que le Baptefine est le feau de la doctrine salutaire qui nous asseure de la remission de noz pechés, & de nostre regeneration pour quoy separez vous l'administration du Baptesme de la predication de la Parole de Dieu?

CLXXIX.

Si ce seroie vne pure singerie de produise en jugement vn parchemin tout blanc sans escritauec le seau seulement; qui ne voit que c'est vne pure moquerie de Dieu de baprizer les ensans sans parole de Dieu, ni aulcune declaration de ce que signifie le Baptesme: ains auec des seules ceremonies en langage incognu?

cLxxx.

S'il est vray ce que dit l'ancie Canotire de S. Augustin, Que nous auss plene remision des pechés au baptesme: de que s'front le Pape dit, Que tous Chrestiens doiuent reçeuoir le S. Esprit upres le baptesme par l'imposition des mains des Euesques, asin qu'ils soient trouvez, plesus & parfaits Chrestiens? car voicy ses prootes mots: Onnes sideles per manus impositionem Episcoporum spiritum sanctum post baptismum accipere debet, rt plen: Civigtiani inveniatur.

CLXXXI.

S'il fustic que les Carettiens soient vne fois introduits en l'Eglise par le Baptesme; n'est-ce pas estre anabaptiste de resterer le Baptesme? Et n'est-ce pas le resterer en adioustant la Confirmation, comme vn parfaict Baptesme?

cLxxxII.

Qui peut nier que le vray vsage de la Confirmatio en l'Eglise anciene, ne sust au Catechisme. c'estadire en l'instruction des ensans, accompagnée d'une priere que Dieu les voulut benir?

cLxxxIII.

Bien qu'il apparoisse clairement que le Pape ait introduit au Baptesme beaucoup de corruptions, qui ne voit aussi euidemment que la substance & forme substantiele du Baptesme est demeurée en la pure Ordonnance du Fils de Dieu, nature & V sage du Sacremét: & par confequent que le fondement de l'Egsise est demeuré, nonobstant tous les efforts de Sathan & de l'Antechrist; bien qu'il se soit assis en l'Egsise, comme Dieu?

cLxxxIIII.

S'il est donc vray ce que dit le Canon, Non oft aqua prophana & adultera super quam nomen Dei inuocatur, etiamfi à prophanis & adulteris innocetur: quia necipfa creatura adultera est, necipsum nomen adul terum est. Celtadire, L'eau sur laquelle le nom de Dieu est inuoque, n'est pas prophane ni adultere, bien qu'il soit inuoqué par des profanes & adulteres: d'autant que ni la creature n'est pas adultere, nile nom qui est inuogué: si, di-ie, ceste verité est toute manifeste, qu'il faut distinguer l'ordonnance de Dieu d'auec la corruption de l'home: qui est-ce qui ne voit clairemet Que le Baptelme que nous auons receu en la Papauté est le vray Bapteime, & par consequent qu'il ne doit nipeut estre reitere fans vn horrible blaspheme?

cLxxxv.

Et neanmoins d'autant que Dieu par sa miscricorde a tiré son Eglise des tenebres de la Papauré & a redressé son enseigne, asin que to ses enfans s'assemblét sous icelle: & au contraire, puis qu'il appert que l'Antechrist tyrannizat l'Eglise, abuse infinimét de l'Eglise; qui est l'hôme Chrestien qui ne recognoisse que c'est faire trop grand tort à Dieu & à

l'Eglise, de faire baptizet ses enfans en la Papauté, cestadire prendre le signal de Christ, de la main de l'Antechrist?

clxxxvi.

Puisque le Baptesme reçeu vne seule fois, suffit pour introduire les Chresties en l'Eglise: à quel propos le Papea estably l'Eau benite, pour estre prinse à toutes heures, & appliquée à toutes choses?

cLxxxvII.

Si vous dites, Iesuites, qu'il la ordonnée pour imiter les lauemens de la Loy; qui ne sçait qu'il n'yauoit rien de semblable en la Loy, ains plutost que Iesus Christ reprend tels lauemens introduis par les Phariziens contre l'ordonnâce ds Dieu? Et quand bien elle auroit estéinstituée en la Loy, n'est-ce pas Iudaïzer, de ramener les ceremonies anciennes abolies par la venue de nostre seigneur Iesus? Qui peut donc nierauec raison que ce ne soit vne pure singerie, tirée de l'Eau lustrale des Payens, au mespris du saincet Baptesme?

CLXXXVIII.

Par quelle Parole de Dieu prouuez vous le crachat & la chresme que vous impozez sur la teste du petit ensant?

CLXXXIX.

Par quelle parole de Dieu prouuerés vo° l'exorcisme ou le charme par le quel voz Euesques sont la chresme, porté en ces mots sormels, lete falme saïtse Huyle, iete falme saintse Chresme, ie te salme saints Baume? Si toutes ces additions sont de l'Ordonnace du Fils de Dieu, pourquoy ne les prouuez-vous par l'Escriture?

C'est donc ce que se demande aux Iesuites, touchant la Substance & Vsage legitime du Baptesme, pour les distinguer d'auecles abus & excés introduits par le Pape. Par les Maximes & principes on peutiuger des conclusions: en vertu & par l'addrisse des queles ie m'achemine à vne mesme recerche de la S. Cene, secod Sacremet del Eglise Chrestiene.

D

DE LA SAINCTE CENE, on, De L'Eucharistie.

Suivat l'ordre & confentemet des Maximes

oy dessus pozees, nous representeres premieremet la vraye substace & le vray vsage

de la Cene: & l'esclarcirons par les mots

des Canons mesmes reçemen l'Eglise

Romaine: & puis, nous oppozerons

l'horrible corruption introduste par

la Messe, invention de l'Autechrist pour renuerser de sond
encomble & la substace
& l'rsage de la saincte

Cene.

De la Substance & Vsage de Cene, second Sacrement de l'Eglise Chrestienne.

CYC.

Come en vertu des Maximes susdites, nous auos representé la substace de Baptesme: aussi par la proportion & l'ordre des mesmes principes, pouvos-nous pas desinir la substace & l'vsage de la S. Cene?

Si vous auez confessé ce qui est vray, qu'au Baptesmeil faut distinctement remarquer, Le signe & la Chose significe: vne mesme raiso doit-elle pas auoir lieu en la Cene? Puts doc que le Fils de Dieu print du pain & du vin, & en les donnant à ses disciples, les ordonna à toute son Eglise: les signes de la Cene sont-ce pas le pain & le vin, & la Chose significe, IesusChristauec toutes ses graces?

CXCII.

Puisqu'il faut qu'il y ait proportion & similitude entre le Signe & la Chose qui est signifiée: & que le pain & le vinsont ordonnez en la Cene; pour mostrer que come en mangeant & buuantnoz corps sont sustantes en la vie mortelle, aussi

qu'en reçeuat la chair & le sang de Iesus Christ, noz ames sont nourries & sustétées en vie eternelle: faut-il pas croire que ceste correspondance des signes auce la chose, est sustigammet representée en l'Ordonnance du Fils de Dieu pour le salut de l'Eglise?

CECIII.

Attendu que la nourriture du corps ne peut estre ou par le mager ou par le boire seulement, mais gist au manger & boire conioinctemét: pouuez-vous nier que le Fils de Dieu n'ait institué par grande raison ces deux signes en sa Cene, pour nous representer l'entiere & parfatte nourriture que noz ames ont en luy entier: & par consequent qu'on ne peut ni doit retrancher l'un ou l'autre signe, ni separer l'un de l'autre?

CXCIIII.

Comme ce n'est pas par imagination ou phantasse, que l'eau no? represente le sang de Iesus Christ, mais en toute verité: asin que par este nous soyons introduits en l'Eglise pour estre heritiers du Royaume des cieux: n'est-ce pas aussi par este & en touteverité, & non pas par imagination ou phantasse, Que le pain & le vin de la Cene nous sont donnez pour nous estre des gages asseurez de la nourriture & viesprituelle que nous auons en nostre seigneur Iesus suiuant ce que luy mesme dit, Machair est vrayement viande, &, Mon sang est vrayement brunage?

CTCV.

Comme l'eau du Baptesime aioustée à la Parole, est sacrement, estant destinée & appropriée à cest vsage sacré par l'ordonnance de Dieu: & neanmoins est & demeure eau naturelle, sans changemet de sanature & substance: aussi qui ne recognoistra le mesme du pain & du vin de la Cene, Sacrement en l'ysage, pain & vin en leurs natures & substances?

CXCVI.

Comme au Baptesme nous reçeuons lesusChrist auec l'efficace de son sang en la remissió de noz per hés: qui ne voit aussi que nous reçeuons en la Cene va mesme l'ésus Christ en vie eternelle?

CXCVII

Comme au Baptesme nous reçeuons Iesus Christ par la soy; qui ne voir aussi qu'en la Cene nous reçeuons va mesme Iesus Christ par la mesme soy?

excviit.

Côme le Baptesmeest vn des seaux de la Parole de Dieu, qui ne voitaussi que la Cene est vn autre seau de la mesme Parole: & par consequent qu'on ne peut celebrer duemet & auecfruict ni l'vn ni l'autre, que suyuat l'Ordonnace de Dieu, establie en sa Parole?

CXCIX.

Comme au Baptesme pour reçeuoir vrayement l'efficace du sang de Iesus Christ, il ne saut pas ou transsubstantier l'eau au sang, ou tirer le sang de Christ du ciel en terre: qui ne voit aussi que la mesme raisson vaut au pain & au vin de la Cene, qui ne laissent de nous representer & exhiber vrayement Iesus Christ auec toutes ses graces, come gages certains de sa vertable promesse: sans qu'il soit besoin ou de les transsubstantier au corps de Christ, ou de faire desendre le corps de Christ du ciel en terre?

Come le vray lesus Christ, sauueur & redempteur du gére humain, vray Dieu & vray homme, mort pour noz pechés & resuscié pour nostre iustificacion, est vrayement reçeu au Baptesme: n'est-il pas aussi vrayement reçeu en la Cene?

CCL.

Si l'eau du Baptesme n'est pas ordonnée pour lauer noz corps, mais pour no se representer le lauement de noz ames par le sang de Iesus Christ; qui ne voit que le pas & le via de la Cene par mesme raison ne sot pas ordonés pour noutrit noz

corps, mais pour represerte nourrieure de noz ames en ce mesme Iesus Christ?

CCII.

Puis qu'il est ains, qui ne voir aussi ceste necessaire côsequéce, Que ce n'est pas par la bouche du corps que nous prenos ses sus chisten la Cene, mais par la bouche de l'ame, cestadire par la foy, en esprit & verité, & non pas par les sens exterieurs; ou par imagination, sensuelement & corporelement, à la façon des Capernaites ?

CCIII.

Qu'est-ce doc, Manger la chair de les se Christ, & Boire son sang: finon estre vrayement vny & incorporé auecluy par vne vraye & viue soy; suvuant ce que dit S. Augustin, Croy & was mangé?

CCLLII.

Parainfi, bien que les infideles prennét le pain & le vin de la Cone par la bouche du corps: qui ne voit neanmoins qu'i s ne prénét pas Iesus Christ, puisque leur ame le reiere par infidelité & mespris?

CCV.

Par mesme raison, puis que lesus Christ's offre mesme auxindigues rant par sa Parole que par ses Sacremens, & qu'ils le reietent par leur propre saute volontairement; qui ne voit estre veritable ce que dit l'Apostre, Qui mange & boit indignement, il mange & boit sa condamnation, ne discernant point le corps du Seigneur?

CCVI.

Puis qu'ò ne peut reçeuoir Iesus Christ qu'à salut, ni le reieter qu'à codamnatio, qui ne voit estre tresveritable ce que dit S. Pol, Que les suchrist est odeur de vie à ceux qui sont saunez, & odeur de mort à ceux qui perissent?

CCVII.

Que si va rebelle suiet ne peut mesprifer son Prince en mesprisant ses armoiries qu'à sa ruine, bié que le Prince pour va tel mespris, ne reçoiue auleun dom CCVIII.

Mais pour entendre & la substance & l'vsage de la Cene, à quoy se rapporte tout ce que nous auons dit iusquesicy: debuons-nous pas auoir recours à l'Ordonnance du Fils de Dieu, titre vrayement fondamental de la Cene: & bien pezer tous fes mots, suivant sa forme & teneur, comme elle a esté fidellemet enregistrée par les Euangelistes & S. Pol, tesmoins & notaires authentiques de ceste Verité?

CCIX.

Poquez-vous nier que ce ne soient-cy les propres mots de ceste Ordonnance, CECIEST MONCORPS, quiestrompu pour vous: Et, C E C I E S T MONSAN G du nouveau testament, qui est espandu pour plusieurs en remission des pechez. Ou, Ceste coupe est le nouveau testamet en mo sang qui est espadu pour vo??

Voila quand à la substance de la Cene.

Et l'vsage n'est il pas representé par ces mots, Prennez mangez. Beuuez en tous. Faites ceci en memoire de moy Faites ceci toutes les fois que vous en boires en memoire de moy. Toutes les fou que vous mangerés de ce pain & boirez de ceste compe, vo? annoncerés la mort du Seigneur, iufqu'ace qu'il vienne. Que chacun donc s'esprouve soy mesme. ainsi mange de ce pain. To boiue de ceste coupe. Et l'abus n'est-il pas ainsi marqué contre ceux qui prennet le figne sans la chose significe? Parquoy quicoque mangera ce pain, ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coulpable du corps or du Sang du Seigneur.

ccx1.

Puisque ceste Ordonnance est cotenue en la Parole de Dieu, n'est-il pas aussy raisonable de l'entendre & exposer par ceste mesme Parole: & estant question d'va Sacrement, le faut-il pas rapporter aux Maximes comunes aux Sacremens? Exposition des mots Sacra-

mentaux

CECI EST MON CORPS, Par l'Escriture & les Maximes susdictes.

CCXII.

Pour en auoir donc la certaine & naiue intelligéce, deuons nous pas confiderer la nature des Sacremes par l'adresse des Mximes cydellus polees: La coferance des metmes façons de parler attribuées aux Sacremes: L'expositio de l'Escriture le declarant loy melme, & le colentemet de l'Eglise vrayemet Catholique?

Ie demade donc aux lesuites, puisque la Cene ordonnée par le Fils de Dieu, est vn Sacrement, n'est-elle pas va figne visible de la grace de Dieu inuisible, fuyuant la 142. Maxime?

CCXIIII.

Et parconsequet faut-il pas conderer en ces mots formels par les quels elle a esté instituée, & le Signe qui fignifie: & la Chofe qui est signifiée, suyuant le 14 4. Maxime?

CCXV.

Quel est aussi le Signe, finon ce qui est vilible, afganoir le pain & le vin: & quelle est la chose signifiée, finon ce qui est inuilible à noz yeur, afça. Ielus Christ, la chair & le lang duquel foat reprelentez en la Cene?

Ce fondement mis; En ces mots, Ceci est mon corps, &c, Ceci est mon sanz, on est ce qu'il faut remarquer le Signe & la

Chose signissée? CE c 1 se rapporte-il pas au signe visible, asçanoir au pain & au vin? &, ces mots, MON COR PS & MON SAN G, eleuent-il pas noz entendemens à nostre Seigneur Iesus Christ, & à l'essicace de sa mort & passió mastenat inuisible à noz yeux corporels?

CCXVII.

Pouuez-vous doc nier, Iesuites, qu'en ces mots exprés il faut distinctement remarquer le Signe & Chose signifiée? Defait, quand le Fils de Dieu instituoit sa Cene entre ses disciples, qu'est-ce qu'il leur donnoit, sinon du pain & du vin? Et qu'est-ce qu'ils prénoiét & mangoiét, sinon du pain & du vin? Les disciples ont-ils mangé la chair du Fils de Dieu present auec eux, ont-ils beu son sang? Ceste chair n'a elle pas esté liurée pour nous, ce sang n'a-il pas esté espá iu pour nous, en l'arbre de la Croix; ce mesme corps de Iesus Christ n'est-il pas au Ciel?

Et de mesme, quand il disoit à ses disciples, Que le pain qui leur donoit & xompoit, est son corps: & le vin qui leur donnoit de la coupe, est son sang: ne feeloit-il pas ceste verité dot illes auoit auparauant auertis, Machair est vrayemet viande, & mon sang est vrayemet brunage? N'a-il pas dit verité & en l'vn & en l'autre? cestadire, Côme en verité il leur donnoit du pain & du vin, aussi qu'en toute yerité illeur donoit fa chair & son sang?

CCXIX.

Pour bien donc expozer ces mots, Ceci E S T monterps: &, Ceci E S T mon fang: & monterps: &, Ceci E S T mon fang: & monter queleit cest E S T R E aux Sacremens: ie vous demande, ou plustot S. Augustin pour moy: Si lei Sacremens n'anoient quelque similitude anec les choses desqueles ils sont Sacremens, comment seroient-ils Sacremes? Si docta Cene est Sacrement, doit-elle pas auoir quelque similitude auec les choses desqueles est Sacrement?

Puis donc qu'il est question d'va Sacrement, qui ne voit, lesuites, qu'il faut entédre cest ESTRE, sacramétalemét? cestadire, Selon la façon commune aux Sacremens?

CCXXI.

Mais pour monstrer quel est cest E S-TRE, prennons vn exemple cognu fur le suiet mesme que nous traictons. Pol dit queles Peres anciés ont magé vne mesme viande spirituelle que nous, & beu vn mesme bruuage spirituel: & qu'ils beuuoient de la melme pierre spirituelle qui les suivoit : Et que ceste pierre estoit Christ. Ie vous demande doc fi vo' estimez que ceste pierre de Horeb ait esté convertie en Christ? Ya-il homme tant groffier d'imaginer cefte estrage transformatio, ou fi impudet moqueur de peruertir l'intention de l'Escriture, prennat ric à ric & à la letre, ce qu'il faut entendre par figure & fimilitude?

CCXXII.

Et en la mesme Ordonnace de la Cene, quad S. Lucrecite que les aiant prins la coupe, dit, Ceste compe est la nouvelle alliance en mon sang, estimez-vous que la coupe ait esté convertie en l'alliance? N'estez-vous pas contraints d'exposer, Ceste coupe, le vin qui est das ceste coupe?

CCXXIII.

Et aux autres Sacremens, comment exposez-vous ces saços de parier toutes communes en l'Escriture: La Circoneisió est l'alliance du Seigneur: L'agneau de Pasque est le passage: Le sang des bestes est le sag de l'alliance auec Dieu. & L'eau du Baptesme est le lauemet de voz ames en la remisió des pechén, Gla regeneration spirituelle?

CCXXIIII.

Le sens commun, la verité Chrestiéne, toute l'Escriture, ne monstrent-elles pas qu'on ne peut ni on ne doit entendre ces faços de parler à la letre & grossieremet? Car qui est seiny qui inge sainement

Que l'alliance de Dieu soiten chose si vile: Que Dieu soit appaisé parle sang des beites brutes; & Que l'eau puisse lauer les ordures de noz ames, & les regenerer en vie eternelle?

CCXXV.

Et neanmoins qui peut direquec verité que ces faços de parler en l'Escriture ne soient tresueritables; puisque le Dieu de verité en est l'auteur : come il a ordonéles Sacremens pour le bien & falut de fon Eglise?

CCXXXI.

Quelest donc le moien de les bien expoler que celuy qui no' est enseigne par par l'Escriture mesme, ascauoir, La Circoncision est le signe & le seau de l'alliance. Ou, l'arre & le gage de la promesse de Dien sur laquelle l'alliance de Dieu est fondée? De melme, le Baptesme qui a succedé à la Circoncision, est le figne & le feau du lauement de noz ames, qui sont lauces & fanctifices par le fang de lefus Christ: non pas que l'eau nous fanue, mais le sang de lesus Chaist par l'attestation de bonne conscience, dont le Bapresme est la figure, come parle S. Pierre? CCXXVII.

melmes Sacremens, pourquoy rejettezyous, lesuites, l'exposition de S. Poltouchat ces mots, Ceci eft mo corps, al cauoir, Le pain que nous rompos, est la comunicatio du corps de Christ, celtadire, Le signe & le feau certain & veritable de la certaine & voritable comunicatio qu'ont les fideles auec nostre seigneur lesus?

CCXXVIII.

Faites- vous point de difference entre Figure, & representation, feau, gage & arre veritable; &, Imaginatio, peinture, ressemblace vaine? S'il nya post de figure au Sacremet, commet seroit-il sacremet: & s'il n'yauoit point de verité en la figure du Sacrement, à quel propos seroit-il seau de la promesse de Dieu, auteur de

toute verité? Qui ne voit donc que le Sacrement est vne figure tresveritable de la Verité, par l'ordonnance du Dieu de verite?

. CCXXIX.

Er qui ne voit auffi la raison de ces façons de parler sacramentales, par lesquelles les noms & proprietez des chofes, font attribuees aux Signes. afcauoir, à cause de la similitude qu'ils ont auec les choses dont ils sont ordonnez fignes: & à cause de la certitude de leur vfage, qui est de seeler la tres veritable promesse de Dieu?

Qui peut donc nier que ce ne soit cy le vray & naif fens de ces paroles Sacramentales, CECIESTMON CORPS? Cepain est le signe, la figure, le foau, l'arre, & le gage tresasseuré du corps de Iesus Christ: & par colequet de sa veritable presence, & communicatio auec ses fideles: les ames desquelles vni-Sur la proportion & correspondace des es par foy auec luy, sont aussi veritablemet nourries& substatées par luy, come le corps est veritablement nourri & substanté par le pain?

Nonnodel necxxxt.

Et par consequent qui ne voit deux lourdes extremités en l'interpretatio de ces façons de parler Sacramentales ? Ou d'estimer que les signes soient des nues & vaines figures, pour representer seulement quelque chose absente, comme fait vne peinture ou quelque autre fignal Ou que les Signes soient transsubstatiez & couertis aux choses dotils for lignes?

CCXXXII.

Le au corraire, qui ne voit sans aulenne ambiguité, Que le vray & droi & vlage des Sacremens est na juement representé en ces facons de parler facramétales: qui gift en ce qu'ils font fignes facrez des choses sacrees, inflituez de Dieu pour instruire nozsens exteriours, & par eut toucher plus vinement noz ames, afin que la verité nous soit representée & enfeignée auec plus d'efficace. & par consequent, Que les sacremens sont signes certains & veritables, expresses & exhibitiues figures ou similitudes des choses inuifibles qu'elles representer, ascauoir, De la grace de Dien en noftre feigneur Ielus, promise par l'Euangile en vie cycle wroy & mail line

CCIXXIII.

Si le seau public & solennel du Roy, est de trésgrande efficace en son Royaume: a les seaux desparticuliers peuuent beaucoup ez choses de la vie commune: fi l'aneau du Mariage n'est pas yn figne vain & illusoire, mais l'arre & le feau des promesses faires & corractees au mariage. & neanmoins ni la Cire appozée aux actes publics ou particuliers, ni la matiere del'aneau n'est pastrassub-Matice ou couertie en nouvelle substace: qui pourra estimer auec raison que la Cenen'aura affez d'efficace pour ratifier la promesse de Dieu, fino que ses Signes soient transsubstantiez en la chair & au lang de Iesus Christ?

CCXXXIIII.

Voulez-vous desmentirla bouchesaerée du Fils de Dieu, qui monstrant i'vsage de sa faincte Cene, dit notament,
Faites seci en memoire de moy: exposant in
cequ'il avoit dit, Ceci est moncorps: & chapostre, Vous annoucerez la mort du Seigneur insqu'à cequ'il vienne? Saucz-vous
pas que la Memoire n'est pas des choses q
presentes, mais des absentes: & n'oyez
vous pas que nous annonços en la Cene
sa mort du Seigneur qui doit venir? L

Commerdone dites-vous qu'il est en la Cene localemen & en son propre corps?

De la vraye presece & vraye communication de nostre feigneur les us Christ en sa

den elt. vxxxis and il and

Iclus n'est-ilpas maintenat au Ciel, ou il est monte? Pourquoy cerènes-vous donc le viuantentte les morts? Qu'est plus à croite ou S. Pierre, qui dit, Qu'il faut que le Ciel contienne les mochist hôme, insqu'un temps de la restauration de toutes choses ou le Pape qui dit, Quece pain est transsubstantie au corps de les Christ, evin en son sang: que ce propre corps qui est né, or mort or resuscité, est manie par les mains du Prestre, masche or mange par les dens sensuellement? Pouucz-vous nier que ce ne soient les propres mots de l'Original de la Transsubstantiation?

CCXXXVI.

De quel front, lesuites, pouvez-vous maintenir vne si detestable invention de del'Antechrist, qui non seulemet tend à aneantir le sacremet de la Cene, ordoné pour nostre salut: mais aussi l'homaniré de nostre seigneur lesus, sans laquelle nostre soy est vaine?

CCXXXVII.

Quelle raiton y peut-il auoir qu'yn morceau de pain foit conuerty & changé en la propre substance du corps de Icsus Christ, apres que le Prestre aura pronocé quelques paroles: & que ce corps soit mangé & aualé par le mesine Prestre en ce mesme instant?

CCXXXVIII

Et quad toute raison vous defaut, de quel front ozes-vous alleguer la Toute-puissance de Dieu, pour la counerture d'vn si horrible & abominable erreur?
La puissance de Dieu, est-elle contraire

à sa volonté ? Si Dieu ne peut mentir ni mourir; qui font marques de vice & d'impuissace; coment peut-il faire cotre sa volonté li expressémet declaree par sa parole, Qu'il nous vout sauuet par vn vray homme? & Comment seroit-il vray homme, s'il n'auoit vn vray corps, semblable au nostre en tout exceptépeché? & comment auroit-il vn vray corps fi en melme temps il estoit en diuers lieux? De dire donc que Dieule peut, puisqu'il declare sa volonté estre autre, n'est-ce pas oppozer Dieu à soy mesme, cestadire faire Dieu menteur, & par confequent blasphemer horriblement?

ccxxxix.

Si Iesus Christ n'est vray homme, ou eft nostre esperance? & s'il eft ainsi tran-Mubstantie & pourmene, coment seroital vray home? De quel dagereux venin l'Antechrist empoisonne-il les ames de ceux qu'il fait aller à la Messe, enchantez de cepharofine dela Trafubstatiatio? panies vice ar slex 55 Chi

S'il n'eft vray que la Parole a efté faite chair, que Dieu a este manifeste en chair. cestadire, Que Icsus Christ est vray Dieu & vray homme : coment feroit-il Redempteur & Sauneur du gére humain luyuant ce qui a esté pozé en la Maxime 1 4 8. laquelle pouuez-vouz nier estre eiree de la parole de Dieu, & estre sans contredit le grand Mystere de pieté, que ne vous confessiez estre tirez du prosod de l'abysme, pour estre esciaues del'Antechrift, contre nostre Seigneur Iesus Christ? Er qui est ce qui a des yeux pour voir, qui ne voye que yous le niez par effer , soustenant fe opinigstrement ce Mystere d'iniquité, chef des abominations de l'AnteChristeron ub nolicem

corelegate to Mil xoo la column chian Puis donc qu'il faut distinctement conderer en nostre seigneur lesus Christ deux natures inseparablement vnies en vne personne, sans auleune confusion ni

alteratio ou de leurs natures ou de leurs proprietés : qui est-ce qui ne voir que Ielus Christ entier est vrayement & readement en la S. Cene, & neanmoins son corps est au Ciel?

CCXLII

lup sammer of Defair, fi fon corps n'estoit au Ciel, comet no pourroit-il estre viade celeste en vie eternelle, suivant sa promesse?

on violation cox Liller

Quelivo dites, Quele corps de lesus Christmaintenar glorifie, peut estre par tout: luy mesme estant resuseité vous respondra, Voyez mes mains of mes pieds. car ce suis-ie moy mesme, tastez moy & .. voyez car vn efprit n'a nichair ni os, comme vous voyez que i'ay. Et l'Ange, Ce lesus qui a stéenleue en haut, viendra ainsi que rous l'auez veu aller au ciel. celtadire, en ce melme corps. Et S. Pierre coupe-il pas broche à toutes voz vaines & menlongeres allegatios, Qu'il faut que le ciel contienne ce mesme lesus Christ qui aupurauant nous a este annoncé, qui est mort, resussite, & monte au ciel? Le Fils de Dien parle de son corps resuscité. L'Ange de ce melme corps lors qu'il montoir au ciel, & diequ'il viedra come il y est moté. S. Pierre parle de ce meime lefus Christ qui est maintenat auciel. Voyez-vous pas toutes les circonstances de la Glorification, eftre distinctemet remarquées? afgauoir La Resurrection, en la quelle il a triomphéde la mort: L'Ascensió, parla quelle il a esté enleué en gloire en son char detriomphe: La Session à la dextre du Pere, qui est son triomphe en la toure-puissance qu'il a receue au ciel & en terre: & Lesecond advenement auquelilse monftrera juge du monde? Et comment pouuoit-il marquer plus expressement les veritables dimensiós du corps vrayement humain de lefus Christ, bien que glorifie, que par le mot de Contenir? car qu'est ce que Contenir, finon retenir ensemble ce qui est definy & limité par certaines dimensions? Ou est donc le phantos me de ceste dissussion que vous imaginez du corps de Iesus Christ glorissé, qui sera en autant de lieux qu'on dira la Messe? N'auez-vo? doc point de honte de piper si grossierement les hommes qui vous prestent leurs oreilles?

cextitti.

Plutost pourquoy ne remarquez-vous la distinction des deux Natures en vue Persone, qui fait que Iesus Christ entier, est par tout. & neanmoins, entant qu'il est homme, il est veritablement en vu certain lieu: & entant qu'il est Dieu-il

ccxLv.

Pourquoy trouvez vous estrage ceste tant claire & veritable distinctio, representé par la Parole de Dieu, cognue par la doctrine de l'Eglise; & esclarcie par les memples tirez du sens commun?

ccxLvi.

Quand lefus Christdir, Vous aurez toufours les poures auec vous, mais vous ne m'aurez pas toufiours auec vom. Il eft befoin que ie m'en aille. Ie m'en vay à mon pere, & a voftre pere, a mo Dien & a voftre Dien. Iem'en vay vom apprefter lien, & femblables propos, parle-il pas diftin etement de son Humanité? Et quand il dit, Toutes fois & quates que deux ou trois ferez affemblez en mon nom, ie ferayla au milieu de rous. Voicyie suis auecvous insques à la confommation du monde: parle-il pas de sa Divinite? Et quand il dit, Personnen'eft monté au ciel, finon celuy qui est descendu du ciel affanoir, le Fils de l'home qui est au ciel; ne comprend-il pas manifestemet&l'vn & l'autre Nature vnies en vne Personne? En verru decette Vnió personnele, lesus Christn'est il par tout: & neanmoins fa Dininité necessairemer est infinie, & est par tour : & fon Humanité finie, & conrenue au Ciel?

ccxLvII.

Fairez-vous point de distinctio entre

ces façons de parler qui monstrent cefte verité? Iesus Christ: La Divinité de Lesus Christ. &, l'Humanité de Iesus Christ? Ou Iesus Christ vray Dieu, & vray homme, Vous est-ce tout vn de dire, Iesus Christ est par tout, & la chair de Iesus Christ est au Ciel, & ne peut estre par tout?

ccx Lviii.

Pouvez vo' nier ce que voz Scholaftiques mesmes confessent? En Christil fant diftin temer remarquer, la perfonne. & les deux Naturos vnies en vne perfonne, 11. La Perfonne a reuesto les Natures, & non pas les Natures, la Persone. 111. Les Natures subfistent en la Perfonne fans cofufió ni alteratió ni d'elles ni deleurs proprietés effentielles: & par confequent, & les Natures & leurs proprieres font de melme vnies en a Petfonne. 1111. Pour audirlevray Christ. ille faut recognoiftre toutentier, celladire, vray Dieu & vray homme. v. lieft vrayen Tout, ce quin'eft pas vray aux parties vne parvne. v1. Comme la Diuinité de loy est infinie, auffi l'Humanité de soy est finie: & par cosequent cestela eft toufiours & necessairemes par tout cefte-cy, eft maintenant au ciel necessairement ou il est moté pour nous, & d'ou il doit venir iugerle mode. Par l'addre le de ces Regles, qui ne voit ces propositions eftre tresveritables, lefus Christ est non seulement en la Cene veritablement, mais aush par tout . &, Le corps de Iefus Christ est au Ciel, & non pas en la Cene: & neanmoins est vrayement receu en la Cene par vraye & viue foy? ccxLix.

Et puis que nostre seigneur Icsus a mostré la verité de son corps parais comparaison du corps humain; & 5. Pol a representé la doctrine de la resurrection par vne similitude naturelle: pourquoy ne pourrions nous esclarcir ce Mystere de l'incarnation du Fils de Dieu, vray Dieu & vray homme, par les exemples vifibles & cognus au fens commun par confusion des natures ou de leurs propri Nature?

ccL.

Ievous demande, Ieluites, l'Homme n'est-il pas composé d'vn corps terrestre & mortel, & d'vne ame celefte & immorrelle? Ces deux natures tant differentes composet-elles pas vne mesme persone? Et neanmoins sont-elles pas conseruées pures en de Tout, & en leurs substances & en leurs qualités? Le corps est-il l'ame, & l'ame est-ellele corps ? Etl'Home tout entier n'est-ce pas vn seul suiet compozé de corps & d'ame?

ccli.

En la compositió de ces Natures diffetentes, chacune Nature n'a-elle pas ses actions propres? N'est-ce pasle Corps quimange, qui dort, qui meurt? N'est ce pas l'Ame, qui entend, imagine, difcourt, & ne meurt point? Et toutes fois m'eft-il pas vray en tout ce qui conuient proprement à chasque partie? exemple. N'est-il pas vray de dire, lan mange, dort, marche, eft mort, & semblables choses, qui sont attribuces à tout l'homme, bien qu'elles conuiennent au corps sevlement: qui mange, marche, meurt, & non pas l'ame ? Et au cotraire, n'est-il pas vray, lan eft à Paris estant à Nismes. pource qu'il pense à ce qu'il a fait on a ce qui se fait à Paris. N'est-il pas ausli vray, Abraham n'eft pas mort, il vit au Ciel, bien que fon corps foit mort & reduit en cendre il ya long temps? En cest exemple ce qui est propre à l'ame, est attribué à tout l'Homme & toutesfois cequiest propre à l'ame, ne peut couenir au corps. car seroit-il vray de dite, Le corps de Ian est à Paris, lors qu'il est à Nismes. &, Le corps d' Abraham n'est pas mort, pun que son ame vit an Ciel?

ccLii.

D'ou vient que ce qui compete propremet à vne chacune nature à part, est tres Tray en la Personne, sans alteration ou

etés: finon à cause de l'Vnion des deux natures en vne Personne ?

ccLIII.

Voit-on pas aussi que non seulement celte Vnió a efficace aux essences qu'elle vnit, mais ausli aux qualités? Pour exemple. N'est-il pas vray? Le Royest pas tout son Royaume. &, Les mains & les oreiles du Roy sont par tout sen Royaume. car qui ne voit l'efficace de la Matesté Royale Pestendre austiloin qu'est long son Royaume? Et le corps du Roy reuestu de l'autorité Royale, estant au Louure, fera il par tout son Royaume?

cc Liiii.

De ces exemples cognusqui ne doit recognoistre la verité de ces façons de parler, futuant le ftyle de l'Escriture, & de l'Eglise Catholique, qui a appellé ceste maniere de langage, Communication des proprietés: laquelle est neamoins sans aulcune confusion ni des natures ni de leurs proprietes? Et quine voit la railo, s'il cognoit la veritable conionction & vnion du Tout auec ses parties, quitoutesfois sont remarquablemet distinctes en la composition de leur Tout?

CCL Y.

De ce que dessus qui ne voit aush estre trefvray? lefus Christ oft non feulement en sa Cene, man partout le monde & Le corps de lefus Christ. n'est pas en la Cene: & mois, Lepain & levindela Cene font couertis en lachair & au fang de lesus Christ? La raison est, Qu'il faut que nous receuions par foy lefus Christ tout entier, vray Dieu & vray homme : & qu'il ne se peut faire que la Divinité delaisse l'Humanité qu'elle a reuestuë, & la chair du Fils de Dieu ne nous pourroit estre viuifiare, fans ceste vnion auec la Diuinité. Si doques nous croyons que lefus Christest le Redempteur perpetuel de son Eglise, pourquoy ne croyrons-nous done qu'il eft tellement par tout, accompagnat for

Eglise par sa putisace infinie, entat qu'il est Dieu: qu'il est aussi maintenant au Ciel, entat qu'il est homme, aiant prins possession du Ciel au nom de ses eleus; & qu'estant au Ciel il n'est pas en terre?

Sur le fondemet de ceste mesme verité, qui ne voit, lesuites, s'il a des yeux pour veoir la lumière du plus clair Soleil en plein midy, Que c'est vne plus qu'impudente calomnie de dire, que nous nions la vraye presence & communication de nostre seigneur Iesus Christen sa saicte Gene? N'auons-nous pas tousiours dit & escrit, disons & escriuons, Que

Comme lesus Christ, vray pieu & vray home, est nostre seul Sauueur & Mediateur: aussi nous croyons qu'il est vrayement tout entier en sa S. Cene, & y est vrayement reçeu tout entier à vie eternele: & par consequet, nous croyos la vraye & reele presence de lesus Christ en sa S. Cene, & la vraye & reele comunication de lesus Christ en icelle, par ses sideles?

Estez-vo^o pas donc du tout sans verité, sans raison, sans honte, de vouloir nier ce qui appert estre veritable par tant d'irreprochables tesmoignages de l'Eseriture & de la S. Autiquité?

Sivous repliquez, Que ceste communication n'est pas vraye, reeste ni substăziele, si on ne prend dela main du corps, si on ne masche, si on n'auale la chair de '-sus, comme le Pape a ordonné; n'oyez

vous pas la responce du Fils de Dieu, C'est l'Esprit qui viuisse: la chair ne proste point. Les paroles que ie vous du, sont esprit & vie: & de l'Apostre, suivat la doctrine du Maistre, La Foy est vne subsissance des choses qu'on espere, & demonstrace des choses qu'onne voit point? N'est-ce pas par soy que nous voyons Dieu inuisible, & neamoins le voyons & le recognoisson en toute verité, pour auoir par luy la vie eternelle?

ccLviii.

Mais pouncz-vous nier, Que c'est par Foy que no? reçeuos lesus Christ vrayement presenten sa S. Cene aux cœurs de ses cleus: Que par soy nous sommes vrayemet faits participans de sa chair & de son sang, entez & incorporez en luy en toute verité. En somme, que ceste conionction auec le Fils de Dieu, est toute spirituelle; eu esgard & à l'auteur, & au don, & à la façon de le reçeuoir, & à la sin pour laquelle nous le reçeuos?

Attendu doc, Icsuites, que vous niez ceste verité, & enseignés, Que le pain est transsubstantié au corps de les Christ, que ce corps est là, manié par les mains du Prestre, masché & mangé par les dens du corps, & aualé sensuelement & corporelement ne confessez-vous pas estre Capernaîtes, & ennemis de Christ, le que vous niez estre vray home, en trasformant la verité de sa chair, entant qu'é vous est, en vn estrange & barbare phantosme?

De l'vsage de la Cene.

cc L x

La Substance de la Cene estant ainsi sommairement representee, n'appert-il pas quel est son droict & legitime V sage par les mots mesmes du Fils de Dieu? Puis qu'il commande de la celebrer en memoire de luy, pour annouer sa mort & passió, puisqu'il est la fin des Sacremens,

comme del'Euangile, (ainsi qu'il a este pozé aux 146. & 147. Maximes) qui ne voit que son vray & legitime vlage, eft, De celebrer la memoire bié heureuse de nostre seigneur lesus cestadire & de luy & de ses benefices: attendu qu'il se done premierement à nous, & puis toutes ses graces; pour nous estre sapience, iustice, fanctification & redemption?

ccL x I.

Ceste vnion socree qu'ont les fideles auec le Fils de Dieu, comment pourroit elle plus dignemer estre representée que par ces mors, Ceci eft mon eorps, ceci eft mo fang, pournous affeurer, Que de mesme verité que nous receuons les fignes par la main & par la bouche, nous receuons par la foy lefus Christ auec toutes ses graces?

cc L xII.

La Cene donques n'est-elle pas la commemoration de l'vnique sacrifice de no-Are seigneur lesus Christ, en la remissió de noz pechés: de cest vnique facrifice, di-ie, qui ne peut ni doit estre reitere, mais doit eftre ramentu auec action de graces; come le Fils de Dieu l'a ordonné par son exemple en rendant graces: & la faince Antiquité l'a appelle à cefte fin, Eucharistie?

ccLx111.

De quel frot ozés-vous doques maintenir, lefuices, cest horrible blaspheme, Que la Cene est vn sacrifice pour les vifs & pour les morts: & d'vne inventio impossible, Quecest vn facrifice fans fang, & neanmoins operatoire en vertu des paroles sacramentales, & meritoire en zemission des pechés?

ecl xiiii.

de mager le pain, come gage de sa chair; de quelle audace interdizés-vous levin de la Cene au poure peuple: attedu mefme que le Fils de Dieu dit en termes exprez , Bennez-en tous : & l'Euangelifte recite, Qu'ils en beurens tous?

wordecLxv.

Et comme Iesus Christ commandang que tous communiquent ensembled'va melme pain &d'vn melme vin, reprefete l'autre vlage de la Cene, qui est d'entretenir & telmoigner la charité, pour no? cotraimer tous come enfans d'vu melme pere, heritiers de mesmes biens: n'est-ce pas vne pure bastelerie qu'va feul mange tout & boige tout degant le peuple, spectateur de ceste ridicule farce: Q'vn home reuestu d'estrage façon, fe tournoyant par diuers tordions, leuas les mais, & baiffant la teste, ou dormant ou courant d'vn costé & d'aucre, auquel on leue la chemisepar derriere auec vae torche allumee, mange & boine tout seul deuant la multitude? Quelle ordonnace du Fils de Dieu pouuez-vous produire pour preuue de ces barbares ceremonies?

Preuue de la Doctrine cy dessus representée, par le consentemet de l'Eglise Catholique,

Enregistre aux Decrets mesmes du Pape, en tesmoignage contre luy & sa vanité. ccLxvr.

Auez-vous oublié, lesuites, ceste preface de S. Hilaire l'vo de noz ancestres, monstrant le moien de bien traicter la Et puis que le Fils de Dieu a de melme matiere des Sacremens? Il ne faut pas espadu son sang, come il aliure la chair (dit-il) parler de ces choses divines selon le pour nostre salut: qu'il a voulu represen- sens humain, ou de ce siecle &, Ce que nous ter son sang par le vin, come il a sa chair desons de l'vnite de Christ auernous, tesmoipar le pain: & nous a commade de boire gnee par ce Sacremet, nous le disons follemes le vin comme gage de son lang, comme of auec impieté, si nous ne l'apprenons de

Christ mesme. Pourquoy donc voulez vous entendre charnelement ce mystere du tout spirituel, sous ombre que le Pape en a autrement ordonné que l'Escriture faincte ?

ccLxvII.

Puisque mesme l'eunemy de verité n'ayant peu entieremet effacer ces traces de la Verité en la Messe, abominable inuention de l'Antechrist, pour l'opposer à la saincte Cenede Iesus Christ, vous y criez, Sursum corda habemus ad dominu. C. Elenez les cœurs en haut, nous les auons au Seigneur: de quel front voulez-vous attirer Christ en terre, pour le cercher en ce pain transsubstantie & converty en fon propre corps. & fi vous aians honte de ce mensonge trop groffier, confessez. qu'il est au ciel, pourquoy ne detestez yous ces horribles blaf, hemes, pour apprendre le poure peuple d'eleuer les cœurs au Ciel, & cercher là nostre Redempteur par vne vraye & viue foy?

ccLxvIII. N'oyez-vous pas Leon Euefque de Rome, & le sainet Synode affemblé à Rome qui cric: En quelles tenebres d'ignorance cenx-la ont-ils esté reautrés, de quelle lourdisedeparesse ent ils efféengourdis, Qu'ils wappreinsfent par ouve, & ne recognuffent par lecture, ce qui estant accordé en l'Eguse, en la bouche de tous, qu'il n'ya fi gro Bier, non pas mesme les petis enfans, qui prononcent de leur bouche, Qu'o enseigne la verite du corps & du fang de Christ au facrement de la communication. celtadire qu'il faille cercher en ce sacrement la propie chair & le propre lang de lefus Chrift. car en cefte mystique distribution de l'aliment spirituel sela est donne, cela est receu , Que nous premons la vertu de la viande cele ste, soions transmis & changez en la charde eelug qui de refection, est du Sang. car comme la chair du Seigneur est vrayement viande, außi Su fang est grayement brunage: felon ce que

luy mesme a dit, Ma chaireft vrayemenr viade. & mon fang est vravemet bruuage. Les aigles qui s'assemblent à l'entour de ce corps, font les fideles, qui volent d'ales spirituelles: O par mefme mogen nous mangeons on mesme corps de Christ, a fin que nous pui-Bions estre faits participas de la vie eternelle. Le melme, Vzons des exemples de celuy, des argunes duquet nous vz.ons. Cofermons la verite de ce fainst facremet par l'exemple de son Incarnation. Pourquoy cerchez tu l'ordre de nature au corps de Christ, veu que contre nature , Christ est ne de le Vierge? cestadire, Pourquoy estimez-tu qu'on ne peut veritablement receuoir le corps de Chrift en la Cene, s'il n'y eft la fenfiblement & corporelement?

ccLxIX.

Et que ce ne soit le vray sens de ce Canon, l'autre le monstre, comme son propre commentaire, D'autant, dit-il, que le Seigneur denoit ofter des yeux des hommes le corps qu'il avoit prins pour nous, & l'enleuer au tiel: il estoit necessaire qu'au jour de sa Cene, il nous confacrast la memoire de son corps & de son sang: afin que luy qui eftoit vne fou offert pour noftre rançon, fust sans cesse honnoré par mystere: & d'autant que la vertu de nostre redemtion stoit ordinaire perpecuele, ainfique la Memoire de ceste victime fuft perpetnele en l'Eglife: que cefte vnique & parfaicte Hostie fuft tousiours presente en grace, qui doit estre estimée par foy, & non pas par apparace: & no reputee par le fens exterieur, mais par l'affection interieure. Ce qui est cofermé par l'autorité diwine, Ma chair est vrayement viande & mon lang est vrayement bruuage. & La melme, Regarde par foy le corps & le fang facré de ton Dien, honnore-le, ayez-le en admiration, par ton entendement, pre le par la main de la foy, embrase le tout ena efté fait chair pour nous. La mesme viande tier par la force de l'home interieur & regenere. Qui ne voit à l'oeil que la faincte Anriquité a tenu pour doctrine indubitable, Quele corps du Fils de Dieuestae vrayement au ciel, est acanmoins vrayement reçeu en la Cene par vne vraye & viue foy parles sideles, vrayement entez & incorporez auec Icsus Christ par vne mesme foy?

ec L xx.

Mais afin qu'il apparoisse de la nouuele doctrine de la Papauté, voyons premierement quelle este est, & puis nous verrons quelle est la doctrine ancienne de l'Eglise Catholique, pour remarquer la différéce de la Verité & du mensonge, qui s'est fourré en l'Eglise, abusant du nom & de l'autorité des anciens Peres contre leur intention. Est-ce donc la nouvelle Ordonnance du Pape touchât ceste estrange conversion du pain& du vin de la Cene en la chair & au sang de lesus Christ, côme aussi le mot de Transubstantiation, est du cour nouveau?

cc Lxxx.

Mais pour traicter ceci par ordre, suymantles Maximes ia pozées; le vous demade, Iesuites, la distinction du signe & de la chose significe, n'est-elle pas descrite clairement parles mots de ces Ganos? Le Signe, est ce qui est presente aux sens exserieurs, or qui represete a nostre entédemét quelquechose de plus que ce qu'on voit en appureme, et de l'autre, C'est ceque nous disons, c'est ce que nous tassichés d'approuver en vontes sortes, Que le sacrifice de l'Eglise est fait de deux; Du signe visible, or de la chose invisible, as cauoir du corps or du sang de Iesus Christ?

ccLxxII.

Ces canons aussi monstrent-il pas clairemet & sans aulcune ambiguité, quelle est la coionction du Signe auec la chose & l'vsage du signe en l'actio du sacremet selon l'ordonnance de Dieu? Le pain & le vin nous sont faits sacremens, non pas de leur nature, nipar tonte sorte de consecratio mais par celle qui est certaine par l'ordonace de Dieu. Parains, bien que le pain soit pain, & le vin soit vin, so et ils viande pour repai,

frenoz corps, ou facrement de religion pour not ames. Et l'autre, Auatla benediction, c'est du pain simplement: apresla benedictios parce par le corps de lesus Christest signifié. Et l'autre, Ce quieft veu par dehors, eft la figure: ce qui est la verité. ascanoir le corps Tle fang de le fus Christ. Et l'autre, Nous appellons le corps & le sang de Christ, ce qui aiant efte prins des fruits de laterre, Gcon facre par priere mystique, est prins par nous au falut de noz ames, en memoire de la mort O pasion du Seigneur. Et l'autre, Dau'- . tant que nous auos efté deliurez, par la mort du Seigneur, en memoire de ces chofes nous mageons & beunons au sacremet pour signi fier la chair & lefang du Filsde Dieu, offert pour nons. Et pour laisser les autres Canons de ce suiet, qui ne voit euidemmet par cest eschantillon, le mesme de ce que nous disons touchant l'vsage du Signe, quieft de fignifier la chofe du facrement estant approprié & consacre à cest vsage par l'ordonace de Dieu Noyez pas vous les mots exprez de Memoire, de figure, de figne, de fignifier, l'ordonnance de Dieu appropriantles signes à cest vsage facré fans auleun changement de leur na ture? Ou est donc ceste mirifique metamorphoze par l'operation de certains mots Sacrementaux?

CCLXXIII.

Pouuez-vous nier, lesuites, la claire & naïue verité de ces Canos qui monstrer, que ceste conionction du Signe auec la chose significe, est entieremet spirituelle & non pas charnelle & grossiere? D'autant (dit l'vn) qu'il n'est passoisible de demorer lesus Christ à belles dens, le Seigneur a voulu que le pain Ble vin au surmét sussent du la verité la chair F sonsang, par la verte du S. Esprit, comme est ans consurez à cost rsuge par lu parole du createur. Et l'autre, exposant ces mots du fils de Dieu, C'esti' sprit qui viuisse, la chair ne prosite point, les paroles que ie vons ay dites, sont esprit & vie: Les auez, veus

ent nduescharnelemet? Elles font bien efprit G vie: mais elles nete font pas à toy efprit & vie, quineles entes pas spirituelement. Fntendez donc Prituelement ce que l'an dis Vous ne mayeres pas ce corps que vous voiez meboirez pas ce sangqu'espandrons ceux quimecrucifient. Ie yous ay recommande yn sacrement qui vinifie, pour neu qu'il soit entendu spirituelement. Aucz-vous oublie. Isfuites, que ceste groffiere opinio touchant lachair & le fang de lefus Christ, estappellee la premiere heresie, en ce mefme Canon? N'estez-vous pas doc heretiques, qui l'enseignez au poure peuple: & fi vous ne croyez ce que vous enseignez, n'estez-vous pasachees?

cc LxxIIII.

N'oyez pas les Canons qui definissent par la foy, ceste saçon spirituele propre au Sacrement? L'vn dir, Croire en Iessa Christ, est manger le pain visi qui croit, mage. Et l'autre, A quoy faire apprestez, tu la dent & le ventre? Croy, & tu as mange, car croire en tuy, est manger ce pain, & boirece vin. Qui croit in luy, le mange. Pouuez vous nier vne si expresse verte? Que si vous l'aduouez, de quel front ozes-vous maintenir ce Decret du Pape, Que le vray corps de Iesus Christ, est mangé & masché à belles dens, de mesme comme il est manié par les mains du Prestre?

ccLxxv,

N'oyez-vous pas aussi les Canons qui prononcent claitemet ceste coioinctio spirituele du signe auec la chose signsée n'estre pourtant moins veritable. cestadire, Estre la vraye communication de la chair & du sang de les sus christ? Comme au baptesine nous prenons la similitude de sa mort, ainsi prenos nous ence sacremet la similitude de la chair & de son sang, en telle sorto neanmoins que la verité ne la sife d'estre au sacrement, & que nous n'appressons à rire aux payens, comme si nous busions le sang d'un homme sué. Il faut croire que les sacremens sont sondez, sur les paroles de Christ.

Etl'autre, La chair de Christ qui est née de la Vierge, qui a est crucifiee, qui a est mise au sepulcre, qui a est ensigne en sepulcre, qui est ressurement en la ceste donques est rraiement sacrement de ceste chair: dont le seigneur Iesus crie, Cociest mon corps. Etl'autre, Ou demande si ce sacrement est fait en verité ou en figure. La verité respond, Machair est vrayement viande, & mon sang breuuage, Autrement quel auansage nous rewiendroit il de ceste promesse, Le pain que ie done, est ma chair pour la vie du mode, si sa chair n'est vraye chair è

CC LXXVI.

N'oyez vous pas austi ce Cano qui crie, Que lesus Christ estant prins spirituelement par tous les fideles en particulier, est neamoins tout entier au ciel, & tout entier aux cœurs des croyans? Le Maistre, dit-il, connie ses serniteurs, afin qu'il leur apprefte soy-mesme pour viande. Qui oferait manger fon Seigneur: & toutesfos il dit, Qui me mage, vit pour l'amour de moy. Quand on le mange, on mange la vie: & n'eft pas tué, afin qu'il foit mange: mais il vinifie les morts. Il refait ceux qui le mangent, or n'est pas deffait. Christ est magé, O vitestant mange: d'autant qu'aiant este mis à mort, il est resuscité: & quandil est mangé on n'en fait pas des quartiers & parties man les fideles sauet comet ils le magent an facrement, & qu'on chacun prend sa part. Il eft mange d'yn chacun fidele, & neamoins il demeure entier. Il est vrayemet mange an facrement: O neanmoinsil demeure tout entier au ciel, & demeure tout entier en tou cœur. Quine voir donc que la saincte Antiquire a creu que ceste conionction que les fideles ont aues le Fils de Dieu, eft entierement spirituele, & que neanmoins elle eft tresveritable: & par consequent, Qu'elle fait le procés à ceux qui maintienent la fensuelle &charnelle maducation de la Transsubstantiation? ccLxxvII'

Et quad à la maniere de ceste coionetis

ion die spirituele, que pouvoit-on dire de plus beau, de plus certain, de pl' clair que ce qui eft fi authentiquement reprefenté en ce Canon? Pour quelle raison (dit-il) to ne dois trouver nouveau & impo-Bible quela vertu de la benediction de Dieu produiseen torces grads & du tout signalez benefices, Que les choses terrienes & mortelles soient converties en la substance de Christ: demande-le à toy-mesme qui es regeneré en Christia toy, di ie, qui estant de ton naturel elogne de la vie. eftrager de la misericorde & mort en toy mesme, estois banny du royaume des cieux: neanmoins des lors que tu useffé instalé par les lois & mysteres salutaires de Christ, tu es passé au corps de l'Eglise, non pas en voyant man en croyant: & de fils de perdition as este fait fils d'adoptio, par vne fecrete purett . Bienque tu te tiennes en vne mesure visible, twee nearmoins fait plus grand que toy-mesme, sans augmentation de quantité: bien que tu foys le mesme entieremet quant a con naturel; tu es toutes fous fait tout autre par les advancemens de la foy. Il n'a esté rie adiousté à l'exterieur, G tout l'in terieur est changé. Comme donques fans sentiment corporel, tu as este subitement renestus d'une nouvele dignité, & comme ces biens spirituels quand Dieu quarit les maladies de ton ame, ne sont pas remarquables par les youx , mais font comprins par le fentiment interieur: ainsi quand tot'approches de la table du Seigneur pour estre vassafie des viades spiritueles, regarde par foy le corps & le Sang Sacre de ton Dien, honore-le, contemple le, embrasse-le par foy, reçoy le parla main de ton caur. O l'apprehende de toute la force de l'homme interieur. Peut-on nier que cela ne foit enregistré aux Decrets des Papesa leur condamnation?

CCLXXVIII

O lesuites, quipippez le monde sous des fausses allegations de l'Antiquité, n'oyez vo? pas la voix siclaire, descouurant & detestat voz nouveles vanités? Ou est doc en l'Antiquité ce phâtosme de

Conversion, que le Pape appelle Tranflubstantiation, & que vous protestés de maintenir à cor & à cri? Si par la grace & puissance de Dieu, l'homme est regeneré fans changemer de son corps, & d'enfant de perdition est enfant d'adoption; comment est-ce que le pain & le vin, choses terriennes & perissables, ne seroient les vrays & certains gages de ceste conionction spirituelle par la mesme grace & puissance de Dieu, puisqu'il les a ordonnez à cest vsage ? Estés-vous si mal aduizés de nier vne si claire verité? Et n'oyez-vous pas que ceste Couersion du pain & du vin au corps & au lang de lefus Christ, est toutedefinie en l'vlage? Attendu que ce n'est pas ni du pain ni du vin commun, mais l'arre trescertaine de la conionction que nous auons auec lefus Christ; non pas charnelle & groffiere, mais neanmoin s spirituelle & veritable. Si donques il ne faut pas rentrer dans le ventre de la mere, pour estre regeneré; comme remonstre nostre leigneur lesus à Nicodeme; pourquoy faudra-il que le pain & le vinfoient changes au corps & aufang de Iesus Christ, pour tesmoigner à la verité la veritable coion ctio d'iceluy auec fes nieles ?

mail mar in Coll xxix.

Ainsi pouuez-vous nier, sans estre conaincus on d'vne lourde ignorance ou d'vne venimese malice, Que cane soit la vraye intention de l'Antiquité, quad elle parle de la Conuersion au sacremét, come appert aussi par autres Canons? De consecrat. dictinct. 2. C. Quia passus &, C. Panis Gralix. &, C. Ante benedictione &, C. Panis est calix. &, C. Hoc sacramensum: & plusieurs semblables qu'on peut aisement remarquer sur les lieux. Est-il raisonable, pour vous complaire, que ie tapisse ce liuret de force allegatios, pour contrecarrer vostre piasse.

Que deuons-nous donc conclure tou-

chant ce poinet, finon ce que dit l'autre Canon: Le pain celefte qui eft la chair de Christ, est appelé à sa façon (suo modo) le corps de Christ, bie que defait, il soit le sacrement du corps de Christ: non pas qu'il le soit de fait, man par mystere fignifiant? Non rei veritate, sed fignificante mysterio. & Ce pain qui va au corps, n'est pas le pain dela vie eternele, qui fabstente & fortifie la substance de nostreame. Qui peut doc nier que les Peres n'ayent creu & en seigné ce que nous croios & en seignons touchat le Sacrement, afcauoir, Que nous communiquens vrayement par foy auec noftre seigneur lesus, & queles fignes de la Cene nous font veritables feaux & arres de ceste comunication: sans que pour ceft vlage,ils foient translubstatiez ou convertis, en nouvelle nature?

ccLxxxI.

Puisque nous auons monstré par la doctrine des Peres, quelle est la vraye communication des sideles auec nostre seigneur Iesus, tesmoignee en la Cene: pouvons-nous pas aussi de mesme reprefenter quelle est leur doctrine, touchant sa Presence en icelle?

ccLxxxII.

Que respondrez-vous donques à ce Canon? Et lefus leur dit, Ceci vous fcandalize-il de ce que i'ay dit. Ie vom done ma chair pour manger, & mon fang pour boire? Que sera cedone fi vous voyez le Fils de l'hor me monter ou il estoit premierement? Il donne icy la solution à la doute qui les auoit elmeuz: il ouure icy l'occasion qu'ils auoient prinse pour le scandalizer voire s'ils l'enrendoiet bien, car ils pensoient que lesus leur deuoit donner son corps pour mager: & il leur declare qu'il veut monter au ciel, voire tout entier. Quand vous verrez, le Fils de l'home moter on il estoit premierement. Certes vous le verrez ainfi, dit-il. car il ne done pas fon corps à la faço que vo' estimez: ou d'autant que vous entédrez, que la grace n'est

pas consumee par motsures. Et, Le Seigneur est en haut jusqu'à tant que le siecle sinisse: & toutessois la verité du Seigneur est icy auec no car il saut que lecorps auquel il est resussité, soit en volieu: mais saverité est par tout. Quelle gloze pouuez-vous alleguer à voe si claire verité?

ecLxxx111.

Qui nevoit donques que l'Antiquité auoue la vraye presence de Iesus Christ, de la mesme saçon que nous l'auons exposce. ascauoir, Qu'entat qu'il est Dieu, il est propremet par tout, & par especial en sa Cene: entant qu'il est homme, auciel. & d'autat qu'vn feul lefus Chrift est vray Dieu & vray homme, & par consequent qu'on ne peut ni doit separer la divinité de l'humantié, qu'il a institué sa S. Cene pour telmoignage de sa presece, & communication auec les fideles: qu'é cest esgard il est vrayement present en fa S. Cene aux cœurs de ses fideles, qui le reçoiuent vrayement par foy. Sont-ce pas icy les termes exprez des Canons: Cefte perpetuelle victime vit toufiours en memoire, & est rousiours presente en grace, & doit eftre estimee par foy, & no pas parapparance. ET, La commemoration refreree tous les ans du facrifice vnique du Fils de Dieu, represette ce qui a esté fait iadis: & nous esmeut de telle façon comme fino voyons le Seigneur present en la croix. Ou eft donc vostre nouvelle imagination touchant la fensuelle & locale presence du corps de Christ en la Cene?

ccLxxxIIII.

Et qadà ce Sacrifice meritoire pour les vifs of pour les morts que vous phantastiquez au pretendu sacrifice de vostre Messe, auez-vo? bouché les yeux & les oreilles à ces Canos tant exprez; Christ est vne fois mort, luy iuste pour les iniustes. & nous sauons, & tenos pour certain, & le retenons par esperance immuable, Que Christ

Christ resuscicé des morts, ne meurt pl' la mort ne le domine plus. Ce sont les paroles de l'Apostre. Et, En Christ a esté offert la victime puissante pour le faluteternel. Et nous quoy? L'offrons nous pas tous les iours? Non: mais no? le ramenteuons vne fois offert. Il ya vne seule hostie, & non pasplusieurs. & comene cela? D'aurant que Christ a esté offert vne fois. C'est le mesme sacrifice le mesme, di-ie, & tousiours le mesme, autrement y auroit-il pas plufieurs Christs Mais il n'yaqu'vn Iesus Christ partout, icy entier, & la entier. De quelle ame doc, lesuites, ozes-vous maintenir cest horrible blaspheme de l'Antechrift, touchant le sacrifice de la Messe, qu'il veut estre meritoire pour les vifs & pour les morts?

cc Lxxxv.

N'oyez-vous pas austi la mesme Antiquité, qui par la bouche du Pape Gelais, erie contre les Papes qui ont retranché le vin du sacrement au peuple? Nous auons auere (dit-il) qu'aucuns aians seulemet prins le pain, gage du corps de Christ, le sont abstenus du calice, gage du fang facré. Puisque telles personnes sont mences de le nescay quelle superstition, ie leur denonce ou q'uils reçoiuet les sacremens entiers, ou qu'ils s'en ab-Riennent entieremet, car la divisió d'vn melme facrement ne peut estre faite fans vn grad lacrilege. Qui nevoit que ceste raison est generale, sur le comandement general du Fils de Dieu, Bennez-en tous, appartenat à to' ceux qui for en l'Eglife? ccLxxxvi.

LA VERITE estatainsiestablie & par l'autorité de l'Escriture & par l'exprez consentemét de l'Eglise ancienne & Catholique, quine voit par contre, sans vzer d'autre discours que de la seule coferance des doctrines, quelle est l'inuention de la Messe, introduite en l'Eglise par l'Antechrist, pour aneantir la S. Cene de Iesus Christ?

NVLLITES DE LA MESSE cestadire, Les horrribles blasphemes de l'Antechrist,

introduits par la Messe, pour aneantir de fond en comble la S. Cene de Iesus Christ.

CCLXXXVII.

S'il est vray ce que le Pape a ordonné, Que le pain & le vin de la Cene sont couertis & transsubstătiez au propre corps de Iesus Christ, né, mort, & resuscité: & par consequent, si le sign e est changé en la chose qu'il signise; ou est le Sacremét, qui ne peut estre sans signe?

cclxxxvIII.

Si ce corps de Iesus Christ trassubstatié, est masché, mangé, aualé, en quel opprobre est exposé le sacré corps du Fils de Dieu, qui est consumé par morsures, & suiet aux ordures du corps humain & des retrai &s?

ccLxxxix.

Et si le Rat a mangé l'hostie consacrée, que deuiendra ce precieux corps? Coment est-ce que les Issuites pourront mettre sin à ceste questió, qui a tat tourmenté les Scholastiques leurs maistres?

Si le corps de Iesus Christest en autat de lieux qu'on dit la Messe, coment peut il estre vray corps: & s'il n'est vray corps, ou est nostre esperance?

CCTCT

Puisque la Messe aneatit l'humanité de Iesus Christ par le phantosme de la transsubstantiation, comment peut-elle amener les hommes à Iesus Christ?

CCXCTI.

Si la Messe est vn facrifice meritoire pour les viss & pour les morts, dequoy fert le facrifice de Iesus Christ?

Coment est-ce que la Messe peut estre
Tet 3



vne commemoration du factifice de Iesus Christ, puisqu'il appert qu'elle réuerse & la personne & l'office de Iesus Christ?

ccxclill.

Coment est-ce qu'elle est facrifice sans sang, puis que nul facrifice ne peut estre lans sang, comme dit l'Apostre?

ccxcv.

Comment est-ce qu'elle peut mesme estre sacrifice, puis qu'il n'ya qu'vn seul sacrifice de Iesus Christ, seul & perpetuel sacrificateur?

CCXCYI.

Commet peut-elle estre celebree tous les iours en diuers lieux, comme remanbrance du souverain & vnique sacrifice, puisque toutes les ombres de la Loy aians pris sin par la venuë de Iesus Ghrist, souverain Sacrificateur, il n'est plus loisible en ces derniers temps de faire au cu sacrifice?

CCXCVII.

Coment est-ce qu'elle peut annocer la mort de Iesus Christ iusqu'à ce qu'il vienne, puis qu'elle a pour vn mystere plus exquis, Que Iesus Christ est là en chair & enos? Comment donc seroit elle commemoration de l'vnique sacrifice de celuy qui doit venir?

CCYCVIII

Si elle est la Cene de Iesus Christ, pourquoy l'appellez vous Messe, d'vn som incognu en l'Escriture? N'est-ce pas d'autarque la chose est autar nounelle, comme le mot est nouneau?

CCXCIX.

O Chrestiens, qui ne vondriez vous perdre à vostre esciar, imaginez que c'est de dire: l'ay cueilly ce bled au champ, ie l'ay moulu au moulin, se l'ay paistry en la maison, se l'ay cuit entre deux fers, i'en ay fait vne oublie. Sur cest oublie le Prestre a dit certains mots. Ceste oublie incontinét est changee en la propre substance de mon Redempteur. Ie le mage

à belles dens, & de là i'espere mon salut. Ya-il eu nation qui se soit laissée ensorçeler ou d'vne si mostrueuse credulite, ou d'vne si barbare cruauté, Que de cuider faire & dessaire son Sauueur, en le mangeant, en l'aualant, & en le iettat au retraict ? car qui peut droictement nier que cene soient les necesseres consequences de la Messe?

Conclusion.

Qui ne voit donques que l'Antechrist a inuenté la Messe, pour aneacir de fond en comble la S. Cene de Iesus Christ?

Des autres cinq pretendus Sacremens.

CCC.

Outre les deux Sacremens de l'Eglife, vo enrecognoissez cinq, Iesuites. asçanoir. La costrmatió, la Penitéce, l'Ordre, l'Extreme Onction, le Mariage. Nous avons ia parlé de la Costrmatió. Quand à la Peniteace, à quel propos l'appellez vo Sacremer. Ou est le figne & la chose signifiée? Sont-ce pas de beaux signes de Peniteuce, quel habillemet des penitentiers, leur soute, leurs pacinostres, & toutes ces cimagrees introduites en ces derniers temps pour augmenter la superstition?

ccci.

N'est-ce pas plustot la vrave Penitence, De hayr le mal, aimer le bien, & changer de vier en se summettant à la saincte discipline de l'Eglise ? Quel autre signe faut-il là que l'esset mes me, cestadire l'amendement?

cccii. I A A V A d

Puisqu'il est questió de ce qui est commú à toute l'Eglise, à quel propos appellez-vo? sacremét l'Impositió des mains, particuliere aux Pasteurs de l'Eglise

De quel frot ozes-vous appeller frotment del Ordre, les plus que desordones desordres de l'Eglise Romaine, en la poflession des charges que vous appellés Ecclesiastiques? Le sacremét d'Ordre en l'Eglise Romaine, n'est-ce pas briguer, achepter & vendre à l'enchere les benefices de l'Eglise?

eccitii.

Puisque du temps que l'Eglise auoit le don de faire miracles, l'Onstion luy estoit signe de guairison: à quelle raiso appellez-vous vostre Extreme Onstion, Sacremet, puis qu'elle est signe de mors?

Pourquoy appellez vous le Mariage, Sacremés Ou en est le signe? L'effet du Mariage, n'est-ce pas le Mariage mesme ?

CCCVI.

Que si le Mariage est sacrement, pourquoy dites-vous que ceux qui sont matiez, sont en la chair: & parainsi ne peuuent plaire à Dieu? Les choses sainctes peuvent elles connenir aux profanes?

Et de mesme, pour quoy desendez-vous le Mariage à ceux qui par excellence vous appellez gens d'Eglise?

DE LA IVSTIFICATION.

CCCVIII.

Puís qu'il est question du poinct sondamétal de la religió Chrestienne, as çauoir, Du vray moien de nostre salur, & qu'à ce rocher s'aheurrent les stots des opiniós humaines, à la ruine des ames: n'est-il pas raisonnable que nous traictiós soigneusemer ceste mariere: pour marquer distinctement ce dequoy no parlons, ou gist le different, quelles sont les circonstances, & l'vsage de ceste tant importante Doctrine?

CECIX

Ne recognoissez-vo? pas, lesuites, que Iustifier selon le language de l'Escriture, est, Estre fait, auoué & declaré iuste?

Et puis que c'est Dieu qui iustifie, & que l'homme est iustifié, faut-il pas que nous considerions soigneusemet à ceste sin, & quelle est la Maiesté de Dieu, & quelle est l'infirmité de l'Homme?

CCCX1.

N'enseignez-vous pas, Que l'homme est iustisse, entat que la misericerde de Dieu en Christ luy est appliquee, si par ses bonnes anures il s'en rend digne, en accemplissant la Loy, & par ce moien meritela vie eternelle? Voules-vous pas recognoistre voz propres mots?

CCCXII.

N'aués-vous pas aussy euregistré ceux cy en voz liures? La iustice de Dien, est une vertuen Dieu, par la quelle il assigne à un chacu ce qui luy est deu sels sa dignité. Et. La Iustice Chrestienne, n'est autre shose que decliner du mal, & faire le bien. Et. Il ya double iustification. La première, Que oeux qui coient en Christ, sient ornez de charité, & antres vertus. L'autre est, qu'ayans reçeu ces nouvelles qualités par le merité de Christ, par apres d'eux mesmes, pour ceste qualité inhevente en eux, ils meritent una plus grande, une plus plene, une plus exacte & parsaicte iustice, reconciliaion & adoptio & en sin la vie eternelle?

ccc XIII.

N'est ce pas donc le sommaire de vostre opinion, Que l'homme est sauué partie par la misericorde de Dieu, partie par sa propre vertu?

cccxIIII.

Erau contrere, pouuez-vous dissimuler que voicy le Sommaire de la doctrine reçeue en noz Eglises touchant ce poinct: Que l'hômene pouuant rien de soy, est saucé sans aulcu sien merite, par la seule grace & misericorde de Dieu, en Iesus Christ, apprehendé par vne vraye & viue Foy?

cccx v.

Sauez-vous pas que nous definissons la Iustification de l'home devant Dieu, ou,

Ttts

la Inflice de l'afoy en ces termes: Que c'est nostre reconciliation auec Dieu en la remission de noz pechés par nostre seigneur lesus, & en l'imputatió de sa instice & obeissance: afin qu'está sincorporez en luy par la foy, nous soions reputés iustes deuat Dieu, au lieu que de nostre nature no sommes pecheurs & maudis?

Pouuez-vous nier, Qu'en nostre iustificatio nous recognoissons la gloire appartenir entierement à Dieu, nullement àl'hôme: & que c'estlà ou gistle nœu de soutnostre disserts, Yous voules partir auec Dieu & l'hôme, & nous ne voulons zié attribuer à l'homme de cequi est deu à Dieu?

CCCX VII.

Le poinct de ceste Question estant ainsi memarqué, pouuez-vo? refuser, lesuites, que no? la vuidiós par la Parole de Dieu, vray tesmoin de soy-mesme?

CCCXVIII.

Mais afin que toutes les circonstances de ceste excellente doctrine soient bien representees, pouuez-vous condamner cest ordre; Que par ceste Parole de Dieu nous considerions auec attention & re-uerce, quelles sont les vrayes marques du vray Dieu qui iustifie: Quelle est la nature de l'homme qu'il iustifie: Quel est le merite & benefice de Iesus Christ par qui il la justifiée: Coment l'homme apprehende ceste justice: Et quel bié luy en reuient l'ajant apprehendée?

CCCXIX.

Pour fondement de ceste verité, n'anouez-vous pas ces Oracles du Fils de Dieu: Ceste est la vie eternelle de re cognoistre seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoyé, lesus Christ. &, Iesuis sa verité, la voye & la vie eternelle?

CCCXX.

Et cestuy-cy, Dieu a tant aimè le monde, qu'il a donné son Fils vnique: afin que quiquonque sroit en luy, ve perisse; mais ais vie eternelle. Si nous auons rous ensemble leson de ces mors, n'en deuos-nous pas recercher le sens par la regle que nous prescrit le mesme Fils, Recerchez les Escritures?

Dieu parfaictement iuste & parfaictement misericordieux.

CCCXXI.

Examinos donc le premier poin touchantles vrayes marques du vray Dieu. Je vous demande, lesuites, ce vray Dieu, n'est-il pas parsaictement iuste & parsaictement misericordieux: & doit-il pas estre recognu tel en l'œuure de nostre Redemption?

CCCXXII.

S'il est tresparsaichement inste, n'est-il pas raisonnable queles hommes luy rendent vne tresparsaiche obeissace, en accoplissant de poinch en poinch toute sa loy?

Sauez-vous pas ce que diel'Escriture, Quiconque aura garde toute la loy, & aura offense en vu sent poinct, il sera coulpuble de tages?

CCCXXIIII.

N'oies-vous pas l'Escriture, qui nous represente la Iustice de Dieu si viuemet, qu'on ne la peur autrement comprendre qu'en cofessat qu'elle est incoprehéssite. N'oyez-vous Moyse qui crie, Qui cognoist la force de ton ire, veu que tacolere est selon ta crainte?

CCCV.

A qui donc voulez-vous faire Dieu semblable? Cuides-vous accomplir sa loy, pour le payer entieremét & satissaire à sa iustice Est-ce ou en luy apportant les œuures qu'il nous commande en sa Patole escrite, ou d'autres que vo? tirez des coffres de vostre Parole no escrite?

ccc v 1.

Quand aux œuures qu'il nouscomad

cae



en fa Loy, n'oyez-vons pas Dauid qui proteste si souvent qu'il ne les peur accoplir: qui crie, Qui eft celuy qui cognoit ses fautes! Pardonne-moy mes fautes cognues Gincognues: qui apprehendat cefte iuftice de Dieu, luy dit, Situ prens garde aux eniquités, Seigneur, qui est-ce qui subsistera? & respond, Nul viuant ne se pourra iustifier en ta presence? Et sans que l'entasse d'autres telmoignages, estez-vous plus riches que Dauid, ou tous les autres Saincts, pour mieux satisfaire à la justice de Dieu, en le payant de ceste bonne monnoye qu'il demande en sa Loy? CCCXXVII.

Et quand aux œuures de vostte Parole non-escrite, comme de iusner à vostre mode, de manger vostre corpus Domini felon voz nouueaux recipe, de trotter en pelerinage, d'estre habillé, de marcher & de ployer le col à vostre nouuelle facon; de faire en somme ric à ric tout ce qui est comandé en la profession de voz Quatre vocux:n'oyez vo pas ce que refpondle Prophete, Quia requis cela de voz mains? Estimes-vous que ceste mo nove soit de mise envers la lustice de Dieu?

CCCXX VIII

Ie parleray de la nature de l'homme en son lieu, lequel vous ne deués nier estre pecheur, fans vous confesser menteurs. Si donc l'homme est pecheur, comment peut-il apporter à Dieu vn payemet partaict, en accomplissant partaictement la Loy parfaicte? Ou comment la luftice de Dieu seroit tresparfaicte, en se cotentant d'vn payement imparfaict?

CCCXXIX.

Puis donc que vous dires que l'homme est sustifié & que la misericorde de Dieu luy est appliquee, l'il la merire en accoplissat la loy, & en apportat ce qu'il peut apporter à la Iustice de Dieu: qui ne voit que vous imaginez vne lustice de Dieu imparfaicte, attedu que par vostre propre

eonfession vous luy offrez vn payement imparfaict, tel que peut proceder de l'homme corrompu & imparfaict?

CCCXXX. Respondez-moy, Iesuites, Sil'homme merite la grace & misericorde de Dieu, pourueu qu'il accoplisse la Loy, si la misericorde de Dieu en Christ, en laquelle gift nostre falut, est en ce que Dieu promet & donne vie eternelle à ceux qui accomplissent sa Loy, comme vous dites: le merite de l'homme, suiet & occasion de la misericorde de Dieu pour estre appliquee à l'home, ne precede-il pas celte misericorde de Dieu, qui àvostre dire, n'a aulcune efficace qu'en ceux qui la meritent?

eccxxxxI.

De ceci quine voit que vous estes Pelagiens, attribuans comme eux le falut de l'homme, à l'homme: & mesme tant plus dangereusemet, que sous le masque de verite, vous introduizés le mésonge, messans la grace de Dieu auec le merste del'homme?

CCCXXXII,

Si l'homme merite la grace de Dieu en accomplissant la loy, ou vous estimez quel'homme peut accoplir toute la loy entierement, ou partie d'icelle. Si toute laloy, faictez-vous pas l'Escriture mensongere, qui le nie & si souvent & si expressémét? Si partie de la loy, faitez-vous pasla iustice de Dieu imparfaiche, qui le contente d'vn payement imparfaict? Ou trouuez-vous ce partage être Dieu & l'homme ?

CCCXXXIIII.

Si vous repliquez, Que Christa merité par sa mort que ceux qui croienten luy, obtiennent des vertus meritoires; vovez -vous pas que vous-vous enferrez en nouvelles difficultés, en attribuant à Dieu vne misericorde imparfaicte, comme vne iustice imparfaicte?

> CCCXXXIIII. Vuur

Dieu a-il prins occasion de nous aimer à cause de nostre soy? La soy n'est-elle pas vn don de Dieu, n'appartiét-elle pas aux eleus lesquels Dieu a aimezauant qu'ils fussent nez?

CCCXXXV.

Si la Foy est de la grace de Dieu, ou est le merite? & s'il ya merite, ou est la grace? Si elle est occasionne par la vertu de l'homme, comment seroit-elle grace?

CCCXXXVI.

Si ce que dit le Seigneur est vray, Ie feray misericorde à qui se voudray faire misericorde: & par consequêt, sil Apostre conclud bien, Quese n'est pas du voulant ni du courant, mais de Dieu qui fait misericorde: comét peut estre vraye la nouvelle distiction des Iesuites, Que l'hôme en croyant, merite la misericorde de Dieu? N'est-ce pas pessemesser les tenebres auec la lumiere, Christ auec Belial, la verité auec le mensonge?

CCCXXXVII.

Qui ne voit donc, lesuites, tout à clair, que vous imaginez vn phantosme d'vn Dien imparfaict, qui n'est ni parfaictemet iuste ni parfaictement misericordicux: & par consequent que vous renuersez la premiere pierre de la doctrine salutaire, qui est de cognoistre vn seul vray Dieu?

CCCXXXVIII.

Par ces mensongeres imaginations qui ne voit que vous niez le seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé, Iesus Christ? car si en croyant en luy, nous meritons qu'il nous saçe meriter, dequoy nous sert le merire de la mort & passion de Iesus Christ?

CCCXXXIX.

Sil'homme a de soy moyen & faculté de meriter la misericorde de Dieu, pourquoy le Fils de Dieu l'est fair homme: si par sa iustice inherente; come vous par lez; il merite l'adoptio & la vie eternelle, de jaoy nous sert la iustice de Christ?

cccxL.

Sil'hommen'est entierement pollu, dequoy nous sert la san chificatió de Christs s'il n'est entierement perdu, dequoy no fert sa redemption?

cccxLt.

N'est-ce pas aneantir la croix de Christ, de messer les forces & facultés de l'homme auec le benefice de Christ; & n'est-ce pas s'esgarer à trauers champs, sans le vray Dieu & le vray Christ?

cccxLII.

Au contraire, n'est-ce pas en Christ auquel Dieu se donne à cognoistre parfaictement iuste & parfaictement misericordieux?

cccxLiii.

Car puisque Christ a accomply parfaictemet la loy, & a satisfaict parsaictement à la iustice de Dieu, en imputant à ses sideles tout ce qu'il a fait, qui sans luy ne peuvent rien; n'est-ce pas auouer Dieu parsaictement juste?

cccxLilli.

Et de cognoistre que Dieu no? adopte pour ses enfans par sa pure grace & misericorde, sans nul merite nostre, n'est ce pas auouer Dieu parsaictement misericordieux?

cccxLv.

Mais come vous apprenez les homes à mescognoistre Dieu, qui ne voit, Iesuites, que vous les apprenez de mesme à se mescognoistre, pour les precipiter à leur malheur?

L'home entieremet corrompu & perdu en Adam.

cccxLvI.

N'est-ce pas ensorçeler l'homme d'une vaine & pernicieuse presomption, de luy faire accroire qu'il est quelque choses attendu que cognoistre sa maladie, est le commencement de sa santé?

cccxL vII.

Qu'est- ce que de l'Home, & detou-

res

tes ses plus g randes facultez; puisque sa raison est aueugle, son cœur peruerty, sa source pollue, sa vie meschante, sa mort malheureuse, & l'entree d'vn perpetuel malheur?

cccxLvIII.

N'oyez vous pas l'Escriture qui dit quel'home est moins que rien, qu'il est non seulement blessé, mais entierement mort en Adam?

cccxLIX.

O Home, qui es-tu qui te trompes à to malheur! N'ois-tu pas la voix de la Verité, qui crie, Que celuy est menteur, qui ne s'estime pecheur: & la voix de l'enchanteur, qui te veut faire ensler de la presomption de tonimaginée vertu?

cccL.

Puis donc que l'homme est entieremet corrompu & perdu en soy-mesme, commentpeut-ilse reparer & sauuer, ni en tout ni en partie?

L'Homme donc ainsi corrompu & perdu en soymesme, est entieremet iustissé en lesus Christ.

cccLI.

N'oyez-vo pas la voix du Fils de Dieu qui est la verité infallible du Pere, qui crie, Sans moy vous ne pouvez vien? Ceux-la donques qui disent à l'hôme, Tu peux quelque chose de toy-mesme, sont-ils pas poussez de l'esprit de mensonge?

cccLII.

Si Iesus Christest venu non seulement pour guairir l'hôme malade, mais pour faire viure l'homme mort: n'a-il pas oppozé des remedes sussizans & aux maladies & à la mort de l'homme?

cccLIII.

Sila premiere maladie de l'homme peheur est le pecheoriginel, pouuez-vous

nier que le premier remede en l'homme iuste, as çauoir Icsus Christ, ne soit son Innocence originele? Pour quoy donc, Iesuites, ozés-vous dire que l'hôme merite que ceste innocence de Iesus Christ soit siène: puisque la corruptió originele faisant naistre l'hôme pecheur, le faitnaistre coulpable?

cccLilli.

Si l'hôme est coulpable par son naturel corrompu, comment peut il meriter la misericorde de Dieu, côme vous dites? Qu'est ce que l'hôme corrôpu a donné à Dieu, & illuy sera rendu?

cccLv.

N'est-ce pas donc failir au fondement, d'ozer dire & escrire, Que l'hôme merite la misericorde de Dieu? Estatmiserable comment peut-il meriter la misericorde: & comment en peut il iouir, si Dieu ne l'en rend digne par sa pure grace? ccc L v 1.

D'yne source corrompue que peut-il decouler que corrompu? N'augmentez vous pas donc l'erreur, qui bastissans la vertu de l'hôme sur yn fondemet si ruineux, ozés dire & escrire, Que l'homme par sa charité & autres vertus merite la vie eternelle?

cccLv11.

Ou pequent donc s'appuyer tant d'imaginées vertus de l'hôme? Que si de l'hôme ne peut fortir que mal, quelles sont ces vertus de l'hômme qui luy pequent meriter la viecternelle?

cccLvIII.

Pounés-vous nier que la perfection de l'homme ne soit de se recognositre imparfai & Commét donc l'homme tant imparfai & mortel, peut meriter la vie parfai ce & immortele?

cccLIX.

Sil'homme peut rendre à Dieu vne parfaicte obeissace, de quoy nous sert l'obeissance du Fils de Dieu: s'innete peut,

Vuu 2

pourquoy dites-vous qu'il peut meriter par ses vertus la vie eternelle?

cccLx.

De quelle monnoye, Iesuites, cuidez vous satissaire à la iustice de Dieu, pour auoir la remission de voz pechés ?

cccLxI.

Ou vous estimez estre iustes, ou vous confessez d'estre pecheurs. Si vo? cuidez estre iustes, n'oyez-vous pas S. Ian qui vo? appelle menteurs? Si vous estes pecheurs, coment pensez-vous de satisfaire à la iustice de Dieu parfaictement iuste, & ennemy de tout peché?

cccLxII.

Vo° estimez pouvoir satisfaire à Dieu, ou en tout ou en partie. Vo° cognoissez vous si mal vous-mesme, d'estimer que vous ayez moyen de satisfaire plenemét à la iostice de Dieu, ou cognoissez-vous si mal la tresparsaiche iustice du Dieu, qu'il se côtente d'vne partie sur bon conte, & qu'il vous en donne acquich sur vostre cedule en deductió du principal?

Coment pouues-vo doc recognoistre que la fesicité de l'hôme Chrestieu gist en la remission des pechez, & que ceste remission a esté faite par la mort du Fils de Dieu: & neanmois vo dites, Que le Chrestien merite paradis par ses bonnes cenures?

cccLxIIII.

Quine voit donc que vous ane atissez, entant qu'en vous est, la croix de Iesus Christ, en renuerfant toutes les parties de son benefice, en voulat eleuer l'hôme à sa propre ruine?

La Foy no⁹ iustifie. cest a dire, apprehende tesus Christ, par lequel nous sommes iustifiez.

cccLxy.

Maisce n'est pas tout. Puisque e'est par la Foy que nous apprehendons Iesus Christ nostre vraye instice, a fin que no foions instifiez & sanctifiez en luy, pour auoir la vie eternelle: ie vous demande, Iesustes, coment definissez-vous la Foy?

N'est-ce pas bien desinir la nature de la Foy de la faire voltiger en l'air sur l'opinion ou credit de vostre Parole nonescrite, comme vous faires? N'est-ce pas bien edisser vn ame de la renuoyer à ce que le Pape ordonne?

cccLxvii.

Et si la Foy est une faculté en l'homme par laquelle il acquiere iustice, ou va mouuement à iustice; come vous ozes dire; dequoy nous fert la iustice de Christ? Si la iustice est de nous, & par no, pourquoy irons-nous cercher loin ce que nous auons si prez?

cccLxvIII.

Puisque nous disons & escriuons clairement, Qu'onne pest separer la vraye soy des bonnes œuures, non plus que la lueur & chaleur du seu; que si elle n'a les œuures, c'est vne chose morte; non pas la vraye soy qui nous iustifie, mais l'idole & le masque de la foy: de quel front ozès vous, Iesuites, nous reprocher que nous apprenons les hommes à mal faire, quad nous les apprenons ce que nous declare 5. Pol, Qu'ils sot instifiez, par la seule soy?

Si vous repliquez, que ce n'est pas par la seule soy: n'oyes-vous pas S. Pol qui forclost route consideration d'œuures; quand il redit si souver, Sans les œuures de la Loy?

cccLxx.

Sous quelle apparence restregniez-vo⁹ les œuures de la Loy, aux ceremonies; puisque S. Pol parle de toute la Loy & à tous hômes, & que les ceremonies sont abolies? Tous hommes sont-ils Iuis,

ou somes-no? sous la Loy ceremoniale, ou la doctrine de S. Pol est-elle nulle maintenant?

cccLxxI.

Ie vous demande, Iesuites, Les bonnes œuures sont-elles pas les effects de la vraye foy? Comment donc dites-vous qu'elles instifient l'hôme qui est ia iustifié. l'effect est-il premier que sa cause, ou le fruict que son arbre?

cccLxxII.

Quine voit de mesme que c'est vne impudéte calomnie, Que ceste doctrine de la instissicatió de la soy lasche la bride à l'abandon de la chair: attendu que le sondement de bien & sainctement viure, est de croire en Dieu d'vne soy non seite en bonne conscience?

ccc LxxIII.

Qui ne voit donc estre tresvray, Queles bones œunres neiustifiét pas les sideles, mais tesmoignent qu'ils sont instifiez? come l'effet mostre sa cause, & lefruict son arbre?

cccLxxIIII.

Gomme les bonnes œuures sont de la grace de Dieu ouurate aux sideles, aussi qui est le sidele qui ne cofesse auce S. Pol le say le mal que ie ne veux point, & ne say pas le bié que ie veux, cestadire, qui ne recognoisse franchement que les meilleures œuures qu'il peut saire, sont messes de beaucoup de corruptions?

CCC LX X V.

Puis donc que tout le mal est de l'hôme, & tout le bien est de Dieu: que la foy, les bonnes œuures, la vie eternelle, sont dos de sa liberalité: qui ne voit estre faux, Que les bonnes œuures meritent la grace de Dieu & la vie eternelle?

cccLxxvi.

Et puis qu'appellez vous Bonnes œuures? Ya-il pas bien raison que voz nou uelles persections tienent rangentre les bonnes œuures, asçauoir, Voz bonnes mines & voz deuorions sous ombre des-

quelles vous tropez des poures femelettes au des geu de leurs maris, par les quelles vous prennez à la pipee des poures enfas aux des çeu de leurs peres & meres pour crocheter leurs heritages & augmêter voz reuenus? Sont-ce pas des bones œuures meritoiremet Iesuitiques?

cccLxxvII.

En some, le cayer des æunres de Supererogation, comprend-il pastoutes ces bones œuures, pour lesquelles Dieu vous doine de retour, tout conté & rabbatu?

CCCLXXVIII.

O Chrestiens, qui bien se cognoit, peu se prise. N'oyez-vous pas la voix de la Verité, Quitonque se gloriste, se gloriste au Seigneur: Qu'as tu que tu n'ayes reçeu, se situl'as reçeu, pour quoy t'en gloristes-tu, come situl'au vel'auois reçeu ?

CCCLXXIX.

Voulez-vous doc remarquer la vanité du mensonge? Voicy la regle certaine, Toute doctrine qui appréd de cercher son su-lut en soy-mesme, ou en partie, est vaine, mésongere, pernicieuse. Et qui ne voit que tette est la doctrine des sesuites?

ccccLxxx.

Qui ne voit donc estre faul z ce qu'ils disent, Que les bonnes œuures des regenerez leur acquierent vne plus parfaite iustificatió que la premiere qu'ils ont en Iesus Christ: & par cosequent qu'ils metient la vie eternelle?

cccLxxxI.

Et au contraire, qui ne voit la doctrine reçeue en noz Eglises estre veritable, asçauoir, L'homme ne peut rien de soy en maticre de son salur: le commencemet, le milieur et la sin, est de la pure grace ee Dieuquielit, qui adopte en son Filsceux que bon luy semble, qui les appelle et les fait obeir à sa voix; qui leur donne la vraye soy ouur ate par charité et outes bonnes œuures, qui leur donne le vouloir et le par saire, et en sin la vie eternelle, coronne de sa grace en nons?

Yuu 3

Les fruicts qui reuienet aux ames fideles de la iustification de la foy,

cccLxxxIII.

Si le souve rain but de nostre vie, est la gloire de Dieu: qui ne cognoist que le principal frui & de nostre iustificació, est que Dieusoit glorifié, & en sa parfai & e iustice & en sa parfai & e misericorde?

cccLxxxIII.

Or si ce que disent les les uites est vray, qui ne voit que c'est despouiller Dieu de sa gloire, en l'attribuant aux merites de l'homme?

cccLxxxxiiii.

Et file repos de noz confeiences gift en ce qu'elles sentét Dieu reconcilié: comment pouvons-nous iouir de ce repos, sinon que nous soions certains que nous somes sustifiez en nostre seigneur Iesus, aians en luy l'entier accomplissement de tout ce que la Loy nous peut demander?

cccLxxxv.

Et s'il faut meriter la grace de Dieu en accomplissant la loy, comme disent les lesuites, en quel repos peuuet estre no z consciences parmy vn cobat si estrange de tant d'impersections & corruptions dont elles sont assiegées?

cccLxxxvI.

Quelle plus forte bride pour nous retenir du mal, & quel plus grand aiguillion pour nous incirer aubien, Que de nous representer la grace de nostre bon Dieu & Pere, qui nous auouë pour ses enfans, & nous donne son propre Fils pour gage de son amour?

cccLxxxvII.

Au contraire, sitout ce qui est faitsans foyest peché, quelles peuvent estre les vertus des insideles, ensiez de leurs merites, & demenez par les diverses tempestes des traditions humaines?

éccluxuii.

Qui ne voit donc par ce petit discours, combien est venimeuse la doctrine des Jesuites, qui messans le poizou auec la bonne viande, renuersent le salut de l'hôme, sous ombre de l'establir en l'homme par l'homme?

DV PVRGATOIRE.

Dites-moy, lesuites, quel autre Purgatoire nous enseigne l'Escriture, que le precieux sang de Iesus Christ, seul Sauueur & Redempteur du genre humain, & qui a entieremét accoply ce qui estoir besoin pour nostre Redemption?

CCCXC.

Que si noz ames ont besoin d'vn autre Purgatoire en l'autre vie, n'est-ce pas aneantir sa croix, comine s'il n'auoit pas suffizammet satisfai et pour noz pechez?

CCCXCI.

Quand est-ce que les hommes ont befoin de la remission de le urs pechez, sinó quand ils sont pecheurs? Puis donc que les sideles desueloppez de ce corps de mort, ne pechent plus, à quel propos auroiet-ils besos d'un nouuezu purgatoire pour auoir la remission de leurs pechez, laquelle ils ont ia obtenuë?

CCC XCII.

Quelle bestize donc est-ce d'imaginer des chaudieres de Purgatoire, afin que les ames y soient lauces d'vn nouneau lixis?

CCCXCIII.

Mais quine voit à l'oeil que ça esté vne fine invention de Sathan, pour establir le regne de l'Antechristiqui aiat son pricipal fodemét sur le zele de la marmite, ne pouvoit faire bouilir le pot sans seu ni sans bois?

CCCKCIIII.

Qui ne voit aussila subtilité de ceste pratique pour faire arriuer argent, & pour acquerir toute autorité? Car qui espargneroit son argent pour son ame, & qui n'obeiroit à celuy qu'il croi anoir le pouvoir de fauver ou damner?

Mais s'il estoitainsi qu'on en peut sortir par argent, s'ensuiuroit-il pas que les riches seroient sauuez, & les poures damnez: bien qu'il soit dit, que le riche entre mal-aizément au royaume des cieux, & le Fils de Dieua sanctissé la poureté en sa personne?

CCCXCVI.

Que si l'Homme ne peut garantir de la mort son corps par argent, comme dit le Prophete: commét pourra-il rachepter son ame par argent?

CCCXCVII.

Et coment s'accordera ceste iurisdiction du Papequi fait recepte des indulgéces, auec ce que dit. S. Pierre, Vous auez, estérachetés de vostre vaime conversation qui vous auoit esté enseignee par voz, peres; non pas par choses eorruptibles, comme par er ou par arget mais par le sang precieux de Christ. N'est-ce pas bien prouuer le Purgatoire par S. Pierre?

CCCXCVIII.

N'est ce pas aussi bien le prouuer par les mots de Christ, Il ne luy sera pardoné mien cessecle ny enceluy qui est aduenir? car n'est-il pas du tout manifeste, que Christ a seulement voulu representer cest horible peché contre le S. Esprit, à iamais irremissible: & à ceste sin qu'il a distigué les deux vies, pour coupper broche à toute esperance de pardon: d'autant que la remission des pechez est tellemét dônee enceste vie, que son fruit entier est reservéen la vie aduenir?

CCCTCTT

Mais qui ne voit que les Iesuites se couppent la gorge de leur propre couteau? Car s'il est vray que le Purgatoire est pournettoyer les macules qui restér aux ames sideles, asin que de là elles aillent en Paradis, & que les reprouuez s'en vont en enfer tout droict sans remssion: qui ne voit à l'œil que Iesus Christ ne

parle pas l'adu Puzgatoise, mais plusos d'enfer: puisqu'il parle d'en peché auquel n'eschet auleune remission?

cccc.

A quel propos ramenent-ils la vieille desferre des Macchabees; puis qu'il appert que ceste superstitió payene s'estoit glisse entre les Juiss, comme de croire Que les ames vont d'vn corps en vn autre, selon la resuerie de Pythagoras?

De l'intercession ou innocation des sainces.

CCCCI.

Si Christest seulintercesseur ou moyenneur, coment pouuez-vous establir plusieurs intercesseurs ou moyenneurs? Et s'il faut inuoquer vn seul Dieu, comment pouuez-vous inuoquer plusieurs Sain &s, sons blaspheme & facrilege?

ccccII.

D'attribuerl'honeur à la creature qui appartient au Createur, n'est-ce pas idolatrie: de despouiller le Fils de Dieu de l'honneur qui est deu à suy seul, n'est-ce pas sacrilege?

cccciit.

D'attribuer au seruiteur ce qui est deu an Maistre, n'est-ce passaire tort au seruiteur, en deshonnorant le Maistre?

ccccilli.

Les Sainces sont-ils morts pour nous, ou sommes-nous baptizés en leur nom, pour estre recognus redempteurs? Que se Christest seul redempteur, comment neseroit-il seul intercesseur, aduocat, moyenneur, mediateur?

CCCC Y.

Est ce deshonorer la S. Vierge de dite ce que nous disos, Quelle est ceste Vierge promise par les Prophetes, vierge auant, en & apres l'enfantement, mere de Dieu; puis qu'elle est mere de Iesus Christ, vray Dieu & vray homme?

Vuu4

De la Priere.

CCCCVI.

Puisque Dieu est esprit & verité, commét peut-il estre cognu sans intelligéce, & inuoqué sans estre cognu?

CECCYII.

Comment donc peut-ilestre inuoqué en langage incognu? & par consequent, n'est-ce pas vne pure bastelerie de l'iuoquer en langue estrangere & incognue?

Des Images.

CCCCVIII.

Puisque Dieu a dit, Tu n'auras aulcune image pour l'adorer, de quel front a dit le Pape, Tu auras des images pour les adorer? Qui peut nier que ce ne soient les propres mots du Concile second Nicene, & de celuy de Trente, tant aurhentiquement reçeu en ces derniers temps?

CCCCIX.

Et de fait, Se prosterner deuant l'image, luy faire des voeux, l'inuoquer, & en atcendre remede, & luy faire recognoissace d'vn bien qu'on pretend avoir reçeu de luy: n'est-ce pas adorer l'Image?

Quelle vanité est-ce de se faire accroire qu'on adore le Sainct en son image; puilque l'imagen'est que pure vanité: si l'Esprit de Dieu, qui l'intitule de ce titre, a dit verité?

CCCCXI.

Combié donc font bestialesces distinctions de mots, côme d'Idole & d'Image, Dulie & Latrie: puisqu'il appett de la vanité de la chose, & de la propre signification de ces mots?

CCCCXII.

Que si les images sont les liures des idiots, pourquoy ne les laisse-on pour les idiots: & à quel propos les téples des plus grades villes sont pleins d'images, auxquelles les gens de qualité sot mesme honneur que les plus idiots du peuple: & pourquoy la pricipale leçó qu'apprénent les les uites aux enfas qui vot en leurs colleges, est de faire tout honeur auximages?

CONCLUSION GENERALE àtoutes ces Demandes.

Pour rapporter donc le feste au fondemet, qui ne voit, s'il veut ouurir les yeux,

QUE LE PAPE EST L'ANTECHRIST le Fils de perdition, l'Homme de peché: lequel le Seigneur destruira par l'Esprit de sa bouche, & par la clarté de son aduenement?

OVY, SEIGNEVRIESVS, VIEN.

TABLE GENERALE

donnant adresse aux principales matieres contenues en ce

PAR L'ANTITHESE ou CONFERANCE des doctrines contraires, debatues en ceste dispute.

LA DOCTRINE

Catholique, Apostolique, Chrestienne & ancienne.

Romaine, Apostatique, Iesuitique & nouuelle.

Le consentement de la multitude sans la verité, est de nulle valeur en la religió.

La Verité est le fondement de l'anti-

La succession de la vraye do trine, est la marque de la vraye religion.

Dieu est le seul auteur de la legitime vocatió en l'Eglise, soit que la vocation soit ordinaire, ou extraordinaire.

L'examen de la doctrine & des mœurs, est la regle de la rocation legitime.

Les vrays Pasteurs ont detesté d'estre adorés.

Comme tout ce qui est fait sans foy est peché, aussi la soy a son sondement en la Parole de Dieu.

La lecture de la Parole de Dieu, est necessaire à tous hommes pour auoir falut.

L'Escriture n'a besoin de l'autorité ni du tesmoignage des hommes, asses serme sur l'autorité de Dieu, & aiant asses certain tesmoignage par le S. Espritaux cœurs des sideles.

La vraye intelligence de l'Escriture ne depend pas du sens de l'homme, mais de Le consentement de la multitude donne Page la loy, & autorize la religion au monde. L'antiquite est le fondement de la verité. de

La succession des personnes, est la marque de la vraye religion.

Le Pape, comme vray successeur de S-Pierre, & chef de la succession personnele, est auteur de la vocation en l'Eglise.

La faneur, la diligence, l'argent payé à propos, font obsenir les benefices à Rome.

L'adoration est le seau de la dignité Papale.

La foy est, de croire ce que l'Eglise croit: & l'Eglise croit ce que le Pape son Chef, de ordonne d'estre creu.

La lecture de la Parole de Dieu, est permicieuse aux gens non letrez, qui s'endoiuent rapporter à leurs Docteurs.

Le Pape ordonne d'autotité plenière & absolue ce qu'il faut tenir pour Escriture, quels liures sont ou canoniques ou apocryphos, quels en sont les escriuais, & en definit le nombre & le sens.

Lavraye intelligence de l'Escriture depend de l'autorité du Pape, par lequel X.x x 1

Catholique, Apostolique, Chrestienne & ancienne.

l'Escriture: & n'a besoin d'autre preuue de que desoy-mesme.

81. à 104. L'Escriture est certaine, claire, vtile, parfai ête, pour enseigner, pour reprendre, & montrer en somme le chemin de

de bien & heureusement viure.

105. à 123. Le souverainingement de la verité, est en l'Escriture.

• L'Egliscest fondee sur la doctrine des Prophetes & des Apostres, cestadire, sur de l'Escriture.

124. à 128. Il n'ya concorde qu'en la Verité, & nulle verité salutaire qu'en l'Eglise.

Pour se bien resoudre en la religion, il faut que l'Esprit de Dieu plante en noz cœurs la vraye intelligence de la Parole de Dieu, & nous donne l'entendement pour l'entédre, & cœur pour la reçeuoir en toute obeissance.

La seule Escriture contient tout ce qui est besoin à nostre salut.

Il faut reieter les Traditios des hommes, comme contraires à la Parolede Dieu.

Il fault distinguer la Tradition Apostolique, & l'Apostatique.

de L'Eglise Catholique, laquelle nous 140, à 203-protestions de croire, nous est inuisible en dinerses considerations.

> Ceste mesme Eglise nous est visible en divers esgards.

La purepredication de la Parole de Dieu, & l'administration legitime des Sacremens, sont les viayes marques de l'Eglise visible.

Il ny'a qu'vne seule Eglise Catholique,

Romaine, Apostatique, Iesuitique & nouuelle.

aussielle est autorizee & approunee.

L'Escriture est incertaine, obscure, dangereuse, imparfaicte: de sorte qu'il faut qu'elle ait pour supplemet & aidela Parele non-escrite, ç. les ordonnances du Pape;

Le souverain iugement de la verité, est aus secret de l'estomac du Pape.

L'Escriture est fondee sur le iugement & l'autorité de l'Eglise, cestadire du Pape son Chef visible.

Ce qui a est é reçeu de main en main en l'Eglise Romaine, est la verire salutaire.

Pour se bien resoudre en la religion, il saut croire ce que le Pape a ordonne, qui establit en souveraine te tant de la doctrine que des mœurs: E non seulement esclarcit l'Escriture, mais iuge du vray sens de l'Escriture sans appel.

La seule Escriture ne contient pas tout ce qui est necessaire à nostre salut.

Il faut receuoir les Traditions du Pape, en mesme autorité & obeissace que la Parolo de Dieu.

Il fault obeir sans auleune replique à tous ce que le Pape ordonne.

L'Eglife Catholique ne peut estre aucunement inuisible: autrement elle n'auroit auleune auterité entre les hommes.

L'Eglise Catholique, est visiblement remarquable en sa splendeur Gmagnificece.

La succession des personnes en l'Eglise Romaine, la multitude, la clarté & apparance, l'antiquité, la vocation ordinaire, sont les vrayes marques de l'Eglise.

L'Eglise Romaine, par le droiet successif de

4.

Catholique, Apostolique, Chrestienne & ancienne.

cestadire, espandue par tout le monde, au fein de laquelle sont receuillis tous les enfans de Dieu.

Il n'est loisible à aucune Eglise d'auoir primauté sur les autres Eglises.

Il y a diuers changemens, grandes & longues interruptions en l'Eglise visible, à cause du peché des hommes.

En ce monde, l'Eglise n'est pas sans tache, ride ni macule.

Iesus Christest le seul chef de l'Eglise.

Iesus Christ est le seul souverain Pasteur de son Eglise.

lesus Christ est seul vray Dieu & vray homme.

Iesus Christ n'a besoin de lieutenant en son Eglise, puis qu'il est tousiours au milieu d'elle.

Iesus Christ seul a toute puissance au ciel & en la terre.

Iesus Christ est le seul souverain suge en son Eglise.

lesus Christ a seul les cless de Paradis & d'Enfer.

Le titre d'Euesque voiuersel, est la marque de l'Antechrist.

L'Antechrist devoirestre assis au téple de Dieu, se faire egal à Dieu & s'éleuer pardessus Dieu.

Celuy se fair egal à Dieu, qui ordonne des loix aux consciences.

Celuy se fait egal à Dieu, qui dit pouvoir sauuer ou damner les ames.

trust field and resident them of the April 1984 of

Romaine, Apostatique, Iesuitique & nouvelle.

S. Pierre, a la souveraine autorité sur toute la Chretiente: dont vient la distinction de l'Eglise Catholique Romaine, contre la synogogue des heretiques.

L'Eglise Romaine a la primauté & principauté surtoutes les Eglises.

La succession personnele en la chaire de S. Pierre a esté conseruce tousours en l'Eglise Romaine.

L'Eglise Catholique-Romaine ne peut aulcunement errer.

L'Eglise a deux chefs; l'vn invisible, Iesus Christ: & l'autre visible, le Pape de Rome. Le Pape est le souverain pasteur de l'Eglise.

Le Pape oft tellement homme, qu'il est aussi Dieu en terre.

Le Pape est le vicaire ou le lieutenant de Iesus Christ au monde.

Le Pape a reçeu plenitude de puissance sur toute l'Eglise auec les deux glaiues.

Le Papeingedetous & detout, & ne peut estreinge de personne.

Le Pape a les clefs de Paradis & d'Enfer.

Le titre d'Euesque vniuersel appartient au Pape de Rome.

Le Pape se sied en la chaire de S. Fierre en l'Eglise de Rome, reuestu d'autorité & puissance dinine.

Le Pape ordonne des loix aux consciences sans aulcune replique.

Le Pape a toute autorité de damner ou sauver les ames.

XXX 2

Catholique, Apostolique, Chrestienne & ancienne.

Celuy sesaitegal à Dieu, qui se fait

Celuy se fait egal à Dieu, qui a souveraine autorité sur les Roys & Princes de la terre.

Celuyse fair egal à Dieu, qui pardonne les pechez.

Celuy s'eleue par dessus Dieu, qui donne autorité à la Parole de Dieu.

Celuy s'eleue par dessus Dieu, qui annulleles commandemens de Dieu, & establirles siens.

de 203. à

Il y a deux Sacremens en l'Eglise.

Le Sacrement est seau de la promesse de Dieu precedente.

La grace de Dieu n'est pas attachee au Sacrement, qui depend de ceste grace.

Le Sacrement ne peut estre administré qu'auec la predication de la Parole.

Le Sacrement sert de confirmation à nostre foy.

Le Baptesme doit estre communiqué aux petits enfans, d'autant qu'ils sont heritiers de l'alliance, & produit son efficace en eux en la foy de leurs parens. Au Baptesme il faut garder l'institutio du Fils de Dieu, sans rien diminuer ni adiouster: comme estant entierement suffizante pour seeler nostre salut.

En la S. Eucharistie, que S. Pol appelle la Cene du Seigneur, il faut distinctement remarquer le signe & la chose significe.

Le pain & le vin en la Cene, font les arres certaines de la communication ve ritable qu'ont les fideles de la chair & du fang de nostre feigneur Iesu s;

Romaine, Apostatique, I lesuitique & nouuelle.

Le Pape doit estre adoré par tous les Chrestiens.

Le Pape a souveraine autorité sur les Roys & Princes de la terre, pour les instisse er ou destituer selon sa volonté.

Le Pape pardonne les pechez, on à temps ou à toussours.

Le Pape ordonne ce qu'il fant tenir pour Parole de Dieu, & l'autorize.

Le Pape au nom de l'Eglise Catholique & fait des commendemens, & reforme la Loy de Dieu.

Il ya sept Sacremens en l'Eglise.

Le Sacrement ne regarde a aulenne promesse de Dieu precedente, mais est merisoire de soy mesme.

Le Sacrement a une vertu operatoire de sauver ceux quile reçoinent.

Le Sacrement doit estre administre à part sans predication de la Parole.

Lafoy assesserme de soy-mesme, n'a besoin deconfirmation.

Puis que les petits enfuns ne sont baptizés, bien qu'ils n'aient point de foy, il appert qu'en la preception des sacremens la foy n'est nullemeens requize.

Au Baptesme il faut adiouster le sacrement de Cousirmation, par l'imposition des mains de l'Euesque, asin que les sideles scient trouuez, plenement Chrestiens.

Enla S. Euchariftie, que l'Eglife Romaine appellela Messe, le signe n'est plus, mais est couerty ortrassussité reclemet or n'erité.

Le pain & le vin en l'Eucharistie, sont reelement & de fait convertis en la substance de la chair & du sang de lesus Christ: ç, transsubstanties; leur couleur & leur poids

Catholique, Apostolique Chrestienne & ancienne.

pourestre asseurez dela verité de leur vraye nourriture.

Il faut que tous reçeuoiuent les deux fignes initituez par Christ en sa Gene.

Mangerla chair & boire le fang de Jesus Christ, est croire en luy sans l'maginer à la façon des Cepernaites.

La Gene nous est vn memorial que lesus Christ estat mort & resuscité pour nous, est monteau ciel, iusqu'à tant qu'il vienne iuger les viss & les morts.

La Cenenous est vne vraye comemorationde de l'vnique sacrifice de lesus Christ, offert pour la remission de noz pechés.

Il n'ya auleun facrifice fans fang.

Le seul sacrifice de lesus Christ ne doit ni peut estre reiteré.

Le Mariage est ordonné de Dieu pour l'honesteré, soulagement & conservation du genre humain.

La defence du mariage, est vne doctrine diabolique.

La Foy est vn don de Dieu, seau de nostre election, en nostre seigneur Iesus qui seul a merité pour nous.

La vraye foy n'est pas oissue, mais se monstre par bonnes œuures: qui neno' iustifient pas, mais tesmoignet que nous sommes iustifiez.

Bien que nous soios poures pechears, se est-ce que nous deuons estre asseurés de nostre salur en la remission de noz pechés.

Les meilleures œuures des Saines, font imparfaictes: & par cofequent n'ot pas la vertu delesiultifier.

Romaine, Apostatique, Iesuitique & nouuelle.

estans accides sans suiet.

Vn figne suffit pour les gens laiz.

Le Prestre brise auec ses mains, mache auec ses dens, mange & auale le propre corps de Iesus Christ.

En la Messe le corps de Iesus Christ né, mort & resuscité pour nous, est reclemés par la vertu des paroles consacratoires, entre les mains du Prestre.

La Messe est un sacrifice meritoire pour les viss & les morts, auquel le Prestre offre la saincte hostie & victime en remission des pechés.

La Meffeest vn sacrifice sans sang.

Le factifice de la faincte Messedont estre souvent or devotiensement reiteré.

Ceux qui sont en mariage, sont en la chair: & par consequent ne peuuet plaire à Dieu.

Les gens d'Eglise ne doinent estre mariez.

La foy est une vertu inherente aux fideles, 358. par laquelle ils meritent la misericorde de 358. Dieu.

Lacharité & autres vertus, neus acquierent une plus parfaicte instice, meritent de plus en plus que nous soions instifiez. & aions paradis.

Il n'estloisible aux Catholiques de s'asseurer de leur salut, sinon en tant qu'ils s'en rendront dignes, & le meriteront en faisant des bonnes œuures.

Les Sainits non seulement meriteut paradis pour eux, mais pour les antres par les œuures de supererogation. vray thresor de l'Eglise.

XXX 3

Catholique, Anostolique, Chrestienne & ancienne.

Romaine, Apostatique, Lesuitique & nouvelle.

grace & misericorde de Dieu.

Tout cequieft del'nomme, est peché.

Le penser, le vouloir, & le parfaire font de la pure grace de Dieu: & en cest efgard l'homme fert à Dieu d'vne libre & franche volonte

Le sang de lesus Christ est la seule & entierepurgation des ames fideles, qui partansde ce corps mortel, font mifes en possession du repos immortel.

de 440.246i. Comme Christ est seul redempteur auffi il est feul mediateur, intercesseur & aduocat du genre humain.

154.

La S. Vierge Marie, mere de lefus Christ, s'appelle la seruate du Seigneur

Il n'est loisible d'avoir des images pour les adorer aux temples des Chrestiens.

Les images sont maistres de mésonge.

La vie eternelle est un don de la pure . La vie eternelle est la recompense des bonnes auures of merites de l'homme.

L'homme beut faire bien de soy-mesme.

L'homme a son liberal arbitre pour choifir & faire le bien ou le mal: estant preparé & disposé au bien de son, & le pouuant parfaire par foy, aidé par la grace de Dieu.

Apres la mort il y a vn lieu & vn temps ordonné pour purifier les ames des fideles, auant qu'elles entrent en paradis. Et c'est le Purgatoire sur lequel le Pape a toute iurisdiction & autorite.

Les Saincts de paradis sont aussi noz mediateurs, intercesseurs & advocats.

La S. Vierge Marie, oft noftre Dame. Royne du Ciel, elle prie le Pere, & commande le Fils. Linguis avil sus Ciu nos

Il est ville & necessaire d'auoir desimages pour les adorer aux temples des Chrestiens.

Les images sont les liures des idiots. La defençe de marage, en ver

the land of the second of the

L'ORDRE destitres du liure, & les cottations appozees ez lieux propres pour addresse des matieres particulieres, suffizent de Table particuliere au Lecteur, qui comme apperra

par l'experience, sans qu'il soit besoin d'employer le papier & le temps à en faire vne nouvelle à part.

DIEV.

Cottation des Canos allegués en ces demandes, en la matiere des Sacremens. Decretorum tertia parte, de consecrat.

A SHOW SHOW SHOW SHOW			the of the connection of the language of the l
Demade,	BEST OF BUILDING SALES		- drace & milenconded of Disa
166.	Diftind. 4.	C.	Filius Dei carnem peccati.
167.	Distinct. 4.	C.	Per baptismum Christi. &,
to the state of th	cádem.	C.	Proprie in morte crucifixi.
168.	Distinct. 4.	C.	Necessarium est visibile.
169.	Diffinct. 4.	C.	Baptismus talis est.
170.	Distinct. 4	C.	Baptismi vicem aliquando.
171.	Distinct. 4.	C.	Omnis qui iam sua. In titulo.
180. Ha	Distinct. 4.	C.	Nonex quo quisq; baptizatur. 6,
ish ris They and a total	Distinct. 4.	C.	Omnes fideles per manus.
184.	Diftinct. 2.	C.	Non est aqua prophana.
266.	Distinct. 2.	C.	In Christo pater & Christus.
268.	Distinct. 2.	C.	In quibus iffignorantie.
269.	Distinct. 2.	C.	Quia corpus affumptum. &,
271.	eadem dist.	C.	Signum est res prater speciens.
complete agence Trame.	This alternation	C.	Hot est quod dicimus.
172.	Distinct. 2.	C.	Panis & calix non qualibet.
	& cadem,	C.	Ante benedictionem.
273.	Distinct 2.	C.	Vtrum sub figura.
	& cadem,	C.	Primaquidem heresis.
274	Distinct. 2.	C.	Credere in Lefum Christum.
TARREST NA PARKATAN	& eadem,	C.	Vt quid paras dentem.
275.	Distinct. 2.	C.	Vtrum sub figura, ad finem.
	& cadem,	27.54	Reuera mutabile eft , ad finem. &,
235332344	mail so a consecue		Vtrum subfigura, ad initium.
owthe alleges.		C.	Inuitat Dominus feruos.
276.	Diffinct. 2.	C	Quia corpus assumptum, ad medium.
277.	Distinct. 2,	C.	Sicut ergo calestis panis.
280 .	Distinct. 2.	C.	Prima quidem heresis, ad medium & ad
282.	Distinct. 2.	C.	finem.
283.0 55.55	Distinct. 2.	C.	Quia corpus assumftum, circa principu.&,
Taided and margin	and on the same	C.	Semel Christus mortuus est.
284.	Distinct. 2.	C.	In Christo semel oblata.
285.	Distinct. 2.	C.	Comperimus autem.

Nons ne cottons pas les passages de l'Escriture, comme estans asses cognus d'eux-mesmes.

XXX4

Corrigez ainsi ces fautes.

Pag. 28. lig. 8. apres Seigneur, rayez, ie vous demande, 29. l. 14. adioustez, Zeurs lettres patentes, sont des pistoles & espees. qui sont les, mots des Iesuites, auxquels nous respondons.

46. l. 9. lizés. l'Antechrift. & 13. tayez, que & 28. q'uil 51. l. 6. adioustez à la fin, Ils n'ons point d'autre semoignage que leur éceruel è cerueau. ce sont beneditios les uiriques, dignes de remarque & de respoce 64. l. 1. rayez, baptesme.

65. 1. 9. apres Fils. adioustez Combienque,

75. 1. 26. lizes, écloze.

102. l. dernier, rayez, que.
112. l. 20. apres canoniques, adioustez, ou non.

132. l. 5. ceste.

154. l. 23. pour huiet, lizés, eing.

156. l. 8. herefies.

161. l. 21. Escrirure. 167. l. 9. l'Antechrist.

168. l. 13. s'oppoze.

169. l. 20. Empereur.

211. l. 4. pour l'Eglise, l'Enangèle.

250. l. 29. lizes, l'instruction. & 30 · permettent. &,

253. l. 14. cité. & 232. l. 9. confusion.

355. 1. 1. pour Abimelec, lizes Melchisedec.

367. l. 1. apres Eglises, adioustez, tiré.

Il ya certains passages, comme pag. trente cinq. qui parlent de la paix, selon le temps auquel à escriuois celiure. le ne les ay pas changés, en esperance & prezage que Dieu la nous ramenera.



